



Vert

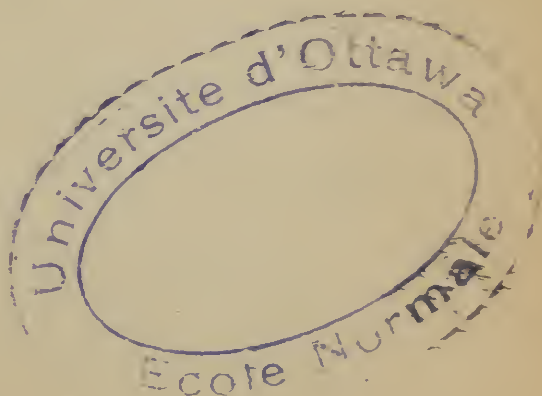
La Société Française

au

dix-septième siècle

D'APRÈS LES MÉMOIRES





★

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Olivier Maillard, sa prédication et son temps, in-8o, 1891. Fontemoing, éditeur.

De Petro Bunello Tolosano, in-8o 1891. Fontemoing, éditeur.

Oraisons funèbres de Bossuet avec une introduction, des notices et des notes. J. de Gigord, éditeur.

EN PRÉPARATION

La Société française au XVIIIe siècle, d'après les mémoires.

DIJON. — IMP. DARANTIERE

Alexandre SAMOUILLAN

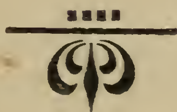
DOCTEUR ÈS-LETTRES
PROFESSEUR A LA FACULTÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE

La Société française

au

dix-septième siècle

D'APRÈS LES MÉMOIRES



PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE POUSSIELGUE
J. DE GIGORD, ÉDITEUR
15, RUE CASSETTE, 15

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DU XVIIe SIÈCLE

INTRODUCTION

On m'a demandé de dégager des mémoires du XVIIe siècle *une peinture de la société* de cette grande époque. C'était un travail intéressant, mais considérable. Les mémoires sont nombreux, longs et touffus. Il a fallu les dépouiller, les parcourir et détacher les passages les plus saillants et les plus caractéristiques, ceux qui peignent le mieux, qui représentent le plus au vif cette société disparue.

Ces mémoires peuvent se distribuer en deux groupes : quelques-uns n'ont d'autre valeur qu'une valeur documentaire et historique ; d'autres à l'intérêt historique joignent la valeur littéraire. Ceux-là nous offraient des détails précieux qu'il n'est pas permis à l'historien de négliger ; mais ceux-ci font revivre le grand siècle sous une forme achevée et définitive, et se recommandent mieux encore à l'attention du lecteur. Quand il s'agit du grand siècle littéraire par excellence, on ne peut que s'arrêter avec plus de complaisance et d'admiration devant ces grandes fresques historiques qui le représentent et qui sont signées : Saint-Simon, cardinal de Retz, La Rochefoucauld, Mme de Motteville, Fléchier. Aussi quand un fait capital ou un trait important ne nous étaient connus que par les premiers, tels que La Porte, Pontis, Lenet, Montglat, etc., nous les avons cités ; mais quand le même fait ou le même trait nous étaient donnés par les seconds, nous avons préféré en demander la relation à ces œuvres qui représentent deux fois ce grand siècle, dans lesquelles

il a mis deux fois sa forte empreinte, et par la vérité du fond et par l'excellence de la forme. En cela nous avons cru devoir faire en même temps œuvre littéraire et œuvre historique.

Encore faut-il s'entendre sur le sens de ces mots : *œuvre historique.* Nous ne prétendons pas, dans ces extraits, faire œuvre historique dans le sens propre et strict du mot. Si nous faisions œuvre rigoureusement historique, nous ne citerions que les extraits où nous apparaît la vérité, toute la vérité, rien que la vérité : ce qui est l'idéal du véritable historien. Ce travail délicat nous mettrait dans la nécessité d'appliquer toutes les règles de la critique historique la plus circonspecte et la plus attentive et de nous souvenir de ces paroles de Voltaire : « Les mémoires des contemporains sont suspects de partialité. Comment démêler le vrai entre l'adulation et la satire ? Il n'y a peut-être qu'une règle sûre, c'est de croire le bien qu'un historien de parti dit du héros de la faction contraire et le mal qu'il ose dire des chefs de la sienne. A l'égard des mémoires écrits par les personnages intéressés, s'ils s'accordent, ils sont vrais, s'ils se contrarient, doutez. » (Dictionnaire philosophique *histoire*) Voltaire d'ailleurs ne se méprenait pas sur la valeur de cette certitude : « En dehors de la démonstration mathématique il n'y a qu'une extrême probabilité. » Il est évident que ce n'est pas cette certitude historique que nous avons prétendu exprimer dans ces extraits. En citant, nous n'avons nullement voulu prendre à notre compte, faire nôtres, les idées des auteurs cités. Il nous arrive souvent dans une note de faire des réserves formelles sur la justesse de ces idées: mais il était impossible de les formuler toutes. Ces réserves que nous n'exprimons pas seront implicitement contenues dans cet avertissement préalable.

C'est dans un sens plus large que nous voulons faire œuvre d'historien : notre ambition est plus modeste. Il y a une vérité plus générale qui est dans la couleur et le ton des lieux et de l'époque, dans la peinture des mœurs, des institutions, du milieu et du cadre historique, dans l'esprit, la physionomie et le caractère dominant de l'ensemble, beaucoup plus que dans l'exactitude matérielle des dates, des faits et des détails.

Il y a des mémoires qui peuvent se contredire sur certains points ; les faits qu'ils racontent ne sont pas toujours exactement les mêmes ; ils sont quelquefois opposés ou présentent de notables variantes dans les circonstances qui lès accompagnent. Nous en citons des exemples. Les appréciations de ces faits sont passionnées, et donc partiales et divergentes. Le cardinal de Retz, La Rochefoucauld, Mme de Motteville, Saint-Simon appartiennent nécessairement à un parti, ils jugent d'après leur parti : leurs jugements doivent donc différer. Mais ce qu'ils s'accordent à rendre avec plus ou moins d'intensité, c'est la physionomie d'ensemble, ce sont les usages, les mœurs, la vie de l'époque, c'est le décor contemporain, c'est la couleur générale des faits jusque dans la relation divergente ou dans les appréciations contradictoires des mêmes faits. C'est ainsi qu'un témoin passionné et partial comme Saint-Simon ne saurait nous donner la vérité strictement historique des détails, mais ce qu'il rend excellemment avec la fougue et l'emportement de son pinceau, c'est le tableau de l'ensemble, c'est la peinture de l'époque et du milieu, la vie générale. Là il est incomparable. Si l'histoire, d'après Michelet, est surtout « une résurrection du passé », Saint-Simon est un puissant historien dans le sens large.

C'est simplement cette vérité historique générale que nous prétendons rendre dans ces extraits, celle-là seulement qui est contenue et exprimée par ces mots : *peinture de la société.*

Pour retracer cette peinture nous nous sommes proposé de suivre un plan logique et nous avons classé ces extraits d'après un certain ordre.

Une société repose d'abord sur des institutions. C'est une immense machine qui ne marche et ne fonctionne que grâce à ces grands rouages qui durent autant qu'elle. C'est là l'élément fixe et durable d'une société. Changez, renouvelez ou tranformez les institutions, vous changez, renouvelez ou transformez la société elle-même. Or, au XVIIe siècle, la pièce maîtresse de la machine se trouve dans la distinction des trois ordres : clergé, noblesse, tiers état et dans le rôle assigné à chacun. Intervertissez l'ordre de ces facteurs, déplacez leur influence, rapprochez les distances qui les séparent, ajoutez à l'un l'importance

que vous retranchez aux autres, vous aurez déplacé l'axe, le centre de gravité de la société, vous aurez fait l'œuvre de la Révolution. La principale révolution de 1789 ne sera-t-elle pas contenue dans cette formule de Sieyès : Qu'est le tiers-état ? Rien. Que devrait-il être ? Tout. Que veut-il être ? Quelque chose. Nul mieux que la cardinal de Richelieu n'a vu de près et analysé le fonctionnement de ces grands ressorts. C'est lui qui nous le décrit dans son *Testament politique*. Certaines charges publiques, telles que les fonctions des magistrats, des intendants, des officiers de finances, sont comme le pivot autour duquel tourne la machine sociale, sous le contrôle et la responsabilité du souverain. Enfin il y a une compagnie qui, fondée d'abord pour interpréter les lois, ne se compose à l'origine que de légistes et de jurisconsultes assis aux pieds des magistrats, puis peu à peu accroît son importance, veut de plus en plus qu'on compte avec elle, ambitionne de se faire une large part dans le gouvernement, et, s'appuyant sur le peuple, se donnant comme le défenseur de ses droits et de ses intérêts, entreprend d'opposer un contrepoids salutaire à l'absolutisme de la royauté : c'est le Parlement. L'histoire d'une partie du XVIIe siècle, celle du XVIIIe siècle, est l'histoire même des luttes du Parlement et de la royauté. On ne comprendra bien cette histoire que si on comprend le jeu et le mécanisme de ces assemblées qui déchaînèrent les orages de la Fronde et furent quelquefois si menaçantes pour la royauté. Saint-Simon nous décrit à grands traits l'histoire du Parlement et de ce qu'il appelle ses usurpations successives.

Les institutions ne valent que par les hommes qui règlent leur marche. Une société, surtout une société aristocratique, vit dans les personnages qui président à ses destinées, qui en tiennent et en dirigent le gouvernail, hauts exemplaires vivants qui résument en eux les défauts ou les qualités d'une race et d'un peuple, véritables types régnants qui incarnent en eux les faits, les idées, les mœurs. Ce sont les acteurs principaux du grand drame qui se joue, les caractères puissants qui pèsent sur les faits, et par leurs idées, par le poids de leur volonté et de leur influence, par leur action, entraînent dans leur mouvement les acteurs secondaires et déterminent

la marche des événements. Connaissant ces facteurs puissants qui ont imprimé sur la société leur forte empreinte, on trouve déjà en eux comme dans sa cause initiale et son germe le développement de la civilisation contemporaine. Dans un siècle où les portraits furent à la mode, où la connaissance de l'homme, l'analyse psychologique, la peinture morale des caractères furent portées à leur plus haut degré de perfection, on ne saurait mieux s'adresser qu'à ces auteurs de mémoires qui furent en même temps de grands écrivains et de pénétrants psychologues, et leurs portraits à la fois si individuels et si humains, si poussés, si profonds, si bien rendus, si expressifs, des personnages qui ont exercé la plus grande influence, sont déjà en raccourci une peinture du grand siècle.

Nous avons insisté sur le portrait de chacun de ces personnages dans la proportion même de leur importance ou du rôle prépondérant qu'ils ont exercé dans la société; et lorsqu'une reine comme Anne d'Autriche, des personnages de premier plan comme Mazarin et Condé, un roi comme Louis XIV, se présentent à nous, nous ne nous contentons pas de retracer leur portrait en pied, dans une grande toile idéale d'Hippolyte Rigaud ou de Philippe de Champaigne ; mais nous choisissons à travers les mémoires les traits épars qui peuvent contribuer à nous les faire mieux connaître, nous les étudions pour ainsi dire sous divers aspects, de face, en demi, en trois quarts, en profil, en silhouette, avec toutes les combinaisons diversement dosées d'ombre, de lumière et de clair-obscur, sous la lumière différente qu'ils reçoivent de tel ou tel événement, de tel ou tel milieu, de tel ou tel groupement, sous l'impression de telle ou telle idée, dans diverses situations ou attitudes, dans la pose convenue, hiératique et figée de la pompe d'une représentation officielle ou dans le naturel, l'abandon, le laisser aller et le déshabillé de l'intimité. Sous le portrait en pied de Rigaud ou de Ph. de Champaigne, il convenait de placer cette série de médaillons pris sur le vif, de miniatures expressives, de raccourcis familiers et vigoureusement réalistes, dignes d'un Rembrandt ou d'un Téniers.

Une société se révèle non seulement dans ces hauts exemplaires et ces types régnants qui donnent le ton et pèsent sur les événements, mais encore dans l'état général des mœurs. Ces mœurs forment une sorte d'atmosphère, d'ambiance qui, parties de haut, se répandent partout dans la société à tous ses degrés, enveloppent et pénètrent les esprits, agissent sur les volontés, les poussent dans un sens ou dans un autre, déterminent par suite les événements et sont un facteur qui est bien loin d'être négligeable. Il n'est pas indifférent de savoir comment on se divertit à la cour du grand roi, comment on s'y querelle, comment le vernis si poli et si brillant de l'étiquette se plisse, s'écaille ou se déchire parfois sous la poussée des passions humaines, quelle place prépondérante prend le souci des préséances dans une société si étroitement et si rigoureusement hiérarchisée. Les modes, les usages, les abus nous y montrent la nature humaine, toujours la même en son fond, diversifiant ses aspects et se présentant à nous avec les particularités, sous le jour et le décor qu'elle emprunte à une époque. Ce sont ces particularités mêmes qui peignent cette époque. Ces mœurs générales s'incarnent et se cristallisent en quelque sorte dans certains personnages qui, n'ayant pas assez d'importance en eux-mêmes pour figurer dans la galerie des portraits, sont plutôt des types doués seulement d'une valeur représentative, qui résument en eux tel vice ou telle vertu à la mode, tel ou tel état d'esprit répandu. C'est ainsi que, pour achever la peinture des mœurs, nous trouverons dans ce monde où l'on joue le type du joueur, dans ce monde où l'on se morfond à faire sa cour, le type du courtisan, dans ce monde libertin où l'on cause et l'on s'amuse, le type de l'hétaïre de haut vol, dans ce monde où l'on a la foi religieuse et le sens chrétien, malgré les défaillances de la conduite, le type des faiblesses humaines réhabilitées et rachetées par la pénitence et le repentir.

Les caractères ainsi posés, l'atmosphère générale des mœurs ainsi décrite préparent les événements et ceci sort de cela comme l'effet sort de la cause. Les événements réagissent ensuite sur les caractères et sur l'esprit public pour les modifier et les transformer et d'effet qu'ils étaient deviennent cause à leur tour : de telle sorte qu'on ne saurait

peindre une société sans décrire les événements principaux dans lesquels nous retrouvons le jeu combiné des caractères, des passions, des institutions, des mœurs générales. Ainsi les péripéties et les incidents divers qui remplissent la Fronde, bien racontées, sont toute une révélation de la société française à cette époque.

Enfin, ces événements eux-mêmes créent dans l'histoire d'une société des situations qui s'imposent à l'attention de l'historien. Ces situations sortent des événements, comme ceux-ci sortent des passions et des caractères par un enchaînement semblable de cause et d'effet. Si l'on considère par exemple la situation de la France à la fin du règne de Louis XIV, on voit qu'elle résultait des événements, tels que les guerres longues et désastreuses; des passions et des caractères, tels que l'orgueil du roi et son amour démesuré de la gloire ; des mœurs générales, telles que le goût du luxe, des fêtes, des plaisirs, des bâtiments, les malversations des partisans et des financiers.

Bien que la société du XVIIe siècle se résume presque tout entière dans la cour, que la ville soit reléguée au second plan, que la province recule dans une perspective plus lointaine et que la campagne et la nature n'existent presque pas aux yeux des personnages marquants du grand siècle, il n'est pas indifférent de se demander si ce sentiment de la nature ne se rencontre pas parfois chez quelques-uns d'entre eux et si, à travers ces peintures si larges et si copieuses de la société du temps, il n'y a pas quelques croquis de paysages, quelques coups de crayon rapides, enlevés en passant pour ainsi dire « de chic », au cours d'une expédition militaire, d'une mission diplomatique ou judiciaire, à titre de distraction oude récréation. Nous citerons quelques-uns de ces croquis. A côté de la pompe et de la magnificence des cours, nous aurons ainsi le décor paisible et gracieux de la province et de la campagne. Sortant de l'atmosphère troublée, artificielle et empoisonnée des salons de Versailles, nous respirerons mieux les parfums naturels et les senteurs pures et vivifiantes d'un coin de montagne. Ceci nous reposera de cela et achèvera de peindre cette société brillante et enfiévrée, comme une oasis fraîche et parfumée achève de peindre,

par la vertu du contraste, l'atmosphère embrasée du désert ; car ce paysage, si discrète, si sobre et si rare qu'en soit l'évocation sous la plume de nos grands écrivains de mémoires, c'est encore la France et la France du XVIIe siècle.

Nous ne nous flattons pas d'avoir épuisé le sujet. Combien de pages significatives et savoureuses n'aurions-nous pas pu encore citer et que nous avons dû sacrifier ! Il fallait se borner. Nous avons glané à travers l'immense champ de littérature des mémoires du grand siècle et nous avons tâché, suivant un certain ordre logique et un plan méthodique exposés ci-dessus, de recueillir et de lier ces épis en plusieurs gerbes que nous nous permettons d'offrir au lecteur, libéré et dégagé de tout parti pris et de toute préoccupation politique, trop heureux si, en nous éclairant sur des abus trop réels ou en nous faisant regretter des avantages disparus, de hautes et brillantes qualités, de nobles et généreux sentiments, l'éclat et les splendeurs, l'ordre, la discipline, l'amour de la gloire, la passion du grand, cette peinture a pour effet, à travers les contingences périssables des formes de gouvernement, de nous faire de plus en plus aimer la France chrétienne, celle d'hier, celle d'aujourd'hui et celle de demain, et de nous faire rêver pour elle au rôle glorieux que Dieu semble lui avoir assigné d'être la fille aînée de l'Église, l'instrument des gestes de Dieu (*gesta Dei per Francos*), nous souvenant qu'elle redeviendra prospère et puissante dans la mesure où elle se disposera à accomplir cette mission providentielle.

A. S.

INSTITUTIONS

LES TROIS ÉTATS DU ROYAUME : LE CLERGÉ

Richelieu ne parle ici que du haut clergé et néglige le clergé des paroisses et des campagnes comme appartenant au tiers-état, au peuple. Il attache une grande importance au choix des évêques, et trace quelques règles à suivre pour ce choix.

Quand je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse les gentilshommes et autres personnes laïques, posséder par confidence[1], non seulement la plupart des prieurés et abbayes, mais aussi des cures et évêchés, et quand je considère qu'en mes premières années la licence était si grande dans les monastères d'hommes et de femmes, qu'on ne trouvait en ce temps là que des scandales et de mauvais exemples en la plupart des lieux où l'on devait chercher l'édification, j'avoue que je ne reçois pas peu de consolation de voir que ces désordres aient été si absolument bannis sous votre règne, que maintenant les confidences et le dérèglement des monastères soient plus rares que les légitimes possessions, et que les religions bien vivantes ne l'étaient en ce temps là.

Pour continuer et augmenter cette bénédiction, Votre Majesté n'a autre chose à faire, à mon avis, que d'avoir un soin particulier de remplir les évêchés de personnages de mérite et de vie exemplaire ; de ne point donner les abbayes et autres bénéfices simples de sa nomination, qu'à des personnes de probité reconnue, de priver de sa vue et de sa grâce ceux qui mènent une vie trop libre dans une si sainte condition comme est celle qui lie particulièrement les hommes à Dieu, et de châtier exemplairement les scandaleux.

1. « Convention secrète et illicite par laquelle un homme donne un bénéfice à un autre, à la charge de lui rendre ou de lui en laisser le revenu. » (*Dict. Acad.*, 1694.)

On pourrait proposer beaucoup d'autres expédients pour la réformation du clergé : mais pourvu que Votre Majesté veuille observer ces quatre conditions, et traiter favorablement les gens de bien de cette profession, elle satisfera à son devoir et rendra les ecclésiastiques de son état, ou tels en effet qu'ils doivent être, ou au moins si prudents, qu'ils travailleront à le devenir.

Je dois à ce propos représenter à Votre Majesté qu'il faut bien prendre garde à ne se tromper pas au jugement de la capacité des évêques. Tel pour être savant peut être estimé capable, qui en effet se trouvera fort mal propre à cette charge, qui outre la science, requiert zèle, courage, vigilance, piété, charité et activité tout ensemble. Il ne suffit pas seulement d'être honnête et homme de bien, pour être bon évêque ; mais étant bon pour soi, il faut l'être pour les autres.

J'ai souvent appréhendé que les gens de bonne maison se continssent plus difficilement en leur devoir, et fussent moins réglés en leur vie, que d'autres ; beaucoup, touchés de cette crainte, estiment que les docteurs d'aussi bonne vie que de basse naissance, sont plus propres à tels emplois que ceux qui sont d'extraction plus haute ; mais il y a beaucoup de choses à considérer sur ce sujet.

Pour avoir un évêque à souhait, il le faudrait savant, plein de piété, de zèle et de bonne naissance, parce que d'ordinaire l'autorité requise en telles charges ne se trouve que dans les personnes de qualité. Mais étant difficile de rencontrer toutes ces conditions en un même sujet, je dirai hardiment que les bonnes mœurs, qui sans contredit doivent être considérées plus que toutes autres choses, étant présupposées, la qualité et l'autorité, qui d'ordinaire est sa compagne, doivent être préférées à la plus grande science : ayant souvent vu des gens doctes être fort mauvais évêques, ou pour n'être pas propres à gouverner, à cause de la bassesse de leur extraction, ou pour vivre avec un ménage, qui ayant du rapport avec leur naissance approche beaucoup de l'avarice ; au lieu que la noblesse qui a de la vertu, a souvent un particulier désir d'honneur et de gloire, qui produit les mêmes effets que le zèle, causé par le pur amour de Dieu, qu'elle vit d'ordinaire avec lustre et libéralité conforme à telle charge, et

sait mieux la façon d'agir et de converser avec le monde.

Il faut surtout qu'un évêque soit humble et charitable, qu'il ait de la science et de la piété, un courage ferme et un zèle ardent pour l'église et pour le salut des âmes.

Ceux qui cherchent les évêchés par ambition et par intérêt, pour faire leur fortune, sont d'ordinaire ceux qui s'attachent à faire leur cour, pour obtenir par importunité ce qu'ils ne peuvent espérer de leur mérite ; aussi ne doit-on pas les choisir, mais ceux qui sont appelés de Dieu à cet état, ce qui se connaît par leur manière de vie différente, ceux-ci s'exerçant aux fonctions ecclésiastiques qui se pratiquent dans les séminaires ; et il serait fort utile que Votre Majesté déclarât qu'elle ne choisira que ceux qui auront passé un temps considérable après leurs études, à travailler aux dites fonctions dans les séminaires, qui sont les lieux établis pour les apprendre ; n'étant pas raisonnable que le plus difficile et le plus important métier du monde s'entreprenne sans l'avoir appris, vu qu'il n'est pas permis d'exercer les moindres et les plus vils sans avoir fait plusieurs années d'apprentissage.

Après tout, la meilleure règle qu'on puisse avoir en ce choix, est de n'en avoir point de générale, mais de choisir quelquefois des gens savants, d'autres fois des personnes moins lettrées et plus nobles, des jeunes gens en certaines occasions, et de vieux en d'autres, selon que les sujets de ces diverses conditions se trouveront propres au gouvernement.

J'ai toujours eu cette pensée, mais quelque soin qu'on ait pu prendre de s'en bien servir, j'avoue avoir été quelquefois trompé, aussi est-il très difficile de ne l'être pas en des jugements d'autant moins aisés, qu'il est presque impossible de pénétrer l'intérieur des hommes ou d'arrêter leur inconstance. Souvent ils n'ont pas plutôt changé de condition, qu'ils changent d'humeur, ou pour mieux dire, qu'ils découvrent celle qu'ils avaient dissimulée jusqu'alors, pour parvenir à leurs fins. Pendant que de tels esprits vivent dans la misère, ils n'ont autre soin que de donner des apparences de beaucoup de bonnes qualités qu'ils n'ont pas, et lorsqu'ils sont parvenus à ce qu'ils désirent, ils ne se contraignent plus à cacher les mauvaises qu'ils ont toujours eues.

Cependant si l'on apporte les précautions que je propose au choix qu'on voudra faire, quand même elles ne réussiraient pas toujours, on sera suffisamment déchargé devant Dieu, et je dis hardiment, que Votre Majesté n'aura rien à craindre, pourvu qu'obligeant ceux qui auront été choisis avec cette circonspection, de résider dans leurs diocèses, d'y établir des séminaires pour l'instruction de leurs ecclésiastiques, d'y visiter leur troupeau, ainsi qu'ils y sont obligés par les canons, elle leur donnera le moyen de s'acquitter de ce devoir avec fruit. Je parle ainsi, Sire, parce qu'il leur est maintenant tout à fait impossible, par les entreprises que les officiers de Votre Majesté font tous les jours sur leur juridiction.

Six choses sont principalement à désirer, pour faire que les âmes qui leur sont commises reçoivent d'eux toute l'assistance qu'elles en doivent attendre. Trois dépendent de votre propre autorité, une de Rome simplement, et les deux autres de Rome et de votre autorité tout ensemble.

Les trois premières sont les règlements des appels comme d'abus, celui des cas privilégiés, et la suppression de la Régale prétendue pour la sainte Chapelle de Paris, sur la plus grande partie des évêchés de ce royaume, jusqu'à ce que ceux que nomme Votre Majesté aient fait leur serment de fidélité. La quatrième est un règlement en la pluralité des sentences requises par les canons, pour la punition d'un crime commis par un ecclésiastique, afin que les coupables ne puissent à l'avenir s'exempter du châtiment qu'ils méritent, par les longueurs des formalités qui se pratiquent. Et les deux autres, qui dépendent de l'autorité souveraine de l'Eglise, et de la vôtre tout ensemble, sont les exemptions des chapitres, et le droit de présenter aux cures, qu'ont divers abbés et divers séculiers.

Le cardinal de RICHELIEU.

Testament politique, ed. Foncemagne, 1764, p. 103.

LA NOBLESSE

Une noblesse bien disciplinée peut être un des plus fermes appuis du royaume ; mais indocile et remuante elle est une cause permanente de trouble. Aussi Richelieu recommande-t-il la sévérité vis à vis des gentilhommes arrogants et la douceur bienveillante, les ménagements, vis à vis de ceux qui sont fidèles aux lois de l'Etat.

Après avoir représenté à Votre Majesté ce que j'estime absolument nécessaire pour le rétablissement du premier ordre de votre royaume, je passe au second, et dis qu'il faut considérer la noblesse comme un des principaux nerfs de l'Etat, capable de contribuer beaucoup à sa conservation et à son établissement. Elle a été depuis quelque temps si rabaissée par le grand nombre des officiers que le malheur du siècle a élevés à son préjudice, qu'elle a grand besoin d'être soutenue contre les entreprises de tels gens [1]. L'opulence et l'orgueil des uns accablent la nécessité des autres, qui ne sont riches qu'en courage, ce qui les porte à employer librement leur vie pour l'Etat, dont les officiers tirent la substance.

Comme il les faut soutenir contre ceux qui les oppriment, il faut avoir un soin particulier d'empêcher qu'ils ne traitent ceux qui sont au-dessous d'eux, comme ils sont traités des autres. C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui sont nés dans cet ordre, d'user de violence envers le peuple, à qui Dieu semble avoir plutôt donné des bras pour gagner sa vie, que pour la défendre. Il est très important d'arrêter le cours de tels désordres par une sévérité qui fasse que les plus faibles de vos sujets, bien que désarmés, aient à l'ombre de vos lois autant de sûreté que ceux qui ont les armes à la main.

La noblesse ayant témoigné en la guerre, heureusement terminée par la paix, qu'elle était héritière de la vertu de ses ancêtres, ce qui donna lieu à César de la préférer à tout autre, il est besoin de la discipliner, en sorte qu'elle puisse acquérir de nouveau et conserver sa première réputation, et que l'Etat en soit utilement servi.

1. D'après l'Académie (1694) le mot *gens* « est féminin quand l'adjectif le précède et masculin quand l'adjectif le suit ».

Ceux-là étant préjudiciables au public qui ne lui sont pas utiles, il est certain que la noblesse qui ne lui sert point à la guerre, n'est pas seulement inutile, mais à charge à l'Etat, qui peut en ce cas être comparé au corps qui supporte le bras paralytique, comme un faix [1] qui le charge au lieu de le soulager.

Comme les gentilshommes méritent d'être bien traités lorqu'ils font bien, il faut leur être sévère s'ils manquent à ce à quoi leur naissance les oblige, et je ne fais aucune difficulté de dire que ceux qui dégénérant de la vertu de leurs aïeux, manquent de servir la couronne de leurs épées et de leurs vies, avec la constance et la fermeté que les lois de l'Etat requièrent, mériteraient d'être privés des avantages de leur naissance, et réduits à porter une partie du faix du peuple.

L'honneur leur devant être plus cher que la vie, il vaudrait beaucoup mieux les châtier par la privation de l'un que de l'autre. Oter la vie à des personnes qui l'exposent tous les jours pour une pure imagination d'honneur, est beaucoup moins que leur ôter l'honneur et leur laisser la vie, qui leur est en cet état un supplice perpétuel.

S'il faut ne rien oublier pour maintenir la noblesse en la vraie vertu de ses pères, on ne doit aussi rien omettre pour la conserver en la possession des biens qu'ils lui ont laissés, et procurer qu'elle en puisse acquérir de nouveaux.

Ainsi qu'il est impossible de trouver un remède à tous maux, aussi est-il très difficile de mettre en avant un expédient général propre aux fins que je propose. Les divers mariages qui se font en ce royaume en chaque famille, au lieu qu'aux autres États il n'y a souvent que l'aîné qui se marie, sont une des vraies causes que les maisons les plus puissantes se ruinent en peu de temps. Mais si cette coutume appauvrit les familles particulières, elle enrichit tellement l'État, dont la force consiste en la multitude de gens de main, qu'au lieu de s'en plaindre, il s'en faut louer, et au lieu de la changer, tâcher seulement de donner moyen à ceux qu'elle met au monde, de subsister dans la pureté du cœur qu'ils tirent de leur naissance.

1. Fardeau.

Il faut à cette fin distinguer la noblesse qui est à la cour, d'avec celle qui demeure à la campagne. Celle qui est à la cour sera notablement soulagée, si on retranche le luxe et les insupportables dépenses qui s'y sont introduites peu à peu, étant certain qu'un tel règlement leur sera aussi utile que toutes les pensions qu'on leur donne. Quant à celle de la campagne, bien qu'elle ne reçoive pas tant de soulagement d'un tel ordre, parce que sa misère ne lui permet pas de faire des dépenses superflues, elle ne laissera pas de ressentir l'effet de ce remède si nécessaire à tout l'Etat, qu'il ne peut sans lui éviter sa ruine.

Si Votre Majesté ajoute au règlement qu'il lui plaira d'apporter à ce désordre, l'établissement de cinquante compagnies de gendarmes [1], et de pareil nombre de chevau-légers [2], payés dans les provinces, aux conditions qui seront ci-après spécifiées, elle ne donnera pas peu de moyen de subsister à la noblesse, qui s'y trouvera la moins aisée. Si ensuite elle supprime la vénalité des gouvernements du royaume, et de toutes les charges militaires, que cet ordre paye assez par le prix de son sang; si elle pratique le même ordre en ce qui concerne les charges de sa maison, si elle fait qu'au lieu que maintenant toutes sortes de gens y sont reçus par le sale trafic de leur bourse, l'entrée en soit fermée à l'avenir à ceux qui n'auront pas le bonheur d'être d'une naissance noble; si même elle n'est plus ouverte à ceux qui auront cet avantage que par le choix que Votre Majesté fera d'eux, en considération de leur mérite, toute la noblesse recevra utilité et honneur tout ensemble d'un si bon règlement. Au lieu que maintenant les gentilshommes ne peuvent s'élever aux charges et dignités, qu'au prix de leur ruine, leur fidélité sera d'autant plus assurée à l'avenir, que plus ils seront gratifiés, moins ils se croiront redevables des honneurs qu'ils devront à leur bourse et à celles de leurs créanciers qui ne les font jamais souvenir de ce qu'ils leur doivent, qu'ils n'aient quelque déplaisir d'être élevés

1. *Gendarmes*, hommes d'armes d'une compagnie d'ordonnance, c'est à dire qui ne faisaient partie d'aucun régiment.

2. « Se dit des cavaliers légèrement armés, à la distinction des gendarmes qui étaient autrefois pesamment armés. » (*Dict. Acad.*, 1694.)

par cette voie. Si de plus votre bonté s'étend jusqu'à vouloir être soigneux de gratifier leurs enfants (qui se trouveront avoir la science et la piété requise) pour posséder des bénéfices d'une partie de ceux qui sont en votre collation, cet ordre vous sera d'autant plus obligé, que les déchargeant d'une partie du faix qui les accable, vous leur donnerez le vrai moyen de maintenir leurs maisons, puisque le soutien et la conservation des meilleures dépend souvent et de ceux qui épousant la condition ecclésiastique, considèrent particuliers leurs neveux comme leurs enfants, et n'ont point de plus grand contentement que d'en faire élever quelques-uns aux lettres et à la vertu, pour pouvoir, s'ils s'en rendent capables, être pourvus de quelques-uns des bénéfices qu'ils possèdent.

On pourrait mettre en avant beaucoup d'autres choses pour le soulagement de la noblesse, mais j'en supprime toutes les pensées, après avoir considéré qu'ainsi qu'il serait fort aisé de les écrire, il serait fort difficile et peut-être impossible de les pratiquer.

RICHELIEU.
Testament politique, p. 184.

LA JUSTICE ET LA VÉNALITÉ DES CHARGES

Ce fut là une des faiblesses de l'ancien régime constatée et déplorée par les témoignages du XVIIe siècle. « Où est l'école du magistrat ? s'écrie La Bruyère. L'essai et l'apprentissage d'un jeune adolescent qui passe de la férule à la pourpre, et dont la consignation (dépôt d'une somme d'argent au trésor public) a fait un juge, est de décider souverainement des vies et des fortunes des hommes. » (La Bruyère, chap. de *Quelques usages*). Mme de Sévigné écrit, le 27 mai 1680 : « Il faut que je vous conte ce que c'est que ce premier président ; vous croyez que c'est une barbe sale et un vieux fleuve... Point du tout ; c'est un jeune homme de vingt-sept ans... que j'ai vu mille fois sans jamais imaginer que ce pût être un magistrat ; cependant il l'est devenu par son crédit, et, moyennant quarante mille francs, il a acheté toute l'expérience nécessaire pour être à la tête d'une compagnie souveraine, qui est la Chambre des comptes de Nantes. » On comprend dès lors que l'examen qui était destiné à garder l'entrée de pareilles charges ne fût qu'une pure formalité. Les titulaires pouvaient être des ignorants ou des incapables. De cet abus trop réel Richelieu n'eut pas un très vif sentiment, ou du moins il ne fit rien pour y remédier. On va

voir pour quelles raisons le cardinal s'en abstint et comment son esprit politique pourtant si avisé fut en défaut devant cette réforme nécessaire.

Il est beaucoup plus aisé de reconnaître les défauts de la justice, que d'en prescrire les remèdes. Il n'y a personne qui ne voie que ceux qui sont établis pour tenir la balance juste en toutes choses, l'ont eux-mêmes tellement chargée d'un côté à leur avantage qu'il n'y a plus de contrepoids.

Les dérèglements de la justice sont venus à tel point, qu'ils ne peuvent passer plus avant. J'entrerais dans le détail de ces désordres, et en celui des remèdes qu'on y peut apporter, si la connaissance que j'ai de celui qui remplit présentement la première charge de la justice, et du dessein qu'il a de la rendre aussi pure que la corruption des hommes le peut souffrir, ne m'obligeait à me contenter de proposer seulement à Votre Majesté certains remèdes généraux pour arrêter le cours des principaux désordres.

Au jugement de la plus grande partie du monde, le plus souverain consiste à supprimer la vénalité, à éteindre l'hérédité des offices, et à les donner gratuitement à des personnes d'une capacité et d'une probité si connues, que leur mérite ne puisse être contesté par l'envie même. Mais comme ce n'est pas chose qui se puisse faire en ce temps, et qu'il sera difficile de pratiquer cet expédient, en quelqu'autre que ce puisse être, il serait maintenant inutile de proposer des moyens pour parvenir à cette fin.

Lorsqu'on voudra entreprendre ce dessein, il s'en trouvera sans doute qui ne se peuvent prévoir maintenant, et ceux qu'on pourrait prescrire ne seraient plus de saison lorsqu'on voudrait mettre la main à l'œuvre. Cependant bien qu'il soit presque toujours dangereux d'être singulier dans son avis, je ne puis que je ne dise hardiment, qu'en l'état présent des affaires et en celui qu'on peut prévoir pour l'avenir, il vaut mieux selon ma pensée continuer la vénalité et l'hérédité des offices, qu'en changer tout à fait l'établissement.

Il y a tant d'inconvénients à craindre en un tel changement, qu'ainsi bien que les élections aux bénéfices soient

plus anciennes et plus canoniques que les nominations des rois, si est-ce toutefois que les grands abus qui s'y sont commis, et qu'il serait impossible d'empêcher, rendent l'usage des nominations plus supportable, comme sujet à moins de mauvaises conséquences. Aussi, bien que la suppression de la vénalité et l'hérédité des offices soit conforme à la raison et à toutes les constitutions du droit, si est-ce néanmoins que les abus inévitables qui se commettraient en la distribution des charges, si dépendantes de la simple volonté des Rois, elles dépendaient par conséquent de la faveur et de l'artifice de ceux qui se trouveraient plus puissants auprès d'eux, rendent la façon par laquelle on y pourvoit maintenant plus tolérable que celle dont on s'est servi par le passé, à cause des grands inconvénients qui l'ont toujours accompagnée [1].

Il faudrait être aveugle pour ne connaître pas la différence qu'il y a entre ces deux partis, et ne désirer pas de tout son cœur la suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices, supposé qu'en ce cas les charges fussent distribuées par la pure considération de la vertu. Aussi est-il impossible de ne reconnaître pas qu'en tel cas les artifices de la cour pourraient plus que la raison, et la faveur plus que le mérite.

Rien ne donna tant de moyen au duc de Guise de se rendre puissant dans la Ligue contre le roi et son Etat, que le grand nombre d'officiers qu'avait introduit son crédit dans les principales charges du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully, que cette considération fut le plus puissant motif qui porta le feu roi à l'établissement du droit annuel ; que ce grand prince n'eut pas tant d'égard au revenu qu'il pouvait tirer, qu'au désir de se garantir à l'avenir de pareils inconvénients ; et qu'encore que le fisc put beaucoup sur lui, la raison d'Etat y fut plus puissante en cette occasion.

1. On a remarqué avec raison qne, parmi tant d'inconvénients, le système de la vénalité des charges avait l'avantage d'assurer l'indépendance de la magistrature « On était jugé en France, sous l'ancien Régime, par des notaires. Les magistrats étaient absolument propriétaires de leurs charges. Ils étaient aussi indépendants que le sont les notaires de nos jours. C'était la seule limite sérieuse, par ce qu'elle était permanente, de l'autorité royale. » Faguet. *Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire*, p. 118.

Au nouvel établissement d'une république on ne saurait sans crime n'en bannir pas la vénalité, parce qu'en tel cas la raison veut qu'on établisse les lois les plus parfaites que la société des hommes le peut souffrir. Mais la prudence ne permet pas d'agir de même pied en une ancienne monarchie, dont les imperfections ont passé en habitude, et dont le désordre fait (non sans utilité) partie de l'ordre de l'Etat. Il faut en ce cas succomber à sa faiblesse, et se contenter plutôt d'une règle modérée que d'en établir une plus austère, et qui serait peut-être moins convenable, sa rigueur étant capable de causer quelque ébranlement à ce qu'on veut affermir.

Je sais bien qu'on dit d'ordinaire que celui qui achète en gros la justice, la peut vendre en détail ; mais il est vrai toutefois qu'un officier qui met la plus grande partie de son bien à une charge, ne sera pas peu retenu de mal faire, par la crainte qu'il aura de perdre tout ce qu'il a vaillant, et qu'en tel cas le prix des offices n'est pas un mauvais gage de la fidélité des officiers.

Les plaintes qu'on fait de la vénalité ont été communes en tous les âges de la monarchie ; mais bien qu'on les ait toujours reconnues raisonnables en elles-mêmes, on n'a pas laissé de tolérer le désordre qui en était la cause, présupposant que nous ne sommes pas capables de l'austère perfection qu'elles ont pour fin.

Il faudrait être ignorant dans l'histoire, pour ne savoir pas que quelques-uns de ceux qui l'ont écrite, n'épargnant pas même le roi saint Louis, ont taxé son règne, parce que de son temps on ne donnait pas les charges gratuitement ; qu'ils en condamnent d'autres qui sont venus ensuite, parce que le trafic des offices était déjà si public, qu'on affermait les deniers qui en provenaient, et qu'ils rendent la mémoire du grand roi François odieuse, parce c'est le premier qui mû par la nécessité de son siècle, les mit en commerce réglé, qui a toujours duré depuis. J'avoue que c'est un grand malheur à ce prince d'être le premier auteur de cet établissement ; mais peut-être ne serait-il pas si condamnable, si on savait bien les raisons qui l'y ont contraint. La connaissance qu'il avait que les particuliers vendaient ses grâces à son insu, et l'importance des grandes affaires dont il était accablé, lui firent croire

qu'il n'y avait point de meilleur et de plus prompt expédient pour tirer volontairement du bien de ses sujets, que de leur donner l'honneur pour de l'argent.

Le feu Roi assisté d'un fort bon conseil dans une profonde paix, et un règne exempt de nécessité, ajouta l'établissement du droit annuel [1] à la vénalité introduite par ce grand prince. Il n'est pas à présumer qu'il l'avait fait sans quelque considération, et sans en avoir prévu, autant que la prudence humaine le peut permettre, les conséquences et les suites ; et c'est une chose assurée, que ce qui est fait par les princes, dont la conduite a été judicieuse, ne peut être changé avec raison, si l'expérience n'en fait connaître le préjudice, et si l'on ne voit clairement qu'on peut faire mieux.

Les désordres qui ont été établis par des nécessités publiques, et qui se sont fortifiés par des raisons d'État, ne se peuvent réformer qu'avec le temps. Il en faut ramener doucement les esprits, et ne point passer d'une extrémité à l'autre. Un architecte qui, par l'excellence de son art, corrige les défauts d'un ancien bâtiment, et qui sans l'abattre le réduit à quelque symétrie supportable, mérite bien plus de louange que celui qui le ruine tout à fait pour faire un nouvel édifice parfait et accompli.

Difficilement pourrait-on changer l'ordre établi pour la disposition des offices, sans altérer le cœur de ceux qui les possèdent, auquel cas il serait à craindre qu'au lieu que par le passé, ils n'ont pas peu servi à retenir les peuples dans leur devoir, ils contribuassent à l'avenir plus qu'aucuns autres à leurs débauches. Il est quelquefois de la prudence d'affaiblir les remèdes pour qu'ils fassent plus d'effet. Et les ordres les plus conformes à la raison ne sont pas toujours les meilleurs, parce qu'ils ne sont pas quelquefois proportionnés à la portée de ceux qui les doivent pratiquer. Au lieu que la suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices devrait ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvrirait aux brigues et aux factions, et remplirait les charges d'officiers de basse extraction, sou-

1. « *Droit annuel*, se dit de ce que certains officiers payent au roi chaque année pour conserver leur charge à leurs héritiers, laquelle à faute de ce payement vaquerait à leur mort au profit du roi. » (*Dict. Acad.* 1894.)

vent plus chargés de latin que de biens, dont il arriverait beaucoup d'inconvénients. Si l'on pouvait entrer aux charges sans argent, le commerce se trouverait abandonné de beaucoup de gens qui, éblouis de la splendeur des dignités courraient plutôt aux offices et à leur ruine tout ensemble, qu'ils ne se porteraient au trafic qui rend les familles abondantes.

Richelieu,
Testament politique, p. 197.

LES OFFICES DE FINANCES

Il faut relire le chapitre de La Bruyère intitulé : *Biens de la fortune* pour toucher du doigt ces scandaleux abus des hommes de finances, appelés *traitants* ou *partisans*. Ce fut là une des plaies de l'ancien régime. Un moment ces manieurs d'argent parurent écrasés par la disgrâce foudroyante de Fouquet ; les arrêts de la Chambre de justice les tenaient dans une terreur salutaire et l'œil vigilant de Colbert était ouvert. Ce ne fut qu'après la paix de Nimègue en 1678 et la mort du sévère contrôleur général que les puissances de l'argent recommencèrent leurs odieuses malversations. On sait jusqu'où elles allèrent plus tard et comment Louis XIV épuisé par les guerres, le luxe, les constructions coûteuses, le jeu, les fêtes, se vit obligé de compter avec ces puissances et accrut ainsi leur crédit, leur prestige et aussi leur criminelle audace. Pour bien comprendre comment les partisans pouvaient s'enrichir aux dépens du peuple et, comme de véritables « sangsues » s'engraisser de la « substance » des petits, il faut se mettre sous les yeux le mécanisme des « partis ». Il a été exposé par Claude Joly dans son traité des *Restitutions des grands*. C'est, dit-il, « la plus fine, la plus ruineuse et la plus criminelle de toutes les usures. » « Un partisan prête et avance 100.000 écus au roi, qui lui en donne 200.000 à recouvrer sur les tailles, gabelles ou autre impôts ». Le partisan prête ainsi au taux de 100 pour 100 : marché onéreux qui a pour résultat de priver le roi de la moitié de ses revenus, dans le temps même où, entiers, ces revenus ne suffiraient pas à ses dépenses. Le voilà donc forcé de réparer cette perte et de chercher de nouvelles ressources, « ce qui ne peut se faire que par des impositions nouvelles, qui sont a l'instant aliénées aux mêmes traitants pour d'autre argent comptant, qui fait partie des gains immenses qu'ils ont faits sur les premiers partis » et ainsi de suite, car dès lors les partisans « accumulent prêt sur prêt, usure sur usure » et le prince est pris dans cet engrenage et « c'est par la que le petit peuple est réduit à la mendicité et à la dernière misère ». Richelieu a vu « le dérèglement des financiers » « leur volerie » capable d'entraîner « la ruine du royaume « et il a compris la nécessité de réduire et de simpli-

lier leurs fonctions. Si son autorité eût été moins combattue, il est probable qu'elle eût réalisé les améliorations exposées ci-dessous.

Les financiers et les partisans[1] sont une classe séparée, préjudiciable à l'Etat, mais pourtant nécessaire.

Ce genre d'officiers est un mal dont on ne saurait se passer, mais qu'il faut réduire à des termes supportables. Leur excès et le dérèglement qui s'est glissé parmi eux, est venu à tel point qu'il ne peut se souffrir. Ils ne sauraient s'agrandir davantage sans ruiner l'Etat et sans se perdre eux-mêmes; donnant lieu de s'emparer de leurs biens sur la simple connaissance des excessives richesses qu'ils auront amassées en peu de temps, et sur la différence qui se vérifiera entre ce qu'ils avaient lorsqu'ils sont entrés en charge, et ce dont ils seront trouvés possesseurs.

Je sais bien qu'un tel procédé peut être sujet à de grandes méprises, et qu'il pourrait servir de prétexte à des violences bien injustes. Aussi je ne touche pas ce point en passant pour en conseiller la pratique sujette à beaucoup d'abus: mais je soutiens qu'on ne saurait s'en plaindre justement, si on s'y gouvernait avec telle circonspection qu'en châtiant ceux qu'on trouverait être riches en peu de temps par la seule industrie de leurs mains, on ne touchât point, sous ce prétexte, au bien de ceux qui se sont rendus riches ou par leur parcimonie, l'un des plus innocents moyens que les hommes aient de s'accroître, ou par les gratifications émanées de la pure faveur de leur maître, qui les exempte de crime, ou par les pures récompenses qui ont été données à leurs services, qui en est un autre moyen non seulement irréprochable, mais le plus légitime qui puisse être; puisqu'étant utile aux particuliers, il est avantageux à l'Etat qui sera toujours mieux servi, quand ceux qui le servent utilement seront mieux traités.

Il est absolument nécessaire de remédier aux dérèglements des financiers, autrement ils causeraient enfin la ruine du royaume, qui change tellement de face par leurs

1. « Celui qui a fait un traité, un parti avec le Roi pour des affaires de finances. » (*Dict. Acad.* 1894.)

voleries, que si on n'en arrêtait le cours dans peu de temps, il ne serait plus reconnaissable. L'or et l'argent dont ils regorgent, leur donne l'alliance des meilleures maisons du royaume, qui s'abâtardissent par ce moyen, et ne produisent plus que des hommes aussi éloignés de la générosité de leurs ancêtres, qu'ils le sont souvent de la ressemblance de leur visage.

Je puis dire pour l'avoir vu, qu'en beaucoup d'occasions leur négligence ou leur malice a beaucoup préjudicié aux affaires publiques. Après avoir bien pensé à tous les remèdes des maux dont ils sont cause, j'ose dire qu'il n'y en a point de meilleur que de les réduire au moindre nombre qu'il sera possible, et faire servir par commission, aux occasions importantes, des gens de bien propres aux emplois qui leur seront donnés, et non des personnes qui étant pourvues en titre, pensent en avoir un suffisant pour voler impunément. Il sera fort aisé dans une profonde paix de supprimer beaucoup d'officiers de cette nature, et par ce moyen de délivrer l'Etat de ceux qui sans lui rendre aucun service, tirent toute sa substance en peu de temps.

Je sais bien qu'on peut dire qu'on les traite d'ordinaire comme des sangsues, à qui l'on fait souvent avec un grain de sel rendre tout le sang qu'elles ont sucé, et comme des éponges qu'on laisse remplir, parce qu'en les pressant on exprime tout le suc qu'elles avaient tiré auparavant. Mais c'est un mauvais expédient à mon avis, et j'estime les compositions que l'on fait quelquefois avec les financiers un remède pire que le mal : puisqu'à proprement parler, c'est leur donner un titre pour voler de nouveau dans l'espérance d'une nouvelle grâce, et que si par ce moyen on tire quelque chose de leur bourse, ils recouvrent non seulement le principal qu'ils ont donné, mais encore l'intérêt à bien plus haut prix que celui de l'ordonnance [1]. Ce qui me fait conclure qu'outre certains officiers nécessaires, comme un trésorier de l'épargne [2], un receveur général, deux ou trois trésoriers de France en chaque

1. L'ordonnance royale qui fixait l'intérêt des avances faites au Trésor.
2. L'épargne était le trésor royal. C'étaient les trésoriers de l'épargne qui recevaient les sommes perçues par l'État et fournissaient les fonds nécessaires aux dépenses publiques.

généralité [1] et autant d'élus aux élections [2], dont on ne saurait se passer, ce ne sera pas rendre un petit sevice à l'État, si en désintéressant les particuliers, qui de bonne foi ont donné de leur argent pour s'avancer par de tels emplois selon le cours du temps, on supprime tout le reste. Sans ce remède, quelque règlement qu'on puisse faire, il sera tout à fait impossible de conserver l'argent du Roi, n'y ayant point de croix ni de supplices assez grands pour empêcher que beaucoup d'officiers de ce genre ne s'approprient une partie ce qui leur passe par les mains.

Richelieu
Testament politique, p. 221.

LES INTENDANTS

Ce fut là un rouage important de la centralisation administrative. Avec les intendants la royauté trouve enfin des agents à qui elle peut déléguer toute sa puissance, mais qui restent soumis, car ils ne sont rien par eux-mêmes et ils sont révocables à volonté. Leur action est analogue à celle de nos préfets, mais elle est beaucoup plus étendue. Tout ce que le roi lui-même aurait le droit de faire, l'intendant le fait. La justice, l'armée, la religion, l'instruction publique, l'agriculture, le commerce et l'industrie, la haute police : tout rentre dans ses attributions. Il administre tout avec une puissance absolue sans contrôle, sans limite, dont il n'a à répondre qu'au roi et aux ministres. On peut dire que tout le bien et le mal que la royauté absolue a pu accomplir dans notre pays, c'est par les intendants qu'elle l'a accompli. Saint-Simon va nous décrire leur rôle non sans mauvaise humeur mais avec l'acuité ordinaire de son analyse.

Les Intendants encore rares et peu puissants ont été peu en usage avant ce règne. Le Roi et plus encore ses ministres de la même espèce que les Intendants, peu à peu les multiplièrent, fixèrent leurs généralités, aug-

1. Henri III avait établi dans chaque *généralité*, c'est à dire dans chaque circonscription d'un bureau de finance, des receveurs généraux pour les impôts et des trésoriers pour l'administration des domaines.

2. Les élections etaient des circonscriptions financières soumises à des élus, fonctionnaires royaux chargés de répartir certains impôts et de juger les différends soulevés à cette occasion.

mentèrent leur pouvoir. Ils s'en servirent peu à peu à balancer, puis à obscurir, enfin à anéantir celui des gouverneurs des Provinces, des commandants en chef et des lieutenants généraux des Provinces ; à plus forte raison, celui que les seigneurs considérables par leur naissance et leurs dignités avaient dans leurs terres, et s'étaient acquis dans leur pays. Ils bridèrent celui des évêques à l'égard du temporel de leurs diocèses, ils contrecarrèrent les Parlements, ils se soumirent les communautés des villes. L'autorité pécuniaire s'étend bien loin ; les discussions qui naissent de toutes les sortes d'impositions et de droits, le pouvoir de taxer d'office, les moyens continuels de protéger et de mortifier grands et petits, de soulever et de maintenir ceux-ci contre les autres, dépeupla peu à peu les Provinces de ce qu'il y avait de gens les plus considérables qui ne purent souffrir ce nouveau genre de persécutions, ni s'accoutumer à courtiser l'Intendant pour éviter les affronts et les insultes par leur protection. La répartition des tailles et des autres impôts entièrement en leur main, les rendit maîtres de l'oppression ou du soulagement des paroisses et des particuliers ; quelque affaire, quelque prétention, quelque contestation qui s'élèvent entre particuliers, seigneurs ou autres, nobles ou roturiers, qui n'étant point portée aux cours de justice, l'étaient à la Cour, aux secrétaires d'Etat ou aux finances, se renvoyèrent toutes aux Intendants pour en avoir leur avis, qui toujours était suivi à moins d'un miracle fort rare. Ils attirèrent ainsi à eux une autorité sur toutes sortes de matières, qui n'en laissa plus aux seigneurs ni à aucuns particuliers, dont tous ceux qui le purent désertèrent leurs terres et leurs pays pour venir peupler Paris, la Cour, y voir de loin leur inconsidération et leur chute, et tâcher de s'y faire du crédit et des protections qui les fissent ménager par les Intendants.

Les gouverneurs de provinces, indignés de se trouver sans cesse compromis avec les Intendants pour les fonctions de leurs charges et leur considération personnelle, et dans ces débats, en avoir presque toujours le dessous, s'accoutumèrent à n'aller plus dans leurs gouvernements, d'où peu à peu il arriva qu'ils perdirent le droit d'y aller

quand ils voulurent et de ne le pouvoir plus sans la permission du Roi qu'il se mit à ne presque plus accorder. Ainsi les gouvernements devinrent de vains titres sans pouvoir et sans fonctions dont il ne resta aux gouverneurs que les appointements.

A plus forte raison en fut-il de même des lieutenants généraux de provinces: ceux-ci anéantis jusqu'à être ignorés, et à l'égard des commandants en chef envoyés par quelques raisons dans quelques provinces, sans cesse surveillés et contrariés par les intendants, tout leur pouvoir se borna au maniement des troupes, en cas de besoin de s'en servir, encore même de concert avec les Intendants sous prétexte de subsistance de ces troupes du ressort uniquement de l'Intendant. Les changements d'ordinaire assez fréquents de ces magistrats, volant d'une généralité à une autre, rompaient les mesures et les liaisons qu'on pouvait prendre avec eux et donnaient à recommencer auprès du successeur.

Un état si puissant fut bien compensé par sa dépendance entière et absolue des ministres, auxquels il fallut rendre un compte exact de tout, et particulièrement de l'exécution de leurs ordres qui les tenaient de fort court et leur donnaient souvent des coups de caveçon [1] fort sensibles. Cette servitude extrême compensait leur brillant; ils tremblèrent toujours devant les ministres, et même devant leur principaux commis à la fin jusque devant les fermiers généraux et les gros partisans. Le premier but d'un Intendant est d'arriver à une des cinq ou six grandes Intendances, et le second de parvenir à une place de conseiller d'État et peut-être dans le ministère. Il n'y en a que vingt-quatre de Robes : y arrive qui peut à travers le crédit de parents de ministres et des magistrats à places singulières.

C'est un triste état pour un Intendant de persévérer dans les Intendances ordinaires, un plus fâcheux de perdre l'espérance d'être conseiller d'Etat ; enfin rien n'égale le mépris et le néant dans lequel un Intendant révoqué achève sa vie. C'est ainsi que tout se compense et que ces

1. C'est un demi-cercle de fer qu'on met au nez des chevaux pour les dompter.

tout puissants sont dans la main des ministres sans moyens et sans force, à leur bon plaisir comme des roseaux, toujours dans la frayeur d'en être écrasés.

Tel fut l'art d'anéantir partout Grands, Seigneurie, Noblesse, Corps, Particuliers, par des gens de rien par eux-mêmes, dont le pouvoir énorme ne fut que précaire et incapable de porter nul ombrage ; avec qui bien loin d'avoir à compter comme avec des gouverneurs, des seigneurs, des Parlements, n'étaient pas même pour embarrasser de la la plus légère considération quand les ministres voulaient leur en manquer ou les perdre, qui par eux encore devinrent de plus en plus maîtres de tout.

SAINT-SIMON.

Parallèle des trois premiers Bourbons, éd. F. Faugère, t. I, p, 285 (Hachette et Cie, éditeurs):

LE PEUPLE

Qui souffrait le plus des abus que nous avons eu à déplorer ? Le peuple. C'est aux dépens du peuple que les nobles avaient des privilèges, des exemptions, des immunités et l'impôt qu'ils ne payaient pas, c'était le peuple qui le payait. C'est sur lui qu'ils prélevaient ce qu'ils appelaient « leurs droits ». C'est aux dépens du peuple que le juge rendait une justice partiale, accueillait les sollicitations d'une partie riche et accréditée, multipliait les frais de procédure, éternisait les procès. C'est aux dépens du peuple que s'enrichissaient les traitants, inventant toujours des impôts nouveaux. Dans quelle mesure fallait-il l'alléger, et lui épargner ces tribulations ? Pas trop, répond Richelieu, car l'absence de tout souci donne au peuple le sentiment de ses droits et peut éveiller ses instincts de révolte. Il développe ces considérations sans se préoccuper de savoir si l'on ne pourrait pas améliorer le sort du peuple tout en le tenant dans l'obéissance.

Tous les politiques sont d'accord que si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir. Leur fondement est, qu'ayant moins de connaissance que les autres ordres de l'Etat beaucoup plus cultivés et plus instruits, s'ils n'étaient retenus par quelque nécessité, difficilement demeureraient-ils dans les règles qui leur sont prescrites par la raison et par les lois.

La raison ne permet pas de les exempter de toutes charges ; parce qu'en perdant en tel cas la marque de leur sujétion, ils perdraient aussi la mémoire de leur condition, et que s'ils étaient libres des tributs, ils penseraient l'être de l'obéissance. Il les faut comparer aux mulets qui étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail. Mais, ainsi que ce travail doit être modéré, et qu'il faut que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces, il en est de même des subsides à l'égard des peuples ; s'ils n'étaient modérés, lors même qu'ils seraient utiles au public, ils ne laisseraient pas d'être injustes.

Je sais bien que lorsque les Rois entreprennent des travaux publics, on dit avec vérité que ce que le peuple y gagne leur revient par le payement de la taille ; de même peut-on soutenir que ce que les Rois tirent du peuple, lui retourne, et qu'il ne l'avance que pour le retirer, par la jouissance de son repos et de son bien, qui ne peut lui être conservé, s'il ne contribue à la subsistance de l'État.

Je sais de plus que plusieurs princes ont perdu leurs États et leurs sujets pour n'entretenir pas les forces nécessaires à leur conservation, de peur de les charger, et que certains sujets sont tombés dans la servitude de leurs ennemis, pour vouloir trop de liberté sous leur souverain naturel : mais il y a un certain point qui ne peut être outrepassé sans injustice ; le sens commun apprenant à un chacun qu'il doit y avoir proportion entre le fardeau et les forces de ceux qui le supportent. Cette proportion doit être si religieusement observée, qu'ainsi qu'un prince ne peut être estimé bon, s'il tire plus qu'il ne faut de ses sujets ; les meilleurs ne sont pas toujours ceux qui ne lèvent jamais que ce qu'il faut.

Au reste, comme lorsqu'un homme étant blessé, le cœur qui s'affaiblit par la perte du sang qu'il répand, n'attire à son secours celui des parties basses, qu'après que la plus grande partie de celui des hautes est épuisée : ainsi, aux grandes nécessités de l'Etat, les souverains doivent, autant qu'ils peuvent, se prévaloir de l'abondance des riches, avant que de saigner les pauvres extraordinairement. C'est le meilleur conseil que puisse prendre Votre Majesté qui le pratiquera fort aisément, puisqu'elle peut tirer à l'ave-

nir la principale substance de son Etat de ses fermes générales, qui intéressent plus les riches que les pauvres, en ce que ceux-ci dépensant moins, ils ne contribuent pas tant à ce qui en revient.

Richelieu.
Testament politique, p. 225.

LE PARLEMENT

Le parlement a joué un grand rôle dans l'histoire de France, particulièrement au xviie siècle. Il est donc intéressant de connaître son origine, sa nature, son mécanisme, l'histoire de ses prétentions, de ses usurpations, de ses accroissements progressifs. Nul mieux que Saint-Simon, qui en a vu de près le fonctionnement, qui a souffert de ses empiétements, n'est capable de nous donner ces indispensables notions. Aussi bien elles éclairent d'un grand jour et aident à mieux comprendre les troubles de la Fronde et l'histoire du xviie et du xviiie siècles.

Pour prendre une idée juste de l'essence et de la nature de cette compagnie, il faut se souvenir de ce qui a été dit des légistes, de la façon de rendre les jugements, et des trois corps qui forment la nation ; que chacun était jugé par ses égaux; que les grands vassaux jugeaient les leurs, chacun de son fief avec les principaux feudataires qui en relevaient ; et que les grands et immédiats feudataires de la couronne, connus dès la fondation de la monarchie et sous divers noms, enfin de pairs de France, jugeaient les grandes causes et les affaires majeures avec le roi, et avec lui exerçaient le pouvoir législatif et constitutif pour les grandes sanctions de l'Etat ; ce que c'était que les hauts barons et les grands prélats, et qu'ils y étaient quelquefois, puis toujours appelés, mais personnellement tantôt les uns tantôt les autres, par le roi, en sorte qu'ils ne tiraient leur droit que de ce que le roi les mandait, ainsi que depuis les officiers de la couronne dont on avait besoin pour ce qui regardait leurs offices, au lieu que les pairs y venaient tous de droit, et que rien ne se pouvait faire sans eux ; que les procès se multipliant sans cesse depuis que les fiefs, ayant, contre leur originelle nature,

passé aux femmes, furent de même susceptibles de partages, de successions, d'hypothèques, et que les coutumes diverses sur toutes ces choses se furent introduites par usage dans les différentes provinces, que les ordonnances se furent accumulées, ce qui causa la multiplication des parlements aux différentes fêtes, qui duraient huit, dix, quinze jours pour vider ces procès; que saint Louis, qui aimait la justice, considérant le peu de lumière que ces juges si nobles et si occupés de la guerre pouvaient apporter au jugement de tant de questions embarrassées, et de coutumes locales différentes, mit à leurs pieds des légistes pour être à portée d'en être consultés en se baissant à eux, sans toutefois qu'ils fussent obligés de le faire, ni, le faisant, de se conformer à leur avis ignoré de toute la séance, et qu'ils ne disaient qu'à l'oreille du seigneur aux pieds duquel ils se trouvaient assis quand il voulait les consulter; et que c'est de là que ces légistes ont été dits conseillers.

On doit se souvenir que le peuple, esclave par sa nature, peu à peu affranchi, puis devenu en partie propriétaire par la bonté des seigneurs dont ils étaient serfs, formèrent la bourgeoisie et le peuple, et ceux qui eurent des fonds appelés rotures, parce qu'ils ne pouvaient posséder des fiefs, furent de là appelés roturiers ; que de ce peuple affranchi, ceux que leur esprit et leur industrie éleva au-dessus de l'agriculture et des arts mécaniques, s'appliquèrent aux coutumes locales, à savoir les ordonnances et le droit romain, qui demeura en usage en plusieurs provinces après la conquête des Gaules, et y a été depuis toujours pratiqué. Ces gens-là se multiplièrent avec les procès, s'en firent une étude, devinrent le conseil de ceux qui en avaient, et des familles pour leurs affaires. De leur application aux lois, dont ils se firent un métier, ils furent appelés *légistes*, et saint Louis en appela au parlement pour s'asseoir sur le marche-pied des bancs des juges qui étaient tels qu'on l'a expliqué, pour y être à portée de leur donner à l'oreille les éclaircissements sur ce qu'il s'agitait devant eux, et former leur jugement et leur avis, quand ces grands seigneurs croyaient en avoir besoin, et se baissaient à eux pour le leur demander ; que de là les procès se multipliant de plus en plus, et par conséquent ces

assemblées pour les juger qui de *parler ensemble* avaient comme les grandes assemblées pour les causes majeures et pour les grandes sanctions de l'état, et par même raison, avaient pris le nom de *parlement*, les seigneurs, tant pairs qui y étaient de droit, que ceux que le roi y appelait nommément, s'excusèrent souvent par l'embarras des guerres ou de leurs affaires ; alors la nécessité de vider les procès fit donner voix délibérative en leur absence en nombre suffisant à ces mêmes légistes, qui, profitant de l'absence des vrais juges auxquels la nécessité les faisait suppléer, usèrent du temps, et obtinrent voix délibérative avec eux, mais néanmoins toujours séants à leurs pieds sur le marche-pied de leurs bancs.

Voilà comme de simples souffleurs, et consultés à pure volonté, et sans parole qu'à l'oreille des juges seigneurs, ces légistes devinrent juges eux-mêmes avec eux. De là, comme on l'a dit, cette humble séance leur devenant fâcheuse, ils usurpèrent de mettre un dossier entre les pieds des seigneurs et leur dos, puis d'élever un peu ce marchepied du banc des seigneurs qui leur servait de siége, et d'en former doucement un banc. Telle est l'origine des haut siéges et ces bas siéges de la grand' chambre, et après elle des grand'chambres des autres parlements formés dans les provinces sur ce premier modèle, qui tous n'eurent d'abord qu'une seule chambre chacun, et qui, depuis la multiplication des procès et des juges, ont multiplié les chambres, d'où la première, auparavant unique, a été nommée en toutes la *grand'chambre*, pour la distinguer des autres.

Il faut encore se souvenir que ces parlements, dont les juges légistes changeaient à chaque parlement de Pâques, la Toussaint, etc., et les seigneurs aussi qui n'étaient point pairs, et que le roi y mandait nommément, seigneurs et légistes, durèrent jusqu'aux troubles des factions d'Orléans et de Bourgogne sous Charles VI. Ses fréquentes et longues rechutes, qui ne lui permettaient pas de choisir les membres de ces parlements, en livraient la nomination à celle des deux factions qui lors avait le dessus. Les désordres qui en naquirent firent changer l'usage jusqu'alors observé ; et, pour ne retomber plus à chaque parlement dans le même inconvénient, il fut réglé que

les mêmes membres le demeureraient à vie, et qu'il n'y en serait mis de nouveaux que par mort de ceux qui s'y trouvaient, et que c'est l'époque qui a rendu les légistes juges uniques de fait, parce que, ne s'agissant plus de donner une quinzaine ou trois semaines en passant à juger des procès, les seigneurs et nobles que les rois y avaient jusque-là nommément appelés à chaque tenue, tantôt les uns, tantôt les autres, ne purent quitter l'exercice des armes, ni leurs affaires domestiques, pour passer leur vie à juger en toutes ces diverses tenues de parlement, se retirèrent presque tous, et laissèrent les légistes remplir leurs places qui n'avaient rien mieux à faire. Parmi eux l'église y conserva des clercs, d'où sont venus les *conseillers-clercs*, pour y veiller à ses intérêts, mais de même étoffe que ces légistes, parce que les évêques et les grands prélats, occupés de leur résidence, souvent de grandes affaires, et même de la guerre, ne purent donner leur temps à ces fréquentes assemblées, et comme la noblesse les abandonnèrent.

Ainsi, les légistes devenus juges, et par le fait seuls juges, juges à vie, s'accréditèrent. Les malheurs de l'état et les pressants besoins d'argent engagèrent nos rois à en tirer d'eux, pour d'une fonction à vie en faire des offices, et finalement des offices héréditaires et vénaux. Voilà donc ces juges devenus des magistrats en titre, et ces magistrats, par les mêmes besoins de finances, ont été accrus et augmentés jusqu'à la foule qu'on en voit aujourd'hui qui peuplent Paris et les provinces sous différents noms, en divers tribunaux supérieurs et subalternes. Enfin le parlement, rendu sédentaire à Paris, agrandit ses membres légistes, et jugeant non plus par convocations diverses dans l'année, mais tout le long de l'année, acquit une dernière stabilité qui en fit une compagnie de magistrats, modèle sur lequel la commodité des plaideurs éloignés, et le nombre des procès accru à l'infini, firent former les autres parlements les uns après les autres ; et de là, comme on l'a dit, par le besoin de finances, vint l'idée de l'exécution de tant de créations de tribunaux partout, supérieurs et inférieurs de tant de sortes, et de cette foule d'offices vénaux et héréditaires de la robe.

Les légistes devenus par tous ces divers degrés les seuls qui formèrent le parlement, devenu perpétuel et sédentaire à Paris, et eux officiers en titre vénal et héréditaire, délivrés des nobles qui avaient quitté l'écritoire passagère dès qu'elle devint continuelle, et des ecclésiastiques considérables qui comme les nobles n'y étaient plus appelés par les rois comme avant Charles VI, n'eurent plus que les pairs avec eux, qui de droit et sans y être appelés par les rois, à la différence des hauts barons, des officiers de la couronne, des prélats et des nobles en quelque nombre, et nommément appelés à chaque parlement, et jamais les mêmes, y entraient et y jugeaient toutes les fois qu'il leur plaisait de s'y trouver. C'est de là qu'ils ont conservé leur entrée et leur voie délibérative toutes les fois qu'ils y veulent prendre séance, tant au parlement de Paris que dans tous les parlements du royaume, où ils précèdent sans difficulté le gouverneur de la province, et l'évêque diocésain, s'ils s'y trouvent avec eux.

De là encore cette différence d'entrer en séance au parlement avant l'arrivée du roi, lorsqu'il y vient, tandis que les officiers de la couronne, et tous autres qu'il plaît au roi de mander pour son accompagnement, ne peuvent entrer en séance qu'à sa suite et après lui, encore que les officiers de la couronne y seyent aux hauts siéges, avec voix délibérative, privativement aux gouverneurs et lieutenants généraux des provinces, et aux chevaliers de l'ordre mandés par le roi, qui seyent en bas, et n'ont point de voix. C'est un reste de ce qui a été dit de ces anciennes assemblées où les pairs seuls assistaient de droit, longtemps seuls, puis ceux des hauts barons que les rois y mandaient, etc. Et ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'encore que les officiers de la couronne aient leur séance aux haut siéges, le seul chancelier a la sienne en bas, comme il a été dit plus haut, parce qu'encore qu'il soit le second officier de la couronne, et si considérable en tout, et là même en son triomphe de chef de la justice et de présider sous le roi, il n'est que légiste et maintenant magistrat, et comme tel ne peut avoir séance aux hauts siéges. La même raison le prive du traitement de *cousin* que nos rois donnent non seulement aux ducs-pairs et vérifiés,

mais aussi aux ducs non vérifiés, et à tous les autres officiers de la couronne.

Le parlement ainsi devenu sédentaire et perpétuel toute l'année, les légistes, devenus à vie, puis en titre, et héréditaires, furent non-seulement juges et magistrats, mais les seuls qui composèrent le parlement, à l'exclusion de tous autres nobles que les pairs, et comme c'était une cour de justice, destinée aux jugements des procès devenus sans nombre, les pairs ne s'y trouvèrent guère que pour des cas extraordinaires ; ainsi ces magistrats, seuls maîtres du lieu, montèrent aux hauts siéges, dont l'usage se soutint insensiblement même en la présence des pairs.

La forme des procédures se multiplia avec les procès, et la chicane, qui la rendit d'abord nécessaire, se nourrit dans la suite de ses diversités ; l'une et l'autre se multiplia à l'infini, d'où naquit un langage particulier dans les requêtes et dans les arrêts, qui rendit le prononcé de ces derniers difficile souvent aux magistrats moins experts, et à tous autres impossible. De là le président de l'assemblée continua d'en faire la fonction en présence des pairs, puis en titre, comme les légistes de simples consulteurs étaient devenus magistrats.

De cette présidence en titre et de ce que la justice se rend au nom du roi, vint l'idée de le représenter à celui qui exerçait cette office, puis la prétention qui, à la longue, s'est consolidée, parce que personne n'a pris garde à ce qui en pouvait résulter dans des personnes qui savaient user au point qu'on le voit déjà de l'art de s'accroître et de s'élever.

Dans la suite des autres présidents que le besoin de finances fit créer et qui, du bonnet particulier qu'ils portaient et qu'ils ont accru jusqu'à ne pouvoir plus le mettre sur leur tête et se contenter de le tenir à la main, ont été connus sous le nom de *président à mortier*, ont prétendu ne faire avec le *premier président* qu'un seul et même président, ou un seul et même corps de présidence, et conséquemment à lui être tous ensemble les représentants du roi, et cela avec le même succès.

Néanmoins avec toute cette représentation prétendue ils n'ont de banc distingué des conseillers qu'en bas, où il n'y a qu'eux qui seyent ; car en haut les conseillers

seyent de suite après eux sur le même banc : et tant en haut qu'en bas, ils n'occupent que le côté gauche, et les pairs le côté droit. Lorsqu'il n'y a point de pairs séants, les conseillers l'occupent entier, outre ceux qui sont sur le banc des présidents, qui se sont bien gardés de changer de côté, pour éviter de le céder aux pairs lorsqu'il en vient au parlement. Ces côtés droit et gauche seront encore expliqués plus bas.

Voilà donc les magistrats présidents en titre, et qui exercent la présidence en présence même du Dauphin, du régent quand il y en a, et qui ne la cèdent qu'au chancelier de France, ou au garde-des-sceaux, quand il y en a un, et que le chancelier ne s'y trouve pas. Ce progrès suivit de fort près l'expulsion des prélats et des nobles.

L'ancienne forme d'être jugé chacun par ses pairs de fief, etc., étant ainsi changée par l'établissement successif des parlements convoqués par le roi en divers temps de l'année, puis peu à peu devenus tels par degrés, de la manière qui vient d'être expliquée, les édits ordinaires, déclarations des rois ne purent plus être promulgués par les grands feudataires, qui ne tenaient plus de cour de fief. Il fallait toutefois qu'elles fussent connues pour être observées. Elle ne le pouvaient donc plus être que par le moyen des assemblées de ces parlements en différents temps de l'année, convoqués par les rois ; et par leur changement en parlement fixe, sédentaire, continuel par ce tribunal ; et dans la suite par les autres parlements, chacun pour leur ressort, qui furent érigés à l'instar de celui de Paris dans les différentes provinces, pour le soulagement des plaideurs et l'expédition des procès.

De là vint l'usage de juger les causes majeures et de promulguer les grandes sanctions au parlement de Paris, d'abord unique, puis devenu le premier, séant dans la capitale, et le plus à portée des rois et des grands du royaume. Les légistes qui le composaient, devenus juges et magistrats, et, comme on l'a vu, juges même en présence des pairs et du roi, le demeurèrent dans ces grandes occasions ; et de là ce parlement, privativement aux autres du royaume, prit peu à peu le nom et le titre de *cour des pairs*.

Il est vrai qu'ils n'ont jamais prétendu être compétents

des causes majeures, ni connaître des grandes sanctions seuls et sans l'intervention des pairs, en qui seuls par nature en réside le droit, mais par concomitance avec eux, et y participant par le bénéfice de leur présence ; et c'est ce qui en ces grandes occasions a fait charger les arrêts et les enregistrements de ces paroles consacrées qui leur donnent toute leur force et leur valeur, *la cour suffisamment garnie de pairs*, paroles qui ont assez souvent passé dans les arrêts et les enregistrements communs lorsqu'il s'y trouvait des pairs.

De cet envoi des édits, ordonnances, déclarations des rois, lettres patentes, etc., au parlement pour qu'elles fussent connues et observées, et que le parlement y conformât ses jugements dans les affaires qui y auraient trait, les troubles de l'état donnèrent lieu au parlement de s'enhardir, et de prétendre qu'ils étaient un milieu entre le roi et son peuple, qu'ils étaient les protecteurs, les gardiens et les conservateurs de ce peuple, et que, lorsqu'il se trouvait foulé par des édits, c'est au parlement à en faire au roi des remontrances.

L'usage qui s'en était introduit sur des matières de règlement purement légales, où le parlement éclaircissait et redressait souvent par ses représentations ce qui n'était pas assez clair, ou assez conforme au droit commun ou public dans ces édits, etc. lui donna lieu aux remontrances sur les édits bursaux, à former la prétention que je viens de dire, à la confirmer, par l'usage où les rois avaient eux-mêmes peu à peu mis le parlement de faire de son autorité, contre les entreprises de la cour de Rome, et quelquefois même contre les entreprises de quelques évêques du royaume, ce que la politique du temps ne lui permettrait pas de faire par eux-mêmes, d'où le parlement s'arrogea l'autorité populaire, à laquelle celle de la police le conduisit comme par la main. L'abus des favoris, la mauvaise administration des finances, la faiblesse des règnes et des conjonctures, lui donnèrent beau jeu d'en profiter, et de s'acquérir les peuples, pour le soulagement desquels il semblait combattre en établissant son autorité.

De là ils vinrent à prétendre que les édits, etc. ne leur étaient pas simplement envoyés pour être rendus notoires,

pour que chacun les connût et les observât, et pour que le parlement même y conformât ses jugements. Ils osèrent prétendre un pouvoir concurrent, et prépondérant à celui du roi dans l'effet des édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, etc. qui leur étaient portées à *enregistrer*, d'où ils changèrent ce terme dans l'usage de parler en celui de *vérifier*, et celui d'*enregistrement* en *vérification*, parce que le parlement ne feignit plus de prétendre que ce n'était que par l'autorité de leur enregistrement que ces lois pouvaient avoir lieu, sans quoi elles demeuraient inutiles, caduques et sans exécution, tellement que c'étaient eux qui par leur enregistrement les rendaient vraies lois, et, les rendant telles, les rendaient vraies et effectives, par conséquent les vérifiaient, en rendaient l'exécution nécessaire, et en mettaient l'inobservation sous les peines de droit, qui sans cela ne serait sujette à aucune peine, et la désobéissance permise et soutenue comme à chose non intervenue ni arrivée. Les édits bursaux furent d'un grand usage au parlement pour établir son autorité. En les refusant, il s'acquit les peuples, qui trouvèrent une protection contre les impôts ; il s'assura les envieux des favoris et des ministres ; il se dévoua les ambitieux qui voulurent brouiller l'état, et faire compter avec eux.

Quoique les rois se soient toujours écriés contre ce prétendu concours de puissance, les temps fâcheux la leur ont fait essuyer presque continuellement dans le fait, et tout est plein dans les histoires de cette lutte où les rois ne demeuraient vainqueurs que par adresse, par manège et souvent en gagnant les plus accrédités du parlement par des grâces pécuniaires.

Cette nouvelle puissance, si hardiment usurpée, quoique sans être consentie, mit les rois en brassière avec cette compagnie, appui de tout ce qui craignait l'abus des favoris et des ministres, et accoutuma les plus grands de l'état à y recourir quand ils se croyaient lésés, dans les cas les plus majeurs, et qui n'avaient aucun trait, je ne dis pas seulement à la compétence du parlement, mais à ses usurpations.

Jamais il n'avait osé lever les yeux jusqu'à s'arroger rien sur les régences. Le duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de Louis XII, piqué d'en être exclu quoique le plus

prochain mâle du sang royal, et d'en voir une femme revêtue par la volonté de Louis XI mourant, et le consentement de ceux à qui il appartenait de le donner en faveur de la dame de Beaujeu, sa fille, sœur fort aînée de Charles VIII, mineur, adressa ses plaintes au parlement. Il lui répondit, par la bouche du premier président de la Vacquerie, ces célèbres paroles si connues et si exactement transcrites dans toutes les histoires : *que le parlement était une cour de justice établie seulement pour administrer la justice au nom du roi à ses sujets, non pour se mêler des affaires d'état et des grandes sanctions du royaume, si ce n'était pas très exprès commandement du roi*, par quoi le duc d'Orléans ne put pas seulement se faire écouter, et de là prit les armes avec le triste succès pour lui que chacun sait.

Ce témoignage si authentique du premier président de la Vacquerie en plein parlement, et magistrat illustre par le poids de ses mœurs et de sa doctrine, est une vérité dont l'évidence et la notoriété de droit et de fait a paru trop pesante à ses successeurs, et à ceux qui dans les suites ont succédé aux autres offices du parlement.

Les anciennes usurpations conviaient à de nouvelles ; aussi le parlement trouva-t-il bien mauvais de n'avoir nulle part aux régences de Catherine de Médicis, et cria-t-il aussi haut que vainement de ce qu'elle fit au parlement de Rouen, avec les pairs et les officiers de la couronne, la déclaration de la majorité de Charles IX, et avec cette nouveauté que ce prince ne faisait qu'entrer en sa treizième année, qui fut dès lors pour toujours à l'avenir réputée révolue dès qu'elle serait commencée dans les rois mineurs, ce qui était en effet moins une interprétation du règlement de Charles V, approuvé et fait avec lui par tous les grands de l'état, qui fixe la majorité à quatorze ans pour les rois, qu'un changement et une nouvelle loi entée sur l'ancienne.

Le parlement de Paris députa. Il lui fut répondu que la cour des pairs n'avait point de lieu, qu'elle était partout où il plaisait au roi d'assembler les pairs, comme il est vrai. Le parlement de Paris demeura sans action comme sans réponse, et n'a osé renouveler depuis sa prétention, lorsqu'il a plu aux rois de juger des pairs, etc. dans leur

cabinet avec les pairs, en quelque part que ç'ait été, avec ceux qu'ils y ont voulu appeler avec eux. Cela est arrivé plusieurs fois.

Le jugement du duc de la Valette rendu dans le cabinet de Louis XIII, à Saint-Germain-en-Laye, après la levée du siége de Fontarabie, en est un des derniers exemples. Le premier président y fut appelé avec quelque peu de membres du parlement ; et comme la séance était autour de la table du conseil, les pairs en occupèrent les premières places aux deux côtés, les officiers de la couronne ensuite, et le premier président après eux, sans aucune difficulté.

La régence de Marie de Médicis est le premier exemple que le parlement puisse alléguer d'être entré dans les matières d'état et de gouvernement, si on excepte celles des différends avec Rome, où la politique des rois a toujours voulu mettre le parlement entre eux et cette cour, et lui faire faire ce qu'ils ne voulaient pas paraître faire eux-mêmes. L'enregistrement des traités de paix n'est rien, puisque le parlement ne fut jamais consulté pour les négocier et les conclure. C'est, *ut notum sit*, comme des édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes, et pour qu'il règle ses jugements dessus entre particuliers, si quelqu'un se plaint de contraventions et de pillage contre d'autres particuliers. Le refus que François Ier lui fit faire d'enregistrer le traité de Madrid ne fut qu'un acte d'obéissance conforme au cri général de la nation, et son enregistrement, quand il l'aurait fait, n'en eût pas servi davantage à Charles-Quint. C'est donc à l'époque de la mort funeste de Henri IV qu'il faut fixer la première connaissance que le parlement a prise des affaires d'état du gouvernement.

Cet exécrable événement, du détail duquel toutes les histoires et les mémoires de ces temps-là soulageront ceux-ci, remplit toute la cour d'horreur, et d'effroi toute la ville. Le prince de Condé était hors du royaume et premier prince du sang ; Monsieur, plus jeune que le roi mineur, et nul autre fils de France ; les autres princes du sang, et il n'y en avait que deux, le prince de Conti et le comte de Soissons, à craindre pour la reine par plus d'une circonstance ; peu de grands à Paris, tellement que le duc

d'Epernon, comptant jouer un grand rôle si la reine lui avait l'obligation de toute son autorité, ne pensa qu'à la lui procurer de la manière la plus publique et la plus solennelle, et à lui assurer le plus de gens qu'il pourrait, en les associant en un acte que leur intérêt les engagerait après à soutenir, sans songer dans cet instant subit aux conséquences.

Il se servit donc sur-le-champ de l'autorité de son office de colonel général de l'infanterie, fit assembler le parlement quoiqu'il fût fête, investit le palais en dehors, et la grand'chambre, en remplissant la grande salle de milice, tout cela sur-le-champ, et, comme on dit, en un tournemain, et y fit aller aussitôt tout ce peu qu'il y avait de pairs et d'officiers de la couronne avec la reine, laquelle fut à l'instant, du consentement de tous, déclarée régente et revêtue seule du pouvoir souverain.

De là le parlement voulut profiter des troubles qui survinrent pour se mêler du gouvernement, et c'est l'époque de leur chimère de se dire les tuteurs des rois. Leurs tentatives ne réussirent à leur fournir aucun acte sur lequel ils pussent rien fonder à cet égard, mais à faire voir qu'il n'a pas tenu à eux, et qu'ils ont augmenté ces troubles.

Louis XIII, en quantité d'occasions, leur a bien su dire : « Qu'ils ne sont qu'une simple cour de justice pour juger les procès des particuliers, et leur rendre la justice en son nom, sans droit aucun par-delà leur juridiction contentieuse » ; et cela en plein parlement, y séant, et d'autres fois à leurs députés ; et pendant son règne il a bien su les contenir dans ces bornes.

Sa mort également héroïque, chrétienne et sainte, qui pour la France combla trop tôt sa vaillance, ses exploits, sa justice, et le prodige de tant de vertus dans un prince si expressément mal élevé, et né sur le trône, donna un second titre de fait au parlement pour les régences. Ce prince, qui n'avait pas lieu de compter sur le bon gouvernement de la reine son épouse, encore moins sur une sage administration de Monsieur, son frère, voulut les balancer l'un par l'autre, et tous les deux par l'autorité qu'il voulut donner à M. le Prince, et au conseil de régence qu'il nomma.

Se défiant avec raison de la puissance et de l'effet de la

volonté des plus grands, des plus sages et des plus justes rois, tel qu'il était, après leur mort, il essaya d'y suppléer en persuadant l'équité et la prudence de ses dispositions. Il assembla donc dans sa chambre son sang, les pairs, les officiers de la couronne, les grands officiers de sa maison, ses ministres, et les principaux d'entre les conseillers d'état et des membres du parlement, et en leur présence fit faire la lecture de son testament par un de ses secrétaires d'État. Tous le louèrent, l'approuvèrent, l'admirèrent ; mais la forme de le passer en sanction y manqua, comme elle avait manqué à celui de Charles V qui l'avait ajouté au règlement de l'âge de la majorité des rois. Aussi ce règlement, si répugnant à la première inspection des choses, si contraire à l'intérêt des régents et des plus puissants de l'État, est-il demeuré loi constante jusqu'à cette heure. et les deux testaments si sages, si prévoyants, si justes, l'un du même Charles V, l'autre de Louis XIII, n'ont eu aucune exécution.

La reine, dont l'ambition fut excitée par ceux dont l'intérêt était qu'elle fut pleinement maîtresse pour être eux-mêmes les maîtres sous son nom, se laissa persuader d'imiter Marie de Médicis d'autant plus aisément que le parlement était informé des dispositions du roi pour la régence, puisqu'il en avait donné lecture à ses principaux membres, et que s'agissant de dépouiller Monsieur, M. le Prince, et ceux qui étaient nommés du conseil de régence pour se revêtir seule de leur autorité, elle ne le pouvait espérer qu'en flattant le parlement, dont les membres étaient bien plus indépendants de tout intérêt avec ces princes et ces ministres que les grands de l'état, et par un accablement de nombre en voix de gens qui espéreraient plus de grâces d'elle que du concours du conseil, et dont aucun n'était en posture de les arracher comme les grands du royaume par leur réputation, leurs alliances et leurs emplois. Ce fut ce qui la détermina d'aller faire déclarer sa régence au parlement, où en effet elle fut revêtue seule de toute l'autorité royale par la pusillanimité des deux princes, à l'exemple desquels ceux du conseil de régence n'osèrent se refuser.

Le parlement, dans la suite et dans les troubles de cette régence, sut bien profiter de son avantage aux dépens de

l'état et de l'autorité royale, que Louis XIV eut grand'peine à reprendre et à remettre le parlement dans ses bornes, où il l'a bien su contenir après tant qu'il a vécu, jusqu'à être allé une fois en habit gris tenir son lit de justice avec une houssine à la main, dont il menaça le parlement, en lui parlant en termes répondant à ce geste [1].

SAINT-SIMON, éd. Delloye,
t. XXI, p. 200.

LE PARLEMENT EST TIERS-ÉTAT

Saint-Simon qui, d'après la remarque de Louis XIV, a passé sa vie « à étudier les rangs et à faire des procès à tout le monde », connaît à merveille le cérémonial usité au Parlement et il insiste sur ce point que les membres du Parlement, premier président et chancelier en tête, sont essentiellement tiers-état.

Le premier président et tous les magistrats du parlement ne parlent qu'à genoux et découverts dans le parlement même, lorsque le roi y est présent, et si depuis un temps ils parlent debout, mais toujours découverts, ils commencent tous à genoux, ne se lèvent qu'au commandement du roi, par la bouche du chancelier, et concluent leurs discours à genoux, pour marquer que cette bonté du roi de les faire parler debout ne déroge en rien à l'essence

1. Sur le rôle du parlement voir Voltaire : *Siècle de Louis XIV*. « Les citoyens de Paris voyaient dans le parlement un corps auguste, qui avait rendu la justice avec une intégrité respectable, qui n'aimait que le bien de l'État, qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple, et sans examiner l'origine de ses droits et de son pouvoir, on lui supposait les droits les plus sacrés et le pouvoir le plus incontestable, quand on le voyait soutenir la cause du peuple contre le ministre de l'état, on l'appelait le *père de l'état* et on faisait peu de différence entre le droit qui donne la couronne aux rois, et celui qui donnait au parlement le pouvoir de modérer les volontés des rois. Entre ces deux extrémités, un milieu juste était impossible à trouver ; car enfin il n'y avait de loi bien reconnue que celle de l'occasion et du temps. » Cette absence de lois faisait dire à Retz en 1647 : « L'on chercha comme à tâtons les lois, on ne les trouva plus... Le droit du peuple et celui du roi ne s'accordent jamais si bien que dans le silence. » Voltaire a bien compris le vice fondamental des institutions politiques de l'ancienne monarchie que M. Sorel a remis en lumière dans son livre *L'Europe et la Révolution française*, t. I.

du tiers-état, dont ils sont, de parler à genoux en présence du roi et découverts, à la différence des deux premiers ordres, qui parlent assis et découverts.

On a vu aussi que le chancelier, second officier de la couronne et chef de la justice, n'a pu, malgré cet état, déposer sa nature originelle de légiste. Il est aux bas siéges, il ne parle au roi qu'à genoux : voilà le légiste. Quand il parle de sa place il est assis et couvert : voilà l'officier de la couronne. Il est le seul de ce caractère qui n'ait pas du roi le traitement de cousin, et voilà le légiste, tandis que tous les autres, et les maréchaux de France venus du plus bas lieu, comme on en a vu plusieurs, devenus nobles par leurs fonctions militaires, de roturiers et du tiers-état qu'ils étaient nés, ont, comme leurs autres confrères, le traitement de cousin, et néanmoins cèdent au chancelier, qui a un rang fort distingué comme officier de la couronne. Il est donc évident que rien ne peut dénaturer le légiste ni le tirer du tiers-état, puisque, si quelque chose le pouvait, ce serait sans doute le second office de la couronne, chef suprême de toute la justice, et le supérieur né de tous magistrats. On voit néanmoins en lui toute la distinction de son office et toute la nature du légiste parfaitement distinguées, et ce qui lui reste de légiste ne l'être distingué en rien du tiers-état.

Enfin, et ceci tranche tout, c'est que depuis, les non ecclésiastiques et non nobles ont fait un troisième ordre dans l'état connu sous le nom de tiers-état dans l'assemblée des états généraux du royaume formant et représentant toute la nation, jamais nul magistrat n'y a été député que du tiers ordre. Il y a eu des premiers présidents du parlement de Paris et nombre d'autres magistrats de ce Parlement et des autres parlements du royaume, il y en a quantité de tous les autres tribunaux supérieurs, sans qu'il ait jamais été question qu'ils pussent être d'ailleurs que du tiers-état où constamment tous ont été députés. La raison en est évidente, puisque n'étant ni ecclésiastiques ni nobles, mais étant Français, il faut nécessairement qu'ils soient d'un des trois ordres qui seuls composent la nation, et que, n'étant pas des deux premiers, il faut donc de nécessité qu'ils se trouvent du

troisième, et c'est ce qui s'est vu jusqu'aux derniers états généraux qui ont été assemblés en 1614.

Mais il y a plus, c'est qu'un noble et dont l'extraction n'est pas douteuse, mais qui se trouve revêtu d'une charge de judicature quelle qu'elle soit au parlement ou ailleurs, est par cela même réputé du tiers-état, et ne peut être député aux états-généraux qu'au tiers-état, tant cette qualité de légiste y est par nature inhérente et n'en peut être arrachée par quelque raison que ce soit, et c'est ce qui s'est vu en plusieurs députés des parlements aux états généraux. Après ces preuves comment pouvoir révoquer en doute que le parlement ne soit, par sa nature et par l'usage jamais interrompu, et comme tous autres magistrats, membre nécessaire et par essence du tiers-état?

Saint-Simon, éd. Delloye,
t. XXII, p. 63.

PORTRAITS

LOUIS XIII

Son enfance

Marie de Médicis, nageant dans la prospérité, impérieuse, jalouse, bornée à l'excès, toujours gouvernée par la lie de la Cour et de ce qu'elle avait amené d'Italie a fait le malheur continuel d'Henri IV et de son fils et le sien même, pouvant être la plus heureuse femme de l'Europe, sans qu'il lui en coûtât quoi que ce soit, que de ne s'abandonner pas à son humeur et à ses valets. Henri IV, tout occupé du gouvernement et de ses plaisirs, sentait tout le poids du domestique [1] le plus désagréable. Il accordait tout à la reine et aux dominateurs de son esprit, partie par crainte du fer et du poison, partie pour avoir repos et patience. La reine était maîtresse de ses enfants et de sa cour particulière, sans en être de plus douce humeur avec le roi. On admire la facilité de l'un, pour ne pas dire sa faiblesse, et la dureté de l'empire que l'autre exerçait sur lui. Le peu qu'en dit M. de Sully, dans ses Mémoires, fait sentir jusqu'à quel excès l'un et l'autre étaient poussés, quelle était la terrible humeur de la reine et quelle l'audace de ces âmes viles et mercenaires qui la gouvernaient.....

Il fallait à cette régente un fils qui n'eût que le nom de roi et dont la majorité ne troublât pas leur puissance. Aussi fut-il élevé avec les précautions les plus convenables à remplir leurs vues et conséquemment les plus nuisibles au jeune prince. On le laissa croupir dans l'oisiveté, dans l'inutilité et dans une ignorance si parfaite de tout, qu'il s'est souvent plaint à mon père dans la suite

1. De l'intérieur.

en parlant de son éducation, qu'on ne lui avait pas même appris à lire. On eut soin d'écarter toute la Cour de lui. C'était un crime si connu et si redouté d'approcher seulement de son appartement, qu'il n'y voyait que quelques valets, bien choisis par ceux de sa mère et qu'on changeait dès l'instant que l'inquiétude de ceux qui gouvernaient la reine en prenait le plus léger ombrage. M. de Luynes fut l'unique courtisan qui put avoir leur attache pour amuser l'ennui du dauphin, toujours enfermé dans son appartement, et qui eut assez d'adresse pour se maintenir dans la liberté de l'approcher. Ils ne craignaient ni ses alliances ni ses établissements ; il eut la souplesse de les rassurer sur son esprit et sur l'usage qu'il en pourrait faire ; il fut ainsi très longtemps l'unique ressource du jeune prince dans sa réclusion et les duretés sans nombre qu'il éprouvait.

..... Le roi sacré majeur et marié n'en devint ni plus libre, ni plus instruit. Il était souvent refusé de la permission d'aller se promener. La maréchale d'Ancre l'envoyait faire taire, quand il lui faisait trop de bruit au-dessus de sa chambre: et il fallait obéir sur-le-champ, ou être maltraité auprès de la reine sa mère, jusque-là qu'elle lui donna un jour un soufflet ; et c'était sans cesse des choses aussi difficiles à supporter, sans être jamais mêlées de la moindre douceur ni de la plus légère liberté. Luynes même ne pouvait l'entretenir tête à tête que les soirs, quand il se mettait au lit, sous prétexte de l'endormir. Ce fut là aussi où il le fit résoudre de s'affranchir et de régner en arrêtant le maréchal d'Ancre et en éloignant pour un temps la reine-mère. Luynes avait pris toutes ses mesures secrètes pour profiter de l'état insupportable où le roi était réduit et de la haine publique que ces étrangers et le mauvais gouvernement de la mauvaise reine leur avaient attirée par leur insolence et leur tyrannie. Il attendit en habile homme que tout son dessein fût bien arrangé pour le proposer au roi. C'était le tirer de prison pour le faire monter sur le trône.

S. Simon

(*Parallèle des trois Rois*).

Sa chasteté

« Le roi était véritablement amoureux de mademoiselle d'Hautefort [1]. Il allait plus souvent chez la reine à cause d'elle, et il était toujours à lui parler. Il en entretenait continuellement mon père, qui vit clairement combien il en était épris. Mon père était jeune et galant, et il ne comprenait pas un roi si amoureux, si peu maître de le cacher, et en même temps qu'il n'allait pas plus loin. Il crut que c'était timidité ; et, sur ce principe, un jour que le roi lui parlait avec passion de cette fille, mon père lui témoigna la surprise que je viens d'expliquer, et lui proposa d'être son ambassadeur et de conclure bientôt son affaire. Le roi le laissa dire, puis prenant un air sévère: « Il est vrai, lui dit-il, que je suis amoureux d'elle, que je le sens, que je la cherche, que je parle d'elle volontiers et que j'y pense encore davantage ; il est vrai encore que tout cela se fait en moi malgré moi, parce que je suis homme, et que j'ai cette faiblesse ; mais plus ma qualité de roi me peut donner plus de facilité à me satisfaire qu'à un autre, plus je dois être en garde contre le péché et le scandale. Je pardonne pour cette fois à votre jeunesse, mais qu'il ne vous arrive jamais de me tenir un pareil discours si vous voulez que je continue à vous aimer. » Ce fut pour mon père un coup de tonnerre : les écailles lui tombèrent des yeux, et l'idée de la timidité du roi dans son amour disparut à l'éclat d'une vertu si pure et si triomphante. »

La Rochefoucauld dans ses *Mémoires* nous rapporte le même fait (p. 21, édition Régnier, *grands écrivains de la France*) « J'étais dans une grande saison d'amitié avec Mlle de Hautefort, qui était fort jeune et d'une beauté surprenante: elle avait beaucoup de vertu et de fidélité pour ses amis ; elle était particulièrement attachée à la reine

1. Marie d'Hautefort fut reçue en 1628, dès l'âge de douze ans, parmi les filles d'honneur de Marie de Médicis. Mme de Motteville qui fait son portrait au tome I de ses *Mémoires*, édition Riaux, p. 40 dit que lors de la journée des Dupes, Louis XIII fit présent à Anne d'Autriche de Mlle d'Hautefort. Deux fois disgraciée en 1640 et en 1644, elle épousa en 1646, Charles de Schomberg, duc d'Halluin, pair et maréchal de France. Elle mourut en 1691.

et ennemie du cardinal de Richelieu. Le Roi avait paru amoureux d'elle, presque aussitôt qu'elle était sortie de l'enfance ; mais comme cet amour ne ressemblait pas à celui des autres hommes, la vertu de cette jeune personne ne fut jamais attaquée [1]. Elle acquit plus de réputation que de bien dans le cours de cette galanterie, et le Roi lui témoignait plus de passion par de longues et pénibles assiduités et par sa jalousie que par les grâces qu'il lui faisait. »

Louis XIII à l'âge de quinze ans

Le roi marié à quinze ans avait 5 jours de moins, que la reine Anne d'Autriche. Celle-ci était belle et fort aimable, nous dit Mme de Motteville.

Le jeune roi était de même fort beau, fort bien fait, et sa beauté brune ne déplut pas à notre jeune reine. Elle le trouva fort aimable en ce commencement ; et, quoiqu'il fût bègue, et que les fatigues qu'il prit depuis à la chasse, ses longues maladies et son chagrin naturel l'eussent, sur la fin de sa vie, infiniment changé, je crois, toutefois que, de la façon dont j'en ai ouï parler à la reine, elle l'aurait fort aimé, si le malheur de l'un et de l'autre, et cette fatalité, quasi inévitable à tous les princes, ne les eût disposés autrement ; car ce roi, se faisant à lui-même une destinée très fâcheuse, n'aima point la reine autant qu'elle le méritait. Il courut toute sa vie après des bêtes, et se laissa gouverner à ses favoris ; si bien qu'ils vécurent ensemble avec aussi peu d'intelligence que de bonheur.

Mme de MOTTEVILLE

Mémoires, éd. Riaux, t. I, p. 9.

Fin du règne de Louis XIII — Sa mort — Son portrait

Le roi, quoique malade, faisait lui-même toutes ses affaires et publiait hautement qu'il ne voulait plus de gouverneur. Il envoya des abolitions aux criminels, fit ouvrir

1. Sur les platoniques amours de Louis XIII, voir aussi les *Mémoires de Montglat* (t. I, p. 238) qui dit de même : « L'amour du Roi n'était pas comme celui des autres hommes », ceux de Mademoiselle, année 1692 et de Mme de Motteville. T. I, p. 40.

les prisons, permit aux exilés leur retour, et fit tout ce qui était nécessaire pour persuader à ses peuples que les cruauté passées n'avaient pas été faites par lui, et que ses intentions en étaient fort éloignées. Les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, et le comte de Cramaille, sortirent de la Bastille. Vauthier, médecin de la reine-mère, en sortit sussi. Le cardinal, quand il l'y mit, n'avait pas voulu le faire mourir, parce qu'il voulut, à ce que dit le même cardinal à un des ses amis, qu'il sentit son mal plus longtemps. Les princes de Vendôme, le père et les enfants, revinrent de leur exil... Le duc d'Elbœuf, qui avait été proscrit, revint... Toutes ces douceurs et ce calme faisaient bénir le règne présent et détester la sévérité passée ; mais il ne dura guère, parce que le roi mourut peu après.

Il était encore jeune, et néanmoins si cassé de ses fatigues, de ses chagrins, de ses remèdes et de ses chasses que, voyant bien qu'il ne pouvait plus vivre, il se résolut à bien mourir pour vivre éternellement. Il le fit d'une manière tout extraordinaire. Jamais personne n'a témoigné tant de constance à souffrir, tant de fermeté dans la pensée certaine de sa fin, ni tant d'indifférence pour la vie. Il avait toujours été malheureux, parce qu'il s'était trop assujetti à ses sujets, suivant plutôt la passion de ses favoris que ses sentiments. Cette soumission l'avait porté à faire des fautes dont il se repentait en lui-même.

Ce fut dans ces derniers temps, à la vue des jugements de Dieu, qu'il se repentit vivement d'avoir manqué à l'observation d'un de ses premiers commandements. Il n'avait plus le cardinal de Richelieu pour lui maintenir l'exil de la reine-mère, nécessaire à l'Etat ; et s'examinant lui-même sincèrement sur cet article, ce qu'il avait fait contre elle lui parut aussi terrible qu'il l'était en effet. Il demanda pardon à Dieu publiquement avec de grands témoignages d'un véritable repentir. Quand M. de Chavigny vit que les médecins jugèrent que le roi était hors d'espérance de pouvoir échapper, il se chargea de l'avertir de l'état où il se trouvait ; ce qu'il fit en adoucissant la rudesse de cette nouvelle autant qu'il lui fut possible.... Le roi l'embrassa, et lui dit en le serrant dans ses bras qu'il le remerciait de cette bonne nouvelle, et l'assura

qu'il n'avait jamais senti tant de joie dans toute sa vie qu'il en recevait, apprenant qu'il l'allait perdre. Il le fit reculer pour penser à sa conscience et à ses affaires ; et, après avoir été une demi-heure tout seul, il le rappela et lui dit : « M. de Chavigny, songeons à mes affaires. » Ils firent alors le plan de son testament, dans lequel il déclara la reine régente.

Quand ce prince voyait le duc de Beaufort auprès de lui et quelques autres, il disait à ses confidents : « Ces gens viennent voir si je mourrai bientôt » et ce sentiment, à ce que j'ai ouï dire à la reine même, lui faisant oublier l'envie qu'il avait d'aller chercher un meilleur pays que celui qu'il laissait, il lui arriva de dire avec emportement « Ah ! si j'en puis revenir, je leur vendrai bien cher le désir qu'ils ont que je meure. » Il recommanda ses enfants à la reine, et demeura six semaines et davantage, mourant tout les jours sans pouvoir achever de mourir, parlant toujours de la certitude de la mort comme d'une chose indifférente, et de l'éternité comme d'un voyage plaisant et agréable qu'il devait faire bientôt. Un jour il fit ouvrir les fenêtres de Saint-Denis ; et, tournant la tête vers ce lieu, il dit d'un air tranquille : « Voilà où j'irai bientôt et où je demeurerai longtemps. Mon corps sera bien balotté, car les chemins sont mauvais ». Seguin, premier médecin de la reine, m'a dit que, deux heures avant sa mort, comme il passait devant son lit, il lui fit signe de la tête et des yeux de s'approcher de lui, et lui tendant la main, lui dit d'une voix ferme : « Seguin, tâtez mon pouls, et dites-moi, je vous prie, combien j'ai encore d'heures à vivre ; mais tâtez bien, car je serai bien aise de le savoir au vrai. » Le médecin voyant sa fermeté, et ne voulant pas déguiser une vérité qu'il voyait ne lui point faire de peur, lui dit tout froidement : « Sire, votre Majesté peut avoir deux ou trois heures tout au plus. » A quoi ce prince, joignant les mains, et tenant les yeux tournés vers le ciel, répondit doucement, et sans montrer nulle altération : « Eh bien, ! mon Dieu,, j'y consens, et de bon cœur ! » Et peu après, il les ferma pour jamais, le 14 mai 1643, âgé seulement de quarante-deux ans.

La Reine parut sensiblement affligée... Dès cet instant elle alla trouver le petit Dauphin, ou plutôt le Roi,

qu'elle salua et qu'elle embrassa les larmes aux yeux, comme son roi et son enfant tout ensemble. On peut croire qu'elle et toute la France devaient pleurer ce roi, et que, selon ses sentiments et sa lumière, il aurait alors gouverné son royaume glorieusement. Il avait des défauts qui l'ont effacé des cœurs, de ses sujets et de toute sa famille ; mais il avait aussi de grandes vertus, qui pour son malheur n'ont point été assez connues ; et l'assujettissement de ses volontés à celles de son ministre avait étouffé ces belles qualités. Il était plein de piété et de zèle pour le service de Dieu et pour la grandeur de l'Eglise ; et sa plus sensible joie, en prenant La Rochelle et les autres places qu'il prit, fut de penser qu'il chasserait de son royaume les hérétiques, et qu'il le purgerait par cette voie de différentes religions qui gâtent et infectent l'église de Dieu.

Il était, à ce que j'ai ouï dire à un de ses plus intimes favoris, un des meilleurs capitaines de son royaume. Il faisait la guerre et il était vaillant. Je le sais de ceux qui, dans leur jeunesse, ont été avec le prince dans le péril sans paraître le craindre. Il aimait les gens de service, et c'était la seule chose qu'il n'avait pas abandonnée à son ministre. Lui-même connaissait les gens de cœur, ceux qui avaient fait de belles actions ; et il prenait un fort grand soin de les en récompenser. Ses plus sensibles chagrins contre le cardinal étaient de ce qu'il voulait aller souvent commander son armée, et que le cardinal, pour ne se pas commettre dans une si grande foule d'ennemis, s'y opposait toujours, et par mille inventions l'en empêchait. Il avait beaucoup d'esprit et de connaissances : et le cardinal de Richelieu lui-même a dit plusieurs fois de lui que, daus son conseil, il était toujours du meilleur avis, et trouvait souvent des expédients pour les choses les plus embarrassantes. J'ai ouï dire au duc de Saint-Simon, qui était auprès de lui quand il se brouilla avec la Reine, sa mère, qu'il ne voulut point lui abandonner le cardinal deRichelieu par principe d'équité, parce qu'il était persuadé qu'il ne lui avait pas manqué de fidélité ; que c'était le maréchal de Marillac et le maréchal de Bassompierre et plusieurs autres qui, ayant fait une cabale avec la princesse de Conti contre le cardinal de Richelieu,

voulaient, pour leur intérêt particulier, se servir de la Reine, sa mère, comme de bouclier contre lui; et que, connaissant le service qu'il venait de lui rendre, il avait cru être obligé de le maintenir, et qu'il n'avait eu aucune pensée de perdre la Reine, sa mère, pour sauver le cardinal; mais qu'il avait eu dessein de conserver l'un, sans manquer au respect qu'il devait avoir pour celle dont il avait reçu la vie; que la première chose qui commença de l'aliéner de cette princesse fut quand elle le pressa de chasser le cardinal, et que, s'étant mis à genoux devant elle pour la fléchir, elle n'eut aucun égard, ni à cette soumission, ni à ses prières; qu'il est vrai que cela lui fit un peu de depit; ce qui fut cause qu'il s'en alla à Versailles, où le cardinal le suivit par le conseil de ses amis [1], car d'abord il voulut se retirer; mais ce prince lui dit: « Non, Monsieur le Cardinal, je ne le veux pas; vous n'avez point manqué à la Reine, ma mère: car, si vous l'aviez fait, je ne vous verrais jamais; mais, voyant que toute ces choses se font par cabale, et vous, m'ayant bien servi, je ne serais pas juste si je vous abandonnais. »

D'autres gens de ce temps m'ont encore assuré qu'il n'eut point de dessein de ce qui arriva à Compiègne. Mais peu après ce cardinal lui fit comprendre qu'il fallait détruire toute cette cabale, qui portait la Reine, sa mère, à brouiller l'Etat; et que, pour ce fait, il fallait l'arrêter quelque temps, après lequel, tous ceux de son parti étant morts ou prisonniers, on la ferait revenir aisément. Mais, cette princesse ayant passé en Flandre (ce qui fut, à ce qu'on dit, pratiqué par lui-même [2]), il lui fut aisé de déguiser la vérité au Roi son fils, et lui persuader que l'absence de la Reine sa mère était nécessaire au repos de son royaume. Voilà ce qui se peut dire pour excuser la plus grande faute qu'il ait faite; car, pour la mort du maréchal d'Ancre, il n'y a pas d'apparence qu'il l'ait ordonnée, non plus que toutes les indignités dont elle fut accompagnée, qu'il faut attribuer au peu de circonspection de ceux qui eurent l'ordre de l'arrêter, à la résistance de ceux de la suite de ce maréchal, et à la haine que le peuple avait pour lui. Aussi

1. Entre autres, le cardinal de la Vallette.
2. C'est aussi l'opinion que Laporte exprime dans ses *Mémoires*.

cela ne l'a pas empêché qu'on ne lui ait donné le nom de Juste. Personne, n'a douté, non plus, qu'il ne fût brave, et qu'il ne sût mettre une armée en bataille, aussi bien qu'aucun de ses généraux. Mais, outre ces grandes qualités si nécessaires aux grands rois, il savait mille choses auxquelles les esprits mélancoliques ont coutume de s'adonner, comme la musique et tous les arts mécaniques, pour lesquels il avait une grande adresse et un talent particulier.

Mme de Motteville,
Mémoires, édit. Riaux, t. I, (pp. 91 à 99).

Le roi Louis XIII avait une santé faible que les fatigues de la chasse avaient usée avant l'âge; ces incommodités augmentaient ses chagrins et les défauts de son humeur ; il était sévère, défiant, haïssant le monde ; il voulait être gouverné et portait impatiemment de l'être. Il avait un esprit de détail appliqué uniquement à de petites choses et ce qu'il savait de la guerre convenait plus à un simple officier qu'à un roi.

La Rochefoucauld,
Mémoires, édit. Régnier, p. 2.

RICHELIEU

Son portrait

Le cardinal de Richelieu gouvernait l'Etat et il devait toute son élévation à la Reine-mère. Il avait l'esprit vaste et pénétrant, l'humeur âpre et difficile ; il était libéral [1], hardi dans ses projets, timide pour sa personne. Il voulut établir l'autorité du Roi et la sienne propre par la ruine des huguenots et des grandes maisons du royaume, pour attaquer ensuite la maison d'Autriche et abaisser une puissance si redoutable à la France [2]. Tout ce qui n'était

1. « Il n'était pas libéral, mais il donnait plus qu'il ne promettait et il assaisonnait admirablement les bienfaits. » *Mémoires du Cardinal de Retz*, éd. Regnier, t. I, p. 281.

2. « Deux desseins que je trouve aussi vastes que ceux des César et des Alexandre. » *Ibid.*, t. I, p. 227.

pas dévoué à ses volontés était exposé à sa haine, et il ne gardait point de bornes pour élever ses créatures ni pour perdre ses ennemis [1]. La passion qu'il avait eue depuis longtemps pour la Reine s'était convertie en dépit : elle avait de l'aversion pour lui, et il croyait que d'autres attachements ne lui étaient pas désagréables [2].

La Rochefoucauld,
Mémoires, éd Riaux, p. 3.

Domination cruelle de Richelieu

La Rochefoucauld a été envoyé à la Bastille et nous raconte qu'il a vu là les victimes de la domination cruelle du cardinal (1637).

« Ce peu de temps que j'y demeurai me représenta plus vivement que tout ce que j'avais vu jusqu'alors l'image affreuse de la domination du Cardinal. J'y vis le maréchal de Bassompierre [3], dont le mérite et les agréables qualités étaient si connus ; j'y vis le maréchal de Vitry [4], le comte de Cramail [5], le commandeur de Jars [6], le Fargis [7], le Coudray-Montpensier [8], Vautier [9], et un nombre infini de gens

1. « La fortune des grands de la cour dépendait de la faveur du ministre, les établissements n'y étaient solides qu'à mesure qu'on lui était dévoué. » *Mémoires du chevalier de Grammont*, 1830, p. 19.

2. Nous retrouvons plus loin un jugement plus complet sur Richelieu dans les *Origines politiques de la Fronde*, par Retz.

3. On voit dans les *Mémoires de la Porte* où il est parlé longuement de ces prisonniers de marque (pp. 383-386), que l'âge avait ôté la mémoire de Bassompierre et qu'il rabâchait sans cesse « l'histoire de ses amours. »

4. Il avait été créé maréchal en 1617, le jour même où il s'était chargé de l'assassinat du maréchal d'Ancre. Emprisonné en 1637, à la suite d'une violente querelle avec l'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, il ne sortit de la Bastille qu'après la mort de Richelieu.

5. Adrien, comte de Montluc, petit-fils du maréchal de Montluc, incarcéré après la journée des Dupes, mort en 1646. Il était, par sa femme, comte de Cramail ou Garmain.

6. François de Rochechouart, chevalier de Jars, commandeur de l'ordre de Malte, avait été arrêté en 1632, lors de la disgrâce de Chateauneuf. Condamné à mort, il avait reçu son pardon sur l'échafaud même.

7. Charles d'Angennes, comte de Fargis ou du Fargis, ancien ambassadeur de France en Espagne, avait été emprisonné le 14 février 1635.

8. Henri d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, était attaché au duc d'Orléans. Il avait été arrêté en même temps que du Fargis.

9. Vautier, premier médecin de Marie de Médicis, puis de Louis XIV, mort en 1652, avait été emprisonné après la journée des Dupes.

de toutes conditions et de tous sexes, malheureux et persécutés par une longue et cruelle prison [1]. La vue de tant d'objets pitoyables augmenta encore la haine naturelle que j'avais pour l'administration du cardinal de Richelieu. Le maréchal de la Meilleraye me vint tirer de la Bastille, huit jours après m'y avoir mené, et j'allai avec lui à Ruel [2] remercier le cardinal de la liberté qu'il m'avait rendue. Je le trouvai froid et sérieux ; je n'entrai point en justification de ma conduite : il me parut qu'il en était piqué ; et je me trouvai bien heureux d'être sorti de prison dans un temps où personne n'en sortait. »

La Rochefoucauld.

Mémoires, p. 38 et 39.

ANNE D'AUTRICHE

Son portrait

Personne mieux que Mme de Motteville qui a vécu dans son intimité ne pouvait le retracer plus ressemblant et plus fidèle. Les détails dans lesquels elle entre révèlent même un peu la femme de chambre, suivant la remarque de Sainte-Beuve.

Elle se coiffait suivant la mode d'une coiffure ronde, frisée clair et beaucoup de poudre, et ensuite elle prit celle des boucles. Ses cheveux étaient devenus de couleur un peu plus brune, et elle en avait une grande quantité. Elle n'avait pas le teint délicat, ayant même le défaut d'avoir le nez gros et de mettre, à la mode d'Espagne, trop de rouge ; mais elle était blanche, et jamais il n'y a eu de si belle peau que la sienne. Ses yeux étaient parfaitement beaux : la douceur et la majesté s'y rencontraient ensemble : leur couleur mêlée de vert rendait leurs

1. Si l'on en croit Tallemant des Réaux et Retz, cette prison ne fut pas si cruelle pour la plupart. « ils étaient traités avec beaucoup d'honnêteté et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les allaient voir ; l'on dînait même quelquefois avec eux. » (*Retz*, éd. Régnier, t. I, p. 159).

2. Le château de Ruel ou Rueil, entre Paris et Saint-Germain, sur les bords de la Seine, était la résidence d'été de Richelieu qui y donnait des fêtes magnifiques.

regards plus vifs et remplis de tous les agréments que la nature leur avait pu donner. Sa bouche était petite et vermeille, les souris en étaient admirables, et ses lèvres n'avaient de la maison d'Autriche que ce qu'il en fallait pour la rendre plus belle que plusieurs autres qui prétendaient être les plus parfaites. Elle avait le tour du visage beau et le front bien fait. Ses mains et ses bras avaient une beauté surprenante[1], et toute l'Europe en a ouï publier les louanges : leur blancheur, sans exagération, égalait celle de la neige, et les poètes ne pouvaient en trop dire quand ils voulaient les louer. Elle avait la gorge fort belle, sans être toute parfaite. Elle était grande et de mine haute sans être fière. Elle avait dans l'air de son visage de grands charmes, et sa beauté imprimait dans le cœur de ceux qui la voyaient une tendresse qui ne manquait jamais d'être accompagnée de vénération et de respect. Outre ses perfections, elle avait la piété de la reine Marguerite d'Autriche, sa mère, morte en odeur de sainteté qui, ayant eu soin de son éducation, avait imprimé en son cœur des sentiments conformes aux siens; et c'est ce qui avait produit en elle cette grande inclination à la vertu, qui lui a attiré la grâce que Dieu lui a faite toute sa vie de le préférer à toutes choses.
Mémoires de M[me] de Motteville, t. I, pp. 37 et 39, éd. Riaux.

En face de ce portrait peut être un peu flatté de la reine on peut placer celui que le Cardinal de Retz a tracé du même personnage. Ce portrait d'Anne d'Autriche est le premier de la galerie célèbre des dix-sept portraits, dont Sainte-Beuve a dit qu'ils sont « tous admirables de vie, d'éclat, de finesse, de ressemblance, car l'impartialité s'y trouve même quand il peint des ennemis ». Cette galerie « est la gloire du pinceau français et on peut dire qu'avant Saint-Simon il ne s'était rien écrit de plus vif, de plus éclatant, de plus merveilleusement animé ». Nous citerons à leur place la plupart de ces portraits. Contentons-nous de donner ici celui d'Anne d'Autriche avec le préambule intéressant qui introduit le lecteur dans la galerie.

Mémoires du cardinal DE RETZ, éd. Aimé Champolion Figeac, t. I, p. 252.

1. Elle le savait bien et c'était, paraît-il d'après les mémoires du temps, un moyen de lui plaire que de regarder ses mains avec complaisance.

Je sais que vous aimez les portraits, et j'ai été fâché par cette raison de n'avoir pu vous en faire voir jusqu'ici presque aucun qui n'ait été de profil et qui n'ait été par conséquent fort imparfait. Il me semble que je n'avais pas assez grand jour dans ce vestibule dont vous venez de sortir et où vous n'avez vu que les peintures légères des préalables de la guerre civile. Voici la galerie où les figures vous paraîtront dans leur étendue, et où je vous présenterai les tableaux des personnages que vous verrez plus avant dans l'action. Vous jugerez par les traits particuliers que vous pourrez remarquer dans la suite, si j'en ai bien pris l'idée. Voici le portrait de la reine, par lequel il est juste de commencer :

Portrait de la reine

La reine avait, plus que personne que j'aie jamais vu, de cette sorte d'esprit qui lui était nécessaire pour ne pas paraître sotte à ceux qui ne la connaissaient pas. Elle avait plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'inapplication à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoires des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que de tout ce que dessus [1].

Journée de la Reine-régente

Elle s'éveillait pour l'ordinaire à dix ou onze heures, et les jours de dévotion [2] à neuf, qu'elle faisait une longue

1. Il y a de la reine régente un portrait remarquable fait par Philippe de Champaigne. Certains détails du costume de veuve qu'elle porte, le grand col rabattu en dentelle qui atténuait la sévérité du deuil, le collier de perles, dont la mode s'introduisit vers 1648 à la cour de France, indiquent cette date comme la date approximative de l'œuvre. Le graveur qui nous l'a conservée était digne du peintre qui lui confiait la plupart de ses œuvres. Jean Morin, l'un des créateurs de la gravure française, par un mélange heureux du burin et de l'eau forte, excellait à rendre la fermeté sans raideur des œuvres de Ph. de Champaigne.

2. Le jour où elle communiait.

prière avant que d'appeler celle qui couchait auprès d'elle. Quand on avait annoncé son réveil, ses principaux officiers lui venaient faire leur cour et souvent d'autres personnes y entraient, et particulièrement certaines dames qui lui venaient parler des aumônes de charité qui étaient à faire à Paris, dans toute la France et même au dehors; car ses libéralités en tout temps étaient grandes et s'étendaient généralement sur tout ce qui regardait la piété, son application étant sans relâche à tous les besoins qu'on avait de sa protection et de sa justice. Quand ceux qui avaient eu à parler à elle avaient eu leur audience, elle se levait, prenait une robe de chambre, et, après avoir fait une seconde prière, elle déjeunait d'un grand appétit. Son déjeuner était toujours bon, car elle avait une santé admirable. On lui servait après son bouillon des côtelettes, des saucisses et du pain bouilli. Elle mangeait d'ordinaire de tout cela un peu et n'en dînait pas moins. Après avoir mis son corps de jupe [1] avec un peignoir, elle entendait la messe fort dévotement, et, cette sainte action finie, elle venait à sa toilette. Il y avait alors un plaisir non pareil à la voir coiffer et habiller. Elle était adroite et ses belles mains à cet emploi faisaient admirer toutes leurs perfections. Elle avait les plus beaux cheveux du monde; ils étaient fort longs et en grande quantité, qui se sont conservés longtemps, sans que les années aient eu le pouvoir de détruire leur beauté. Elle s'habillait avec le soin et la curiosité [2] permise aux personnes qui veulent être bien sans luxe, sans or ni argent, sans fard et sans façon extraordinaire. Il était néanmoins aisé de voir, à travers la modestie [3] de ses habits, qu'elle pouvait être sensible à un peu d'amour propre. Après la mort du feu Roi elle cessa de mettre du rouge, ce qui augmenta la blancheur et la netteté de son teint. Au lieu de rien diminuer de son éclat, on l'en estima davantage, et l'approbation publique obligea les dames à suivre son exemple. Elle prit alors la coutume de garder la chambre un jour ou deux pour se reposer de temps en temps et ne voir que les

1. Corsage.
2. Goût attentif : sens latin (*cura*).
3. Simplicité.

personnes qui lui étaient plus familières et la pouvaient moins importuner. Dans les autres jours, elle donnait facilement audience à tous ceux qui la lui demandaient, tant sur les affaires générales que sur les particulières. Comme elle avait du bon sens et beaucoup de raison, elle les satisfaisait tous par des réponses accompagnées de bonté : et ceux qui l'aimaient auraient toujours voulu qu'elle eût agi par ses propres lumières, comme d'abord elle en avait eu l'intention, pour éviter le blâme qu'elle avait vu donner au feu Roi, qui avait trop abandonné son autorité au cardinal de Richelieu, disant souvent à ses serviteurs qu'elle n'en voulait pas faire autant. Mais, par malheur pour ceux qui étaient à elle, ses résolutions furent affaiblies par le désir du repos et par la peine qu'elle trouva dans la multiplicité des affaires qui sont inséparables du gouvernement d'un grand royaume. Dans la suite des temps, elle devint plus paresseuse et apprit par son expérience que Dieu n'a pas placé des rois sur des trônes pour ne point agir, mais pour souffrir quelques-unes des misères qui sont attachées à toutes sortes d'états.

La Reine ne dînait pas souvent en public servie par ses officiers, mais presque toujours dans son petit cabinet, servie par ses femmes. Le Roi et Monsieur [1] très souvent lui tenaient compagnie, et quasi jamais n'y manquaient. Au sortir de son dîner, elle se retirait un peu dans sa chambre pour être quelque temps seule, et donnait souvent une heure à Dieu par quelque lecture dévote qu'elle faisait dans son oratoire. Ensuite elle allait tenir

1. Monsieur, frère du Roi. Pour bien comprendre les mémoires de cette époque, il est nécessaire de se rappeler les titres honorifiques dont on se servait communément au XVII[e] siècle pour désigner les membres de la famille royale, les princes du sang et les personnages les plus importants de la Cour. Le fils aîné du Roi s'appelait *Monseigneur* ou *Dauphin* ; le frère du roi, *Monsieur*, la sœur ou la belle-sœur du roi, *Madame* ; la fille de Monsieur, *Mademoiselle* ; le chef de la maison de Bourbon-Condé, *Monsieur le Prince* ; le fils aîné de Monsieur le Prince, *Monsieur le Duc* ; l'aîné de la maison de Bourbon-Soissons, *Monsieur le comte*. Le grand écuyer s'appelait *Monsieur le Grand* ; le premier écuyer, *Monsieur le Premier;* on trouve quelquefois, mais plus rarement, *Monsieur le Premier de Paris*, pour désigner le premier président du parlement de Paris. Les évêques enfin prenaient le nom de leur siège épiscopal : *Monsieur de Meaux*, l'évêque de Meaux ; *Monsieur de Cambrai*, l'archevêque de Cambrai, etc.

le cercle [1], ou bien elle sortait et allait voir des religieuses ou faire quelques dévotions ; d'où étant revenue, elle se donnait encore quelque temps aux princesses et aux dames de qualité qui venaient faire leur cour.

Étant revenue dans le temps que M. le duc d'Orléans [2] fut à la cour, il venait tous les jours la voir. M. le Prince et M. le duc d'Enghien y venaient aussi quelquefois. Mais, comme dans le commencement de la régence, ils n'étaient pas encore du petit conseil secret, comme ils furent depuis, ils se retiraient de bonne heure. Le duc d'Orléans y demeurait fort tard et M. le cardinal n'y manquait jamais à la belle heure du soir, que la conversation se faisait publiquement entre la Reine, les princes et le ministre ; ce qui fait qu'en ce temps la cour était fort grosse. La reine se retirait ensuite en son particulier. Le duc d'Orléans, après un entretien secret, s'en allait au Luxembourg, et laissait le cardinal Mazarin avec la Reine. Ce ministre y demeurait quelquefois une heure, quelquefois plus. Les portes du cabinet demeuraient ouvertes après la sortie du duc d'Orléans ; et les gens de la belle cour, qui étaient dans la petite chambre du Palais-Royal joignant le cabinet, demeuraient là à causer, attendant la fin du conseil. Quand il était fini, la Reine, peu de temps après, donnait le bonsoir à tout ce qui s'appelle le grand monde. La foule des grands seigneurs et des courtisans demeurait dans le grand cabinet, et c'était là que se pratiquait sans doute tout ce que la galanterie et les folles intrigues pouvaient produire. Peu d'hommes, avec quatre ou cinq personnes de notre sexe, avaient l'honneur de rester avec la Reine, à toutes les heures où elle était en son particulier. Ces hommes étaient le commandeur de Jars, Beringhen, Chandenier, capitaine des gardes du Roi, Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, et Comminges, son neveu et son lieutenant. Quelquefois d'autres s'y fourraient, et la Reine en grondait fort et se plaignait qu'ils y prenaient racine. Outre ceux que j'ai nommés, il y en avait d'autres qui lui étaient agréables quand ils y

1. « La compagnie des princesses et des duchesses assises en rond à droite et à gauche de la reine. » (*Dict. Acad.*, 1694.)
2. Son beau-frère.

voulaient demeurer, comme le maréchal de Gramont, Créqui, Mortemart ; ceux enfin dont les grands noms ou leurs charges portent leurs privilèges avec eux. Pour des femmes, il n'y avait que Mlle de Beaumont, Mme de Bregy, ma sœur et moi ; et une madame Hebert, mère de Mme de Bregy, quelquefois, mais rarement, qui n'était ni muette, ni philosophe, et qui n'était guère écoutée...

Quand elle avait donné le bonsoir et que le cardinal Mazarin l'avait quittée, elle entrait dans son oratoire, où elle demeurait en prière plus d'une heure : puis après elle en sortait pour souper à onze heures. Son souper fini, nous en mangions les restes sans ordre ni mesure, nous servant pour tout appareil de sa serviette à laver et du reste de son pain ; et, quoique ce repas fût mal ordonné, il n'était point désagréable, par la qualité des personnes qui s'y rencontraient, et parce que c'était le sujet de la raillerie et de la conversation de la Reine, qui nous faisait part de ce qu'elle avait de bon, et qui riait fort de ce que ses femmes qui la servaient et qui n'étaient pas les plus polies du monde, nous dérobaient tout ce qu'elles pouvaient attraper pour le garder pour le lendemain. Ensuite de ce festin nous allions la trouver dans son cabinet, où recommençait une conversation gaie et libre qui nous conduisait jusqu'à minuit ou une heure ; et quand elle était deshabillée, et souvent couchée et prête à s'endormir, nous la quittions pour en aller faire autant.

Mme DE MOTTEVILLE.

Mémoires, collection Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 67.

Incidents de Cour

Deux incidents de cour nous révèlent le caractère de la reine. L'un est la disgrâce de Mme de Hautefort. C'est celle-là même dont nous avons vu Louis XIII innocemment épris. Elle détestait Mazarin : c'était un premier grief de la reine contre elle. De plus, s'autorisant d'une ancienne familiarité, elle ne se gênait pas pour critiquer les moindres actions de la reine. La contrariété que celle-ci éprouvait de cette manière d'agir finit un jour par éclater.

Un jour donc de l'année 1644, qu'à notre ordinaire nous avons eu l'honneur de passer le soir jusqu'à minuit auprès

de la reine, nous laissâmes Madame de Hautefort causer avec cette princesse en toute liberté, et avec le plaisir que sa présence et la grâce qu'elle nous faisait de nous souffrir nous donnaient. La Reine était près de se mettre au lit; elle n'avait plus que sa dernière prière à faire quand nous la quittâmes, et que mademoiselle de Beaumont, le commandeur de Jars, ma sœur et moi nous sortîmes pour nous retirer. Dans ce moment il arriva que Madame de Hautefort, toujours occupée à bien faire, en déchaussant la reine, appuya la recommandation d'une de ses femmes qui parlait en faveur d'un vieux gentilhomme servant qui depuis longtemps était son domestique, et qui lui demandait quelque grâce : et Madame de Hautefort ne trouvant pas en la reine trop de bonne volonté pour lui, elle lui dit et lui fit entendre par des sourires dédaigneux qu'il ne fallait pas oublier ses anciens domestiques [1].

La reine qui n'attendait qu'une occasion pour se défaire d'elle, contre sa douceur ordinaire ne manqua pas de prendre feu là dessus, et lui dit avec chagrin et fort en colère qu'enfin elle était lasse de ses réprimandes, et qu'elle était fort mal satisfaite de la manière dont elle vivait avec elle. En prononçant ces importantes paroles, elle se jeta dans son lit, et lui commanda de fermer son rideau et de ne lui plus parler de rien.

Madame de Hautefort, étonnée de ce coup de foudre, se jeta à genoux et, joignant les mains, appela Dieu à témoin de son innocence et de la sincérité de ses intentions, protestant à la Reine qu'elle croyait n'avoir jamais manqué à son service ni à ce qu'elle lui devait. Elle s'en alla ensuite dans sa chambre, sensiblement touchée de cette aventure, et je puis dire fort affligée. Le lendemain, la reine lui envoya dire de sortir d'auprès d'elle, et d'emmener avec elle Mademoiselle d'Escars, sa sœur, qui avait toujours été avec elle.

Ibidem,

édition Riaux, t. I, pp. 162 et 163.

1. Ce récit est confirmé par Laporte, dans ses mémoires, qui ne donne aucun tort à Mme de Hautefort.

Le second incident éclate trois ans après et c'est la même dame qui en est victime. Il nous fait voir d'abord combien il était difficile de rentrer dans le cœur de la reine quand une fois on en était sorti. Nous y voyons ensuite une reine, espagnole de naissance et comme telle amoureuse de l'étiquette, s'efforcer de l'implanter dans la cour de France, en attendant le jour où cette même étiquette régnera en souveraine sous le jeune roi Louis XIV.

Le lendemain, au lever de la Reine, il arriva une petite aventure à une dame de la cour, assez dure et fâcheuse pour être mise au rang des amertumes qu'on goûte souvent dans le cours de la vie. La duchesse de Schomberg, en perdant le nom de Mme de Hautefort, avait quitté ses prétentions sur la charge de dame d'atour, que possédait encore sa grand'mère Mme de la Flotte, moyennant deux cent mille livres de récompense ; mais, comme le désir de la faveur est une chaîne invisible qui attache tous les hommes à la personne des Rois, les uns par inclination, les autres par intérêt, et que peu de personnes s'en séparent volontiers, Mme de Schomberg faisait souvent ce qu'elle pouvait pour regagner les bonnes grâces de la Reine, et aurait souhaité reprendre auprès d'elle cette familiarité du temps passé. Il est de l'ordre, que la dame d'honneur doit toujours servir la Reine de droit, si ce n'est qu'elle cède cet honneur à une princesse du sang en lui présentant la chemise ; et quand la dame d'atour y est, elle partage avec elle le service sur certaines choses. Mme de Schomberg, depuis son mariage, s'étant trouvée seule auprès de la Reine, avait eu l'honneur de la servir, et la Reine l'avait reçue agréablement, pour lui faire grâce, et ne la pas rebuter; mais, non pas comme ayant aucun droit de représenter la dame d'atour en cette occasion. Elle voulut jouir du même privilège, Mme la Princesse y étant présente et Mme la marquise de Senecey. La Reine lui dit alors, et assez sévèrement (car l'ancienne amitié était tout à fait effacée) : « Madame, vous ne voyez pas que Mme de Senecey est là ; et que vous faites sa charge. » La duchesse de Schomberg lui répondit assez brusquement, qu'elle la voyait bien ; mais, que ce qu'elle faisait était la sienne. La Reine un peu émue repartit aussitôt : « Votre charge ! Madame, et n'y avez-vous pas renoncé en vous mariant, pour 200.000 livres, que je vous fis donner de récompense ? —

Oui, Madame, lui dit Mme de Schomberg; mais je ne les ai pas encore reçues. C'est pourquoi je croyais être en droit de l'exercer. — Oh! bien, Madame, vous serez payée, lui répondit la Reine; il y a assez d'argent en France pour cela; mais, cependant, sachez qu'il est difficile de rentrer dans mon cœur, quand une fois on en est sorti. » Cette dame, touchée d'une sensible douleur, ne répondit alors que par des larmes, et ne laissa pas de suivre la Reine tout le jour, sans même se pouvoir empêcher de pleurer devant elle. Elle se fit cette violence, pour ne pas donner des embarras à son mari, qui lui avait souhaité le retour de sa faveur passée. La Reine attendrie de pitié, pour adoucir sa douleur, lui parla et lui fit quelques caresses; mais, à ce que m'a dit depuis cette dame, elle revint chez elle avec intention de ne plus prétendre aux bonnes grâces de cette princesse. Elle se contenta de la voir ensuite comme les duchesses, qui ne viennent au Louvre qu'à l'heure du cercle. Puis, quelque temps après, sans bruit ni sans plainte, elle et le maréchal de Schomberg allèrent dans leur maison et dans leur gouvernement vivre de cette vie chrétienne, qui seule peut donner le repos de l'esprit et la tranquillité de l'âme. Cette petite histoire fit un grand bruit à la Cour: chacun en cette occasion en parlait selon son sentiment particulier. Quelques-uns blâmèrent Mme de Schomberg, d'imprudence d'avoir voulu se hasarder à recevoir ce déplaisir, et d'autres accusaient la Reine de trop de rudesse, vu qu'elle n'en avait jamais pour personne. Quelques heures après lui ayant demandé ce que c'était que cette aventure qui faisait tant de bruit, elle me dit tout ce que j'ai écrit, et me dit de plus avec bonté, qu'elle avait été fâchée de ce que cette dame l'avait forcée, contre son humeur, de lui causer ce chagrin, vu qu'elle n'aimait point à faire de la peine à qui que ce soit; mais qu'elle n'avait pas voulu être prise pour dupe, et qu'elle avait bien vu qu'elle agissait de cette manière, non pas pour travailler à regagner son amitié, puisque ce motif eût été obligeant; mais purement pour demeurer dans la prétention de sa charge, malgré elle, afin de tâcher sans doute de la conserver à d'Escarts sa sœur, pour qui elle avait toujours eu une grande aversion; et qu'il n'était pas juste que, pour être reine, elle fût servie malgré elle de ceux qui

ne lui plaisaient pas. La duchesse de Schomberg m'a depuis confirmé les mêmes choses, m'assurant qu'elle aurait souhaité de conserver sa charge à sa sœur.

Mémoires de Mme de MOTTEVILLE, Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 131.

Fermeté de la Reine

C'est surtout dans sa lutte contre le Parlement que la reine montra sa fermeté. Anne d'Autriche avait besoin d'argent pour soutenir ses guerres (1645). Elle résolut d'aller au Parlement pour y faire passer quelques édits. Celui-ci profita de cette occasion pour se donner un beau rôle et opposer son autorité à celle du souverain. Il est intéressant de noter le premier contact du Roi et de la Reine avec une compagnie contre laquelle il faudra tant lutter.

Le Parlement de Paris crut que pendant la régence il pourrait trouver des conjonctures propres à se faire valoir; et ceux de cette compagnie qui se disent les tuteurs des rois, voulurent faire connaître leur puissance en s'opposant à celle du souverain. Leur autorité sous le règne précédent avait été abattue; ils cherchèrent avec impatience les moyens de la relever; et enfin leur conduite fit voir leur intention. Elle fut alors voilée du rôle du bien public; et dans cette première rencontre, ils ne témoignèrent avoir pour règle de leurs sentiments que le seul désir de bien faire. D'abord que la Reine proposa d'aller au Parlement, ils dirent qu'elle n'avait pas le droit de le faire. Elle s'en moqua hautement, et dit qu'elle était fondée en exemples, et que la feue reine Marie de Médicis y était allée. On résolut seulement d'attendre le retour du duc d'Orléans, car, encore que la reine n'eût pas besoin de sa présence comme d'une chose nécessaire, ce prince vivant avec elle aussi bien qu'il faisait en ce temps-là, elle jugeait avec raison qu'elle ne pouvait avoir pour lui trop de considération : et de plus, elle était persuadée que la présence de l'oncle du Roi serait toujours avantageuse à ses affaires. Le duc d'Orléans étant arrivé, le jour pris pour aller au Parlement, le capitaine de garde, selon son ordinaire, visita toutes les prisons et prit les clefs du Palais.

La Reine se leva de grand matin et s'habilla même avec

plus de soin que de coutume. Elle mit des pendants d'oreilles, de gros diamants mêlés avec des perles en poires fort grosses. Elle avait au devant de son sein une croix de même sorte d'un très grand prix. Cette parure, avec son voile noire, la fit paraître belle et de bonne mine, et en cet état elle plut à toute la compagnie. Plusieurs la regardèrent avec admiration, tous avouèrent que dans la gravité et la douceur de ses yeux on connaissait la grandeur de sa naissance et la beauté de ses mœurs.

Les compagnies des gardes et les suisses furent commandés pour occuper en haie, selon la coutume, le chemin qui mène au Palais ; et la Reine avec le Roi, dont la beauté était alors parfaite, s'achemina pour ce voyage avec toute la grandeur qui accompagne un roi de France quand il marche en cérémonie. Il est d'ordinaire suivi de ses gardes, de ses suisses, de sa compagnie de chevaux légers, de ses mousquetaires et de plusieurs princes et seigneurs ; ce qui compose toujours un grand cortège. Quatre présidents vinrent recevoir le Roi et la Reine à la Sainte-Chapelle, où leurs majestés entendirent la messe. Le Roi était encore à la jaquette, qui fut porté sur son lit de justice par son premier écuyer.

Quand le Roi fut placé, la reine se mit à sa main droite. M. le duc d'Orléans, qu'on appelait toujours Monsieur, était au-dessous de la reine, et M. le Prince était auprès de lui. Ensuite étaient les ducs et pairs, et les maréchaux de France, selon le rang de leurs duchés. De l'autre côté étaient le cardinal Mazarin et quelques pairs ecclésiastiques... Après que cet ordre fut partout observé, le Roi salua toute la compagnie ; et, après avoir jeté les yeux sur la Reine comme pour lui demander son approbation, il dit tout haut : « Messieurs, je suis venu ici pour vous parler de mes affaires ; mon chancelier vous dira ma volonté. »

Il prononça ce peu de mots avec une grâce qui donna de la joie à toute l'assemblée ; et cette joie fut suivie d'une acclamation qui dura longtemps. Quand le bruit fut cessé, le chancelier, par un éloquent discours, représenta les nécessités de l'Etat, la belle et célèbre victoire qu'on avait gagnée sur les ennemis, le désir que la Reine avait de la paix, et le besoin qu'on avait de continuer fortement la guerre pour y forcer les Espagnols par la continuation de

nos conquêtes ; et pour cet effet il conclut qu'il fallait de l'argent, car en cela consistait tout le mystère. Le premier président [1] loua fort la Reine, exagéra le bonheur de la France, la bonne conduite du ministre et la valeur des princes du sang. Il représenta de même avec beaucoup de vigueur les nécessités des peuples, et fit une harangue digne de plaire au Roi et à ses sujets. L'avocat général Talon [2] parla d'un style hardi ; il représenta à la Reine le peuple oppressé, ruiné par la guerre passée et par les présentes, demanda grâce pour eux à genoux d'une manière pathétique et touchante, et dit des choses assez contraires à la suprême autorité des favoris. On trouva dans le parlement qu'il avait bien parlé ; mais je crois que le ministre ne fut pas content, parce que je l'entendis blâmer par les adulateurs de la cour.

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, éd. Riaux, t. I, p. 234 et seq.

Le Parlement quittant de plus en plus son rôle naturel qui consistait à rendre la justice, s'arrogeait le droit d'administrer les affaires de l'Etat. Il venait de déclarer sa jonction avec les autres cours, malgré la Reine, et s'était mis en état de révolte ouverte. Nous allons voir avec quelle fermeté la régente tient tête à cette compagnie et s'élève contre ses prétentions. La faiblesse et la bonté excessives de Mazarin ont tout gâté (1648).

Le quinzième [de Juin], le Parlement s'assembla tout de nouveau sur la protection qu'il voulait et prétendait pouvoir donner aux autres Compagnies souveraines. Il voulut délibérer aussi sur la cassation de leur Arrêt de jonction [3], par celui qui leur avait été porté de la part du

1. Mathieu Molé, né en 1584, fils de celui qui joua un si grand rôle sous Henri IV; nommé premier président en 1541, il fut plus tard garde des Sceaux et mourut en 1656.

2. Omer Talon, né à Saint-Quentin, en 1595, mort en 1652. On peut voir dans ses *Mémoires*, le rôle du Parlement dans cette crise financière et comment son intervention ne fit qu'ajouter au mauvais état des finances.

3. Les Cours souveraines, la Chambre des comptes, la Cour des aides, le Grand conseil s'unirent au Parlement « pour servir le public et le particulier et réformer les abus de l'Etat ». Tous les magistrats de la France, en l'absence d'une constitution, se sentirent appelés à prendre la place des Etats généraux et à porter remède aux maux de la monarchie. Le Parlement de

Roi : et tous ceux de cette Compagnie conclurent enfin, *que leur Arrêt serait maintenu par eux, malgré celui du Conseil du Roi qui le cassait; que le lendemain, ils s'assembleraient dans la Chambre de Saint Louis, pour en délibérer amplement; et que les Députés des autres Compagnies y seraient reçus.* Plusieurs, dès ce jour, firent de belles harangues, pour soutenir leurs opinions, qui toutes allaient à déchirer le Gouvernement et blâmer la conduite du Ministre, accusant publiquement le Surintendant d'Hemeri de concussion et de volerie[1]. Ce coup fut mortel à la prospérité de la France, et fit espérer à ses ennemis, que ces brouilleries intestines les allaient remettre dans le bel état dont ils étaient déchus, par l'habile conduite du Cardinal de Richelieu, et par les heureux succès de la Régence. Si cette hardiesse déplut à la Reine et à son Ministre, c'est de quoi il est impossible de douter. Après le Conseil tenu dans le cabinet sur cette affaire, il fut résolu qu'on casserait tout de nouveau ce dernier Arrêt du Parlement. La Reine commanda à Duplessis, Secrétaire d'Etat, suivi de Carnavallet et de quelques gardes du Corps, d'aller au Palais, et d'apporter au Roi cet Arrêt si pernicieux au repos public ; mais les Clercs du Palais s'assemblèrent, et crièrent de telle force contre lui et ceux de la Compagnie, qu'il les fallait tuer, qu'il fut contraint de revenir sans rien apporter.

Le seizième, on manda le Parlement en Corps. Il vint à pied au Palais-Royal, selon la coutume ordinaire. Pour les recevoir authentiquement, on assembla les Ducs et pairs, les Maréchaux de France, et tous les Officiers de la Couronne. On mit un daiz dans le grand cabinet avec une estrade dessous ; et le Roi et la Reine étaient sur cette espèce de trône environnés de tout ce qu'il y avait de

Paris était d'autant plus encouragé à cette entreprise qu'en ce moment même, le Parlement d'Angleterre faisait une révolution contre la royauté britannique.

1. Particelli d'Emery avait inventé quelques nouveaux impôts assez justes. Son *édit du tarif* sur les objets de consommation à l'entrée de Paris avait pour objet de charger les classes riches au profit des pauvres. Par l'*édit sur la censive*, il imposa les propriétés des bourgeois parisiens établies sur les domaines du roi. Tous ces impôts n'atteignaient que les classes aisées et les membres du Parlement « Messieurs du Parlement, dit Talon, avaient ressenti ces droits en leur particulier ».

grands Seigneurs à la Cour. Le visage de la Reine était sévère et plein d'une grave Majesté, qui marquait une colère menaçante. Le Chancelier, leur fit un grand discours tirant à la réprimande ; sans néanmoins leur rien dire qui les pût offenser : puis ayant fait lire leur Arrêt de jonction, leur remontra la faute qu'ils avaient faite de se joindre comme gens factieux aux autres Compagnies. Il leur fit voir combien, par là, ils avaient fomenté la rebellion et la désobéissance parmi les sujets du Roi, qu'ils étaient obligés au contraire de maintenir dans le respect et dans l'ordre des lois. Il fit lire tout haut l'Arrêt du Conseil d'enhaut, qui cassait le leur ; et leur prouva que le Roi, pour maintenir son autorité, avait été forcé de faire ce qu'il avait fait : et, venant à celui qu'ils avaient donné le jour précédent, où sans avoir égard au commandement du Roi, ils maintenaient cette jonction ; il s'étendit là-dessus, leur représentant les grandes et nuisibles conséquences qui suivaient leur action ; et dit, que quand elle aurait pu être accompagnée de bonnes et innocentes intentions, elle ne pouvait que produire beaucoup de mal à l'Etat, de très mauvais effets pour la France, et donner de grandes espérances aux ennemis. Il conclut, enfin, par la lecture d'un autre Arrêt donné par le Roi ce même jour, et ce dernier contenait un grand raisonnement sur toutes les choses présentes et passées, et cassait non seulement celui qu'ils avaient donné en faveur de la jonction de toutes les Compagnies, mais encore celui qu'ils avaient donné le jour précédent quinzième du mois ; avec défenses expresses de s'assembler avec les Députés des autres Compagnies. Il leur ordonna de la part du Roi de s'employer seulement à rendre la justice à ses sujets, sans se plus mêler des affaires de l'Etat. Il leur dit que le Roi seul prétendait y avoir droit, comme son propre héritage, et le pouvoir de gouverner à sa volonté, ou par lui, ou par ses ministres ; que les voix dans leurs assemblées avaient été comptées, et non pas pesées ; que dans la Compagnie, il y en avait eu de sages ; que Sa Majesté était fâchée de ne les pouvoir séparer des autres, pour les pouvoir dignement récompenser, et les louer publiquement en cette occasion ; mais qu'elle en ferait la différence quand il en serait temps de le pouvoir faire : et, à l'heure même, fit

commandement au Greffier, d'apporter à la Reine la feuille du dernier Arrêt avant les vingt-quatre heures passées.

Le Premier Président voulut répondre, mais la Reine l'interrompit, et lui dit qu'elle ne voulait point de réponse; qu'en son particulier, elle connaissait ses bonnes intentions, que cela suffisait ; et qu'à l'égard des factieux, qui troublaient le repos de l'Etat, elle les assurait, *S'ils n'obéissaient aux commandements du Roi, de les punir en leur personne, en leurs biens, et en leur postérité.*

Malgré cette cérémonie, aussitôt qu'ils furent retournés, ils s'assemblèrent après-midi, et défendirent tous d'une voix au Greffier de porter la feuille de leur Arrêt à la Reine, selon qu'elle leur avait commandé. Ils mandèrent de plus aux Députés des autres Compagnies, qui étaient dans la chambre de Saint Louis, qu'ils ne pouvaient s'assembler alors avec eux, que premièrement ils n'eussent délibéré entr'eux sur ce qui leur avait été ordonné de la part du Roi. Les politiques, qui raisonnaient dans le cabinet, sur les affaires présentes, disaient tous, que le peu de cas que le Parlement faisait des défenses de la Reine devait obliger le Ministre à le punir, se servant contre lui pour soutenir l'autorité du Roi, des moyens qu'une juste vigueur peut fournir en de telles occasions ; mais, outre que beaucoup de gens, à qui la puissance du Favori déplaisait, ne désapprouvaient pas tout à fait ce que faisait le Parlement, ceux-mêmes, qui paraissaient conseiller le châtiment, n'auraient pas souhaité que le Cardinal eût suivi leur avis. Si cette voie eût été un remède assuré à ce mal, ils ne l'auraient pas enseigné ; parce que tous voulaient sa perte, et eussent été au désespoir qu'il eût fait ce qu'il fallait faire pour empêcher les malheurs qui la leur pouvaient faire espérer : de sorte que ce Ministre, manquant de bons conseils, et à ce qu'on a cru de fermeté, il laissa passer les occasions d'arrêter ce torrent dans le commencement de son cours ; et cette tolérance augmentant de beaucoup l'audace du Parlement, les jours suivants il continua de s'assembler, et témoigna dans son unité une grande et ferme résolution de soutenir ses intérêts contre le Roi.

Le Ministre, qui ne voulut point pousser les choses à

l'extrémité, prit le parti de la douceur et de l'humilité, comme les autres prenaient celui de la force et de la fierté. Les choses ne pouvaient pas subsister, les uns menaçant sans faire de mal, et les autres offensant sans rien craindre : il fallait nécessairement que leur hardiesse donnât de la crainte au Ministre, ou que lui, n'en voulant point avoir, leur fit naître la terreur dans l'âme, par les effets de la Puissance souveraine ; mais, il ne prit pas cette voie ; il rendit les armes, et suivit malgré les maximes ordinaires de la politique, celles de la tolérance et de la douceur.

Le Parlement, de son côté, n'envoya point la feuille qu'on leur avait ordonné d'apporter à la Reine : tous opinèrent hautement que leurs Arrêts auraient lieu, et que celui du Roi serait nul ; et fut arrêté qu'ils s'assembleraient, malgré les défenses de la Reine, dans la chambre de Saint-Louis. Ils murmurèrent fortement, et firent connaître par leurs harangues, que non seulement leurs intérêts, le droit annuel pour eux, et celui des Officiers, animaient avec justice ; mais, ils déclarèrent qu'outre cela, ils voulaient prendre connaissance de l'administration des finances, et se mêler de réformer l'Etat qu'ils soutenaient n'être pas bien gouverné. L'Avocat Général, voulant un peu s'acquitter de son devoir, et comme l'homme du Roi, représenter au Parlement l'excès de leur hardiesse, leur dit qu'ils en étaient venus si avant, qu'il fallait que l'autorité Royale fût dégradée, ou que celle de leur Compagnie fût anéantie ; et leur conseilla, en homme sage, d'apporter quelque modération à leur emportement. Il fut traité de ridicule par toute la jeunesse des Enquêtes, comme s'il eût dit les plus grandes impertinences ; et celui, qui en tant d'occasions avait montré tant de partialité pour les intérêts du Parlement et du public, au premier mot qu'il voulut dire en faveur de l'autorité du Roi, fut maltraité et forcé de se taire. Tous lui répondirent qu'il avait tort de leur faire des remontrances, qu'ils étaient tous bons serviteurs du Roi aussi bien que lui, que ce qu'ils faisaient n'était que pour son service ; et qu'ils voulaient seulement réformer les abus de l'Etat, et particulièrement le mauvais usage des Finances.

Le Ministre voyant donc que ces mutins tenaient fermes

contre lui, se résolut d'aller à eux, et de regagner ces esprits farouches, par la facilité et l'intérêt. La Reine, qui les avait menacés en souveraine qui n'appréhendait rien, et qui croyait avec beaucoup d'apparence de raison, que l'exil et la prison pourraient remedier à ces désordres eut de la peine à se résoudre de suivre les sentiments du Cardinal. Elle disait à ceux qu'elle croyait de ses amis, qu'il était trop bon, et qu'il gâterait tout, en voulant acquérir les bonnes grâces de ses ennemis. Elle avait un grand mépris pour la robe, et ne pouvait pas s'imaginer que cette portion des sujets du Roi pût l'incommoder, ni apporter du changement de ses affaires. Elle ignorait les grands événemens, qui, par des commencements bien moindres, ont renversé les Royaumes les plus puissants, et ruiné les Empires les plus affermis; de sorte que ne connaissant que sa grandeur, et le faste extérieur qui environne les Rois par tant de Gardes et de suite, (quoique sa vertu lui en fit mépriser l'éclat) cet éclat la rendait incapable de concevoir que sa Régence, qu'elle voyait accompagnée de tant de gloire, pût recevoir quelque révolution par cette voie. C'est pourquoi elle proposait le châtiment, comme un remède qui devait indubitablement arrêter la révolte dans sa source : et ce sentiment était tout-à-fait selon le bon sens, et l'avis des plus habiles de la Cour. Souvent elle disait à ses familiers, qu'elle ne consentirait jamais que cette canaille, voulant parler des Gens de robe, attaquât l'autorité du Roi son fils ; si bien que son Ministre, qui n'avait pas cru que leur audace pût arriver au point de se voir contraint de céder, fut enfin fâché d'avoir aigri l'esprit de la Reine contre le Parlement. Cette princesse, qui avait de la douceur et de la bonté, avait néanmoins une fermeté non pareille, qui marquait assez, que pour peu qu'elle eût été soutenue, elle aurait suivi les maximes de la sévérité avec assez de force et de vigueur dans cette rencontre, où il s'agissait de punir la hardiesse des sujets du Roi, qui voulaient s'opposer à son autorité.

Mme de MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 164.

Piété de la Reine

La bataille de la Porte Saint-Antoine mettait aux prises les troupes de Condé et celles du roi, tout ce qu'il y avait de plus brave et de plus généreux dans le royaume. Pendant ce temps la Reine ne sait que prier et s'absorber dans la piété et la compassion envers ces illustres victimes du sort (1652).

La Reine se leva ce jour-là de grand matin, et alla aux Carmélites[1], passer au pied des autels une si importante journée. Je fus l'y trouver aussitôt avec l'émotion et le battement de cœur qu'on devait avoir dans une pareille occasion, où l'on voyait de si près la perte inévitable de tant de braves gens, qui composaient ces deux partis. Là elle sut aussitôt que Saint Megrin, pour avoir eu trop de chaleur et s'être trop précipité, avait été tué dans une rue étroite, où il avait imprudemment fait avancer la compagnie des Chevaux-Legers du Roi qu'il commandait. Le Fouilloux, Enseigne des Gardes de la Reine, y fut tué aussi. Mancini, neveu du Cardinal Mazarin, brave et jeune et déjà honnête homme[2], y fut blessé à mort : il paya de sa vie et de son sang le malheur de son oncle, qui paraissait être le prétexte de cette injuste Guerre. La Reine les regretta tous infiniment, et comme il lui semblait qu'ils étaient tués à ses yeux, elle en parut beaucoup plus touchée, que dans les autres occasions où le Roi et elle avaient perdu de bons serviteurs. Cette Princesse fut toujours pendant ce combat à genoux devant le Saint Sacrement, excepté les moments qu'elle recevait des courriers qui la faisaient aller à la grille apprendre la mort de quelqu'un du parti du Roi. Sa souffrance fut grande, puisque je puis dire que le crime de ses ennemis n'effaçait point en elle le regret qu'elle avait de leur perte : elle sentait de la douleur pour ceux qui mouraient pour le service du Roi, et ceux qui périssaient dans le parti contraire, avaient encore quelque part à sa pitié. Je vis ses peines ; car j'eus l'honneur d'être seule auprès d'elle presque tout le jour. Madame de Senecei qui l'avait suivie

1. Carmélites du couvent de Saint Denys.
2. Un *honnête homme* au XVIIe siècle est un homme accompli selon le monde.

se trouva mal : elle demeura toujours dans une cellule du couvent, sans approcher de la Reine ; mais la princesse Palatine la vint trouver sur le soir de ce terrible jour.

M[me] de Motteville,
Collection Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 436.

Dignité maternelle de la Reine

Le duc et la duchesse de Navailles avaient encouru la disgrâce du roi. La reine, qui les aimait, avait inutilement plaidé leur cause et fut très péniblement affectée de voir le peu de crédit qu'elle possédait auprès de son fils. De là une brouille sérieuse entre le roi et sa mère. La mère, blessée dans sa tendresse, se montre dans cette circonstance admirable de dignité et de fermeté chrétienne (1664).

La Reine mère était demeurée mal satisfaite de la hardiesse que Madame de Brancas avait eue de parler au Roi contre elle, et sa tendresse pour le Roi lui faisait sentir douloureusement la froideur qu'il avait eue pour elle, depuis l'indiscrétion de cette Dame, qu'elle soupçonnait encore d'avoir continué de manquer au respect qu'elle lui devait. Le Roi et la Reine sa mère en furent enfin brouillés, et parurent alors visiblement mal ensemble. Le chagrin de la Reine mère éclata tout-à-fait après la disgrâce du Duc de Navailles et de sa femme, et la peine qu'elle en reçut la rendit plus sensible sur les autres choses. Le Roi, par cette même raison, et parce qu'il n'aimait pas ceux qu'elle regrettait, se laissa toucher d'un pareil sentiment, et montra que les personnes en qui la Reine sa mère avait confiance lui déplaisaient.

En ce même temps cette princesse trouva mauvais que le Roi eût fait juger une affaire qu'avait au Conseil l'Abbé de Priere, contre ce qu'elle prétendait que ce Prince lui avait promis. Ce Religieux voulait réformer son Ordre ; et comme la Reine-Mère était Protectrice de tous les bons desseins, elle le voulut être de celui-là en particulier, car elle estimait sa piété. Il était malade, et elle avait prié le Roi d'attendre qu'il fût en santé pour décider de ses affaires; mais le Roi, à ce que vit la Reine sa mère, par mauvaise humeur contre elle, fit juger son

Procès en son absence, et dit sur ce sujet chez la Comtesse de Soissons que l'Abbé de Priere se portait bien, et que la la Reine sa mère n'avait pas dit vrai, ou quelque chose de semblable, qui ne parut pas obligeant pour elle. Ce coup la blessa sensiblement, et cela joint avec le reste augmenta sa tristesse et sa douleur. Elle la témoigna au Roi par son silence; et par une résolution qu'elle fit intérieurement de quitter la Cour, et de se retirer au Val-de-Grace. Le Tellier sachant l'état où étaient le Roi et la Reine sa mère, fit ce qu'il put pour les raccommoder, et l'Abbé de Montaigu aussi, mais ils n'y réussirent pas. Ces deux Royales personnes étaient fâchées, et ne pouvaient ni l'une ni l'autre se résoudre de parler ensemble. Un de ces jours, que leur chagrin était dans sa plus grande force, le Roi étant avec la Reine sa mère dans le Cabinet de son appartement, Monsieur et Mademoiselle sortirent avec intention, en les laissant seuls, de les forcer de se raccommoder ; mais le Roi après y être demeuré assez longtemps, tourné contre une fenêtre, fit une grande révérence à la Reine sa mère et sortit sans lui rien dire. Je n'était pas alors à Fontainebleau ; je sais néanmoins, comme si j'y avais été présente, qu'elle en fut sensiblement touchée, et qu'elle dit ensuite à Monsieur, avec le cœur plein de douleur, et parlant du Roi : *Vous voyez comment il me traite.* Elle passa dans la petite chambre, appuyée sur lui, allant par dessus la terrasse, afin d'éviter les yeux de ceux qui remplissaient son grand cabinet. Là elle pleura beaucoup avec ce Prince, et dit à une autre personne qui se trouva auprès d'elle, de qui je le sus quelque temps après [1] : *Pensez-vous que nous ayons parlé ensemble le Roi et moi dans le Cabinet ? Je vous assure que non, que nous en sommes sortis de la même manière que nous y étions entrés.* Ce soir même elle refusa d'aller souper avec sa famille, parce qu'en effet elle se trouvait mal. Le Roi venant chez elle à l'heure du repas, car ils parlaient ensemble en public, rencontra la Reine qui s'en allait à son appartement. Il lui demanda tout surpris pourquoi elle s'en retournait avant que d'avoir soupé. Elle lui répondit que la Reine sa mère lui avait dit de le faire, parce qu'elle ne

1. Cette personne était la Molina Espagnole.

voulait point manger. Le Roi pâlit à ce discours, et demeura tout interdit. Il suivit la Reine, qui alla souper chez elle, et il demeura sans vouloir s'asseoir à table, appuyé sur le derrière de la chaise de la Reine. Il fit bonne mine en présence des spectateurs, mais son cœur fort estimable en cela souffrait de la peine, et il lui faisait sentir qu'il était coupable envers cette digne mère qui l'avait toujours tant aimé, et qu'il avait jusque-là toujours tant honorée.

Le lendemain matin la señora Molina étant entrée dans l'Oratoire de la Reine Mère, elle fut surprise de la trouver toute en larmes. La Molina voulut sortir, craignant de l'avoir importunée, par la liberté qu'elle avait prise en ouvrant sa porte ; ce que guère de gens n'auraient osé faire dans les heures de ses prières : mais cette princesse la rappela, et sans lui vouloir rien cacher de l'état où elle était, lui fit signe de se mettre à terre auprès d'elle. Elle le fit ; et après lui avoir demandé en espagnol ce qu'elle avait, la Reine Mère la regardant fixement avec des yeux remplis de douleur et de larmes, lui répondit seulement ces paroles, *Ah! Molina, estos hijos.* (Ah ! Molina, ces enfants !) et après avoir un peu déchargé son cœur avec elle, la renvoya. Cette vertueuse princesse cherchant les plus solides consolations qu'une âme chrétienne puisse trouver, avait fait ce même jour ses dévotions, et son confesseur lui avait ordonné de parler au Roi la première, et de ne plus écouter ni son dépit ni sa douleur. Elle s'était résolue aussitôt de le faire, trouvant juste de sacrifier tous ses sentiments à Dieu. Elle ne pensa donc plus qu'à parler au Roi, mais elle me fit l'honneur de me dire peu de temps après que ce ne fut pas sans peine, et que les humiliations qu'elle eut peur d'y rencontrer la firent souffrir quelques angoisses.

Le Roi de son côté, par son bon naturel, mal satisfait de lui-même, alla la trouver, avec une intention sincère de se raccommoder avec elle ; mais l'envie que la Reine sa mère avait d'obéir à Dieu, fit que voyant entrer ce Prince dans sa chambre elle se hâta vitement de parler à lui la première. Elle m'a fait l'honneur de me dire aussi, en me faisant part de toutes ces choses, qu'elle avait été très satisfaite du Roi, et que Dieu avait pleinement récom-

pensé le sacrifice qu'elle avait eu intention de lui faire. Ce Prince lui parla d'une manière obligeante et soumise, il lui demanda pardon à genoux : il pleura de douleur avec elle d'avoir manqué contre elle, et lui fit paraître ses sentiments si tendres et si respectueux, qu'elle eut alors sujet de bénir Dieu, de lui avoir donné *estos hijos* [ces enfants] qui la faisaient quelquefois souffrir, parce que nul n'est parfait, mais qui lui donnaient plus souvent encore beaucoup de sujets de joie et de consolation. Le Roi lui avoua qu'il n'avait point dormi toute la nuit par l'inquiétude qu'il avait eue de voir qu'il lui avait déplu : et comme elle avait fait connaître à Le Tellier les souhaits qu'elle avait souvent de se retirer au Val-de-Grace, et qu'il en avait averti le Roi, cet illustre fils la pria instamment de n'y plus penser, et la pressa de lui donner sa parole qu'elle ne le quitterait point. Ces deux royales personnes se communiquant ainsi l'un à l'autre leur ressentiment et leur repentir, demeurèrent plus contents et satisfaits de leur mutuelle amitié, que s'ils n'avaient point eu peur de la blesser ; et dans ce raccommodement ils en connurent mieux la grandeur. Le Roi fit part de sa joie à Le Tellier, et lui dit, à ce que ce Ministre me conta lui-même quand je le vis, que si la Reine sa mère n'eût point commencé à lui parler la première, il était allé la trouver avec intention d'en faire toutes les avances ; lui avouant qu'il avait senti qu'il n'aurait pas pu vivre content sans elle, et que l'amitié qu'il avait pour la Reine sa mère l'aurait obligé de faire toutes choses pour se remettre bien avec elle.

Après cette heureuse paix, la Reine Mère, non-seulement mère par tendresse mais mère véritablement chrétienne, reprenant aussitôt ses sentiments de vertu et de sagesse, ne manqua pas de parler au Roi de l'état où il était. Elle lui dit *qu'il était trop enivré de sa propre Grandeur, qu'il ne donnait point de bornes ni à ses désirs ni à sa vengeance.* Elle lui représenta le péril où il était du côté de son salut, et lui dit enfin tout ce qu'elle put pour le faire rentrer en lui-même, et pour l'obliger du moins à désirer de pouvoir rompre les chaînes qui le tenaient attaché au péché. Il lui répondit cordialement avec des larmes de douleur, qui partaient du fond de son cœur, où il y avait encore quelque reste de sa piété passée, *qu'il connaissait son mal,*

qu'il en ressentait quelquefois de la peine et de la honte, qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour se retenir d'offenser Dieu, et pour ne se pas abandonner à ses passions, mais qu'il était contraint de lui avouer qu'elles étaient devenues plus fortes que sa raison, qu'il ne pouvait plus résister à leur violence, et qu'il ne se sentait pas même le désir de le faire. Il lui avoua qu'il avait longtemps disputé contre lui-même pour ne pas demander aux femmes de qualité de suivre Mlle de la Valière ; mais qu'enfin il avait résolu que cela serait, parce qu'elle le désirait, et qu'il la priait de ne s'y pas opposer. Cette auguste mère lui dit : *Que c'était quelque chose de connaître qu'il avait tort ; que par là il pouvait voir que Dieu ne l'avait pas tout à fait abandonné, mais qu'il prît garde à ne le pas irriter entièrement, et qu'elle le priait du moins de lui demander la grâce des bons désirs, et celle de mieux faire.* Comme le Roi venait de chasser le Duc et la Duchesse de Navailles, cette princesse lui dit qu'elle avait résolu de ne lui plus parler de leur disgrâce, voyant combien toutes ses prières leur avaient été inutiles ; mais que pour le seul intérêt de sa gloire elle voulait encore lui dire qu'il fallait qu'il considérât qu'il les chassait parce qu'ils avaient de la vertu. Il lui répondit : *Qu'il ne pouvait non plus se vaincre sur cela que sur le reste, et qu'il voulait se venger du mari et de la femme : Que la comtesse de Flex et moi étions encore de ces personnes qu'il avait eu assez envie de chasser, et qu'il avait pensé faire vingt fois pendant sa maladie.* La Reine Mère fut étonnée de ce que le Roi lui dit sur la comtesse de Flex et sur moi. Elle fit ce qu'elle put pour lui justifier l'innocence de sa dame d'honneur et ses bonnes intentions. Elle le devait à l'estime qu'elle avait pour elle, et au rang qu'elle tenait auprès d'elle. Le péril était alors passé, il ne revint plus, et je doute même que cette dame l'ait su. Le Roi lui avoua aussi que Mme de Brancas lui avait dit de certaines choses contre elle qui auraient pu les brouiller davantage ensemble ; mais il lui fit connaître en même temps que selon les sentiments de son cœur cela aurait été difficile. Après ces éclaircissements la Reine Mère demeura aussi affligée de l'état où était l'esprit du Roi, qu'elle était contente de son cœur et de sa sincérité, ce qui l'obligea de redoubler ses prières, et de faire beaucoup prier pour lui.

Les choses que je viens de dire peuvent faire voir que

le Roi avait en lui de grandes contrariétés, que ses vertus étaient mêlées de ce qui leur était opposé, et que portant en lui le caractère commun de la fragilité humaine, il n'était pas toujours sage, ni toujours juste; mais je ne puis m'empêcher de dire aussi qu'à mon sens il y avait beaucoup de raison à connaître qu'il n'en avait point, qu'il y avait de la force dans l'aveu qu'il faisait de ses faiblesses, et beaucoup d'humilité chrétienne à s'accuser de ses propres injustices. Il ne faut pas prétendre que les hommes, pour être dignes d'une haute estime et pour être mis au rang des héros, soient exempts de défauts. Il ne s'en trouve point de tels, et Dieu seul est parfait. Les Césars, les Augustes, les Constantins et les Théodoses, ont tous commis des crimes, et leurs passions ont triomphé de leur raison et de leur équité. La différence qu'il y a d'eux à ceux dont la mémoire est déshonorée, c'est que leurs vertus ont surpassé leurs vices, qu'ils les ont connus, et qu'ils en ont eu du moins de la honte, que par leurs sentiments ils ont démêlé le bien et le mal, et qu'ils ont estimé l'un et condamné l'autre. Ceux d'entre ces grands hommes qui ont été chrétiens ont plus fait, ils ont fait pénitence du mal qu'ils ont vu en eux. Il faut souhaiter que le Roi suive leur exemple en cela, comme il leur ressemble dans les grandes choses qui les ont fait admirer.

Mme DE MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 537.

Ses derniers moments

C'est surtout dans les derniers moments de sa vie que se révèlent la fermeté tranquille de son caractère et la beauté chrétienne de son âme (1666).

Sur les dix heures du matin la Reine Mère sommeilla un peu, plutôt par excès de lassitude que par une bonne cause. A son réveil le Roi la vint voir, qui n'y tarda guère [1], car dans ce moment il fallait qu'il allât au conseil. La Reine et Monsieur étant restés auprès d'elle, se mirent à

1. Qui ne s'attarda guère auprès d'elle.

parler de choses indifférentes pour essayer de la divertir. J'étais au pied de son lit. Cette Princesse, jusqu'à la fin toujours occupée des besoins des autres, eut soin de me demander si j'avais dîné, car alors il était tard. Quand je lui eus dit que non, elle me répondit avec cette douce et honnête manière dont elle savait charmer ceux qui avaient l'honneur de l'approcher : *Vous avez bien la mine aujourd'hui de n'y pas aller. Allez, allez dîner chez la Molina* : voulant me dire par là, qu'elle connaissait que l'état où elle était me rendrait incapable de penser à mes besoins. Voilà une des dernières fois qu'elle m'a fait l'honneur de me parler, car la mort depuis cet instant la força d'oublier ceux qu'elle honorait de sa bienveillance pour ne s'occuper plus que de l'éternité et de sa royale famille. Elle voyait de près ce terrible moment qui devait bientôt la séparer pour jamais de la terre. Elle désirait sans doute d'aller jouir de ce repos qui ne finit point ; mais avant que de le posséder il fallait que ce qui était corruptible en elle prit fin : et ce passage si affreux à tous, et qui malgré sa constance lui paraissait tel, était une assez grande affaire pour remplir toutes ses pensées. Sur les trois heures après midi son redoublement [1] la prit, et les médecins trouvèrent qu'elle empirait. L'Archevêque d'Auch alors lui parla plus positivement des approches de la mort ce qu'elle reçut à son ordinaire : car il y avait longtemps qu'elle était accoutumée à cette harangue [2]. Il lui conseilla de faire une revue sur toute sa vie, et de la partager en trois états, en celui de son enfance jusqu'à son mariage ; depuis son mariage jusqu'à sa régence, et depuis sa régence jusqu'à l'heure où elle était.

1. Le redoublement de son mal la prit.

2. Mademoiselle confirme dans ses Mémoires ce que dit M[me] de Motteville de la fermeté, du courage et de la résignation d'Anne d'Autriche : « L'archevêque d'Auch lui dit : « Madame, votre mal empire, on vous croit en danger. » Elle entendit ce langage et reçut ce discours avec des sentiments tout chrétiens. Et plus loin, lorsque le même archevêque lui annonça qu'elle n'avait que peu de moments à vivre, elle reçut cette nouvelle avec une force et une tranquillité chrétiennes et avec une si vive crainte de la mort, que l'un et l'autre état me surprirent. Elle demanda son confesseur et nous dit : « Retirez-vous, je n'ai plus besoin ni affaire de rien que de songer à Dieu. »

Mémoires de Mademoiselle, 4[e] partie, année 1666.

Elle reçut[1] ce conseil, et se mit aussitôt en état de l'exécuter. Elle fut quelque temps à y penser, puis fit approcher son confesseur, et l'ayant fait asseoir auprès d'elle, elle commença une conversation avec lui, qui paraissait plutôt une légère revue qu'une confession générale, faite avec les applications d'esprit que demande cette action ; car elle souffrit que quelque peu de personnes demeurassent dans sa chambre, et j'eus l'honneur d'être de ce nombre.

Le soir à dix heures, le Roi, la Reine, Monsieur et Madame, après qu'ils eurent soupé, rentrèrent à leur ordinaire dans sa chambre, mais elle les pressa instamment de la laisser, et de se retirer. Le Roi voulant lui obéir, s'en alla ; et la Reine monta dans sa chambre. La Reine Mère qui crut que Monsieur ne la voudrait point quitter, lui ordonna positivement de s'en aller chez lui. Il voulut éviter ce commandement, et se cacha dans le cabinet des bains, puis fit semblant de s'en aller ; mais la Reine sa mère prévoyant toutes ses louables finesses le rappela, et lui dit qu'elle le voulait absolument. Il fut donc contraint de ne plus paraître devant elle, et demeura presque toute la nuit assis au pied de son lit. J'eus l'honneur de lui tenir compagnie et de participer à ses inquiétudes, qui redoublèrent beaucoup à cause d'une fâcheuse toux qui survint à la Reine sa mère, par où l'on jugea que l'humeur du cancer se jetait sur la poitrine, et que c'était une marque certaine du malheur qui allait arriver à la maison royale et à toute la France. A minuit le redoublement de cette Princesse parut un peu diminué, et Monsieur s'en alla, afin de laisser reposer les dames qui veillaient la Reine sa mère. Il me fit l'honneur de me ramener avec lui au Palais royal où je logeais, et où je m'assure qu'il eut une mauvaise nuit, car il me parut aussi affligé qu'il le devait être.

Le lendemain mardi (le 19 janvier) les mauvais accidents qui paraissaient nous devoir priver de notre illustre Princesse augmentèrent toujours ; mais sa propreté, qui malgré la nature de son mal ne l'abandonna jamais, l'obligea sur le soir de désirer que l'on fît son lit. Elle fut

1. Le mot *recevoir* est pris dans son sens le plus positif d'accueil empressé et docile.

obéie avec beaucoup de peine, car elle était faible et fort pesante. Aussitôt qu'elle y fut remise, les médecins qui trouvèrent que son pouls était mauvais, et qu'elle s'affaiblissait, dirent au Roi qu'il fallait penser à lui faire recevoir le saint viatique. Il était alors cinq ou six heures du soir ; et quoiqu'elle n'eût jamais témoigné d'appréhender la mort, on jugea à propos de la panser avant que de lui dire l'état où elle était. Depuis quelques jours quand on la pansait on lui tenait des sachets de senteur auprès du nez pour la soulager de la mauvaise odeur qui sortait de la plaie. Jusque là elle n'en avait pas été incommodée, parce que les autres remèdes dont elle s'était servie empêchaient la pourriture et même alors ceux qui l'approchaient, par la quantité de parfums qui étaient sur son lit, n'en pouvaient pas être incommodés. Cette dernière fois je remarquai qu'elle ne se voyait pas en nécessité de boucher son nez, sans avoir de quoi offrir à Dieu par de nouveaux sacrifices ; puis regardant sa main qui était un peu enflée, elle dit tout bas, comme se le disant à elle-même en faisant un petit signe de tête, qui voulait beaucoup dire, *Ma main est enflée, dà : il est temps de partir*. Tant de maux et de souffrances n'avaient pu détruire la beauté de ses bras et de ses mains, jamais ils n'en avaient tant eu que dans ces derniers jours : ce que les maladies avaient pu gâter par un peu de maigreur, l'enflure qui leur restait de l'érésipèle le réparait parfaitement. Ils paraissaient plutôt des bras et des mains d'albâtre que de chair ; mais ce qui dans le temps n'avait pu finir, allait être effacé par la fin de ce même temps.

L'archevêque d'Auch, à qui la Reine Mère s'était confiée du soin de la plus importante affaire de sa vie, qui était de lui aider à la bien finir, lui dit alors qu'elle n'avait plus de temps à perdre, et qu'il était nécessaire de penser à recevoir ses derniers sacrements. Dans ce moment je n'étais pas auprès de cette grande Princesse ; ma douleur m'obligeait souvent de m'en séparer et ce discours qui marquait les funestes approches de la mort, m'avait fait retirer dans un coin de son cabinet. Ceux qui en étaient plus proches, ont dit qu'alors sa voix changea et que malgré sa fermeté ordinaire, l'horreur naturelle que tous les hommes sentent à la vue de leur destruction, eut en elle

son effet. Quand cela serait, je ne m'en étonne pas; il n'y a guère de héros, de philosophes, ni même de saints, qui n'en aient senti l'amertume ; mais, pour moi, je puis dire avec vérité que m'étant rapprochée d'elle aussitôt après, je ne m'aperçus point de ce changement, et que si la nature la força de sentir pour quelques moments la perte de sa vie, sa raison et la force de son esprit surmontèrent bien vite ces sentiments dans son âme. Car depuis cet instant, il ne parut en elle aucune marque de crainte, ni de tristesse. Elle n'eut aucun attendrissement sur elle-même, et ne témoigna nulle faiblesse, ni dans ses paroles, ni dans ses actions. Dieu lui avait donné une fermeté, qui dans toutes les grandes occasions où elle avait eu à résister à ses malheurs et à ses ennemis, ne l'avait jamais abandonnée. Il ne l'en voulut pas priver dans ces dernières heures, où nous devons croire que la main du Très-Haut, qui a toujours été à son aide, la soutint et la fortifia.

La Reine-Mère alors voulut parler au Roi, et fit retirer tout le monde. Elle voulut aussi parler à la Reine, et ensuite à tous les deux ensemble. Il est à croire qu'en cette occassion elle leur souhaita le bonheur et la paix dans leur mariage, avec la crainte de Dieu, et l'abondance de ses bénédictions. Les paroles de cette estimable mère furent sans doute reçues du Roi avec un vrai cœur de fils plein de respect et de reconnaissance ; et s'il nous est permis de pénétrer dans leurs sentiments, nous devons penser que tout ce qu'une si louable et si vertueuse amitié a pu produire en l'une et en l'autre de ces personnes royales, ne saurait ètre sans l'accompagnement des grâces célestes. Cette admirable mère voulut de même parler à Monsieur. On peut juger aussi qu'elle lui donna des avis salutaires pour l'avenir, nécessaires à son salut, convenables à la grandeur de sa naissance, et utiles à son repos ; afin que sa vie fût chrétienne, estimable au public, et sa conduite agréable au roi.

Après toutes ces choses, on ne pensa plus qu'à faire recevoir le saint viatique à la Reine Mère. Le Roi et la Reine, Monsieur et Madame, allèrent au devant du saint Sacrement. Mademoiselle fille aînée du feu Duc d'Orléans, Monsieur le Prince, Monsieur le Duc, et Madame de Carignan, les suivirent, accompagnés de toute la Cour. Les

hommes allèrent avec le Roi jusqu'à la paroisse ; les Dames, avec la Reine jusqu'à la porte du Louvre.

L'Archevêque d'Auch apporta Notre Seigneur, suivi de l'Evêque de Mende, du Curé de Saint-Germain, de l'Abbé de Guemadeuc, et de quelques autres Aumôniers. Cet Archevêque, tenant la sainte hostie, fit à la Reine une exhortation fort chrétienne. Il lui fit voir la nécessité de s'anéantir devant Dieu, lui représenta l'inutilité de toutes les choses que l'on estime le plus dans le monde, et lui dit qu'encore qu'elle fût fille de tant de rois et d'Empereurs, mère, tante, et sœur des plus puissants princes de la terre, elle devait considérer qu'elle allait être égalée à la moindre créature ; que toutes ces grandeurs ne lui serviraient plus de rien ; que le seul repentir de ses péchés, sa pénitence et son humilité, en ce terrible moment lui seraient utiles et salutaires, qu'elle allait paraître devant Dieu, pour être jugée selon ses œuvres, où la seule miséricorde de Dieu allait être toute sa richesse. Elle écouta ce discours avec un grand recueillement d'esprit, et communia avec une dévotion digne des sentiments de piété qu'elle avait eus toute sa vie. L'émotion d'une si sainte et si importante action, et celle de la fièvre, lui donnèrent alors du brillant dans les yeux, et du rouge au visage ; et dans cet instant elle parut si belle à tous et particulièrement au Roi qui était debout aux pieds de son lit, que se tournant vers Mademoiselle de Beauvais, qui se trouva auprès de lui occupée au service, il lui dit à demi-bas, *Regardez la Reine ma mère : je ne l'ai jamais vue si belle*. Après que cette admirable Princesse eut employé quelque temps à remercier Dieu, à l'adorer, et à penser à l'Eternité, elle fit approcher ses illustres enfants, et leur donna sa bénédiction, leur souhaitant celle de Dieu. Elle la donna encore en particulier à la Reine pour Monseigneur le Dauphin son petit-fils, et à Monsieur, pour ses deux autres enfants. Elle ne parla point à Madame en particulier ; car elle crut à ce qu'on s'imagine que les sentiments de cette jeune Princesse étaient si fortement établis dans son cœur, qu'il lui serait impossible de les changer. Ces quatre royales personnes se jetèrent à genoux devant le lit de la Reine leur mère, lui baisèrent la main, et pleurèrent ; mais comme je fais profession de dire sin-

cèrement la vérité, il me semble qu'ils ne pleurèrent pas tant que la première fois qu'ils crurent la perdre à Saint-Germain, ou du moins ils ne pleurèrent pas assez. Il est de nature du temps d'user toutes choses, et l'état où elle était diminua sans doute leur douleur, car ses maux ne pouvant finir qu'avec sa vie, c'était quasi l'aimer que de voir sa fin avec quelque espèce de consolation. Tous ceux qui étaient dans la chambre pleurèrent aussi ; mais celle qui était si digne d'être regrettée ne parut s'émouvoir sur rien de ce qu'elle voyait, et demeura dans une gravité qui avait quelque chose de fort beau. Cette grande Princesse occupa son esprit à penser à Dieu seul, qui régnant en elle par la foi, l'empêchait de sentir la perte de la vie. Le Roi était alors debout vis à vis d'elle, qui pleurait. Après qu'elle eut été quelques temps recueillie, elle regarda fixement, et lui dit avec la majesté d'une Reine, et l'autorité d'une mère : *Faites ce que je vous ai dit, je vous le dis encore, le saint sacrement sur les lèvres.* Le Roi, avec un profond respect, et les yeux pleins de larmes, baissant la tête, lui répondit qu'il n'y manquerait pas, et jusqu'à cette heure on ignore ce que c'était. Monsieur le Prince, auprès de qui je me trouvai, et qui était appuyé contre la balustre du lit, se tournant vers moi, me fit l'honneur de me dire avec une exclamation glorieuse et honorable à la mémoire de cette vertueuse Reine : *Je n'ai jamais rien vu de si beau. Voilà une femme dont le mérite est digne d'une estime éternelle.* Le confesseur de cette merveilleuse Princesse nous dit peu après à la Molina et à moi, que s'étant rencontré ce jour-là entre le Roi et elle, il avait entendu qu'elle lui avait recommandé de pardonner à ceux qu'il haïssait pour l'amour d'elle. Ceux-là étaient certaines personnes engagées dans la disgrâce de Fouquet, dont elle s'était servie auprès de lui pendant qu'il était surintendant. J'ai toujours cru aussi qu'un homme de qualité qui avait été assez injuste pour avoir fait des vers satiriques où elle avait eu quelque part, fut un de ceux à qui cette Princesse voulait que le Roi pardonnât, car je sais qu'elle lui en avait déjà parlé sans pouvoir obtenir cette grâce : et comme la Reine faisait une action louable en la lui demandant, le Roi en faisait une qui méritait d'être estimée en la refusant. Peut-être que ce fut sur ce sujet que cette

dernière demande fut faite par son illustre mère. Je n'en suis pas assurée.

Ensuite de cette occupation la Reine fit fermer les rideaux de son lit, comme pour reprendre les esprits, et pour penser sans doute à ce qu'elle venait de faire et à ce qui lui allait arriver.

Monsieur, qu'il faut excepter du nombre de ceux qui ne pleurent pas assez, s'avisa d'aller ouvrir le rideau de son lit, et de lui dire : *Madame, vous m'avez tant aimé ici bas* ; *aimez-moi encore quand vous serez là haut dans le Ciel* ; *et priez Dieu pour moi.* La Reine s'était tournée de l'autre côté entendant ce discours, et sentant sans doute que cet empressement de dévotion et de tendresse était alors assez à contre-temps, se contenta de lui dire froidement : *Mon fils, je vous prie, laissez-moi en repos.*

Après y avoir été environ un quart d'heure elle fit ouvrir ses rideaux, et appelant son médecin elle lui tendit le bras, et lui dit : *Monsieur Seguin, tâtez mon pouls, il me semble que je m'affaiblis.* Comme il le touchait elle lui dit encore : *Est-il pas vrai qu'il est bien petit ?* Il lui répondit, *Oui Madame,* et cette constante Princesse, courageuse jusqu'à ces derniers moments, reprit la parole du même ton, et avec la même tranquillité que si elle eût parlé d'une chose indifférente, et de peu de conséquence, et lui dit : *Je sentais bien que cela devait être ainsi.* Elle répéta deux fois la même chose, et connaissant que son pouls diminuait toujours, elle dit à l'Archevêque d'Auch avec empressement ; *Ha, mon Dieu ! ne me laissez pas mourir sans l'extrême-onction. Qu'on aille la quérir promptement.* Comme il lui eut répondu qu'il ne fallait pas qu'elle s'en inquiétât, elle persista et dit qu'on y allât ; si bien qu'on lui dit qu'elle était déjà sur l'autel de son oratoire. En effet il fallut la lui donner bientôt après, parce que l'on connut qu'elle s'affaiblissait beaucoup. Elle la reçut avec de grande marques de dévotion, et avec la même connaissance et la même tranquillité d'esprit que si elle eût été en pleine santé, et qu'elle eût fait une autre action. Ce fut son Curé qui lui administra ce sacrement. Comme il vint à lui mettre de la sainte huile sur les lèvres, elle sentit qu'il lui était entré dans la bouche. Alors elle ouvrit ses yeux si beaux et si doux, qui dans ce funeste moment

n'avait point encore perdu tout à fait leur éclat naturel, et le regardant elle lui dit doucement, *Je vous prie, permettez-moi que je m'essuie la bouche.* Il voulut le faire avec du coton ; mais elle lui dit, *Je vous prie, si cela se peut, permettez moi de le faire,* et prenant le coton de sa main droite elle s'essuya, et dit ensuite ouvrant sa main et la tendant au Curé : *Cette main n'en a pas eu.* Quand sa première femme de chambre voulut découvrir ses pieds, sa modestie lui fit craindre qu'elle ne montrât ses jambes : elle lui fit signe de rabaisser sa couverture, la poussant par le bras pour lui faire faire ce qu'elle voulait qu'elle fît.

Après que la Reine Mère eut reçu ce dernier sacrement, elle demeura quelque temps en repos, et ses yeux alors commencèrent peu à peu à se couvrir de la froide et sombre vapeur de la mort ; mais, ayant entendu le Roi parler auprès d'elle, elle les ouvrit, et le regardant avec quelque joie de le revoir encore, elle dit par une surprise pleine d'émotion et de tendresse, *Ha ! voilà le Roi :* et après l'avoir considéré quelques moments avec une attention qui paraissait procéder du cœur et de l'âme, touchée d'un sentiment naturel qui l'avait réveillée de l'assoupissement funeste où elle était, elle lui dit, *Allez, mon fils, allez souper.* La Reine s'étant aussi approchée de cette Princesse mourante, elle la regarda d'une manière qui me parut accompagnée de sensibilité ; mais voulant se détacher de ces royales personnes qu'elle avait tant aimées, elle lui dit d'un ton qui me fit deviner tout ce qu'elle vouloit dire, *Hija mia voyasse* [Ma fille, allez-vous-en]. La Reine Mère entra dans son agonie, qui fut longue et pleine de souffrances ; mais qui sans doute fut profitable à celle qui l'endura : car elle en fit de continuelles offrandes à Dieu. Elle faisait à chaque moment des actes de contrition, de foi et d'amour, avec une application incroyable au soin de son salut. L'Archevêque d'Auch lui parlait souvent, et lui disait de belles choses, des versets des psaumes, et des endroits de l'Ecriture, qui convenaient à l'état où elle était. Comme cette pieuse princesse avait une connaissance tout entière, elle y répondait avec tant de soumission à la volonté de Dieu, tant de marques d'humilité et de foi, qu'elle inspirait de la dévotion à ceux qui étaient spectateurs d'une mort si chrétienne. Cet Archevêque admirant

des sentiments si pieux, se tourna vers nous, et nous dit : *Cela est merveilleux, elle voudrait souffrir davantage, pour offrir davantage à Dieu.* Dans un autre moment il lui dit qu'elle remerciât Dieu par un acte de reconnaissance envers sa divine bonté, de toutes les grâces qu'elle avait reçues de lui pendant sa vie. Elle se réveilla là-dessus encore plus vivement que sur les autres choses qu'il lui avait dites, et lui répondit avec une douce exclamation *Ha! qu'il est bien vrai qu'il m'en a fait de grandes.* Puis jetant ses yeux mourants sur Milord Montaigu, qui était au pied de son lit vis à vis d'elle, et qui pleurait amèrement, elle ajouta et dit, *Monsieur de Montaigu, que voilà, sait ce que je dois à Dieu, les grâces qu'il m'a faites, et les grandes miséricordes dont je lui suis redevable..* Tous ceux qui entendirent ces paroles, n'en comprirent pas le sens. Ce seigneur Anglais, qui alors était prêtre et dévot, avait été dans sa jeunesse le confident des folles adorations que les hommes avaient eues pour la beauté de cette Princesse. Il n'ignorait pas la complaisance que l'amour-propre lui avait fait prendre en ces vanités. Il savait aussi que Dieu lui ayant laissé voir le péril, il lui avait fait la grâce de le craindre, et l'en ayant entièrement préservé, sa divine providence toujours admirable en ses effets, voulut qu'en cet instant où toutes ses paroles étaient des paroles de vérité, ce qu'elle voulut dire par une humble et sincère reconnaissance de ses miséricordes, fût pour elle une marque publique et certaine de la netteté de sa vie, et de l'assistance qu'elle avait reçue du Ciel, pour rendre sa vertu triomphante des faiblesses humaines.

Ensuite de cette humble et glorieuse déclaration, cette vertueuse Reine tendit le bras à son médecin, et lui dit, voulant parler de son pouls : *Il n'y en a plus.* Monsieur était à genoux devant son lit, qui par ses larmes et ses sanglots faisait voir sa douleur sans mélange d'aucune diminution. Elle sentit qu'il la toucha, et connaissant que c'était lui, elle lui dit d'un ton bien tendre : *Mon fils,* puis, quelque moment après, sentant que son bras était demeuré découvert, elle l'appela, et lui dit seulement : *Mon fils, recouvrez mon bras.* En un autre moment elle ouvrit ses yeux mourants, et regardant son confesseur elle lui dit, *Padre mio, yo me muero* [Mon Père, je me meurs]. Ensuite de ces pa-

roles, son agonie se rendit si forte et si rude, que sentant ses maux augmenter et ses forces diminuer, le sentiment de la nature qui hait la souffrance lui fit dire ; mais avec peine, à l'Archevêque d'Auch, *Je souffre beaucoup, ne mourrai-je pas bientôt ?* Sur quoi cet Archevêque lui ayant dit qu'il ne fallait pas avoir trop d'impatience de mourir, et qu'il fallait souffrir autant que Dieu l'ordonnerait, elle y acquiesça aussitôt, et fit des actes réitérés de soumission à la volonté de Dieu. Elle eut peu après une petite convulsion, qui nous fit croire qu'elle allait passer : elle en revint ; mais dès lors elle perdit la parole, et la dernière qu'elle prononça avec beaucoup de difficulté, fut pour demander la croix. On fit dire des messes des agonisants dans son oratoire ; car minuit était passé, et les prières accoutumées se dirent auprès d'elle. Cette Princesse ne perdit point la connaissance : elle la conserva tout entière jusqu'au dernier soupir, et entendit toujours ce qu'on lui disait ; elle-même le faisait connaître à son confesseur par un signe qu'elle lui faisait, et dont elle et lui étaient convenus avant qu'elle fût à l'extrémité. Cette application d'esprit si particulière à vouloir si constamment donner à Dieu ses derniers moments, édifia ceux qui en furent les témoins ; et nous eûmes tout sujet d'admirer une fin si chrétienne. En voyant souffrir, agir, et mourir cette pieuse Princesse, il semblait que la mort en elle était belle et agréable ; car, de ses propres souffrances, elle en faisait si facilement un sacrifice à Dieu, qu'on ne pouvait croire qu'elle pût sentir tout ce que les hommes souffrent en cet état. On peut dire enfin qu'elle goûtait et voyait déjà combien le Seigneur est plein de bonté et de douceur, pour ceux qui l'aiment.

Le Roi, qui avait éprouvé par lui-même ce que la vue d'un objet aussi funeste, que celui de voir mourir une mère, faisait sentir à ceux qui en devaient être privés pour jamais, envoya par deux fois prier Monsieur de se retirer d'un lieu dont sa douleur l'avait chassé. Monsieur, par un contraire effet de cette même cause, ne pouvant se résoudre de quitter cette illustre personne qui lui était si chère, lui manda qu'il ne lui pouvait obéir en cela ; mais qu'il lui promettait aussi que c'était la seule chose en quoi il lui désobéirait de sa vie ; puis jetant les yeux sur celle

qu'il regrettait si sensiblement, et considérant l'état où elle était, il se tourna vers moi qui avais l'honneur d'être à ses pieds, et me dit avec un cri qui sortait de son cœur, *Ha! Madame de Motteville, est-ce là la Reine ma mère!* L'Archevêque d'Auch récitant des psaumes à genoux auprès du lit de cette grande Princesse, qui quasi n'était plus, tomba sur ce verset.

Nolite confidere in principibus.

Alors, la regardant fixement, il dit : *Hélas! qu'il est bien vrai* : et nous laissant voir en notre perte le néant de la grandeur des grands de la terre, nous obligea de penser que celui seul est heureux qui attend son secours du Dieu de Jacob, et de qui toute l'espérance est au Seigneur qui a fait le Ciel et la Terre. Pendant que par un si grand objet nous méditions sur notre misère commune, et que nous pleurions notre chère et admirable Princesse, nous vîmes que quittant doucement la terre où elle avait régné si glorieusement, elle passa de cette vie à l'immortalité, et fut paraître devant son juste Juge, où sans doute elle a trouvé dans sa miséricorde le pardon de ses péchés, la récompense de ses vertus, et la fin de ses souffrances. Ce fut le mercredi vingtième jour de janvier 1666 entre quatre et cinq heures du matin.

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 563.

MAZARIN

Son portrait d'après La Rochefoucauld

Cependant, le cardinal Mazarin s'établissait tous les jours auprès de la Reine par sa propre industrie et par celle de ses amis. Ses bonnes et ses mauvaises qualités ont été assez connues et assez publiées, pendant qu'il a vécu et après sa mort, pour me dispenser de les écrire : je ne parlerai que de celles que j'ai remarquées[1] dans les occasions où j'ai eu

1. Ce jugement a d'autant plus d'autorité qu'il est le résultat d'observations personnelles.

quelque chose à traiter avec lui. Son esprit était grand, laborieux, insinuant et plein d'artifice; son humeur était souple; on peut dire même qu'il n'en avait point, et que, selon son utilité, il savait feindre toutes sortes de personnages. Il savait éluder les prétentions de ceux qui lui demandaient des grâces en leur en faisant espérer de plus grandes [1], et il leur accordait souvent par faiblesse ce qu'il n'avait jamais eu intention de leur donner. Il avait de petites vues, même dans ses plus grands projets; et, au contraire du cardinal de Richelieu, qui avait l'esprit hardi et le cœur timide, le cardinal de Mazarin avait plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit. Il cachait son ambition et son avarice sous une modération affectée; il déclarait qu'il ne désirait rien pour lui, et que toute sa famille étant en Italie, il voulait adopter pour ses parents tous les serviteurs de la Reine, et chercher également sa sûreté et sa grandeur, à les combler de biens [2].

La Rochefoucauld,
Mémoires, coll. Michaud
et Poujoulat, t. XXIX, p. 393 (1643).

Portrait de Mazarin
D'après Mme de Motteville

Comme il était infatigable dans le travail, qu'il voulait faire les charges de tous les secrétaires d'Etat, qu'il ordonnait des Finances, et qu'enfin il voulait connaître de tout, il était continuellement si occupé, qu'il était impossible de le voir. Les Italiens sont d'ordinaire ennemis de la foule et du bruit : ce Ministre, par cette raison n'aimait pas à se montrer : si bien, qu'il faisait murmurer toutes les

1. « Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer; de jeter des lueurs, de les retirer; de donner des vues, de les brouiller. » Retz, *Mémoires*. « C'était une des meilleures maximes de ce cardinal, de ne se hâter pas dans la distribution des grâces, parce qu'ordinairement, le temps le tirait d'affaires. » *Mémoires* de Bussy-Rabutin, t. I, p. 135.

2. Nous verrons que, si jamais Mazarin eut ces idées, il en revint plus tard; il appela en France ses nièces et mit tout en œuvre pour leur procurer de brillantes alliances et pour combler d'honneurs et de biens leurs maris.

personnes de qualité en ce qu'il les faisait languir à sa porte, sans qu'ils le pussent voir. Ils ne se rebutaient point de ce mépris qu'il avait pour eux, qui ne produisait apparemment aucun autre effet en leurs âmes, que de les rendre plus humbles et plus rampants; mais comme les Français se laissent facilement dominer par les favoris, aussi sont-ils aisément emportés à parler contre eux. Le cardinal Mazarin, le sachant, avait coutume de dire, parlant d'eux, qu'il était content de les laisser parler, pourvu qu'ils le laissassent faire. Le murmure commençait à l'oreille dans l'antichambre de celui qui se moquait de leurs soins, et se publiait[1] à haute voix dès le moment qu'ils en étaient sortis. Quelquefois j'étais lasse d'entendre crier contre lui ; car, outre qu'il y avait souvent de l'injustice, ce qui de soi est inutile est toujours, ce me semble, désagréable.

Le cardinal Mazarin avait autant de lumières qu'un homme qui avait été artisan de sa propre grandeur en pouvait avoir. Il avait une grande capacité, et surtout une industrie et une finesse merveilleuse pour conduire et amuser les hommes, par mille douteuses et trompeuses espérances. Il ne faisait du mal, que par nécessité à ceux qui lui déplaisaient. Pour l'ordinaire, il se contentait de s'en plaindre, et ses plaintes produisaient toujours des éclaircissements, qui lui redonnaient aisément l'amitié de ceux qui lui manquaient de fidélité, ou qui prétendaient se pouvoir plaindre de lui. Il avait le don de plaire, et il était impossible de ne se pas laisser charmer par ses douceurs : mais, cette même douceur était cause, quand elle n'était pas accompagnée des bienfaits qu'il fallait espérer, que ces hommes, lassés d'attendre, tombaient ensuite dans le dégoût et le chagrin. Jusque là, les plaintes des particuliers n'avaient pas fait une grande impression sur les esprits : elles étaient plutôt fondées sur l'aversion de sa faveur, que sur la haine de sa personne ; le respect, que le rayon de la puissance royale qui l'environnait glorieusement devait graver dans les cœurs des sujets du Roi, arrêtait ce que la malice humaine cherchait à blâmer en lui : et la tranquillité de la Cour, jointe aux heureux

1. Le murmure devenait plus distinct, éclatait.

succès de la guerre, lui avait donné jusques alors plus de réputation, que le moindre des courtisans ne lui pouvait donner de honte; mais, peu à peu on allait découvrant en lui plusieurs défauts, dont les uns se pouvaient attribuer à tous les favoris, et les autres étaient plus essentiels. On disait qu'il ignorait nos coutumes, et qu'il ne s'appliquait pas assez soigneusement à les faire observer, qu'il ne se souciait pas comme il l'aurait dû faire de gouverner l'Etat par les lois anciennement établies; et qu'il ne protégeait pas la Justice, selon qu'il y était obligé par sa qualité de premier Ministre, et manquait aux soins qu'il devait au bien public. Ces péchés d'omission, quoique grands, ne pouvaient avec justice le déshonorer, parce qu'il pouvait alors avoir de bonnes intentions, qui peut-être étant connues l'auraient dû justifier dans le public. On peut dire néanmoins, que du tempérament, dont il était, on ne l'accusait pas trop à tort; car son caractère était de négliger trop à faire du bien. Il semblait n'estimer aucune vertu, ni haïr aucun vice. Il n'en paraissait avoir pas un, il passait pour un homme habitué à l'usage des vertus chrétiennes et ne témoignait point en désirer la pratique. Il ne faisait nulle profession de piété, et ne donnait par aucune de ses actions des marques du contraire: si ce n'est qu'il lui échappait quelquefois des railleries qui étaient opposées au respect qu'un chrétien doit avoir pour tout ce qui touche la religion. Malgré son avarice, il n'avait pas encore paru avare, et dans son administration les Finances ont été plus dissipées par les partisans, qu'en aucun autre siècle. Il a de même, comme je l'ai témoigné en parlant de la Reine, accordé des dignités de l'Eglise à beaucoup de personnes qui les ont voulu prétendre par des motifs profanes, et n'a pas toujours nommé aux évêchés des hommes qui pussent honorer son choix par leur vertu et leur piété. La Religion a été trop abandonnée par lui et il a toujours eu trop d'indifférence pour ce sacré dépôt que Dieu lui avait commis. Il était naturellement défiant et un de ses plus grands soins était d'étudier les hommes pour les connaître, pour se garantir de leurs attaques, et des intrigues qui se formaient contre lui. Il faisait profession de ne rien craindre, et de mépriser même les avis qu'on lui donnait à l'égard de sa personne;

quoiqu'en effet sa plus grande application eût pour objet principal sa conservation particulière.

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 121.

La grandeur de son génie l'a mis au-dessus des autres hommes, non seulement par bonheur, mais par supériorité de connaissance. Jamais nul de ceux qui ont eu sa familiarité et sa confidence n'a eu pouvoir sur lui, qu'autant que la nécessité de ses affaires et de ses desseins l'y ont forcé. Il avait une grande expérience pour les affaires étrangères, et il était capable des plus hautes entreprises. Il travaillait beaucoup. Sa politique était fine : il était habile dans l'intrigue ; il parvenait à ses fins, par des détours et des finesses quasi impénétrables. Il n'était point méchant ni cruel. Il n'a pas même eu d'abord une ambition démesurée ; car jusqu'alors il s'était privé de grands établissements que tous les autres favoris avaient eus. Il n'avait encore pris, ni places, ni gouvernements, ni dignités, ni charges, jusque là. Aussi, son avidité pour les trésors n'avait point encore paru telle qu'elle était en effet ; et ceux qui l'accusaient d'en avoir étaient injustes. Plusieurs de ceux qui lui faisaient la cour, lui devaient déjà de grandes grâces ; et beaucoup de ceux-là étaient plus riches que lui. Il était assez aimable de sa personne ; et, malgré ses défauts, on parlera sans doute de lui comme d'un homme extraordinaire. Sa prodigieuse puissance étonnera tout le monde et les merveilleux événements de la fortune l'élevèrent bien haut. Il a eu la destinée des grands hommes, tant par son bonheur que par ses infortunes : il en pourra aussi avoir la réputation, et je doute si tous les siècles ensemble nous en pourront produire une plus grande.

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 133.

Accueil fait par la Cour aux nièces de Mazarin

Cet accueil fait à de petites filles nous montrera au vif la puissance et l'immense considération du premier ministre (1647).

La reine les voulut voir (les nièces) le soir qu'elles arrivèrent, et les vit avec plaisir. Elle les trouva jolies, et le temps que ces enfants furent en sa présence fut employé à faire des remarques sur leurs personnes. Madame de Senecey offrit à la Reine de les aller voir le lendemain, et de leur aller faire un compliment de sa part ; mais, on lui fit entendre que le Cardinal ne souhaitait point qu'on les visitât, et qu'étant logées chez lui, dans sa maison, où il était bien aise d'aller quelquefois se reposer, s'il souffrait qu'on y allât, le monde l'incommoderait trop. Il ne doutait pas, sans trop se flatter, que s'il avait montré d'agréer les visites, la presse [1] n'y fût extrême.

Quand cet oncle si révéré, si heureux, et si puissant vit arriver ses nièces, il quitta la Reine aussitôt qu'elles entrèrent dans son cabinet, et s'en alla chez lui se coucher. Après qu'elles eurent vu la Reine, on les lui mena ; mais il ne montra pas de s'en soucier beaucoup : au contraire, il fit des railleries de ceux qui étaient assez sots pour leur rendre des soins [2] ; et malgré ce mépris, il est certain qu'il avait de grands desseins sur ces petites filles. Toute son indifférence là-dessus n'était qu'une pure comédie ; et par là nous pouvons juger que ce n'est pas toujours sur les théâtres des Farceurs que se jouent les meilleures pièces.

Le lendemain, on ramena les nièces chez la Reine, qui les tint quelques moments auprès d'elle, pour les mieux considérer ; et le cardinal Mazarin y vint aussi, qui n'en parut pas plus touché que le premier jour. On les montra ensuite en public, chacun se pressa pour les voir, et les spectateurs se forcèrent de les traiter tantôt d'agréables, et tantôt de fort belles : même, on leur donna de l'esprit par les yeux ; et toutes les choses, qui peuvent être

1. La *presse :* foule où l'on se presse les uns les autres. « D'une odieuse cour j'ai traversé la *presse.* » *Britannicus.*

2. *Rendre des soins,* signifiait au XVIIe siècle avoir pour une dame des attentions galantes.

louanges, leur furent amplement attribuées par leur libéralité [1]. Pendant que les courtisans s'empressèrent de parler sur ce sujet, le duc d'Orléans s'approcha de l'abbé de la Rivière et de moi, qui causions ensemble auprès de la fenêtre du cabinet, et nous dit tout bas : *Voilà tant de monde autour de ces petites filles, que je doute si leur vie est en sûreté, et si on ne les étouffera point à force de les regarder.* Le maréchal de Villeroi s'approcha de lui en même temps, qui avait une gravité de Ministre, il lui dit aussi : *Voilà des petites demoiselles, qui présentement ne sont point riches; mais qui bientôt auront de beaux châteaux, de bonnes rentes, de belles pierreries, de bonne vaisselle d'argent, et peut-être de grandes dignités : mais, pour le garçon, comme il faut du temps pour le faire grand, il pourrait bien ne voir la fortune qu'en peinture ;* voulant dire que son oncle pourrait tomber avant qu'il fût en âge de l'élever bien haut ; en quoi sans y penser il prophétisa entièrement. Les filles sont devenues plus grandes dames qu'il ne croyait ; et le garçon n'a point en effet joui de son bonheur, parce que la mort le déroba à la faveur de celui qui aurait pu le mettre en état d'être respecté de tout le monde. Un Italien de mes amis me dit quelques temps après, qu'on avait été étonné à Rome, quand on avait su de quelle manière ces enfants avaient été reçus en France ; et surtout de ce qu'on leur écrivait que les princes et les grands seigneurs pensaient à les épouser. Selon ce que ces nièces étaient en leur pays, et selon leur naissance, elles auraient eu peu de prétendants et peu de gens se pressaient à Rome pour les voir ; mais le rang qu'elles avaient à la Cour lorsqu'elles y furent, peut faire juger de l'état où était celui qui leur donnait ce lustre, que les Italiens ne pouvaient approuver. Ils se moquaient de notre Nation, de ce qu'elle se laissait gouverner par un homme qu'ils n'aimaient point, parce qu'ils le connaissaient trop, et qu'il est naturel aux hommes de n'admirer que les choses éloignées.

Fugga il tetto nativo
Chi Gloria brama.

1. On poussait la *libéralité* jusqu'à leur *attribuer*, à leur *donner* toutes sortes de qualités.

(Celui qui aspire à la gloire, doit fuir le lieu de sa naissance. *Arioste*).

La princesse Palestrine, Doña Anna Colona, qui s'en retourna en Italie peu de temps après leur arrivée, m'assura que le Cardinal lui avait dit en confidence, parlant de ses nièces, que déjà les plus grands du royaume les lui demandaient. Il avait dit néanmoins, quelques années auparavant à ses amis, leur montrant des statues qu'il avait fait apporter de Rome, que c'était là les seules parentes qu'il voulait faire venir en France : mais, comme sage [1], il changea d'avis, et se laissa presser par la Reine de les faire venir, à qui il ne voulait point refuser cette grâce. Il ne fit rien de contraire à la raison : il était juste qu'il fît part aux siens de sa grandeur, et qu'il s'en servît pour affermir davantage sa fortune.

Mme DE MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 130.

Un beau rêve du Cardinal bientôt dissipé

Les prévisions et peut-être les visées ambitieuses de la famille du Cardinal étaient en voie de se réaliser : Mlle Mancini avait osé lever les yeux sur le roi et était en train de gagner son cœur. « Le Roi, dit Mme de Motteville, ne paraissait plus à ses yeux (de la reine) sans Mlle de Mancini. Elle le suivait en tous lieux et lui parlait toujours à l'oreille en présence même de la Reine, sans que la bienséance ni le respect qu'elle lui devait l'en empêchât. » Mademoiselle, dans ses *Mémoires* (année 1658), fait la même remarque : « M. le Cardinal eut toujours la goutte à Lyon. La reine l'allait voir tous les jours. Le roi jouait à la paume tous les jours. On faisait faire l'exercice aux mousquetaires ; il allait voir le Cardinal et le reste du jour il causait avec Mlle de Mancini, avec laquelle il faisait collation à l'ordinaire. Quand la Reine donnait le bonsoir pour se coucher, il ramenait Mlle Mancini chez elle. Au commencement il suivait le carrosse, puis servait de cocher, et à la fin il se mettait dedans ». L'ambition connue du Cardinal nous permet de supposer qu'il dût faire un beau rêve. Mais ce rêve fut vite interrompu par la Reine Mère.

L'aversion que la reine avait pour Mlle de Mancini, s'était fort augmentée par un discours que lui avait fait son oncle. Il était esclave de l'ambition, capable d'ingratitude et du

1. En sa qualité d'homme sage.

désir naturel de se préférer à tous autres. Sa nièce enivrée de sa passion, et persuadée de l'excès de ses charmes, eut assez de présomption pour s'imaginer que le roi l'aimait assez pour faire toutes choses pour elle ; de sorte qu'elle fit connaître à son oncle qu'en l'état où elle était avec ce Prince il ne lui serait pas impossible de devenir Reine, pourvu qu'il voulût y contribuer. Il ne voulut pas se refuser à lui-même le plaisir d'éprouver une si belle aventure, et en parla un jour à la Reine, en se moquant de la folie de sa nièce, mais d'une manière ambiguë et embarrassée, qui lui fit entrevoir assez clairement ce qu'il avait dans l'âme, pour l'animer subitement à lui répondre ces mêmes paroles : *Je ne crois pas, Monsieur le Cardinal, que le roi soit capable de cette lâcheté : mais s'il était possible qu'il en eût la pensée, je vous avertis que toute la France se révolterait contre vous et contre lui : que moi-même je me mettrais à la tête des révoltés, et que j'y engagerais mon fils.* La suite de cette conversation a été amère à cette généreuse mère, par le ressentiment que ce ministre a caché à tout le monde, mais qu'il a conservé toute sa vie dans le cœur, et qui a produit en mille occasions des effets dont on n'a point su la cause. Le roi même a pu ignorer jusqu'à quel point a été son ambition, qui était voilée sous les emportements de cette fille, qui étaient plus pardonnables à elle qu'à lui, et ne pouvaient déplaire à celui qui s'en voyait être éperdument aimé (1659).

Mme DE MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 475.

Le Cardinal eut la fermeté et le bon sens de renoncer à ce rêve chimérique en éloignant sa nièce. Il ne voulut point tromper la Reine Mère.

Enfin l'esprit de cette Princesse ayant eu des soupçons de cette nature qui n'étaient que trop raisonnables, et qui allaient du moins à la ruine de la félicité de l'Infante, qu'elle voulait faire Reine et heureuse, elle témoigna au Cardinal, qui se préparait pour partir, ce qu'elle sentait. Elle lui fit voir le désir qu'elle avait de séparer le Roi son fils de cet

objet qui le tenait attaché à des chaînes qu'elle trouvait honteuses. Elle voulut montrer au Roi le miroir qui fut présenté à Renaud, non seulement pour le tirer des enchantements d'Armide[1], mais pour l'obliger aussi de fuir une laide prison. Elle se confia de ce dessein en la fidélité que le Cardinal était obligé d'avoir pour elle : ce fut à lui-même à qui elle demanda le remède de ce mal, quoiqu'il lui eût paru avoir sur ce sujet des tentations criminelles, qu'il lui eût déjà manqué en beaucoup de grandes choses, qu'il eût usurpé toute sa puissance, et qu'il eût pris plaisir à l'anéantir. Mais enfin ce même cœur qui n'était pas assez bon pour s'appliquer à servir la Reine comme il devait, ne fut pas assez méchant pour lui manquer dans ce qu'il voyait lui être plus sensible : et on peut dire qu'il mérite de grandes louanges pour avoir, malgré la grande passion qu'il avait de dominer et d'enfermer en soi toute l'autorité de la mère et du fils, pu se résoudre à faire une chose qui s'opposait à sa grandeur, par la seule raison qu'il était de son devoir de la faire. Car quoique les avantages qu'il pouvait espérer de la faveur de sa nièce ne fussent pas certains, et lui dussent même paraître impossibles, on ne sait que trop qu'il est assez naturel à l'homme de vouloir plus qu'il ne doit vouloir et qu'il lui est d'ordinaire plus agréable de se flatter de l'espérance de réussir dans l'entreprise d'une chose qui paraît au-dessus de ses forces, que de se retenir par une sage modération dans le milieu de la roue de la fortune, tant qu'il voit un degré plus haut où il peut monter.

Voilà un des plus beaux endroits de la vie du Cardinal, et une de principales actions qu'il a faites pour payer les obligations infinies qu'il avait à la Reine. Il entra de si bonne foi dans ses sentiments, que malgré la force du sang et contre ses intérêts[2], il se résolut d'éloigner sa nièce de tous les lieux où le Roi pourrait être. Ce Prince qui avait en effet beaucoup de tendresse pour elle fut si touché

1. *Armide*, une des plus séduisantes héroïnes de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, a séduit *Renaud* par sa coquetterie et sa beauté fascinatrice et le retient loin de l'armée des Croisés, par ses *enchantements*, dans ses jardins fantastiques.

2. Etouffant la voix du sang et celle de ses intérêts.

de la douleur qu'elle avait de se séparer de lui, qu'il y eut un moment dans lequel la passion l'emporta jusqu'à proposer au cardinal Mazarin, comme on a dit qu'il le fit, d'épouser sa nièce plutôt que de la voir souffrir pour l'amour de lui. Ce Ministre qui voyait la négociation de la paix et du mariage de l'Infante[1] trop avancée pour la rompre prit sans balancer le parti de se faire honneur, en refusant celui qu'il lui voulait faire, par le premier mouvement d'une passion violente, dont il se repentirait bientôt, et qu'il lui reprocherait de n'avoir pas retenue, quand il verrait tout son royaume se soulever contre lui, pour l'empêcher de se déshonorer par un mariage si indigne. Il lui répondit donc, qu'ayant été choisi par le feu Roi son père, et depuis par la Reine sa mère, pour l'assister de ses conseils, et l'ayant servi jusqu'alors avec une fidélité inviolable, il n'avait garde d'abuser de la confidence qu'il lui faisait de sa faiblesse et de l'autorité qu'il lui donnait dans ses Etats, pour souffrir qu'il fît une chose si contraire à sa gloire; qu'il était le maître de sa nièce, et qu'il la poignarderait plutôt que de l'élever par une si grande trahison.

Mme de MOTTEVILLE.

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 477.

Quelques traits de son caractère

Un des défauts de son caractère était la poltronnerie. Il n'était pas homme à affronter une émeute populaire. Son frère, cardinal de Sainte-Cécile, qui le connaissait bien, avait fait cette remarque. C'est Monglat qui nous la rapporte dans ses *Mémoires :* « Quand il parlait de son ministère, il (son frère) était le premier à s'en moquer, jusque-là qu'étant à Aix, il voyait le peuple murmurer, il lui conseillait de faire rumeur, parce que son frère Jules était un poltron, duquel on ne pouvait rien obtenir qu'en lui faisant peur, usant du mot italien de *coglione*. » *Mémoires*, quatorzième campagne.

Il le montra bien quand les barricades, qui venaient de tomber à la délivrance de Roussel, se relevèrent sur une fausse nouvelle et que le peuple recommença à gronder. Rien n'égala le calme, la fermeté et la confiance de la Reine, si ce n'est l'effarement de son ministre. « Il fallut, dit Mme de Motteville, que la Reine cherchât la

1. Marie Thérèse, fille de Philippe, roi d'Espagne.

guérison de ses maux dans sa propre fermeté : car M. le Cardinal était si rempli de trouble et d'effroi qu'elle n'en recevait nul secours... Il s'habilla de gris pour se tenir prêt à partir : les chevaux furent bridés toute la nuit, et ses gens en état de le pouvoir suivre. Il alla même visiter le corps de garde des bourgeois pour entendre ce que disait le peuple et faire ses jugements lui-même », T. II, Ed. Riaux, pp. 176, 177 (1648).

L'avarice et l'amour du jeu étaient un autre de ses défauts.

L'avarice du Cardinal était telle que la Reine n'avait point d'argent. Toute la dépense de sa maison se faisait par l'ordre de Colbert, créature du Cardinal, qui épargnait sur toutes choses. Cette jeune Princesse n'avait pas de quoi jouer, car on ne lui donnait alors que les mille écus par mois, destinés de tout temps pour les menus plaisirs des Reines, et pour leurs aumônes : mais comme le jeu était à la mode, et que la Reine aimait quelquefois à jouer, cette somme n'était pas suffisante ; car pouvant beaucoup perdre chaque jour, il arrivait souvent que l'argent était bientôt fini, de sorte qu'elle n'avait pas de quoi faire des aumônes, ni de quoi satisfaire à ses plaisirs. Le jour des étrennes, on avait accoutumé de donner à la Reine Mère, du temps du Roi son mari, douze mille écus, mais la Reine n'eut que dix mille livres [1], dont elle fut fâchée, à cause que la Reine sa mère lui avait dit qu'elle avait accoutumé d'avoir douze mille écus [2]. Cette différence lui déplut : elle s'en plaignit à la duchesse de Navailles. Cette Dame croyant faire un service au Cardinal l'en alla avertir, le conseillant de mieux traiter sa Maîtresse : elle lui dit aussi qu'elle était sensible, et qu'elle connaissait le bien et le mal qu'on lui faisait. Il lui répondit que la Reine aurait de l'argent quand il lui plairait d'en demander ; sans promettre de lui en donner. Il parut en colère contre la Reine Mère, de ce qu'elle voulait qu'on donnât à la Reine sa fille les douze mille écus dont je viens de parler, et dit avec exagération : « *Hélas, si elle savait d'où vient cet argent, et que c'est le sang du peuple, elle n'en serait pas si libérale* ». Lui qui jouait tous les jours trois ou quatre mille pistoles [3], qui avait tout l'argent de France

1. Une *livre* représentait une valeur un peu moindre que le franc actuel.
2. L'*écu* valait trois livres.
3. La *pistole* valait environ onze livres.

dans ses coffres, qui laissait jouer à sa nièce la comtesse de Soissons chaque jour des sommes immenses, qui pillait tout et laissait faire sur les peuples les plus énormes voleries qui se soient jamais faites : lui, dis-je, que l'on trouva peu après sa mort avoir rempli de trésors innombrables toutes les places de sa domination, et celles de ses amis ; il eut la hardiesse de reprocher à sa bienfaitrice, à la mère de son Roi, à la mère de la France et des pauvres, douze mille écus qu'elle souhaita qu'il fît donner à la Reine selon que le feu Roi son mari avait accoutumé de les lui donner à elle : en quoi on peut voir quelle était sa tyrannie, sa dureté, et son ingratitude, dans les choses où il agissait naturellement (1660).

Mme de MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 501.

Ce que dit Mme Motteville de l'avarice et de la cupidité de Mazarin se trouve confirmé par les autres mémoires du temps. Monglat dit qu'il était inabordable et ne laissait entrer chez lui que les joueurs, « car il était grand brelandier[1]. Il étoit adroit aux jeux de main, a faire des tours de cartes et de billard, à jouer à la bauchette[2], où il passait des après-dinées entières » *Paix générale* 1661. Il gagnait sur tous les marchés, sur toutes les fournitures qui intéressaient la maison du Roi ou l'Etat, sur les munitions, sur l'artillerie, les vivres, la marine, et regardait comme un vol qu'on lui faisait tout gain qui ne tombait pas dans sa bourse. Il ne manquait pas de recevoir d'énormes pots de vin[3] et même d'en exiger pour les places qu'il donnait. Monglat en cite un exemple :

« Un peu avant sa mort, la charge de premier président de Bretagne vaqua : la Reine Mère le demanda pour d'Argonges, intendant de sa maison, et le cardinal lui promit. D'Argonges étant allé chez lui pour le remercier, il lui dit qu'il était vrai qu'il avait promis à la Reine cette charge pour lui ; mais qu'il ne le pouvait faire, s'il ne lui donnait 100.000 écus. Sur quoi l'autre lui répondit qu'il n'était pas en état de cela, et on lui répartit qu'il n'aurait

1. Le mot *brelan* désigna d'abord une table, puis une maison de jeu.
2. La *bauchette* était un jeu de boules importé d'Italie.
3. On désigne ainsi une somme d'argent qu'on donne en secret comme cadeau pour acheter la complaisance de quelqu'un dans une affaire à conclure ou une concession à obtenir.

donc pas la charge. D'Argonges descendit chez la Reine et lui rendit compte de ce qui venait ce passer ; dont [1] se trouvant surprise, elle dit : « Ne se lassera-t-il jamais de « cette sordide avarice ? Sera-t-il toujours insatiable ? Et « ne sera-t-il jamais soûl d'or et d'argent ? » Ce discours fut bientôt rapporté au cardinal par des gens de chez la Reine qui lui étaient affidés ; et Sa Majesté étant bientôt après montée dans sa chambre pour le voir, il la reçut en lui disant : « De quoi vous avisez vous, Madame, de venir « voir un insatiable, un homme plein d'une avarice sor- « dide, et qui ne sera jamais soûl d'or et d'argent ? » La Reine se trouva fort embarrassée de ce qu'il savait ce qu'elle avait dit, et s'en excusa le mieux qu'elle put, mais lui ne fut point honteux de cela, et la conclusion fut qu'il lui déclara que son homme n'aurait point la charge s'il ne lui donnait 100.000 écus. D'Argonges n'en voulut point à ce prix ; et la semaine d'après le cardinal mourut, et il eut la charge pour rien.

Mémoires DE MONGLAT, *Paix générale*, 1661.

Ses derniers moments (1661)

Ce ministre montra beaucoup de fermeté et de tranquillité d'esprit dans ses derniers jours. Il travailla avec Le Tellier sur les affaires de l'Etat. Le quatre et le six [2] il fit même des dépêches pour Rome, qu'il signa. Sa fin fut accompagnée d'honneur par les larmes du Roi, d'opulence par les biens qu'il laissa à sa famille et à ceux qu'il voulut enrichir, et de fermeté par la bonne mine qu'il fit à la mort. Il peut aspirer à la gloire de l'avoir regardée avec une intrépidité pareille à celle des plus grands hommes.

Le septième mars, jour qu'il reçut l'extrême-onction, après avoir pris congé du Roi, de la Reine-Mère, et de Monsieur, qu'il supplia de ne prendre plus la peine de le venir voir, il donna au Roi dix-huit gros diamants, un fort beau diamant à la Reine Mere, un bouquet de diamants à la jeune Reine, et plusieurs émeraudes d'une

1. *De quoi* se trouvant surprise.
2. Le quatre et le six du mois de mars.

prodigieuse grosseur à Monsieur. Il donna un diamant au Prince de Condé, avec beaucoup de louanges et de grandes marques de son amitié, et un au maréchal de Turenne et laissa pour successeurs au ministère ceux que j'ai déjà nommés. Ensuite de toutes ces choses il pria M. Joli, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, de ne le plus quitter. Il ne s'était point confessé à lui, mais il parut ne penser plus qu'à sa conscience. Son confesseur ordinaire était Théatin, homme simple et d'une singulière piété, mais qui peut-être ignorait les périls où peuvent tomber ceux qui ont trop adoré la fortune, la faveur et les richesses. Il voulut dans cet état envoyer à l'Assemblée du Clergé l'évêque de Poitiers, pour les prier de croire qu'il mourait leur serviteur. Elle en fut si reconnaissante qu'ils voulurent tous l'en aller remercier, mais ils ne le purent voir. Il en fit autant au Parlement, les envoyant assurer qu'il mourait leur serviteur. Il reçut l'extrême-onction dans sa chaise, y répondit lui-même, et remercia ceux qui la lui avaient administrée. Il fit venir tous ses domestiques, il se fit voir à tous, ayant la barbe faite, étant propre et de bonne mine, avec une cimare [1] de couleur de feu, sa calotte à sa tête comme un homme qui voulait braver la mort. Il leur parla fort chrétiennement, leur demanda pardon avec de grandes marques d'humilité, et confessa qu'un de ses crimes devant Dieu avait été la colère et la rudesse qu'il avait eue pour eux. Il leur dit à tous ce qu'il leur laissait, et fit toutes ces choses d'une manière douce et obligeante. Il embrassa ses amis, et leur fit des compliments. Au milieu de cette occupation, une faiblesse le prit, il dit : *Je m'affaiblis, qu'on me donne un peu d'eau de grenade*. Après en avoir pris, il dit : *Je reviens*, et continua de parler à ceux qui étaient présents. Il s'occupa le reste du jour à faire des actes de foi et de contrition ; ce qu'il fit d'une manière dévote, ferme, et tranquille. Il parapha [2] son testament, et signa encore sur le soir des Dépêches pour le service du Roi, et quoiqu'il parût ne vouloir plus penser qu'à Dieu, tant qu'il put parler et entendre, il ordonna de tout ce qui lui parut utile à l'Etat.

1. Ce mot venu d'Italie (*cimarra*) désigne la soutane rouge du cardinal.
2. Signa d'un *paraphe*.

Il mourut persuadé que les médecins n'avaient pas connu son mal, et l'avaient mal traité. Un des siens lui entendit dire, parlant avec lui-même : *Ils m'ont tué.* Ce jour-là, Valot, premier médecin du Roi, lui ayant voulu persuader de prendre un bouillon, il le refusa, et regarda cet homme d'une manière fixe et perçante, qui fit juger aux assistants qu'il le regardait comme un homme qui l'avait mal servi. Quoique ce fût avec d'innocentes intentions, il n'en parut pas content, et la dernière absolution qu'il demanda, fut pour avoir murmuré contre les médecins. Il fut tout le jour dans de grandes souffrances, et son agonie fut le soir terrible. M. Joli lui ayant dit que c'était alors que la nature payait son tribut, il lui répondit : *Je souffre beaucoup, mais je sens que la grâce est encore plus forte que le mal.*

Le Roi lui manda le matin qu'il avait beaucoup de peine de ne le point voir. Il lui fit dire qu'il le remerciait, qu'il n'était plus temps qu'il pensât à lui, mais qu'il le suppliait de se souvenir des dernières paroles qu'il lui avait dites. Il envoya recommander M. Joli au Roi : la Reine Mère prit la parole, et répondit que le Roi aurait toujours soin des gens de bien. Un peu avant que de mourir il appela Colbert son domestique [1], et lui parla de quelque chose touchant ses affaires, de la même manière que s'il eût été en santé. Il envisagea la mort avec une telle fermeté, qu'il dit à M. Joly qu'il avait du scrupule de ne la pas assez craindre. Son agonie augmentant il dit à un de ses valets de chambre, nommé Bernoin, en tâtant son pouls lui-même, *Je souffrirai encore beaucoup.* A deux heures après minuit il se remua un peu dans son lit, et dit, *Quelle heure est-il ? Il doit bien être deux heures.* M. Joli et Bernoin dirent alors entr'eux tout bas qu'il irait bien encore jusqu'à dix heures du matin. Le malade ensuite demeura environ une demi-heure à prier Dieu, et souffrant. Alors il passa [2], en disant, *Ha Sainte Vierge,*

1. Ce mot avait alors un sens plus général et plus relevé et désignait toute personne attachée à une grande maison, écuyer, dame d'honneur, secrétaire, etc. Colbert était chargé des affaires de Mazarin, son homme de confiance, son *domestique.*

2. *Il trépassa.*

ayez pitié de moi, et recevez mon âme. Il expira entre deux et trois, le neuvième jour de mars[1].

M[me] de MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 503.

PRINCE DE CONDÉ OU LE GRAND CONDÉ

Une des figures du plus haut relief qui s'offre à notre admiration, dans cette galerie de portraits du grand siècle, est celle du prince de Condé.

Éducation de Condé

« Ce prince naquit à Paris, en l'an 1621, le 7 septembre; il fut tôt après porté à Montrond[2] à cause de la pureté de l'air et de la sûreté de la place ; il y a passé sa plus tendre enfance sous la conduite des femmes. Le prince son père eut les raisons que j'ai dites pour ne lui point donner de gouverneur ; il confia son éducation à La Bussière, gentilhomme du Dauphiné, et ses études au père Pelletier, jésuite : il les fit à Bourges avec succès ; il y soutint des thèses de philosophie, et dès le temps qu'il étudiait aux humanités, j'eus l'honneur d'être connu de lui, et même d'entrer dans ses plaisirs et dans sa familiarité. Au sortir du Collège, comme il était encore trop délicat pour les exercices violents, il retourna à Montrond. Il apprit le droit romain du docteur Mérille, et étudiait l'histoire. Il lisait la Bible et commença à apprendre les mathématiques de l'ingénieur Sarrazin.

« En sortant de Montrond, le prince son père lui fit faire un petit voyage en Bourgogne pour le délasser de tant d'application qu'il avait eue à de différentes études : là il continua ses mathématiques ; il commença à apprendre l'italien ; il allait à des chasses peu pénibles et à monter quelques chevaux aisés. Colin, qui avait com-

1. Son corps fut mis en dépôt dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, en attendant qu'il pût être porté aux Théatins où il avait voulu être enterré, et auxquels il avait laissé une somme pour leur église.
2. Petite ville du Berry.

mencé à lui montrer à danser, lui fit continuer cet exercice ; il prit pour écuyer le jeune Francine, qui était fort bon homme de cheval, qui dansait et jouait très bien du luth et à la paume. Ce fut un choix du prince son père, qui le connaissait de longue main. Il ne voulut pas qu'on lui fît une entrée solennelle à Dijon, se contentant de lui faire faire les compliments dus à un prince du sang, par le Parlement et par les autres compagnies établies en cette ville ; à quoi il (le jeune duc) répondait avec une hardiesse et une grâce non pareille. Il le mena ensuite prendre sa place en ce Parlement...

« Peu de temps après il le fit aller à Paris, le mena saluer Leurs Majestés, à quoi il ne se trouva nullement embarrassé. Il visita le cardinal de Richelieu avec un peu plus de fierté que ne faisait monsieur son père ; il reçut les visites de la cour et en rendit quelques-unes. Madame sa mère, Marguerite de Montmorency, qui avait été la beauté, la bonne grâce et la majesté de son siècle, et qui l'a été, proportionnément à son âge, jusqu'à sa mort, avait toujours un cercle des dames les plus qualifiées et les plus spirituelles de la cour. Là se trouvait tout ce qu'il y avait de plus galant, de plus honnête et de plus relevé par la naissance et par le mérite. Le jeune prince commença à s'y plaire ; il s'y rendit autant assidu qu'il le put, et y prit les premières teintures de cette honnête et galante civilité qu'il a toujours eue, et qu'il conserve encore pour les dames.

« Monsieur son père lui forma une petite maison composée de La Buffinière, gentilhomme de sa chambre... et le mit avec tous ses gens à l'Académie[1], chez Baujamin, ancien écuyer du roi, qui avait appris à monter à cheval à Louis XIII, et qui était un gentilhomme fort sage et le plus accrédité de son temps en cet exercice. Il voulut que ce bonhomme eût autant d'autorité sur le prince son fils que s'il avait été son gouverneur, et que toute sa suite fût absolument sous ses ordres et sous sa dépendance. Enfin il voulut que l'émulation parmi la plus haute noblesse de

1. En souvenir du Jardin d'*Academus* de Platon, ce mot désignait souvent une simple école, comme le mot de *Lycée*, qui désignait l'ecole des Péripatéticiens, est devenu le nom de nos écoles nationales.

France qui accourut en foule en cette académie au bruit que le prince y était, fît en sa personne le même effet qu'elle avait fait au collège, d'où il était sorti le plus capable de tous ceux qui étaient avec lui. L'on n'avait point encore vu de prince du sang élevé et instruit de cette manière vulgaire[1]; aussi n'en a-t-on point vu qui aient, en si peu de temps, et dans une si grande jeunesse, acquis tant de savoir, tant de lumière et tant d'adresse en toute sorte d'exercices que celui duquel je parle.. Le roi même se faisait rendre compte de temps en temps de sa conduite par Baujamin, et louait souvent le profond jugement du prince son père, en toute chose, et particulièrement en l'éducation du duc son fils, et disait à tout le monde qu'il voulait l'imiter en cela, et faire instruire et élever monsieur le Dauphin de la même manière. »

LENET,
Mémoires, éd. Michaud et Poujoulat,
t. XXVI, p. 447.

Portrait de Condé

« Sa taille n'est ni grande ni petite, mais des mieux faites, fort mince, étant maigre ; les jambes belles et bien faites : la plus belle tête du monde ; ses cheveux ne sont point tout à fait noirs, mais il en a en grande quantité et bien frisés... Sa mine est haute et relevée, ses yeux fiers et vifs ; un grand nez, la bouche et les dents pas belles, et particulièrement quand il rit ; mais à tout prendre, il n'est pas laid, et cet air relevé qu'il a sied bien mieux à un homme que la délicatesse des traits... Venons à l'intérieur. Ce prince a de l'esprit infiniment, et universel en toutes sortes de sciences, possède toutes les langues, et sait tout ce qu'il y a de plus beau en chacune, ayant beaucoup étudié et étudiant tous les jours, quoiqu'il s'occupe aussi à d'autres choses. La guerre est sa passion dominante. Jamais homme ne fut si brave, et l'on peut dire de lui qu'il était

Plus capitaine que César
Et aussi soldat qu'Alexandre.

1. C'est à dire selon cette méthode d'éducation non isolée, publique.

« Il a l'esprit gai, enjoué, familier, civil, d'agréable conversation, raille agréablement, et quelquefois trop ; on l'en a même blâmé, quoique cela n'ait pas été jusqu'à l'excès, comme ont voulu dire ses ennemis. Il est quelquefois chagrin, colère et même emporté, et sur cela il n'y a personne qui ne puisse dire qu'il ne le soit pas trop. Il connaît bien les gens, les discerne et fait grand cas des personnes de mérite. Il est agissant au dernier point : jamais homme ne fut plus vigilant ni plus actif à la guerre ; il fatigue comme un simple cavalier ayant une santé et une vigueur qui lui permet d'être jour et nuit à cheval sans prendre aucun repos. Quand il trouve des gens qui aiment le leur, et qui n'ont pas le service aussi à cœur que lui, il se fâche aisément : étant difficile que la vie que je viens de dire qu'il mène ne lui échauffe le sang ; ainsi voilà sur quoi il s'emporte et se fâche, et c'est le plus grand défaut qu'il ait. Il est bon ami, et sert les siens avec empressement, et a pour eux cette chaleur avec laquelle il fait toutes choses. »

M[lle] DE MONTPENSIER,

Portraits recueillis à la suite de ses *Mémoires* (dernier vol. de l'édition de 1746).

II. — « Quand il partit (pour l'expédition de Catalogne le 22 mars 1647) il y avait quelque petite émotion qui troublait le repos de son cœur, il l'avait laissé surprendre à la beauté de M[lle] de Toussy et cette faiblesse s'était glissée dans son âme, lorsque, malgré sa jeunesse, il faisait déjà une haute profession de mépriser cette folle passion, pour se donner entièrement à celle de la gloire. Il faisait le fanfaron contre la galanterie, et disait souvent qu'il y renonçait, et même au bal, quoique ce fût le lieu où sa personne paraissait davantage. Il n'était pas beau : son visage était d'une laide forme ; il avait les yeux bleus et vifs, et dans son regard se trouvait de la fierté. Son nez était aquilin ; sa bouche était désagréable, à cause qu'elle était grande, et ses dents trop sorties, mais dans toute sa physionomie il y avait quelque chose de grand et de fier, tirant à la ressemblance de l'aigle. Il n'était pas des plus grands, mais sa taille en soi était

toute parfaite. Il dansait bien, et avait l'air agréable, la mine haute et la tête fort belle : l'ajustement, la frisure et la poudre lui étaient nécessaires pour paraître tel [1]... »

Mme de MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 114.

III. — Rien n'égalait sa furie dans les combats, il était possédé du démon de la guerre. Mademoiselle raconte la bataille de la porte Saint-Antoine où on se battit horriblement, où Condé fut partout.

« Les ennemis, écrit-elle, ont dit qu'à moins d'être un démon, il ne pouvait faire humainement tout ce qu'il avait fait ; il était à toutes les attaques. Il s'y comporta d'une manière qui surpasse l'imagination, et par sa grande valeur et par sa prudence ; il agit d'un si grand sang-froid en cette occasion, que tout le monde l'admira ».

Mém. de Mademoiselle, année 1652.

Bussy de Rabutin rendant compte d'une autre bataille :

« Je ne songe point à l'état où je trouvai ce prince devant Mardick, dans une tranchée où l'on écrasait une sortie de l'ennemi, qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le peintre a fait un effort d'imagination *pour bien représenter un Mars dans la chaleur du combat*. Il avait le poignet de sa chemise ensanglanté, de la main dont il tenait l'épée. Je lui demandai s'il n'était point blessé. Non, me dit-il, c'est du sang de ces coquins... »

BUSSY DE RABUTIN,
Mémoires, éd. de 1696, I, 145.

IV. — « M. le Prince est né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola [2]. Il a égalé le premier,

1. Voir les portraits peints de Condé qui sont au Musée de Versailles. Aucun n'offre une ressemblance aussi intense que ceux qui ont été gravés par Michel La[illegible]nes et Robert Nanteuil. Celui de la main de Nanteuil qui porte la date de 1662 s'impose au regard par l'éclat fulgurant des yeux, la fierté et la vaill[illegible] vivant de la physionomie. Voir la magnifique collection de portraits gravés de personnages du XVIIe siècle, formée par V. Cousin et léguée par son testament au public, avec sa bibliothèque.

2. Spinola (1571-1630), général italien au service de l'Espagne, lutta dans

il a passé le second. L'intrépidité est un des moindres traits de son caractère. La nature lui avait fait l'esprit aussi grand que le cœur. La fortune, en le donnant à un siècle de guerre, a laissé au second toute son étendue. La naissance ou plutôt l'éducation, dans une maison attachée et soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. L'on ne lui a pas inspiré d'assez bonne heure les grandes et générales maximes, qui sont celles qui font et qui forment ce que l'on appelle l'esprit de suite. Il n'a pas eu le temps de les prendre par lui-même, parce qu'il a été prévenu dès sa jeunesse par la chute imprévue des grandes affaires et par l'habitude au bonheur. Ce défaut a fait qu'avec l'âme du monde la moins méchante, il a fait des injustices ; qu'avec le cœur d'Alexandre, il n'a pas été exempt, non plus que lui, de faiblesse ; qu'avec un esprit merveilleux, il est tombé dans des imprudences ; qu'ayant toutes les qualités de François de Guise, il n'a pas servi l'Etat en de certaines occasions aussi bien qu'il le devait ; et qu'ayant toutes celles de Henri du même nom, il n'a pas poussé la faction où il le pouvait [1]. Il n'a pu remplir son mérite, c'est un défaut, mais il est rare, mais il est beau. »

RETZ.

Mémoires, éd. Michaud, p. 95.

Divers traits du caractère de Condé

Le 10 janvier 1649, on apprit à Saint-Germain « que le prince de Conti et le duc de Longueville s'étaient jetés dans Paris (pour se mettre à la tête de la Fronde)... Le prince de Condé témoigna une extrême colère contre son frère, sa sœur (la duchesse de Longueville) et son beau-frère, et s'emporta contre eux si étrangement, qu'il s'échappa d'en parler d'une manière au dernier point injurieuse. Le prince de Conti était bossu et contrefait ; tellement que

les Pays-Bas contre Maurice de Nassau et remporta sur lui de grands avantages.

1. C'est là la grande faute aux yeux de Retz. Ce qu'il pardonne le moins à Condé, c'est de n'avoir pas renversé le gouvernement d'Anne d'Autriche et de Mazarin, et saisi pour lui et ses alliés tous les pouvoirs de la Régence, au lieu d'attendre à plus tard pour se jeter dans la guerre civile.

le prince de Condé passant par la chambre du roi, salua fort humblement un singe qui était attaché à un chenet de la cheminée de la chambre, et lui dit avec un ton de dérision : *Serviteur au généralissime des Parisiens.* »

MONTGLAT,
Mémoires, éd. Michaud, p. 205.

« Un soir, au Luxembourg, dans une assemblée que M. le duc d'Orléans donnait, se sentant pressé par un exempt des gardes de son altesse royale, qui ne le voyait pas dans la foule, le duc d'Enghien lui sauta au collet, lui arracha le bâton de commandement qu'il avait entre les mains, le cassa en deux, et jeta les morceaux en l'air, disant qu'ils ne lui feraient jamais de mal. Ceux qui commandaient les gardes de Monsieur eussent châtié cette hardiesse: mais le respect qu'on portait à ce prince, retint les plus résolus, et la reine, avec le prince de Condé, son père, apaisèrent Monsieur, qui se contenta d'un compliment et de quelques excuses que lui fit le duc d'Enghien. »

MONTGLAT,
Mémoires, éd. Michaud, p. 164.

— « A chaque pas que je fis dans la rue Saint-Antoine (2 juillet 1652, vers la fin de la bataille qui porte ce nom), je trouvai des blessés, les uns à la tête, les autres au corps... sur des chevaux, à pied, sur des échelles, des planches, des civières, des corps morts. Comme je fus près de la porte (Saint-Antoine), j'envoyai M. de Rohan porter au capitaine de garde l'ordre de laisser aller et venir nos gens... J'entrai dans la maison d'un maître de comptes nommé M. de La Croix, qui me la vint offrir : c'est la plus proche de la Bastille, et les fenêtres donnent sur la rue. Aussitôt que j'y fus, M. le Prince m'y vint voir ; il était dans un état pitoyable : il avait deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés, son collet, sa chemise étaient tout pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était toute pleine de coups, et il tenait son épée à la main, ayant perdu le fourreau ; il la donna à mon écuyer. Il me dit : « Vous « voyez un homme au désespoir ; j'ai perdu tous mes amis:

« MM. de Nemours, La Rochefourcauld et Clinchant sont « blessés à mort. » Je l'assurai qu'ils étaient tous les trois bien mieux, et que les chirurgiens ne les croyaient pas blessés dangereusement, et que tout présentement je venais de savoir des nouvelles de Clinchamp, qui n'était qu'à deux portes d'où j'étais ; que Préfontaine[1] l'avait vu, qu'il n'était en aucun danger. Cela le réjouit un peu ; il était tout à fait affligé ; car en entrant il se jeta sur un siège, pleurant et me disant : « Pardonnez à la douleur « où je suis » ; et après cela que l'on dise qu'il n'aime rien ! Pour moi, je l'ai toujours connu tendre pour ce qu'il aime. »

Mlle de Montpensier,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXVIII, p. 121.

— « J'ai ouï dire à M. Palluau, depuis maréchal de Clérembault, qu'un jour M. le Prince lui avait parlé avec beaucoup de colère, et qu'étant prêt à monter à cheval, on avait donné une casaque à M. le Prince, qui s'approcha de M. Palluau et lui dit : « Je te prie de me boutonner ma « casaque. » Celui-ci répondit : « Je vois bien que vous « avez envie de vous raccommoder avec moi : allons, j'y « consens ; soyons bons amis ; » que M. le Prince avait fort ri, et que cela lui avait fait grand plaisir. »

Montglat,
Mémoires, éd. Michaud, p. 571.

— « Le 11 août 1674 (date de Senef), à la pointe du jour, M. le Prince monta à cheval et s'en alla sur une hauteur pour observer le décampement des ennemis... Ayant considéré longtemps la marche des ennemis, il résolut de les attaquer. Il y avait un bois près du lieu par où il voulait commencer, et considérant que, s'il y avait des troupes derrière ce bois, elles pouvaient le charger en flanc, il prit le parti de s'en éclaircir. Je me souviens que MM. de Noailles, de Luxembourg, de Rochefort, ses lieutenants généraux, étaient auprès de lui, et qu'il leur

1. Secrétaire de Mademoiselle.

donnait ses ordres avec un peu de chaleur ; mais quand il fut à portée de s'éclaircir s'il y avait quelques troupes derrière le bois, il dit à ces messieurs qu'il s'y en allait pour s'en éclaicir. Tous s'offrirent d'y aller pour lui en rendre compte. Il se mit un peu en colère, et les pria de le laisser faire. Chacun s'arrêta ; il y alla seul au petit galop, laissant ce bois à deux ou trois cents pas à gauche ; et lorsqu'il fut par delà, et qu'il fut assuré qu'il n'y avait aucune troupe, il s'en vint plus vite qu'il n'était allé. En approchant de ces messieurs, il poussa encore son chemin, et leur dit en riant : « Il n'y a qu'à les charger pour les battre », se souvenant sans doute qu'il s'était un peu mis en colère, et peut-être un peu hors de propos. Il acheva de leur donner ses ordres avec beaucoup de douceur.

« ... M. le Prince *avait très souvent trouvé bon que, quelque temps après qu'il s'était fâché, je lui parlasse des petits mouvements de colère qu'il avait eus.* Le lendemain, le voulant faire ressouvenir de ce qui s'était passé, il me dit qu'il était vrai qu'il s'était un peu échauffé contre ces messieurs, mais que quand il s'agissait de s'éclaicir d'une chose aussi importante que pouvait être celle-là, il ne s'en voulait fier à personne. Je crois pourtant que c'était une raison qu'il se donnait à lui-même, pour excuser son petit mouvement de colère. Il savait bien qu'il y était sujet ; mais comme, dans le moment, il eût bien voulu que cela n'eût pas été, ceux qui ne s'en scandalisaient pas lui faisaient un grand plaisir. »

Gourville,

Mémoires, éd. Michaud, t. XXIX, p. 570.

— « ... Quelques heures avant de mourir, M. le Prince m'ordonna de faire dresser un testament par lequel il voulait donner cinquante mille écus pour être distribués dans les lieux où il avait causé les plus grands désordres pendant la guerre civile, pour entretenir des pauvres malades, dont il m'avait parlé la veille; et, en peu de paroles, il me déclara ce qu'il voulait faire pour ses domestiques, et pour moi, à qui il voulait donner cinquante mille écus, ajoutant obligeamment qu'il ne pouvait reconnaître assez les services que je lui avais rendus. Je ne lui répondis rien,

et m'en allai faire dresser ce testament par son secrétaire, et sans notaire, avec toute la diligence possible. Son Altesse se l'étant fait lire et n'y ayant pas trouvé mon nom, *elle me jeta un regard de ses yeux étincelants, comme en colère*, et elle me dit de faire ajouter les cinquante mille écus pour moi, dont elle m'avait parlé; mais je la remerciai très humblement, lui représentant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et que je la priais de signer, ce qu'elle fit[1]. »

GOURVILLE,

Mémoires, éd. Michaud, t. XXIX, p. 570.

Psychologie de Condé

La psychologie de Condé dans le rôle qu'il a joué pendant la Fronde a été supérieurement décrite par Retz. Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi*, t. V, p. 55, et M. Cousin, dans une note de *Mme de Longueville pendant la Fronde*, pp. 49 et 50 ont l'un et l'autre loué ce portrait. « Si l'on veut sur Condé, dit M. Cousin, le jugement d'un grand connaisseur, d'un homme qui n'est dupe de rien ni de personne, qui dit volontiers le secret de tout le monde, bien entendu excepté le sien, on le trouvera dans une page des *Mémoires de Retz*, où, à travers ses préjugés de vieux frondeur, et en gardant le rôle qu'il s'était composé, le cardinal rend pleinement justice à la loyauté de M. le Prince, d'autant plus digne en cela de confiance qu'il signale en même temps le défaut qui a perdu Condé, le manque de suite et de plan bien arrêté. Retz, comme Mme de Longueville, aurait voulu que Condé servît toujours la Fronde; nous voudrions, nous, qu'il eût toujours servi la royauté en l'éclairant. »

Les héros ont leurs défauts ; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avait voulu dans les commencements aigrir les affaires par Longueil, par Broussel et par moi, pour se rendre plus nécessaire à la cour et dans la vue de faire pour le Cardinal ce qu'il y fit depuis, font autant d'injustice et à sa vertu et à la

1. « On aime à voir, dit Sainte-Beuve, après avoir cité ce passage de Gourville, on aime à voir une dernière fois ce regard étincelant, dont l'air de colère n'est ici qu'une preuve suprême d'affection, et on aime aussi cette noble marque du désintéressement de Gourville, qui se montre digne de l'amitié d'un grand homme. » *Causeries du Lundi*, t. V, article *Gourville*.

vérité, qu'ils prétendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croient que les petits intérêts, c'est à dire les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement, furent l'unique cause de son changement, ne se trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra assurément, mais elle ne l'eût pas emporté sur les autres considérations ; et le véritable principe fut qu'ayant tout vu d'abord également, il ne sentit pas tout également. La gloire de restaurateur du public fut sa première idée, celle de conservateur de l'autorité royale fut la seconde [1]. Voilà le caractère de tous ceux qui ont dans l'esprit le défaut que je vous ai marqué ci-dessus. Quoiqu'ils voient très bien les inconvénients et les avantages des deux partis sur lesquels ils balancent à prendre leurs résolutions, et quoiqu'ils les voient même ensemble, ils ne les pèsent pas ensemble. Ainsi ce qui leur paraît aujourd'hui plus léger, leur paraît demain plus pesant. Voilà justement ce qui fit le changement de M. le Prince, sur lequel il faut confesser que ce qui n'a pas honoré sa vue, ou plutôt sa résolution, a bien justifié son intention. L'on ne peut nier que s'il eût conduit aussi prudemment qu'il l'eût pu la bonne intention qu'il avait, certainement il eût redressé l'Etat peut-être pour des siècles ; mais l'on doit convenir que s'il l'eût eue mauvaise, il eût pu aller à tout dans un temps où l'enfance du Roi, l'opiniâtreté de la Reine, la faiblesse de Monsieur, l'incapacité du ministre, la licence du peuple, la chaleur des Parlements, ouvraient à un jeune prince plein de mérite et couvert de lauriers, une carrière plus belle et plus vaste que celle que Messieurs de Guise avaient courue.

RETZ,
Mémoires, éd. Aimé Champollion Figeac,
t. I, p. 215.

Autres traits du caractère de Condé

C'était en 1652. Condé, à la tête de la Fronde, venait d'être battu par Turenne à Etampes. La ville et le peuple de Paris étaient réduits à un état de misère extrême. Les boutiques s'ouvraient peu ou ne s'ouvraient pas. La « canaille » comme on disait alors,

1. Guy Joli affirme que « dans ce temps-là, l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu. »

s'assemblait à tout instant et sur toute espèce de prétexte ; et, regardant le Mazarin comme la cause de tout le mal, criait sans cesse et partout : Point de Mazarin ! et les autres : La paix ; les premiers envoyés par le duc de Beaufort, et les autres, disait-on, par l'abbé Fouquet, émissaire du cardinal, et frère du célèbre Fouquet, alors procureur général. Cette canaille insultait souvent les membres du Parlement. Le duc de Beaufort ne dissimulait plus. Omer Talon raconte que le président de Longueil sortant du Palais du Luxembourg « fut attaqué d'injures et de coups de pierres, et se jeta dans une maison où M. le Prince alla le retirer. Ayant témoigné à M. de Beaufort que tout ce procédé ne valait rien, et ayant appelé les siens pour chasser les coquins, ledit sieur de Beaufort les avoue pour ses amis. » Omer TALON, *Mém.* année 1652. C'est dans ces graves conjonctures qu'on se décida à prendre le grand moyen auquel on recourait quand il s'agissait de conjurer une calamité publique. On promena dans Paris la châsse de sainte Geneviève, patronne de la ville. Condé, qui n'était à cette époque rien moins que dévot et qui figurait dans le groupe des « libertins » et des « esprits-forts », s'associa publiquement à cette démonstration de piété, pour se concilier les suffrages du peuple.

Le peuple ayant demandé à l'Hôtel de Ville que la châsse de sainte Geneviève fût descendue et portée en procession, pour chasser le Mazarin, et avoir la paix, la procession se fit avec la cérémonie ordinaire. Pendant cette pieuse action, M. le Prince, pour gagner le peuple, et se faire Roi des Halles aussi bien que le duc de Beaufort, se tint dans les rues et parmi la populace, lorsque le Duc d'Orléans et tout le monde était aux fenêtres pour voir passer la procession. Quand les châsses vinrent à passer, M. le Prince courut à toutes, avec une humble et apparente dévotion, faisant baiser son chapelet, et faisant toutes les grimaces que les bonnes femmes ont accoutumé de faire ; mais quand celle de sainte Geneviève vint à passer, alors comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les prêtres, et baisant cent fois cette sainte châsse, il y fit baiser encore son chapelet, et se retira avec l'applaudissement du peuple. Ils criaient tous après lui, disant : *Ha ! le bon Prince ! Et qu'il est dévot !* Le duc de Beaufort, que Monsieur le Prince avait associé à cette feinte dévotion, en fit de même, et tous deux reçurent de grandes bénédictions, qui n'étant pas accompagnées de celles du Ciel, leur devaient être funestes sur la Terre. Cette action parut étrange à tous ceux qui la virent. Il

fut aisé d'en deviner le motif qui n'était pas obligeant pour le Roi, mais il ne lui fit pas grand mal.

M[me] DE MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 435.

Singulière aventure

Les amis de Condé et ceux du cardinal de Retz avaient failli en venir aux mains. Ce dernier pris entre deux portes avait été sur le point d'être assassiné. Presque aussitôt après il arriva une singulière aventure qui prouve quelle maîtrise exerçaient sur eux-mêmes, quelle tenue, quel respect du decorum et des bienséances extérieures savaient garder des hommes pourtant si passionnés, et combien la dévotion du moins extérieure et la vénération pour le caractère sacré du ministre de Dieu refoulaient un moment chez Condé sa haine pour l'homme qui était dans le cardinal. Cette anecdote est caractéristique du grand siècle. C'est Retz lui-même qui la raconte (1651).

Comme M. le Prince sortait de cette assemblée, suivi d'une foule de ceux du peuple qui étaient à lui, je me trouvai tête pour tète devant son carrosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la Grande Confrérie que je conduisais. Comme elle est composée de trente ou quarante curés de Paris et qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avais cru que je n'y avais pas besoin de mon escorte ordinaire, et j'avais même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six gentilshommes, qui étaient MM. de Fosseuse, de Lamet, de Quérieux, de Châteaubriant et les chevaliers d'Humières et de Sévigné. Trois ou quatre de la populace, qui suivaient M. le Prince, crièrent, dès qu'ils me virent : « Au Mazarin ! M. le Prince, qui avait, ce me semble, dans son carrosse MM. de la Rochefoucauld, de Rohan et de Gaucour [Joseph-Charles], en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu. Il fit taire ceux de sa suite qui avaient commencé à crier, il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction ; je la lui donnai le bonnet en tête, je l'ôtai aussitôt, et lui fis une très profonde révérence. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante[1].

RETZ,
Mémoires, éd. Aimé Champollion, t. III, p. 231.

1. Gui Joli dit que ceux qui étaient avec M. le Prince sortirent également

Il fait sa soumission

Le prince de Condé, après sa triste défection, cette faute, dont il faudrait pouvoir se « taire éternellement » ainsi que le dira Bossuet, rentre enfin dans le devoir et va faire sa soumission au Roi, avec quelle sincérité impétueuse et quel respect profond pour la royauté, on le lira dans les récits qui suivent (1659).

Environ ce même temps le Prince de Condé revint en France. Il alla trouver le Roi dans cette même province, où il attendait qu'il fût temps d'aller recevoir l'Infante des mains du Roi d'Espagne son père, qui la lui devait amener. Je n'étais pas alors à la Cour, et c'est pourquoi je ne puis rien dire de particulier de cette entrevue. Les deux Ministres qui étaient sur la frontière, avaient été longtemps occupés à l'accommodement de ce Prince. Celui du Roi voulait le traiter comme un ennemi qui avait fait la guerre au Roi, et ne désirait point que la protection des étrangers lui donnât les avantages qu'il demandait. Eux au contraire le voulurent soutenir jusqu'au bout : Don Louis de Haro ne se voulut jamais rendre sur cet article, et enfin la protection du Roi d'Espagne lui fut si favorable, qu'avec elle il fit son accommodement de la manière qu'il le pouvait souhaiter, il revint donc glorieusement se jeter aux pieds du Roi, qui, à ce qu'on m'a dit depuis, le reçut avec beaucoup de douceur et de gravité. M. le Prince le trouva si grand en toutes choses, que dès le premier moment qu'il put l'approcher, il comprit, à ce qu'il parut, qu'il était temps de s'humilier. L'éclat de la jeunesse du Roi, et ce génie de souverain et de maître que Dieu lui avait donné, qui commençait à se faire voir par tout ce qui paraissait extérieurement de lui, persuada au prince de Condé que tout ce qui restait du règne passé allait être anéanti, et devenant sage et modéré par ses propres expériences, il

du carrosse pour se mettre à genoux, « sans exception du sieur Gaucourt, quoiqu'il fût de la religion réformée ». La Rochefoucauld dans ses *Mémoires* ajoute que le « peuple qui suivait le carrosse de M. le Prince, ému d'une telle rencontre, dit mille injures au coadjuteur, et se préparait à le mettre en pièces si Monsieur le Prince n'eût fait descendre ses gens pour apaiser le tumulte ». Ce dernier trait fait honneur à la générosité de Condé.

fit voir par ses sentiments et sa conduite, qu'il avait pris un autre esprit et de nouvelles résolutions.

Mme DE MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 486.

Voici quelques détails qui complètent la relation de Mme de Motteville sur la rentrée du prince de Condé en France. Le Roi était à Aix quand le prince partit de Bruxelles. Le marquis de Caraçène, gouverneur des Pays-Bas, l'accompagna une lieue hors de la ville ; et le prince continua son voyage avec la princesse sa femme et le duc d'Enghien son fils, regretté des populations qui avaient pour lui un profond respect.

« Il ne voulut point passer à Paris, parce qu'il ne désira voir personne, qu'il n'eût auparavant salué le Roi ; et ayant pris le chemin de Soissons, il alla trouver le duc de Longueville, son beau-frère, à Coulommier, où il se reposa quelques jours ; et de là il prit la route de Provence, ne voulant recevoir durant son chemin aucun compliment ni harangue dans les villes où il passa. Il arriva le 28 de janvier à Aix, où il fut descendre chez le Cardinal Mazarin, avec grande mortification d'être obligé par nécessité de se soumettre à lui, après les choses qui s'étaient passées entre eux ; mais il fallut que sa grande fierté et son courage hautain s'humiliât en cette occasion, et qu'il fléchît le genou devant l'idole que tout le monde adorait en France. Le cardinal le mena chez la Reine, où était le Roi, devant lequel il mit un genou en terre, et lui demanda pardon de ce qu'il avait fait contre son service. Le Roi se tint fort droit, et le reçut très froidement, et la Reine aussi. Le lendemain, le cardinal lui donna à dîner ; puis, ayant demeuré peu de jours à la cour, où il jouait un assez méchant personnage, il en repartit pour aller à Paris, où il y avait huit ans qu'il n'avait été. »

DE MONTGLAT,

Mém. 1660, chapitre de la *Paix générale*.

PORTRAIT DU DUC D'ORLÉANS, FRÈRE DE LOUIS XIII

D'après Retz

M. le duc d'Orléans avait, à l'exception du courage, tout ce qui était nécessaire à un honnête homme : mais comme il n'avait rien sans exception de tout ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvait rien dans lui-même qui pût ni suppléer ni même soutenir sa faiblesse. Comme elle régnait dans son cœur par la frayeur et dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient pour leur intérêt : il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. Cet ombrage amortit dès sa jeunesse en lui les couleurs même les plus vives et les plus gaies, qui devaient briller naturellement dans un esprit beau et éclairé, dans un enjouement aimable, dans une intention très bonne, dans un désintéressement complet et dans une facilité de mœurs incroyable.

RETZ

Mém. ed. Champollion; Figeac, t. I, p. 253.

Son portrait d'après Mme de Motteville

Mme la duchesse d'Orléans pouvait avec justice avoir de la passion pour Monsieur. Il était aimable de sa personne. Il avait le teint et les traits du visage beaux : sa physionomie était agréable, ses yeux étaient bleus, ses cheveux noirs. Il ressemblait à un fils de Roi : mais mal nourri. A son inquiétude naturelle, et à ses grimaces, il était aisé de voir en sa personne, sa naissance et sa grandeur. Il était bon et de facile accès. Il avait de l'esprit, parlait bien, et raillait agréablement. Il avait beaucoup lu : il savait l'histoire parfaitement, avec beaucoup d'autres sciences curieuses. Rien ne manquait à ce Prince pour la société, sinon qu'il était un peu glorieux de cette gloire grossière,

qui ne l'empêchait pas de bien traiter ceux qui l'approchaient, mais qui lui faisait garder son rang trop régulièrement. J'ai vu des femmes de qualité se tenir debout dans le lieu où il était, pour lui rendre le respect qu'elles lui devaient, sans qu'il eût l'honnêteté de leur ordonner de s'asseoir; et les hommes se plaindre, que dans les saisons les plus rudes, il ne leur commandait pas de se couvrir; ce que le Roi son frère faisait toujours. On l'accusait d'être timide et paresseux. J'ai ouï dire qu'il allait quelquefois dans les endroits les plus périlleux, aussi avant que les simples soldats; mais dans sa vie il y a un endroit qui le déshonore. Ce fut lorsqu'ayant dans sa jeunesse formé un parti en France pour les intérêts de la Reine sa mère, le duc de Montmorency combattant pour lui, fut fait prisonnier à ses yeux, et pouvant le sauver, il ne le fit pas, et fut cause que ce seigneur, à ce que j'ai ouï dire, le plus aimable de tous les hommes, eut la tête tranchée: son favori, l'abbé de la Rivière, qui avait intérêt à sa conservation, le retenait alors tant qu'il pouvait d'aller dans le péril; et le maréchal de Gassion, un jour que ce Prince avait bien fait de sa personne, et l'avait bravement hasardée aux coups de mousquet, après lui en avoir donné des louanges, il dit de lui qu'il avait été plus vite cette fois-là, parce que sa remore n'y était pas[1]. C'est pour cette raison, que la Cour avait désiré que cette année le duc d'Orléans n'allât point commander l'armée; et les médecins qui l'envoyèrent boire des eaux ne firent pas peu de plaisir aux Ministres; car, outre que sa dépense augmentait infiniment le revenu royal, les plus beaux projets demeuraient inutiles par la nécessité de sa conservation. La maxime des conquérants est de hasarder: il était impossible de proposer des desseins de cette nature à un général de telle conséquence, qui, après le Roi et la Reine et le véritable Monsieur, tenait la première place dans le Royaume, et de qui la vie était précieuse à toute la France, qui aime naturellement les enfants de ses rois (1647).

Mme DE MOTTEVILE,
Mémoires, collect. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 118.

1. « Au siège de Courtray, dit Monglat, il fallut faire au logis de l'abbé de

Un des principaux traits du caractère de Gaston d'Orléans fut l'irrésolution dont le cardinal de Retz marquait et mesurait ce qu'il appelait les étages sous cette forme piquante : « Il y a très loin chez lui de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens. du choix des moyens à l'application. Mais ce qui était de plus extraordinaire, il arrivait même assez souvent qu'il demeurait tout court au milieu de l'application. » Nous prenons sur le vif cette irrésolution dans la scène suivante, curieuse de vie et de naturel, que Retz lui-même nous raconte. Le bruit a couru que le Roi et la Reine songent à sortir de Paris. Le cardinal de Retz, Mlle de Chevreuse et Madame veulent s'opposer à cette sortie. Monsieur est indécis (février 1651).

Ce qui augmenta fort mon soupçon de la sortie du Roi est que la Reine, qui avait toujours donné des délais, s'était relâchée tout d'un coup et avait offert d'envoyer le Garde des Sceaux à Monsieur et de terminer l'affaire de MM. les Princes [1]. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures ; je le suppliai d'y faire réflexion ; je le pressai, je l'importunai. Le Garde des Sceaux, qui vint sur le soir régler avec lui les ordres que l'on promettait d'envoyer dès le lendemain, pour la liberté des princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, et je m'en revins chez moi fort persuadé que nous aurions bientôt quelque scène nouvelle. Je n'étais presque pas endormi, quand un ordinaire [2] de Monsieur tira le rideau de mon lit et me dit que son Altesse Royale me demandait. J'eus curiosité d'en savoir la cause, et tout ce qu'il m'en apprit fut que Mademoiselle de Chevreuse était venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillais, un page m'apporta un billet d'elle où il n'y avait que ces deux mots : « Venez en diligence à Luxembourg, et prenez garde à vous par le chemin. » Je trouvai Mademoiselle de Cheuvreuse assise sur un coffre dans l'antichambre, qui me dit que Madame sa mère qui se trouvait mal, l'avait envoyée à Monsieur pour lui faire savoir que le Roi était sur le point de sortir de Paris ; qu'il s'était couché à l'ordinaire, qu'il venait de se relever et qu'il était même déjà botté. Véritablement l'avis ne venait pas d'assez bon lieu. Le maréchal d'Aumont, capitaine

la Rivière une garde plus forte qu'à la tranchée même. Encore cela ne le rassurait-il pas ». Sa *remore* (remorari), c'était l'abbé de la Rivière qui arrêtait, ralentissait son élan.

1. La délivrance des princes emprisonnés.

2. Un courrier, un messager de Monsieur.

des gardes en quartier, le faisait donner sous main et de concert avec le maréchal d'Albret, par la seule vue de ne pas rejeter le royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'ils prévoyaient. Le maréchal de Villeroi avait fait donner au même instant le même avis par le Garde des Sceaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta qu'elle croyait que nous aurions bien de la peine à faire prendre une résolution à Monsieur, parce que la première parole qu'il lui avait dite lorsqu'elle l'avait éveillé était : « Envoyez quérir le Coadjuteur, toutefois qu'y a-t-il à faire ? »

Nous entrâmes dans la chambre de Madame où Monsieur était couché avec elle. Il me dit d'abord : « Vous l'aviez bien dit. Que ferons-nous ? » — « Il n'y a qu'un parti, lui répondis-je, qui est de se saisir des portes de Paris. » — « Le moyen à l'heure qu'il est ? » reprit-il. Les hommes en cet état ne parlent presque jamais que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remarquer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles. Madame se passa elle-même. L'on ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur, et ce que j'en pus tirer fut qu'il enverrait de Souches, capitaine de ses Suisses, chez la Reine pour la supplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. « Cela suffirait, disait Monsieur, car quand la Reine verra que sa résolution est pénétrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. » Madame, voyant que cet expédient n'étant pas accompagné serait capable de tout perdre, et que pourtant Monsieur ne se pouvait résoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui apporter une écritoire qui était sur la table de son cabinet ; et elle écrivit ces propres paroles dans une grande feuille de papier :

« Il est ordonné à M. le Coadjuteur de faire prendre les armes et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin condamné par le Parlement ne fassent sortir le Roi de Paris.

« MARGUERITE DE LORRAINE. »

Monsieur, ayant voulu voir cette patente [1], l'arracha

1. On désignait souvent par ce mot une commission délivrée par un souverain.

d'entre les mains de Madame ; mais il ne la put empêcher de dire à l'oreille de Mademoiselle de Chevreuse : « Je te prie, ma chère nièce, de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, et je lui réponds demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourd'hui. » Monsieur me cria comme je sortais de la chambre : « Au moins, M. le Coadjuteur, vous connaissez le Parlement ; je ne me veux pour rien brouiller avec lui. » Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en lui disant : « Je vous défie de vous brouiller autant avec lui que vous l'êtes avec moi. »

Retz,
Mémoires, ibidem, t. III, p. 33.

PORTRAIT DE MONSIEUR, FRÈRE DE LOUIS XIV

C'est Saint-Simon qui nous le retrace, après nous avoir fait assister à sa mort et nous avoir donné sur ces deuils de cour des détails saisissants (1701).

Un moment après que le roi fut au lit, arriva un page de Monsieur. Il dit au roi que Monsieur était mieux, et qu'il venait demander à M. le prince de Conti de l'eau de Schaffouse, qui est excellente pour les apoplexies. Une heure et demie après que le roi fut couché, Longeville arriva de la part de M. le duc de Chartres, qui éveilla le roi, et qui lui dit que l'émétique ne faisait aucun effet, et que Monsieur était fort mal. Le roi se leva, partit et trouva le marquis de Gesvres en chemin, qui l'allait avertir, l'arrêta et lui dit les mêmes nouvelles. On peut juger quelle rumeur et quel désordre cette nuit à Marly, et quelle horreur à Saint-Cloud, ce palais des délices. Tout ce qui était à Marly accourut comme il put à Saint-Cloud ; on s'embarquait avec les plus tôt prêts, et chacun, hommes et femmes, se jetait et s'entassait dans les carrosses sans choix et sans façon. Monseigneur alla avec Mme la Duchesse. Il fut si frappé, par rapport à l'état duquel il ne faisait que sortir, que ce fut tout ce que put faire un écuyer de Mme la Duchesse, qui se trouva là, de le traîner et le porter presque tout tremblant dans le carrosse. Le roi arriva à

Saint-Cloud avant trois heures du matin. Monsieur n'avait pas eu un moment de connaissance depuis qu'il s'était trouvé mal. Il n'en eut qu'un rayon d'un instant, tandis que sur le matin le père du Trévoux était allé dire la messe, et ce rayon même ne revint plus.

Les spectacles les plus horribles ont souvent des instants de contrastes ridicules. Le père du Trévoux revint et criait à Monsieur : « Monsieur, ne connaissez-vous pas votre confesseur ? Ne connaissez-vous pas le bon petit père du Trévoux qui vous parle ? » et fit rire assez indécemment les moins affligés.

Le roi le parut beaucoup ; naturellement il pleurait aisément, il était donc tout en larmes. Il n'avait jamais eu lieu que d'aimer Monsieur tendrement, quoique mal ensemble depuis deux mois ; ces tristes moments rappellent toute la tendresse : peut-être se reprochait-il d'avoir précipité sa mort par la scène du matin [1] ; enfin il était son cadet de deux ans, et s'était toute sa vie aussi bien porté que lui et mieux. Le roi entendit la messe à Saint-Cloud, et sur les huit heures du matin, Monsieur étant sans aucune espérance, Mme de Maintenon et Mme la duchesse de Bourgogne l'engagèrent de n'y pas demeurer davantage, et revinrent avec lui dans son carrosse. Comme il allait partir, et qu'il faisait quelques amitiés à M. de Chartres [2], en pleurant fort tous deux, ce jeune prince sut profiter du moment. « Eh ! Sire, que deviendrai-je ? lui dit-il en lui embrassant les cuisses ; je perds Monsieur, et je sais que vous ne m'aimez point. » Le roi, surpris et fort touché, l'embrassa, et lui dit tout ce qu'il put de tendre. En arrivant à Marly, il entra avec Mme la duchesse de Bourgogne chez Mme de Maintenon. Trois heures après, M. Fagon [3], à qui le roi avait ordonné de ne point quitter Monsieur qu'il ne fût mort ou mieux, ce qui ne pouvait arriver que par miracle, lui dit dès qu'il l'aperçut : Eh bien ! Monsieur Fagon, mon frère est mort ? — Oui, Sire, répondit-il, nul remède n'a pu agir. » Le roi pleura beaucoup. On le pressa de manger un morceau chez Mme de Maintenon, mais il voulut dîner

1. Une violente discussion avait éclaté le matin entre les deux frères.
2. M. de Chartres était le fils de Monsieur.
3. Médecin du roi.

à l'ordinaire avec les dames, et les larmes lui coulèrent souvent pendant le repas, qui fut court, après lequel il se renferma chez Mme de Maintenon jusqu'à sept heures, qu'il alla faire un tour dans ses jardins. Il travailla avec Chamillart, puis avec Ponchartrain pour le cérémonial de la mort de Monsieur, et donna là-dessus ses ordres à Desgranges, maître des cérémonies ; Dreux, grand-maître, étant à l'armée d'Italie. Il soupa une heure plus tôt qu'à l'ordinaire, et se coucha fort tôt après.

Au départ du roi la foule s'écoula de Saint-Cloud peu à peu, en sorte que Monsieur mourant, jeté sur un lit de repos dans son cabinet, demeura exposé aux marmitons et aux bas-officiers, qui la plupart, par affection ou par intérêt, étaient fort affligés. Les premiers officiers et autres qui perdaient charges et pensions faisaient retentir l'air de leurs cris, tandis que toutes ces femmes qui étaient à Saint-Cloud, et qui perdaient leur considération et tout leur amusement, couraient çà et là, criant échevelées comme des bacchantes. La duchesse de la Ferté, entra dans ce cabinet, où considérant attentivement ce pauvre prince qui palpitait encore : « Pardi, s'écria-t-elle dans la profondeur de ses réflexions, voilà une fille bien mariée ! — Voilà qui est bien important aujourd'hui, lui répondit Châtillon qui perdait tout lui-même, que votre fille soit bien ou mal mariée ! »

Madame était cependant dans son cabinet, qui n'avait jamais eu ni grande affection ni grande estime pour Monsieur, mais qui sentait sa perte et sa chute, et qui s'écriait dans sa douleur de toute sa force : Point de couvent ! qu'on ne me parle point de couvent ! je ne veux point de couvent ! » La bonne princesse n'avait point perdu le jugement ; elle savait que, par son contrat de mariage, elle devait opter, devenant veuve, un couvent, ou l'habitation du château de Montargis. Soit qu'elle crût sortir plus aisément de l'un que de l'autre, soit que sentant combien elle avait à craindre du roi, quoiqu'elle ne sût pas encore tout et qu'il lui eût fait les amitiés ordinaires en pareille occasion, elle eut encore plus peur du couvent. Monsieur étant expiré, elle monta en carrosse avec ses dames, et s'en alla à Versailles suivie de M. et de Mme la duchesse de Chartres, et de toutes les personnes qui étaient à eux.

Le lendemain matin, vendredi, M. de Chartres vint chez le roi qui était encore au lit, et qui lui parla avec beaucoup d'amitié. Il lui dit qu'il fallait désormais qu'il le regardât comme son père ; qu'il aurait soin de sa grandeur, de ses intérêts ; qu'il oubliait tous les petits sujets de chagrin qu'il avait eus contre lui, qu'il espérait que de son côté il les oublierait aussi, qu'il le priait que les avances d'amitié qu'il lui faisait servissent à l'attacher plus à lui ; et à lui redonner son cœur comme il lui redonnait le sien. On peut juger si M. de Chartres sut bien répondre.

Après un si affreux spectacle, tant de larmes et tant de tendresse, personne ne douta que les trois jours qui restaient du voyage de Marly ne fussent extrêmement tristes ; lorsque ce même lendemain de la mort de Monsieur, des dames du palais entrant chez Mme de Maintenon, où était le roi avec elle et Mme la duchesse de Bourgogne sur le midi, elles l'entendirent de la pièce où elles se tenaient, joignant la sienne, chantant des prologues d'Opéra. Un peu après le roi, voyant Mme la duchesse de Bourgogne fort triste en un coin de la chambre, demanda avec surprise à Mme de Maintenon ce qu'elle avait pour être si mélancolique, et se mit à la réveiller, puis à jouer avec elle et quelque dames du palais qu'il fit entrer pour les amuser tous deux. Ce ne fut pas tout que ce particulier [1]. Au sortir du dîner ordinaire, c'est-à-dire un peu après deux heures, et vingt-six heures après la mort de Monsieur, monseigneur le duc de Bourgogne demanda au duc de Montfort s'il voulait jouer au brelan. « Au brelan ! s'écria Montfort dans un étonnement extrême, vous n'y songez donc pas, monsieur : Monsieur est encore tout chaud. — Pardonnez-moi, répondit le prince, j'y songe fort bien, mais le roi ne veut pas qu'on s'ennuie à Marly, m'a ordonné de faire jouer tout le monde ; et de peur que personne ne l'osât faire le premier, d'en donner moi l'exemple. » De sorte qu'ils se mirent à faire un brelan, et que le salon fut bientôt rempli de tables de jeu.

Telle fut l'affliction du roi, telle celle de Mme de Maintenon. Elle sentait la perte de Monsieur comme une délivrance ; elle avait peine à retenir sa joie : elle en eût

1. Ces détails intimes de la vie de famille.

eu bien davantage à paraître affligée. Elle voyait déjà le roi tout consolé, rien ne lui seyait mieux que de chercher à le dissiper, et ne lui était plus commode que de hâter la vie ordinaire pour qu'il ne fût plus question de Monsieur ni d'affliction. Pour des bienséances, elle ne s'en peina point. La chose toutefois ne laissa pas d'être scandaleuse, et tout bas d'être trouvée telle. Monseigneur semblait aimer Monsieur qui lui donnait des bals et des amusements avec toutes sortes d'attention et de complaisance ; dès le lendemain de sa mort, il alla courre le loup, et au retour trouva le salon plein de joueurs, tellement qu'il ne se contraignit pas plus que les autres. Mgr le duc de Bourgogne et M. le duc de Berry ne voyaient Monsieur qu'en représentation, et ne pouvaient être fort sensibles à sa perte. Mme la duchesse de Bourgogne le fut extrêmement. C'était son grand-père ; elle aimait tendrement madame sa mère, qui aimait fort Monsieur, et Monsieur marquait toutes sortes de soins, d'amitié, d'attentions à Mme la duchesse de Bourgogne, et l'amusait de toutes sortes de divertissements. Quoiqu'elle n'aimât pas grand'-chose, elle aimait Monsieur, et elle souffrit fort de contraindre sa douleur qui dura assez longtemps dans son particulier. On a vu ci-dessus en deux mots quelle fut la douleur de Madame.

Pour M. de Chartres, la sienne fut extrême ; le père et le fils s'aimaient tendrement. Monsieur était doux, le meilleur homme du monde, qui n'avait jamais contraint ni retenu M. son fils. Avec le cœur, l'esprit était aussi fort touché. Outre la grande parure dont lui était un père frère du roi, il lui était une barrière derrière laquelle il se mettait à couvert du roi, sous la coupe duquel il retombait en plein. Sa grandeur, sa considération, l'aisance de sa maison et de sa vie en allaient dépendre sans milieu. L'assiduité, les bienséances, une certaine règle, et pis que tout cela pour lui, une conduite toute différente avec madame sa femme, allaient devenir la mesure de tout ce qu'il pouvait attendre du roi. Mme la duchesse de Chartres, quoique bien traitée de Monsieur, fut ravie d'être délivrée d'une barrière entre le roi et elle, qui laissait à M. son mari toute liberté d'en user avec elle comme il lui plaisait, et des devoirs qui la tiraient plus souvent qu'elle ne voulait

de la cour, pour suivre Monsieur à Paris ou à Saint-Cloud, où elle se trouvait tout empruntée [1] comme en pays inconnu, avec tous visages qu'elle ne voyait jamais que là, qui tous étaient pour la plupart fort sur le pied gauche avec elle [2], et sous les mépris et les humeurs de Madame, qui ne les lui épargnait pas. Elle compta donc ne plus quitter la cour, n'avoir plus affaire à la cour de Monsieur, et que Madame et M. le duc de Chartres seraient obligés à l'avenir d'avoir pour elle des manières et des égards qu'elle n'avait pas encore éprouvés.

Le gros de la cour perdit en Monsieur : c'était lui qui y jetait les amusements, l'âme, les plaisirs, et quand il la quittait, tout y semblait sans vie et sans action. A son entêtement près pour les princes, il aimait l'ordre des rangs, des préférences, des distinctions, il les faisait garder tant qu'il pouvait, et en donnait l'exemple ; il aimait le grand monde ; il avait une affabilité et une honnêteté qui lui en attiraient foule, et la différence qu'il savait faire, et qu'il ne manquait jamais de faire, des gens suivant ce qu'ils étaient, y contribuait beaucoup. A sa réception, à son attention plus ou moins grande ou négligée, à ses propos, il faisait continuellement toute la différence qui flattait de la naissance et de la dignité, de l'âge, du mérite et de l'état des gens, et cela avec une dignité naturellement en lui, et une facilité de tous les moments qu'il s'était formée. Sa familiarité obligeait, et se conservait sa grandeur naturelle sans repousser, mais aussi sans tenter les étourdis d'en abuser. Il visitait et envoyait où il le devait faire, et il donnait chez lui une entière liberté, sans que le respect et le plus grand air de cour en souffrissent aucune diminution. Il avait appris et bien retenu de la reine sa mère l'art de la tenir. Aussi la voulait-il pleine, et y réussissait ; par ce maintien la foule était toujours au Palais-Royal.

A Saint-Cloud, où toute sa nombreuse maison se rassemblait, il avait beaucoup de dames qui, à la vérité, n'au-

1. Dépaysée.

2. L'expression est bizarre pour dire qu'elle trouvait dans ce milieu peu de sympathie. On verra plus loin combien le mariage de Mlle de Blois avec son fils déplaisait à Madame, p. 146.

raient guère été reçues ailleurs ; mais beaucoup de celles-là du haut parage et force joueurs. Les plaisirs de toutes sortes de jeux, de la beauté singulière du lieu que mille calèches rendaient aisé aux plus paresseuses pour les promenades, des musiques, de la bonne chère, en faisaient une maison de délices, avec beaucoup de grandeur et de magnificence, et tout cela sans aucun secours de Madame, qui dînait et soupait avec les dames et Monsieur, se promenait quelquefois en calèche avec quelques-unes, boudait souvent la compagnie, s'en faisait craindre par son humeur dure et farouche, et quelquefois par ses propos, et passait toute la journée dans un cabinet qu'elle s'était choisi, où les fenêtres étaient à plus de dix pieds de terre, à considérer les portraits des palatins et autres princes allemands dont elle l'avait tapissé, et à écrire des volumes de lettres tous les jours de sa vie et de sa main, dont elle faisait elle-même les copies qu'elle gardait. Monsieur n'avait pu la ployer à une vie plus humaine et la laissait faire, et vivait honnêtement avec elle, sans se soucier de sa personne avec qui il n'était presque point en particulier. Il recevait à Saint-Cloud beaucoup de gens qui, de Paris et de Versailles, lui allaient faire leur cour les après-dînées. Princes du sang, grands seigneurs, ministres, hommes et femmes n'y manquaient point de temps en temps, encore ne fallait-il pas que ce fût en passant, c'est à-dire en allant de Paris à Versailles, ou de Versailles à Paris. Il le demandait presque toujours, et montrait si bien qu'il ne comptait pas ces visites en passant que peu de gens l'avouaient.

Du reste, Monsieur, qui avec beaucoup de valeur, avait gagné la bataille de Cassel, et qui en avait toujours montré une fort naturelle en tous les sièges où il s'était trouvé, n'avait d'ailleurs que les mauvaises qualités des femmes. Avec plus de monde que d'esprit, et nulle lecture, quoique avec une connaissance étendue et juste des maisons, des naissances et des alliances, il n'était capable de rien. Personne de si mou de corps et d'esprit, de plus faible, de plus timide, de plus trompé, de plus gouverné, ni de plus méprisé par ses favoris, et très souvent de plus mal mené par eux. Tracassier et incapable de garder aucun secret, soupçonneux, défiant, semant des noises dans sa cour pour brouiller, pour savoir, souvent aussi pour s'amuser,

et redisant des uns aux autres [1]. Avec tant de défauts destitués de toutes vertus, un goût abominable que ses dons et les fortunes qu'il fit à ceux qu'il avait pris en fantaisie avaient rendu public avec le plus grand scandale, et qui n'avait point de bornes pour le nombre ni pour les temps. Ceux-là avaient tout de lui, le traitaient souvent avec beaucoup d'insolence, et lui donnaient souvent aussi de fâcheuses occupations pour arrêter les brouilleries de jalousies horribles ; et tous ces gens-là ayant leurs partisans, rendaient cette petite cour très orageuse, sans compter les querelles de cette troupe de femmes décidées de la cour de Monsieur, la plupart fort méchantes, et presque toutes plus que méchantes, dont Monsieur se divertissait. et entrait dans toutes ces misères-là.

Quoiqu'il fût difficile d'être plus timide et plus soumis qu'était Monsieur avec le roi, jusqu'à flatter ses ministres et auparavant ses maîtresses, il ne laissait pas de conserver avec un grand air de respect l'air de frère et des façons libres et dégagées. En particulier il se licenciait bien davantage, il se mettait toujours dans un fauteuil, et n'attendait pas que le roi lui dît de s'asseoir. Au cabinet, après le souper du roi, il n'y avait aucun prince assis que lui, pas même Monseigneur; mais pour le service, et pour s'approcher du roi ou le quitter, aucun particulier ne le faisait avec plus de respect, et il mettait naturellement de la grâce et de la dignité en toutes ses actions les plus ordinaires. Il ne laissait pas de faire au roi par-ci par-là des pointes, mais cela ne durait pas ; et comme son jeu, Saint-Cloud et ses favoris lui coûtaient beaucoup, avec de l'argent que le roi lui donnait, il n'y paraissait plus. Jamais pourtant il n'a pu se ployer à Mme de Maintenon, ni se passer d'en lâcher de temps en temps quelques bagatelles au roi, et quelques brocards au monde [2]. Ce n'était pas sa faveur qui le blessait, mais d'imaginer que la Scarron [3]

1. Expression elliptique et quelque peu obscure pour signifier qu'il aimait à colporter les commérages.

2. Sur Mme de Maintenon, il lâchait de temps en temps quelques *plaisanteries sans importance* au roi qui ne les eût pas autrement supportées et *quelques traits plus piquants* au monde qui en était ravi.

3. Expression méprisante pour désigner la veuve de Scarron, Mme de Maintenon.

était devenue sa belle-sœur : cette pensée lui était insupportable.

Il était extrêmement glorieux, mais sans hauteur, fort sensible et fort attaché à tout ce qui lui était dû. Les princes du sang avaient fort haussé dans leurs manières à l'appui de tout ce qui avait été accordé aux bâtards, non pas trop M. le prince de Conti, qui se contentait de profiter sans entreprendre, mais M. le Prince, et surtout M. le Duc, qui de proche en proche évita les occasions de présenter le service à Monsieur, ce qui n'était pas difficile, et qui eut l'indiscrétion de se vanter qu'il ne le servirait point. Le monde est plein de gens qui aiment à faire leur cour aux dépens des autres : Monsieur en fut bientôt averti ; il s'en plaignit au roi fort en colère, qui lui répondit que cela ne valait pas la peine de se fâcher, mais bien celle de trouver occasion de s'en faire servir, et, s'il le refusait, de lui faire un affront. Monsieur, assuré du roi, épia l'occasion. Un matin qu'il se levait à Marly, où il logeait dans un des quatre appartements bas, il vit par sa fenêtre M. le Duc dans le jardin ; il l'ouvre vite et l'appelle. M. le Duc vient. Monsieur se recule, lui demande où il va, l'oblige toujours en reculant d'entrer et d'avancer pour lui répondre, et de propos en propos, dont l'un n'attendait pas l'autre, tire sa robe de chambre. A l'instant le premier valet de chambre présente la chemise à M. le Duc, à qui le premier gentilhomme de la chambre de Monsieur fit signe de le faire. Monsieur cependant défaisant la sienne, et M. le Duc, pris ainsi au trébuchet, n'osa faire la moindre difficulté de la donner à Monsieur. Dès que Monsieur l'eut reçue, il se mit à rire, et à dire : « Adieu, mon cousin, allez-vous-en, je ne veux pas vous retarder davantage. » M. le Duc sentit toute la malice et s'en alla fort fâché, et le fut après encore davantage par les propos de hauteur que Monsieur en tint.

C'était un petit homme ventru, monté sur des échasses tant ses souliers étaient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets, de pierreries partout, avec une longue perruque tout étalée en devant, noire et poudrée, et des rubans partout où il en pouvait mettre, plein de toutes sortes de parfums, et en toutes choses la propreté même. On l'accusait de mettre imperceptiblement du rouge. Le nez fort long, la bouche et les yeux beaux,

le visage plein mais fort long. Tous ses portraits lui ressemblent. J'étais piqué à le voir qu'il fit souvenir qu'il était fils de Louis XIII à ceux de ce grand prince, duquel, à la valeur près, il était si complètement dissemblable.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. de Delloye, t. V, p. 223.

HENRIETTE DE FRANCE, REINE D'ANGLETERRE

Portrait de la reine (1645)

Cette princesse était fort défigurée par la grandeur de sa maladie et de ses malheurs, et n'avait plus guère de marques de sa beauté passée. Elle avait les yeux beaux, le teint admirable et le nez bien fait. Il y avait dans son visage quelque chose de si agréable qu'elle se faisait aimer de tout le monde ; mais elle était maigre et petite, elle avait même la taille gâtée ; et sa bouche, qui naturellement n'était pas belle, par la maigreur de son visage était devenue grande. J'ai vu de ses portraits, qui étaient faits du temps de sa beauté, qui montraient qu'elle avait été fort aimable [1] ; et comme sa beauté n'avait duré que l'espace d'un matin et l'avait quittée avant son midi, elle avait accoutumé de maintenir que les femmes ne peuvent plus être belles passé vingt-deux ans.

« Pour achever de la représenter telle que je l'ai vue, il faut avouer qu'elle avait infiniment de l'esprit, de cet esprit brillant qui plaît aux spectateurs. Elle était agréable dans la société, honnête, douce et facile, vivant avec ceux qui avaient l'honneur de l'approcher sans façon. Son tem-

1. Les portraits d'Henriette de France que possède en assez grand nombre le musée de Versailles, sont, pour la plupart, postérieurs à la date de son arrivée en France. Ce que Mme de Motteville dit ici de cette princesse, se vérifierait mieux par les portraits que Van-Dick fit d'elle en Angleterre, au temps de sa jeunesse et de sa beauté. Voir, dans la gravure de Strange, celui où elle est représentée assise, habillée de satin blanc, tenant sur ses genoux le jeune duc d'York (Jacques II), avec le prince de Galles enfant (Charles II), debout à son côté. La bibliothèque Victor Cousin possède de cette gravure un bel exemplaire.

pérament était tourné du côté de la gaieté, et, parmi les larmes, s'il arrivait de dire quelque chose de plaisant, elle les arrêtait en quelque façon pour divertir la compagnie. La douleur quasi continuelle qui lui donnait alors beaucoup de sérieux et de mépris pour la vie, la rendait à mon gré plus solide, plus sérieuse et plus estimable qu'elle ne l'aurait peut-être été si elle avait toujours eu du bonheur. Elle était naturellement libérale, et ceux qui l'avaient vue dans sa prospérité nous affirmaient qu'elle avait épuisé des trésors à faire du bien à ceux qu'elle aimait... Elle manquait de belles et grandes connaissances, qu'on peut acquérir par la lecture. Ses malheurs avaient réparé ce défaut, et de fâcheuses expériences lui avaient donné de la capacité. Nous la verrons en France perdre cette couronne chancelante qu'elle portait encore, perdre le roi son mari, d'une mort effroyable, et souffrir constamment[1] toutes les adversités qu'il a plu à Dieu de lui envoyer. »

Mme de Motteville, col. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 84.

Détresse de la reine dans le Louvre pendant la Fronde (1649)

« Pendant que ce grand roi (Charles Ier) était réduit à chicaner sa vie, en se défendant contre ses sujets comme aurait fait le moindre homme du monde... la reine sa femme était dans le Louvre, souffrant beaucoup de nécessités. Elle avait déjà vendu toutes ses pierreries pour en envoyer l'argent au roi son mari, qu'elle tâchait de secourir par toutes les voies possibles, et le reste de ses diamants avait été employé à la nourrir dans Paris, où elle se trouva assiégée avec les rebelles[2]. Elle était affectionnée au parti royal, et le mauvais état des affaires de la reine (Anne d'Autriche) la privait des assistances qu'elle avait accoutumé d'en recevoir. Elle fut contrainte, dans cette nécessité, de demander, comme elle disait elle-même, une aumône au Parlement (de Paris), et je pense qu'elle en tira environ vingt mille francs pour sa subsistance.

1. Avec constance, fermement.
2. Les frondeurs.

« Comme j'avais l'honneur de la voir souvent, étant logée dans le Louvre, par la grâce qu'elle m'avait faite de m'y recevoir, elle me fit connaître l'état où elle était, qui était digne de compassion, et dont les particularités seraient étonnantes. Tous les grands de la terre, qui croient être destinés à une puissance permanente, et qui s'imaginent que leur grandeur, leurs plaisirs et leur apparente gloire ne sauraient finir, devraient méditer ceci pour apprendre à se détromper de leurs fausses opinions. La mendicité où cette illustre princesse était réduite était affligeante ; mais elle ne se pouvait comparer au malheur qu'elle avait sujet de craindre [1], et qui enfin lui arriva par l'ordre de Dieu, pour lui faire sentir la différence des plus grands biens et des plus grands maux qui puissent arriver dans la vie. On peut dire qu'elle a goûté ces deux états dans toute leur étendue. »

Mme DE MOTTEVILLE, *ibid.*, p. 248.

« Cinq ou six jours avant que le roi sortît de Paris (janvier 1649), j'allai chez la reine d'Angleterre que je trouvai dans la chambre de Mademoiselle sa fille, qui a été depuis Mme d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je viens tenir compagnie à Henriette ; la pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu. » Le vrai était qu'il y avait six mois que le cardinal n'avait fait payer la pension de la reine, et que les marchands ne lui voulaient plus rien fournir, et qu'il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadé que Mme la princesse d'Angleterre ne demeura pas au lit le lendemain, faute d'un fagot... Je m'en ressouvins au bout de quelques jours ; j'exagérai la honte de cet abandon : et le Parlement envoya quarante mille livres à la reine d'Angleterre. La postérité aura peine à croire qu'une fille d'Angleterre, petite-fille de Henri le Grand, eût manqué d'un fagot pour se lever, au mois de janvier, dans le Louvre, et sous les yeux d'une cour de France . »

Le cardinal DE RETZ,

Mémoires, éd. Michaud et Poujoulat, p. 99.

1. La condamnation à mort du roi Charles Ier, son époux.

La reine à la nouvelle de la mort de son mari (février 1649)

« Le 19 de ce mois, elle reçut enfin cette horrible nouvelle comme véritable, et on ne put pas lui déguiser son malheur plus longtemps. Ce mal si grand, si terrible et si certain produisit en elle tous les sentiments de douleur qu'elle était capable de sentir. Cette malheureuse reine s'affligea et souffrit infiniment, mais elle ne mourut point, et ce qui pouvait être le seul remède à ses maux lui manqua en cette occasion. Elle m'a souvent dit elle-même qu'elle était étonnée comment elle avait pu survivre à ce malheur... Elle en a porté un deuil perpétuel, et sur sa personne, et dans son cœur... Le premier jour de sa douleur, je n'eus point l'honneur de la voir parce que la violence de son mal la rendit invisible ; mais le lendemain, ayant obtenu par l'aide de mes amis un passage pour aller trouver la reine à Saint-Germain, je fus prendre congé de cette reine affligée. D'abord qu'elle me vit, elle me commanda de me mettre à genoux auprès de son lit, et me faisant l'honneur de me donner sa main, avec mille sanglots qui souvent interrompirent son discours, elle me commanda d'apprendre à la reine l'état où elle était, et de lui dire de sa part que le roi son seigneur, dont la mort allait la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne s'était perdu que pour n'avoir jamais su la vérité ; qu'elle lui conseillait de ne point irriter ses peuples, à moins que d'avoir la puissance de les dompter... mais que surtout elle lui conseillait d'écouter ceux qui lui diraient la vérité, de travailler à la découvrir, et de croire que le plus grand des maux qui pouvaient arriver aux rois, et celui qui seul détruisait leurs empires, était de l'ignorer... »

Mme de Motteville,
Mémoires, ibid., p. 252.

La reine à Sainte-Marie de Chaillot[1].

« Étant dans cette maison, elle a pratiqué beaucoup de vertus. Nous l'avons vue prendre sans répugnance et sans

1. Au couvent de la Visitation.

chagrin le soin de sa dépense, qui a été en certain temps fort petite. Elle en faisait les comptes et s'occupait à cela dans un esprit de pénitence et d'humilité, avec intention sans doute de l'offrir à Dieu en réparation de l'orgueil humain qui accompagne toujours les têtes couronnées.

« On lui a ouï dire souvent à Chaillot qu'elle remerciait Dieu tous les jours de deux choses, la première de l'avoir fait chrétienne, la seconde de l'avoir fait reine malheureuse. Depuis plusieurs années, elle lisait chaque jour un chapitre de l'*Imitation de Jésus*, et quand ce livre était fini, elle recommençait, disant que c'était sa nourriture journalière et qu'elle ne s'en lassait jamais. Je sais qu'elle fit à Chaillot, il y a quelques années, une confession générale à une personne d'une grande réputation de piété, et que ce fut avec de grandes applications et de très solides desseins de s'appliquer au soin de son salut. Cette princesse avait beaucoup d'esprit ; il était vif, agréable et pénétrant ; sa conversation était libre et gaie, elle raillait de bonne grâce, et, pour l'ordinaire, il était difficile, malgré l'innocence de son intention, que le prochain n'y fût un peu blessé. Mais nous avons remarqué qu'à mesure qu'elle avançait dans la piété, à mesure aussi elle se retenait de parler quasi sur toutes choses. Les dernières années de sa vie, elle était devenue plus scrupuleuse là-dessus : elle examinait ses paroles et paraissait fort détachée de la vie. Sans faire la dévote, elle l'était beaucoup : soit chez elle ou dans le couvent, elle vivait toujours avec la même règle ; quand elle était à Chaillot, elle ne manquait jamais à l'oraison du soir et à complies. Une religieuse de cette maison, qui avait l'honneur d'être près d'elle et de la servir, m'a dit que, dans le dernier séjour qu'elle y fit, elle leur avait dit un jour qu'il était vrai que depuis quelque temps elle se sentait toute à Dieu. »

Mme DE MOTTEVILLE. Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale sous ce titre : *Mémoires que j'ai donné par l'ordre de Madame pour faire l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

HENRIETTE D'ANGLETERRE

PREMIÈRE ÉPOUSE DE MONSIEUR

Portrait de Madame

I. — « Madame avait l'esprit solide et délicat, du bon sens, connaissant les choses fines, l'âme grande et juste, éclairée de tout ce qu'il faudrait faire, quelquefois ne le faisant pas, ou par une paresse naturelle, ou par une certaine hauteur d'âme se ressentant de son origine, et qui lui faisait envisager un devoir comme une bassesse. Elle mèlait dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trouvait point dans toutes les autres personnes royales. Ce n'est pas qu'elle eût moins de majesté : mais elle en savait user d'une manière plus facile et plus touchante, de sorte qu'avec tant de qualités toutes divines, elle ne laissait pas d'être la plus humaine du monde. On eût dit qu'elle s'appropriait les cœurs au lieu de les laisser en commun, et c'est ce qui a aisément donné lieu de croire qu'elle était bien aise de plaire à tout le monde et d'engager toutes sortes de personnes.

« Pour les traits de son visage, on n'en voit pas de si achevés ; elle avait les yeux vifs sans être rudes, la bouche admirable, le nez parfait, chose rare ! car la nature, au contraire de l'art, fait bien presque tous les yeux et mal presque tous les nez. Son teint était blanc au delà de toute expression, sa taille médiocre, mais fine ; on eût dit qu'aussi bien que son âme, son esprit animait tout son corps. Elle en avait jusqu'aux pieds et dansait mieux que femme du monde[1].

« Pour ce *je ne sais quoi* tant rabattu, donné si souvent en pur don à tant de personnages indignes, ce je ne sais quoi qui descendait d'abord jusqu'au fond des cœurs, les délicats convenaient que, chez les autres, il était copie, qu'il n'était original qu'en Madame : enfin, quiconque

1. Voir au musée de Versailles les portraits de Madame : tous font comprendre ce charme dont les contemporains se montrent si frappés : surtout celui où elle est représentée assise, en riche toilette de cour, tenant un King's Charles sur les genoux (n° 2083).

l'approchait demeurait d'accord qu'on ne voyait rien de plus parfait qu'elle. »

Daniel de Cosnac,

Mémoires, publiés par la Société d'histoire de France, t. Ier, p. 420.

II. — « La princesse d'Angleterre était assez grande : elle avait bonne grâce, et sa taille, qui n'était pas sans défaut, ne paraissait pas alors aussi gâtée qu'elle était en effet. Sa beauté n'était pas des plus parfaites ; mais toute sa personne était, par ses manières et par ses agréments, tout à fait aimable... Elle s'habillait et se coiffait d'un air qui convenait à toute sa personne, et comme il y avait en elle de quoi se faire aimer, on pouvait croire qu'elle y devait aisément réussir, et qu'elle ne serait pas fâchée de plaire... On voyait déjà en elle beaucoup de lumière et de raison ; et au travers de sa jeunesse, qui jusques alors l'avait comme cachée au public, il était aisé de juger que, lorsqu'elle se verrait sur le grand théâtre de la cour de France, elle y ferait un des principaux rôles. »

Mme de Motteville,

Mémoires, année 1659, éd. Riaux, IV, 256.

Mort de Madame

« Le 24 juin [1], Madame alla voir Mademoiselle [2] dont un excellent peintre anglais faisait le portrait, et elle se mit à parler à Mme d'Epernon et à moi de son voyage d'Angleterre et du roi son frère.

« Cette conversation qui lui plaisait lui redonna de la joie [3]. On servit le dîner : elle mangea comme à son ordinaire, et après le dîner elle se coucha sur des carreaux, ce qu'elle faisait assez souvent lorsqu'elle était en liberté.

1. Huit jours après le retour de Douvres à Saint-Cloud.
2. Marie-Louise, fille de Madame, née en 1662.
3. Elle avait eu à essuyer, à son retour, des scènes pénibles de la part du duc d'Orléans, irrité de n'avoir pas été mis dans le secret de la négociation avec Charles II.

Elle m'avait fait mettre auprès d'elle, de sorte que sa tête était quasi sur moi.

« Le même peintre anglais peignait Monsieur : on parlait de toutes sortes de choses, et cependant elle s'endormit. Pendant son sommeil, elle changea si considérablement, qu'après l'avoir regardée, j'en fus surprise, et je pensai qu'il fallait que son esprit contribuât fort à parer son visage [1], puisqu'il le rendait si agréable lorsquelle était éveillée, et qu'elle l'était si peu quand elle était endormie. J'avais tort néanmoins de faire cette réflexion, car je l'avais vue dormir plusieurs fois, et je ne l'avais pas vue moins aimable.

« Après qu'elle fut éveillée, elle se leva du lieu où elle était, mais avec un si mauvais visage que Monsieur en fut surpris et me le fit remarquer.

« Elle s'en alla ensuite dans le salon où elle se promena quelque temps avec Boisfranc, trésorier de Monsieur, et en lui parlant, elle se plaignit plusieurs fois de son mal de côté.

« Monsieur descendit pour aller à Paris, où il avait résolu d'aller. Il trouva Mme de Meckelbourg sur le degré et remonta avec elle. Madame quitta Boisfranc et vint à Mme de Meckelbourg. Comme elle parlait à elle, Mme de Gamaches lui apporta aussi bien qu'à moi un verre d'eau de chicorée, qu'elle avait demandé il y a déjà quelque temps : Mme de Gourdon, sa dame d'atour, le lui présenta ; elle le but, et en remettant d'une main la tasse sur la soucoupe, de l'autre elle se prit le côté, et dit d'un ton qui marquait beaucoup de douleur : « Ah ! quel point de côté ! ah ! quel mal ! je n'en puis plus. »

« Elle rougit en prononçant ces paroles, et dans le moment d'après elle pâlit d'une pâleur livide qui nous surprit tous ; elle continua de crier et dit qu'on l'emportât, comme ne pouvant plus se soutenir.

« Nous la prîmes sous les bras : elle marchait à peine et toute courbée. On la déshabilla dans un instant : je la soutenais pendant qu'on la délaçait. Elle se plaignait

1. « Représentez-vous cet esprit, qui, répandu par tout son extérieur, en rendait les grâces si vives ; *tout était esprit*, tout était bonté. » Bossuet, O. F. de Madame.

toujours, et je remarquai qu'elle avait les larmes aux yeux ; j'en fus étonnée et attendrie, car je la connaissais pour la personne du monde la plus patiente.

« Je lui dis, en lui baisant les bras, que je soutenais, qu'il fallait qu'elle souffrît beaucoup ; elle me dit que cela était inconcevable. On la mit au lit ; et sitôt qu'elle y fut, elle cria encore plus qu'elle n'avait fait, et se jeta d'un côté et d'un autre comme une personne qui souffrait infiniment. On alla en même temps appeler son premier médecin, M. Esprit : il vint, et dit que c'était la colique, et ordonna les remèdes ordinaires à de semblables maux. Cependant les douleurs était inconcevables : Madame dit que son mal était plus considérable qu'on ne pensait, qu'elle allait mourir ; qu'on lui allât quérir un confesseur.

« Monsieur était devant son lit ; elle l'embrassa et lui dit avec une douceur et un air capable d'attendrir les cœurs les plus barbares : « Hélas ! Monsieur, vous ne m'aimez plus depuis longtemps, mais cela est injuste : je ne vous ai jamais manqué. » Monsieur parut fort touché, et tout ce qui était dans la chambre l'était tellement qu'on n'entendait plus que le bruit que font des personnes qui pleurent.

« Tout ce qu'on vient de dire s'était passé en moins d'une demi-heure. Madame criait toujours qu'elle sentait des douleurs terribles dans le creux de l'estomac. Tout d'un coup, elle dit qu'on regardât à cette eau qu'elle avait bue ; que c'était du poison ; qu'on avait peut-être pris une bouteille pour l'autre ; qu'elle était empoisonnée, qu'elle le sentait bien, et qu'on lui donnât du contre-poison.

« J'étais dans la ruelle, auprès de Monsieur, et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un étonnement ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention. Il ne fut ému ni embarrassé de l'opinion de Madame : il dit qu'il fallait donner de cette eau à un chien ; il opina comme Madame qu'on allât quérir de l'huile et du contre-poison pour ôter à Madame une pensée si fâcheuse. Mme Desbordes, sa femme de chambre, qui était absolument à elle, lui dit qu'elle avait fait l'eau et en but ; mais Madame persévéra toujours à vouloir de l'huile et du contre-poison : on lui donna l'un et l'autre. Sainte-Foy, premier valet de chambre de Monsieur, lui apporta de la poudre de vipère.

Elle lui dit qu'elle la prenait de sa main, parce qu'elle se fiait à lui ; on lui fit prendre plusieurs drogues dans cette pensée de poison, et peut-être plus propres à lui faire du mal qu'à la soulager...

« ... Le roi avait envoyé plusieurs fois savoir de ses nouvelles, et elle lui avait toujours mandé qu'elle se mourait... Lorsque le roi arriva, Madame était dans un redoublement de douleurs... Il sembla que les médecins furent éclairés par sa présence. Il les prit en particulier pour savoir ce qu'ils en pensaient ; et ces mêmes médecins qui, deux heures auparavant, en répondaient sur leur vie, et qui trouvaient que les extrémités froides n'étaient qu'un accident de la colique commencèrent à dire qu'elle était sans espérance ; que cette froideur et ce pouls retiré étaient une marque de gangrène, et qu'il fallait lui faire recevoir Notre-Seigneur.

« ... Monsieur m'appela et me dit en pleurant ce que les médecins venaient de dire. Je fus surprise et touchée comme je le devais, et je répondis à Monsieur que les médecins avaient perdu l'esprit et qu'ils ne pensaient ni à sa vie ni à son salut ; qu'elle n'avait parlé qu'un quart d'heure au curé de Saint-Cloud, et qu'il fallait lui envoyer quelqu'un [1]. Monsieur me dit qu'il allait envoyer chercher M. de Condom [2], mais qu'en attendant il fallait avoir M. Feuillet, chanoine, dont le mérite est connu.

« Cependant le roi était auprès de Madame : elle lui dit qu'il perdait la plus véritable amie qu'il aurait jamais. Il lui dit qu'elle n'était pas en si grand péril ; mais qu'il était étonné de sa fermeté, et qu'il la trouvait grande. Elle lui répliqua qu'il savait bien qu'elle n'avait jamais craint la mort, mais qu'elle avait craint de perdre ses bonnes grâces.

« ... Lorsque le roi se fut retiré, j'étais auprès de son lit, elle me dit : « Madame de La Fayette, mon nez s'est déjà retiré. » Je ne lui répondis qu'avec des larmes, car ce qu'elle me disait était véritable, et je n'y avais pas encore pris garde. On la remit ensuite dans son grand lit. Le hoquet lui prit : elle dit à M. Esprit que c'était le hoquet

1. Pour la préparer à la communion.
2. Bossuet, évêque de Condom.

de la mort. Elle avait déjà demandé plusieurs fois quand elle mourrait, elle le demandait encore ; et quoiqu'on lui répondit comme à une personne qui n'en était pas proche, elle n'avait aucune espérance.

« Elle ne tourna jamais son esprit du côté de la vie; jamais un mot de réflexion sur la cruauté de sa destinée qui l'enlevait dans le plus beau de son âge : point de questions aux médecins pour s'informer s'il était possible de la sauver ; point d'ardeur pour les remèdes, qu'autant que la violence de ses douleurs lui en faisait désirer; une contenance paisible au milieu de la certitude de la mort, de l'opinion du poison, et de ses souffrances, qui étaient cruelles; enfin un courage dont on ne peut donner d'exemple, et qu'on ne saurait bien représenter.

« Le roi s'en alla, et les médecins déclarèrent qu'il n'y avait aucune espérance. M. Feuillet vint : il parla à Madame avec une austérité entière ; mais il la trouva dans des dispositions qui allaient aussi loin que son austérité. Elle eut quelque scrupule que ses confessions passées n'eussent été nulles, et pria M. Feuillet de lui aider à en faire une générale : elle la fit avec de grands sentiments de piété et de grandes résolutions de vivre en chrétienne, si Dieu lui redonnait la santé.

« ... Elle reçut Notre-Seigneur; ensuite, Monsieur s'étant retiré, elle demanda si elle ne le verrait plus : on l'alla quérir: il vint l'embrasser en pleurant. Elle le pria de se retirer et lui dit qu'il l'attendrissait.

« Cependant elle diminuait toujours, et elle avait de temps en temps des faiblesses qui attaquaient le cœur... On avait parlé d'une saignée au pied. « Si on la veut faire, dit-elle, il n'y a pas de temps à perdre ; ma tête s'embarrasse et mon estomac se remplit. » Ils demeurèrent surpris d'une si grande fermeté, et voyant qu'elle continuait à vouloir la saignée, ils la firent faire ; mais il ne vint point de sang...

« M. de Condom arriva comme elle recevait l'extrême-onction : il lui parla de Dieu conformément à l'état où elle était, et avec cette éloquence et cet esprit de religion qui paraissent dans tous ses discours. Il lui fit faire les actes qu'il jugea nécessaires. Elle entra dans tout ce qu'il lui dit avec un zèle et une présence d'esprit admirables.

« Comme il parlait, sa première femme de chambre s'approcha d'elle pour lui donner quelque chose dont elle avait besoin ; elle lui dit en anglais, afin que M. de Condom ne l'entendît pas, conservant jusqu'à la mort la politesse de son esprit : « Donnez à M. de Condom, lorsque je serai morte, l'émeraude que j'avais fait faire pour lui. »

« Comme il continuait à lui parler de Dieu, il lui prit une espèce d'envie de dormir, qui n'était en effet qu'une défaillance de la nature. Elle lui demanda si elle ne pouvait pas prendre quelques moments de repos; il lui dit qu'elle le pouvait, et qu'il allait prier Dieu pour elle.

« M. Feuillet demeura au chevet de son lit ; et quasi dans le même moment, Madame lui dit de rappeler M. de Condom, et qu'elle sentait bien qu'elle allait expirer. M. de Condom se rapprocha et lui donna le crucifix ; elle le prit et l'embrassa avec ardeur. M. de Condom lui parlait toujours, et elle lui répondait avec le même jugement que si elle n'eût pas été malade, tenant toujours le crucifix attaché sur sa bouche : la mort seule le lui fit abandonner. Les forces lui manquèrent, elle le laissa tomber, et perdit la parole et la vie quasi en même temps. Son agonie n'eut qu'un moment; et après deux ou trois petits mouvements convulsifs dans la bouche, elle expira à deux heures et demie du matin, et neuf heures après avoir commencé à se trouver mal. »

Mme de La Fayette, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, collection Michaud et Poujoulat, pp. 201 et suiv.

LA SECONDE MADAME, ÉPOUSE DE MONSIEUR

Elisabeth-Charlotte, qui épousa en 1671 Monsieur, naquit à Heidelberg en 1652. Son père était l'Electeur du Palatinat, rétabli dans ses Etats par la paix de Westphalie. Née dans la religion réformée, elle se convertit très sincèrement au catholicisme en épousant le frère du Roi. Elle vint à la cour à l'âge de dix-neuf ans au moment où l'on était rempli du souvenir et du regret de la première Madame, l'aimable Henriette, enlevée dans la fleur du charme et de la grâce.

Au lieu d'une fée légère et gracieuse et d'un être d'enchantement, que vit-on paraître tout à coup? C'est Saint-Simon qui va nous le dire.

« Madame était une princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bienséances. Elle ne manquait point d'esprit, et ce qu'elle voyait, elle le voyait très bien. Bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener; grossière, dangereuse à faire des sorties publiques[1]; fort allemande dans toutes ses mœurs, et franche; ignorant toute commodité et toute délicatesse pour soi et pour les autres, sobre, sauvage et ayant des fantaisies. Elle aimait les chiens et les chevaux, passionnément la chasse et le spectacle, n'était jamais qu'en grand habit ou en perruque d'homme, et en habit de cheval...

« La figure et le rustre d'un Suisse, dit ailleurs Saint-Simon, capable avec cela d'une amitié tendre et inviolable. »

Ces traits se vérifient dans l'histoire du mariage de son fils. Le Roi, fidèle à son plan de relever ses enfants illégitimes, a résolu de donner en mariage Mademoiselle de Blois, sa fille, à son neveu, le duc de Chartres, fils de Monsieur. Madame ne veut de cette alliance à aucun prix et a obtenu de son fils la promesse de n'y jamais consentir. Mandé par l'impérieux monarque, le duc de Chartres n'ose pas refuser, il dit qu'il s'en remet à son père et à sa mère. Monsieur interrogé par le Roi acquiesce. Mais il s'agit d'obtenir l'acquiescement de Madame (1688). Voici le récit de Saint-Simon :

« Madame arriva, à qui d'entrée[2] le roi dit qu'il comptait bien qu'elle ne voudrait pas s'opposer à une affaire que Monsieur désirait, et que M. de Chartres y consentait ; que c'était son mariage avec Mlle de Blois, qu'il avouait qu'il désirait avec passion, et ajouta courtement les mêmes choses qu'il venait de dire à M. le duc de Chartres, le tout d'un air imposant, mais comme hors de doute que Madame pût n'en pas être ravie, quoique plus que certain du contraire. Madame, qui avait compté sur le refus dont M. son fils lui avait donné parole, qu'il lui avait même tenue autant qu'il avait pu par sa réponse si embarrassée et si conditionnelle, se trouva prise et muette. Elle lança

1. Dont l'impétuosité ne reculait pas devant l'éclat scandaleux d'une sortie publique, telle que celle qui est racontée dans la page suivante. *Dangereuse à :* cette expression ne serait plus employée aujourd'hui.

2. D'emblée, de prime abord.

deux regards furieux à Monsieur et à M. de Chartres, dit que, puisqu'ils le voulaient bien, elle n'avait rien à y dire, fit une courte révérence et s'en alla chez elle. M. son fils l'y suivit incontinent, auquel, sans donner le moment de lui dire comment la chose s'était passée, elle chanta pouille[1] avec un torrent de larmes, et le chassa de chez elle.

Un peu après, Monsieur sortant de chez le roi, entra chez Madame, et excepté qu'elle ne le chassa pas comme son fils, elle ne le ménagea pas davantage : tellement qu'il sortit de chez elle très confus, sans avoir eu le loisir de lui dire un seul mot. Toute cette scène était finie sur les quatre heures de l'après-dînée, et le soir il y avait appartement, ce qui arrivait l'hiver trois fois la semaine, les trois autres jours comédie et le dimanche rien.

Ce que l'on appelait appartement était le concours de toute la cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix que le roi se mettait à table, dans le grand appartement, depuis un des salons du bout de la grande galerie jusque vers la tribune de la chapelle. D'abord, il y avait une musique, puis des tables à toutes les pièces toutes prêtes pour toutes sortes de jeux ; un lansquenet[2] où Monseigneur et Monsieur jouaient toujours ; un billard ; en un mot, liberté entière de faire des parties avec qui on voulait, et de demander des tables si elles se trouvaient toutes remplies ; au delà du billard, il y avait une pièce destinée aux rafraîchissements, et tout parfaitement éclairée. Au commencement que cela fut établi, le roi y allait et y jouait quelque temps, mais dès lors il y avait longtemps qu'il n'y allait plus, mais il voulait qu'on y fût assidu, et chacun s'empressait à lui plaire. Lui cependant passait les soirées chez Mme de Maintenon à travailler avec différents ministres les uns après les autres.

Fort peu après la musique finie, le roi envoya chercher à l'appartement Monseigneur et Monsieur, qui jouaient déjà au lansquenet ; Madame, qui à peine regardait une partie d'ombre[3] auprès de laquelle elle s'était mise ;

1. *Pouil, pouille,* signifie *pou.* Dire des pouilles, chanter pouille à quelqu'un, c'est lui dire des injures.
2. Mot emprunté à l'allemand qui désigne un jeu de cartes.
3. Ce mot désigne un jeu de cartes très compliqué venu d'Espagne.

M. de Chartres qui jouait fort tristement aux échecs ; et Mlle de Blois qui à peine avait commencé à paraître dans le monde, qui ce soir-là était extraordinairement parée et qui pourtant ne savait et ne se doutait même de rien, si bien que, naturellement fort timide et craignant horriblement le roi, elle se crut mandée pour essuyer quelque réprimande, et était si tremblante que Mme de Maintenon la prit sur ses genoux où elle la tint toujours la pouvant à peine rassurer. A ce bruit de ces personnes royales mandées chez Mme de Maintenon et Mlle de Blois avec elles, le bruit du mariage éclata à l'appartement en même temps que le roi le déclara dans ce particulier. Il ne dura que quelques moments, les mêmes personnes revinrent à l'appartement où cette déclaration fut rendue publique. J'arrivai dans ces premiers instants. Je trouvai le monde par pelotons, et un grand étonnement régner sur tous les visages. J'en appris bientôt la cause qui ne me surprit pas, par la rencontre que j'avais faite au commencement de l'après-dînée.

Madame se promenait dans la galerie avec Châteauthiers, sa favorite et digne de l'être ; elle marchait à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, parlant assez haut, gesticulant et représentant fort bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter. Chacun par respect lui laissait le champ libre et ne faisait que passer pour entrer dans l'appartement. Monseigneur et Monsieur s'étaient remis au lansquenet. Le premier me parut tout à son ordinaire ; mais rien de si honteux que le visage de Monsieur, ni de si déconcerté que toute sa personne, et ce premier état lui dura plus d'un mois. M. son fils paraissait désolé, et sa future dans un embarras et une tristesse extrême. Quelque jeune qu'elle fût, quelque prodigieux que fût son mariage, elle en voyait et en sentait toute la scène, et en appréhendait toutes les suites. La consternation parut générale, à un très petit nombre de gens près.

La politique rendit donc cet appartement languissant en apparence, mais en effet vif et curieux. Je le trouvai court dans sa durée ordinaire ; il finit par le souper du roi, duquel je ne voulus rien perdre. Le roi y parut tout comme à son ordinaire. M. de Chartres était auprès de

Madame qui ne le regarda jamais, ni Monsieur. Elle avait les yeux pleins de larmes qui tombaient de temps en temps, et qu'elle essuyait de même, regardant tout le monde comme si elle eût cherché à voir quelle mine chacun faisait. M. son fils avait aussi les yeux bien rouges, et tous deux ne mangèrent presque rien. Je remarquai que le roi offrit à Madame de presque tous les plats qui étaient devant lui, et qu'elle les refusa tous d'un air de brusquerie qui jusqu'au bout ne rebuta point l'air d'attention et de politesse du roi pour elle.

Il fut encore fort remarqué qu'au sortir de table et à la fin de ce cercle debout d'un moment dans la chambre du roi, il fit à Madame une révérence très marquée et basse, pendant laquelle elle fit une pirouette si juste, que le roi en se relevant ne trouva plus que son dos avancé d'un pas vers la porte.

Le lendemain toute la cour fut chez Monsieur, chez Madame et chez M. le duc de Chartres, mais sans dire une parole; on se contentait de faire la révérence, et tout s'y passa en parfait silence. On alla ensuite attendre à l'ordinaire la levée du conseil dans la galerie à la messe du roi. Madame y vint. M. son fils s'approcha d'elle comme il faisait tous les jours pour lui baiser la main. En ce moment Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étais, d'un prodigieux étonnement. Ce même jour l'immense dot fut déclarée, et le jour suivant le roi alla rendre visite à Monsieur et à Madame, qui se passa fort tristement, et depuis on ne songea plus qu'aux préparatifs de la noce.

Saint-Simon.

Mémoires, éd. de Delloye, t. I, p. 45.

Mme DE LONGUEVILLE

Elle devint l'objet de tous les désirs : sa ruelle devint le centre de toutes les intrigues ; et ceux qu'elle aimait devinrent aussitôt les mignons [1] de la fortune. Ses

1. Les favoris.

courtisans furent révérés du ministre; et dans peu de temps nous allons la voir la cause de toutes nos révolutions, et de toutes les brouilleries qui ont pensé perdre la France. Le prince de Marsillac avait pris liaison avec M. le Prince, depuis que la Reine, ayant changé pour plusieurs, était aussi changée pour lui, et qu'après lui avoir beaucoup promis elle crut ne lui devoir pas donner ce que d'abord il lui demanda. En s'attachant à M. le Prince par politique, il s'était donné à M[me] de Longueville d'une manière un peu plus tendre [1], joignant les sentiments du cœur à la considération de la grandeur et de la fortune. Ce don parut tout entier aux yeux du public, et il sembla à toute la Cour, que cette Princesse le reçut avec beaucoup d'agrément. Dans tout ce qu'elle a fait depuis, on a connu clairement, que l'ambition n'était pas la seule qui occupait son âme, et que les intérêts du prince de Marsillac y tenaient une grande place. Elle devint ambitieuse pour lui : elle cessa d'aimer le repos pour lui ; et, pour être sensible à cette affection, devint trop insensible à sa propre gloire. Ses lumières, son esprit, et l'opinion qu'on avait de son discernement, la faisaient admirer de tous les honnêtes gens ; et ils étaient bien persuadés, que son estime seule était capable de leur donner de la réputation. Si elle dominait les âmes par cette voie, celle de sa beauté n'était pas moins puissante ; car, quoiqu'elle eût eu la petite vérole depuis la Régence, et qu'elle eût perdu quelque peu de perfection de son teint, l'éclat de ses charmes attirait toujours l'inclination de ceux qui la voyaient ; et surtout, elle possédait au souverain degré ce que la langue espagnole exprime par ces mots de *Donayre*, *brio*, *ybizarrié*

1. Le rôle que les femmes et M[me] de Longueville en particulier ont joué dans la Fronde donne à cette révolution un caractère léger et puéril qui en fait véritablement un jeu, une *Fronde*, et que Voltaire a très bien su mettre en relief dans son *Siècle de Louis XIV*. Tandis que les Anglais avec un « acharnement mélancolique » et une fureur méthodique livraient de sanglantes batailles et condamnaient à mort leur roi, « les Français se précipitaient dans les séditions par caprice et en riant : les femmes étaient à la tête des factions ; l'amour faisait et rompait les cabales... On connaît le billet du maréchal d'Hocquincourt à la duchesse de Montbazon : Péronne est à la belle des belles... On voit dans les *Mémoires de Mademoiselle*, une lettre de Gaston, duc d'Orléans, son père, dont l'adresse est : A Mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin... »

(bon air, air galant) : elle avait la taille admirable, et l'air de sa personne avait un agrément dont le pouvoir s'étendait même sur notre sexe. Il était impossible de la voir, sans l'aimer, et sans désirer de lui plaire. Sa beauté, néanmoins consistait plus dans les couleurs de son visage, que dans la perfection de ses traits. Ses yeux n'étaient pas grands, mais beaux, doux, et brillants, et le bleu en était admirable : il était pareil à celui des turquoises. Les poètes ne pouvaient jamais comparer qu'aux lys et aux roses le blanc et l'incarnat qu'on voyait sur son visage ; et ses cheveux blonds et argentés, et qui accompagnaient tant de choses merveilleuses, faisaient qu'elle ressemblait beaucoup plus à un ange, tel que la faiblesse de notre nature nous les fait imaginer, que non pas à une femme (1647).

Mme de Motteville.

Mémoires, col. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 120.

Le portrait de Mme de Longueville figure dans la galerie célèbre du cardinal de Retz. Nous citons à sa suite le portrait d'autres personnages qui ont joué un rôle dans la Fronde.

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE

Mme de Longueville a naturellement bien du fond d'esprit, mais elle a encore plus le fin et le tour. Sa capacité, qui n'a pas été aidée par sa paresse, n'est pas allée jusqu'aux affaires dans lesquelles la haine contre M. le Prince l'a portée et dans lesquelles la galanterie l'a maintenue. Elle avait une langueur dans les manières qui touchait plus que le brillant de celles mêmes qui étaient plus belles. Elle en avait une même dans l'esprit, qui avait ses charmes, parce qu'elle avait des réveils lumineux et surprenants. Elle eût eu peu de défauts si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea à ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti elle en devint l'aventurière. La grâce a rétabli ce que le monde ne lui pouvait rendre.

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE CHEVREUSE

Mme de Chevreuse n'avait plus même de reste de beauté quand je l'ai connue. Je n'ai jamais vu qu'elle en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnait même assez souvent des ouvertures si brillantes, qu'elles paraissaient comme des éclairs et si sages qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. Ce mérite toutefois ne fut que d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prieur des Chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine, qui s'y attacha, la jeta dans les affaires. Le duc de Buckingham et le comte de Hollande l'y entretinrent ; M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna, parce qu'elle s'abandonnait à tout ce qui plaisait à celui qu'elle aimait. Elle aimait sans choix et purement parce qu'il fallait qu'elle aimât quelqu'un. Il n'était pas même difficile de lui donner, de partie faite, un amant ; mais dès qu'elle l'avait pris, elle l'aimait uniquement et fidèlement. Elle nous a avoué à Mme de Rhodes et à moi, que par un caprice, se disait-elle, de la fortune, elle n'avait jamais aimé le mieux ce qu'elle avait estimé le plus, à la réserve toutefois, ajoutait-elle, du pauvre Buckingham. Son dévouement à sa passion, que l'on pouvait dire éternelle quoiqu'elle changeât d'objet, n'empêchait pas qu'une mouche lui donnait quelquefois des distractions ; mais elle en revenait toujours avec des emportements qui les faisaient trouver agréables. Jamais personne n'a fait moins d'attention sur les périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs : elle ne reconnaissait que celui de plaire à son amant.

PORTRAIT DE MADEMOISELLE DE CHEVREUSE

Mlle de Chevreuse, qui avait plus de beauté que d'agrément, était sotte jusqu'au ridicule par son naturel. La

passion lui donnait de l'esprit et même du sérieux et de l'agréable uniquement pour celui qu'elle aimait; mais elle le traitait bientôt comme ses jupes ; elle les mettait dans son lit quand elles lui plaisaient ; elle les brûlait, par une pure aversion, deux jours après.

PORTRAIT DE LA PRINCESSE PALATINE

Mme la Palatine estimait autant la galanterie qu'elle en aimait le solide. Je ne crois pas que la reine Elisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un Etat. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité.

PORTRAIT DU PREMIER PRÉSIDENT MOLÉ

Si ce n'était pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un dans notre siècle plus intrépide que le grand Gustave et M. le Prince, je dirais que ç'a été Molé, premier président. Il s'en est fallu beaucoup que son esprit ait été si grand que son cœur. Il ne laissait pas d'y avoir quelque rapport, par une ressemblance qui n'y était toutefois qu'en laid. Je vous ai déjà dit qu'il n'était pas congru dans sa langue, et il est vrai : mais il avait une sorte d'éloquence qui, en charmant l'oreille, saisissait l'imagination. Il voulait le bien de l'Etat préférablement à toutes choses, même à celui de sa famille, quoiqu'il parût l'aimer trop pour un magistrat : mais il n'eut pas le génie assez élevé pour connaître d'assez bonne heure celui qu'il eût pu faire. Il présuma trop de son pouvoir et s'imagina qu'il modérerait la cour et sa compagnie; il ne réussit ni à l'un ni à l'autre. Il se rendit suspect à tous les deux, et ainsi il fit du mal avec de bonnes intentions. La préoccupation y contribua beaucoup. Elle était extrême en tout, et j'ai même observé qu'il jugeait toujours des actions par les hommes et presque jamais des hommes par les actions. Comme il avait été

nourri dans les formes du Palais, tout ce qui était extraordinaire lui était suspect. Il n'y a guère de dispositions plus dangereuses en ceux qui se rencontrent dans les affaires où les règles ordinaires n'ont plus de lieu[1].

Retz, *Mémoires*,
éd. Champollion, t. I, p. 259.

PORTRAIT DU DUC DE BEAUFORT

M. de Beaufort n'en était pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avait que l'intention. Il en avait ouï parler aux Importants[2]; il en avait un peu retenu du jargon. Celui-là, mêlé avec les expressions qu'il avoit tirées très fidèlement de Madame de Vendôme, formait une langue qui eût déparé le bon sens de Caton. Le sien était

1. Dans le *Journal des savants*, p. 760, année 1854. M. Cousin dit de ce portrait du premier président Molé par le cardinal de Retz : « Le portrait que Retz a tracé du premier président Molé est d'une touche à la fois si fine et si forte, qu'il a séduit et subjugué tous les historiens, et qu'il est et restera en possession de représenter Mathieu Molé aux yeux de la postérité. Cependant ce portrait, s'il est permis de le dire, supprime un peu trop les nuances qui composent la physionomie, et il marque seulement les grands traits ; il n'est pas faux sans être tout à fait vrai. Retz peint à merveille l'héroïque fermeté de Molé dans les scènes orageuses de la Fronde, devant les émeutes de la rue et devant celles de l'Assemblée. Mais, selon nous, il diminue Molé quand il en porte ce jugement général que « le Premier Président était tout d'une pièce ». Retz a pris ici l'apparence pour la réalité. N'ayant vu Molé que dans la Fronde, et presque toujours par un seul côté, lorsqu'il luttait contre la faction, il n'a exprimé que ce côté-là. Il y en a bien d'autres, et Mathieu Molé n'est pas moins remarquable par l'habileté et la prudence que par l'intrépidité... Il fléchit un peu, nous l'avouons, sous la main de fer de Richelieu (p. 766). Mathieu Molé est un très-grand magistrat, c'est même un grand homme ; mais c'est un homme enfin (p. 767), et nous le reverrons dans la Fronde servant en même temps le Parlement et le Roi avec un courage et un tact admirable, rude et même, comme le dit Retz, peu congru dans son langage, mais très fin dans le fond de sa conduite, et au lieu d'être tout d'une pièce, s'accommodant parfaitement aux circonstances, attaché au bien de l'Etat, le mettant au-dessus de tous les partis et sachant aussi faire sa route, et de Premier Président devenant garde des sceaux. »

2. Le nom de *Cabale des Importants* fut donné par Retz à une faction de Cour qui se forma, à la mort de Louis XIII, parmi les anciens amis d'Anne d'Autriche.

court et lourd, et d'autant plus qu'il était obscurci par la présomption. Il se croyait habile, et c'est ce qui le faisait paraître artificieux, parce que l'on connaissait d'abord qu'il n'avait pas assez d'esprit pour être fin. Il était brave de sa personne et plus qu'il n'appartenait à un fanfaron. Il l'était en tout sans exception ; en rien plus faussement qu'en galanterie : il parlait et il pensait comme le peuple, dont il fut l'idole quelque temps.

Le trait suivant raconté par Retz prouve sa popularité.

« Nous sortîmes ensemble de chez Prudhomme, pour aller voir M. le prince de Conti. Nous nous mîmes en même portière. Nous nous arrêtâmes dans la rue Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin. Je nommai, je montrai et je louai M. de Beaufort. Le feu se prit en moins d'un instant. Tous les hommes criaient : « Vive Beaufort ! » toutes les femmes le baisèrent [1] ; et nous eûmes sans exagération, à cause de la foule, peine de passer jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

1. Le satirique Gui Patin écrit en 1649, le 14 mai : « On ne parle ici que de M. le duc de Beaufort. pour qui les Parisiens, et particulièrement toutes les femmes, ont une dévotion très particulière. Comme il jouait à la paume dans un tripot du Marais du Temple, il y a quatre jours, la plupart des femmes de la Halle s'en allaient par pelotons le voir jouer et lui faire des vœux pour sa prospérité. Comme elles faisaient du tumulte pour entrer et que ceux du logis s'en plaignaient, il fallut qu'il quittât le jeu et qu'il vint lui-même à la porte mettre le holà : ce qu'il ne put faire sans permettre que des femmes entrassent en petit nombre, les unes après les autres, pour le voir jouer ; et s'apercevant qu'une de ces femmes le regardait de bon œil, il lui dit : « Eh ! bien, ma commère, vous avez voulu entrer ; quel plaisir prenez-vous à me voir jouer et à me voir perdre mon argent ? » Elle lui répondit aussitôt : « M. de Beaufort, jouez hardiment ; ma commère que voilà et moi nous avons apporté deux cents écus, et, s'il en faut davantage, je suis prête d'en quérir autant. Toutes les autres femmes commencèrent aussi à crier qu'elles en avaient à son service, dont il les remercia. Il fut visité ce jour-là par plus de deux mille femmes. Une autre fois, ces mêmes femmes de la Halle sont allées jusqu'à lui offrir de lui faire une pension de 30.000 livres. Il a dit tout haut que, si on le persécutait à la cour, pour être en assurance, il viendrait se loger au milieu des Halles où plus de 20.000 hommes le garderaient. » De là son surnom de *roi des Halles* ; on le nommait aussi l'*amiral du Port au Foin*.

PORTRAIT DU VICOMTE DE TURENNE

M. de Turenne a eu dès sa jeunesse toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est pas avisé. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles ; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, et je le crois aussi, parce qu'il n'était pas naturellement entreprenant. Mais toutefois qui le sait ? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions mais qui ne s'y sont jamais développées qu'à sa gloire.

LA ROCHEFOUCAULD

Il y a toujours eu du je ne sais quoi en *M. de La Rochefoucauld*. Il a voulu se mêler d'intrigues dès son enfance, et en même temps où il ne sentait pas les petits intérêts, qui n'ont jamais été son faible, et où il ne connaissait pas les grands, qui, d'un autre sens, n'ont pas été son fort. Il n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi : car il avait des qualités qui eussent suppléé en tout autre celles qu'il n'avait pas. Sa vue n'était pas assez étendue, et il ne voyait pas même tout ensemble ce qui était à sa portée ; mais son bon sens, très bon dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation et à sa facilité de mœurs, qui est admirable, devait récompenser[1] plus qu'il n'a fait le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle, mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne la puis donner[2] à la stérilité de son

1. Nous dirions aujourd'hui : *compenser*.
2. Attribuer.

jugement ; car, quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fonds de raison. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût bon soldat. Il n'a jamais été par lui-même bon courtisan, quoiqu'il ait eu toujours l'intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute sa vie y ait été engagée. Cet air de honte et de timidité que vous lui voyez dans la vie civile, s'était tourné dans les affaires en air d'apologie [1]. Il croyait toujours en avoir besoin ; ce qui, joint à ses Maximes, qui ne marquent pas assez de foi à la vertu, et à sa pratique, qui a toujours été [2] à sortir des affaires avec autant d'impatience qu'il y était entré, me fait conclure qu'il eût beaucoup mieux fait de se connaître et de se réduire à passer, comme il eût pu, pour le courtisan le plus poli et pour le plus honnête homme à l'égard de la vie commune, qui eût paru dans son siècle.

Retz.

Mémoires, Ibid. Galerie des portraits.

Un des épisodes les plus intéressants de sa vie fut la part qu'il prit à la bataille de la porte Saint-Antoine d'où il revint blessé (1652).

Le Duc de La Rochefoucauld y reçut une mousquetade qui lui perça le visage au-dessus des yeux, dont à l'instant il perdit quasi la vue. On vit le jeune prince de Marsillac, son fils, le ramener au travers de Paris dans cet état pitoyable, qui lui faisait voir en sa propre personne l'erreur universelle de tous les hommes qui pour l'ordinaire trouvent leur perte où ils ont cru trouver leur bonheur. Il a depuis recouvré la vue ; et à peu près dans le même temps sa raison lui a fait connaître qu'encore que l'aveuglement de l'âme paraît accompagné de quelques charmes, il est pire que celui des yeux, et nous cause des maux bien plus véritables. Je lui ai ouï dire depuis à lui-même, admirant l'application qu'il avait eue à ce qui se passait alors, qu'en l'état où il était, sa seule pensée fut de faire pitié au peuple par l'horreur de sa blessure, et que depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à l'Hôtel de Liancourt, où il fut porté, il parla continuellement à tous

1. Dans les affaires il prenait un air crâne et glorieux, comme pour se vanter et se justifier.

2. Consisté à.

ceux que la compassion obligeait de s'arrêter à le regarder, les exhortant d'aller secourir M. le Prince ; ce qui peut-être ne lui fut pas nuisible.

Mme de MOTTEVILLE.

Mémoires, collect. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 437.

Le même fait est raconté par Mademoiselle avec des détails plus touchants qui sont même navrants.

« Je trouvais, dit-elle, dans la rue de la Tisseranderie le plus pitoyable et le plus affreux spectacle que je puisse regarder : c'était M. le duc de La Rochefoucauld qui avait un coup de mousquet qui entrait par un coin de l'œil et sortait par l'autre : de sorte que les deux yeux étaient offensés [1] ; il semblait qu'il lui tombassent tant il perdait de sang : tout son visage en était plein, et il soufflait sans cesse comme s'il eût eu crainte que celui qui lui entrait dans la bouche ne l'étouffât. Son fils le tenait par une main, Gouville par l'autre, car il ne voyait goutte ; il était à cheval et avait un pourpoint [2] blanc aussi bien que tous ceux qui le menaient, qui étaient tout couverts de sang comme lui ; ils fondaient en larmes, car, à le voir en cet état, je n'eusse jamais cru qu'il en eût pu échapper. »

Mémoires de Mademoiselle, année 1652.

Gourville raconte qu'au sujet de cette blessure La Rochefoucauld fit graver un portrait de Mme de Longueville avec ces deux vers, au bas :

Faisant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux ;
Mais pour un tel objet, je l'aurais faite aux dieux.

Plus tard, après sa rupture avec cette dame, La Rochefoucauld modifiait ces deux vers :

Pour ce cœur inconstant qu'enfin je connais mieux
J'ai fait la guerre au Roi, j'en ai perdu les yeux [3].

Mémoires de Gourville, année 1653.

1. Ce mot conserve ici son sens latin et signifie *blessés*.
2. Ancien vêtement d'homme descendant jusqu'au bas des reins.
3. Ce trait peut être cité à l'appui de ce que nous avons dit plus haut du rôle de la galanterie dans la Fronde.

CARDINAL DE RETZ

Ce portrait peut être regardé comme une sorte de réplique au *Portrait de La Rochefoucaud* par le cardinal de Retz que nous avons donné ci-dessus.

« Paul de Gondi, cardinal de Retz, a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, et plus d'ostentation que de vraie grandeur de courage. Il a une mémoire extraordinaire ; plus de force que de politesse dans ses paroles ; l'humeur facile, de la docilité et de la faiblesse à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis ; peu de piété, quelques apparences de religion. Il paraît ambitieux sans l'être ; la vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses, presque toutes opposées à sa profession ; il a suscité les plus grands désordres de l'Etat, sans avoir un dessein de s'en prévaloir, et bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paraître redoutable, et à se flatter de la fausse vanité de lui être opposé. Il a su néanmoins profiter avec habileté du malheur public pour se faire cardinal ; il a souffert sa prison avec fermeté, et n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. La paresse l'a soutenu avec gloire, durant plusieurs années, dans l'obscurité d'une vie errante et cachée. Il a conservé l'Archevêché de Paris, contre la puissance du Cardinal Mazarin ; mais après la mort de ce ministre, il s'en est démis, sans connaître ce qu'il faisait, et sans prendre cette conjoncture pour ménager les intérêts de ses amis et les siens propres. Il est entré dans divers conclaves et sa conduite a toujours augmenté sa réputation. Sa pente naturelle est l'oisiveté ; il travaille néanmoins dans les affaires qui le pressent, et il se repose avec nonchalance, quand elle sont finies. Il a une grande présence d'esprit et il fait tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offre, qu'il semble qu'il les ait prévues et désirées. Il aime à raconter ; il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire. Il est faux dans la plupart de ses qualités[1], et ce qui a le plus contribué à

1. C'est à dire ses qualités ne sont qu'en apparence.

sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts [1]. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paraître occupé de l'une ou de l'autre; il est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication. Il a plus emprunté de ses amis qu'un particulier ne pouvait espérer de leur pouvoir rendre; il a senti de la vanité à trouver tant de crédit, et à entreprendre de s'acquitter [2]. Il n'a point de goût ni de délicatesse; il s'amuse à tout et ne se plaît à rien; il évite avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légère connaissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion; il quitte la cour, où il ne peut s'attacher, et il s'éloigne du monde, qui s'éloigne de lui [3].

La Rochefoucauld.

LE TELLIER

Portrait de Le Tellier par l'abbé de Choisy.

« Il y avait alors trois hommes sur le théâtre des affaires: Fouquet, Le Tellier et Lionne..... Michel Le Tellier avait reçu de la nature toutes les grâces de l'extérieur : un visage agréable, les yeux brillants, les couleurs du teint vives, un sourire spirituel qui prévenait en sa faveur. Il avait tous les dehors d'un honnête homme [4], l'esprit doux, facile,

1. Dans ses *Mémoires* l'auteur dit : « Il savait feindre la vertu qu'il n'avait pas. »

2. C'est en 1675, l'année même où ce portrait fut composé, que le Cardinal *entreprit de s'acquitter* en allant vivre dans la retraite. M[me] de Sévigné écrit à Bussy le 27 juin 1678 : « Vous savez qu'il s'est acquitté de onze cent mille écus. »

3. Retz s'était démis depuis plusieurs années de l'archevêché de Paris; il voulut aussi renoncer à son chapeau de cardinal, mais le Pape et le Roi exigèrent qu'il le gardât.

Philippe de Champaigne a fait le portrait de Retz l'année de sa promotion au cardinalat (1650). Le burin de Nanteuil l'a gravé.

4. Tous les portraits de Le Tellier, peints ou gravés (ils sont nombreux),

insinuant ; il parlait avec tant de circonspection qu'on le voyait toujours plus habile qu'il n'était, et souvent on attribuait à sa sagesse ce qui ne venait que d'ignorance modeste sans affectation ; cachant sa faveur avec autant de soin que son bien ; la fortune la plus éclatante et la première charge de l'Etat ne lui firent point oublier que son grand'père avait été conseiller de la cour des Aides[1]. Il ne fit jamais vanité d'une belle et fausse généalogie, et il faut rendre cette justice à ses enfants, ils ont imité sa sagesse et sa modestie sur ce point là, et n'ont point endossé un ridicule fort ordinaire aux gens de la nouvelle fabrique[2]. Mais aussi se donna-t-il par là l'exclusion à la pairie[3], lorsqu'il dit au roi, à l'occasion du chancelier Séguier qui voulait être duc de Villemor, que ces grandes dignités ne convenaient point à des gens de robe, et qu'il était de la politique de ne les accorder qu'à la vertu militaire. Son fils aîné Louvois, par tous ses services qui ont brillé longtemps et presque jusqu'à sa mort, n'a jamais pu effacer de l'esprit de son maître ce petit mot que son père avait lâché sans songer aux conséquences. Il promettait beaucoup et tenait peu ; timide dans les affaires de sa famille, courageux et même entreprenant dans celles de l'Etat : génie médiocre, vues bornées[4], peu propre à tenir les premières places, où il payait souvent de discrétion, mais assez ferme à suivre un plan, quand une fois il avait aidé à le former ; incapable d'en être détourné par ses passions, dont il était toujours le maître ; régulier et civil

s'accordent à rendre cet air et ce sourire. Celui qui le représente jeune encore, costumé à la mode de la Régence, avec la plaque du Saint-Esprit sur le manteau, belle gravure de Nanteuil, d'après Ph. de Champaigne, offre, par les grâces distinguées et discrètes de la physionomie et de la personne, un type remarquable de l'*honnête homme*, au sens où l'on entendait alors ce mot.

1. C'est le père même de Le Tellier qui avait occupé ce rang dans la magistrature.

2. Aux parvenus.

3. Il fournit lui-même des raisons de l'exclure de la pairie.

4. Ce jugement est contestable. Le Tellier fut mieux qu'un fonctionnaire appliqué et médiocre. Cependant c'est de ce portrait et d'autres semblables que Sainte Beuve a écrit : « Comme la plupart des écrivains d'alors, Choisy excelle à faire des portraits. Ceux de Fouquet, de Le Tellier, de Lyonne et de Colbert sont admirablement saisis et passent même la portée ordinaire de l'écrivain. » *Causeries du lundi*, t. III, p. 448.

dans le commerce de la vie, où il ne jetait jamais que des fleurs (c'était aussi tout ce qu'on pouvait espérer de son amitié) ; mais ennemi dangereux, cherchant l'occasion de frapper sur celui qui l'avait offensé, et frappant toujours en secret par la peur de se faire des envieux, qu'il ne méprisait pas, quelque petits qu'ils fussent. Il ne laissait pas de sentir les obligations de son emploi et les devoirs de sa religion, auxquels il a toujours été fidèle. Il s'écria du fond de son cœur et avec sincérité, peu de jours avant de mourir, qu'il n'avait point de regret à la vie [1]; puisqu'il se voyait assez heureux pour sceller la révocation de l'édit de Nantes. »

Mémoires de l'abbé de Choisy, éd. Michaud, p. 574.

Le Tellier jugé par Gourville

« M. Le Tellier, très grand ministre, a toujours eu une conduite très réglée [2] : il avait beaucoup de douceur, quand il donnait audience, une ambition modérée, et n'aurait pas, je crois, voulu jouer le rôle de premier ministre quand il l'aurait pu, par la crainte d'être chargé des mauvais événements ; en un mot, il était né sage à l'excès mais avec un peu de penchant à la rancune : ce qu'il marqua assez à l'occasion de M. Desmarets, neveu de Colbert [3].

1. De regret qui l'attachât à la vie.

2. Le Tellier jouit d'une grande réputation d'honnêteté. Voici ce qu'écrivait de lui Mme de Sévigné : « Vous savez que le roi a fait M. Le Tellier chancelier, et que cela a plu à tout le monde. Il ne manque rien à ce ministre pour être digne de cette place. L'autre jour Berrier (ancien commis de Colbert, devenu depuis procureur syndic perpétuel des secrétaires du Roi) lui vint faire compliment à la tête des secrétaires du Roi. M. le chancelier lui répondit : « Monsieur Berrier je vous remercie et votre compagnie; mais, Monsieur Berrier, point de finesse, point de friponnerie ; adieu, Monsieur Berrier. » Cette réponse donne de grandes espérances de l'exacte justice ; cela fait plaisir aux gens de bien. Voilà une famille bien heureuse. » (Lettre du 3 novembre 1677) C'est là un de ces traits qui peignent un homme.

3. Gourville ne dit pas en quoi Desmarets eut à se plaindre de Le Tellier. Ce directeur des finances accusé en 1682 d'avoir fait des gains illicites et considérables sur la fabrication d'une nouvelle monnaie d'argent, fut cassé par le roi, et envoyé en exil dans sa terre, avec défense d'en sortir. Sa charge fut donnée à Le Pelletier, ami de Louvois et de Le Tellier. Ceux-ci avaient ils travaillé à la perte de Desmarets dans l'intérêt de leur créature ? Tou-

« Je me souviens qu'un jour, à Fontainebleau, me parlant de l'acquisition que Louvois avait faite de Meudon [1], il m'exhorta de lui insinuer, autant que je pourrais, de vendre le château à quelque communauté religieuse, craignant peut-être la grande dépense qu'il y pourrait faire pour l'embellir, et que cela ne convenait point, à cause du voisinage de Versailles ; sur quoi il me cita ce qu'il avait fait à Chaville [2]. Je lui répondis que sa modération et sa sagesse ne pouvaient pas servir d'exemple, parce qu'il faudrait être né comme lui naturellement sage, dont (ce dont) il n'était redevable qu'à Dieu, parce que je ne croyais pas que l'expérience et les réflexions pussent jamais faire un homme aussi sage qu'il l'avait toujours été ; et que par dessus cela, j'étais persuadé qu'il y avait toujours des temps où il courait des maladies d'esprit comme de corps, par les folies que j'avais vu faire à beaucoup de gens dans les bâtiments et les jardinages... M. Le Tellier me croyait si bien dans les bonnes grâces de M. de Louvois, que ce n'est pas pour une seule fois qu'il a jeté les yeux sur moi pour lui insinuer des choses qu'il ne voulait ou n'osait lui dire. »

GOURVILLE [3], *Mémoires*, éd. Michaud, p. 589.

jours est-il qu'ils n'en furent pas les premiers auteurs, si Saint-Simon a dit vrai dans son récit de cette affaire. « Preuves, doutes ou humeur, dit-il, je ne sais lequel des trois, mais ce qui est vrai, c'est que Colbert, de son lit, (il était alors mourant), écrivit lui-même contre son neveu au roi, qu'il pria de l'ôter des finances et à qui il donna contre lui les plus violents soupçons. » *Mém.*, éd. Chéruel, II, 324. Plus tard, l'exil de Desmarets prit fin, grâce à sa capacité financière reconnue et à l'appui de Chamillard, et sa fortune se releva jusqu'au poste de contrôleur général (1708).

1. Cette terre avait été achetée par Louvois en 1682, elle fut vendue au roi en 1695 par sa veuve.

2. Ou plutôt ce qu'il n'avait pas fait pour Chaville — « Il goûtait un véritable repos dans la maison de ses pères, qu'il avait accommodée à sa fortune presente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité. » Bossuet. — Le conseil était fort sage, mais Louvois, surtout à cette date, montrait le caractère le plus entier et le moins commode ; il est curieux de voir, dans cette circonstance, Le Tellier lui même, intimidé devant l'orgueilleux et absolu ministre, prendre Gourville pour intermédiaire entre son fils et lui.

3. Intendant de la maison de Condé, d'abord dans les finances sous le surintendant Fouquet.

L'ABBÉ DE RANCÉ ET LA TRAPPE
(1694)

La Trappe est un lieu si célèbre et si connu, et son réformateur si célèbre, que je ne m'étendrai point ici en portraits ni en descriptions : je dirai seulement que cette abbaye est à cinq lieues de la Ferté-au-Vidame ou Arnauld, qui est le véritable nom distinctif de cette Ferté parmi tant d'autres Ferté en France, qui ont conservé le nom générique de ce qu'elles ont été, c'est à dire des forts ou des fortereses (*Firmitas*). Louis XIII avait voulu que mon père achetât cette terre, après la mort de ce la Fin, qui, après être entré dans la conspiration du duc de Biron, le trahit d'autant plus cruellement, qu'il le tint toujours en telle opinion de sa fidélité qu'il fut cause de sa perte. La proximité de Saint-Germain et de Versailles, dont la Ferté n'est qu'à vingt lieues, fut cause de cette acquisition. C'était ma seule terre bâtie où mon père passait les automnes. Il avait fort connu M. de la Trappe [1] dans le monde ; il y était son ami particulier, et cette liaison se resserra de plus en plus depuis sa retraite, si voisine de chez mon père, qu'il y allait voir plusieurs fois tous les ans. Il m'y avait mené. Quoique enfant, pour ainsi dire encore, M. de la Trappe eut pour moi des charmes qui m'attachèrent à lui, et la sainteté du lieu m'enchanta. Je désirai toujours d'y retourner, et je me satisfis toutes les années ; et souvent plusieurs fois, et souvent des huitaines de suite : je ne pouvais me lasser d'un spectacle si grand et si touchant, ni d'admirer tout ce que je remarquais dans celui qui l'avait dressé pour la gloire de Dieu, et pour sa propre sanctification et celle de tant d'autres. Il vit avec bonté ces sentiments dans le fils de son ami, il m'aima comme son propre enfant, et je le respectai avec la même tendresse que si je l'eusse été. Telle fut cette liaison, singulière à mon âge, qui m'initia dans la confiance d'un homme si grandement et si saintement distingué, qui me lui fit donner la mienne,

1. L'abbé de Rancé.

dont je regretterai toujours de n'avoir pas mieux profité.

A mon retour de la Trappe, où je n'allais que clandestinement pour dérober ces voyages aux discours du monde à mon âge, je tombai dans une affaire qui fit grand bruit et eut pour moi bien des suites.

SAINT-SIMON.

Mémoires, éd. Delloye, t. I, p. 177.

LE NOTRE
(1699)

Le Nôtre mourut (1699), après avoir vécu quatre-vingt-huit ans dans une santé parfaite, sa tête et toute la justesse et le bon goût de sa capacité [1], illustre pour avoir le premier donné les divers dessins de ces beaux jardins qui décorent la France, et qui ont tellement effacé la réputation de ceux d'Italie qui, en effet, ne sont plus rien en comparaison, que les plus fameux maîtres en ce genre viennent d'Italie apprendre et admirer ici. Le Nôtre avait une probité, une exactitude et une droiture qui le faisaient estimer et aimer de tout le monde. Jamais il ne sortit de son état ni ne se méconnut [2], et fut toujours parfaitement désintéressé. Il travaillait pour les particuliers comme pour le roi, et avec la même application ; il ne cherchait qu'à aider la nature, et à réduire le vrai beau aux moins de frais qu'il pouvait ; il avait une naïveté et une vérité charmante. Le pape pria le roi de le lui prêter pour quelques mois. En entrant dans la chambre du pape, au lieu de se mettre à genoux, il courut à lui : « Eh ! bonjour, lui dit-il, mon révérend père, en lui sautant au cou, et l'embrassant, et le baisant des deux côtés. Eh ! que vous avez bon visage, et que je suis aise de vous voir en si bonne santé ! » Le pape qui était Clément X, Altieri, se mit à rire de tout son cœur. Il fut ravi de cette bizarre entrée, et lui fit mille amitiés.

1. Avec toute sa tête, toute la justesse et le bon goût de son jugement, dans la plénitude de ses facultés.

2. Il se connut lui-même, au point de ne jamais se surfaire par affectation et par pose et de n'oublier jamais sa première condition.

A son retour le roi le mena dans ses jardins de Versailles, où il lui montra ce qu'il avait fait depuis son absence. A la colonnade il ne disait mot. Le roi le pressa d'en dire son avis : « Eh bien! sire, que voulez-vous que je vous dise ? d'un maçon vous avez fait un jardinier, c'était Mansard, il vous a donné un plat de « son métier. » Le roi se tut et chacun sourit ; et il était vrai que ce morceau d'architecture, qui n'était rien moins qu'une fontaine et qui la voulait être, était fort déplacé dans un jardin. Un mois avant sa mort, le roi, qui aimait à le voir et à le faire causer, le mena dans ses jardins, et, à cause de son grand âge, le fit mettre dans une chaise que des porteurs roulaient à côté de la sienne, et Le Nôtre disait là : « Ah ! mon pauvre père, si tu vivais et que tu pusses voir un pauvre jardinier comme moi, ton fils, se promener en chaise à côté du plus grand roi du monde, rien ne manquerait à ma joie. » Il était intendant des bâtiments et logeait aux Tuileries, dont il avait soin du jardin, qui est de lui, et du Palais [1]. Tout ce qu'il a fait est encore au-dessus de tout ce qui a été fait depuis, quelque soin qu'on ait pris de l'imiter et de travailler d'après lui le plus qu'il a été possible. Il disait des parterres qu'ils n'étaient bons que pour les nourrices qui, ne pouvant quitter leurs enfants, s'y promenaient des yeux et les admiraient du deuxième étage. Il y excellait néanmoins comme dans toutes les parties des jardins, mais il n'en faisait aucune estime, et il avait raison, car c'est où on ne se promène jamais.

SAINT-SIMON.

Mémoires, éd. Delloye, t. V, p. 17.

1. Cette construction très embarrassée signifie que Le Nôtre avait soin du jardin des Tuileries, qui était son œuvre, et du palais des Tuileries, dont il était l'intendant.

VAUBAN
(1703)

Vauban s'appelait Le Prêtre, petit gentilhomme de Bourgogne tout au plus, mais peut-être le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, et avec la plus grande réputation du plus savant homme dans l'art des sièges et de la fortification, le plus simple, le plus vrai et le plus modeste. C'était un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avait fort l'air de guerre, mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'était rien moins. Jamais homme plus doux, plus compatissant, plus obligeant, mais respectueux, sans nulle politesse, et le plus avare ménager de la vie des hommes, avec une valeur qui prenait tout sur soi et donnait tout aux autres. Il est inconcevable qu'avec tant de droiture et de franchise, incapable de se prêter à rien de faux ni de mauvais, il ait pu gagner au point qu'il fit l'amitié et la confiance de Louvois et du roi.

Ce prince s'était ouvert à lui un an auparavant de la volonté qu'il avait de le faire maréchal de France. Vauban l'avait supplié de faire réflexion que cette dignité n'était point faite pour un homme de son état, qui ne pouvait jamais commander ses armées, et qui les jetterait dans l'embarras, si, faisant un siège, le général se trouvait moins ancien maréchal de France que lui. Un refus si généreux, appuyé de raisons que la seule vertu fournissait, augmenta encore le désir du roi de la couronner.

Vauban avait fait cinquante-trois sièges en chef, dont une vingtaine en présence du roi, qui crut se faire maréchal de France soi-même, et honorer ses propres lauriers en donnant le bâton à Vauban. Il le reçut avec la même modestie qu'il avait marqué de désintéressement. Tout applaudit à ce comble d'honneur, où aucun autre de ce genre n'était parvenu avant lui et n'est arrivé depuis.

Saint-Simon.

Mémoires, t. VII, p. 1.

LE PÈRE DE LA CHAISE

(1709)

Le père de la Chaise succéda, en 1675 au père Ferrier [1], confesseur du roi ; ainsi le père de la Chaise le fut plus de trente-deux ans. La fête de Pâques lui causa plus d'une fois des maladies de politique [2] pendant l'attachement du roi pour M[me] de Montespan. Une entre autres, il lui envoya le père Deschamps en sa place, qui bravement refusa l'absolution. Ce jésuite a été fort connu provincial de Paris et par la confiance de M. le Prince le héros [3], dans les dernières années de sa vie.

Le père de la Chaise [4] était d'un esprit médiocre, mais d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux et

1. *Le père Ferrier*, né en Rouergue le 20 janvier 1614, professa pendant quatorze ans la philosophie et la théologie, et était recteur de la maison professe de Toulouse lorsqu'il fut choisi en 1670 pour remplacer le père Annat.

2. *Des maladies de politique*, simulées par politique. Sa réputation de vertu était telle, lorsqu'il fut nommé, qu'on crut que c'en était fait de M[me] de Montespan. « Il est honnête homme, disait plus tard M[me] de Maintenon ; mais l'air de la Cour gâte la vertu la plus pure. » Et elle ajoutait qu'il aurait dû interdire absolument au Roi l'usage des sacrements. Valckenaer a opposé au rigorisme de Bossuet cette facilité accommodante du nouveau directeur (*Mémoires sur Mme de Sévigné*). M[me] de Montespan allait même jusqu'à l'appeler « une chaise de commodité » (*Mémoires de la Fare*).

Enfin une gazette à la main pour 1742 prétend que pendant que Louis XIV vivait avec ses maîtresses, il communiait « en blanc » c'est à dire avec des hosties non consacrées.

3. *Monsieur le Prince. Mémoires de Sourches.* (1685). « La nouvelle qui suivit fut celle de la communion de M. le Prince qui surprit beaucoup de monde. On assurait que ce prince n'avait pas fait ses pâques depuis dix-sept-ans, et que de son propre mouvement il avait envoyé quérir un jésuite nommé le P. de Champ, qui avait été autrefois son préfet, qu'il avait été enfermé cinq journées entières avec lui, au bout desquelles il avait communié lorsque ses domestiques s'y attendaient le moins ; que, depuis, il leur avait demandé pardon de leur avoir donné de si mauvais exemples, et qu'il leur avait déclaré qu'il prétendait faire plusieurs restitutions. » Lorsqu'il se sentit mourir, en décembre 1686, il fit encore appeler le P. Deschamp ; mais craignant que celui-ci n'arrivât trop tard, il se confessa au P. Bergier, son directeur ordinaire.

4. *Sur le P. de la Chaise* les témoignages du temps concordent avec ce jugement de Saint-Simon. Au physique, Madame le représente avec de longues oreilles, une grande bouche, une grosse tête, une figure longue, « l'air d'un âne » (*Salva reverentia*).

modéré, fort ennemi de la délation, de la violence et des éclats. Il avait de l'honneur, de la probité, de l'humanité, de la bonté ; affable, poli, modeste, même respectueux. Lui et son frère ont toujours publiquement conservé une reconnaissance marquée jusqu'à une sorte de dépendance pour les Villeroy ; il était désintéressé en tout genre, quoique fort attaché à sa famille ; il se piquait de noblesse, et il la favorisa en tout ce qu'il put. Il était soigneux de bons choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places et il y fut heureux tant qu'il y eut l'entier crédit. Facile à revenir [1] quand il avait été trompé, et ardent à réparer le mal que la tromperie lui avait fait faire. D'ailleurs judicieux et précautionné, bon homme et bon religieux, fort jésuite mais sans rage et sans servitude, les connaissant mieux qu'il ne le montrait, mais parmi eux comme l'un d'entre eux. Il ne voulut jamais pousser le Port-Royal-des-Champs jusqu'à la destruction, ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles, quoique parvenu à tout sans sa participation [2]. Le cas de conscience et tout ce qui se fit contre lui de son temps, se fit sans la sienne. Il ne voulut point non plus entrer trop avant dans les affaires de la Chine [3], mais il favorisa toujours tant qu'il put l'archevêque de Cambrai, et fut toujours fidèlement ami du cardinal de Bouillon, pour lequel, en toutes sortes de temps, il rompit bien des glaces [4].

1. *Facile à*, tournure latine pour dire : prompt à reconnaître une erreur et à la réparer.

2. Quoique le cardinal de Noailles fût parvenu à tout sans la participation du P. de la Chaise. Le P. Tellier ce « terrible successeur » du P. de la Chaise dans la direction de la conscience royale devait, au contraire, d'après Saint-Simon, faire un crime au cardinal archevêque de Paris d'être *parvenu à tout* sans les Jésuites et de s'être élevé par sa naissance et par sa vertu. C'est encore le P. Tellier qui amena par ses conseils la destruction de Port-Royal, qui entreprit de perdre le cardinal de Noailles et qui fit condamner à Rome le *Nouveau Testament* de l'oratorien le P. Quesnel, dont le cardinal avait été l'approbateur.

3. *Ces affaires de la Chine* firent grand bruit. On accusait les Jésuites d'avoir fait un monstrueux alliage de christianisme et d'idolâtrie en mêlant les cérémonies chinoises avec le culte catholique pour mieux propager et accréditer ce dernier.

4. Expression figurée et familière qui signifie qu'en faveur du cardinal de Bouillon il s'employa avec ardeur pour vaincre les froideurs et les résistances qui l'entouraient et lui susciter des sympathies.

Il eut toujours sur sa table le *Nouveau Testament* du père Quesnel qui a fait tant de bruit depuis, et de si terribles fracas ; et quand on s'étonnait de lui voir ce livre si familier à cause de l'auteur [1], il répondait qu'il aimait le bon et le bien partout où il le rencontrait : qu'il ne connaissait point de plus excellent livre, ni d'une instruction plus abondante ; qu'il y trouvait tout ; et que comme il avait peu de temps à donner par jour à des lectures de piété, il préférait celle-là à toute autre.

Il eut tout le crédit de la distribution des bénéfices[2] pendant les quinze ou vingt dernières années de l'archevêque de Paris, Harlay. Son indépendance [3] de Mme de Maintenon fut toujours entière et sans commerce avec elle; aussi le haïssait-elle, tant pour cette raison, que pour son opposition à la déclaration de son mariage, mais sans oser jamais lui montrer les dents, parce qu'elle connaissait la disposition du roi à son égard.

Vers quatre-vingts ans, le père de la Chaise, dont la tête et la santé étaient encore fermes, voulut se retirer : il en fit plusieurs tentatives inutiles. La décadence de son corps et de son esprit, qu'il sentit bientôt après, l'engagea à redoubler ses instances. Les jésuites, qui s'en apercevaient plus que lui, et qui sentaient la diminution de son crédit l'exhortèrent à faire place à un autre qui eût la grâce et le zèle de la nouveauté. Il désirait sincèrement le repos et il pressa le roi de le lui accorder tout aussi inutilement. Il fallut continuer à porter le faix jusqu'au bout. Les infirmités et la décrépitude qui l'assaillirent bientôt après ne purent le délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connaissances brouillées, inconvénients étranges pour un confesseur, rien ne rebuta le roi, et jusqu'à la fin il se fit apporter le cadavre [4]

1. La place des mots rend ici l'expression équivoque. L'écrivain veut dire : on s'étonnait à cause de l'auteur (le P. Quesnel) de voir que ce livre lui était si familier, au point d'être toujours sur sa table.

2. *La distribution des bénéfices*. Le père Ferrier avait déjà travaillé à rendre prépondérante l'influence du confesseur (*Mémoires de l'abbé de Choisy*) ; mais le P. de la Chaise accapara complètement la feuille et ce fut surtout à partir de la maladie de Louis XIV, en 1680, que son crédit devint sans bornes.

3. Il fut toujours indépendant de Mme de Maintenon et sans commerce avec elle.

4. Quelle énergie dans l'expression ! Bien que ce vieillard affaibli fût en

et dépêcha avec lui les affaires accoutumées. Enfin, deux jours après, au retour de Versailles, il s'affaiblit considérablement, reçut les sacrements, et eut pourtant le courage, plus encore que la force, d'écrire au roi une longue lettre de sa main, à laquelle il reçut réponse du roi de la sienne, tendre et prompte : après quoi il ne s'appliqua plus qu'à Dieu.

Le père Tellier, provincial, et le père Daniel, supérieur de la maison professe, lui demandèrent s'il avait accompli ce que sa conscience pouvait lui demander et s'il avait pensé au bien et à l'honneur de la compagnie. Sur le premier point, il répondit qu'il était en repos ; sur le second, qu'ils s'apercevraient bientôt par les effets qu'il n'avait rien à se reprocher. Fort peu après, il mourut fort paisiblement à cinq heures du matin.

Les deux supérieurs vinrent apporter au roi, à l'issue de son lever, les clefs du cabinet du père de la Chaise, qui y avait beaucoup de mémoires et de papiers. Le roi les reçut devant tout le monde, en prince accoutumé aux pertes, loua le père de la Chaise surtout de sa bonté, puis souriant aux pères : « Il était si bon, ajouta-t-il tout haut devant tous les courtisans, que je le lui reprochais quelquefois, et il me répondait : « Ce n'est pas moi qui suis bon, mais vous qui êtes dur. » Véritablement les pères et tous les auditeurs furent surpris du récit jusqu'à baisser la vue. Ce propos se répandit promptement, et personne n'en put blâmer le père de la Chaise.

Il para bien des coups en sa vie, supprima bien des friponneries et des avis anonymes contre beaucoup de gens, en servit quantité, et ne fit jamais de mal qu'à son corps défendant. Aussi fut-il généralement regretté [1]. On avait toujours compris que ce serait une perte ; mais on n'imagina jamais que sa mort serait une plaie universelle et profonde comme elle la [2] devint, et comme elle ne tarda pas

quelque sorte réduit à l'état de cadavre, le roi se fit apporter le *cadavre* et *dépêcha* (expédia) avec lui ses affaires accoutumées.

1. *Généralement regretté*. Les hérétiques eux-mêmes l'estimaient et son commerce de lettres avec le protestant Spon en est une preuve.

2. Nous dirions aujourd'hui : comme elle *le* devint. Le pronom *le* est une sorte de pronom neutre (*illud*) qui tient la place de tout ce qui précède. Ici *la* tient précisément la place du substantif féminin ; *plaie universelle et profonde* « Vous êtes satisfaite et je ne *la* suis pas. » Corn. *Pompée*.

à se faire sentir par le terrible successeur du père de la Chaise, à qui les ennemis même des jésuites furent forcés de rendre justice après, et d'avouer que c'était un homme bien et honnêtement né, et tout fait pour remplir une telle place.

SAINT SIMON.

Mémoires, éd. Delloye, t. XII, p. 171.

LE DUC D'ENGHIEN, FILS DU PRINCE DE CONDÉ

(1710)

La mort du poëte Santeuil aux états de Bourgogne, l'aventure inouïe du comte de Fiesque à Saint-Maur, et d'autres choses encore qui se trouvent ci-devant éparses [1], ont déjà donné un crayon [2] de M. le Duc : c'était un homme très considérablement plus petit que les plus petits hommes, qui sans être gras était gros de partout, la tête grosse à surprendre, et un visage qui faisait peur. On disait qu'un nain de Mme la Princesse en était cause. Il était d'un jaune livide, l'air presque toujours furieux, mais en tout temps si fier, si audacieux, qu'on avait peine à s'accoutumer à lui. Il avait de l'esprit, de la lecture, des restes d'une excellente éducation, de la politesse et des grâces même quand il voulait, mais il voulait très rarement ; il n'avait ni l'injustice, ni l'avarice, ni la bassesse de ses pères, mais il en avait toute la valeur, et avait montré de l'application et de l'intelligence à la guerre. Il en avait aussi toute la malignité et toutes les adresses pour accroître son rang par des usurpations fines, et plus d'audace et d'emportement qu'eux encore à embler [3]. Ses mœurs perverses lui parurent une vertu, et d'étranges vengeances qu'il exerça plus d'une fois, et dont un particulier se serait bien mal trouvé, un

1. Voir plus loin ces deux faits au chapitre des Mœurs du XVII[e] siècle.
2. Un *crayon*, c'est à dire un aperçu, une esquisse.
3. A conquérir de haute lutte. Du latin *Involare*, expression vieillie. « Les cœurs dès l'abord ils nous *emblent* » La Font. Ep. 1. Nous disons encore : il a emporté cette affaire *d'emblée*, c'est à dire du premier coup.

apanage de sa grandeur. Sa férocité était extrême et se montrait en tout. C'était une meule toujours en l'air qui faisait fuir devant elle, et dont ses amis n'étaient jamais en sûreté, tantôt par des insultes extrêmes, tantôt par des plaisanteries cruelles en face, et des chansons qu'il savait faire sur-le-champ qui emportaient la pièce et qui ne s'effaçaient jamais: aussi fut-il payé en même monnaie plus cruellement encore. D'amis il n'en eut point, mais des connaissances plus familières, la plupart étrangement choisies, et la plupart obscures [1] comme il l'était lui-même autant que pouvait l'être un homme de ce rang. Ces prétendus amis le fuyaient, il courait après eux pour éviter la solitude, et quand il en découvrait quelque repas [2], il y tombait comme par la cheminée, et leur faisait une sortie de s'être cachés de lui. J'en ai vu quelquefois, M. de Castries et d'autres, désolés.

Ce naturel farouche le précipita dans un abus continuel de tout et dans l'applaudissement de cet abus qui le rendait intraitable, et si ce terme pouvait convenir à un prince du sang, dans cette sorte d'insolence qui a plus fait détester les tyrans que leur tyrannie même. Les embarras domestiques, les élans continuels de la plus furieuse jalousie, les vifs piquants d'en sentir sans cesse l'inutilité, un contraste sans relâche d'amour et de rage conjugale, le déchirement de l'impuissance dans un homme si fougueux et si démesuré, le désespoir de la crainte du roi, et de la préférence de M. le prince de Conti sur lui, dans le cœur, dans l'esprit, dans les manières mêmes de son père, la fureur de l'amour et de l'applaudissement universel pour ce même prince, tandis qu'il n'éprouvait que le plus grand éloignement du public, et qu'il se sentait le fléau de son plus intime domestique, la rage du rang de M. le duc d'Orléans et de celui des bâtards, quelque profit qu'il sût en usurper, toutes ces furies [3] le tourmentèrent sans relâche

1. Vivant obscurément, bassement, sournoisement, dans les ténèbres; relations équivoques.

2. L'expression est étrange et obscure. Elle signifie sans doute qu'il fondait sur ses amis comme un vautour sur une proie, pour s'en *repaître*, avec une sorte de fureur sauvage. Ils étaient pour lui une matière *à repas*.

3. *Toutes ces furies.* Se dit ici non des personnes, mais des choses. On dit « la furie d'un combat, la furie d'un mal, la furie de la fièvre » (*Académie* 1718).

et le rendirent terrible comme ces animaux qui ne semblent nés que pour dévorer et faire la guerre au genre humain ; aussi les insultes et les sorties étaient ses délassements, dont son extrême orgueil s'était fait une habitude, et dans laquelle il se complaisait. Mais s'il était redoutable, il était encore plus déchiré. Il se fit un effort aux derniers états de Bourgogne, qu'il tint après la mort de M. le Prince, d'y paraître plus accessible. Il y rendit justice avec une apparence de bonté ; il s'intéressa avec succès pour la province et y donna de bons ordres de police ; mais il y traita le parlement avec indignité sur des prérogatives que M. son père n'avait jamais eues, et qu'il lui arracha après quantité d'affronts. Quiconque aura connu ce prince n'en trouvera pas ici le portrait chargé. Il n'y a personne qui n'ait regardé sa mort comme le soulagement personnel de tout le monde.

Saint Simon.

Mémoires, éd. Delloye, t. XIV, p. 247.

LE DUC DE BOURGOGNE
(1710)

Mgr le duc de Bourgogne était né avec un naturel à faire trembler. Il était fougueux jusqu'à vouloir briser ses pendules lorsqu'elles sonnaient l'heure qui l'appelait à ce qu'il ne voulait pas, et jusqu'à s'emporter de la plus étrange manière contre la pluie quand elle s'opposait à ce qu'il voulait faire. La résistance le mettait en fureur ; c'est ce dont j'ai été souvent témoin dans sa première jeunesse. D'ailleurs un goût ardent le portait à tout ce qui est défendu au corps et à l'esprit. Sa raillerie était d'autant plus cruelle qu'elle était plus spirituelle et plus salée [1], et qu'il attrapait tous les ridicules avec justesse. Tout cela était aiguisé avec une facilité de corps et d'esprit qui allait à l'impétuosité, et qui ne lui permit jamais dans ces premiers temps d'apprendre rien qu'en faisant deux choses à la fois. Tout ce qui est plaisir il l'aimait

1. Sa raillerie était vive et piquante jusqu'à l'amertume. On dit encore : le *sel* attique, le *sel* gaulois, une histoire *salée*, épicée.

avec une passion violente, et tout cela avec plus d'orgueil et de hauteur qu'on en peut exprimer ; dangereux de plus à[1] discerner et gens et choses, et à apercevoir le faible d'un raisonnement et à raisonner plus fortement et plus profondément que ses maîtres. Mais aussi dès que l'emportement était passé, la raison le saisissait et surnageait à tout ; il sentait ses fautes et il les avouait, et quelquefois avec tant de dépit qu'il rappelait la fureur. Son esprit était vif, actif, perçant, se roidissant contre les difficultés, à la lettre transcendant en tout genre. Le prodige est qu'en très peu de temps la dévotion et la grâce en firent un autre homme, et changèrent tant et de si redoutables défauts en vertus parfaitement contraires. Il faut donc prendre à la lettre toutes les louanges de ce discours.

Ce prince, qui avait toujours eu du goût et de la facilité pour toutes les sciences abstraites, les mit à la place des plaisirs dont l'attrait toujours subsistant en lui les lui faisait fuir avec frayeur, même les plus innocents, ce qui, joint à un esclavage de charité du prochain, si on ose hasarder ce terme, dans un novice qui tend en tout à la perfection, et qui ignore les bornes des choses, et à une timidité qui l'embarrassait partout faute de savoir que dire et que faire à tous les instants entre Dieu qu'il craignait d'offenser en tout, et le monde avec lequel cette gêne perpétuelle le mettait de travers, le jeta dans ce particulier[2] sans bornes, parce qu'il ne se trouvait en liberté que seul, et que son esprit et les sciences lui fournissaient de reste de quoi ne s'y pas ennuyer, outre que la prière y occupait beaucoup de son temps. La violence qu'il s'était faite sur tant de défauts et tous véhéments, ce désir de perfection, l'ignorance, la crainte, le peu de discernement qui accompagne toujours une dévotion presque naissante le faisaient excéder dans le contrepied de ses défauts, et lui inspiraient une austérité qui entrait en tout, qui lui donnait un air contraint, et souvent sans s'en apercevoir de censeur qui éloigna de lui Monseigneur[3] de plus en plus

1. *Dangereux* à : expression déjà remarquée. Il était doué d'une pénétration redoutable pour discerner... etc.

2. Dans cet amour de la solitude, dans cette recherche de l'isolement. « Etant assez *particulière* sans pourtant être farouche » La Bruyère.

3. Le Dauphin, son père.

et qui dépitait le roi même. J'en dirai un trait entre mille qui, parti d'un excellent principe, mit le roi hors des gonds, et révolta toute la cour deux ou trois ans auparavant. Nous étions à Marly où il y eut un bal le jour des Rois ; M[gr] le duc de Bourgogne n'y voulut seulement pas paraître, et s'en laissa entendre assez tôt pour que le roi, qui le trouva mauvais, eut le temps de lui en parler d'abord en plaisanterie, puis plus amèrement, enfin en sérieux et piqué de se voir condamné par son petit-fils. M[me] la duchesse de Bourgogne, ses dames, M. de Beauvillier même, jamais on n'en put venir à bout. Il se renferma à dire que le roi était le maître, qu'il ne prenait pas la liberté de blâmer rien de ce qu'il faisait, mais que l'Epiphanie étant une triple fête et celle des chrétiens en particulier par la vocation des gentils et par le baptême de Jésus-Christ, il ne croyait pas la devoir profaner en se détournant de l'application qu'il devait à un si saint jour pour un spectacle tout au plus supportable un jour ordinaire. On eut beau lui représenter qu'ayant donné le matin et l'après-diner aux offices de l'église et d'autres heures encore à la prière dans son cabinet, il en pouvait et devait donner la soirée au respect et à la complaisance de sujet et de fils ; tout fut inutile, et hors le temps de souper avec le roi il fut enfermé le soir seul dans son cabinet.

Avec cette austérité il avait conservé de son éducation une précision et un littéral qui se répandaient sur tout, et qui gênaient lui et tout le monde avec lui, parmi lequel il était toujours comme un homme en peine et pressé de le quitter, comme ayant toute autre chose à faire, qui sent qui perd son temps et qui le veut mieux employer. D'un autre côté, il ressemblait fort à ces jeunes séminaristes qui gênés tout le jour par l'enchaînement de leurs exercices s'en dédommagent à la récréation par tout le bruit et toutes les puérilités qu'ils peuvent, parce que toute autre sorte de plaisir est interdite dans leurs maisons.

SAINT-SIMON.

Mémoires, t. XV, p. 79.

Ce portrait s'achève dans les traits qui suivent

Ce prince, héritier nécessaire puis présomptif de la couronne, naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler ; dur et colère jusqu'aux derniers emportements, et jusque contre les choses inanimées ; impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps ; opiniâtre à l'excès ; passionné pour toute espèce de volupté. Il n'aimait pas moins le vin, la bonne chère, la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore où il ne pouvait supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui était extrême ; enfin, livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs ; souvent farouche, naturellement porté à la cruauté ; barbare en railleries et à produire les ridicules avec une justesse qui assommait. De la hauteur des cieux il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance quels qu'ils fussent. A peine MM. ses frères lui paraissaient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite. L'esprit, la pénétration brillaient en lui de toutes parts. Jusque dans ses fureurs ses réponses étonnaient. Ses raisonnements tendaient toujours au juste et au profond, même dans ses emportements. Il se jouait des connaissances les plus abstraites. L'étendue et la vivacité de son esprit étaient prodigieuses, et l'empêchaient de s'appliquer à une seule chose à la fois jusqu'à l'en rendre incapable. La nécessité de le laisser dessiner en étudiant, à quoi il avait beaucoup de goût et d'adresse, et sans quoi son étude était infructueuse, a peut-être beaucoup nui à sa taille.

Il était plutôt petit que grand, le visage long et brun, le haut [1] parfait avec les plus beaux yeux du monde, un regard vif, touchant, frappant, admirable, assez ordinairement doux toujours perçant et une physionomie agréable,

1. Le haut du visage.

haute, fine, spirituelle jusqu'à inspirer de l'esprit. Le bas du visage assez pointu, le nez long, élevé, mais point beau, n'allait pas si bien ; des cheveux châtains, si crépus et en telle quantité qu'ils bouffaient à l'excès ; les lèvres et la bouche agréables quand il ne parlait point ; mais quoique ses dents ne fussent pas vilaines, le ratelier supérieur s'avançait trop et emboîtait presque celui de dessous, ce qui en parlant et en riant faisait un effet désagréable. Il avait les plus belles jambes et les plus beaux pieds qu'après le roi j'aie jamais vus à personne, mais trop longues, aussi bien que ses cuisses, pour la proportion de son corps. Il sortit droit d'entre les mains des femmes. On s'aperçut de bonne heure qu'il commençait à tourner. On employa aussitôt et longtemps le collier et la croix de fer, qu'il portait tant qu'il était dans son appartement, même devant le monde, et on n'oublia aucun des jeux et des exercices propres à le redresser. La nature demeura la plus forte. Il devint bossu, mais si particulièrement d'une épaule, qu'il en fut enfin boiteux, non qu'il n'eût les cuisses et les jambes parfaitement égales, mais parce que, à mesure que cette épaule grossit, il n'y eut plus, des deux hanches jusqu'aux deux pieds, la même distance, et au lieu d'être à plomb il pencha d'un côté. Il n'en marchait ni moins aisément, ni moins longtemps, ni moins vite, ni moins volontiers, et il n'en aima pas moins la promenade à pied, et à monter à cheval, quoiqu'il y fût très mal. Ce qui doit surprendre, c'est qu'avec des yeux [1], tant d'esprit si élevé, et parvenu à la vertu la plus extraordinaire et la plus éminente et la plus solide piété, ce prince ne se vit jamais tel qu'il était pour sa taille, ou ne s'y accoutuma jamais. C'était une faiblesse qui mettait en garde contre les distractions et les indiscrétions, et qui donnait de la peine à ceux de ses gens qui, dans son habillement et dans l'arrangement de ses cheveux, masquaient ce défaut naturel le plus qu'il leur était possible, mais bien en garde de lui laisser sentir qu'ils aperçussent ce qui était si visible. Il en faut conclure qu'il n'est pas donné à l'homme d'être ici-bas exactement parfait.

SAINT-SIMON.
Mémoires, t. XVIII, p. 210.

1. Etant si clairvoyant et si avisé.

DUCHESSE DE BOURGOGNE

Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disait rien, de grosses lèvres mordantes, des cheveux et des sourcils châtains bruns fort bien plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, peu de dents et toutes pourries dont elle parlait et se moquait la première, le plus beau teint et la plus belle peau, peu de gorge mais admirable, le cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyait point mal, un port de tête galant, gracieux, majestueux et le regard de même, le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde, menue, aisée, parfaitement coupée, une marche de déesse sur les nues ; elle plaisait au dernier point. Les grâces naissaient d'elles-mêmes de tous ses pas, de toutes ses manières et de ses discours les plus communs. Un air simple et naturel toujours, naïf assez souvent, mais assaisonné d'esprit, charmait, avec cette aisance qui était en elle, jusqu'à la communiquer à tout ce qui l'approchait.

Elle voulait plaire même aux personnes les plus inutiles et les plus médiocres, sans qu'elle parût le rechercher. On était tenté de la croire toute et uniquement à celles avec qui elle se trouvait. Sa gaieté jeune, vive, active, animait tout, et sa légèreté de nymphe la portait partout comme un tourbillon qui remplit plusieurs lieux à la fois, et qui y donne le mouvement et la vie. Elle ornait tous les spectacles, était l'âme des fêtes, des plaisirs, des bals, et y ravissait par les grâces, la justesse et la perfection de sa danse. Elle aimait le jeu, s'amusait au petit jeu, car tout l'amusait ; elle préférait le gros, y était nette, exacte, la plus belle joueuse du monde, et en un instant faisait le jeu [1] de chacun ; également gaie et amusée à faire les après-dînées des lectures sérieuses, à converser dessus, et à travailler avec ses dames sérieuses ; on appelait ainsi ses dames du palais les plus âgées. Elle n'épargna rien jusqu'à sa santé, elle n'oublia pas jusqu'aux plus petites choses, et sans cesse, pour gagner Mme de Maintenon, et le roi par elle. Sa sou-

1. Indiquait à chacun comment il pouvait jouer.

plesse, à leur égard, était sans pareille et ne se démentit jamais d'un moment. Elle l'accompagnait de toute la discrétion que lui donnait la connaissance d'eux, que l'étude et l'expérience lui avait acquise, pour les degrés d'enjouement ou de mesure qui étaient à propos. Son plaisir, ses agréments, je le répète, sa santé même, tout leur fut immolé. Par cette voie elle s'acquit une familiarité avec eux, dont aucun des enfants du roi, non pas même ses bâtards, n'avait pu approcher.

En public sérieuse, mesurée, respectueuse avec le roi, et en timide bienséance avec Mme de Maintenon, qu'elle n'appelait jamais que *ma tante*, pour confondre joliment le rang et l'amitié. En particulier, causante, sautante, voltigeante autour d'eux, tantôt perchée sur le bras du fauteuil de l'un ou de l'autre, tantôt se jouant sur leurs genoux, elle leur sautait au cou, les embrassait, les baisait, les caressait, les chiffonnait, leur tirait le dessous du menton, les tourmentait, fouillait leurs tables, leurs papiers, leurs lettres, les décachetait, les lisait quelquefois malgré eux, selon qu'elle les voyait en humeur d'en rire, et parlant quelquefois dessus. Admise à tout, à la réception des courriers qui apportaient les nouvelles les plus importantes, entrant chez le roi à toute heure, même des moments, pendant le conseil, utile et fatale aux ministres mêmes, mais toujours portée à obliger, à servir, à excuser, à bien faire, à moins qu'elle ne fût violemment poussée contre quelqu'un, comme elle fut contre Pontchartrain, qu'elle nommait quelquefois au roi *votre vilain borgne*, ou par quelque cause majeure, comme elle la [1] fut contre Chamillart. Si libre, qu'entendant un soir le roi et Mme de Maintenon parler avec affection de la cour d'Angleterre dans les commencements qu'on espéra la paix par la reine Anne : « Ma tante, se mit-elle à dire, il faut convenir qu'en Angleterre les reines gouvernent mieux que les rois, et savez-vous bien pourquoi, ma tante ? » et toujours courant et gamba-

1. Autre emploi remarquable du pronon *la*. *La* tient ici la place du participe passé : *violemment poussée*. Le pronom est supprimé plus haut dans la même phrase : *comme elle fut contre Pontchartrain*. Il est exprimé ici sans doute en vertu d'une sorte d'attraction exercée sur lui par la *cause majeure* qui a *violemment poussé* la duchesse.

dant, « c'est que sous les rois ce sont les femmes qui gouvernent, et ce sont les hommes sous les reines ». L'admirable est qu'ils en rirent tous deux et qu'ils trouvèrent qu'elle avait raison.

Saint-Simon,
Mémoires, t. XVIII, p. 194.

MARIE-THÈRÈSE, REINE DE FRANCE

Les mémoires, en nous retraçant le portrait de la jeune reine, nous racontent sa première entrevue avec Louis XIV, les premiers temps du mariage, ses chagrins et sa mort. Tous ces détails et tous ces traits si vivants ont le double avantage de nous faire mieux connaître Marie-Thérèse et le jeune roi.

Première entrevue de Louis XIV et de Marie-Thérèse, dans l'île de la Conférence

« Le jour suivant (4 juin) la reine (Anne d'Autriche) devait aller satisfaire son désir (celui de visiter, avec peu de suite, son frère Philippe IV, avant la grande entrevue officielle)... Le roi (Louis XIV) devait se montrer à cheval à l'infante-reine par les fenêtres de la salle où elle serait avec la reine ; mais son impatience changea ce premier dessein.

«... Les deux rois ne devaient se voir qu'une fois en cérémonie, qui devait être le jour qu'ils jureraient solennellement la paix : mais ce projet ne fut pas suivi, parce que le roi voulut voir l'infante-reine de plus près, et voici comment la chose se fit.

« La reine (Anne d'Autriche) arriva de Saint-Jean-de-Luz à la conférence (dans l'île des Faisans) avant le roi d'Espagne son frère, à cause qu'il avait été retenu à Fontarabie par la visite du duc de Créqui, qui fut, de la part du roi, porter à notre jeune reine les pierreries que le roi lui donnait pour son présent de noces, qui fut fort beau. Le roi d'Espagne étant arrivé, la reine et lui s'embrassèrent, le roi son frère plus gravement que la reine ; car elle voulut le baiser : mais il retira sa tête de si loin que

jamais elle ne put l'attraper. La reine sa nièce se jeta à genoux devant elle et fut longtemps à lui demander la main, ce qu'elle n'obtint pas ; mais au lieu de la main, la reine l'embrassa aussi tendrement qu'on peut le juger par les ardents désirs de son cœur pour la jouissance de ce bien qu'elle possédait alors.

« Ensuite, Monsieur s'approcha du roi d'Espagne et lui fit son compliment. Ce roi lui dit qu'il était ravi de voir Son Altesse ; et ils se firent ainsi des compliments, la reine et lui. Le cardinal [1] fut reçu du roi d'Espagne avec beaucoup de louanges sur sa personne, sur l'estime qu'il en avait toujours faite et sur ses belles qualités ; puis il conclut par lui dire que l'Europe lui devait la paix.

« Don Louis (D. Louis de Haro) apporta une chaise au roi son maître, et M[me] la comtesse de Fleix, dame d'honneur de la reine (Anne d'Autriche), en même temps en apporta une à cette princesse. Tous deux s'assirent environ sur la même ligne qui, dans la salle de conférence, séparait les deux royaumes. La *camerera mayor* (la dame d'honneur), du côté d'Espagne, apporta un carreau [2] à la jeune reine sa maîtresse. Cette reine lui en fit apporter deux, et elle s'assit auprès du roi son père. Monsieur se mit sur un siège pliant, auprès de la reine sa mère. Leur conversation fut bonne, tendre et empressée du côté de la reine (Anne d'Autriche), mais trop grave du côté du roi son frère, et à son retour elle nous parut plus contente de ses bonnes intentions sur l'amitié que de son extérieur...

« Le cardinal Mazarin, qui s'était amusé à parler à don Louis, interrompant leur conversation, s'approcha de Leurs Majestés et leur dit qu'il y avait un inconnu qui était à la porte, qui demandait qu'on lui ouvrît. La reine, avec le consentement du roi son frère, lui ordonna de laisser voir cet étranger. Lui et don Louis, laissant la porte demi-ouverte, donnèrent moyen au roi de voir l'infante-reine ; mais parce qu'il fallait qu'elle le vît, ils prirent

1. Mazarin.

2. Coussin d'une forme carrée pour s'asseoir, se mettre à genoux, poser les pieds : « Qu'un fastueux *carreau* soit vu sous ses genoux, » Boileau, Satire 10. Les carreaux, les pliants, les tabourets, les fauteuils ont joué un grand rôle dans l'étiquette de la cour du XVII[e] siècle.

soin de ne le guère cacher. Ils n'eurent pas grand'peine de trouver le moyen de le montrer à celle qui le regardait avec des yeux tout à fait intéressés à sa bonne mine, parce que sa belle taille le faisait surpasser les deux ministres de toute la tête. La reine rougit en voyant paraître le roi son fils, et la jeune reine encore plus, en le considérant attentivement. Le roi d'Espagne regarda aussi, et sourit en disant à la reine sa sœur qu'il avait un *lindo hierno* (un beau gendre).

« La reine aussitôt lui dit en espagnol qu'elle souhaitait de demander à la reine ce qu'il lui semblait de cet inconnu ; sur quoi son frère lui répondit que : *No ere tiempo dedecirlo* (Il n'est pas temps de le dire). — Et quand le pourra-t-elle dire ? lui dit la reine en espagnol. — *Quando avra pasado aquella puerta* (Quand elle aura passé cette porte), lui répondit le roi son frère. Monsieur dit tout bas à la jeune reine : *Que le parece a Vuestra Magestad de la puerta ?* (Que semble-t-il à Votre Majesté de cette porte ?) Elle lui répondit aussitôt d'un air spirituel et en riant : *Muy linda, y muy buena mi parece la puerta* (La porte me paraît fort belle et fort bonne).

« Après que le roi eut regardé la reine infante, il se retira et alla se poster au bord de la rivière (la Bidassoa) pour la voir embarquer. Il dit à M. le prince de Conti et à M. de Turenne[1], en sortant, que d'abord la laideur de la coiffure et de l'habit de l'infante l'avait surpris ; mais que, l'ayant regardée avec attention, il avait connu qu'elle avait beaucoup de beauté, et qu'il comprenait bien qu'il lui serait facile de l'aimer. La foule que les grands d'Espagne firent autour du roi pour le voir, et leur admiration pour sa personne fut une chose extraordinaire. Ils le portaient tant ils le pressaient, et les gardes du roi d'Espagne venant se mêler avec ceux du roi se mirent en la même posture qu'eux, et ne faisaient autre chose que de lui donner mille bénédictions. Enfin, jamais entrevue de

1. Le lendemain de ce jour, lorsque la paix eut été jurée par les deux rois, eut lieu la présentation des grands de chaque cour. « On remarqua que quand le maréchal de Turenne salua le roi d'Espagne, et que la reine-mère lui nomma son nom, il lui dit, *Me a dado muy malas noxes* ; ce qui veut dire il m'a donné de mauvaises nuits. » MONTGLAT, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 148.

rois n'a été pareille à celle-là. Il faut souhaiter qu'elle ait de meilleures suites que celles qui se sont faites jadis entre nos rois et les rois d'Espagne et d'Angleterre.

« Quand la reine et le roi d'Espagne se voulurent séparer, chacune de ces personnes royales se trouvèrent presque entièrement abandonnées de leur cour : tous les Français étaient passés du côté du roi d'Espagne et de la jeune reine, pour les voir entrer dans leur bateau qui était fort beau ; et tous les Espagnols étaient du côté du roi pour le voir et pour saluer la reine, notre digne maîtresse, dont les mains pensèrent [1] être usées à force d'être baisées.

« Le roi, pendant que la reine sa mère recevait le salut de ceux de sa nation, ayant vu embarquer l'infante-reine, galopa le long de la rivière, suivant le bateau où elle était, le chapeau à la main, d'un air fort galant. Il aurait peut-être couru jusqu'à Fontarabie, sans les marais qui l'empêchèrent de passer. Le roi d'Espagne en sortant, soit qu'en effet il ne le vît pas, ou ne fît pas semblant de le voir n'ôta point son chapeau qu'il n'avait point mis sur sa tête tout le temps qu'il avait été avec la reine ; mais, quand il vit le roi galoper sur le bord de la rivière, en posture d'amant, et suivi en roi de France, le roi d'Espagne se mit à la fenêtre de la chambre du bateau, et le salua fort bas tant qu'il put le voir.

« J'ai su depuis par l'assaffata [2] que la reine amena en France, qu'elle avait demandé à son retour à l'infante-reine si elle avait trouvé le roi bien fait, et que cette jeune reine lui avait répondu : *Y como, que me agrada! por cierto qu'es muy lindo moço, y que ha hecho una cavalcada muy brava y muy de galan.* (Comment s'il m'agrée ! Certainement, c'est un fort beau garçon, et qui a fait une cavalcade d'un homme fort galant). Aussi, avait-il fait cette course sans prendre garde qu'il se tenait découvert devant un grand roi à qui il n'avait pas accoutumé de faire des civilités sans en recevoir de plus grandes, ou du moins de

1. Le verbe *penser,* qui a le sens propre de juger, signifie par extension : *Se voir sur le point de.* « Ce chien *pensa* se noyer » La Fontaine. Et par une extension plus large encore : *être sur le point de* « Leur hôtel de Paris a *pensé* brûler » Sévigné.

2. Première femme de chambre ; la Senora Molina.

pareilles ; mais en cet instant sa grandeur se cacha sous la galanterie, et l'éclat de la pourpre, pour cette fois, le céda aux premières étincelles de son amour. »

Mme DE MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 492.

Portrait de Marie-Thérèse

(3 juin 1660, jour de ses fiançailles, par procuration, à Fontarabie). — « L'infante-reine était petite, mais bien faite : elle nous fit admirer en elle la plus éclatante blancheur que l'on puisse voir, et toute sa personne de même. Ses yeux bleus nous parurent beaux ; ils nous charmèrent par leur douceur et leur brillant. Nous célébrâmes la beauté de sa bouche et de ses lèvres un peu grosses et vermeilles. Le tour de son visage était long, mais étant rond par le bas, il nous plut, et ses joues un peu grosses, mais belles, eurent leur part de nos louanges. Ses cheveux étaient d'un blond argenté qui convenait entièrement aux belles couleurs de son visage. A dire le vrai, avec une taille plus grande et de plus belles dents, elle méritait (elle eût mérité) d'être mise au rang des plus belles personnes de l'Europe ; et je trouvai qu'elle ressemblait beaucoup au portrait que mon frère [1] nous en avait déjà fait. Sa gorge nous parut bien faite et assez grasse, mais son habit était horrible [2] (suivent des détails sur le costume alors à la mode dans la cour d'Espagne)..... Malgré cet habit, nous

1. L'abbé Bertaud, neveu du poète-évêque, dans la relation du voyage qu'il avait fait à Madrid avec le maréchal de Gramont, lorsque ce seigneur était allé demander à Philippe IV la main de Marie-Thérèse pour Louis XIV. Cette relation a été insérée par Mme de Motteville dans ses *Mémoires*. V. éd. Riaux, IV, 167.

2. V. les portraits de Marie-Thérèse, tous d'une beauté réelle, un peu froide, qui sont au Musée de peinture du palais de Versailles. Parmi les portraits gravés de cette princesse que possède la bibliothèque Victor Cousin (à la Sorbonne), il en est un, signé par Baubrun et Poilly, d'une grâce plus vive et plus aimable et qui paraît vrai, à en juger par la fermeté du dessin et le naturel de l'expression.

aperçûmes la beauté de cette princesse, ce qui était une marque infaillible de sa grandeur (de la grandeur de cette beauté). »

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, Ibid..

Premiers temps du mariage

Il sembla que Dieu avait répandu ses grâces sur ce mariage : car le roi témoigna dès lors une grande tendresse pour la reine, et elle pour lui. Il la pria de consentir qu'il pût renvoyer la comtesse de Priego, et lui représenta que ce serait contre la coutume de retenir dans cette première place une étrangère. Elle répondit qu'elle n'avait point de volonté que la sienne, et lui dit qu'elle avait quitté le roi son père qu'elle aimait tendrement, son pays, et tout ce qui lui avait été offert, pour se donner entièrement à lui ; qu'elle l'avait fait de bon cœur, mais qu'aussi elle le suppliait de lui accorder en récompense de cette grâce qu'elle pût être toujours avec lui, et que jamais il ne lui proposât de la quitter, puisque ce serait pour elle le plus grand déplaisir qu'elle pourrait recevoir. Le roi accorda si volontiers à la reine sa demande, qu'il commanda aussitôt au grand maréchal des logis de ne les séparer jamais, la reine et lui, ni pendant les voyages, quelque petite que fût la maison où ils se trouveraient logés.

« La reine-mère, qui connaissait le roi son fils un peu froid et grave, nous avoua qu'elle avait eu une grande peur que cette indifférence qu'elle avait imaginée en l'âme du roi ne fût nuisible à cette nièce qu'elle avait si ardemment désiré de lui faire épouser. Mais, après qu'elle l'eût vu agir avec elle comme il fit dans les premiers jours qu'elle fut en France, elle perdit heureusement cette crainte ; car elle le vit alors aussi sensible à l'amitié, à l'égard de la reine, qu'elle l'aurait pu désirer. Elle n'avait à demander à Dieu que la durée de ce bonheur ; il fallait l'espérer ; mais, par les fâcheuses expériences qu'un chacun [1] doit avoir de l'instabilité du bonheur des hommes, elle avait toujours sujet d'appréhender ce qui arrive souvent dans la vie...

1. Expression qui a vieilli : « Et leur gloire est un flambeau qui éclaire aux yeux d'*un chacun* la honte de vos actions. » Mol. *Don Juan*.

« La reine nous conta, depuis, elle-même ce qu'elle avait senti pour le roi dès son enfance, et ce qu'elle avait trouvé étant en Espagne, de l'ambassade du maréchal de Gramont (envoyé pour demander sa main). Elle nous fit l'honneur de nous dire, un soir, à Mme de Navailles et à moi, qu'elle avait toujours regardé le roi comme devant être son mari ; et, parlant de l'amour qu'elle avait pour la France, elle nous dit aussi qu'en voyant arriver les Français à Madrid, cette quantité de plumes et de rubans de toutes couleurs, avec toutes ces broderies d'argent, lui avait paru comme un parterre de fleurs fort agréable à voir ; que la reine sa belle-mère [1] et elle avaient été les voir passer, quand ils arrivèrent, par les fenêtres du palais qui donnaient sur la rue, et que ce jardin courant la poste [2] leur avait paru fort beau.

« Cette princesse nous donnant et sa personne et la paix [3], nous donnait beaucoup de biens ensemble ; mais elle en recevait encore davantage. Le roi seul, par son mérite, par sa grandeur et sa personne, devait contenter ses désirs. Aussi cette princesse, estimant son bonheur, nous dit souvent qu'elle avait toujours souhaité d'être notre reine, et que non seulement elle avait aimé le roi, mais qu'elle avait même aimé jusqu'à ses portraits ; que la reine sa mère, fille de France [4], lui avait souvent dit que, pour être heureuse, il fallait être reine de France, et qu'elle voulait la voir porter cette couronne ou porter un voile [5]. Dans l'amitié qu'elle eut pour le roi, on la vit bien vite

Los terminos pasar todos de un golpe,
Y en partiendo llegar al postrer punto [6]. »

Mme de Motteville,
Mémoires, *Ibid.*

1. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV et sœur de Philippe IV roi d'Espagne, était en même temps la tante et la belle-mère de Marie-Thérèse.

2. Expression vive et brillante qui rend la sensation dans toute sa fraîcheur originale. Ce « parterre de fleurs » qui passait si rapidement devant ses yeux enchantés paraissait « courir la poste », c'est à dire voyager sur des chevaux de poste.

3. Ce mariage était en effet la base de la paix des Pyrénées.

4. La mère de Marie-Thérèse, épouse de Philippe IV roi d'Espagne, était Isabelle de Bourbon, fille de Henri IV.

5. C'est à dire entrer au couvent.

6. Passer les bornes tout d'un coup, et en partant arriver au but.

Naissance d'un Dauphin
(1661)

« La bénédiction de Dieu parut alors, non seulement sur le roi et sur la maison royale, mais sur tout le royaume dans la naissance d'un dauphin. Quand il vint au monde, qui fut le premier jour de novembre, fête de tous les Saints, à cinq minutes avant midi, il était héritier présomptif des deux grands royaumes de France et d'Espagne, car depuis peu le prince d'Espagne était mort, qui était le seul qui restait au roi son père [1]..... La reine, dans son accouchement, fut fort malade et au péril de sa vie. Tant qu'elle fut dans les grands maux, le roi parut si affligé et si sensiblement pénétré de douleur, qu'il ne laissa nul lieu de douter que l'amour qu'il avait pour elle ne fût plus avant dans son cœur que tous les autres. Il alla, à cinq heures du matin, se confesser et communier, et, après avoir imploré la protection divine, il se donna entièrement au soin d'assister celle qui, en souffrant son mal, lui donnait à tous moments des marques de sa tendresse ; si bien que ce précieux enfant venant au monde fut par lui-même, non seulement un double lien qui devait réunir davantage ces deux royales personnes dont il tenait la vie, mais en naissant il devait être encore alors, par la douleur et la joie qu'il leur causa, une marque infaillible de leur amitié. »

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, année 1662.

Chagrins de la Reine
(1662)

« Pendant que le roi se laissait aller où ses désirs le menaient, la reine souffrait beaucoup. Elle ne savait rien de ce qui se passait : on lui cachait par ordre de la reine-mère toutes les galanteries du roi [2]. Sa dame d'honneur (la du-

1. Don Carlos, le dernier fils de Philippe IV, qui régna sous le nom de Charles II, naquit en 1661, un peu après le Dauphin de France.

2. « Cette princesse était si vertueuse qu'elle n'imaginait pas facilement que les

chesse de Navailles), qui était fidèle au roi et à elle, se contentait de faire son devoir de tous côtés, et ne lui disait rien qui la pût affliger ; mais le cœur, qui ne se trompe point et que la vérité instruit, lui faisait tellement connaître, sans le savoir précisément, que Mlle de La Vallière, que le roi aimait alors uniquement, était la cause de sa souffrance qu'il était impossible de lui cacher son malheur.

« A mon retour d'un petit voyage que je fis en ce temps-là en Normandie, je trouvais la reine en couches de Mme Anne-Élisabeth de France [1]. Un soir, comme j'avais l'honneur d'être auprès d'elle à la ruelle de son lit, elle me fit signe de l'œil, et m'ayant montré Mlle de La Vallière qui passait par sa chambre pour aller souper chez la comtesse de Soissons, avec qui elle avait repris quelque liaison feinte ou véritable, elle me dit en espagnol : *Esta donzella con las arracadas de diamante, es esta que el rei quiere.* (Cette fille qui a des pendants d'oreille de diamants est celle que le roi aime). Je fus fort surprise de ce discours, car ce secret était alors la grande affaire de la cour. Je répondis à la reine quelque chose qui confusément ne voulait dire ni oui ni non ; et, afin de lui donner de la force pour l'avenir, je tâchai de lui persuader que tous les maris, sans cesser d'aimer leurs femmes, sont pour l'ordinaire tous infidèles de cette manière, ou font semblant de l'être pour satisfaire à la mode qui le veut ainsi.

« La reine, qui comprit sans doute que nous ne devions pas lui rien [2] avouer, ne répondit pas à ce que je lui dis, mais elle n'en fut pas moins triste. Je fus dire aussitôt à la reine-mère ce petit secret, et l'assurai que la reine était plus discrète et moins ignorante que l'on ne pensait. Il fut aisé de juger par là que toutes les larmes qu'elle ré-

autres femmes ne fussent pas aussi sages qu'elle : et pour faire voir jusqu'à quel point allait son innocence, quoique avec beaucoup de hauteur dans les sentiments, il suffit de rappeler ici ce qu'elle dit à une Carmélite qu'elle avait priée de lui aider à faire son examen de conscience pour une confession générale qu'elle avait dessein de faire. Cette religieuse lui demanda si en Espagne, dans sa jeunesse, avant d'être mariée, elle n'avait point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi son père : *Oh ! non, ma mère*, dit-elle, *il n'y avait point de roi...* » Mme de Caylus, *Souvenirs.*

1. Cette princesse mourut presque au berceau, à la fin de 1662.

2. *Rien* accompagné de la double négation *ne pas*, retrouve ici son sens étymologique de *quelque chose* (*rem.*)

pandait alors, et, à ce qui semblait sur des bagatelles qui ne le méritaient pas, venaient sans doute de ce qu'elle sentait un mal dont elle n'osait se plaindre. La tendresse qu'elle avait pour le roi faisait naître sa jalousie, et de cette dernière naissait son chagrin.

La première année du mariage de la reine, le roi avait été tendre pour elle, et fort sensible à la légitime passion qu'elle avait pour lui Aussitôt que l'amitié du roi vint à diminuer, celle qui en était l'objet s'en aperçut bien vite ; elle n'eut point besoin de confident pour l'avertir de ce secret ; avant que d'en connaître la cause, elle en sentit les effets, et disait souvent à la reine sa mère, en pleurant excessivement, que le roi ne l'aimait plus. Quand ensuite elle fut quasi certaine de ce changement..., elle fut longtemps dans un état pitoyable ; il semblait quelquefois que son cœur voulait sortir de sa place, tant il était agité, montrant par cette émotion qu'il ne pouvait être content sans être réuni à celui même dont il se plaignait. Le roi voyait à peu près toutes ses peines ; mais ne pouvant se changer lui-même et ne voulant pas non plus, il s'en consolait par son indépendance qu'il mettait à tout usage, et dont il savait se faire un remède facile à tous ces petits maux.

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, année 1662.

Mot de la reine, cité par Mademoiselle

« Le roi me dit (novembre 1681) : « Je m'en vais déclarer deux jolis enfants que j'ai : on dit que ce sont deux jolis enfants, entre autres le garçon ; ce sont deux créatures attachées à vous, et que l'on élèvera à reconnaître les obligations qu'ils vous ont... » M. le comte de Toulouse et Mlle de Blois furent amenés à Saint-Germain. Le roi me dit à dîner qu'ils étaient venus, et que j'en serais contente. J'y fus en sortant de table ; j'en fus fort contente. Le comte était beau comme les anges, un peu farouche : il n'était pas accoutumé à voir le monde. Il voulait être toujours sur les bras de son valet de chambre, et il lui disait sans cesse : « Picard, ne m'abandonnez point. » On les mena chez la reine, qui les trouva fort jolis, et qui

disait : « Mme de Richelieu [1] disait qu'elle répondait de ce qui se passait : *Voilà les témoins de cette caution.* » On trouva cela fort plaisant. Elle disait souvent d'assez plaisantes choses, et, si elle avait été aussi à la mode que Mme la Dauphine le fut d'abord (ce qu'elle n'avait jamais été, la pauvre reine !), on en aurait fait plus de cas, et on lui aurait trouvé de l'esprit. »

Mlle DE MONTPENSIER,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXVIII, p. 501.

Mort de la reine
(Juillet 1683)

«... J'avais reçu les lettres de l'ordinaire, qui ne parlaient point de la reine. J'entrai dans le cabinet où je suis [2] : je n'avais pas fermé la porte, j'entendis quelqu'un derrière moi : je vis un page que j'avais laissé à Paris; je lui demandai : « Qu'est-ce que c'est ? » Il me dit : « Mme de Jarnac m'envoie vous dire que la reine est morte. » Je pris mes lettres sans les ouvrir et revins dans un salon, où tout le monde était étonné, en pleurant... Tout le soir se passa en lamentations. Je fus le lendemain à Fontainebleau ; j'allai descendre chez Mme de Montespan, qui était à la promenade avec Monsieur. Ils revinrent ; Monsieur ne voulait pas que je misse ma mante, parce qu'elle sentait bon. Monsieur me conta la mort de la reine, et, en badinant, il tira une boîte de ces senteurs d'Allemagne, et me dit : « Sentez, je l'ai tenue deux heures sous le nez de la reine, comme elle se mourait. » Je ne la voulus pas sentir. Mme de Montespan disait : « Voilà des récits de gens bien affligés. » Il me conta tout ce que l'on faisait, car il est toujours fort occupé de cérémonies. Je montai en haut ; je fus dans le cabinet du roi, qui me parut fort triste.

Quand le temps du service fut venu, je me rendis à

1. Anne Du Vigean, veuve de M. de Pons, duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine.
2. Ceci était écrit, à Eu, seigneurie de Mlle de Montpensier.

Paris, le jour que Monseigneur et Madame s'y devaient rendre. Nous fûmes à Saint-Denis ensemble. En entrant dans l'église, nous nous mîmes fort à pleurer de voir les officiers de la reine qui pleuraient beaucoup ; et cela continua tout le service, en voyant cette chapelle ardente au milieu du chœur, qui est un terrible spectable pour nous, qui étions tous les jours du monde avec elle. Les réflexions que l'on fait à Saint-Denis sont toujours fort tristes : c'est dans un lieu où l'on a tous ses parents, et où l'on songe que l'on sera, et où l'on voit enterrer des gens avec qui l'on était toujours : et j'aimais cette pauvre femme ; je n'ai à me reprocher que de ne l'avoir pas assez ménagée[1] ; car, si j'avais voulu, j'aurais été sa favorite : mais j'ai toujours fort négligé de gouverner personne. »

M[lle] de MONTPENSIER,

Mémoires, éd. Michaud, t. XXVIII, p. 513.

«... La reine Marie-Thérèse mourut en peu de jours, d'une maladie qu'on ne crut pas d'abord considérable, mais une saignée faite mal à propos [2] fit rentrer l'humeur d'un clou dont à peine s'était-on aperçu. Cette princesse perdit la vie dans le temps que les années et la piété du roi la rendaient heureuse. Il avait pour elle des attentions auxquelles elle n'était pas accoutumée, il la voyait plus souvent, et cherchait à l'amuser ; et comme elle attribuait cet heureux changement à M[me] de Maintenon, elle l'aima et lui donna toutes les marques de considération qu'elle pouvait imaginer. Je me souviens même qu'elle me faisait l'honneur de me caresser, toutes les fois que j'avais celui de paraître devant elle[3]. Mais cette pauvre princesse avait tant de crainte du roi et une si grande timidité naturelle qu'elle n'osait lui parler, ni s'exposer en tête à tête avec lui.

«... La mort de la reine ne donna à la cour qu'un spectacle touchant[4]. Le roi fut plus attendri qu'affligé; mais comme

1. Fréquentée, courtisée, de manière à me l'attacher.

2. Selon Saint-Simon, la maladie de la reine fut rendue mortelle « par l'opiniâtreté et la profonde ignorance » du médecin d'Aquin.

3. M[me] de Caylus était nièce (à la mode de Bretagne), de M[me] de Maintenon et avait été élevée par elle.

4. C'est à dire, il n'y eut rien que de touchant dans le spectacle que donna...

l'attendrissement produit d'abord les mêmes effets, et que tout paraît considérable, la cour fut en peine de sa douleur. »

Mme DE CAYLUS,
Souvenirs, éd. de Lescure, p. 144.

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, FILS DE LOUIS XIV

Monseigneur était plutôt grand que petit, fort gros, mais sans être trop entassé, l'air fort haut et fort noble, sans rien de rude, et il aurait eu un visage fort agréable si M. le prince de Conti, le dernier mort, ne lui avait pas cassé le nez par malheur en jouant étant tous deux enfants. Il était d'un fort beau blond, il avait le visage fort rouge de hâle partout et fort plein, mais sans aucune physionomie ; les plus belles jambes du monde, les pieds singulièrement petits et maigres. Il tâtonnait toujours en marchant, et mettait le pied à deux fois ; il avait peur de tomber, et il se faisait aider pour peu que le chemin ne fût pas parfaitement droit et uni. Il était fort bien à cheval et y avait grande mine, mais il n'y était pas hardi. Casau courait devant lui à la chasse ; s'il le perdait de vue il croyait tout perdu, il n'allait guère qu'au petit galop, et attendait souvent sous un arbre ce que devenait la chasse, la cherchait lentement et s'en revenait. Il avait fort aimé la table, mais toujours sans indécence. Depuis cette grande indigestion qui fut prise d'abord pour apoplexie, il ne faisait guère qu'un vrai repas, et se contenait fort, quoique grand mangeur comme toute la maison royale. Presque tous ses portraits lui ressemblent bien.

De caractère, il n'en avait aucun ; du sens assez, sans aucune sorte d'esprit, de la hauteur, de la dignité par nature, par prestance, par imitation du roi ; de l'opiniâtreté sans mesure, et un tissu de petitesses arrangées qui formaient tout le tissu de sa vie ; doux par paresse et par une sorte de stupidité ; dur au fond, avec un extérieur de bonté qui ne portait que sur des subalternes et sur des valets, et qui ne s'exprimait que par des questions basses. Il était avec eux d'une familiarité prodigieuse,

d'ailleurs insensible à la misère et à la douleur des autres, en cela peut-être plutôt en proie à l'incurie et à l'imitation qu'à un mauvais naturel ; silencieux jusqu'à l'incroyable, conséquemment fort secret, jusque-là qu'on a cru qu'il n'avait jamais parlé d'affaires d'Etat à la Choin [1], peut-être parce que tous deux n'y entendaient guère. L'épaisseur d'une part, la crainte de l'autre, formaient en ce prince une retenue qui a peu d'exemples ; en même temps glorieux à l'excès, ce qui est plaisant à dire d'un dauphin, jaloux du respect, et presque uniquement attentif et sensible à ce qui lui était dû, et partout. Il dit une fois à M[lle] Choin, sur ce silence dont elle lui parlait, que les paroles de gens comme lui portant un grand poids, et obligeant ainsi à de grandes réparations quand elles n'étaient pas mesurées, il aimait mieux très souvent garder le silence que de parler. C'était aussi plutôt fait pour sa paresse et sa parfaite incurie ; et cette maxime excellente, mais qu'il outrait, était apparemment une des leçons du roi ou du duc de Montausier qu'il avait le mieux retenue.

Son arrangement était extrême pour ses affaires particulières ; il écrivait lui-même toutes ses dépenses prises sur lui. Il savait ce que lui coûtaient les moindres choses, quoiqu'il dépensât infiniment en bâtiments, en meubles, en joyaux de toute espèce, en voyages à Meudon, et à l'équipage du loup dont il s'était laissé accroire qu'il aimait la chasse. Il avait fort aimé toute sorte de gros jeu, mais depuis qu'il s'était mis à bâtir il s'était réduit à des jeux médiocres. Du reste avare au delà de toute bienséance, excepté de très rares occasions qui se bornaient à quelques pensions à des valets, ou à quelques médiocres domestiques ; mais assez d'aumônes aux curés et aux capucins de Meudon.

Monseigneur, tel pour l'esprit qu'il vient d'être représenté, n'avait pu profiter de l'excellente culture qu'il reçut du duc de Montausier, et de Bossuet et de Fléchier, évêques de Meaux et de Nîmes. Son peu de lumières, s'il en eut jamais, s'éteignit au contraire sous la rigueur d'une

1. Terme de mépris pour désigner M[lle] Choin, maîtresse du Dauphin.

éducation dure et austère [1], qui donna le dernier poids à sa timidité naturelle, et le dernier degré d'aversion pour toute espèce, non pas de travail et d'étude, mais d'amusement d'esprit, en sorte que, de son aveu, depuis qu'il avait été affranchi des maîtres, il n'avait de sa vie lu que l'article de Paris de la Gazette de France, pour y voir les morts et les mariages.

Tout contribua donc en lui, timidité naturelle, dur joug d'éducation, ignorance parfaite et défaut de lumière, à le faire trembler devant le roi, qui, de son côté, n'omit rien pour entretenir et prolonger cette terreur toute sa vie. Toujours roi, presque jamais père avec lui, ou, s'il lui en échappa bien rarement quelques traits, ils ne furent jamais purs et sans mélange de royauté, non pas même dans les moments les plus particuliers et les plus intérieurs. Ces moments mêmes étaient rares tête à tête, et n'étaient que des moments presque toujours en présence des bâtards et des valets intérieurs, sans liberté, sans aisance, toujours en contrainte et en respect, sans jamais oser rien hasarder ni usurper, tandis que tous les jours il voyait faire l'un et l'autre au duc du Maine avec succès, et Mme la duchesse de Bourgogne dans une habitude de tous les temps particuliers, des plus familiers badinages, et des privautés avec le roi quelquefois les plus outrées. Il en sentait contre eux une secrète jalousie, mais qui ne l'élargissait pas [2]. L'esprit ne lui fournissait rien comme à M. du Maine, fils d'ailleurs de la personne et non de la royauté, et en telle disproportion, qu'elle n'était point en garde. Il n'était plus de l'âge de Mme la duchesse de Bourgogne, à qui on passait encore les enfances [3] par habitude et par la grâce qu'elle y mettait. Il ne lui restait donc

1. *Éducation dure et austère*. Le journal du valet de chambre Dubois donne des détails surprenants sur les corrections corporelles que le duc de Montausier qui se qualifiait « d'exécuteur des hautes œuvres », infligeait au Dauphin pour les moindres peccadilles. Ce régime sévère, d'après Saint-Simon, l'aurait paralysé et abruti, en brisant tous ses ressorts.

2. Ne l'enhardissait pas, ne lui donnait pas de confiance. La timidité resserre, rétrécit le cœur ; la confiance l'élargit, le dilate.

3. « Ils ne firent que *des enfances* ». Sévigné. Ce pluriel abstrait ne serait plus employé aujourd'hui, nous dirions : les manières enfantines, les enfantillages.

que la qualité de fils et de successeur, qui était précisément ce qui tenait le roi en garde, et lui sous le joug. Il n'avait donc pas l'ombre seulement de crédit auprès du roi. Il suffisait même que son goût se marquât pour quelqu'un pour que ce quelqu'un en sentît un contre coup nuisible ; et le roi était si jaloux de montrer qu'il ne pouvait rien, qu'il n'a rien fait pour aucun de ceux qui se sont attachés à lui faire une cour plus particulière, non pas même pour aucun de ses menins [1], quoique choisis et nommés par le roi, qui même eût trouvé très mauvais qu'ils n'eussent pas suivi Monseigneur avec grande assiduité. J'en excepte d'Antin, qui a été sans comparaison de personne, et Dangeau qui ne l'a été que de nom, qui tenait au roi d'ailleurs, et dont la femme était dans la parfaite intimité de Mme de Maintenon. Les ministres n'osaient s'approcher de Monseigneur, qui aussi ne se commettait comme jamais à leur rien demander ; et si quelqu'un d'eux ou des courtisans considérables étaient bien avec lui, comme le chancelier, le Premier [2], Harcourt, le maréchal d'Huxelles, ils s'en cachaient avec un soin extrême, et Monseigneur s'y prêtait. Si le roi le découvrait, il traitait cela de cabale. On lui devenait suspect et on se perdait. Ce fut la cause de l'éloignement si marqué pour M. de Luxembourg, que ni la privance [3] de sa charge, ni la nécessité de s'en servir à la tête des armées, ni les succès qu'il y eut, ni toutes les flatteries et les bassesses qu'il employa, ne purent jamais rapprocher ; aussi Monseigneur, pressé de s'intéresser pour quelqu'un, répondait franchement que ce serait le moyen de tout gâter pour lui.

Il lui est quelquefois échappé des monosyllabes de plaintes amères là-dessus, quelquefois après avoir été refusé du roi et toujours avec sécheresse ; et la dernière fois de sa vie qu'il alla à Meudon, d'où il ne revint plus, il y arriva si outré d'un refus de fort peu de chose, qu'il avait demandé au roi pour Casau, qui me l'a conté,

1. Mot tiré de l'espagnol, *menino*, qui a donné *mignon*. Il désigne un jeune homme ou une jeune fille noble qui faisait partie de la maison d'un prince, d'une princesse.

2. M. le *Premier* était le premier écuyer.

3. Mot archaïque, synonyme de *privauté*, familiarité intime.

qu'il lui protesta qu'il ne lui arriverait jamais plus de s'exposer pour personne, et de dépit le consola par les espérances d'un temps plus favorable, lorsque la nature l'ordonnerait, qui était pour lui dire comme par prodige[1]. Ainsi, on remarquera en passant que Monsieur et Monseigneur moururent tous deux dans les moments où ils étaient outrés contre le roi.

La part entière que Monseigneur avait à tous les secrets de l'Etat, depuis bien des années, n'avait jamais eu aucune influence aux affaires, il les savait et c'était tout. Cette sécheresse, peut-être aussi son peu d'intelligence, l'en faisait retirer tant qu'il pouvait. Il était cependant assidu aux conseils d'Etat ; mais, quoiqu'il eût la même entrée dans ceux de finances et de dépêches[2], il n'y allait presque jamais. Quant au travail particulier du roi, il n'en fut pas question pour lui, et hors de grandes nouvelles, pas un ministre n'allait jamais lui rendre compte de rien ; beaucoup moins les généraux d'armée, ni ceux qui revenaient d'être employés au dehors.

Ce peu d'onction[3] et de considération, cette dépendance jusqu'à la mort, de n'oser faire un pas hors de la cour sans le dire au roi, équivalent de permission[4], y mettait Monseigneur en malaise. Il y remplissait les devoirs de fils et de courtisan avec la régularité la plus exacte, mais toujours la même, sans rien y ajouter, et avec un air plus respectueux et plus mesuré qu'aucun sujet. Tout cela ensemble lui faisait trouver Meudon[5] et la liberté qu'il y goûtait délicieuse ; et bien qu'il ne tînt qu'à lui de s'apercevoir souvent que le roi était peiné de ces fréquentes séparations et par la séparation même, et par celle de la

1. Il était si peu habitué à faire sa volonté, que ce temps marqué par *la nature* où il succéderait à son père lui apparaissait comme le temps merveilleux, le temps de rêve, où il serait enfin son maître.

2. *Le Conseil des dépêches* s'occupait de l'expédition des affaires de l'État.

3. Ce mot *onction* offre ici un sens tout particulier. De même que la *sécheresse* indiquée plus haut l'excluait des affaires, de même une certaine *onction* lui aurait donné quelque part, quelque influence dans ces mêmes affaires. Dans ses rapports avec le roi, il eut peu de liant, peu d'expansion, peu de tendresse, peu d'*onction :* la *vénération*, l'*admiration*, l'*imitation*, la *crainte* excluaient tout autre sentiment.

4. Ce qui équivalait à demander la permission. Construction elliptique.

5. Le roi avait fait choix de *Meudon* pour la résidence de son fils.

cour, surtout les étés qu'elle n'était pas nombreuse à cause de la guerre, il n'en fit jamais semblant, et ne changea jamais rien en ses voyages, ni pour leur nombre ni pour leur durée. Il était fort peu à Versailles, et rompait souvent par des Meudon de plusieurs jours les Marly[1] quand ils s'allongeaient trop. De tout cela, on peut juger quelle pouvait être la tendresse de cœur ; mais le respect la vénération, l'admiration, l'imitation en tout ce qui était de sa portée étaient visibles, et ne se démentirent jamais, non plus que la crainte, la frayeur et la conduite.

On a prétendu qu'il avait une appréhension extrême de perdre le roi. Il n'est pas douteux qu'il n'ait montré ce sentiment ; mais d'en concilier la vérité avec celles qui viennent d'être rapportées, c'est ce qui ne paraît pas aisé. Toujours est-il certain que, quelques mois avant sa mort, Mme la duchesse de Bourgogne l'étant allée voir à Meudon, elle monta dans le sanctuaire de son entresol, suivie de Mme de Nogaret, qui par Biron et par elle-même encore en avait la privance[2], et qu'elles y trouvèrent Monseigneur avec Mlle Choin, Mme la duchesse et les deux Lislebonne, fort occupés à une table sur laquelle était un grand livre d'estampes du sacre, et Monseigneur fort appliqué à les considérer, à les expliquer à la compagnie, et recevant avec complaisance les propos qui le regardaient là-dessus, jusqu'à lui dire : « Voilà donc celui qui vous mettra les éperons, cet autre le manteau royal, les pairs qui vous mettront la couronne sur la tête, » et ainsi du reste, et que cela dura fort longtemps. Je le sus deux jours après de Mme de Nogaret, qui en fut fort étonnée, et que[3] l'arrivée de Mme la duchesse de Bourgogne n'eût pas interrompu cet amusement singulier, qui ne marquait pas une si grande appréhension de perdre le roi et de le devenir lui-même.

De ce long et curieux détail il résulte que Monseigneur était sans vice ni vertu, sans lumières ni connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir, très

1. Expression vive et familière pour dire qu'il s'échappait de *Marly* vers *Meudon*, quand le séjour de *Marly* se prolongeait trop.

2. *La privance :* la fréquentation intime et familière.

3. Qui fut fort étonnée de ces préoccupations *et aussi de ce que* l'arrivée de la duchesse de Bourgogne ne les eût pas interrompues.

paresseux, sans imagination ni production, sans goût, sans choix, sans discernement, né pour l'ennui qu'il communiquait aux autres, et pour être une boule roulante au hasard par l'impulsion d'autrui, opiniâtre et petit en tout à l'excès, avec une incroyable facilité à se prévenir [1] et à tout croire, qu'on a vu, livré aux plus pernicieuses mains, incapable d'en sortir ni de s'en apercevoir, absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres, et que, sans avoir aucune volonté de mal faire, il eût été un roi pernicieux [2].

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XVII, p. 2.

PEINTURE DE LA COUR APRÈS LA MORT DE MONSEIGNEUR (1710)

C'est, dit Taine, « un tableau d'agonie physique, une farce funèbre où nous contemplons en face la grimace de la Vérité et de la mort. Au premier mot on y aperçoit tout l'homme ; ce n'est pas le mort que l'on pleure, c'est un pot-au-feu perdu. » (*Essais de critique et d'histoire*, p. 243). Cette peinture « de la mort de Monseigneur et du bouleversement d'intérêts et d'espérances qui s'opère à vue d'œil cette nuit-là dans tout ce peuple de princes et de courtisans » est l'une des « plus grandes fresques historiques » que l'on peut mettre à côté de « cette autre scène non moins merveilleuse du lit de justice du Parlement pour la dégradation des bâtards, le plus beau jour de la vie de Saint-Simon ». *Causeries du lundi*, t. XV, p. 439.

SAINTE-BEUVE,

Ce sont ces peintures et d'autres semblables qui font dire à Sainte-Beuve que Saint-Simon est « le Rubens du commencement du XVIII[e] siècle, un Rubens avec des dessous de Rembrandt » Ibid. On trouve ailleurs, au tome III des *Causeries du lundi* (pp. 282-287), une explication assez détaillée de cette peinture incomparable.

Je courus chez M[me] la duchesse de Berry aussitôt ; il n'y avait plus personne ; ils étaient tous allés chez M[me] la duchesse de Bourgogne ; j'y poussai tout de suite.

J'y trouvai tout Versailles rassemblé, ou y arrivant ; toutes les dames en déshabillé, la plupart prêtes à se mettre

1. A se laisser prévenir, à subir des préventions.

2. Saint-Simon exagère à plaisir et pousse presque jusqu'à la caricature la médiocrité réelle de ce prince.

au lit, toutes les portes ouvertes, et tout en trouble. J'appris que Monseigneur avait reçu l'extrême-onction, qu'il était sans connaissance et hors de toute espérance, et que le roi avait mandé à Mme la duchesse de Bourgogne qu'il s'en allait à Marly, et de le venir attendre dans l'avenue entre les deux écuries, pour le voir en passant.

Ce spectacle attira toute l'attention que j'y pus donner parmi les divers mouvements de mon âme, et ce qui tout à la fois se présenta à mon esprit. Les deux princes et les deux princesses étaient dans le petit cabinet derrière la ruelle du lit. La toilette pour le coucher était à l'ordinaire dans la chambre de Mme la duchesse de Bourgogne, remplie de toute la cour en confusion. Elle allait et venait du cabinet dans la chambre, en attendant le moment d'aller au passage du roi ; et son maintien, toujours avec ses mêmes grâces, était un maintien de trouble et de compassion que celui de chacun semblait prendre pour douleur. Elle disait ou répondait en passant devant les uns et les autres quelques mots rares. Tous les assistants étaient des personnages vraiment expressifs ; il ne fallait qu'avoir des yeux, sans aucune connaissance de la cour, pour distinguer les intérêts peints sur les visages, ou le néant de ceux qui n'étaient de rien : ceux-ci tranquilles à eux-mêmes [1], les autres pénétrés de douleur ou de gravité et d'attention sur eux-mêmes, pour cacher leur élargissement [2] et leur joie.

Mon premier mouvement fut de m'informer à plus d'une fois, de ne croire qu'à peine au spectacle et aux paroles ; ensuite de craindre trop peu de cause pour tant d'alarme, enfin de retour sur moi-même par la considération de la misère commune à tous les hommes, et que moi-même je me trouverais un jour aux portes de la mort. La joie néanmoins perçait à travers les réflexions momentanées de religion et d'humanité par lesquelles j'essayais de me rappeler [3]. Ma délivrance particulière me semblait si grande et

1. Tranquilles sur eux-mêmes, n'ayant aucun intérêt dans cette situation, par suite aucune passion, ni aucun souci de cacher leurs sentiments.

2. Mot déjà remarqué qui signifie contentement. La joie dilate, *élargit* le cœur ; la tristesse le resserre.

3. *Me rappeler* à moi-même, me faire rentrer en moi-même, alors que je m'en échappais, m'en évadais par une joie trop vive. Les expressions de Saint-Simon sont toutes pénétrées d'observation psychologique.

si inespérée qu'il me semblait, avec une évidence encore plus parfaite que la vérité, que l'Etat gagnait tout en une telle perte. Parmi ces pensées, je sentais malgré moi un reste de crainte que le malade en réchappât, et j'en avais une extrême honte.

Enfoncé de la sorte en moi-même, je ne laissai pas de mander à Mme de Saint-Simon qu'il était à propos qu'elle vînt, et de percer de mes regards clandestins chaque visage, chaque maintien, chaque mouvement, d'y délecter ma curiosité, d'y nourrir les idées que je m'étais formées de chaque personnage, qui ne m'ont jamais guère trompé, et de tirer de justes conjectures de la vérité de ces premiers élans dont on est si rarement maître, et qui, par là, à qui connaît la carte [1] et les gens, deviennent des inductions sûres des liaisons et des sentiments les moins visibles en tout autre temps rassis.

Je vis arriver Mme la duchesse d'Orléans, dont la contenance majestueuse et compassée ne disait rien. Elle entra dans le petit cabinet, d'où bientôt après elle sortit avec M. le duc d'Orléans, duquel l'activité et l'air turbulent marquaient plus l'émotion du spectacle que de tout autre sentiment. Ils s'en allèrent, et je le remarque exprès, par ce qui bientôt après arriva en ma présence.

Quelques moments après, je vis de loin, vers la porte du petit cabinet, Mgr le duc de Bourgogne avec un air fort ému et peiné ; mais le coup d'œil que j'assénai vivement sur lui ne m'y rendit [2] rien de tendre, et ne me rendit que l'occupation profonde d'un esprit saisi.

Valets et femmes de chambre criaient déjà indiscrètement et leur douleur prouva bien tout ce que cette espèce de gens allait perdre. Vers minuit et demi, on eut des nouvelles du roi ; et aussitôt je vis Mme la duchesse de Bourgogne sortir du petit cabinet avec Mgr le duc de Bourgogne, l'air alors plus touché qu'il ne m'avait paru la première fois, et qui rentra aussitôt dans le cabinet. La princesse prit à sa toilette son écharpe et ses coiffes, debout et d'un

1. La *carte* de la cour : Saint-Simon emploie souvent cette expression empruntée à la géographie. Les précieuses n'avaient-elles pas à leur usage la *carte du tendre* ?

2. *Le coup d'œil asséné* sur lui comme un coup de massue *n'en fit sortir* rien de tendre. On sent l'originale vigueur de l'expression.

air délibéré, traversa la chambre, les yeux à peine mouillés, mais trahie par de curieux regards lancés de part et d'autre à la dérobée, et suivie seulement de ses dames, gagna son carosse par le grand escalier.

Comme elle sortait de sa chambre, je pris mon temps pour aller chez Mme la duchesse d'Orléans avec qui je grillais[1] d'être. Entrant chez elle, j'appris qu'ils étaient chez Madame. Je poussai jusque-là à travers leurs appartements. Je trouvai Mme la duchesse d'Orléans qui retournait chez elle, et qui, d'un air fort sérieux, me dit de revenir avec elle. M. le duc d'Orléans était demeuré. Elle s'assit dans sa chambre, et auprès d'elle la duchesse de Villeroy, la maréchale de Rochefort et cinq ou six dames familières. Je pétillais[2] cependant de tant de compagnie ; Mme la duchesse d'Orléans, qui n'en était pas moins importunée, prit une bougie et passa derrière sa chambre. J'allai alors dire un mot à l'oreille à la duchesse de Villeroy ; elle et moi pensions de même sur l'événement présent. Elle me poussa et me dit tout bas de me bien contenir. J'étouffais de silence[3] parmi les plaintes et les surprises narratives de ces dames, lorsque M. le duc d'Orléans parut à la porte du cabinet et m'appela.

Je le suivis dans son arrière-cabinet en bas sur la galerie, lui près de se trouver mal, et moi les jambes tremblantes de tout ce qui se passait sous mes yeux et au dedans de moi. Nous nous assîmes par hasard vis à vis l'un de l'autre; mais quel fut mon étonnement lorsque, incontinent après, je vis les larmes lui tomber des yeux : « Monsieur ! » m'écriai-je en me levant dans l'excès de ma surprise. Il me comprit aussitôt et me répondit d'une voie coupée et pleurant véritablement : « Vous avez raison d'être surpris, et je le suis moi-même ; mais le spectacle touche. C'est un bon homme avec qui j'ai passé ma vie ; il m'a bien traité et avec amitié tant qu'on l'a laissé faire et qu'il a agi de lui-même. Je sens bien que l'affliction ne peut pas être

1. Mot familier qui signifie : brûler d'impatience. « L'autre *grille* déjà de conter la nouvelle ». La Font., *fabl.* VIII, 6.

2. Je laissais échapper des signes d'impatience, en voyant tant de compagnie qui me gênait.

3. Construction elliptique et concise qui signifie : le silence auquel je me contraignais m'enlevait la respiration, *m'étouffait*.

longue ; mais ce sera dans quelques jours que je trouverai tous les motifs de me consoler dans l'état où on m'avait mis avec lui ; mais présentement le sang, la proximité, l'humanité, tout touche, et les entrailles s'émeuvent. » Je louai ce sentiment, mais j'en avouai mon extrême surprise, par la façon dont il était avec Monseigneur. Il se leva, se mit la tête dans un coin, le nez dedans, et pleura amèrement et à sanglots, chose que. si je n'avais vue, je n'eusse jamais crue. Après quelque peu de silence, je l'exhortai à se calmer. Je lui représentai qu'incessamment il faudrait retourner chez Mme la duchesse de Bourgogne, et que si on l'y voyait avec des yeux pleureux [1], il n'y avait personne qui ne s'en moquât comme d'une comédie très déplacée, à la façon dont toute la cour savait qu'il était avec Monseigneur. Il fit donc ce qu'il put pour arrêter ses larmes, et pour bien essuyer et retaper ses yeux [2]. Il y travaillait encore, lorsqu'il fut averti que Mme la duchesse de Bourgogne arrivait, et que Mme la duchesse d'Orléans allait retourner chez elle. Il la fut [3] joindre et je les y suivis.

Là, dans la chambre et partout l'appartement, on lisait apertement sur les visages. Monseigneur n'était plus ; on le savait, on le disait, nulle contrainte ne retenait plus à son égard, et ces premiers moments étaient ceux des premiers mouvements peints au naturel et pour lors affranchis de toute politique, de toute dissimulation inspiré par la prudence, quoique avec sagesse, par le trouble, l'agitation, la surprise, la foule, le spectacle confus de cette nuit si rassemblée [4].

Les premières pièces offraient les mugissement contenus des valets, désespérés de la perte d'un maître si fait exprès pour eux, et pour les consoler d'un autre qu'ils ne prévoyaient qu'avec transissement, et qui par celle-ci devenait

1. La finale étant muette dans la prononciation familière du XVIIe siècle, on disait quelquefois *pleureux* pour pleureur. « Qu'on me chasse ce grand *pleureux* ». Boileau, *héros de roman*.

2. *Retaper ses yeux*, les remettre en l'état ordinaire.

3. Familier pour : il l'*alla* rejoindre.

4. De *cette nuit* tragique qui réunissait tant de monde. Cette sorte d'interversion rappelle le fameux vers de Virgile : *Ibant obscuri solâ sub nocte per umbros*. Ces gens s'avançaient *enveloppés d'ombre* dans la *nuit solitaire*, pour : s'avançaient *seuls* dans la nuit *obscure*.

la leur propre. Parmi eux s'en remarquaient d'autres des plus éveillés de gens principaux de la cour, qui étaient accourus aux nouvelles, et qui montraient bien à leur air de quelle boutique ils étaient balayeurs [1].

Plus avant commençait la foule des courtisans de toute espèce. Le plus grand nombre, c'est à dire les sots, tiraient des soupirs de leurs talons, et, avec des yeux égarés et secs, louaient Monseigneur, mais toujours de la même louange, c'est à dire de bonté, et plaignaient le roi de la perte d'un si bon fils. Les plus fins d'entre eux, ou les plus considérables, s'inquiétaient déjà de la santé du roi; ils se savaient bon gré de conserver tant de jugement parmi ce trouble, et n'en laissaient pas douter par la fréquence de leurs répétitions. D'autres, vraiment affligés et de cabale frappée [2], pleuraient amèrement, ou se contenaient avec un effort aussi aisé à remarquer que les sanglots. Les plus forts de ceux-là, ou les plus politiques, les yeux fichés à terre, et reclus en des coins, méditaient profondément aux suites d'un événement aussi peu attendu, et bien davantage sur eux-mêmes. Parmi ces diverses sortes d'affligés, point ou peu de propos, de conversation nulle, quelque exclamation parfois échappée à la douleur et parfois répondue par une douleur voisine, un mot en un quart d'heure, des yeux sombres ou hagards, des mouvements de mains moins rares qu'involontaires, immobilité du reste presque entière; les simples curieux et peu soucieux presque nuls, hors les sots qui avaient en partage le caquet, les questions, le redoublement du désespoir et l'importunité pour les autres. Ceux qui déjà regardaient cet événement comme favorable avaient beau pousser la gravité jusqu'au maintien chagrin et austère, le tout n'était qu'un voile clair, qui n'empêchait pas de bons yeux de remarquer et de distinguer tous leurs traits. Ceux-ci se tenaient aussi tenaces en place que les plus touchés, en garde contre l'opinion, contre la curiosité, contre leur satisfaction, contre leurs mouvements; mais leurs yeux

1. Cette expression, dans sa trivialité voulue et méprisante, signifie : qui montraient de quels maîtres ils étaient les serviteurs.

2. *De cabale frappée* c'est à dire appartenant à la cabale qui était ruinée par la mort de Monseigneur.

suppléaient au peu d'agitation de leur corps. Des changements de posture, comme des gens peu assis ou mal debout; un certain soin de s'éviter les uns les autres, même de se rencontrer des yeux ; les accidents momentanés qui arrivaient de ces rencontres ; un je ne sais quoi de plus libre en toute la personne, à travers le soin de se tenir et de se composer; un vif, une sorte d'étincelant[1] autour d'eux les distinguaient malgré qu'ils en eussent.

Les deux princes, et les deux princesses assises à leurs côtés prenant soin d'eux, étaient les plus exposés à la pleine vue. Mgr le duc de Bourgogne pleurait d'attendrissement et de bonne foi, avec un air de douceur, des larmes de nature, de religion, de patience. M. le duc de Berry tout d'aussi bonne foi en versait en abondance, mais des larmes pour ainsi dire sanglantes, tant l'amertume en paraissait grande; et poussait non des sanglots, mais des hurlements. Il se taisait parfois, mais de suffocation, puis éclatait, mais avec un tel bruit, et un bruit si fort la trompette forcée du désespoir[2], que la plupart éclataient aussi à ces redoublements si douloureux, ou par un aiguillon d'amertume, ou par un aiguillon de bienséance. Cela fut au point qu'il fallut le déshabiller là même, et se précautionner de remèdes et de gens de la faculté. Mme la duchesse de Berry était hors d'elle, on verra bientôt pourquoi. Le désespoir le plus amer était peint avec horreur sur son visage. On y voyait comme écrite une rage de douleur, non d'amitié mais d'intérêt ; des intervalles secs mais profonds et farouches, puis un torrent de larmes et de gestes involontaires, et cependant retenus, qui montraient une amertume d'âme extrême, fruit de la méditation profonde qui venait de précéder. Souvent réveillée par les cris de son époux, prompte à le secourir, à le soutenir, à l'embrasser, à lui présenter quelque chose à sentir, on voyait un soin vif pour lui, mais tôt après une chute profonde en elle-

1. *Un vif, une sorte d'étincelant :* Ces neutres expressifs amenés par *un je ne sais quoi*, sont de vraies trouvailles et n'appartiennent qu'à la langue de Saint-Simon.

2. *Le désespoir*, longtemps contenu et comprimé, *éclatait* ensuite avec un bruit d'autant plus grand qu'il avait été plus contraint et *forcé*, en un vrai fracas de *trompette*. Il est à peine besoin de souligner la vigueur de ces expressions.

même, puis un torrent de larmes qui lui aidaient à suffoquer ses cris. Mme la duchesse de Bourgogne consolait aussi son époux, et y avait moins de peine qu'à acquérir le besoin d'être elle-même consolée, à quoi pourtant, sans rien montrer de faux, on voyait bien qu'elle faisait de son mieux pour s'acquitter d'un devoir pressant de bienséance sentie, mais qui se refuse au plus grand besoin. Le fréquent moucher [1] répondait aux cris du prince son beau-frère. Quelques larmes amenées du spectacle, et souvent entretenues avec soin, fournissaient à l'art du mouchoir pour rougir et grossir les yeux et barbouiller le visage, et cependant le coup d'œil fréquemment dérobé se promenait sur l'assistance et sur la contenance de chacun.

Le duc de Beauvillier, debout auprès d'eux, l'air tranquille et froid, comme à chose non avenue ou à spectacle ordinaire, donnait ses ordres pour le soulagement des princes, pour que peu de gens entrassent, quoique les portes fussent ouvertes à chacun, en un mot pour tout ce qu'il était besoin, sans empressement, sans se méprendre en quoi que se soit ni aux gens ni aux choses ; vous l'auriez cru au lever ou au petit couvert servant à l'ordinaire. Ce flegme dura sans la moindre altération, également éloigné d'être aise par religion, et de cacher aussi le peu d'affliction qu'il ressentait, pour conserver toujours la vérité.

Madame, rhabillée en grand habit, arriva hurlante, ne sachant bonnement pourquoi ni l'un ni l'autre, les inonda tous de ses larmes en les embrassant, fit retentir le château d'un renouvellement de cris, et fournit un spectacle bizarre d'une princesse qui se remet en cérémonie, en pleine nuit, pour venir pleurer et crier parmi une foule de femmes en déshabillé de nuit, presque en mascarade.

Mme la duchesse d'Orléans s'était éloignée des princes, et s'était assise le dos à la galerie, vers la cheminée, avec quelques dames. Tout étant fort silencieux autour d'elles,

1. Cet infinitif pris substantivement ne serait plus employé aujourd'hui, surtout accompagné d'un adjectif. On dit encore cependant : le manger, le dormir, le boire, le lever, le coucher, etc. Ce sont là des souvenirs de la construction grecque : Tó avec l'infinitif du verbe.

ces dames peu à peu se retirèrent d'auprès d'elles, et lui firent grand plaisir. Il n'y resta que la duchesse Sforzze, la duchesse de Villeroy, Mme de Castries sa dame d'atours, et Mme de Saint-Simon. Ravies de leur liberté, elles s'approchèrent en un tas, tout le long d'un lit de veille [1], à pavillon et le joignant ; et comme elles étaient toutes affectées de même à l'égard de l'événement qui rassemblait là tant de monde, elles se mirent à en deviser tout bas ensemble dans ce groupe avec liberté.

Dans la galerie et dans ce salon il y avait plusieurs lits de veille, comme dans tout le grand appartement, pour la sûreté, où couchaient des Suisses [2] de l'appartement et des frotteurs, et ils y avaient été mis à l'ordinaire avant les mauvaises nouvelles de Meudon. Au fort de la conversation de ces dames, Mme de Castries qui touchait au lit le sentit remuer et en fut fort effrayée, car elle l'était de tout quoique avec beaucoup d'esprit. Un moment après elles virent un gros bras presque nu relever tout à coup le pavillon, qui leur montra un bon gros Suisse entre deux draps, demi-éveillé et tout ébahi, très long à reconnaître son monde qu'il regardait fixement l'un après l'autre, et qui enfin, ne jugeant pas à propos de se lever en si grande compagnie, se renfonça dans son lit et ferma son pavillon. Le bon homme s'était apparemment couché avant que personne eût rien appris, et avait assez profondément dormi depuis pour ne s'être réveillé qu'alors. Les plus tristes spectacles sont assez souvent sujets aux contrastes les plus ridicules. Celui-ci fit rire quelques dames de là autour, et fit quelque peur à Mme la duchesse d'Orléans et à ce qui [3] causait avec elle d'avoir été entendues. Mais réflexion faite, le sommeil et la grossièreté du personnage les rassurèrent.

Il faut avouer que, pour qui est bien au fait de la carte intime d'une cour, les premiers spectables d'événe-

1. *Lit de veille*, lit placé dans la chambre d'un malade pour le veiller.

2. *Les Suisses* étaient employés pour garder l'entrée des Châteaux royaux. La Reine et les princes avaient aussi leurs Suisses, et l'usage d'en avoir pour portier ou concierge s'était répandu dans la noblesse et la bourgeoisie riche.

3. *A ce qui causait*, pour : aux personnes qui causaient. Ce neutre exprime encore une nuance de mépris pour tout ce monde qui s'agite en proie à mille passions et à mille intérêts divers.

ments rares de cette nature, si intéressante à tant de divers égards, sont d'une satisfaction extrême. Chaque visage vous rappelle les soins, les intrigues, les sueurs employés à l'avancement des fortunes, à la formation, à la force des cabales ; les adresses à se maintenir et en écarter d'autres, les moyens de toute espèce mis en œuvre pour cela ; les liaisons plus ou moins avancées, les éloignements, les froideurs, les haines, les mauvais offices, les manèges, les avances, les ménagements, les petitesses, les bassesses de chacun ; le déconcertement des uns au milieu de leur chemin, au milieu ou au comble de leurs espérances ; la stupeur de ceux qui en jouissaient en plein, le poids donné du même coup à leurs contraires et à la cabale opposée ; la vertu de ressort qui pousse dans cet instant leurs menées et leurs concerts à bien, la satisfaction extrême et inespérée de ceux-là, et j'en étais des plus avant, la rage qu'en conçoivent les autres, leur embarras et leur dépit à le cacher. La promptitude des yeux à voler partout en sondant les âmes, à la faveur de ce premier trouble de surprise et de dérangement subit, la combinaison de tout ce qu'on y remarque, l'étonnement de ne pas trouver ce qu'on avait cru de quelques-uns faute de cœur ou d'assez d'esprit en eux, et plus en d'autres qu'on avait pensé, tout cet amas d'objets vifs et de choses si importantes forme un plaisir à qui le sait prendre qui, tout peu solide qu'il devient, est un des plus grands dont on puisse jouir dans une cour.

Saint-Simon,

Mémoires éd. Delloye, t. XVI, pp. 235 et suiv.

FÉNELON

Saint-Simon a excellemment rendu ce qu'il y a de complexe, de fuyant et d'un peu énigmatique dans cette physionomie de prélat grand seigneur (1715).

Ce prélat était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai

point vu qui y ressemblât, et qui ne se pouvait oublier quand on ne l'aurait vue qu'une fois. Elle rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté ; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur ; ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait effort pour cesser de le regarder. Tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait. Ses manières y répondaient dans la même proportion, avec une aisance qui en donnait aux autres, et cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations ; avec cela une éloquence naturelle, douce, fleurie ; une politesse insinuante, mais noble et proportionnée ; une élocution facile, nette, agréable ; un air de clarté et de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus dures ; avec cela un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans le faire jamais sentir, qui les mettait à l'aise et qui semblait enchanter, de façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avait au dernier degré, qui lui tint tous ses amis si entièrement attachés toute sa vie, malgré sa chute [1], et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler [2] de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui, comme les Juifs pour Jérusalem, et soupirer après son retour, et l'espérer toujours, comme ce malheureux peuple attend encore et soupire après le Messie. C'est aussi par cette autorité de prophète, qu'il s'était acquise sur les siens, qu'il s'était accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne voulait point de

1. Sa disgrâce.

2. Ce charme qui lui attachait tous ses amis, agissait encore à distance, loin de sa personne, pour forcer ses amis à se réunir, à s'entretenir de lui, à le regretter, etc.

résistance. Aussi n'aurait-il pas longtemps souffert de compagnon s'il fût revenu à la cour, et entré dans le conseil[1], qui fut toujours son grand but; et une fois ancré et hors des besoins des autres, il eût été bien dangereux non seulement de lui résister, mais de n'être pas toujours pour lui dans la souplesse et dans l'admiration.

Retiré dans son diocèse, il y vécut avec la piété et l'application d'un pasteur, avec l'art et la magnificence d'un homme qui n'a renoncé à rien, qui se ménage tout le monde et toutes choses. Jamais homme n'a eu plus que lui la passion de plaire, et au valet autant qu'au maître; jamais homme ne l'a portée plus loin, avec une application plus suivie, plus constante, plus universelle; jamais homme n'y a plus entièrement réussi. Cambrai est un lieu de grand abord et de grand passage[2]; rien d'égal à la politesse, au discernement, à l'agrément avec lesquels il recevait tout le monde. Dans les premières années on l'évitait, il ne courait après personne; peu à peu les charmes de ses manières lui rapprochèrent un certain gros[3]. A la faveur de cette petite multitude, plusieurs de ceux que la crainte avait écartés, mais qui désiraient aussi de jeter des semences pour d'autres temps, furent bien aises des occasions de passer à Cambrai. De l'un à l'autre tous y coururent. A mesure que Mgr le duc de Bourgogne parut figurer, la cour du prélat grossit; et elle en devint une effective aussitôt que son disciple fut devenu dauphin. Le nombre des gens qu'il avait accueillis, la quantité de ceux qu'il avait logés chez lui passant par Cambrai, les soins qu'il avait pris des malades, des blessés qu'en diverses occasions on avait portés dans sa ville, lui avaient acquis le cœur des troupes. Assidu aux hôpitaux et chez les moindres officiers, attentif aux principaux, en ayant chez lui en nombre et plusieurs mois de suite jusqu'à leur parfait rétablissement, vigilant en vrai pasteur au salut de leurs âmes, avec cette connaissance du monde

1. Si Mgr le duc de Bourgogne, son élève, eût régné, il eût nécessairement fait partie de son conseil.

2. Cette ville située sur les confins de la Belgique était un centre important de communication, dans les guerres dont ce pays fut le théâtre.

3. *Un certain gros*, pour un noyau, un groupe d'amis.

qui les savait gagner et qui en engageait beaucoup d'autres à s'adresser à lui-même, ne se refusant pas au moindre des hôpitaux qui voulait aller à lui, et qu'il suivait comme s'il n'eût point d'autres soins à prendre, il n'était pas moins actif au soulagement corporel. Les bouillons, les nourritures, les consolations des dégoûts, souvent encore les remèdes sortaient en abondance de chez lui ; et dans ce grand nombre un ordre et un soin que chaque chose fût du meilleur en sa sorte qui ne se peut comprendre. Il présidait aux consultations les plus importantes ; aussi est-il incroyable jusqu'à quel point il devint l'idole des gens de guerre, et combien son nom retentit jusqu'au milieu de la cour.

Ses aumônes, ses visites épiscopales réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connaître par lui-même à fond toutes les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications fréquentes dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussaient le prix de tout ce qu'il disait et faisait, le firent adorer de son peuple; et les prêtres dont il se déclarait le père et le frère, et qu'il traitait tous ainsi, le portaient tous dans leurs cœurs. Parmi tant d'art et d'ardeur de plaire, et si générale, rien de bas, de commun, d'affecté, de déplacé, toujours en convenance à l'égard de chacun ; chez lui abord facile, expédition [1] prompte et désintéressée ; un même esprit, inspiré par le sien, en tous ceux qui travaillaient sous lui dans ce grand diocèse: jamais de scandale ni rien de violent contre personne ; tout en lui et chez lui dans la plus grande décence. Ses matinées se passaient en affaires du diocèse. Comme il avait le génie élevé et pénétrant, qu'il y résidait [2] toujours, qu'il ne passait pas de jour qu'il ne réglât ce qui se présentait, c'était chaque jour une occupation courte et légère. Il recevait après qui le voulait voir, puis allait dire la messe, et il y était

1. *Expédition :* action d'en finir avec ce que l'on a à faire. *Il expédiait promptement* les affaires.

2. Qu'il *résidait* toujours dans son diocèse. Depuis sa disgrâce, les entrées à la cour lui étaient interdites.

prompt ; c'était toujours dans sa chapelle, hors les jours qu'il officiait, ou que quelque raison particulière l'engageait à l'aller dire ailleurs. Revenu chez lui, il dînait avec la compagnie toujours nombreuse, mangeait peu et peu solidement, mais demeurait longtemps à table pour les autres, et les charmait par l'aisance, la variété, le naturel, la gaieté de sa conversation, sans jamais descendre à rien qui ne fût digne et d'un évêque et d'un grand seigneur ; sortant de table il demeurait peu avec la compagnie. Il l'avait accoutumée à vivre chez lui sans contrainte, et à n'en pas prendre pour elle. Il entrait dans son cabinet et y travaillait quelques heures, qu'il prolongeait s'il faisait mauvais temps, et qu'il n'eût rien à faire hors de chez lui.

Au sortir de son cabinet il allait faire des visites ou se promener à pied hors la ville. Il aimait fort cet exercice et l'allongeait volontiers ; et, s'il n'y avait personne de ceux qu'il logeait, ou quelque personne distinguée, il prenait quelque grand vicaire et quelqu'autre ecclésiastique et s'entretenait avec eux du diocèse, de matières de piété ou de savoir, souvent il y mêlait des parenthèses agréables. Les soirs il les passait avec ce qui logeait [1] chez lui, soupait avec les principaux de ces passages d'armée quand il en arrivait, et alors sa table était servie comme le matin. Il mangeait encore moins qu'à dîner, et se couchait toujours avant minuit. Quoique sa table fût magnifique et délicate, et que tout chez lui répondît à l'état d'un grand seigneur, il n'y avait rien néanmoins qui sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la plus exacte, parmi la plus honnête et la plus douce liberté. Lui-même était un exemple toujours présent, mais auquel on ne pouvait atteindre ; partout un vrai prélat, partout aussi un grand seigneur, partout encore l'auteur de Télémaque. Jamais un mot sur la cour, sur les affaires, quoique ce soit qui pût être repris, ni qui [2] sentît le moins du monde bassesse, regrets, flatterie : jamais rien qui pût

1. *Ce qui logeait :* ce neutre exprima ici, non le mépris, comme plus haut, mais le vague, la généralité, qui ne comportait ni exception, ni distinction : *avec tout ce qui logeait.*

2. Jamais un mot sur la cour..., ni qui sentît le moins du monde, etc.

laisser seulement soupçonner ni ce qu'il avait été, ni ce qu'il pouvait encore être. Parmi tant de grandes parties un grand ordre dans ses affaires domestiques, et une grande règle dans son diocèse ; mais sans petitesse, sans pédanterie, sans avoir jamais importuné personne d'aucun état sur la doctrine.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XXII, p. 135.

COLBERT

Louis XIV choisit ses collaborateurs et ses ministres, non parmi les nobles réduits au rôle de simples courtisans, mais dans la bourgeoisie qui lui devait ainsi toute son élévation.

Une de ces créatures redevables au monarque de tout leur être fut Colbert né à Reims en 1619, d'une famille de marchands de draps. Après avoir travaillé dans la boutique de son père, il vint à Paris, où il trouva un emploi chez les banquiers de Mazarin. Le ministre le remarqua et en fit son intendant. Ses habitudes régulières de travail, d'ordre, d'économie l'avaient fait prendre en grande estime par son protecteur qui, en mourant, le recommanda à Louis XIV. « Sire, dit-il, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en vous donnant Colbert. » En 1661, Colbert fut nommé intendant des finances ; en 1664, il fut surintendant des bâtiments, arts et manufactures ; en 1665, il fut nommé contrôleur général des finances ; enfin, en 1669, il fut chargé de la marine, des manufactures et du commerce en qualité de secrétaire d'État de la marine. Le ministre réunit ainsi dans ses mains toute l'administration du royaume.

Je ne m'arrêterai point là-dessus au commencement de sa faveur et de ses établissements, dont il était, comme on sait, uniquement redevable au feu cardinal Mazarin, son maître, auprès duquel il était intendant de sa maison. Comme ce grand ministre se reposait entièrement sur lui du soin de ses affaires domestiques et de ses finances, il en [1] fut persuadé, et même convaincu, de l'habileté, de l'exactitude et de la fidélité de son intendant. Ce qui, joint au grand désordre où ce cardinal laissait à sa mort les finances du Roi, et à quelque remords là-dessus de

1. *En :* par cela même.

conscience, d'ailleurs aux ressentiments dont il était prévenu contre le surintendant Fouquet, qui en avait alors l'entière direction, fit qu'entre les autres instructions qu'il donna au Roi en son lit de mort, une des principales fut d'ôter cette direction audit sieur Fouquet et de la confier à M. Colbert ; ce qui fut aussi bientôt exécuté comme on sait, après la mort du Cardinal, donna lieu à la détention, au procès, ensuite au jugement rendu contre le sieur Fouquet, à la peine de son exil, convertie par ordre du Roi dans une prison perpétuelle, et d'ailleurs à la détention des trois trésoriers de l'Epargne, à l'abolition de leurs charges et à la restriction de celles des intendants des finances et enfin à un changement entier qui se fit dans la direction et dans la distribution des mêmes finances. Celles-là n'en passèrent pas moins tout entières entre les mains de M. Colbert, quoique sous un titre moins spécieux[1] de contrôleur général, au lieu de celui de surintendant, qui avait eu lieu jusque-là. Et comme il trouva les trésors du Roi vides, les fonds des finances ou épuisés, ou engagés, ou dissipés par la profusion et par le mauvais ménage[2] de ceux qui en avaient eu jusque-là la recette ou la distribution, son premier soin fut de faire saisir et condamner tous les comptables, comme on les appelle, et qui avaient eu quelque part dans le maniement des finances, ou en particulier des fermes, des gabelles, des partis et autres sortes d'impôts ou revenus du Roi, et qu'on désigne ordinairement en France sous le nom de gens d'affaires ; ce qui ne put que remplir les coffres de Sa Majesté, amasser tout à coup de grandes sommes dans le Trésor, et donner lieu au rachat de ses domaines, qui se trouvaient pour la plupart aliénés ; le tout dans ces commencements, sans la charge ou oppression du peuple, qui, au contraire, applaudissait à la ruine de ces sangsues publiques.

M. Colbert y joignit en même temps le bon ordre et l'économie qui avaient manqué jusque-là dans la dépense de la maison royale, en prenant un soin particulier de

1. *Spécieux.* Ce mot est pris ici dans son sens latin (*species*), *qui a de l'apparence.* Sous un titre moins pompeux, moins fastueux, plus modeste que celui de surintendant, il exerçait la même réalité du pouvoir.

2. *Le mauvais ménage*, la mauvaise administration.

tout le détail de tout ce qui y était requis, et n'en confiant l'administration qu'à des personnes qu'il jugeait propres et qui lui en pouvaient rendre bon compte. Il s'attacha ensuite, et dans les mêmes vues, à rétablir et à faire fleurir le commerce, qui avait été assez négligé jusque-là, et qu'il considérait avec raison comme un des meilleurs fonds et une des vives sources des finances. C'est à ce sujet qu'on établit, par ses soins et par des privilèges qu'on y attacha, des Compagnies du commerce, non seulement pour l'Amérique et les provinces que les Français y occupaient, mais encore pour les côtes d'Afrique et pour les Indes orientales, et dont il avait toute l'intendance et la direction. Il fit établir, dans ce même dessein, des manufactures de toutes sortes d'ouvrages exquis [1], comme en tapisseries, en orfèvreries, en points de France, en glaces, et pareils, pour ôter le commerce et le débit dans le royaume de ce qu'on y portait en ce genre des pays étrangers, et en tirait l'argent au dehors. A quoi on pourvut par des défenses expresses du transport et du débit susdits en France de pareilles marchandises de fabrique étrangère. Il eut soin de faire fleurir les beaux-arts, particulièrement la peinture et la sculpture, d'en faire établir à Paris une Académie royale, dont il se déclara le protecteur, d'y donner des pensions et de quoi gagner considérablement à ceux qui excellaient, comme entre autres au fameux peintre M. le Brun [2]. Quoique le même M. Colbert eût peu d'étude et eût passé même la plupart de sa vie en des occupations et des emplois qui y avaient peu de rapport, et eût encore moins de loisir, dans l'âge et dans le poste où il se trouvait, de s'y adonner, il ne laissa pas, par une louable ambition, de s'ériger en protecteur et en Mecenas des lettres et des savants. C'est dans ce dessein qu'il désira d'être un des membres de l'Académie française, fondée, comme on le sait, par le feu cardinal de Richelieu, et qu'il y fut agrégé ; qu'il établit à Paris l'Académie des sciences, où on s'y attachait particulièrement à l'architecture

1. Encore un autre mot pris dans son sens latin (*exquisitus*). Nous dirions aujourd'hui : *recherchés*.

2. Charles le Brun (1619-1690), qui exerça sur les arts de son temps une influence si considérable, une sorte de dictature.

aux démonstrations de mathématique et aux expériences de physique. Aussi il ne se contenta pas d'agrandir la Bibliothèque du Roi, mais prit un soin particulier du beau cabinet des Médailles de Sa Majesté, d'en augmenter considérablement le nombre et la valeur par l'achat de tout ce qu'il y avait de plus rare en France dans ce genre, et même par les recherches qu'il fit faire en Italie et au Levant, et par l'envoi de personnes expresses et entendues de tout ce qui pouvait contribuer à l'ornement de cet incomparable cabinet. Il donna même à l'un de ses fils la garde de l'un et de l'autre, savoir : de la Bibliothèque et des Médailles du Roi. Il n'en demeura pas là, et voulut faire pour lui-même et pour sa postérité, et d'ailleurs pour l'utilité qui en reviendrait au public, l'amas de ces deux trésors de l'antiquité, savoir : d'une grande et rare bibliothèque, et qui fût exquise, tant en livres imprimés qu'en anciens manuscrits de toutes sortes, comme aussi d'un cabinet d'anciennes médailles. Il n'eut pas de peine à y réussir, et en sorte que la bibliothèque, qu'il a laissée au marquis de Seignelay, son fils, excelle dans le nombre et dans le choix et le prix de livres imprimés et de manuscrits anciens qu'on y trouve. Le public s'en est déjà prévalu en plus d'une rencontre, et surtout par l'application et la diligence du savant M. Baluze [1] auquel M. Colbert en confia le soin, et qui en est encore chargé. Il ajouta enfin, pour comble de ses bienfaits susmentionnés envers les beaux-arts, les lettres et les savants, des pensions qu'il fit donner de la part du Roi, non seulement à des Français illustres par leur esprit et par leur savoir, mais encore à des étrangers établis dans leur patrie, Italiens, Hollandais, Allemands, qui étaient en réputation d'exceller dans les belles-lettres et dans les sciences, et qui furent agréablement surpris de ces libéralités non attendues de la part d'un grand Roi, et par le soin de M. Colbert [2]. Tout cela ensemble ne put que donner un grand éclat à ce ministre,

1. Le célèbre érudit Étienne Baluze (1630-1718).

2. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV* et particulièrement dans sa fameuse lettre à Milord Hervey où il s'attache à expliquer et à justifier ce titre de son ouvrage, énumère ces bienfaits de Louis XIV répandus sur les savants étrangers.

lui attirer de tous côtés des acclamations et des panégyriques, et surtout redoubler la confiance et la considération de Sa Majesté par les endroits susmentionnés ; je veux dire du rétablissement de l'ordre et de l'économie dans les finances, du visible succès des expédients pratiqués pour les augmenter, et aussi du bon et sensible effet qu'elle en voyait dans ses trésors remplis et suffisants pour fournir abondamment, non seulement aux besoins de la cour ou de l'Etat, mais encore à tout ce qui pouvait flatter la gloire ou les désirs d'un roi dans la fleur de l'âge et dans la force des passions. C'est aussi ce qui parut dans les ameublements nouveaux et superbes des maisons royales, dans les bâtiments et les jardins d'une beauté et d'une dépense immense, dans les fètes galantes et magnifiques qu'on y voyait fréquemment, d'ailleurs dans l'entretien somptueux et réglé tout ensemble, ou des officiers, ou des troupes de la maison du Roi, ou des armées sur pied pour la gloire et la sûreté de l'Etat, dont le tout cependant dépendait de l'assignation des fonds qui y étaient requis, et qui ne manquaient point par les soins infatigables de ce ministre. Mais ce qui parut encore davantage par la confiance entière qu'on y prit, et qui en fut même la source, ou au moins le fondement : je veux dire les guerres qu'on entreprit du côté de la France, ou contre l'Espagne, ou contre la Hollande, ou contre l'Empereur et l'Empire, ou qu'elle soutint, dans la guerre passée, contre ces trois puissances ensemble, sans parler du Danemark, qui s'y était joint, et dont tout le faix, pour y fournir aux frais immenses qui s'y consumaient, ne roulait uniquement que sur le crédit, les diligences et l'habileté de M. Colbert. C'est aussi de quoi M. de Louvois lui laissait volontiers tout le soin et tout l'embarras, se contentant pour lui de la recette que M. Colbert était obligé de lui faire remettre d'environ soixante millions de livres, pour être employée ensuite par ses ordres pour l'extraordinaire des guerres, et à quoi on montait la dépense annuelle durant la guerre passée dont je viens de parler. Ce qui donnait lieu aussi de croire que ce dernier ministre trouvait mieux son compte dans une guerre dont les succès se trouvaient d'ailleurs avantageux à la France et redoublaient par là son autorité et son crédit, que non pas M. Colbert, qui avait seul toute l'en-

dosse[1] de trouver tous les fonds extraordinaires qui étaient requis, et à cet effet restait à Paris, sans accompagner le Roi dans l'expédition et les campagnes où sa Majesté se rendait de fois à autre. Au lieu que, dans la paix, le besoin des fonds susdits s'en trouvait beaucoup moindre, la dépense notablement diminuée, et que, par la charge qu'il avait d'ailleurs de surintendant des bâtiments du Roi et de directeur, comme il a été dit, du commerce et de la marine, outre celle de la direction des finances et de ministre d'Etat, il avait plus d'occasions et de moyens de faire valoir au Roi et devant ses yeux, sa présence, son assiduité, son application, et d'ailleurs de faire fleurir les divers établissements dont j'ai parlé ci-dessus. Aussi, dès la paix de Nimègue faite en 1679, vit-on bientôt après un effet visible de son crédit par le poste important de ministre et secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères qui fut ôté subitement, et par l'intrigue de ce ministre, à M. de Pomponne, sur un prétexte assez léger, et donné à M. de Croissy, frère de M. Colbert, et alors absent en Bavière pour y conclure le mariage de la Dauphine. M. Colbert se trouva même chargé d'en exercer l'emploi durant l'absence et jusqu'au retour de son dit frère, et ainsi de donner les audiences aux ministres, et d'y satisfaire aux réponses et aux expéditions que cet emploi du ministre des Affaires étrangères tirait après soi. Et, quoique je fusse encore employé en Angleterre dans ce temps-là, pour n'en pouvoir parler par expérience que j'en aie faite, je n'en puis pas moins rendre témoignage, sur le rapport des ministres publics qui étaient alors en France, que M. Colbert, malgré tous ses autres grands et divers emplois susmentionnés, qui n'étaient déjà que suffisants pour l'occuper tout entier, ne laissa pas de satisfaire amplement, et au delà, à tout ce que pouvait requérir celui du ministère susdit des affaires étrangères qu'il excerçait par intérim, et en y faisant paraître une présence et une netteté d'esprit, une suffisance et des lumières non communes. Comme par le retour, qui suivit bientôt après, de M. de Croissy, son frère, au commencement de l'an 1680, il fut déchargé de ce

1. Mot vieilli qui signifie la responsabilité, la charge.

soin-là, il n'en eut pas moins la satisfaction de voir le crédit de M. de Louvois et du chancelier Le Tellier, son père, balancé par là dans le poste du ministère, qui était restreint, comme il a été dit, à eux quatre, et même où les conjonctures de la paix faite et des alliances que la France avait envie de faire pour l'affermir ou pour ses vues des réunions qu'elle méditait, donnaient le plus de part à lui et à son frère. Les affaires demeurèrent aussi dans cette situation jusques au mois d'octobre de l'an 1683, que, ledit ministre Colbert se trouvant à Fontainebleau, à la suite de la cour, et la nouvelle y étant venue de quelque partie d'un appartement nouveau du château de Versailles renversé par la faute de ceux qui avaient été chargés de l'ouvrage, Sa Majesté ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque chagrin, comme celui sur lequel elle se reposait uniquement de tout ce soin-là et qui en était chargé par son emploi de surintendant des bâtiments. M. Colbert, peu accoutumé au mauvais visage de son maître, conçut de son côté un déplaisir sensible de ce reproche, vint à Paris sur-le-champ, en fit éclater son ressentiment contre les entrepreneurs de l'ouvrage, auxquels il s'en était confié, et par là échauffa sa bile, en tomba malade, et mourut bientôt après. Cette mort, dont le Roi n'avait point paru aussi touché comme on aurait cru, fut suivie d'un côté du refus honnête que le Roi fit au marquis de Seignelay, son fils, de succéder au père dans la charge de ministre d'Etat, et dans celle de surintendant des bâtiments, qu'il ôta au second fils de feu M. Colbert, qui l'avait exercée en survivance, pour la donner à M. de Louvois, et enfin du choix de M. Le Peletier, parent et créature intime du chancelier Le Tellier, pour remplir le grand emploi de la direction des finances. Ce qui tout ensemble fit croire assez généralement que tout le crédit de la famille de Colbert était mort avec celui qui l'avait établi. Ce qui néanmoins n'arriva pas comme on le croyait, et dont il y aura lieu de parler encore dans la suite.

Ce que je dois ajouter ici sur le sujet de M. Colbert, c'est que, par tout ce que j'en ai remarqué ci-dessus, on ne peut qu'en prendre l'idée d'un grand et habile ministre, comme il l'était en effet, et à qui le Roi est uniquement redevable du rétablissement de ses finances, de l'abolition des dé-

sordres qui avaient eu cours avant lui, de l'usage et des divers expédients pratiqués pour les augmenter, et en conséquence du succès de toutes les grandes choses qui, à la faveur du bon état des mêmes finances, ont été entreprises et exécutées pour l'avantage de la France, pour la gloire du Roi, l'entretien de ses armées ou de ses places, l'embellissement des maisons royales, la restitution dans ses domaines, et enfin pour les divers établissements, beaux et utiles dont il a été parlé.

Cependant, comme la mort de ce ministre fut suivie de sentiments assez partagés sur son sujet, et sa mémoire attaquée par des reproches sanglants de la part d'une bonne partie des peuples, et entre autres des Parisiens, il ne sera pas hors de propos, pour mieux juger du fondement qu'ils peuvent avoir, de toucher ici le véritable caractère de ce ministre.

Sur quoi je dirai en premier lieu, de sa personne, qu'il était grand et d'une taille avantageuse, que son air et son extérieur n'avaient rien qui ne marquât de l'habileté, du recueillement, et d'ailleurs un penchant à un peu de rigueur et d'austérité. Aussi ses manières, quoique honnêtes et composées, ne laissaient pas, pour peu qu'on y réfléchît ou qu'on eût à faire avec lui, de tenir de la hauteur et de la dureté du naturel. Celle-ci lui venait de la naissance, et l'autre de l'habitude qu'il en avait déjà prise par la nature des emplois et par la confiance dont il avait été honoré de la part et auprès du premier ministre et qui était le maître absolu des affaires et de la faveur. Ce qui ne put que redoubler à mesure de l'élévation de la fortune du même M. Colbert, et du poste où il se trouva ensuite auprès du Roi avec l'entière direction des finances et une particulière confiance de Sa Majesté. Aussi n'oublia-t-il rien pour s'y établir et pour s'y maintenir aux dépens de ceux qui avaient été chargés du soin des finances ou qui y avaient eu quelque part avant lui. Il n'y garda pas même toutes les mesures requises dans le procès et la perte qu'il avait résolue du surintendant Foucquet, dans les moyens qu'on y employa ; et le tout dans la crainte que ce dernier ne pût un jour se remettre dans l'esprit du Roi et dans les affaires. Il s'y prit d'ailleurs par une route et une conduite assez opposées à celles que ce ministre y avait tenues,

bannissant de chez lui le luxe, la pompe, les divertissements, l'affluence des courtisans, pour se donner tout entier à un emploi de cette importance et pour faire voir en même temps qu'il n'y cherchait autre gré, ni but que l'intérêt et le service du Roi et de l'Etat. Aussi ne se contenta-t-il pas, à l'exemple de ceux qui l'avaient précédé dans cette direction, de prendre connaissance du gros des affaires, et ensuite de s'y faire soulager par des commis, intendants, contrôleurs ou autres gens de finances qu'on avait coutume d'employer. Il se voulut charger lui seul de tout ce soin-là, entrer dans tout le détail, tant des recettes que des dépenses, aussi bien que des expédients pour y fournir à l'avenir, ne voulut s'en rapporter qu'à ses propres lumières, aux informations précises qu'il en put prendre, et, là-dessus, aux règlements qu'il trouva lieu d'y faire, enfin aux registres exacts et particuliers qu'il en tenait lui-même. En sorte qu'il y apporta une application et un travail infatigable et qui ne lui laissait aucune relâche, surtout à mesure ou à proportion des besoins de l'Etat, et de la conjoncture des affaires. Mais, comme tout cela n'avait en vue que de faire entrer dans les coffres du Roi tout l'argent qui se trouvait auparavant répandu dans Paris et dans le royaume par le luxe et les dépenses des gens de finances et des partisans, et que cela même, pour en venir à bout, n'avait pu qu'être accompagné de plusieurs réformes, diminutions et suppressions de charges, de dépenses, ou même de rentes de l'hôtel de ville qui faisaient le fonds des particuliers, et surtout des Parisiens, aussi le gré qu'en eut le ministre n'eut garde d'être universel, ni d'empêcher qu'il ne fît bien des mécontents et des misérables. A quoi se joignit le chagrin [1] et la dureté qu'il faisait paraître à l'égard de ceux qui avaient recours à lui pour en être soulagés, ou d'ailleurs avec qui il avait à traiter pour les entreprises, soit des bâtiments des maisons royales, soit d'autres ouvrages qui dépendaient de ses ordres et de sa direction, et où il avait bien plus d'égard à l'épargne et au ménage [2], et à le procurer par toutes sortes de moyens, qu'à l'équité et à la

1. Disposition à ressentir les choses avec amertume. « Dans vos brusques *chagrins* je ne puis vous comprendre. » Mol. *Misanthrope*.
2. Economie. « C'est vivre de *ménage*. » Mol. *Médecin malgré lui*.

bonne foi qui s'y trouvât[1]. Ce qui, tout ensemble, fut aussi la source et l'occasion des satires sanglantes avec lesquelles on déchira sa mémoire dans Paris après sa mort. Il est vrai qu'il en porta lui-même la peine, savoir de cette dernière conduite, par le chagrin[2] que lui causa la chute susmentionnée d'une partie des appartements nouveaux de Versailles, à quoi il avait donné lieu par le trop de ménage qu'il y avait cherché, et contraint par là les entrepreneurs de s'y soumettre sans en considérer les suites, et ce qui fut cause, comme il a été touché ci-dessus, du reproche que le Roi lui en fit, et, là-dessus, du dépit, de la colère et de la maladie qu'il en prit et dont il mourut. En sorte qu'on peut assez recueillir de tout ce que je viens d'en dire qu'on aurait pu lui souhaiter plus d'humanité, plus de modération, plus d'équité dans la direction des finances et dans sa conduite particulière, plus de penchant à faire du bien qu'à en amasser pour sa famille et pour en remplir les trésors du Roi par toute sorte de moyens, enfin plus de réflexion sur les nécessités publiques de la France et le besoin des particuliers. Il gardait d'ailleurs la même rigueur et dureté de nature dans sa famille, dont le marquis de Seignelay, son fils, a éprouvé souvent les effets, et qui le rendait redoutable à ses proches, comme, entre autres, au marquis de Croissy, son frère. Mais, en échange, il avait tout le soin requis pour leur établissement, et ils lui étaient uniquement redevables de toute leur fortune et des postes avantageux où ils se trouvaient élevés par son crédit et à sa recommandation. Il eut aussi le bonheur de marier trois de ses filles à trois ducs et pairs du royaume, les ducs de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart, de faire épouser de riches héritières à deux de ses fils, le marquis de Seignelay, l'aîné, et un troisième qu'on appelle M. de Blainville, et d'ailleurs de leur procurer les survivances de ses charges : au premier, le secrétaire d'Etat et directeur du commerce et de la marine, et à l'autre, de surintendant des bâtiments ; pour ne parler du second de ses fils, destiné à l'Eglise, et qui se trouvait déjà coadjuteur de l'archevêché

1. Ce subjonctif a le sens d'un conditionnel : *Malgré l'équité et la bonne foi qui pourrait s'y trouver*. On reconnaît l'influence de la syntaxe latine.

2. *Chagrin* ici signifie peine, douleur.

de Rouen. A quoi il faut joindre les grands biens qu'il leur a laissés après sa mort et le crédit et la considération qui se trouve encore attachée présentement à ses descendants et à sa famille, et dont il y aura lieu de faire mention dans la suite en parlant du marquis de Croissy et du marquis de Seignelay.

Je toucherai seulement, à cette occasion, une circonstance qui peut servir d'une preuve du faible des grands hommes, et assez ordinaire à ceux qui, d'un bas lieu [1], se voient élevés à une haute fortune. C'est que, quoique la naissance de M. Colbert fût assez connue pour être fils d'un marchand de drap établi à Reims en Champagne et qui ensuite eut un office dans les rentes sur l'hôtel de ville de Paris, il eut cependant la faiblesse ou la vanité de vouloir tirer sa généalogie des grands seigneurs d'Ecosse et alliés à la maison royale du même pays. En sorte que, lorsqu'il fut question de recevoir un de ses fils cadets pour chevalier de Malte, et que l'ambassadeur de France de cet ordre voulut lui insinuer qu'en considération du mérite et du rang du père, on exempterait le fils de faire les preuves requises pour entrer dans ledit ordre, cet ambassadeur fut assez surpris de voir que son compliment fut fort mal reçu de M. Colbert, et qui lui repartit brusquement et avec fierté que son fils n'avait besoin d'aucune dispense et ferait les preuves dans toute la plus grande rigueur et exactitude qu'on y pouvait apporter. A quoi on pourrait ajouter encore un autre faible du même ministre, et qui tirait encore après soi celui de se méconnaître assez soi-même : *quid valeant humeri, ferre quid recusent ;* c'est que, quoique tous ses emplois, et avant et après son élévation, eussent été dans un genre d'occupation assez différente de celui des charges de judicature, qu'il n'eût fait dans sa jeunesse ni les études qui y étaient requises, ni acquis depuis aucune expérience dans ce métier, et qu'il eût d'ailleurs un poste important et assez relevé pour l'occuper tout entier et pour le satisfaire ; que, malgré tout cela, dis-je, et vu le grand âge où se trouvait le chancelier Le Tellier, il eut en vue de lui succéder dans cet emploi en cas de mort dudit Le Tellier, et par là de se voir le chef de la justice et le premier officier de robe

1. Expression latine : *humili loco.*

du royaume. En sorte que, dans l'âge avancé où il se trouvait lui-même, et au milieu des grandes et continuelles distractions que ses grands postes lui donnaient déjà, il prit chez lui à ses gages des gens de lois, comme on les appelle, pour s'en faire instruire dans les principes et la pratique de la jurisprudence et dans les formes ou la manière qu'elle se rend en France. Mais ce projet qui aurait pu lui manquer d'ailleurs, échoua par sa mort, qui prévint de deux ans celle du chancelier Le Tellier, auquel il avait dessein de succéder. Au reste, je me suis un peu étendu sur le sujet de M. Colbert vu d'ailleurs la grande part qui lui est due dans les changements et les succès arrivés sous ce règne, dans l'état présent où il se trouve, et enfin par la considération qu'il n'est pas inutile de connaître la portée et le génie, ou, pour tout dire, le fort et le faible des ministres qui sont à la tête des grandes affaires et au timon d'un grand royaume.

Ezéchiel Spanheim,

Mémoires de la cour de France, éd. Émile Bourgeois, 1900, p. 303.

Le même d'après l'abbé Choisy

Choisy excelle à peindre les personnages qu'il a connus. « L'ambitieux (Fouquet) se distilla en projets et eut l'insolence de dire : Où ne monterai-je point ? (Il avait mis un écureuil dans ses armoiries.) L'avare (Le Tellier) amassa de l'argent ; l'orgueilleux (Colbert) fronça le sourcil ; le voluptueux (Lyonne) ne se cacha plus dans les ténèbres. » Il est intéressant de demander à cet excellent peintre quelques traits complémentaires sur Colbert.

« Jean-Baptiste Colbert avait le visage naturellement renfrogné. Ses yeux, ses sourcils épais et noirs, lui faisaient une mine austère, et lui rendaient le premier abord sauvage et négatif [1] ; mais dans la suite en l'apprivoisant on le trouvait assez facile, expéditif et d'une sûreté inébranlable. Il était persuadé que la bonne foi dans les affaires en est le fondement solide. Une application infinie et un désir insatiable d'apprendre lui

1. *Son abord négatif* avait l'air de *refuser* d'abord ce qu'on attendait de lui, ou qu'on se proposait de lui demander ; *mais dans la suite*, etc.

tenaient lieu de science ; plus il était ignorant, plus il affectait de paraître savant, citant quelquefois hors de propos, des passages latins qu'il avait appris par cœur et que des docteurs à gages lui avaient expliqués. Nulle passion depuis qu'il avait quitté le vin [1] ; fidèle dans la surintendance, où avant lui on prenait sans compter et sans rendre compte ; riche par les seuls bienfaits du roi, qu'il ne dissipait pas, prévoyant assez, et le disant à ses amis particuliers, la prodigalité de son fils aîné... Esprit solide, mais pesant, né principalement pour les calculs, il débrouilla tous les embarras que les surintendants et les trésoriers de l'épargne avaient mis exprès dans les affaires pour y pêcher en eau trouble... [2] »

LE DUC DU MAINE ET LE COMTE DE TOULOUSE

Le duc du Maine et le comte de Toulouse ont été légitimés, l'un par une lettre de décembre 1673, l'autre par une lettre de novembre 1681. Ils ont été ensuite pourvus de charges et de dignités de toutes sortes. Le 5 mai 1694, le roi a déclaré vouloir qu'eux et leurs enfants aient le premier rang immédiatement après les princes du sang. D'après des brevets du 20 mai 1711, le roi veut et entend que MM. le duc du Maine et le comte de Toulouse continuent à jouir leur vie durant des mêmes honneurs qui sont et pourront être rendus aux princes du sang et immédiatement après eux. Dans un brevet du 21 mai 1711, le roi étend les mêmes avantages aux fils et filles de M. le duc du Maine, petit fils de Sa Majesté. Enfin, pour couronner toutes ces étapes qui les font monter « du plus profond non être », voici un édit du mois de juillet 1714, qui appelle à la succession à la couronne M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, et leurs descendants mâles au défaut de tous les princes du sang royal. Cet édit qui comble l'ambition des deux princes bâtards va être enregistré. Le Parlement se réunit le 2 août de la même année dans une séance solennelle. Il est intéressant d'assister à l'entrée des deux frères, de voir leur attitude et de juger de l'impression qu'il produisent dans l'assemblée. (1714). Toute cette peinture est admirable et digne du pinceau de Saint-Simon.

1. Depuis qu'il avait renoncé à la passion du vin.
2. Il existe de Colbert un portrait remarquable peint vers 1656 par Philippe de Champaigne et gravé par Robert Nanteuil. Colbert avait alors quarante ans environ. Son visage n'a pas la sévérité et la dureté remarquées par Choisy. Il est au contraire fin et souriant, empreint d'un certain air de grâce rusée. La couleuvre (coluber) ondoyante apparaît sur fond d'azur dans les armes du ministre.

Les deux frères, seuls avec leur cortège rassemblé, sans avertir personne de l'heure de leur visite, allèrent chez tous les pairs et chez tous ceux des magistrats qui avaient séance à la grand'chambre. Si toute voix avait été étouffée, et jusqu'aux soupirs retenus, on peut juger quel crime c'eût été de manquer à cette invitation sous aucun prétexte que de maladie bien effective et bien évidente. Le jeudi 2 août fut le grand jour du possible couronnement de cet ordre nouveau de princes du sang [1]. M. le Duc et M. le prince de Conti, et une vingtaine de pairs, c'est à dire tout ce qui y pouvait assister, s'y trouvèrent. J'y fus témoin du frémissement public lorsque les deux bâtards parurent, et qui augmenta avec une sorte de bruit suffoqué, lorsqu'ils se mirent à traverser lentement le parquet [2].

L'hypocrisie était peinte sur le visage et sur toute la contenance de M. du Maine, et une modestie honteuse sur toute la personne du comte de Toulouse qui le suivait. L'aîné, courbé sur son bâton avec une humilité très marquée, s'arrêtait à chaque pas pour saluer plus profondément de toutes parts. Il redoublait sans cesse ses révérences ; il y demeurait plongé en pauses distinguées ; je crus qu'il s'allait prosterner vers le côté où j'étais ; son visage, contenu dans un sérieux doux, semblait exprimer le *non sum dignus* du plus profond de son âme, que ses yeux étincelants d'un ravissement de joie démentaient publiquement, et qu'il promenait sur tous, comme en les dardant à la dérobée. Il multiplia encore ses révérences du corps de tous côtés, arrivé en sa place avant que s'asseoir, et il fut admirable à considérer pendant toute la séance, et lorsqu'il en sortit.

Les princes du sang furent ceux qui parurent avoir le moins de part à tant de courbettes ; ils étaient trop jeunes pour qu'il en fît cas.

Le comte de Toulouse, droit, froid à son ordinaire, avait les yeux baissés, ses révérences mesurées, point multipliées ; il ne levait les yeux que pour les adresser [3].

1. Quelle énergique concision et quelle ironie méprisante dans cette phrase !

2. Les princes du sang pouvaient seuls se rendre à la grand'chambre en traversant le parquet, les autres membres devaient passer par le barreau.

3. Les diriger vers un point déterminé.

Toute sa personne témoignait qu'il se laissait conduire, et sa confusion de ce qui se passait. Il fut immobile et sans ouvrir la bouche tant qu'il fut en place, regardant comme point, et l'air concentré, tandis qu'on apercevait le travail du duc du Maine à contenir tout ce qui lui échappait. Il put jouir à son aise d'un silence farouche, rarement interrompu par quelques ondulations de murmures sourds et contenus avec violence, et de regards qui tous, sans exception que du seul premier président qui nageait aussi dans une indiscrète joie, découvraient à plein l'horreur dont chacun était saisi [1].

Le premier président donna un grand dîner à ces nouveaux successeurs à la couronne, où le maréchal d'Huxelles se surpassa ; force domestiques [2] de ces deux messieurs, quelque magistrature avide du sac [3], d'Antin, nul autre duc ni autres gens de marque, quelque peu de mortiers [4], Maisons entre autres qui tint dans la séance une contenance fort grave, fort sérieuse et fort compassée. Le soir, les deux bâtards retournèrent à Marly.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XXI, p. 28

1. Il est à peine besoin de remarquer ce qu'il y a de vivant et de pittoresque dans tous ces détails.
2. Dans le sens le plus relevé de ce mot, gens attachés par un emploi à une grande maison.
3. Le *sac* était un coussin sur lequel siégeait, en Angleterre, le lord chancelier qui présidait la Chambre haute. Par extension, ce même mot désigna tout siège de président. Un magistrat *avide du sac* était celui qui aspirait à une présidence.
4. *Le mortier* était une sorte de toque que portaient le chancelier de France, les présidents et le greffier en chef du Parlement. Par ellipse ce mot désigne ici des magistrats qui portent le *mortier*.

LOUIS XIV

SON PORTRAIT

Dans ce musée de nos gloires nationales, nous voici arrivés au salon central vers lequel convergent et auquel aboutissent toutes ces galeries de portraits. La figure principale, celle qui domine et rayonne dans sa gloire et dans sa tranquille majesté par-dessus celle de ses plus illustres héros, l'ordonnateur, le décorateur, l'inspirateur, le maître de chœur de ce siècle incomparable, celui qui a mérité de lui donner son nom, c'est Louis XIV. Car de même qu'on dira toujours le *Siècle de Périclès*, le *Siècle d'Auguste*, le *Siècle de Léon X*, de même et peut-être avec plus de raison on dira le *Siècle de Louis XIV*. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir le plus beau et le meilleur ouvrage, bien qu'un peu systématique, de Voltaire, intitulé : *Le Siècle de Louis XIV*. Louis XIV est l'astre brillant autour duquel gravitent, dans la plus majestueuse et la plus imposante harmonie toutes les splendeurs et tous les plus grands noms de France et même des pays étrangers, celui qu'on a pu décorer, avec quelque exagération orientale inspirée par une admiration enthousiaste, du titre fastueux de Roi Soleil.

Une taille de héros, toute sa figure si naturellement imprégnée de la plus imposante majesté qu'elle se portait également dans les moindres gestes et dans les actions les plus communes, sans aucun air de fierté, mais de simple gravité ; proportionné et fait à peindre et tel que sont les modèles que se proposent les sculpteurs ; un visage parfait, avec la plus grande mine et le plus grand air qu'homme ait jamais eu. Tant d'avantages relevés par les grâces les plus naturelles incrustées sur toutes ses actions, avec une adresse à tout singulière, et, ce qui n'a peut-être été donné à nul autre, il paraissait avec le même air de grandeur et de majesté en robe de chambre, jusqu'à n'en pouvoir soutenir les regards, comme dans la parure des fêtes ou des cérémonies, ou à cheval à la tête de ses troupes. Il avait excellé en tous les exercices et il aimait qu'on les fît bien. Nulle fatigue, nulle injure du temps ne lui coûtait, ni ne faisait d'impression [1] à cet air et à cette figure héroïque ; percé de pluie, de neige, de froid, de sueur, couvert de

1. N'altérait par aucune impression cet air...

poussière, toujours le même. J'en ai souvent été témoin avec admiration, parce que, excepté des temps tout à fait extrêmes et rares, rien ne le retenait d'aller tous les jours dehors et d'y être fort longtemps. Une voix dont le son répondait à tout le reste, une facilité de bien parler et d'écouter courtement [1] et mieux qu'homme du monde, beaucoup de réserve, une mesure exacte suivant la qualité des personnes, une politesse toujours grave, toujours majestueuse, toujours distinguée, suivant l'âge, l'état, le sexe et pour celui-ci, toujours un air de cette galanterie naturelle. Voilà pour l'extérieur, qui n'eut jamais son pareil, ni rien qui en ait approché.

Un respect affectueux pour la Reine sa mère, une considération infinie pour la Reine son épouse, une attention d'amitié pour Monsieur, son frère, une générosité continuelle, ingénieuse, toujours également soutenue pour le roi et la reine d'Angleterre [2], une décence, une bienséance qui ne se démentait jamais, jusque dans les choses les plus communes, les plus usuelles ; une bonté, une justice naturelle, quand il n'y allait pas de ce qu'il croyait être de son autorité et qui faisait regretter son éducation et les flatteries et les artifices qui, dans la suite, ne le laissèrent plus à lui-même que par des percées de naturel, qui montraient qu'autorité à part qui étouffait tout, il aimait la vérité, l'équité, l'ordre, la raison et qu'il aimait de même à s'en laisser vaincre.

Quoiqu'il ait été prodigue pour soi et qu'il ait même fait de grands dons, il n'était rien moins que libéral et il disait lui-même qu'il le tenait de sa maison et de tous les Bourbons. Il entrait dans les derniers détails de ses dépenses

1. *Ecouter courtement:* écouter en saisissant rapidement le sens des explications données, sans avoir besoin de longs développements.

2. Il est souvent question dans Saint-Simon des rapports de Louis XIV avec le roi et la reine d'Angleterre. Ce roi d'Angleterre n'était autre que Jacques II (1633-1702), fils de Charles I[er], le malheureux roi qui fut décapité, et de Henriette-Marie de France. Jacques II succéda à son frère Charles II (1685) sur le trône d'Angleterre, fut détrôné par Guillaume d'Orange (1688) et vint en France où Louis XIV l'accueillit magnifiquement. Il eut une cour à Saint-Germain C'est là que Louis XIV lui rendait de fréquentes visites. Trois tentatives qu'il fit pour reconquérir le trône de son père demeurèrent sans succès. Converti au catholicisme, il finit ses jours dans les pratiques d'une dévotion austère.

personnelles, et, comme il aimait toutes espèces de détails et des plus petits, il y croyait faire beaucoup.

Rien de plus exactement réglé que ses heures et ses journées, dans la diversité des lieux, des affaires et des amusements. Avec un almanach et une montre, on pouvait, à trois cent lieues de lui, dire avec justesse ce qu'il faisait. Il voulait une grande exactitude dans son service, mais il y était exact le premier. Tout homme pouvait lui parler en cinq ou six temps différents de la journée, excepté à Marly; il écoutait, répondait presque toujours: « Je verrai, » pour se donner le temps de ne rien accorder ou décider à la légère. Jamais de réponse ni de discours qui pût peiner ou intéresser personne, patient dans les affaires ou dans son service au dernier point, parfaitement maître de son visage, de son maintien, de son extérieur et jamais d'impatience ni de colère. S'il réprimandait, c'était rarement, en peu de mots et jamais durement; il ne s'est peut-être pas échappé dix fois en toute sa vie, et encore avec des gens de peu et par quatre ou cinq fois fortement [1].

SAINT-SIMON,

Parallèle des trois rois.

Le même dans la disgrâce de la fin de son règne

Quelle distance de ces temps si longtemps florissants et la situation où il se trouva depuis 1705 jusqu'en 1712,

1. Il faudrait un volume pour contenir la liste des portraits, statues, médaillons, estampes et monnaies qui nous ont conservé les traits de Louis XIV à tous les âges. Vaillant, Lefebvre, Mignard d'Avignon, Lebrun, Van der Meulen, Person, ont représenté le grand roi surtout dans sa jeunesse de 1659 à 1670, au temps de ses premières ardeurs de conquête. C'étaient des portraits d'homme de guerre que les graveurs les plus célèbres, Poilly, Edelinck, Van Schuppen, Chauveau, Nanteuil, Masson, Drevet, reproduisaient à l'envi. Mais un des plus célèbres parmi ces portraits est celui d'Hippolyte Rigaud. En 1701, lorsque Rigaud le composa pour la salle du trône de Versailles, après la paix de Ryswick et avant la guerre de Succession, Louis XIV semblait moins grand par ses victoires que par les splendeurs de la cour devenue le modèle des cours de l'Europe. Ce portrait exprime surtout la majesté de l'autorité royale.

accablé des plus funestes revers et d'une cruelle famine, hors de pouvoir de continuer la guerre, ni d'obtenir la paix, réduit à écouter les propositions les plus dures. A peine vit-il son salut par le traité de Londres qui fit celui d'Utrecht, que ce prince vit périr sous ses yeux son fils unique, une princesse qui seule fit toute sa joie, ses deux petits-fils, deux de ses arrières petits-fils et périr de manière à le percer des plus noirs soupçons [1], à lui persuader de tout craindre pour lui-même et pour l'unique rejeton qui lui restait, et dans la première enfance, d'une si nombreuse et si belle postérité [2]. Parmi des adversités si longues, si redoublées, si intimement poignantes, sa fermeté, c'est trop peu dire, son immutabilité demeura tout entière ; même visage, même maintien, même accueil, pas le moindre changement dans son extérieur ; mêmes occupations, mêmes voyages, mêmes délassements, le même cours d'années et de journées, sans qu'il fût possible de remarquer en lui la plus légère altération. Ce n'était pas qu'il ne sentît profondément l'excès de tant de malheurs : ses ministres virent couler ses larmes, son plus familier domestique intérieur fut témoin de ses douleurs. Partout ailleurs, sans paraître insensible, il se montra inaltérable et supérieur à tout, sans la plus petite affection et sans espérance déplacée. Il parlait comme à son ordinaire, ni plus, ni moins ; avait le même air, déclarait les mauvaises nouvelles sans détour, sans déguisement, sans plainte, sans accuser personne, courtement et majestueusement, comme il avait accoutumé. Un courage mâle, supérieur, lui faisait serrer entre ses mains le gouvernail parmi ces tempêtes, et dans les accidents les plus fâcheux et les temps les plus désespérés, toujours avec application, toujours avec soumission parfaite à la volonté de Dieu et à ses châtiments. C'est le prodige qui a duré plusieurs années avec une égalité, qui n'a pas

1. Des soupçons d'empoisonnement avaient en effet plané sur ces morts illustres.

2. En 1711, 1712, 1714, Louis XIV perdit successivement Mgr le Dauphin, son fils unique, la duchesse de Bourgogne, ses deux petits-fils, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, les deux frères du duc d'Anjou, son arrière petit-fils, qui lui succéda sous le nom de Louis XV.

été altérée un moment, qui a été l'admiration de sa cour et l'étonnement de toute l'Europe [1].

SAINT-SIMON,

Parallèle des trois rois.

L'Éducation de Louis XIV

Ces détails nous sont donnés par son valet de chambre. La Porte exagère peut-être son action sur le jeune roi, mais ce tableau reste vrai dans son ensemble et, sauf quelques variantes, s'accorde avec les autres témoignages contemporains.

L'an 1645, après que le roi fut tiré des mains des femmes [2], que le gouverneur, le sous-gouverneur, les premiers valets de chambre entrèrent dans les fonctions de leurs charges, je fus le premier qui couchai dans la chambre de Sa Majesté ; ce qui l'étonna d'abord, ne voyant plus de femmes auprès de lui : mais ce qui lui fit le plus de peine était que je ne pouvais lui fournir des contes de Peau d'Ane, avec lesquels les femmes avaient coutume de l'endormir. Je le dis un jour à la reine, et que, si Sa Majesté l'avait agréable, je lui lirais quelque bon livre ; que s'il s'endormait, à la bonne heure ; mais que, s'il ne s'endormait pas, il pouvait retenir quelque chose de la lecture. Elle me demanda quel livre : je lui dis que je croyais qu'on ne pouvait lui en lire un meilleur que l'histoire de France; que je lui ferais remarquer les rois vicieux pour lui donner l'aversion du vice, et les vertueux pour lui donner de l'émulation et l'envie de les imiter. La reine le trouva fort bon ; et je dois ce témoignage à la vérité, que d'elle-même elle s'est toujours portée au bien quand son esprit n'a

1. Cela n'a pas empêché ses sujets qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités, de murmurer contre Louis XIV malheureux. Voici un des placards que l'on affichait alors dans Paris : « Notre père qui êtes à Versailles, votre nom n'est plus glorifié, votre royaume n'est plus si grand, votre volonté n'est plus faite sur la terre ni sur l'onde. Donnez-nous notre pain... Pardonnez à nos ennemis qui nous ont battus, et non à nos généraux qui les ont laissé faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon et délivrez-nous de Chamillart. »

2. Louis XIV avait sept ans. Son gouverneur était le duc de Villeroy et son précepteur Hardouin de Beaumont de Péréfixe.

point été prévenu. M. de Beaumont me donna l'histoire faite par Mézeray [1], que je lisais tous les soirs d'un ton de conte ; en sorte que le roi y prenait plaisir, et promettait bien de ressembler aux plus généreux de ses ancêtres, se mettant fort en colère lorsqu'on lui disait qu'il serait un second Louis-le-Fainéant ; car bien souvent je lui faisais la guerre sur ses défauts, ainsi que la reine me l'avait commandé.

Un jours à Rueil, ayant remarqué qu'en tous ses jeux il faisait le personnage de valet, je me mis dans son fauteuil et me couvris : ce qu'il trouva si mauvais, qu'il alla s'en plaindre à la reine : ce que je souhaitais. Aussitôt elle me fit appeler, et me demanda en souriant pourquoi je m'asseyais dans la chambre du roi, et me couvrais en sa présence. Je lui dis que, puisque le roi faisait mon métier, il était raisonnable que je fisse le sien, et que je ne perdrais rien au change ; qu'il faisait toujours le valet dans ses divertissements, et que c'était un mauvais préjugé. La reine, qu'on n'avait pas encore prévenue là-dessus, lui en fit une rude réprimande.

Quant à la lecture de l'histoire de France, elle ne plut point à M. le cardinal (Mazarin) ; car un soir, à Fontainebleau, le roi étant couché, et moi déshabillé en robe de chambre, lui lisant l'histoire de Hugues Capet, Son Eminence vint à passer dans la chambre du roi pour de là descendre dans le jardin de la Vallière, et aller à la conciergerie où il logeait. Il vint dans le balustre [2], où il vit le roi qui fit semblant de dormir dès qu'il l'aperçut, et me demanda quel livre je lisais : je lui dis ingénument que je lisais l'histoire de France, à cause de la peine que le roi avait à s'endormir, si on ne lui faisait quelque conte. Il partit fort brusquement, sans approuver ce que je faisais ; et n'osant le blâmer, il voulut me laisser à deviner le sujet de son brusque départ. Il dit, à son coucher, à ses familiers que je faisais le gouverneur du roi et que je lui apprenais l'histoire. Le lendemain, un de mes amis, qui en avait ouï

1. L'*Histoire de France* de Mézeray (1610-1683) a longtemps joui d'une grande réputation.

2. « *Balustre*, se prend aussi pour un assemblage de plusieurs balustres servant de clôture dans une église ou dans une chambre. » (*Dict. Académie*, 1694).

parler, me dit en passant auprès de moi : « Chez Son Eminence vous ne fûtes pas bon courtisan hier au soir. — Je vous entends bien, lui dis-je : mais je ne saurais faire autrement : tant que je vivrai, j'irai droit, et je ferai mon devoir tant que je pourrai ; pour l'événement, je ne m'en mets pas en peine, car il dépend de Dieu [1] ».

Comme le roi croissait, le soin qu'on prenait de son éducation croissait aussi, et l'on mettait des espions auprès de sa personne, non pas, à la vérité, de crainte qu'on ne l'entretînt de mauvaises choses, mais bien de peur qu'on ne lui inspirât de bons sentiments ; car en ce temps-là le plus grand crime dont on pût se rendre coupable était de faire entendre au roi qu'il n'était justement le maître qu'autant qu'il s'en rendrait digne. Les bons livres étaient aussi suspects dans son cabinet que les gens de bien ; et le beau catéchisme royal de M. Godeau [2] n'y fut pas plus tôt, qu'il disparut, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.

M. de Beaumont, précepteur de Sa Majesté, prenait cependant grand soin de l'instruire, et je puis dire avec vérité qu'à toutes les leçons où j'étais présent, j'étais témoin qu'il n'omettait rien de ce qui dépendait de sa charge ; mais ceux qui étaient auprès de sa personne, au lieu de lui faire pratiquer les préceptes qu'il avait reçus, s'amusaient à jouer ou à solliciter leurs affaires...

M. de Beaumont disant un jour à Son Eminence que le roi ne s'appliquait point à l'étude, qu'il devait y employer son autorité et lui en faire des réprimandes, parce qu'il était à craindre qu'un jour il ne fît de même dans les grandes affaires, il lui répondit : « Ne vous mettez pas en peine, reposez-vous-en sur moi ; il n'en saura que trop ; car, quand il vient au conseil, il me fait cent questions sur la chose dont il s'agit. »

Ce qui nuisait encore beaucoup à l'instruction du roi, c'est que ses véritables serviteurs ne lui laissant rien passer, cela lui faisait une peine extrême ; ce qui n'est que trop

1. A l'encontre de Laporte, M[me] de Motteville prétend que Mazarin contraignait Louis XIV au travail et le poussait à apprendre son métier de roi.

2. *M. Godeau* est sans doute celui qui figura à l'hôtel de Rambouillet sous le nom de *nain de Julie*. Il devint évêque de Grasse le jour où Richelieu, auquel il avait dédié une paraphrase du *Benedicite* lui dit : « Vous me donnez *Benedicite*, je vous donne Grasse. » (1605-1672.)

ordinaire à tous les enfants : de sorte qu'il demeurait chez lui le moins qu'il pouvait, et qu'il était toujours chez la reine, où tout le monde l'applaudissait et où il n'éprouvait jamais de contradiction.

La reine était fort aise qu'il se plût chez elle ; mais elle ne s'apercevait pas que c'était plutôt pour les raisons que je viens de dire que par affection, quoiqu'il en ait toujours eu beaucoup pour la reine, et beaucoup plus même que les enfants de cette condition n'ont accoutumé d'en avoir pour leur mère.

Je dis un jour à la reine qu'elle le gâtait ; que chez lui on ne lui souffrait rien, et que chez elle tout lui était permis ; que je la suppliais très humblement encore une fois de se souvenir qu'elle avait dit autrefois que, si Dieu lui faisait la grâce d'avoir des enfants, elle les ferait bien mieux élever que n'avait été le feu roi. A cela elle me demanda si M. de Villeroy ne s'en acquittait pas bien. Je lui dis que je croyais que tout le monde faisait son devoir, mais qu'elle y avait le principal intérêt. Elle me commanda de lui dire si ceux qui étaient auprès de lui pour son éducation ne s'en acquittaient pas bien, et qu'en mon particulier je lui disse tout ce que je croyais à propos, comme si c'était mon fils. Je lui dis que je m'attirerais la haine de la plupart de ceux qui étaient auprès du roi ; à quoi elle ne me donna d'autre remède, sinon que je leur disse qu'elle me l'avait commandé.

Il arriva plusieurs fois qu'étant seul avec M. de Villeroy, voyant le roi faire des badineries, après avoir bien attendu que le gouverneur fît sa charge, voyant qu'il ne disait mot, je disais tout ce que je pouvais à cet enfant-roi pour le faire penser à ce qu'il était et à ce qu'il devait faire ; et après que j'avais bien prôné [1], le gouverneur disait : « La Porte vous dit vrai, sire, La Porte vous dit vrai. » C'était là toutes ses instructions, et jamais de lui-même, ni en général ni en particulier, il ne lui disait rien qui lui pût déplaire, ayant une telle complaisance, que le roi lui-même s'en apercevait quelquefois et s'en moquait : particulièrement lorsque Sa Majesté l'appelait, et lui disait : « Monsieur le maréchal, » il répondait : « Oui, sire, » avant de savoir ce

1. Prêché.

qu'on lui voulait, tant il avait peur de lui refuser quelque chose.

Cette complaisance pensa coûter une fois la vie au roi à Fontainebleau ; car, après s'être déshabillé pour se coucher, il se mit à faire cent sauts et cent culbutes sur son lit avant de se mettre dedans ; mais enfin il en fit une si grande, qu'il alla de l'autre côté du lit à la renverse se donner de la tête contre l'estrade [1], dont le coup retentit si fort, que je ne savais qu'en croire. Je courus aussitôt au roi, et l'ayant reporté sur son lit, il se trouva que ce n'était rien qu'une légère blessure, le tapis de pied qui était sur les ais [2] pliants ayant paré le coup ; en sorte que Sa Majesté eut moins de mal de sa blessure que M. le Gouverneur de la peur dont il fut tellement saisi, qu'il demeura un quart d'heure sans pouvoir remuer de sa place. Il se serait fort aisément exempté [3] cette peine, s'il eût empêché les culbutes comme il devait.

La complaisance de la reine pensa faire aussi une autre chose qui ne valait pas mieux. Le roi, ayant fait un fort dans le jardin du Palais-Royal, s'échauffa tant à l'attaquer, qu'il était tout trempé de sueur. On lui vint dire que la reine s'allait mettre au bain ; il courut vite pour s'y mettre avec elle ; et m'ayant commandé de le déshabiller pour cet effet, je ne voulus pas : il l'alla dire à la reine, qui n'osa le refuser. Je dis à Sa Majesté que c'était pour le faire mourir que de le mettre dans le bain en l'état où il était. Comme je vis qu'elle ne me répondait autre chose, sinon qu'il le voulait, je lui dis que je l'en avertissais, et que, s'il en arrivait accident, elle ne s'en prît point à moi. Quand elle vit que je me déchargeais de l'événement sur elle, elle dit qu'il fallait donc le demander à Vautier, son premier médecin. Je l'envoyai promptement chercher ; et étant arrivé à temps, il dit à la reine qu'il ne répondait pas de la vie du roi, s'il se mettait dans le bain dans l'état où il était.

Le soir, je pris sujet là-dessus pour lui faire un chapitre sur la complaisance que l'on a pour les grands ; je l'avais

1. *Estrade*, partie élevée au-dessus du plancher pour y placer un lit, un trône, une chaise, etc. Ici c'est sans doute *l'estrade* du lit.

2. « *Ais*, planche de bois. » (*Dict. Acad.* 1694).

3. On dirait aujourd'hui : il se serait épargné cette peine.

déjà grondé pour quelque chose qu'il avait fait, ce qui l'engagea à me demander si je grondais mes enfants comme je le grondais. Je lui répondis que, si j'avais des enfants qui fissent les choses qu'il faisait, non seulement je les gronderais, mais je les châtierais sévèrement, et qu'il n'était pas permis à des gens de notre condition d'être des sots, si nous ne voulions mourir de faim ; mais que les rois, quelque sots qu'ils fussent, étaient assurés de ne manquer de rien. Le soir donc, étant en particulier avec lui, je lui demandai s'il trouvait mauvais ce que je lui avais dit : Il me répondit que non. Je lui dis qu'il avait raison, parce que je ne le disais pas pour moi, mais pour lui, et que ceux qui avaient de la complaisance pour tous ses défauts ne le faisaient pas pour lui, mais pour eux ; qu'ils se cherchaient, et non pas lui, que leur but était de se faire aimer de Sa Majesté pour faire leur fortune, et que le mien était de contribuer autant que je pourrais à le rendre honnête homme ; que, s'il le trouvait mauvais, je ne lui dirais jamais rien, mais que, si un jour il était ce que je souhaitais qu'il fût, il m'en saurait gré, et qu'autrement il n'y aurait pas grande satisfaction d'être auprès de lui.

P. de La Porte,

Mémoires coll. Michaud et Poujoulat, t. XXXII, p. 44.

Le roi après la mort de Mazarin

Le mariage du roi dont nous avons donné plus haut les détails en parlant de Marie-Thérèse était le triomphe de la diplomatie du cardinal. Partout, grâce à son sens des réalités, l'influence française dominait. C'est à ce moment que Mazarin mourut, seize mois seulement après le traité des Pyrénées, laissant le pouvoir à un jeune roi de 22 ans, impatient de l'exercer. Louis XIV à peine délivré de la tutelle salutaire mais gênante de Mazarin se mit à l'œuvre. Le récit qui suit nous donne l'impression d'un roi qui veut désormais gouverner par lui-même (1661).

« Le roi s'éveillant appela la nourrice qui couchait dans sa chambre, et, sortant de son lit, lui fit signe de l'œil pour savoir si le cardinal était mort, ce qu'il fit de peur d'éveiller la reine, ou de la troubler par cette funeste vue de la mort, qui de soi-même est toujours affreuse. Ayant

su que oui, il s'habilla et fit venir les ministres, le chancelier Le Tellier, le surintendant Fouquet et de Lyonne, et leur commanda de ne rien expédier sans lui en parler, leur déclarant qu'il ne voulait point que ceux qui demanderaient des grâces s'adressent à d'autres qu'à lui. Il alla ensuite trouver la reine-mère. Ils dînèrent, et partirent le plus tôt qu'ils purent de Vincennes pour venir à Paris. La reine fut apportée en chaise. Le marquis d'Hautefort, son premier écuyer, et Nogent, vieux, mais sain, l'accompagnèrent toujours à pied.

MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 505.

Le roi succéda au royaume de France le jour de la mort de Louis XIII, son père, n'ayant alors que quatre ans mais on peut dire que le jour de la mort du cardinal fut véritablement celui de son avènement à la couronne, celui où il commença d'être roi, et de faire voir qu'il était digne de l'être, car ce fut alors qu'il voulut prendre lui-même le soin de toutes ses affaires, et que toutes les grâces qu'il pouvait répandre sur les grands et sur les petits ne dépendissent que de lui. Pour cela il commença de régler sa vie de cette manière.

Il prit la résolution de se lever à huit ou neuf heures quoiqu'il se couchât fort tard. En quittant le lit de la reine, il allait se mettre dans le sien ; puis il s'occupait à prier Dieu, et à s'habiller. Ses affaires alors l'obligèrent le matin de faire fermer la porte de sa chambre, tant pour vaquer à ce grand travail, que pour éviter la presse. Le maréchal de Villeroi, comme ayant été son gouverneur, et estimé mériter d'être son premier ministre, avait seul la permission de le voir ; et dans cette préférence il trouvait la consolation de ses autres privations. Environ à dix heures le roi entrait au conseil et y demeurait jusqu'à midi. Ensuite il allait à la messe, et le reste du temps jusqu'à son dîner il le donnait au public, et aux reines en particulier. Après le repas il demeurait souvent et assez longtemps avec la famille royale ; puis il retournait travailler avec quelques-uns de ses ministres. Il donnait des au-

diences à qui lui en demandait, écoutait patiemment ceux qui se présentaient pour lui parler. Il prenait des placets de tous ceux qui en voulaient donner, et y faisait réponse à certains jours qui étaient marqués pour cela ; comme il y en avait aussi pour un conseil de conscience [1] qui avait été établi dans le commencement de la régence, qu'il rétablit en ce temps-là. Comme le seul désir de la gloire, et de remplir tous les devoirs d'un grand roi, occupait alors son cœur tout entier, en s'appliquant au travail, il commença de le goûter ; et l'envie qu'il avait d'apprendre toutes les choses qui lui étaient nécessaires, fit qu'il y devint bientôt savant. Son grand sens, et ses bonnes intentions, firent connaître les semences d'une science universelle, qui avaient été cachées à ceux qui ne le voyaient pas dans le particulier. Car il parut tout d'un coup politique dans les affaires d'État, théologien dans celles de l'Église, exact en celles de finance ; parlant juste, prenant toujours le bon parti dans les conseils, sensible aux intérêts des particuliers mais ennemi de l'intrigue et de la flatterie et sévère envers les grands de son royaume qu'il soupçonnait avoir envie de le gouverner. Il était aimable de sa personne, honnête, et de facile accès à tout le monde ; mais avec un air grand et sérieux qui imprimait le respect et la crainte dans le public, et empêchait ceux qu'il considérait le plus de s'émanciper même dans le particulier, quoiqu'il fût familier et enjoué avec les dames. Une des choses qui put un peu contribuer à faire prendre au roi cette conduite, fut la réputation qu'avait acquise le roi d'Angleterre depuis qu'il était remonté sur le trône. Les grandes louanges qu'il entendait lui donner sur la manière dont il gouvernait son royaume, bien moins soumis à ses rois que le nôtre, lui donnèrent de l'émulation, et augmentèrent encore s'il se pouvait, la passion qu'il avait de se rendre plus grand et plus glorieux que tous les princes, qui avaient jusqu'ici porté des couronnes.

MOTTEVILLE,
Ibid., p. 507.

1. *Le conseil de conscience* constitué pour la première fois sous la régence d'Anne d'Autriche pour éclairer le roi dans la direction des affaires religieuses, et principalement de la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Il a été supprimé en 1718.

Traits de son caractère — Son absolutisme

Un des traits de son caractère était un absolutisme jaloux qui voulait être le centre de tout et ne souffrait pas qu'il y eût quelque chose en dehors du rayon de son influence.

Cet absolutisme s'exerçait d'abord sur sa famille. Il voulait l'avoir toute sous ses yeux et à sa portée.

Témoin ce récit de Saint-Simon.

Le roi, accoutumé dans sa famille autant pour le moins que sur ses courtisans et sur son peuple, et qui la voulait toujours rassemblée sous ses yeux, n'avait pas vu avec plaisir le don de Choisy à Monseigneur, et les voyages fréquents qu'il y faisait avec le petit nombre de ceux qu'il nommait à chacun pour l'y suivre. Cela faisait une séparation de la cour, qui, à l'âge de son fils, ne se pouvait éviter, dès que le présent de cette maison l'avait fait naître, mais il voulut au moins le rapprocher de lui. Meudon, bien plus vaste et extrêmement superbe par les millions que M. de Louvois y avait enfouis, lui parut propre pour cela. Il en proposa donc l'échange à Barbésieux, pour sa mère, qui l'avait pris dans les biens pour 500.000 liv., et le chargea de lui en offrir 400.000 liv. de plus avec Choisy en retour. Mme de Louvois, pour qui Meudon était trop grand et trop difficile à remplir, fut ravie de recevoir 900.000 liv. avec une maison plus à sa portée et d'ailleurs fort agréable ; et le même jour que le roi témoigna désirer cet échange, il fut conclu. Le roi ne l'avait pas fait sans en avoir parlé à Monseigneur, pour qui ses moindres apparences de désir étaient des ordres. Mme de Louvois passa depuis les étés en bonne compagnie à Choisy, et Monseigneur n'en voltigea que de plus en plus de Versailles à Meudon, où, à l'imitation du roi, il fit beaucoup de choses dans la maison et dans les jardins, et combla les merveilles que les cardinaux de Meudon et de Lorraine [1] et MM. Servient et de Louvois y avaient successivement ajoutées.

Saint-Simon,
Mémoires, éd. Delloye, t.II, p. 73.

1. Le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, avait acquis, en 1552, de

Violente sortie du roi

Le roi vient d'apprendre par La Vienne, son baigneur, que le duc du Maine son fils préféré est décrié par les gazettes. Vivement contrarié, il rencontre un valet commettant une étourderie et décharge sur lui toute sa colère. Le vernis de l'étiquette d'ordinaire si contenu et si uni chez un homme maître de tous ses mouvements éclate et se déchire (1695).

Ce prince, si égal à l'extérieur et si maître de ses moindres mouvements dans les événements les plus sensibles, succomba sous cette unique occasion. Sortant de table, de Marly, avec toutes les dames, et en présence de tous les courtisans, il aperçut un valet du serdeau [1] qui, en desservant le fruit, mit un biscuit dans sa poche. Dans l'instant, il oublie toute sa dignité, et sa canne à la main, qu'on venait de lui rendre avec son chapeau, court sur ce valet qui ne s'attendait à rien moins, ni pas un de ceux qu'il sépara sur son passage, le frappe, l'injurie et lui casse sa canne sur le corps ; à la vérité, elle était de roseau et ne résista guère. De là, le tronçon à la main et l'air d'un homme qui ne se possédait plus, et continuant à injurier ce valet qui était déjà bien loin, il traversa ce petit salon et une antichambre, et entra chez Mme de Maintenon où il fut près d'une heure, comme il faisait souvent à Marly après dîner. Sortant de là pour repasser chez lui, il trouva le P. de la Chaise. Dès qu'il l'aperçut parmi les courtisans : « Mon père, lui dit-il fort haut, j'ai bien battu un coquin et lui ai cassé ma canne sur le dos ; mais je ne crois pas avoir offensé Dieu. » Et tout de suite lui raconta le prétendu crime. Tout ce qui était là tremblait encore de ce qu'il avait vu ou entendu ; la frayeur des spectateurs redoubla à cette reprise ; les plus familiers bourdonnèrent contre ce valet ; et le pauvre père fit semblant d'approuver entre ses dents pour ne pas irriter davantage, et devant tout le monde. On peut

la duchesse d'Etampes la seigneurie de Meudon et fait construire, par Philibert Delorme, ce château, objet d'admiration des contemporains.

1. *Un valet du serdeau* était un officier de la table du roi recevant des gentilhommes servants la desserte.

juger si ce fut la nouvelle [1], et la terreur qu'elle imprima, parce que personne n'en put alors deviner la cause, et que chacun comprenait aisément que celle qui avait paru ne pouvait être la véritable. Enfin tout vint à se découvrir ; et peu à peu et d'un ami à l'autre, on apprit enfin que La Vienne, forcé [2] par le Roi, avait été cause d'une aventure si singulière et si indécente.

SAINT-SIMON,
Mémoires, t. II, p. 97.

Plutôt athée que janséniste !

La querelle entre jésuites et jansénistes était si violente, l'empire des préventions théologiques était si grand sur les esprits et surtout le roi redoutait tant dans les disciples de Jansénius une sorte de Fronde religieuse, qu'il en était arrivé à préférer un athée à un janséniste. L'anecdote qui suit est caractéristique à ce sujet.

M. le duc d'Orléans était tout heureux d'aller commander une armée en Espagne (1707).

Ce fut une grande joie pour lui (le duc d'Orléans) que de continuer à commander une armée, et de la commander non plus en figure, mais en effet. Il fit donc ses préparatifs. Le roi lui demanda qui il menait en Espagne : M. le duc d'Orléans lui nomma parmis eux Fontpertuis. « Comment ! mon neveu, reprit le roi avec émotion, le fils de cette folle qui a couru [3] M. Arnauld partout ! un janséniste ! Je ne veux point de cela avec vous. — Ma foi, sire, lui répondit M. d'Orléans, je ne sais pas ce qu'a fait la mère, mais pour le fils, être janséniste ! il ne croit pas en Dieu. — Est-il possible ! reprit le roi, et m'en assurez-vous ? Si cela est, il n'y a point de mal ; vous pouvez l'amener. » L'après-dînée même, M. le duc d'Orléans me le conta en pâmant de rire. Et voilà jusqu'où le roi avait

1 *La nouvelle*, par antonomase, la grande nouvelle, la nouvelle du jour, l'événement sensationnel, dont l'étourderie du valet ne pouvait être la véritable cause.

2. *Forcé*, poussé par les instances du roi à lui faire ces révélations importunes.

3. *Courir*, dans son sens transitif, signifie rechercher avec empressement. C'est dans ce sens qu'on dit : un prédicateur *couru*.

été conduit, de ne trouver point de comparaison entre n'avoir point de religion, et le préférer à être janséniste ou ce qu'on lui donnait pour tel. M. le duc d'Orléans le trouva si plaisant, qu'il ne s'en put taire. On en rit fort à la cour et à la ville, et les plus libertins admirèrent jusqu'à quel aveuglement les jésuites et Saint-Sulpice pouvaient pousser.

Saint-Simon,
Mémoires, t. X, p. 12.

Rancune du roi contre les nobles anciens frondeurs

Le roi avait conservé de la Fronde un si amer souvenir qu'il se montra implacable pour tout ce qui lui rappelait cet événement dont le spectacle avait empoisonné les premières années de sa vie. Sa vengeance s'acharna sur tous les survivants. Nous en avons pour preuve le récit suivant de Saint-Simon (1705).

Il se fit à Saint-Germain une grande partie de chasse. Alors c'étaient les chiens, et non les hommes, qui prenaient les cerfs ; on ignorait encore ce nombre immense de chiens, de chevaux, de piqueurs, de relais et de routes à travers les pays. La chasse tourna du côté de Dourdan, et se forlongea [1] si bien que le roi s'en revint extrêmement tard et laissa la chasse. Le comte de Guiche, le comte depuis duc du Lude, Vardes, M. de Lausun qui me l'a conté, je ne sais plus qui encore, s'égarèrent, et les voilà à la nuit noire à ne savoir où ils étaient. A force d'aller sur leurs chevaux recrus [2], ils avisèrent une lumière ; ils y allèrent, et, à la fin arrivèrent à la porte d'une espèce de château. Ils y frappèrent, ils crièrent, ils se nommèrent et demandèrent l'hospitalité. C'était à la fin de l'automne, et il était entre dix et onze heures du soir. On leur ouvrit. Le maître vint au devant d'eux, les fit débotter et chauffer, fit mettre leurs chevaux dans son écurie, et pendant ce temps-là, leur fit préparer à souper, dont ils avaient grand besoin. Le repas ne se fit pas attendre ; il fut excellent, et le vin de même de plu-

1. Vieilli pour se prolongea.
2. Vieilli pour rendus, épuisés de fatigue.

sieurs sortes. Le maître poli, respectueux, ni cérémonieux ni empressé, avec tout l'air et les manières du meilleur monde. Ils surent qu'il s'appelait Fargues, et la maison Courson ; qu'il y était retiré ; qu'il n'en n'était point sorti depuis plusieurs années, qu'il y recevait quelquefois ses amis, et qu'il n'avait ni femme ni enfants. Le domestique [1] leur parut entendu, et la maison avoir un air d'aisance. Après avoir bien soupé, Fargues ne leur fit point attendre leur lit. Ils en trouvèrent chacun un parfaitement bon ; ils eurent chacun leur chambre, et les valets de Fargues les servirent très proprement. Ils étaient fort las et dormirent longtemps. Dès qu'ils furent habillés, ils trouvèrent un excellent déjeuner servi, et, au sortir de table, leurs chevaux prêts, aussi refaits qu'ils l'étaient eux-mêmes. Charmés de la politesse et des manières de Fargues, et touchés de sa bonne réception, il lui firent beaucoup d'offres de service, et s'en allèrent à Saint-Germain. Leur égarement y avait été la nouvelle ; leur retour et ce qu'ils étaient devenus toute la nuit en fut une autre.

Ces messieurs étaient la fleur de la cour et de la galanterie, et tous alors dans toutes les privances [2] du roi. Ils lui racontèrent leur aventure, les merveilles de leur réception, et se louèrent extrêmement du maître, de sa chère et de sa maison. Le roi leur demanda son nom ; dès qu'il l'entendit : « Comment Fargues, dit-il, est-il si près d'ici?» et ces messieurs redoublèrent de louanges et le roi ne dit plus rien. Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aventure, et tous deux trouvèrent que Fargues était bien hardi d'habiter si près de la cour, et fort étrange qu'ils ne l'apprissent que par cette aventure de chasse, depuis si longtemps qu'il demeurait là.

Fargues s'était fort signalé dans tous les mouvements de Paris contre la cour et le cardinal Mazarin. S'il n'avait pas été pendu, ce n'avait pas été faute d'envie de se venger particulièrement de lui ; mais il avait été protégé par son parti, et formellement compris dans l'amnistie [3]. La haine

1. Le personnel des gens qui servaient.
2. *Privances*, privautés, relations familières.
3. Louis XIV étant à Toulouse en décembre 1659 avait accordé des lettres

qu'il avait encourue, et sous laquelle il avait pensé succomber, lui fit prendre parti de quitter Paris pour toujours, afin d'éviter toute noise [1], et de se retirer chez lui sans faire parler de lui, et jusqu'alors il était demeuré ignoré. Le cardinal Mazarin était mort ; il n'était plus question pour personne des affaires passées ; mais comme il avait été fort noté, il craignait qu'on lui en suscitât une nouvelle, et pour cela vivait fort retiré et fort en paix avec tous ses voisins, fort en repos des troubles passés, sur la foi de l'amnistie et depuis longtemps. Le roi et la reine sa mère, qui ne lui avaient pardonné que par force, mandèrent le premier président Lamoignon, et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues, de bien examiner s'il n'y aurait pas moyen de châtier ses insolences passées, et de le faire repentir de se narguer si près de la cour dans son opulence et sa tranquillité. Ils lui contèrent l'aventure de la chasse qui leur avait appris sa demeure, et témoignèrent à Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre.

Lamoignon, avide et bon courtisan, résolut bien de les satisfaire et d'y trouver son profit. Il fit ses recherches, en rendit compte et fouilla tant et si bien, qu'il trouva moyen d'impliquer Fargues dans un meurtre [2] commis à Paris au plus fort des troubles, sur quoi il le décréta [3] sourdement, et un matin l'envoya saisir par des huissiers et mener dans les prisons de la Conciergerie. Fargues, qui depuis l'amnistie était bien sûr de n'être tombé en quoi que ce fût de répréhensible, se trouva bien étonné. Mais il le fut bien plus quand, par l'interrogatoire, il apprit de quoi il s'agissait. Il se défendit très bien de ce dont on l'accusait, et de plus allégua que le meurtre dont

d'abolition spéciales au profit de Fargues, de La Rivière et des autres personnages compromis avec eux dans l'affaire d'Hestin.

1. *Noise*, querelle sur un sujet de peu d'importance. On dit encore : chercher *noise* à quelqu'un.

2. Fargues fut condamné non pour meurtre, mais pour péculat, fausseté et malversations et son procès fut dirigé non par le premier président Lamoignon, mais par l'intendant Machault, envoyé à cet effet même en Picardie et déjà renommé pour son implacable rigueur.

3. *Il le décréta*, lança contre lui un décret d'arrestation. On disait aussi : *décréter* une terre, une maison, pour en décréter la saisie, la vente.

il s'agissait ayant été commis au fort des troubles et de la révolte de Paris dans Paris même, l'amnistie qui les avait suivis, effaçait la mémoire de tout ce qui s'était passé dans ces temps de confusion, et couvrait chacune de ces choses. Le courtisans distingués qui avaient été si bien reçus chez ce malheureux homme firent toutes sortes d'efforts auprès de ses juges et auprès du roi; mais tout fut inutile, Fargues eut très promptement la tête coupée [1] et sa confiscation donnée en récompense au premier président [2].

SAINT-SIMON,
Mémoires, éd. Delloye, t. VIII, p. 198.

Le roi tranche un conflit ecclésiastique

L'autorité absolue du roi intervint quelquefois dans les affaires ecclésiastiques pour les juger et les trancher en dernier ressort. On va le voir dans le récit suivant de Saint-Simon (1700).

Le roi fit presque en même temps ce qu'il n'a pas fait cinq ou six fois dans sa vie. Le chapitre de Chartres, tout à fait indépendant de son évêque, avait toute l'autorité dans la cathédrale, où l'évêque ne pouvait officier sans sa permission que très peu de jours marqués dans l'année, ni jamais y dire la messe basse ; il avait un grand territoire où étaient un grand nombre de paroisses qui lui faisait un petit diocèse à part, où l'évêque ne pouvait rien, et quantité d'autres droits fort étranges directement contraires à toute hiérarchie. Godet des Marais, évêque de Chartres, et qui en faisait très assidûment et très religieusement tous les devoirs, se trouvait barré en mille choses. Dans la position intime où il se trouvait avec le roi et M[me] de Maintenon, il essaya de faire entendre raison à son chapitre sur des droits si abusifs, sans l'avoir pu induire à entendre à aucune sorte de modéra-

1. Il fut pendu, quoique prétendant à la qualité de gentilhomme, le 27 mars 1665, à Abbeville, non à Paris.

2. Il faudrait bien se garder de juger l'austère et intègre Lamoignon, que Boileau loue si fort dans son *Lutrin* sous le nom d'Ariste, par ce rôle odieux que Saint-Simon lui prête dans cette affaire. L'irascible duc cède ici à ses préventions passionnées qu'il nourrissait contre tout ce qui était magistrature et parlement.

tion ; il espéra de sa patience, et de temps en temps revint à la charge et toujours sans aucun succès. Lassé enfin, il crut devoir user, pour le rétablissement d'un meilleur ordre, de la conjoncture où il était : il attaqua son chapitre en justice, où il sentait bien qu'il ne réussirait pas ; mais, le procès engagé, il le fit évoquer pour être jugé par le roi lui-même.

Un bureau de conseillers d'État avec un maître des requêtes, rapporteur, travailla contradictoirement sur cette affaire, et lorsqu'elle fut instruite, ce bureau entra au conseil des dépêches, où le rapporteur la rapporta. L'usurpation était si ancienne, si confirmée par les papes, par les rois, par un usage non interrompu, que tous ceux qui étaient à ce conseil, convenant de la difformité de l'usurpation et du désordre, furent pourtant d'avis de maintenir le chapitre en tout. Le roi leur laissa tout dire tant qu'il voulurent, sans montrer ni impatience ni penchant. Tout le monde ayant achevé d'opiner : « Messieurs, leur dit-il, j'ai très bien entendu l'affaire et vos opinions à tous, mais votre avis n'est pas le mien, et je trouve la religion, la raison, le bon ordre et la hiérarchie si blessés par les usurpations du chapitre, que je me servirai en cette occasion, contre ma constante coutume, de mon droit de décision, et je prononce en tout et par tout en faveur de l'évêque de Chartres. » L'étonnement fut général : tous se regardèrent. M. le Chancelier, qui n'aimait pas M. de Chartres, fort sulpicien, fit quelques représentations. Le roi l'écouta, puis lui dit qu'il persistait, le chargea de dresser l'arrêt conformément aux conclusions de M. de Chartres, et lui ordonna de plus de lui apporter l'arrêt le lendemain, qui fut une défiance qui dut peiner le chancelier.

Malgré une volonté si rare et si marquée, le chancelier, ou piqué, ou plein du droit du chapitre, ou craignant qu'en certaines affaires le roi s'accoutumât à l'exercice de ce droit, osa adoucir l'arrêt en faveur du chapitre. Le roi écouta encore ses raisons, puis raya lui-même l'arrêt, et se le fit apporter le lendemain, tel en tout qu'il l'avait ordonné. Ce fut un grand dépit au chancelier, qui ne le put cacher à l'évêque de Chartres lorsqu'il l'alla voir. Ce prélat, qui, avec les défauts d'un homme nourri et pétri de

Saint-Sulpice, était un grand et saint évêque, se contenta d'avoir vaincu et remis les choses dans l'ordre naturel et dans la règle sans user de son arrêt après l'avoir fait signifier, et ne songea qu'à regagner l'amitié de son chapitre, dont cette modération et l'estime qu'il ne pouvait lui refuser facilita fort le retour. Ce prélat était fort loin d'être janséniste ni quiétiste, comme on a vu ; mais d'autre part, il n'aimait point les jésuites, les tenait de court et bas, et partageait fort avec le père de la Chaise la distribution des bénéfices, sans en prendre pour soi ni pour les siens. Malheureusement, comme je l'ai dit ailleurs, les choix ne furent pas bons ; il infesta l'épiscopat d'ignorants, entêtés, ultramontains, barbes sales de Saint-Sulpice [1], et de gens de bas lieu et du plus petit génie [2], ce qui n'a été que trop suivi depuis.

SAINT-SIMON,
Mémoires, t. V, p. 11.

Hypertrophie du moi — Egoïsme féroce d'enfant gâté

Il est difficile à un roi absolu accoutumé à voir ses moindres volontés obéies, ses moindres caprices satisfaits, s'il ne se surveille de près, d'éviter l'égoïsme, même injuste et cruel. Témoin le trait suivant (1708).

Mme la duchesse de Bourgogne était grosse ; elle était fort incommodée. Le roi voulait aller à Fontainebleau contre sa coutume, dès le commencement de la belle

1. C'est une des expressions méprisantes dont Saint-Simon se sert pour désigner les sulpiciens. Il appelle *barbichets* les prêtres de la mission parce que ceux-ci, au lieu de se raser imparfaitement, portaient la barbiche au menton, par imitation de saint Vincent de Paul. On sent percer ici encore la mauvaise humeur de Saint-Simon contre le système suivi par Louis XIV dans le choix des évêques. Ce prince, pendant tout son règne, ne nomma aux évêchés, en vertu du concordat, que des hommes dévoués à son gouvernement, et d'ailleurs plus recommandables par leur savoir et leurs vertus que par l'illustration de leur naissance : les grands seigneurs à peu d'exceptions près, furent écartés de l'Eglise, comme ils l'étaient du ministère et de l'administration. Aussi Saint-Simon lui reproche-t-il ailleurs « d'avoir perdu l'épiscopat en France en le « remplissant de cuistres de séminaires et de leurs élèves, sans science, sans « naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisaient tout le mérite ».

2. *Génie* dans la langue du XVIIe siècle est pris dans son sens latin de *ingenium :* facultés natives, petites ou grandes. « Dans son *génie* étroit il est toujours captif ». Boileau, *Art. poét.*

saison, et l'avait déclaré. Il voulait ses voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusait fort, il ne pouvait se passer d'elle, et tant de mouvement ne s'accommodait pas avec son état. Mme de Maintenon en était inquiète, Fagon en glissait doucement son avis. Cela importunait le roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien. Les représentations sur les Marly le chicanèrent sans les pouvoir rompre [1]. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mercredi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on put dire et faire pour l'en empêcher, ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles.

Le samedi suivant, le roi se promenant après sa messe et s'amusant au bassin des carpes [2] entre le château et la perspective [3], nous vîmes venir à pied la duchesse du Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le roi ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui dire, il fut au-devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le roi revint vers nous, et jusque près des carpes sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se pressait de parler. A la fin le roi arrivant tout auprès du bassin, regarda ce qui était là de plus principal, et sans adresser la parole à personne, dit d'un air de dépit ces seules paroles : « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de la Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresmes et le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de la Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'était le plus

1. Les difficultés, les *chicanes* qu'on lui opposa, ne réussirent pas à lui faire interrompre ses voyages à Marly.

2. La passion du roi pour les belles carpes était bien connue et ses familiers La Rochefoucauld, Beringhen, Chamillart, Pontchartrain, comme M. le Prince ou Monseigneur lui-même, lui en offraient pour rivaliser avec celles qu'il payait jusqu'à cent pistoles ou plus, que l'on nourrissait de biscuits. C'est surtout en 1702 et 1703 que la collection s'enrichit de carpes de toutes couleurs. Mme de Caylus a prêté cette exclamation à sa tante (Mme de Maintenon) devant des carpes engourdies : « Elle sont comme moi, elles regrettent leur bourbe. » Sur cette modestie de la veuve de Scarron voir plus loin : Mme de Maintenon, son influence.

3. *La perspective* désigne le côté du parc par opposition à la cour du palais

grand malheur du monde, et que s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'en aurait peut-être plus. « Et! quand cela serait, interrompit le roi tout d'un coup avec colère, qui jusque-là n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? et quand il mourrait, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier et d'en avoir? et que m'importe qui me succède des uns ou des autres? Ne sont-ce pas également mes petits-fils? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci, elle est blessée, puisqu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et reviendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » Un silence à entendre une fourmi marcher[1] succéda à cette espèce de sortie. On baissait les yeux, à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait. Jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure.

Le roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe. Personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes à des gens des bâtiments qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire ; il ne fut question que de carpes avec eux. Tout fut languissant, et le roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout. Tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules. Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours également présente. M. de la Rochefoucauld était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort. Le premier écuyer en pâmait d'effroi ; j'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière. Cet étrange propos retentit bien loin au delà de Marly.

Saint-Simon,

Mémoires, éd. Delloye, t. XI, p. 99.

1. Quelle image, pour peindre la stupeur des assistants !

Le roi et le banquier Bernard

Tels étaient le savoir faire, l'habileté et la souplesse du roi, qu'il savait, quand le bien de l'État l'exigeait, descendre de sa dignité et de sa majesté habituelles pour combler et étourdir de ses grâces un riche banquier dont il avait besoin (1708).

Je ne veux pas omettre une bagatelle dont je fus témoin à cette promenade, où le roi montra ses jardins de Marly, et où la curiosité de voir les mines et d'ouïr les propos du succès du voyage de Clichy m'empêchèrent d'en rien perdre. Le roi, sur les cinq heures, sortit à pied et passa devant tous les pavillons du côté de Marly [1]. Bergheyck sortit de celui de Chamillart pour se mettre à sa suite. Au pavillon suivant le roi s'arrêta : c'était celui de Desmarets [2], qui se présenta avec le fameux banquier Samuel Bernard, qu'il avait mandé pour dîner et travailler avec lui. C'était le plus riche de l'Europe, et qui faisait le plus gros et le plus assuré commerce d'argent. Il sentait ses forces, il y voulait des ménagements proportionnés, et les contrôleurs généraux, qui avaient bien plus souvent affaire de lui qu'il n'avait d'eux, le traitaient avec des égards et des distinctions fort grandes. Le roi dit à Desmarets qu'il était bien aise de le voir avec M. Bernard, puis, tout de suite, dit à ce dernier : « Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à ma promenade, je vous rendrai après à Desmarets. » Bernard suivit, et pendant qu'elle dura, le roi ne parla qu'à Bergheyck et à lui, et autant à lui qu'à l'autre, les menant partout et leur montrant tout également avec les grâces qu'il savait si bien employer quand il avait dessein de combler [3]. J'admirais, et je n'étais pas le seul, cette espèce

1. *Les pavillons de Marly* étaient au nombre de douze, placés sur deux lignes en avant du château, six du côté du bourg, six du côté de la chapelle, reliés entr'eux par des berceaux de treillage, et de forme carrée comme le château. Le côté de la chapelle était pour les hommes, l'autre pour les dames.

2. Desmarets, contrôleur général.

3. *Quand il avait dessein de combler.* Le roi avait déjà fait les honneurs de Versailles, en 1698, à l'ambassadeur Portland, et de même il montrera ses jardins à Mme Desmarets et à son propre confesseur en avril 1709. Mais d'habitude et même pour des personnages importants il chargeait Mansart de diriger ces promenades.

de prostitution [1] du roi, si avare de ses paroles, à un homme de l'espèce [2] de Bernard. Je ne fus pas longtemps sans en apprendre la cause, et j'admirai alors où les plus grands rois se trouvent quelquefois réduits.

Desmarets ne savait plus de quel bois faire flèche. Tout manquait et tout était épuisé. Il avait été à Paris frapper à toutes les portes. On avait si souvent et si nettement manqué à toutes sortes d'engagements pris et aux paroles les plus précises, qu'il ne trouva partout que des excuses et des portes fermées. Bernard, comme les autres, ne voulut rien avancer. Il lui était beaucoup dû. En vain Desmarets lui représenta l'excès des besoins les plus pressants, et l'énormité des gains qu'il avait faits avec le roi, Bernard demeura inébranlable. Voilà le roi et le ministre cruellement embarrassés. Desmarets dit au roi que, tout bien examiné, il n'y avait que Bernard qui pût le tirer d'affaire, parce qu'il n'était pas douteux qu'il n'eût les plus gros fonds et partout ; qu'il n'était question que de vaincre sa volonté et l'opiniâtreté même insolente qu'il lui avait montrée ; que c'était un homme fou de vanité, et capable d'ouvrir sa bourse si le roi daignait le flatter [3]. Dans la nécessité si pressante des affaires, le roi y consentit, et pour tenter ce secours avec moins d'indécence et sans risquer de refus, Desmarets proposa l'expédient que je viens de raconter. Bernard en fut la dupe ; il revint de la promenade du roi chez Desmarets tellement enchanté, que d'abord il lui dit qu'il aimait mieux risquer sa ruine que de laisser dans l'embarras un prince qui venait de le combler, et dont il se mit à faire des éloges avec enthousiasme. Desmarets en profita sur-le-champ, et en tira beaucoup plus qu'il ne s'était proposé.

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. XI, p. 125.

1. *Prostitution, espèce :* quel mépris contenu dans ces mots !
2. *De l'espèce de Bernard.* « Juif, fils de Juif, mort surintendant de la maison de la Reine, maître des requêtes, riche de neuf millions, et banqueroutier » dit Voltaire dans une lettre à Helvétius, en 1761.
3. Baudrillart, dans son *Histoire du Luxe*, t. IV, p. 160 a reconnu à Samuel Bernard de l'ordre et de la probité, un caractère exempt d'insolence, libéral et bienfaisant.

La journée du roi

On pourra voir que cette journée était bien remplie. Car il est à remarquer que jamais les plaisirs ni les intrigues de cour n'ont détourné Louis XIV des affaires générales, ni ne lui on fait oublier son métier de roi. C'est l'excuse qu'il donne lui-même à ses défaillances dans ses *Mémoires* : « S'il arrive, dit-il, que nous tombions dans des égarements, observez deux précautions que j'ai toujours pratiquées : la première, que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais au préjudice de nos affaires, la deuxième, qui est la plus délicate, c'est qu'en abandonnant notre cœur, il faut demeurer maître absolu de notre esprit. » Rien ne prouve mieux, semble-t-il, que Louis XIV avait une âme aussi grande et aussi élevée que sensible.

A huit heures le premier valet de chambre en quartier [1] qui avait couché seul dans la chambre du roi, et qui s'était habillé, l'éveillait. Le premier médecin, le premier chirurgien, et sa nourrice, tant qu'elle a vécu, entraient en même temps. Elle allait le baiser, les autres le frottaient et souvent lui changeaient de chemise, parce qu'il était sujet à suer. Au quart on appelait le grand chambellan, en son absence le premier gentilhomme de la chambre d'année [2], avec eux les grandes entrées [3]. L'un de ces deux ouvrait le rideau qui était refermé, et présentait l'eau bénite du bénitier du chevet du lit. Ces messieurs étaient là un moment, et c'en était un de parler au roi s'ils avaient quelque chose à lui dire ou à lui demander, et alors les autres s'éloignaient. Quand aucun d'eux n'avait à parler comme d'ordinaire, ils n'étaient là que quelques moments. Celui qui avait ouvert le rideau et présenté l'eau bénite présentait le livre de l'office du Saint-Esprit, puis tous deux passaient dans le cabinet du conseil. Cet office fort court dit, le roi appelait, ils

1. On appelle *quartier* un espace de trois mois, qui est la *quatrième* partie de l'année, et qui représente la durée d'un service qui se fait à tour de rôle. *Le premier valet de chambre en quartier* est celui qui est de service dans cette période de trois mois.

2. *La chambre d'année* était l'ensemble des gentilshommes et des officiers qui étaient désignés *chaque année* pour composer la *chambre* du roi.

3. La différence entre les *grandes* et les *petites entrées* venait de l'heure plus ou moins matinale où l'on était admis à faire sa cour.

rentraient. Le même lui donnait sa robe de chambre, et cependant les secondes entrées, ou brevets d'affaires entraient ; peu de moments après, la chambre ; aussitôt ce qui était là de distingué, puis tout le monde, qui trouvait le roi se chaussant, car il se faisait presque tout lui-même avec adresse et grâce. On lui voyait faire sa barbe de deux jours l'un, et il avait une petite perruque courte, sans jamais en aucun temps, même au lit, les jours de médecine, paraître autrement en public. Souvent il parlait de chasse, et quelquefois quelque mot à quelqu'un. Point de toilette à portée de lui, on lui tenait seulement un miroir.

Dès qu'il était habillé, il allait prier Dieu à la ruelle de son lit, où tout ce qu'il y avait de clergé se mettait à genoux, les cardinaux sans carreaux ; tous les laïques demeuraient debout, et le capitaine des gardes venait au balustre pendant la prière, d'où le roi passait dans son cabinet.

Il y trouvait ou y était suivi de tout ce qui avait cette entrée, qui était fort étendue par les charges qui l'avaient toutes. Il y donnait l'ordre à chacun pour la journée ; ainsi on savait, à un demi-quart d'heure près, tout ce que le roi devait faire. Tout ce monde sortait ensuite. Il ne demeurait que les bâtards, MM. de Monchevreuil et d'O, comme ayant été leurs gouverneurs, Mansart et après lui d'Antin, qui tous entraient, non par la chambre mais par les derrières, et les valets intérieurs. C'était là leur bon temps aux uns et aux autres et celui de raisonner sur les plans des jardins et des bâtiments, et cela durait plus ou moins, selon que le roi avait affaire.

Toute la cour attendait cependant dans la galerie, le capitaine des gardes seul dans la chambre, assis à la porte du cabinet, qu'on avertissait quand le roi voulait aller à la messe, et qui alors rentrait dans le cabinet. A Marly la cour attendait dans le salon ; à Trianon, dans les pièces de devant, comme à Meudon ; à Fontainebleau, on demeurait dans la chambre et dans l'antichambre.

Cet entre-temps était celui des audiences, quand le roi en accordait, ou qu'il voulait parler à quelqu'un, et des audiences secrètes des ministres étrangers en présence

de Torcy. Elles n'étaient appelées secrètes que pour les distinguer de celles qui se donnaient sans cérémonie à la ruelle du lit, au sortir de la prière, qu'on appelait particulières, où celles de cérémonie se donnaient aussi aux ambassadeurs.

Le roi allait à la messe, où sa musique chantait toujours un motet. Il n'allait en bas qu'aux grandes fêtes, ou pour des cérémonies. Allant et revenant de la messe, chacun lui parlait, qui voulait, après l'avoir dit au capitaine des gardes, si ce n'était gens distingués, et il y allait et rentrait par la porte des cabinets dans la galerie. Pendant la messe, les ministres étaient avertis et s'assemblaient dans la chambre du roi, où les gens distingués pouvaient aller leur parler, ou causer avec eux. Le roi s'amusait peu au retour de la messe, et demandait presque aussitôt le conseil. Alors la matinée était finie.

Le dimanche il y avait Conseil d'Etat, et souvent les lundis. Les mardis, Conseil de finances; les mercredis, Conseils d'Etat; les samedis, Conseil de finances. Il était rare qu'il y en eût deux par jour, et qu'il s'en tînt les jeudis ni les vendredis. Une ou deux fois le mois, il y avait un lundi matin Conseil de dépêches, mais les ordres que les secrétaires d'Etat prenaient tous les matins, entre le lever et la messe, abrégeaient et diminuaient fort ces sortes d'affaires. Tous les ministres étaient assis en rang entre eux, excepté au Conseil de dépêches, où tous étaient debout, tout du long, excepté les fils de France quand il y en avait, le chancelier et le duc de Beauvillier ; rarement pour les affaires évoquées, et vues dans un bureau de conseiller d'État. Ces mêmes conseillers d'Etat venaient à un conseil donné exprès de finances ou de dépêches, mais où on ne parlait que de cette seule affaire. Alors tous étaient assis et les conseillers d'Etat y coupaient[1] les secrétaires d'Etat et le contrôleur général suivant leur ancienneté de conseillers d'Etat entre eux et un maître de requêtes rapportait debout, lui et les conseillers d'Etat en robes. Le jeudi matin était presque

1. *Coupaient*, interrompaient par leur présence la suite des secrétaires d'Etat, suivant l'ordre de leur ancienneté.

toujours vide. C'était le temps des audiences que le roi voulait donner, et le plus souvent des audiences inconnues par les derrières. C'était aussi le grand jour des bâtards, des bâtiments, des valets intérieurs, parce que le roi n'avait rien à faire. Le vendredi après la messe était le temps du confesseur, qui n'était borné par rien et qui pouvait durer jusqu'au dîner. A Fontainebleau ces matins-là qu'il n'y avait point de conseil, le roi passait très ordinairement de la messe chez M[me] de Maintenon ; et de même à Trianon et à Marly, quand elle n'était pas allée dès le matin à Saint-Cyr. C'était le temps de leur tête à tête sans ministre, et sans interruption, et à Fontainebleau jusqu'au dîner. Souvent, les jours qu'il n'y avait pas de conseil, le dîner était avancé plus ou moins pour la chasse et la promenade. L'heure ordinaire était une heure ; si le conseil durait encore, le dîner attendait et on n'avertissait point le roi. Après le conseil des finances, Desmarets restait souvent seul à travailler avec le roi.

Le dîner était toujours au petit couvert, c'est à dire seul dans sa chambre, sur une table carrée vis à vis la fenêtre du milieu. Il était plus ou moins abondant, car il ordonnait le matin petit couvert, ou très petit couvert. Mais ce dernier était toujours de beaucoup de plats, et de trois services sans le fruit. La table entrée, les principaux courtisans entraient, puis tout ce qui était connu, et le premier gentilhomme de la chambre en année allait avertir le roi. Il le servait, si le grand chambellan n'y était pas.

Le marquis de Gesvres, depuis duc de Tresmes, prétendit que, le dîner commencé, M. de Bouillon arrivant ne lui pouvait ôter le service, et fut condamné. J'ai vu M. de Bouillon arriver derrière le roi au milieu du dîner, et M. de Beauvillier qui servait lui vouloir donner le service, qu'il refusa poliment et dit qu'il toussait trop et était trop enrhumé. Ainsi il demeura derrière le fauteuil, et M. de Beauvillier continua le service, mais à son refus public. Le marquis de Gesvre avait tort. Le premier gentilhomme de la chambre n'a que le commandement dans la chambre, etc., et nul service, c'est le grand chambellan qui l'a tout entier, et nul commandement. Ce n'est qu'en son absence que le premier gentilhomme de la chambre sert, mais si le

premier gentilhomme de la chambre est absent, et qu'il n'y en ait aucun autre, ce n'est point le grand chambellan qui commande dans la chambre, c'est le premier valet de chambre.

J'ai vu, mais fort rarement, Monseigneur et messeigneurs ses fils au petit couvert, debout, sans que jamais le roi leur ait proposé un siège. J'y ai vu continuellement les princes du sang et des cardinaux tout du long. J'y ai vu assez souvent Monsieur, ou venant de Saint-Cloud voir le roi, ou sortant du Conseil de dépêche, le seul où il entrait. Il donnait la serviette et demeurait debout. Un peu après, le roi, voyant qu'il ne s'en allait point, lui demandait s'il ne voulait point s'asseoir, il faisait la révérence, et le roi ordonnait qu'on lui apportât un siège. On mettait un tabouret derrière lui. Quelques moments après, le roi lui disait : « Mon frère, asseyez-vous donc. » Il faisait la révérence et s'asseyait jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentait la serviette. D'autres fois, quand il venait de Saint-Cloud, le roi en arrivant à table demandait un couvert pour Monsieur, ou bien lui demandait s'il ne voulait pas dîner. S'il le refusait, il s'en allait un moment après sans qu'il fût question du siège ; s'il l'acceptait, le roi demandait un couvert pour lui. La table était carrée : il se mettait à un bout, le dos au cabinet. Alors le grand chambellan, s'il servait, ou le premier gentilhomme de la chambre, donnait à boire et des assiettes à Monsieur, et prenait de lui celles qu'il ôtait, tout comme il faisait au roi, mais Monsieur recevait tout ce service avec une politesse fort marquée. S'ils allaient à son lever, comme cela leur arrivait quelquefois, ils ôtaient le service au premier gentilhomme de sa chambre, et le faisaient, dont Monsieur se montrait fort satisfait. Quand il était au dîner du roi, il remplissait et il égayait fort la conversation. Là, quoique à table, il donnait la serviette au roi en s'y mettant, et en sortant, et en la rendant au grand chambellan ; il y lavait [1]. Le roi, d'ordinaire, parlait peu à son dîner, quoique par-ci par-là quelques mots, à moins qu'il n'y eût de ces seigneurs familiers avec qui il causait un peu plus, ainsi qu'à son lever.

De grand couvert à dîner, cela était extrêmement rare :

1. Il présentait au roi de l'eau pour se laver les mains.

quelques grandes fêtes, ou à Fontainebleau quelquefois, quand la reine d'Angleterre y était. Aucune dame ne venait au petit couvert. J'y ai seulement vu très rarement la maréchale de la Mothe, qui avait conservé cela d'y avoir amené les enfants de France, dont elle avait été gouvernante. Dès qu'elle y paraissait, on lui apportait un siège, et elle s'asseyait, car elle était duchesse à brevet [1].

Au sortir de table, le roi rentrait tout de suite dans son cabinet. C'était là un des moments de lui parler, pour des gens distingués. Il s'arrêtait à la porte un moment à écouter, puis il entrait, et très rarement l'y suivait-on, jamais sans le lui demander, et c'est ce qu'on n'osait guère. Alors il se mettait avec celui qui le suivait dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de la porte du cabinet, qui se fermait aussitôt, et que l'homme qui parlait au roi rouvrait lui-même pour sortir, en quittant le roi. C'était encore le temps des bâtards et des valets intérieurs, quelquefois des bâtiments, qui attendaient dans les cabinets de derrière, excepté le premier médecin qui était toujours au dîner, et qui suivait dans les cabinets. C'était aussi le temps où Monseigneur se trouvait quand il n'avait pas vu le roi le matin. Il entrait et sortait par la porte de la galerie.

Le roi s'amusait à donner à manger à ses chiens couchants et avec eux plus ou moins, puis demandait sa garde-robe, et changeait devant le très peu de gens distingués qu'il plaisait au premier gentilhomme de la chambre d'y laisser entrer, et tout de suite le roi sortait par derrière et par son petit degré dans la cour de marbre pour monter en carrosse ; depuis le bas de ce degré jusqu'à son carrosse, lui parlait qui voulait, et de même en revenant.

Le roi aimait extrêmement l'air, et quand il en était privé, sa santé en souffrait par des maux de tête et par des vapeurs que lui avait causées un grand usage de parfums autrefois, tellement qu'il y avait bien des années que, excepté l'odeur de la fleur d'orange, il n'en pouvait souffrir aucune, et qu'il fallait être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eût à l'approcher.

Comme il était peu sensible au froid et au chaud, même

1. *Une duchesse à brevet* l'était en vertu d'un brevet ou titre conféré par le roi, par opposition à une *duchesse héréditaire*.

à la pluie, il n'y avait que des temps extrêmes qui l'empêchassent de sortir tous les jours. Ces sorties n'avaient que trois objets : courre le cerf, au moins une fois la semaine, et souvent plusieurs, à Marly et à Fontainebleau, avec ses meutes et quelques autres; tirer dans ses parcs, et homme en France ne tirait si juste, si adroitement ni de si bonne grâce, et il y allait aussi une ou deux fois la semaine, surtout les dimanches et fêtes qu'il ne voulait point de grandes chasses, et qu'il n'avait point d'ouvriers ; les autres jours voir travailler et se promener dans ses jardins et ses bâtiments ; quelquefois des promenades avec des dames, et la collation pour elles, dans la forêt de Marly et dans celle de Fontainebleau, et, dans ce dernier lieu, des promenades avec toute la cour autour du canal, qui était un spectacle magnifique où quelques courtisans se trouvaient à cheval. Aucun ne le suivait en ses autres promenades que ceux qui étaient en charges principales qui approchaient le plus de sa personne, excepté lorsque, assez rarement, il se promenait dans ses jardins de Versailles, où lui seul était couvert, ou dans ceux de Trianon, lorsqu'il y couchait ou qu'il y était pour quelques jours, non quand il y allait de Versailles s'y promener et revenir après. A Marly de même ; mais s'il y demeurait, tout ce qui était du voyage avait toute liberté de l'y suivre dans les jardins, de l'y joindre, de l'y laisser, en un mot, comme ils voulaient.

Ce lieu avait encore un privilège qui n'était pour nul autre. C'est qu'en sortant du château, le roi disait tout haut : *Le chapeau, Messieurs!* et aussitôt courtisans, officiers des gardes du corps, gens des bâtiments se couvraient tous, en avant, en arrière, à côté de lui. Il aurait trouvé mauvais si quelqu'un eût non seulement manqué, mais différé à mettre son chapeau ; et cela durait toute la promenade, c'est à dire quelquefois quatre ou cinq heures en été, ou en d'autres saisons, quand il mangeait de bonne heure à Versailles pour s'aller promener à Marly, et n'y point coucher.

La chasse du cerf était plus étendue. Y allait à Fontainebleau qui voulait ; ailleurs, il n'y avait que ceux qui en avaient obtenu la permission une fois pour toutes, et ceux qui en avaient obtenu le justaucorps, qui était uniforme, bleu, avec des galons, un d'argent entre deux d'or, doublé de

rouge. Il y en avait un assez grand nombre, mais jamais qu'une partie à la fois que le hasard rassemblait. Le roi aimait à y avoir une certaine quantité, mais le trop l'importunait et troublait la chasse. Il se plaisait qu'on l'aimât, mais il ne voulait pas qu'on y allât sans l'aimer ; il trouvait cela ridicule, et ne savait aucun mauvais gré à ceux qui n'y allaient jamais.

Il en était de même du jeu, qu'il voulait gros et continuel dans le salon de Marly pour le lansquenet, et force tables d'autres jeux par tout le salon. Il s'amusait volontiers à Fontainebleau les jours de mauvais temps à voir jouer les grands joueurs à la paume où il avait excellé autrefois, et à Marly très souvent, à voir jouer au mail [1], où il avait aussi été fort adroit.

Quelquefois les jours où il n'y avait point de conseil, qui n'étaient pas maigres, et où il était à Versailles, il allait dîner à Marly ou à Trianon avec Mme la duchesse de Bourgogne, Mme de Maintenon et des dames, et cela devint beaucoup plus ordinaire ces jours-là les trois dernières années de sa vie. Au sortir de table, en été, le ministre qui devait travailler avec lui arrivait, et quand le travail était fini, il passait jusqu'au soir à se promener avec les dames, à jouer avec elles, et assez souvent à leur faire tirer une loterie toute de billets noirs, sans y rien mettre ; c'était ainsi une galanterie de présents qu'il leur faisait, au hasard, de choses à leur usage, comme d'étoffes et d'argenterie, ou de joyaux ou beaux ou jolis, pour donner plus au hasard. Mme de Maintenon tirait comme les autres, et donnait presque toujours sur-le-champ ce qu'elle avait gagné. Le roi ne tirait point, et souvent il y avait plusieurs billets sous le même lot. Outre ces jours-là, il y avait assez souvent de ces loteries quand le roi dînait chez Mme de Maintenon. Il s'avisa fort tard de ces dîners, qui furent longtemps rares, et qui, sur la fin, vinrent à une fois la semaine avec les dames familières, avec musique et jeu. A ces loteries, il n'y avait que les dames du palais et des dames familières, et plus de dames du palais depuis la mort de Mme la Dauphine ; mais il y en avait trois :

1. *Le mail* (*malleum*, marteau) est une masse en bois dur, ferrée, à manche long et flexible, avec laquelle on pousse une boule au jeu dit *du mail*.

Mmes de Lévi, Dangeau et d'O, qui étaient familières. L'été, le roi travaillait chez lui, au sortir de table, avec les ministres, et lorsque les jours s'accourcissaient, il y travaillait le soir chez Mme de Maintenon.

A son retour de dehors, lui parlait qui voulait, depuis son carrosse jusqu'au bas de son petit degré. Il se rhabillait, comme il avait changé d'habit, et restait dans son cabinet. C'était le meilleur temps des bâtards, des valets intérieurs et des bâtiments. Ces intervalles-là, qui arrivaient trois fois par jour, étaient leurs temps, celui des rapporteurs de vive voix ou par écrit, celui où le roi écrivait, s'il avait à écrire lui-même. Au retour de ses promenades, il était une heure et plus dans ses cabinets, puis passait chez Mme de Maintenon, et en chemin lui parlait encore qui voulait.

A dix heures il était servi. Le maître d'hôtel en quartier, ayant son bâton, allait avertir le capitaine des gardes en quartier dans l'antichambre de Mme de Maintenon où, averti lui-même par un garde de l'heure, il venait d'arriver. Il n'y avait que des capitaines des gardes qui entrassent dans cette antichambre, qui était fort petite, entre la chambre où étaient le roi et Mme de Maintenon, et une autre très petite antichambre pour les officiers, et le dessus public du degré où le gros était. Le capitaine des gardes se montrait à l'entrée de la chambre, disant au roi qu'il était servi, et revenait dans l'instant dans l'antichambre. Un quart d'heure après, le roi venait souper, toujours au grand couvert ; et depuis l'antichambre de Mme de Maintenon jusqu'à sa table, lui parlait encore qui voulait.

A son souper, toujours au grand couvert, avec la maison royale, c'est à dire uniquement les fils et filles de France, et les petits-fils et petites-filles de France, etaient toujours grand nombre de courtisans, et de dames tant assises que debout, et la surveille des voyages de Marly toutes celles qui voulaient y aller. Cela s'appelait se présenter pour Marly. Les hommes demandaient le même jour le matin, en disant au roi seulement : « Sire, Marly ! » Les dernières années le roi s'en importuna. Un garçon bleu écrivait dans la galerie les noms de ceux qui demandaient, et qui y allaient se faire inscrire. Pour les dames, elles continuèrent toujours à se présenter.

Après souper, le roi se tenait quelques moments debout, le dos au balustre du pied de son lit, environné de toute la cour, puis avec des révérences aux dames passait dans son cabinet où, en arrivant, il donnait l'ordre. Il y passait un peu moins d'une heure avec ses enfants légitimes et bâtards, ses petits-enfants légitimes et bâtards, et leurs maris ou leurs femmes, tous dans un cabinet; le roi dans un fauteuil, Monsieur dans un autre, qui dans le particulier vivait avec le roi en frère, Monseigneur debout ainsi que tous les autres princes, et les princesses sur des tabourets. Madame y fut admise après la mort de Mme la Dauphine. Ceux qui entraient par des derrières, et qu'on a nommés, s'y trouvaient avec les valets intérieurs et Chamarande, qui avait été premier valet de chambre en survivance de son père, qui était devenu depuis premier maître d'hôtel de Mme la dauphine de Bavière, et lieutenant général distingué, fort à la mode dans le monde et avec fort peu d'esprit un fort galant homme et bien reçu partout.

Les dames d'honneur des princesses, et les dames du palais de jour, attendaient dans le cabinet du conseil qui précédait celui où était le roi, à Versailles et ailleurs. A Fontainebleau, où il n'y avait qu'un grand cabinet, les dames des princesses, qui étaient assises, achevaient le cercle avec les princesses, au même niveau et sur le même tabouret ; les autres dames étaient derrière, en liberté de demeurer debout, ou de s'asseoir par terre sans carreau, comme plusieurs faisaient. La conversation n'était guère que de chasse ou de quelque autre chose aussi indifférente.

Le roi, voulant se retirer, allait donner à manger à ses chiens, puis donnait le bonsoir, passait dans sa chambre à la ruelle de son lit, où il faisait sa prière comme le matin puis se déshabillait. Il donnait le bonsoir d'une inclination de tête ; et tandis qu'on sortait, il se tenait debout au coin de la cheminée, où il donnait l'ordre au colonel des gardes seul; puis commençait le petit coucher, où restaient les grandes et secondes entrées ou brevets d'affaires. Cela était court. Ils ne sortaient que lorsqu'il se mettait au lit. Ce moment en était un de lui parler pour ces privilégiés. Alors tous sortaient quand ils

en voyaient un attaquer[1] le roi, qui demeurait seul avec lui.

Lorsque le roi mourut, il y avait dix ou douze ans que ce qui n'avait point ces entrées ne demeurait plus au coucher, depuis une longue attaque de goutte que le roi avait eue, en sorte qu'il n'y avait plus de grand coucher, et que la cour était finie au sortir du souper. Alors le colonel des gardes prenait l'ordre, avec tous les autres; les aumôniers de quartier, et le grand et le premier aumônier sortaient après la prière.

Les jours de médecine, qui revenaient tous les mois au plus loin, il la prenait dans son lit, puis entendait la messe où il n'y avait que les aumôniers et les entrées. Monseigneur et la maison royale venaient le voir un moment; puis M. du Maine, M. le comte de Toulouse, lequel y demeurait peu, et Mme de Maintenon venaient l'entretenir. Il n'y avait qu'eux et les valets intérieurs dans le cabinet, la porte ouverte. Mme de Maintenon s'asseyait dans le fauteuil au chevet du lit. Monsieur s'y mettait quelquefois, mais avant que Mme de Maintenon fût venue, et d'ordinaire, après qu'elle était sortie; Monseigneur toujours debout, et les autres de la maison royale un moment. M. du Maine, qui y passait toute la matinée, et qui était fort boiteux, se mettait auprès du lit sur un tabouret, quand il n'y avait personne que Mme de Maintenon et son frère. C'était où il tenait le dé[2] à les amuser tous deux, et où souvent il en faisait de bonnes. Le roi dînait dans son lit, sur les trois heures où tout le monde entrait, puis se levait, et il n'y demeurait que les entrées. Il passait après dans son cabinet où il tenait conseil, et après il allait à l'ordinaire chez Mme de Maintenon, et soupait à dix heures au grand couvert.

Le roi n'a de sa vie manqué la messe qu'une fois à l'armée, un jour de grande marche, ni aucun jour maigre, à moins de vraie et très rare incommodité. Quelques jours

1. Ce mot vient de l'italien *attacare*. Il est pris ici dans son sens étymologique et signifie proprement joindre, aborder.

2. On dit au propre : jouer aux *dés*; mais au figuré on dit : *tenir le dé* de la conversation, pour : garder longtemps la parole. « Madame à jaser tient le *dé* tout le jour », Mol., *Tartuffe*.

avant le carême, il tenait un discours public à son lever, par lequel il témoignait qu'il trouverait fort mauvais qu'on donnât à manger gras à personne, sous quelque prétexte que ce fût, et ordonnait au grand prévôt d'y tenir la main, et de lui en rendre compte. Il ne voulait pas non plus que ceux qui mangeaient gras mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli et rôti fort court, et personne n'osait outrepasser ses défenses, car on s'en serait bientôt ressenti. Elles s'étendaient à Paris, où le lieutenant de police y veillait et lui en rendait compte. Il y avait douze ou quinze ans qu'il ne faisait plus de carême. D'abord quatre jours maigre, puis trois, et les quatre derniers de la semaine sainte. Alors son très petit couvert était fort retranché les jours qu'il faisait gras; et le soir au grand couvert tout était collation [1], et le dimanche tout était en poisson ; cinq ou six plats gras tout au plus, tant pour lui que pour ceux qui à sa table mangeaient gras. Le vendredi saint grand couvert matin et soir, en légumes, sans aucun poisson, ni à pas une de ses tables.

Il manquait peu de sermons l'avent et le carême, et aucune des dévotions de la semaine sainte, des grandes fêtes, ni les deux processions du Saint-Sacrement, ni celles des jours de l'ordre du Saint-Esprit, ni celle de l'Assomption. Il était très respectueusement à l'église. A sa messe tout le monde était obligé de se mettre à genoux au *Sanctus*, et d'y demeurer jusqu'après la communion du prêtre ; et s'il entendait le moindre bruit, ou voyait causer pendant la messe, il le trouvait fort mauvais. Il manquait rarement le salut les dimanches, s'y trouvait souvent les jeudis, et toujours pendant toute l'octave du Saint-Sacrement. Il communiait toujours en collier de l'ordre, rabat et manteau, cinq fois l'année, le samedi saint à la paroisse, les autres jours à la chapelle, qui étaient la veille de la Pentecôte, le jour de l'Assomption, et la grand'messe après, la veille de la Toussaint et la veille de Noël, et une messe basse après celle où il avait communié, et ces jours-là point de musique à ses messes,

1. *Collation*, léger repas qui se fait le soir des jours de carême, quand le repas principal se fait le matin.

et à chaque fois il touchait [1] les malades. Il allait à vêpres les jours de communion, et après vêpres il travaillait dans son cabinet, avec son confesseur, à la distribution des bénéfices qui vaquaient. Il n'y avait rien de plus rare que de lui voir donner aucun bénéfice en d'autres temps. Il allait le lendemain à la grand'messe et à vêpres, à matines et à trois messes de minuit en musique, et c'était un spectacle admirable que la chapelle ; le lendemain à la grand'messe, à vêpres, au salut. Le jeudi saint, il servait les pauvres à dîner, et après la collation, il ne faisait qu'entrer dans son cabinet, passait à la tribune adorer le Saint-Sacrement, et se venait coucher tout de suite. A la messe, il disait son chapelet (il n'en savait pas davantage), et toujours à genoux, excepté à l'Evangile. Aux grand'messes, il ne s'asseyait dans son fauteuil qu'aux temps où on a coutume de s'asseoir. Aux jubilés, il faisait presque toujours ses stations à pieds ; et tous les jours de jeûne, et ceux du carême où il mangeait maigre, il faisait seulement collation.

Il était toujours vêtu de couleur plus ou moins brune avec une légère broderie, jamais sur les tailles [2], quelquefois rien qu'un bouton d'or, quelquefois du velours noir. Toujours une veste de drap ou de satin rouge, ou bleue ou verte, fort brodée. Jamais de bague, et jamais de pierreries qu'à ses boucles de souliers, de jarretières, et de chapeau toujours brodé de point d'Espagne avec un plumet blanc. Toujours le cordon bleu dessous, excepté des noces ou autres fêtes pareilles qu'il le portait par dessus, fort long, avec pour huit ou dix millions de pierreries. Il était le seul de la maison royale et des princes du sang qui portât l'ordre dessous, en quoi fort peu de chevaliers de l'ordre l'imitaient, et aujourd'hui presqu'aucun ne le porte dessus : les bons par honte de leurs confrères, et ceux-là embarrassés de le porter.

SAINT-SIMON,
Mémoires, éd. Delloye, t. XXV, pp. 4 et suiv.

1. *Il touchait les malades*. Cette cérémonie consistait à imposer les mains sur le visage des malades, les promenant du front au menton et de la joue droite à la joue gauche en disant : « Dieu te guérisse, le Roi te touche. » L'aumônier donnait ensuite un secours à chaque malade.
2. Il n'avait jamais de broderie sur la *taille*, la ceinture.

Le roi et son Conseil des ministres

Nous n'aurions qu'une idée très incomplète de Louis XIV et de son autorité si nous ne le voyions pas au milieu de son Conseil de ministres et de sa cour. Son Conseil et sa cour : ce sont, pour employer l'expression de Saint-Simon : « les manèges de la politique de son despotisme ».

Il semblerait que le roi aurait aimé la grande noblesse, et ne lui en voulait pas égaler d'autre : rien moins. L'éloignement qu'il avait pris de celle des sentiments, et sa faiblesse pour ses ministres, qui haïssaient et rabaissaient, pour s'élever, tout ce qu'ils n'étaient pas et ne pouvaient pas être, lui avait donné le même éloignement pour la naissance distinguée. Il la craignait autant que l'esprit ; et si ces deux qualités se trouvaient unies dans un même sujet, et qu'elles lui fussent connues, c'en était fait.

Ses ministres, ses généraux, ses maîtresses, ses courtisans s'aperçurent, bientôt après qu'il fut le maître, de son faible plutôt que de son goût pour la gloire. Ils le louèrent à l'envi et le gâtèrent. Les louanges, disons mieux, la flatterie lui plaisait à tel point que les plus grossières étaient bien reçues, les plus basses encore mieux savourées. Ce n'était que par là qu'on s'approchait de lui, et ceux qu'il aima n'en furent redevables qu'à heureusement rencontrer, et à ne se jamais lasser en ce genre. C'est ce qui donna tant d'autorité à ses ministres, par les occasions continuelles qu'ils avaient de l'encenser, surtout de lui attribuer toutes choses, et de les avoir apprises de lui. La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant, plus que tout, l'air de néant sinon par lui [1], étaient les uniques voies de lui plaire. Pour peu qu'on s'en écartât, on n'y revenait plus, et c'est ce qui acheva la ruine de Louvois.

Ce poison ne fit que s'étendre. Il parvint jusqu'à un comble incroyable dans un prince qui n'était pas dépourvu d'esprit et qui avait de l'expérience. Lui-même, sans avoir ni voix ni musique, chantait dans ses particuliers les

1. L'air de n'être sorti du néant, de n'être quelque chose, que par lui.

endroits les plus à sa louange des prologues des opéras. On l'y voyait baigné [1], et jusqu'à ses soupers publics au grand couvert, où il y avait quelquefois des violons, il chantonnait entre ses dents les mêmes louanges quand on jouait les airs qui étaient faits dessus.

De là ce désir de gloire qui l'arrachait par intervalles à l'amour ; de là cette facilité à Louvois de l'engager en de grandes guerres, tantôt pour culbuter [2] Colbert, tantôt pour se maintenir ou s'accroître, et de lui persuader en même temps qu'il était plus grand capitaine qu'aucun de ses généraux, et pour les projets et pour les exécutions, en quoi les généraux l'aidaient eux-mêmes pour plaire au roi. Je dis les Condé, les Turenne et à plus forte raison tous ceux qui leur ont succédé. Il s'appropriait tout avec une facilité et une complaisance en lui-même admirables, et se croyait tel qu'ils le dépeignaient, en lui parlant. De là ce goût de revues, qu'il poussa si loin que les ennemis l'appelaient « le roi des revues », ce goût de sièges pour y montrer sa bravoure à bon marché, s'y faire retenir à force, étaler sa capacité, sa prévoyance, sa vigilance, ses fatigues, auxquelles son corps robuste et admirablement conformé était merveilleusement propre, sans souffrir de la faim, de la soif, du froid, du chaud, de la pluie, ni d'aucun mauvais temps. Il était sensible aussi à entendre admirer, le long des camps, son grand air et sa grande mine, son adresse à cheval et tous ses travaux. C'était de ses campagnes et de ses troupes qu'il entretenait le plus ses maîtresses, quelquefois ses courtisans. Il parlait bien, en bon termes, avec justesse ; il faisait un conte mieux qu'homme du monde, et aussi bien un récit. Ses discours les plus communs n'étaient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté.

Son esprit, naturellement porté au petit [3], se plut en

1. On le voyait plongé, *baigné* dans cette atmosphère de louanges.

2. Pour renverser Colbert du poste qu'il occupait. Expression familière et concrète.

3. Ce jugement est injuste pour le grand roi, parce qu'il semble borner aux *bas détails* toute sa capacité et lui refuser l'étendue de l'esprit qui embrasse les vastes horizons. De ce que ce roi excellait dans les détails, il ne s'ensuit nullement qu'il fût incapable des grandes vues. Un monarque à la vue si courte, affligé d'une telle myopie, eût-il exercé une action si universelle et

toutes sortes de détails. Il entra sans cesse dans les derniers sur les troupes. Habillement, armements, évolutions, exercices, discipline, en un mot toutes sortes de bas détails. Il ne s'en occupait pas non plus sur ses bâtiments, sa maison civile, ses extraordinaires de bouche ; il croyait toujours apprendre quelque chose à ceux qui en ces genres-là savaient le plus, et qui de sa part recevaient en novices des leçons qu'ils savaient par cœur il y avait longtemps. Ces pertes de temps, qui paraissaient au roi avec tout le mérite d'une application continuelle, étaient le triomphe de ses ministres qui, avec un peu d'art et d'expérience à le tourner, faisaient venir comme de lui ce qu'ils voulaient eux-mêmes, et conduisaient le grand [1] selon leurs vues et trop souvent selon leurs intérêt, tandis qu'ils s'applaudissaient de le voir se noyer dans ces détails.

La vanité et l'orgueil, qui vont toujours croissant, qu'on nourrissait et qu'on augmentait en lui sans cesse, sans même qu'il s'en aperçût, et jusque dans les chaires par les prédicateurs en sa présence, devinrent la base de l'exaltation de ses ministres par-dessus toute autre grandeur. Il se persuadait par leur adresse que leur grandeur n'était que sa grandeur propre qui, au comble en lui, ne se pouvait plus mesurer, tandis qu'en eux elle augmentait la leur d'une manière sensible, puisqu'ils n'étaient rien par eux-mêmes, et utile en rendant plus respectables les organes de ses commandements, qui les faisaient mieux obéir. De là les secrétaires d'État et les ministres successivement à quitter le manteau, puis le rabat, après l'habit noir, ensuite l'uni, le simple, le modeste, enfin à s'habiller comme des gens de qualité; de là à en prendre les manières, puis les avantages, et par échelons admis à manger avec le roi ; et leurs femmes, d'abord sous des prétextes personnels, comme M[me] Colbert longtemps avant M[me] Louvois, enfin, des années après elle, toutes à titre de droit des places de leur mari,

si décisive sur les lettres, les sciences, les arts, la religion, l'art militaire, les finances, le commerce, l'industrie, la justice ?

1. *Le grand,* c'est à dire l'ensemble, par opposition aux menus détails.

manger et entrer dans les carrosses, et n'être en rien différentes des femmes de la première qualité.

De là l'autorité personnelle et particulière des ministres montée au comble, jusqu'en ce qui ne regardait ni les ordres ni le service du roi, sous l'ombre [1] que c'était la sienne ; de là ce degré de puissance qu'ils usurpèrent ; de là leurs richesses immenses, et les alliances qu'ils firent tous à leur choix.

Quelque ennemis qu'ils fussent les uns des autres, l'intérêt commun les ralliait chaudement sur ces matières, et cette splendeur usurpée sur tout le reste de l'Etat dura autant que dura le règne de Louis XIV. Il en tirait vanité ; il n'en était pas moins jaloux qu'eux ; il ne voulait de grandeur que par émanation de la sienne. Toute autre lui était devenue odieuse. Il avait sur cela des contrariétés qui ne se comprenaient pas, comme si les dignités, les charges, les emplois avec leurs fonctions, leurs distinctions, leurs prérogatives, n'émanaient pas de lui comme les places de ministre et les charges de secrétaire d'Etat qu'il comptait seules de lui, lesquelles pour cela il portait au faîte, et abattait tout le reste sous leurs pieds.

Une autre vanité personnelle l'entraîna encore dans cette conduite. Il sentait bien qu'il pouvait accabler un seigneur sous le poids de sa disgrâce, mais non pas l'anéantir, ni les siens, au lieu qu'en précipitant de sa place un secrétaire d'Etat, ou un autre ministre de la même espèce, il le replongeait lui et tous les siens dans la profondeur du néant d'où cette place l'avait tiré, sans que les richesses qui lui pourraient rester le pussent relever de ce non-être. C'est là ce qui le faisait se complaire à faire régner ses ministres sur les plus élevés de ses sujets, sur les princes de son sang en autorité comme sur les autres, et sur tout ce qui n'avait ni rang ni office de la couronne, en grandeur comme en autorité au-dessus d'eux. C'est aussi ce qui éloigna toujours du ministère tout homme qui pouvait y ajouter du sien ce que le roi

1. L'autorité personnelle des ministres n'était *montée au comble*, que parce qu'elle représentait l'autorité même du roi. *Sous l'ombre* (*sub umbra*) expression latine qui signifie : sous prétexte que.

ne pouvait ni détruire ni lui conserver, ce qui lui aurait rendu un ministre de cette sorte en quelque façon redoutable et continuellement à charge, dont l'exemple du duc de Beauvillier fut l'exception unique dans tout le cours de son règne, comme il a été remarqué en parlant de ce duc, le seul homme noble qui ait été admis dans son conseil depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la sienne, c'est à dire pendant cinquante-quatre ans ; car outre qu'il y aurait à dire sur le maréchal de Villeroy, le peu de mois qu'il y a été depuis la mort du duc de Beauvillier jusqu'à celle du roi ne peut pas être compté, et son père n'a jamais entré dans le conseil d'Etat.

De là encore la jalousie si précautionnée des ministres, qui rendit le roi si difficile à écouter tout autre qu'eux, tandis qu'il s'applaudissait d'un accès facile, et qu'il croyait qu'il y allait de sa grandeur, de la vénération et de la crainte dont il se complaisait d'accabler les plus grands, de se laiser approcher autrement qu'en passant. Ainsi le grand seigneur, comme le plus subalterne de tous états, parlait librement au roi en allant ou revenant de la messe, en passant d'un appartement dans un autre, ou allant monter en carrosse ; les plus distingués, même quelques autres, à la porte de son cabinet, mais sans oser l'y suivre. C'est à quoi se bornait la facilité de son accès. Ainsi on ne pouvait s'expliquer qu'en deux mots, d'une manière fort incommode, et toujours entendu de plusieurs qui environnaient le roi, ou, si on était plus connu de lui, dans sa perruque, ce qui n'était guère plus avantageux. La réponse sûre était un *je verrai*, utile à la vérité pour s'en donner le temps, mais souvent bien peu satisfaisante, moyennant quoi tout passait nécessairement par les ministres, sans qu'il pût y avoir jamais d'éclaircissement, ce qui les rendait les maîtres de tout, et le roi le voulait bien, on ne s'en apercevait pas.

D'audiences à en espérer dans son cabinet, rien n'était plus rare, même pour les affaires du roi dont on avait été chargé. Jamais, par exemple, à ceux qu'on envoyait ou qui revenaient d'emplois étrangers, jamais à pas un officier général, si on en excepte certains cas très singuliers, et encore, mais très rarement, quelques-uns de

ceux qui étaient chargés de ces détails de troupes où le roi se plaisait tant ; de courtes [1] aux généraux d'armée qui partaient, et en présence du secrétaire d'Etat de la Guerre, de plus courtes à leur retour ; quelquefois ni en partant, ni en revenant. Jamais de lettres d'eux qui allassent directement au roi sans passer auparavant par le ministre, si on en excepte quelques occasions infiniment rares et momentanées, et le seul M. de Turenne sur la fin, qui, ouvertement brouillé avec Louvois, et brillant de gloire et de la plus haute considération, adressait ses dépêches au cardinal de Bouillon, qui les remettait directement au roi, qui n'en étaient pas moins vues après par le ministre, avec lequel les ordres et les réponses étaient concertés.

La vérité est pourtant, que, quelque gâté que fût le roi sur sa grandeur et sur son autorité qui avaient étouffé toute autre considération en lui, il y avait à gagner dans ses audiences, quand on pouvait tant faire que de les obtenir, et qu'on savait s'y conduire avec tout le respect qui était dû à la royauté et à l'habitude. Outre ce que j'en ai su d'ailleurs, j'en puis parler par expérience. On a vu ici en leur temps que j'en ai obtenu, et même usurpé, en forçant le roi fort en colère contre moi, et que je suis toujours sorti, lui persuadé et content de moi, et le marquant après et à moi et à d'autres. Je puis donc aussi parler de ces audiences qu'on en avait quelquefois, par ma propre expérience.

Là, quelque prévenu qu'il fût, quelque mécontentement qu'il crût avoir lieu de sentir, il écoutait avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclaircir et de s'instruire ; il n'interrompait que pour y parvenir. On y découvrait un esprit d'équité et de désir de connaître la vérité, quoique en colère quelquefois, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Là, tout se pouvait dire, pourvu encore une fois que ce fût avec cet air de respect, de soumission, de dépendance, sans lequel on se serait encore plus perdu que devant, mais avec lequel aussi, en disant vrai, on interrompait le roi à son tour, on lui niait crûment des faits qu'il rapportait, on élevait le ton au-dessus du sien en lui parlant, et tout cela

1. De courtes audiences.

non seulement sans qu'il le trouvât mauvais, mais se louant après de l'audience qu'il avait donnée, et de celui qui l'avait eue, se défaisant des préjugés qu'il avait pris, ou des faussetés qu'on lui avait imposées, et le marquant après par ses traitements. Aussi les ministres avaient-ils grand soin d'inspirer au roi l'éloignement d'en donner, à quoi ils réussirent comme dans tout le reste.

C'est ce qui rendait les charges qui approchaient de la personne du roi si considérables, et ceux qui les possédaient si considérés, et des ministres mêmes, par la facilité qu'ils avaient tous les jours de parler au roi, seuls, sans l'effaroucher d'une audience qui était toujours sue, et de l'obtenir sûrement, et sans qu'on s'en aperçût, quand ils en avaient besoin. Surtout les grandes entrées par cette même raison étaient le comble des grâces, encore plus que de la distinction, et c'est ce qui, dans les grandes récompenses des maréchaux de Bouffers et de Villars, les fit mettre de niveau à la pairie et à la survivance de leurs gouvernements à leurs enfants tous jeunes, dans le temps que le roi n'en donnait plus à personne.

C'est donc avec grande raison qu'on doit déplorer avec larmes l'horreur d'une éducation uniquement dressée pour étouffer l'esprit et le cœur de ce prince, le poison abominable de la flatterie la plus insigne qui le déifia dans le sein même du christianisme, et la cruelle politique de ses ministres qui l'enferma, et qui pour leur grandeur, leur puissance et leur fortune l'enivrèrent de son autorité, de sa grandeur, de sa gloire jusqu'à le corrompre, et à étouffer en lui, sinon toute la bonté, l'équité, le désir de connaître la vérité que Dieu lui avait donné, au moins l'émoussèrent presque entièrement, et empêchèrent sans cesse qu'il ne fît aucun usage de ces vertus, dont son royaume et lui-même furent les victimes.

De ces sources étrangères et pestilentielles lui vint un tel orgueil, que ce n'est point trop de dire que, sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait adorer, et aurait trouvé des adorateurs, témoin entre autres ces monuments si outrés, pour en parler même sobrement, sa statue de la place des Victoires, et sa païenne dédicace où j'étais, où il prit un plaisir si exquis, et de cet orgueil en tout le reste qui

le perdit, dont on vient de voir tant d'effets funestes, et dont d'autres plus funestes encore se vont retrouver[1].

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. XXIV, p. 75.

Le Roi et la Cour

La cour fut un autre manège[2] de la politique du despotisme. On vient de voir celle qui divisa, qui humilia, qui confondit les plus grands, celle qui éleva les ministres au dessus de tous, en autorité et en puissance par-dessus les princes du sang, en grandeur même par-dessus les gens de la première qualité, après avoir totalement changé leur état. Il faut montrer les progrès en tout genre de la même conduite dressée sur le même point de vue.

Plusieurs choses contribuèrent à tirer pour toujours la cour hors de Paris, et la tenir sans interruption à la campagne. Les troubles de la minorité, dont cette ville fut le grand théâtre, avaient imprimé au roi de l'aversion pour elle, et la persuasion encore que son séjour y était dangereux, et que la résidence de la cour ailleurs rendrait à Paris les cabales moins aisées par la distance des lieux, quelque peu éloignés qu'ils fussent, et en même temps

1. Sa *démesurée passion pour la gloire*, qui a eu *le plus de part fatale aux événements* contemporains lui a été reprochée par Spanheim, écrivant en 1690. Cette appréciation, avec beaucoup d'autres du même auteur, semble plus profonde et plus juste venant d'un étranger qui n'a pas subi, comme les français du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, la fascination de la gloire de Louis XIV, où la nation était fière d'avoir quelque part. Saint-Simon au contraire est porté au dénigrement. C'est ainsi que dans le *Parallèle des trois rois Bourbons* (Henri IV, Louis XIII, Louis XIV), il met Louis XIV bien au-dessous de ses prédécesseurs. Le fier duc et pair ne pardonne pas au grand Roi d'avoir choisi ses collaborateurs et ses ministres dans la bourgeoisie, dans ce qu'il appelle dédaigneusement « le néant ». Cependant Saint-Simon lui-même se rencontre ici d'accord avec Spanheim écrivant : « On ne garda point de mesures à s'écrier sur toutes ses paroles, et sur toutes ses actions, et à ériger des monuments à sa gloire, qui l'élevaient non seulement au-dessus des héros de sa race, ou « de ceux des autres peuples, mais bien au-delà de la portée et des bornes de la condition mortelle. On peut dire que c'est là son grand faible » . N'est-ce pas là le jugement de l'histoire ?

2. Artifice.

plus difficiles à cacher par les absences si aisées à remarquer. Il ne pouvait pardonner à Paris sa sortie fugitive de cette ville la veille des Rois[1], ni de l'avoir rendue, malgré lui, témoin de ses larmes, à la première retraite de Mme de la Vallière. L'embarras des maîtresses, et le danger de pousser de grands scandales au milieu d'une capitale si meublée, et si remplie de tant de différents esprits, n'eut pas peu de part à l'en éloigner. Il s'y trouvait importuné de la foule du peuple à chaque fois qu'il sortait, qu'il rentrait, qu'il paraissait dans les rues ; il ne l'était pas moins d'une autre sorte de foule de gens de la ville, et qui n'était pas pour l'aller chercher assidûment plus loin. Des inquiétudes aussi, qui ne furent pas plutôt aperçues que les plus familiers de ceux qui étaient commis à sa garde, le vieux Noailles, M. de Lausun, et quelques subalternes, firent leur cour de leur vigilance[2],et furent accusés de multiplier exprès de faux avis qu'ils se faisaient donner, pour avoir occasion de se faire valoir et d'avoir plus souvent des particuliers[3] avec le roi ; le goût de la promenade et de la chasse, bien plus commodes à la campagne qu'à Paris, éloigné des forêts et stérile en lieux de promenades ; celui des bâtiments qui vint après, et qui, peu à peu toujours croissant, ne lui en permettait pas l'amusement dans une ville où il n'aurait pu éviter d'y être continuellement en spectacle ; enfin l'idée de se rendre plus vénérable en se dérobant aux yeux de la multitude, et à l'habitude d'en être vu tous les jours, toutes ces considérations fixèrent le roi à Saint-Germain bientôt après la mort de la reine sa mère.

Ce fut là où il commença à attirer le monde par les fêtes et les galanteries, et à faire sentir qu'il voulait être vu souvent.

L'amour de Mme de la Vallière, qui fut d'abord un mystère, donna lieu à de fréquentes promenades à Versailles, petit château de cartes alors, bâti par Louis XIII, ennuyé, et sa suite encore plus, d'y avoir souvent couché dans un

1. La Veille du jour de l'Épiphanie, ainsi que nous le verrons plus loin dans le récit des événements de la Fronde.

2. Ces inquiétudes du roi furent exploitées par des courtisans habiles qui se firent un mérite auprès de lui, de leur vigilance.

3. Des rapports intimes.

méchant cabaret à rouliers [1] et dans un moulin à vent, excédé de ses longues chasses dans la forêt de Saint-Léger et plus loin encore, temps bien différent de ceux réservés à son fils où les routes, la vitesse des chiens et le nombre gagé des piqueurs et des chasseurs à cheval ont rendu les chasses si aisées et si courtes. Ce monarque ne couchait jamais ou bien rarement à Versailles qu'une nuit, et par nécessité ; le roi son fils pour être plus en particulier avec sa maîtresse, plaisirs inconnus au juste, au héros, digne fils de saint Louis, qui bâtit ce petit Versailles [2].

Ces petites parties de Louis XIV y firent naître peu à peu ces bâtiments immenses qu'il y a faits ; et leur commodité pour une nombreuse cour, si différente des logements de Saint-Germain, y transporta tout à fait sa demeure peu de temps avant la mort de la reine. Il y fit des logements infinis, qu'on lui faisait sa cour de lui demander, au lieu qu'à Saint-Germain presque tout le monde avait l'incommodité d'être à la ville, et le peu qui était logé au château y était étrangement à l'étroit.

Les fêtes fréquentes, les promenades particulières à Versailles, les voyages furent des moyens que le roi saisit pour distinguer et pour mortifier en nommant les personnes qui à chaque fois en devaient être, et pour tenir chacun assidu et attentif à lui plaire. Il sentait qu'il n'avait pas à beaucoup près assez de grâces à répandre pour faire un effet continuel. Il en substitua donc aux véritable d'idéales, par la jalousie, les petites préférences qui se trouvaient tous les jours, et pour ainsi dire, à tous moments, par son art à éveiller les espérances que ces petites préférences et ces distinctions faisaient naître, et par la considération qui s'en tirait ; personne ne fut plus ingénieux que lui à inventer sans cesse ces sortes de choses. Marly, dans la suite, lui fut en cela d'un plus grand usage, et Trianon où tout le monde, à la vérité, pouvait lui aller faire sa cour, mais où les dames avaient l'honneur de manger avec lui, et où à chaque repas elles étaient choisies ; le bougeoir qu'il faisait tenir

1. Qui servait à abriter des rouliers.
2. Louis XIII.

tous les soirs à son coucher par un courtisan qu'il voulait distinguer, et toujours entre les plus qualifiés de ceux qui s'y trouvaient, qu'il nommait tout haut au sortir de sa prière.

Non seulement il était sensible à la présence continuelle de ce qu'il y avait de distingué, mais il l'était aussi aux étages inférieurs. Il regardait à droite et à gauche à son lever, à son coucher, à ses repas, en passant dans les appartements, dans les jardins de Versailles, où seulement les courtisans avaient la liberté de le suivre ; il voyait et remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus. Il distinguait très bien en lui-même les absences de ceux qui étaient toujours à la cour, celles des passagers qui y venaient plus ou moins souvent, les causes générales ou particulières de ces absences : il les combinait, et ne perdait pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'était un démérite aux uns, et à tout ce qu'il y avait de distingué, de ne faire pas de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais, ou comme jamais. Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : « Je ne le connais point, » répondait-il fièrement. Sur ceux qui se présentaient rarement : « C'est un homme que je ne vois jamais ; » et ces arrêts-là étaient irrévocables. C'était un autre crime de n'aller point à Fontainebleau, qu'il regardait comme Versailles, et pour certaines gens de ne demander pas pour Marly, les uns toujours, les autres souvent, quoique sans dessein de les y mener ; mais si on était sur le pied d'y aller toujours, il fallait une excuse pour s'en dispenser, hommes et femmes de même. Surtout il ne pouvait souffrir les gens qui se plaisaient à Paris. Il supportait assez aisément ceux qui aimaient leur campagne, encore y fallait-il être mesuré [1] ou avoir pris ses précautions avant d'y aller passer un temps un peu long.

Louis XIV s'étudiait avec grand soin à être bien informé de ce qui se passait partout, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde,

1. Encore fallait-il n'user qu'avec *modération* de cette faculté de séjourner à la campagne, ou avoir prévenu le roi de ce long séjour.

dans le secret des familles et des liaisons. Les espions et rapporteurs étaient infinis. Il en avait de toute espèce : plusieurs qui ignoraient que leurs délations allassent jusqu'à lui, d'autres qui le savaient, quelques-uns qui lui écrivaient directement en faisant rendre [1] leurs lettres par les voies qu'il leur avait prescrites, et ces lettres-là n'étaient vues que de lui, et toujours avant tout autre chose ; quelques autres enfin qui lui parlaient quelquefois secrètement dans ses cabinets, par les derrières. Ces voies inconnues rompirent le cou à une infinité de gens de tous états, sans qu'ils en aient jamais pu découvrir la cause souvent très injustement, et le roi une fois prévenu ne revenait jamais, ou si rarement que c'était presque sans exemple.

Ce fut à sa curiosité que les dangereuses fonctions du lieutenant de police furent redevables de leur établissement. Elles allèrent depuis toujours croissant. Ces officiers ont tous été sous lui plus craints, plus ménagés, aussi considérés que les ministres, jusque par les ministres mêmes, et il n'y avait personne en France, sans excepter les princes du sang, qui n'eût intérêt de les ménager, et qui ne le fît. Outre les rapports sérieux qui lui revenaient par eux, il se divertissait d'en apprendre toutes les galanteries et toutes les sottises de Paris. Pontchartrain, qui avait Paris et la cour dans son département, lui faisait tellement sa cour par cette voie indigne, dont son père était outré, qu'elle le soutint souvent auprès du roi, et de l'aveu du roi même, contre de rudes atteintes auxquelles sans cela il aurait succombé, et on l'a su plus d'une fois par Mme de Maintenon, par Mme la duchesse de Bourgogne, par M. le comte de Toulouse, et par les valets intérieurs.

Mais la plus cruelle de toutes les voies par laquelle le roi fut instruit bien des années, avant qu'on s'en fût aperçu, et par laquelle l'ignorance et l'imprudence de beaucoup de gens continuèrent toujours encore de l'instruire, fut celle de l'ouverture des lettres. C'est ce qui donna tant de crédit aux Pajot et aux Roullier, qui en

1. Le mot *rendre* a ici le sens particulier de remettre à destination, faire parvenir. « J'ai charge de sa part de lui *rendre* un cartel. » Corneille, *Suiv.*

avaient la ferme [1], qu'on ne put jamais leur ôter, ni la leur faire guère augmenter par cette raison si longtemps inconnue, et qui s'y enrichirent si énormément tous, aux dépens du public et du roi même.

On ne saurait comprendre la promptitude et la dextérité de cette exécution. Le roi voyait l'extrait de toutes les lettres où il y avait des articles que les chefs de la poste, puis le ministre qui la gouvernait, jugeaient devoir aller jusqu'à lui, et les lettres entières quand elles en valaient la peine par leur tissu, ou par la considération de ceux qui étaient en commerce. Par là les gens principaux de la poste, maîtres et commis, furent en état de supposer tout ce qu'il leur plut, et à qui il leur plut ; et comme peu de chose perdait sans ressource, ils n'avaient pas besoin de forger ni de suivre une intrigue. Un mot de mépris sur le roi ou sur le gouvernement, une raillerie, en un mot un article de lettre spécieux et détaché, noyait [2] sans ressource, sans perquisition aucune, et ce moyen était continuellement entre leurs mains. Aussi à vrai et à faux était-il incroyable combien de gens de toutes sortes en furent plus ou moins perdus. Le secret était impénétrable, et jamais rien ne coûta moins au roi que de se taire profondément, et de dissimuler de même.

Ce dernier talent, il le poussa souvent jusqu'à la fausseté, mais avec cela jamais de mensonge, et il se piquait de tenir parole. Aussi ne la donnait-il presque jamais. Pour le secret d'autrui, il le gardait aussi religieusement que le sien. Il était même flatté de certaines confessions et de certaines confidences et même confiances, et il n'y avait maîtresses, ministre, ni favori qui pût y donner atteinte, quand le secret les aurait même regardés.

Jamais personne ne donna de meilleure grâce, et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits. Jamais personne ne vendit mieux ses paroles, son sourire même, jusqu'à ses regards. Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à quoi la rareté et la brièveté de ses paroles

1. On affermait les correspondances, comme on affermait les impôts. Le roi exigeait du fermier une somme que le fermier se faisait payer en double ou en triple par les particuliers. Ces fermiers étaient une sorte de *traitants* ou *partisans*.

2. *Noyait*, perdait, sans ressource.

ajoutaient beaucoup. S'il les adressait à quelqu'un, ou de question, ou de choses indifférentes [1], toute l'assistance le regardait ; c'était une distinction dont on s'entretenaitet qui rendait toujours une sorte de considération. Il en était de même de toutes les attentions, et des distinctions et des préférences, qu'il donnait dans leurs proportions. Jamais il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne ; et s'il avait à reprendre, à réprimander, ou à corriger, ce qui était fort rare, c'était toujours avec un air plus ou moins de bonté, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère, quoiqu'il ne fût pas exempt de colère ; quelquefois avec un air de sévérité.

Jamais homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, et dans ses réponses quand elles passaient le « je verrai, » et dans ses manières. Ces étages divers se marquaient exactement dans sa manière de saluer et de recevoir les révérences, lorsqu'on partait ou qu'on arrivait. Il était admirable à recevoir différemment les saluts à la tête des lignes à l'armée et aux revues. Mais surtout pour les femmes rien n'était pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connaissait pour telles, comme cela arrivait souvent à Marly. Aux dames, il ôtait son chapeau tout à fait, mais de plus ou moins loin ; aux gens titrés, à demi, et le tenait en l'air ou à son oreille quelques instants plus ou moins marqués. Aux seigneurs, mais qui l'étaient, il se contentait de mettre la main au chapeau. Il l'ôtait comme aux dames pour les princes du sang. S'il abordait des dames, il ne se couvrait qu'après les avoir quittées. Tout cela n'était que dehors, car dans la maison il n'était jamais couvert. Ses révérences, plus ou moins marquées, mais toujours légères, avaient une grâce et une majesté incomparables, jusqu'à sa manière de se soulever à demi à son souper pour chaque dame assise qui arrivait, non pour aucune autre, ni pour les princes du sang ; mais sur les fins cela le fatiguait, quoiqu'il ne l'ait jamais cessé, et les dames assises évitaient d'entrer à son souper quand il était com-

1. Ou par une question, ou sur des choses indifférentes.

mencé. C'était encore avec la même distinction qu'il recevait le service de Monsieur, de M. le duc d'Orléans, des princes du sang ; à ces derniers, il ne faisait que marquer, à Monseigneur de même, et à messeigneurs ses fils par familiarité ; des grands officiers, avec un air de bonté et d'attention.

Si on lui faisait attendre quelque chose à son habiller, c'était toujours avec patience. Exact aux heures qu'il donnait pour toute sa journée, une précision nette et courte dans ses ordres. Si dans les vilains temps d'hiver qu'il ne pouvait aller dehors, il arrivait qu'il passât chez Mme de Maintenon un quart d'heure plus tôt qu'il n'en avait donné l'ordre, ce qui ne se présentait guère, et que le capitaine des gardes en quartier ne s'y trouvât pas, il ne manquait point de lui dire après que c'était sa faute à lui d'avoir prévenu l'heure, non celle du capitaine des gardes de l'avoir manquée. Aussi, avec cette règle, qui ne manquait jamais, était-il servi avec la dernière exactitude, et elle était d'une commodité infinie pour les courtisans.

Il traitait bien ses valets, surtout les intérieurs. C'était parmi eux qu'il se sentait le plus à son aise, et qu'il se communiquait le plus familièrement, surtout aux principaux. Leur amitié et leur aversion a souvent eu de grands effets. Ils étaient sans cesse à portée de rendre de bons et de mauvais offices ; aussi faisaient-ils souvenir de ces puissants affranchis des empereurs romains, à qui le Sénat et les grands de l'empire faisaient leur cour et ployaient sous eux avec bassesse. Ceux-ci, dans tout ce règne, ne furent ni moins comptés ni moins courtisés. Les ministres même les plus puissants les ménageaient ouvertement ; et les princes du sang, jusqu'aux bâtards, sans parler de tout ce qui est inférieur, en usaient de même. Les charges des premiers gentilhommes de la chambre furent plus qu'obscurcies par les premiers valets de chambre, et les grandes charges ne se soutinrent que dans la mesure que les valets de leur dépendance ou les petits officiers très subalternes approchaient nécessairement plus ou moins du roi. L'insolence aussi était grande dans la plupart d'eux, et telle qu'il fallait savoir l'éviter, ou la supporter avec patience.

Le roi les soutenait tous, et il racontait quelquefois avec complaisance qu'ayant dans sa jeunesse envoyé, pour je

ne sais quoi, une lettre au duc de Montbazon, gouverneur de Paris, qui était en une de ses maisons de campagne près de cette ville, par un de ses valets de pied, il y arriva comme M. de Montbazon allait se mettre à table, qu'il avait forcé ce valet de pied de s'y mettre avec lui, et le conduisit, lorsqu'il le renvoya, jusque dans la cour, parce qu'il était venu de la part du roi.

Il ne manquait guère aussi de demander à ses gentils-hommes ordinaires, quand ils revenaient de sa part de faire des compliments de conjouissance [1] ou de condoléance aux gens titrés, hommes et femmes, mais à nuls autres, comment ils avaient été reçus ; et il aurait trouvé bien mauvais qu'on ne les eût pas fait asseoir, et conduits fort loin, les hommes au carrosse.

Rien n'était pareil à lui aux revues, aux fêtes, et partout où un air de galanterie pouvait avoir lieu par la présence des dames. On l'a déjà dit, il l'avait puisée à la cour de la reine sa mère, et chez la comtesse de Soissons ; la compagnie de ses maîtresses l'y avait accoutumé de plus en plus ; mais toujours majestueuse, quoique quelquefois avec de la gaieté, et jamais devant le monde rien de déplacé ni de hasardé ; mais jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux, et toutefois très naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnait une grande facilité. Aussi, dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé ; et il fallait commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne voulait s'exposer à demeurer court. Ses réponses en ces occasions étaient toujours courtes, justes, pleines et très rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même flatteur, quand le discours le méritait. Le respect aussi qu'apportait sa présence en quelque lieu qu'il fût imposait un silence et jusqu'à une sorte de frayeur.

Il aimait fort l'air et les exercices, tant qu'il en put faire. Il avait excellé à la danse, au mail, à la paume. Il était

1. Mot vieilli. Nous dirions aujourd'hui : félicitations. Ce mot, par sa structure, est le pendant de *condoléance*. On se *réjouit*, comme on *pleure* avec quelqu'un.

encore admirable à cheval à son âge. Il aimait à voir faire toutes ces choses avec grâce et adresse. S'en bien ou mal acquitter devant lui était mérite ou démérite. Il disait que de ces choses qui n'étaient point nécessaires, il ne s'en fallait pas mêler, si on ne les faisait pas bien. Il aimait fort à tirer, et il n'y avait point de si bon tireur que lui, ni avec tant de grâces. Il voulait des chiennes couchantes excellentes; il en avait toujours sept ou huit dans ses cabinets, et se plaisait à leur donner lui-même à manger pour s'en faire connaître. Il aimait fort aussi à courre le cerf, mais en calèche, depuis qu'il s'était cassé le bras en courant à Fontainebleau, aussitôt après la mort de la reine. Il était seul dans une manière de soufflet [1] tiré par quatre petits chevaux, à cinq ou six relais, et il menait lui-même à toute bride, avec une adresse et une justesse que n'avaient pas les meilleurs cochers, et toujours la même grâce à tout ce qu'il faisait. Ses postillons étaient des enfants depuis neuf ou dix ans jusqu'à quinze, et il les dirigeait.

Il aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion. Ce goût il le tourna en maxime par politique, et l'inspira en tout à sa cour. C'était lui plaire que de s'y jeter en table, en habits, en équipages, en bâtiments, en jeu. C'étaient des occasions pour qu'il parlât aux gens. Le fond était qu'il tendait et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur, et pour certaines parties en nécessité. Il réduisit ainsi peu à peu tout le monde à dépendre entièrement de ses biens faits pour subsister. Il y trouvait encore la satisfaction de son orgueil par une cour superbe en tout, et par une plus grande confusion qui anéantissait de plus en plus les distinctions naturelles [2].

1. *Voiture à soufflet*, qui se replie comme un soufflet.

2. En campagne la cour était assujettie au même cérémonial. Le roi avait son petit coucher, ses grandes et petites entrées, une salle des audiences dans sa tente. Il ne tempérait le faste du trône qu'en faisant manger à sa table ses officiers généraux et ses aides de camp. « M. de Vauban, lieutenant-général, si distingué depuis tant d'années, dit Saint-Simon, y mangea (avec le roi) pour la première fois à la fin du siège de Namur, et il fut comblé de cette distinction. » C'était aussi le même luxe et la même splendeur. Parlant de la campagne de 1667, Coligny écrit dans ses *Mémoires* (pp. 123-124) : « Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets superbement

C'est une plaie qui, une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, parce que de la cour il s'est promptement communiqué à Paris et dans les provinces et les armées, où les gens en quelque place ne sont comptés qu'à proportion de leur table et de leur magnificence, depuis cette malheureuse introduction qui ronge tous les particuliers, qui force ceux d'un état à pouvoir voler à ne s'y pas épargner, la plupart dans la nécessité de soutenir leur dépense. Et de là la confusion des états, que l'orgueil et jusqu'à la bienséance entretiennent, qui par la folie du gros va toujours en augmentant, dont les suites sont infinies, et ne vont à rien moins qu'à la ruine et au renversement général.

Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante [1], unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, les agréments admirables des jardins, des hauteurs et des terrasses, qui les unes sur les autres se pouvaient si aisément conduire dans toute l'étendue qu'on aurait voulu, les charmes et les commodités de la Seine, enfin, une ville toute faite et que sa position entretenait par elle-même, il l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air, par conséquent qui ne peut être bon.

Il se plut à tyranniser la nature, à la dompter à force d'art et de trésors. Il y bâtit tout l'un après l'autre, sans dessin général ; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et l'étranglé. Son appartement et celui de la reine

harnachés... Tous les courtisans, les officiers et les volontaires sont partis avec des équipages somptueux : on compte 30.000 chevaux seulement à ces équipages. » D'après Voltaire qui résume les mémoires de l'époque, dans la campagne de Flandre en 1670, « l'on faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne ; toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table ; il leur faisait des présents pleins de galanterie. » *Siècle de Louis XIV*. Particularités et anecdotes.

1. *Joignante*, contiguë.

y ont les dernières incommodités, avec les vues des cabinets et de tout ce qui est derrière, les plus obscures, les plus enfermées, les plus puantes. Les jardins dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût. On n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, au bout de laquelle il n'y a plus, ou quoi que ce soit, qu'à monter et à descendre; et avec la colline, qui est fort courte, se terminent les jardins. La recoupe [1] y brûle les pieds, mais sans cette recoupe on y enfoncerait ici dans les sables, et là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses; elle répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus. Leurs effets, qu'il faut pourtant beaucoup ménager, sont incomparables; mais de ce tout, il résulte qu'on admire et qu'on fuit. Du côté de la cour, l'étranglé suffoque, et ces vastes ailes s'enfuient sans tenir à rien. Du côté des jardins, on jouit de la beauté du tout ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore. La chapelle qui l'écrase, parce que Mansart voulait engager le roi à élever le tout d'un étage, a de partout la triste représentation d'un immense catafalque. La main-d'œuvre y est exquise en tous genres, l'ordonnance nulle; tout y a été fait pour la tribune, parce que le roi n'allait guère en bas, et celles des côtés sont inaccessibles, par l'unique défilé qui conduit à chacune. On ne finirait point sur les défauts monstrueux d'un palais si immense, et si immensément cher, avec ses accompagnements qui le sont encore davantage.

Orangerie, potagers, chenils, grandes et petites écuries pareilles, commun [2] prodigieux; enfin une ville entière où il n'y avait qu'un très misérable cabaret, un moulin à vent, et ce petit château de cartes que Louis XIII y avait fait pour n'y plus coucher sur la paille, qui n'était que la con-

1. La seconde coupe de foin, appelée aussi regain.

2. On appelle *commun*, dans une grande propriété, un bâtiment affecté aux écuries, cuisines et autres dépendances. Tout cela était *prodigieux* et formait *une ville entière*.

tenance étroite et basse autour de la cour de marbre qui en faisait la cour, et dont le bâtiment du fond n'avait que deux courtes et petites ailes. Mon père l'a vu et y a couché maintes fois. Encore ce Versailles de Louis XIV, ce chef-d'œuvre si ruineux et de si mauvais goût, et où les changements entiers des bassins et des bosquets ont enterré tant d'or qui ne peut paraître, n'a-t-il pu être achevé?

Parmi tant de salons entassés l'un sur l'autre, il n'y a ni salle de comédie, ni salle de banquet, ni de bal ; et devant et derrière il reste beaucoup à faire. Les parcs et les avenues, tout en plants, ne peuvent venir. En gibier, il faut y en jeter sans cesse ; en rigoles de quatre et cinq lieues de cours, elles sont sans nombre ; en murailles enfin, qui, par leur immense contour, enferment comme une petite province le plus triste et le plus vilain pays du monde.

Trianon, dans ce même parc, et à la porte de Versailles, d'abord maison de porcelaine à aller faire des collations, agrandie après pour y pouvoir coucher, enfin palais de marbre, de jaspe et de porphyre avec des jardins délicieux ; la ménagerie vis à vis, de l'autre côté de la croisée du canal de Versailles, toute de riens exquis, et garnie de toutes sortes d'espèces de bêtes à deux et à quatre pieds les plus rares ; enfin Clagny, bâti pour Mme de Montespan en son propre [1], passé au duc du Maine, au bout de Versailles, château superbe avec ses eaux, ses jardins, son parc ; des aqueducs dignes des Romains de tous les côtés, l'Asie ni l'antiquité n'offrent rien de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si superbe, de si rempli de monuments les plus rares de tous les siècles, en marbres les plus exquis de toutes les sortes, en bronzes, en peintures, en sculptures, ni rien de si achevé.

Mais l'eau manquait quoi qu'on pût faire, et ces merveilles de l'art en fontaines [2] tarissaient, comme elles font encore à tous moments, malgré la prévoyance de ces mers de réservoirs qui avaient coûté tant de millions à établir et à conduire sur le sable mouvant et sur la fange. Qui l'aurait cru ? ce défaut devint la ruine de l'infanterie. Mme de

1. Bâti pour appartenir *en propre* à Mme de Montespan.
2. *Ces merveilles de l'art* pour créer *des fontaines* c'étaient les *aqueducs dignes des Romains*, dont Saint-Simon parle quelques lignes plus haut.

Maintenon régnait, on parlera d'elle à son tour. M. de Louvois alors était bien avec elle, on jouissait de la paix. Il imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Qui pourra dire l'or et les hommes que la tentative obstinée en coûta pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu, sous les plus grandes peines, dans le camp qu'on y avait établi et qu'on y tint très longtemps, d'y parler des malades, surtout des morts, que le rude travail et plus encore l'exhalaison de tant de terres remuées tuaient? combien d'autres furent des années à se rétablir de cette contagion! combien n'en ont pu reprendre leur santé pendant le reste de leur vie! Et toutefois non seulement les officiers particuliers, mais les colonels, les brigadiers, et ce qu'on y employa d'officiers généraux, n'avaient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'en absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un quart d'heure de service sur les travaux. La guerre enfin les interrompit en 1688, sans qu'ils aient été repris depuis; il n'en est resté que d'informes monuments qui éterniseront cette cruelle folie [1].

A la fin, le roi, lassé du beau et de la foule, se persuada qu'il voulait quelquefois du petit et de la solitude. Il chercha autour de Versailles de quoi satisfaire ce nouveau goût. Il visita plusieurs endroits, il parcourut les coteaux qui découvrent Saint-Germain [2] et cette vaste plaine qui est au bas, où la Seine serpente et arrose tant de gros lieux et

1. Saint-Simon se montre bien sévère pour Versailles. Il semble qu'il le voie à travers le prisme noir de sa mauvaise humeur. Il dégorge sur ce séjour la bile qu'il y a longuement amassée. Qu'il ait fallu d'immenses travaux, de grosses dépenses, même plusieurs vies d'hommes, pour assainir, construire, aménager et embellir cette royale demeure, on ne saurait le contester. Mais il n'en reste pas moins vrai que, d'une part, l'ensemble du monument commencé par Levau en 1661, continué par Mansard en 1676 et qui eut pour principal architecte Louis XIV lui-même, présente un aspect d'une grande majesté, surtout vu du côté du parc, d'où l'on peut contempler tout son développement sur une largeur de 400 mètres. D'autre part, le parc dessiné par Le Nôtre, avec ses allées rectilignes, ses bassins, ses pièces d'eau, ses bosquets, sa longue perspective favorisée par la déclivité du sol, offre, dans sa majestueuse symétrie, sa régularité un peu compassée, mais toute classique, l'image du grand siècle, et ne manque ni de beauté ni de grandeur.

2. D'où l'on contemple Saint-Germain à découvert.

de richesses en quittant Paris. On le pressa de s'arrêter à Lucienne, où Cavoie eut depuis une maison dont la vue est enchantée, mais il répondit que cette heureuse situation le ruinerait, et que, comme il voulait un rien, il voulait aussi une situation qui ne lui permît pas de songer à y rien faire.

Il trouva derrière Lucienne un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages, sans aucune vue, enfermé de collines de toutes part, extrêmement à l'étroit, avec un méchant village sur le penchant d'une de ces collines qui s'appelait Marly. Cette clôture sans vue, ni moyen d'en avoir, fit tout son mérite. L'étroit du vallon où on ne se pouvait étendre y en ajouta beaucoup. Il crut choisir un ministre, un favori, un général d'armée [1]. Ce fut un grand travail que de dessécher ce cloaque de tous les environs qui y jetaient toutes leurs voieries [2], et d'y apporter des terres.

Ce n'était que pour y coucher trois nuits du mercredi au samedi, deux ou trois fois l'année, avec une douzaine au plus de courtisans en charges les plus indispensables. Peu à peu l'ermitage fut augmenté, d'accroissements en accroissements les collines taillées pour faire place et y bâtir, et celle du bout largement emportée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite. Enfin, en bâtiments, en jardins, en eaux, en aqueducs, en ce qui est connu et si curieux sous le nom de machine de Marly, en parc, en forêt ornée et renfermée, en statues, en meubles précieux, Marly est devenu ce qn'on le voit encore, tout dépouillé qu'il est depuis la mort du roi. En forêts toutes venues et touffues qu'on y a apportées en grands arbres de Compiègne, et de bien plus loin sans cesse, dont plus des trois quarts mouraient, et qu'on remplaçait aussitôt ; en vastes espaces de bois épais et d'allées obscures, subitement changées en immenses pièces d'eau où on se promenait en gondoles, puis remises en forêts à n'y pas voir le jour dès le moment qu'on les plantait (je

1. Le choix de cet emplacement lui parut aussi important que celui d'un *ministre*, etc.

2. La *voierie* est proprement le lieu où l'on jette les immondices, les ordures. Par extension, ce mot désigne les ordures elles-mêmes. « Le loup dévore *les voieries* les plus infectes. » Buffon, *Le loup*.

parle de ce que j'ai vu en six semaines) ; en bassins changés cent fois ; en cascades de même à figures successives et toutes différentes ; en séjours de carpes, ornés de dorures et de peintures les plus exquises, à peine achevées, rechangées et rétablies autrement par les mêmes maîtres, et cela une infinité de fois ; cette prodigieuse machine dont on vient de parler avec ses immenses aqueducs, ses conduites et ses réservoirs monstrueux, uniquement consacrés à Marly sans plus porter d'eau à Versailles ; c'est peu de dire que Versailles tel qu'on l'a vu n'a pas coûté Marly.

Que si on y ajoute les dépenses de ces continuels voyages, qui devinrent enfin au moins égaux aux séjours de Versailles, souvent presque aussi nombreux, et tout à la fin de la vie du roi le séjour le plus ordinaire, on ne dira point trop sur Marly seul en comptant par milliards.

Telle fut la fortune d'un repaire de serpents et de charognes, de crapauds et de grenouilles, uniquement choisi pour n'y pouvoir dépenser [1]. Tel fut le mauvais goût du roi en toutes choses [2], et ce plaisir superbe de forcer la nature, que ni la guerre la plus pesante, ni la dévotion ne purent émousser.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XXIV, pp. 135 et suiv.

MADAME DE MAINTENON

Son influence. — Sa vie commune avec le roi

Reine en particulier, à l'extérieur pour le ton, le siège et la place en présence du roi, de Monseigneur, de Monsieur, de la cour d'Angleterre et de qui que ce fût, elle était très simple particulière au dehors, et toujours aux

1. Sa première pensée était de n'y rien dépenser. *Comme il voulait un rien, il voulait aussi une situation qui ne lui permît pas de songer à y rien faire.*
2. *Le mauvais goût du roi en toutes choses !* Il suffit de détacher cette étrange affirmation pour voir jusqu'où peuvent mener la passion et le parti pris de dénigrement.

dernières places. J'en ai vu les fins [1] aux dîners du roi à Marly, mangeant avec lui et les dames, et à Fontainebleau en grand habit chez la reine d'Angleterre, comme je l'ai remarqué ailleurs, cédant absolument sa place, et se reculant partout pour les femmes titrées, même pour des femmes de qualités distinguées, ne se laissant jamais forcer [2] par les titrées, mais par celles de qualité ordinaire, avec un air de peine et de civilité, et par tous ces endroits polie, affable, parlante, comme une personne qui ne prétend rien et ne montre rien, mais qui imposait fort, à ne considérer que ce qui était autour d'elle.

Toujours très bien mise, noblement, proprement, de bon goût, mais très modestement et plus vieillement [3] alors que son âge. Depuis qu'elle ne parut plus en public, on ne voyait que coiffes et charpe noire quand par hasard on l'apercevait.

Elle n'allait jamais chez le roi qu'il ne fût malade, ou que les matins des jours qu'il avait pris médecine, et à peu près de même chez Mme la duchesse de Bourgogne, jamais ailleurs pour aucun devoir.

Chez elle, avec le roi, ils étaient chacun dans leur fauteuil, une table devant chacun d'eux, aux deux coins de la cheminée, elle du côté du lit, le roi le dos à la muraille du côté de la porte de l'antichambre, et deux tabourets devant sa table, un pour le ministre qui venait travailler, l'autre pour son sac [4]. Les jours de travail, ils n'étaient seuls ensemble que fort peu de temps avant que le ministre entrât, et moins encore souvent après qu'il était sorti. Le roi passait à une chaise percée, revenait au lit de Mme de Maintenon, où il se tenait debout fort peu, lui donnait le bonsoir, et s'en allait se mettre à table. Telle était la mécanique [5] de chez Mme de Maintenon. On a vu sur Mme la duchesse de Bourgogne ce qui l'y regardait, tant qu'elle a vécu.

1. J'en ai vu le fond, j'ai pu m'en rendre compte avec la dernière exactitude quand je l'ai vu *mangeant*, etc.

2. Ne cédant jamais aux instances des *titrées* qui voulaient la faire passer avant elles.

3. Adverbe rarement usité.

4. Dossier contenant les pièces ou documents nécessaires pour son travail.

5. *La mécanique :* train de vie régulier comme le mouvement d'une machine.

Pendant le travail, Mme de Maintenon lisait ou travaillait en tapisserie. Elle entendait tout ce qui se passait entre le roi et le ministre, qui parlaient tout haut. Rarement elle y mêlait un mot, plus rarement ce mot était de quelque conséquence. Souvent le roi lui demandait son avis. Alors elle répondait avec de grandes mesures. Jamais, ou comme jamais, elle ne paraissait affectionner rien, et moins encore s'intéresser pour personne ; mais elle était d'accord avec le ministre, qui n'osait en particulier ne pas convenir de ce qu'elle voulait, ni encore moins broncher en sa présence. Dès qu'il s'agissait donc de quelque grâce ou de quelque emploi, la chose était arrêtée entre eux avant le travail où la décision s'en devait faire, et c'est ce qui la retardait quelquefois, sans que le roi ni personne en sût la cause.

Elle mandait au ministre qu'elle voulait lui parler auparavant. Il n'osait mettre la chose sur le tapis qu'il n'eût reçu ses ordres, et que la mécanique roulante des jours et des temps leur eût donné le loisir de s'entendre. Cela fait, le ministre proposait et montrait une liste. Si de hasard [1] le roi s'arrêtait à celui que Mme de Maintenon voulait, le ministre s'en tenait là, et faisait en sorte de n'aller pas plus loin. Si le roi s'arrêtait à quelque autre, le ministre proposait de voir ceux qui étaient aussi à portée, laissait après dire le roi, et en profitait pour exclure. Rarement proposait-il expressément celui à qui il voulait en venir, mais toujours plusieurs qu'il tâchait de balancer également pour embarrasser le roi sur le choix. Alors le roi lui demandait son avis, il parcourait encore les raisons de quelques-uns, et appuyait enfin sur celui qu'il voulait. Le roi presque toujours balançait, et demandait à Mme de Maintenon ce qu'il lui en semblait. Elle souriait, faisait l'incapable, disait quelquefois un mot de quelque autre, puis revenait, si elle ne s'y était pas tenue d'abord, sur celui que le ministre avait appuyé, et déterminait [2] ; tellement que les trois quarts des grâces et des choix, et les trois quarts encore du quatrième quart de ce qui passait par le travail des ministres chez elle, c'était

1. Par hasard.
2. *Déterminait*, c'est à dire décidait. On trouve rarement ce verbe employé comme verbe intransitif.

elle qui en disposait. Quelquefois aussi, quand elle n'affectionnait personne, c'était le ministre même, avec son agrément et son concours, sans que le roi en eût aucun soupçon. Il croyait disposer de tout et seul, tandis qu'il ne disposait, en effet, que de la plus petite partie, et toujours encore par quelque hasard, excepté des occasions rares de quelqu'un qu'il s'était mis dans la fantaisie [1], ou si quelqu'un qu'il voulait favoriser lui avait parlé pour quelqu'un.

En affaires, si Mme de Maintenon les voulait faire réussir, manquer, ou tourner d'une autre façon, ce qui était beaucoup moins ordinaire que ce qui regardait les emplois et les grâces, c'était la même intelligence entre elle et le ministre, et le même manège [2] à peu près. Par ce détail, on voit que cette femme habile faisait presque tout ce qu'elle voulait, mais non pas tout, ni quand et comme elle voulait.

Il y avait une autre ruse si le roi s'opiniâtrait. C'était alors d'éviter la décision en brouillant et allongeant la matière, en substituant une autre comme venant à propos de celle-là, et qui la détournât, ou en proposant quelque éclaircissement à prendre. On laissait ainsi émousser les premières idées, et on revenait une autre fois à la charge avec la même adresse, qui très souvent réussissait. C'était encore presque la même chose pour charger ou diminuer les fautes, faire valoir les lettres et les services, ou y glisser légèrement, et préparer ainsi la perte ou la fortune.

C'est là ce qui rendait ce travail chez Mme de Maintenon si important pour les particuliers, et c'est ce qui rendait les ministres si nécessaires à Mme de Maintenon à avoir dans sa dépendance. C'est aussi ce qui les aida puissamment à s'élever à tout, et à augmenter sans cesse leur crédit et leur pouvoir, et pour eux et pour les leurs, parce que Mme de Maintenon leur faisait litière [3] de toutes ces choses pour se les attacher entièrement.

1. Ce mot a ici son sens étymologique et signifie imagination. « Sévère incessamment brouille ma *fantaisie.* » Corn. *Poly.*

2. Ce mot a ici un sens péjoratif et désigne toute manière artificieuse de se comporter pour atteindre un but.

3. Elle leur abandonnait avec profusion toutes sortes de faveurs afin d'augmenter leur crédit et ainsi de se les attacher entièrement.

Quand ils étaient près de venir travailler, ou qu'ils sortaient de chez elle, elle prenait son temps de sonder le roi sur eux, de les excuser ou de les vanter, de les plaindre de leur grand travail, d'en exalter le mérite, et s'il s'agissait de quelque chose pour eux, d'en préparer les voies, quelquefois d'en rompre la glace, sous prétexte de leur modestie, et du service du roi qui demandait qu'ils fussent excités à le soulager, et à faire de bien en mieux. Ainsi c'était entre eux [1] un cercle de besoins et de services réciproques, dont le roi ne se doutait pas le moins du monde. Aussi les ménagements entre eux étaient-il infinis et continuels.

Mais si Mme de Maintenon ne pouvait rien, ou presque rien sans eux, de ce qui passait par eux, eux aussi ne pouvaient se maintenir sans elle, beaucoup moins malgré elle. Dès qu'elle se voyait à bout de les pouvoir ramener à son point [2] quand ils s'en étaient écartés, ou qu'ils étaient tombés en disgrâce auprès d'elle, leur perte était jurée, elle ne les manquait pas. Il lui fallait du temps, des couleurs [3], des souplesses, quelquefois beaucoup, comme lorsqu'elle perdit Chamillart. Louvois y avait succombé avant lui. Pontchartrain ne s'en sauva qu'à l'aide de son esprit qui plaisait au roi, et des épines des finances pendant la guerre, et du sens et de l'adresse de sa femme demeurée longtemps bien avec Mme de Maintenon, depuis même qu'il y fut mal, enfin par la porte dorée de la chancellerie qui s'ouvrit bien à propos pour lui. Le duc de Beauvillier y pensa faire naufrage par deux fois à longue distance l'une de l'autre, et n'en aurait pas échappé sans miracles.

Si les ministres, et les plus accrédités, en étaient là avec Mme de Maintenon, on peut juger de ce qu'elle pouvait à l'égard de toutes autres sortes de personnes, bien moins à portée de se défendre, et même de s'apercevoir. Bien des gens eurent donc le cou rompu sans en avoir pu imaginer la cause, et se donnèrent bien des sortes de mouvements pour la découvrir, et pour y remédier, et très inutilement.

1. Entre Mme de Maintenon et les ministres.
2. *Ramener à son point* de vue, à sa manière de juger et de sentir.
5. *Couleur:* apparence qu'on donne à une chose pour la déguiser. « J'inventai des *couleurs;* j'armai la calomnie. » Racine. *Esther.*

Le court et rare travail des généraux d'armée se passait ordinairement les soirs en sa présence, et celle du sécrétaire d'Etat de la Guerre. Par celui de Pontchartrain, rempli du rapport des espionnages et des histoires de toute espèce de Paris et de la cour, elle était à portée de faire beaucoup de bien et de mal. Torcy ne travaillait point chez elle, et ne la voyait comme jamais. Aussi ne l'aimait-elle point, et moins encore sa femme, dont le nom d'Arnaud gâtait tout leur mérite [1]. Torcy avait les postes. C'était par lui que le secret en passait au roi tête à tête, et le roi souvent en portait des morceaux à lire à Mme de Maintenon ; mais cela n'avait point de suite. Elle n'en savait que par lambeaux, selon ce que le roi s'avisait de lui en dire ou de lui en porter.

Toutes les affaires étrangères passaient au Conseil d'Etat, ou si c'était quelque chose de pressé, Torcy le portait sur-le-champ au roi, ainsi à des heures rompues, et point de travail réglé et particulier avec lui. Mme de Maintenon eût fort désiré ce genre de travail réglé chez elle, pour avoir la même influence sur les affaires d'Etat, et sur ceux qui s'en mêlaient, comme elle l'avait sur les autres parties. Mais Torcy sut bien sagement se préserver de ce dangereux piège. Il s'en défendit toujours, en disant modestement qu'il n'avait point d'affaires pour entretenir ce travail. Ce n'était pas que le roi ne lui dît tout là-dessus ; mais elle sentait toute la différence d'assister à un travail réglé où elle agissait avec loisir, adresse et mesures prises, ou d'être obligée de prendre son parti entre le roi et elle sur ce qu'il apprenait de cette matière, de n'avoir d'autre ressource que chez elle-même, et d'aller de front avec lui, si elle voulait une chose plutôt qu'une autre, nuire aux gens à découvert, ou les servir de même.

Le roi y était même fort en garde. Il lui est arrivé plusieurs fois que, lorsqu'on ne s'y prenait pas avec assez de tour et de délicatesse, et qu'il apercevait que le ministre ou le général d'armée favorisait un parent ou un protégé de Mme de Maintenon, il tenait ferme contre, pour cela même; puis disait, partie fâché, partie se moquant d'eux : « Un tel a bien fait sa cour, car il n'a pas tenu à lui de bien

1. Torcy et sa femme avaient le tort à ses yeux d'être jansénistes.

servir un tel, parce qu'il est parent ou protégé de M[me] de Maintenon. » Et ces coups de caveçon [1] la rendaient très timide et très mesurée, quand il était question de se montrer au roi à découvert sur quelque chose ou sur quelqu'un. Aussi répondait-elle toujours à quiconque s'adressait à elle, même pour les moindres choses, qu'elle ne se mêlait de rien ; et si bien rarement elle s'ouvrait davantage, et que la chose regardât le département d'un ministre sur lequel elle comptât, elle renvoyait à lui, et promettait de lui en parler. Mais, encore une fois, rien n'était plus rare. On ne laissait pas cependant d'aller à elle, pour, par ce devoir, ne l'avoir pas contraire, et par l'espérance aussi que, nonobstant cette réponse banale, elle ferait peut-être ce qu'on désirait, comme cela arrivait quelquefois [2].

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. XXIV, p. 196.

Mort du roi
(1715)

Ce même lundi, 26 août, le roi dîna dans son lit en présence de ce qui avait les entrées. Il les fit approcher comme

1. *Caveçon ;* bride spéciale pour dompter les chevaux difficiles, à l'aide d'un demi-cercle de fer qui permet d'exercer une pression violente sur le naseau.

2. Ce jugement de Saint-Simon sur M[me] de Maintenon n'est pas trop défavorable. Mais ailleurs il parle de « l'épouvantable fortune de cette fée incroyable qui gouverna sans lacune, sans obstacle, sans nuage le plus léger, plus de trente ans entiers et même trente-deux ». Il attribue presque à son influence pernicieuse tous les malheurs de la France pendant la dernière partie du règne. On est revenu aujourd'hui de l'hostilité qui se manifeste contre elle dans les mémoires et les lettres du XVII[e] et XVIII[e] siècle, Voltaire excepté. Celui-ci cite une lettre authentique dans laquelle M[me] de Maintenon parle de « l'ennui qui dévore les grands », « du vide affreux » de son existence. « Je n'y peux plus tenir, je voudrais être morte », dit-elle un jour au comte d'Aubigné son frère. Le spirituel comte lui répondit : « Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père ? »

Avec cette modestie dans une situation aussi inattendue qu'élevée, les documents authentiques permettent de reconnaître en M[me] de Maintenon un grand esprit de conduite et une dévotion sincère. Saint-Simon grossit à plaisir la part d'influence qu'elle a eue dans le gouvernement de l'État. Mais ce qu'il est difficile de ne pas reconnaître c'est l'action bienfaisante qu'elle a exercée sur le roi et la mission providentielle qui semble lui avoir été donnée d'amener Louis XIV à se reconnaître, et à faire une fin chrétienne.

on desservait, et leur dit ces paroles qui furent à l'heure même recueillies : « Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné. J'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez servi, et de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marqués. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurais bien voulu faire. Les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eue pour moi. C'est un enfant qui pourra essuyer bien des traverses. Que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera, il va gouverner le royaume. J'espère qu'il le fera bien ; j'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartait, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris et que je vous attendris aussi, je vous en demande pardon. Adieu, Messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

Un peu après que tout le monde fut sorti, le roi demanda le maréchal de Villeroy, et lui dit ces mêmes paroles qu'il retint bien, et qu'il a depuis rendues [1] : « Monsieur le Maréchal, je vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant. Je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez par ce qui est dans mon testament ce que vous aurez à faire à l'égard du duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me serviez après ma mort avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, Monsieur le Maréchal, j'espère que vous vous souviendrez de moi. »

Le roi, après quelques intervalles, fit appeler M. le Duc et M. le prince de Conti, qui étaient dans les cabinets ; et sans les faire trop approcher, il leur recommanda l'union désirable entre les princes, et de ne pas suivre les exemples domestiques sur les troubles et les guerres. Il ne leur en dit pas davantage ; puis entendant des femmes dans le cabinet, il comprit bien qui elles étaient, et tout de suite leur

1. Reproduites.

manda d'entrer. C'étaient Mme la duchesse de Berry, Madame, Mme la duchesse d'Orléans, et les princesses du sang qui criaient, et à qui le roi dit qu'il ne fallait point crier ainsi. Il leur fit des amitiés courtes, distingua Madame, et finit par exhorter Mme la duchesse d'Orléans et Mme la duchesse de[1] se raccommoder. Tout cela fut court, et il les congédia. Elles se retirèrent par les cabinets pleurant et criant fort, ce qui fit croire au dehors, parce que les fenêtres du cabinet étaient ouvertes, que le roi était mort, dont[2] le bruit alla à Paris et jusque dans les provinces.

Quelque temps après il manda à la duchesse de Ventadour de lui amener le Dauphin. Il le fit approcher et lui dit ces paroles devant Mme de Maintenon et le très peu des plus intimement privilégiés ou valets nécessaires qui les recueillirent : « Mon enfant, vous allez être un grand roi ; ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre ; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez ; reconnaissez les obligations que vous lui avez, faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons conseils, tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. N'oubliez point la reconnaissance que vous devez à Mme de Ventadour. « Madame, s'adressant à elle, que je l'embrasse ; » et en l'embrassant lui dit : « Mon cher enfant, je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur. » Comme on eut ôté le petit prince de dessus le lit du roi, il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore. Ce spectacle fut extrêmement touchant ; la duchesse de Ventadour se hâta d'emporter le Dauphin et de le ramener dans son appartement.

Peu après, il se souvint que Cavoie, grand maréchal des logis de sa maison, n'avait jamais fait les logements de la cour de Vincennes, parce qu'il y avait cinquante ans que la cour n'y avait été ; il indiqua une cassette où on trouverait le plan de ce château, et ordonna de le prendre et de le porter à Cavoie. Quelque temps après ces ordres donnés, il dit à Mme de Maintenon qu'il avait toujours ouï

1. Nous disons : exhorter *à*, non exhorter *de*.
2. *Dont*, c'est à dire de la mort du roi.

dire qu'il était difficile de se résoudre à la mort ; que pour lui, qui se trouvait sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, il ne trouvait pas que cette résolution fut si pénible à prendre. Elle lui répondit qu'elle l'était beaucoup quand on avait de l'attachement aux créatures, de la haine dans le cœur, des restitutions à faire. « Ah ! reprit le roi, pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulier ; mais pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. » La nuit qui suivit fut fort agitée. On lui voyait à tous moments joindre les mains, et on l'entendait dire les prières qu'il avait accoutumé [1] en santé, et se frapper la poitrine au *Confiteor*.

Le mercredi 28 août, il fit le matin une amitié à Mme de Maintenon qui ne lui plut guère, et à laquelle elle ne répondit pas un mot. Il lui dit que ce qui le consolait de la quitter était l'espérance, à l'âge où elle était qu'ils se rejoindraient bientôt. Sur les sept heures du matin, il fit appeler le père Tellier, et comme il lui parlait de Dieu, il vit dans le miroir de sa cheminée deux garçons de sa chambre assis au pied de son lit qui pleuraient. Il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous ? est-ce que vous m'avez cru immortel ? Pour moi, je n'ai point cru l'être, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous préparer à me perdre. »

Mme de Maintenon venait de sortir de chez le roi, ses coiffes baissées, menée par le maréchal de Villeroy par devant chez elle sans y entrer, jusqu'au bas du grand degré où elle leva ses coiffes. Elle embrassa le maréchal d'un œil fort sec, en lui disant : « Adieu, Monsieur le Maréchal ! » monta dans un carrosse du roi qui la servait toujours, dans lequel Mme de Caylus l'attendait seule, et s'en alla à Saint-Cyr, suivi de son carrosse où étaient ses femmes. Le soir le duc du Maine fit chez lui une gorge chaude fort plaisante de l'aventure de Fagon avec le Brun [2]. On reviendra ailleurs à parler de sa conduite, et de

1. *Qu'il avait accoutumé* de dire en santé.

2. Ce Le Brun était « une espèce de manant provençal » venu de Marseille à Paris pour présenter à la cour un elixir qui, disait-il, devait infailliblement guérir le roi. Fagon, médecin du roi, ayant voulu se permettre quelques observations, fut malmené brutalement par le charlatan et en resta tout abasourdi. Cette « aventure de Fagon » parut fort plaisante, parce que le médecin mal-

celle de Mme de Maintenon et du père Tellier en ces derniers jours de la vie du roi. Le remède de le Brun fut continué comme il voulut, et il le vit toujours prendre au roi. Sur un bouillon qu'on lui proposa de prendre, il répondit qu'il ne fallait pas lui parler comme à un autre homme : que ce n'était pas un bouillon qu'il lui fallait, mais son confesseur ; et il le fit appeler. Un jour qu'il revenait d'une perte de connaissance, il demanda l'absolution générale de ses péchés au père Tellier, qui lui demanda s'il souffrait beaucoup. « Eh ! non, repondit le roi, c'est ce qui me fâche, je voudrais souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés. »

Le vendredi 30 août, la journée fut aussi fâcheuse qu'avait été la nuit, un grand assoupissement, et dans les intervalles la tête embarrassée. Il prit de temps en temps un peu de gelée et de l'eau pure, ne pouvant plus souffrir le vin. Il n'y eut dans sa chambre que les valets les plus indispensables pour le service et la médecine, Mme de Maintenon [1] et quelques rares apparitions du père Tellier, que Bloin ou Maréchal envoyaient chercher. Il se tenait peu même dans les cabinets, non plus que M. du Maine. Le roi revenait aisément à la piété quand Mme de Maintenon ou le père Tellier trouvaient les moments où sa tête était moins embarrassée ; mais ils étaient rares et courts. Sur les cinq heures du soir, Mme de Maintenon passa chez elle, distribua ce qu'elle avait de meubles dans son appartement à son domestique [2], et s'en alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais.

Le samedi 31 août la nuit et la journée furent détestables. Il n'y eut que de rares et de courts instants de connaissance. La gangrène avait gagné le genou et toute la cuisse. On lui donna du remède du feu abbé Aignan, que la duchesse du Maine avait envoyé proposer, qui était un excellent remède pour la petite vérole. Les méde-

menait lui-même et faisait trembler tout le monde. — L'expression *de gorge chaude* est un terme de fauconnerie. Donner gorge chaude au faucon est lui donner de la chair encore palpitante. Au figuré, *faire gorge chaude* de quelqu'un, est se régaler de plaisanteries à ses dépens.

1. Que le roi avait envoyé chercher à Saint-Cyr.

2. A tout le personnel des gens qui la servaient.

cins consentaient à tout, parce qu'il n'y avait plus d'espérance. Vers onze heures du soir on le trouva si mal qu'on lui dit les prières des agonisants. L'appareil [1] le rappela à lui. Il récita des prières d'une voix si forte qu'elle se faisait entendre à travers celle du grand nombre d'ecclésiastiques et de tout ce qui était entré. A la fin des prières, il reconnut le cardinal de Rohan, et lui dit : « Ce sont là les dernières grâces de l'Eglise. » Ce fut le dernier homme à qui il parla. Il répéta plusieurs fois : « *Nunc et in hora mortis,* » puis dit : « O mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir ! » Ce furent ses dernières paroles. Toute la nuit fut sans connaissance, et une longue agonie, qui finit le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures un quart du matin, trois jours avant qu'il eût soixante-dix-sept ans accomplis, dans la soixante-douzième année de son règne.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XXIV, p. 47.

MŒURS

AMOUR DU PEUPLE POUR LE ROI

(18 août 1649)

Les troubles de la Fronde, cet esprit d'insoumission et ce vent de révolte qu'elle avait répandus dans Paris, n'avaient pu effacer au cœur des Parisiens leur amour pour la royauté et le prestige séculaire de l'autorité royale n'avait pas été entamé. Nous en avons pour preuve l'accueil enthousiaste et triomphal qui fut fait au roi et à la reine à leur entrée dans la capitale.

Nous admirâmes une merveille, qui à peine était croyable, vu les choses passées. Le roi et la reine [2] furent reçus avec tous les applaudissements et les cris de joie accoutumés [3]

1. Le déploiement extérieur de la cérémonie.
2. Louis XIV et Anne d'Autriche, la reine mère.
3. « Le peuple de Paris sortit au devant du roi en telle abondance et les rues depuis le faubourg Saint-Denis jusqu'au Palais-Royal se trouvèrent telle-

et pratiqués par les peuples en telles occasions. On ne parla point du tout du Mazarin, et toutes ces acclamations publiques, paraissaient présager une véritable paix. Le prince de Conti, qui avait été malicieusement destiné par la reine pour être mis à la portière du carrosse avec le ministre, prévint la cour de quelques jours; ne voulant pas, à ce qu'il disait, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'était déclaré l'ennemi. La reine, qui croyait qu'il était permis de tirer ses avantages des occurrences qui se peuvent présenter, eut raison de vouloir mener en triomphe son ennemi défait, et la prudence de ce prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire en riant, qu'elle était au désespoir de n'avoir pu réussir à cette innocente vengeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'entrée du roi en ce jour, et une grande victoire pour le ministre. Jamais la foule ne fut si grande à suivre le carrosse du roi, et il semblait par cette allégresse publique, que le passé fut un songe. Le Mazarin si haï était à la portière avec M. le Prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui suivaient le roi. Ils se disaient les uns aux autres, comme s'ils ne l'eussent jamais vu : *Voilà le Mazarin*. Quelques-uns voyant arriver un carrosse tout fermé, dirent qu'il était caché dedans, et voulurent y voir; mais ce fut plutôt une raillerie qu'une malice. Quand le roi et la reine arrivèrent, la foule sépara du carrosse du roi, les gendarmes, les chevaux-légers, et toute la suite royale. Les peuples, qui les arrêtaient par la presse qui se rencontra dans les rues, bénissaient le roi et la reine, et parlaient à l'avantage de Mazarin. Les uns disaient qu'il était beau, les autres lui tendaient la main, et l'assuraient qu'ils l'aimaient bien, et les autres disaient qu'ils allaient boire à sa santé. Après que la reine fut entrée chez elle, ils se mirent tous à faire des feux de joie, et à bénir le Mazarin qui leur avait ramené le roi. Il leur avait fait sous main distribuer de l'argent : c'est pourquoi ils juraient qu'il était un bon homme, et disaient qu'ils avaient été trompés, quand ils avaient tant

ment remplies, et parut tant de joie et d'acclamation publique, que la reine demeura non seulement satisfaite, mais confuse de cette démonstration d'amitié publique. » (Omer Talon.)

crié contre lui. La reine fut ravie de cette réception : il lui semblait que ces applaudissements étaient des marques de l'approbation qui était due à sa fermeté ; et cette joie publique lui fut d'autant plus agréable qu'elle s'y attendait moins. La raison avait voulu son retour, la même raison l'avait conseillée de s'abandonner au peuple, sans nulle précaution, pour leur montrer plus de confiance, et même il avait fallu le faire ainsi, pour faire voir aux ennemis de l'Etat, que le roi ni elle ne craignaient rien ; mais dans le vrai cette journée avait été appréhendée par le ministre qui avait reçu plusieurs avis, envoyés sans doute par ceux qui craignaient son retour, qu'il eût à se garder, et que le peuple à sa vue se soulèverait contre lui.

La reine, en arrivant, me dit qu'elle avait été surprise de l'excessive allégresse des parisiens, et qu'elle ne s'était pas attendue à une telle fête. Les frondeurs, ainsi qu'il est à croire, furent au désespoir de ce changement ; les indifférents le regardaient avec étonnement ; et tous eurent lieu d'être à jamais persuadés de la légèreté des peuples et de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires ensemble. Le Palais Royal se trouva aussi rempli de personnes principales, et de qualité, que les rues l'étaient de menu peuple. Le roi et la reine furent salués de cette illustre troupe, et en particulier par le duc de Beaufort que le duc d'Orléans amena du milieu de cette foule dans le petit cabinet. Le ministre n'y était pas : il était allé se reposer dans son appartement. Ce prince fit à la reine, après avoir salué le roi, un compliment composé d'une protestation de fidélité. Elle lui répondit seulement que les effets la persuaderaient de la vérité de ses paroles. Le duc d'Orléans, qui savait que cet entretien ne pouvait pas durer longtemps, dit tout haut qu'il fallait laisser reposer la reine de la fatigue qu'elle avait eue, et sortit aussitôt, en protestant qu'il était lui-même bien las. Monsieur le Prince le suivit, et le duc de Beaufort en fit autant. La reine donna le bonsoir de bon cœur à toute la compagnie ; et après qu'elle se fut deshabillée, et qu'elle eut visité son oratoire, pour rendre grâce à Dieu des assistances [1] visibles qu'elle recevait de sa main

1. Un de ces pluriels abstraits si fréquents dans la langue du XVIIe siècle.

toute-puissante, elle parla tout le soir avec plaisir des applaudissements de son entrée, et nous conta toutes les douceurs que les lavandières, les ravaudeuses, et les femmes des halles avaient dites à son ministre, qui sans doute furent alors plus agréables au cardinal Mazarin, que ne l'auraient été celles des plus belles dames de l'Europe.

Le lendemain, le coadjuteur [1], à la tête du clergé, vint saluer le roi et la reine. Il fit à leurs majestés une harangue, qui par sa brièveté montrait assez qu'il était au désespoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audace, sa hardiesse, et la force de son esprit, ne l'empêchèrent pas en cette occasion de sentir ce respect et cette crainte que la coutume et le devoir ont si fort imprimé dans nos âmes pour les personnes royales. La terreur que les remords donnent infailliblement à tous les coupables, se fit voir sur son visage. Etant auprès de la reine, je remarquai qu'il devint pâle, et que ses lèvres tremblèrent toujours.

Mémoires de Mme DE MOTTEVILLE,

coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 289.

La reine étant à Paris, voulant commencer la première visite par Notre-Dame, elle y fut entendre la messe, le premier samedi suivant, et y voulut mener le roi. En passant par les rues [2], son carrosse fut continuellement suivi par le peuple ; et toute cette canaille [3], qui lui avait manqué de respect et de fidélité, lui donna mille bénédictions. Dans le Marché neuf, les Harengères, qui avaient tant crié contre elle, la pensèrent par amitié arracher de son carrosse. Elles se jetèrent toutes en foule sur elle : chacune de ces mégères voulait toucher sa robe ; et il s'en

Bossuet parle *des adresses*, des *compassions*, des *circonspections*, etc. Ce pluriel des noms abstraits reprend faveur aujourd'hui, surtout en poésie. Les poètes parlent fréquemment des *blancheurs*, des *rondeurs*, des *éblouissements*, *scintillements*, etc.

1. Retz.

2. « Le peuple tapissa les rues et les témoignages de la joie publique se renouvelèrent. » (Omer Talon).

3. Ce mot de mépris désigne au XVIIe siècle le rebut du peuple. Jésus au prétoire, « présentait sa face droite et immobile aux crachats de cette *canaille*. » Bossuet, *Sermon sur la Passion*.

fallut peu qu'elle ne fût déchirée de cette vilaine troupe. Elles criaient toutes, qu'elles étaient bien aises de la revoir, et lui demandaient pardon de leurs fautes passées, avec tant de cris, de larmes, et de transports de joie, que la reine même, et ceux de sa compagnie en furent étonnés, et regardèrent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'église soulever le roi en haut, et le montrer au peuple, qui par des cris redoublés de *Vive le Roi*, montra combien est grande l'impression de fidélité et d'amour qui se trouve naturellement dans le cœur des sujets envers leur roi. Elle y est variable et défectueuse, mais elle y revient facilement.

Mémoires de Mme DE MOTTEVILLE,
coll. Michaud et Poujoulat. Ibidem.

MACABRES DIVERTISSEMENTS DE TRANCHÉE

C'est Bussy qui va nous rapporter l'incroyable aventure qui suit. Elle fit beaucoup de bruit, dit-il, et certes nul ne trouvera qu'un pareil fait ne méritât pas d'en faire. C'était en 1647, au siège de Lérida, que de jeunes gentilshommes passaient leur temps de l'étrange façon qu'on va voir.

Le lendemain 2 juin, il arriva à ce siège une aventure à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit, et dont on parla si diversement, que je ne trouve pas mal à propos d'en dire ici le détail au vrai.

Le chevalier de la Vallière, maréchal de camp de jour à la tranchée [1] du maréchal de Gramont, me sachant de garde à la tranchée du prince, m'envoya prier du grand matin à dîner, me mandant que Barbantane, lieutenant des gendarmes d'Enghien, et Jumeaux, maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis, s'y trouveraient. J'acceptai le parti, et je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du maréchal, qui était dans les

1. *Une tranchée*, dans la langue militaire, est un fossé qui permet de s'approcher à couvert d'une place assiégée.

masures d'une vieille église ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner ; nous avions les petits violons du prince; pendant qu'ils jouaient, Barbantane ne sachant à quoi s'amuser, lève le dessus d'une tombe et trouve dedans un corps tout entier, sur lequel était encore le linge dont il avait été enseveli. Il nous apporte le cadavre, et la Bretèche, guidon des gendarmes d'Enghien, l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre eux deux : cela me fit horreur, et je leur témoignai tant de fois trouver ce plaisir-là ridicule, qu'ils reportèrent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venue, nous nous mettons à table avec la gaîté qu'on a en de pareilles rencontres, et dîmes mille chansons que nous apprenions au chevalier de la Vallière (qui n'avait point été en France depuis trois ou quatre ans) ; nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le marquis de la Trousse, qui devait relever le chevalier, étant venu voir ce qu'il avait à faire la nuit d'après, et nous trouvant à table, dit à la Vallière : « Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre. » Le chevalier qui était brave, et qui n'était pas si ivre qu'il ne sût bien qu'il était à propos qu'il fît voir à la Trousse ce qu'il avait fait et ce qu'il lui semblait qu'il fallait faire, nous quitta, dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole : car un moment après un de ses gens s'en vint, en criant, nous dire que son maître venait d'être tué. En effet la Trousse qui affectait d'ordinaire de s'exposer sans nécessité, et de marcher sur le revers de la tranchée plutôt que d'y entrer, fut cause que le chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui, reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner comme si de rien n'eût été, tant il est vrai que la guerre endurcit les gens et leur ôte tout sentiment d'humanité. Jumeaux n'oublia pas son intérêt, et nous laissant achever, il alla demander au prince le gouvernement de Fleix, vacant par la mort du chevalier, lequel il obtint.

Les accidents qui arrivèrent à la plupart de ceux qui s'étaient trouvés à cette débauche, firent dire que le corps que Barbantane avait tiré du tombeau était un corps saint : cependant cela était faux ; il n'y avait nulle dévotion à cette église ; c'était un corps qui avait été embaumé,

ou que la grande sécheresse du pays avait empêché de se corrompre ; et puis si c'eût été un corps saint et que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on aurait eu pour lui, la punition ne devait tomber que sur Barbantane et sur la Bretèche, et non pas encore sur Jumeaux qui mourut bientôt après de maladie, sur le chevalier de la Vallière qui fut tué le même jour, et sur moi qui fus fort malade la même année ; tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avait fait à ce corps ; mais on aime à trouver des causes merveilleuses aux événements les plus communs et les plus naturels.

BUSSY-RABUTIN,

Mémoires, éd. Ludovic Lalanne, 1857, t. I. p. 147.

UNE ÉQUIPÉE SCANDALEUSE DE QUELQUES FRONDEURS « DU BEL AIR »

Dans des époques troublées comme le fut celle de la Fronde il n'est pas surprenant qu'il y eût quelques excès. Voici le récit d'un de ces divertissements de mauvais goût auxquels se livraient parfois ces « libertins » repus (1649).

Monsieur à peine était parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une aventure assez honteuse à ceux qui la firent naître. Le duc de Brissac, Matha, Fontrailles, et quelques autres frondeurs [1], après avoir fait un grand repas chez Termes, d'où ils sortirent tous en mauvais état, se mirent à courir les rues et à faire mille extravagances. Comme en effet ils n'avaient plus de raison, l'impression des choses qui demeurent dans l'esprit, quoique le bon sens n'y soit plus, fit un si grand effet en eux,

1. Voici ce que dit de ces personnages un de leurs amis, Retz, dans ses *Mémoires* : « La société de MM. de Brissac, de Vitry, du Matha, de Fontrailles, qui étaient demeurés en union avec nous, n'était pas en ce temps là un bénéfice sans charge. Ils étaient cruellement débauchés, et la licence publique leur donnait encore plus de liberté ; ils s'emportaient tous les jours dans les excès qui allaient jusqu'au scandale. » Un jour, voyant venir un enterrement ils le chargèrent l'épée à la main en criant au crucifix : « Voilà l'ennemi. »

que rencontrant dans leur chemin deux valets de pied du roi, le respect qu'ils devaient à ce nom ayant été banni depuis longtemps de leurs âmes, ils les appelèrent, leur dirent mille injures, et les battirent outrageusement. Ces pauvres garçons qui passaient leur chemin, et qui ne songeaient à rien, connaissant qu'ils étaient maltraités par des personnes de qualité, qui devaient avoir respecté[1] les livrées de leur maître commun, leur dirent qu'ils s'étonnaient qu'étant au roi, ils en usassent de cette force. Ces emportés leur répondirent qu'ils le faisaient pour cette même raison, et ajoutèrent : *Portez cela à votre maître, à la reine, et au cardinal Mazarin.* Il y eut un de ces valets de pieds si blessé, qu'il fallut le mettre entre les mains des chirurgiens, et l'autre alla trouver la reine pour lui faire des plaintes des coups qu'ils avaient reçus. Elle voulut le voir et parler à lui, pour savoir le détail de cette affaire. Elle en fut touchée, et envoya ordonner au chancelier et au premier président d'en informer; leur mandant que pour cette fois elle voulait que la justice en fût faite et très exactement : mais cette petite-fille de tant d'empereurs[2], et de tant de rois, et le petit-fils de saint Louis, eurent le déplaisir de n'être pas obéis. Les bourgeois qui avaient été les témoins de cette action, en furent néanmoins scandalisés, et quelques-uns dirent qu'elle était bien vilaine. On en fit les informations, et le procureur du roi n'ayant point voulu nommer le duc de Brissac pour lui rendre plus de respect, ce duc alla lui-même présenter une requête, où il se nomma exprès afin de faire prendre à cette affaire la voie du Parlement qui est le juge des ducs et pairs. Ils crurent que cette compagnie connaissant de leur crime, ils en seraient favorablement traités, et de plus, ils jugèrent que cela servirait à faire assembler les Chambres, et que par ce moyen beaucoup de choses se pourraient remettre en question. Le ministre averti de cette finesse, peut-être par les amis de ces débauchés, conseilla la reine d'oublier cet outrage, et de le souffrir

1. *Qui devaient avoir respecté*, construction latine pour : *qui auraient dû respecter*.

2. Anne d'Autriche, sœur de Philippe IV, roi d'Espagne, se rattachait par sa mère Marguerite à la maison d'Autriche.

avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avait reçus : ce que cette princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimait la justice, et aurait volontiers souhaité de la pouvoir faire au roi, son fils, n'étant [1] pas raisonnable que pour être roi il fût le seul offensé avec impunité.

Mme de Motteville,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 283.

JEUX DE PRINCES. — MORT DE SANTEUIL
(1697)

M. le Duc (D'Enghien) tint cette année les États de Bourgogne, en la place de M. le Prince, son père, qui n'y voulut pas aller. Il y donna un grand exemple de l'amitié des princes, et une belle leçon à ceux qui la recherchent. Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, a été trop connu dans la république des lettres et dans le monde, pour que je m'amuse à m'étendre sur lui. C'était le plus grand poète latin qui eût paru depuis plusieurs siècles [2], plein d'esprit, de feu, de caprices les plus plaisants, qui le rendaient d'excellente compagnie ; bon convive surtout, aimant le vin et la bonne chère, mais sans débauche [3], quoique cela fût fort déplacé dans un homme de son état, et qui avec un esprit et des talents aussi peu propres au cloître, était pourtant au fond aussi bon religieux qu'avec un tel esprit il pouvait l'être. M. le Prince l'avait presque toujours à Chantilly quand il y allait ; M. le Duc le mettait de toutes ses parties ; en un mot, princes et princesses, c'était

1. *N'étant pas raisonnable*, parce qu'il n'était pas raisonnable que, etc... Sorte de nominatif absolu, semblable à ceux qu'on trouve dans le grec. Voir page 15, *étant certain que*, etc. ; p. 32, *ne s'agissant plus de*, etc.

2. Son œuvre la plus importante est le recueil d'hymnes nouvelles qu'il fit à la demande de l'archevêque de Paris pour remplacer celles de l'ancien bréviaire ; elles sont d'une latinité élégante, un peu maniérée et profane; elles ont été récemment remplacées par les hymnes du bréviaire romain. Santeuil ne voulut jamais recevoir que le sous-diaconat.

3. *Débauche* a ici le sens spécial de dérèglement dans le boire et le manger.

de toute la maison de Condé à qui l'aimait le mieux, et des assauts continuels avec lui de pièces d'esprit en prose et en vers, et de toutes sortes d'amusements, de badinages et de plaisanteries, et il y avait bien des années que cela durait. M. le Duc voulut l'emmener à Dijon ; Santeuil s'en excusa, allégua tout ce qu'il put : il fallut obéir, et le voilà chez M. le Duc établi pour le temps des États. C'étaient tous les soirs des soupers que M. le Duc donnait ou recevait, et toujours Santeuil à sa suite, qui faisait tout le plaisir de sa table. Un soir que M. le Duc soupait chez lui, il se divertit à pousser [1] Santeuil de vin de Champagne, et de gaieté en gaieté, il trouva plaisant de verser sa tabatière pleine de tabac d'Espagne dans un grand verre de vin et de le faire boire à Santeuil pour voir ce qui en arriverait. Il ne fut pas longtemps à en être éclairci. Les vomissements et la fièvre le prirent, et en deux fois vingt-quatre heures, le malheureux mourut dans des douleurs de damné, mais dans les sentiments d'une grande pénitence avec lesquels il reçut les sacrements et édifia autant qu'il fut regretté d'une compagnie peu portée à l'édification, mais qui détesta une si cruelle expérience.

SAINT-SIMON.

Mémoires, éd. Delloye, t. III, p. 84.

DIVERTISSEMENTS ET PLAISANTERIES GAULOISES DE COUR

(1700)

Dès avant la Chandeleur [2] jusqu'au carême, ce ne furent que bals et plaisirs à la cour. Le roi en donna à Versailles

1. Le mot *pousser* est pris dans son sens propre d'exercer une pression sur quelqu'un pour le déplacer, lui faire perdre son centre de gravité, son équilibre. Le duc *pousse* Santeuil en l'excitant à boire du champagne. L'expression est originale dans sa concision.

2. La *chandeleur*, fête de la Purification de Marie que l'on célèbre le 2 février; ainsi appelée à cause des cierges (*candelarum*) que l'on allume à la procession, pour rappeler le souvenir des paroles par lesquelles le saint vieillard Siméon salue Celui qui sera la lumière des nations : *Lumen ad revelationem gentiam*.

et à Marly, mascarades ingénieuses, entrées, espèces de fêtes qui amusèrent fort le roi, sous le prétexte de Mme la duchesse de Bourgogne [1]. Il y eut des musiques et des comédies particulières chez Mme de Maintenon. Monseigneur donna aussi des bals, et les principales personnes se piquèrent d'en donner à Mme la duchesse de Bourgogne. M. le Prince, dans son appartement composé de peu de pièces et petites, trouva moyen de surprendre la cour par la fête du monde la plus galante, la mieux entendue et la mieux ordonnée. Un bal paré, des masques, des entrées, des boutiques de tous pays [2], une collation dont la décoration fut charmante ; le tout sans refuser personne de la cour, et sans foule ni embarras.

Une femme, depuis fort de mes amies et qui, quoique bien jeune, commençait à pointer [3] par elle-même à la cour, qui y figura tôt après, et qui y serait parvenue apparemment aux situations les plus flatteuses, si la petite vérole ne l'eût emportée quelques années après, y essuya une triste aventure [4]. Le comte d'Evreux lui avait plu ; à peine commençait-on à s'en apercevoir. Un masque entra vers le milieu du bal, avec quatre visages de quatre personnes de la cour ; celui du comte d'Evreux en était un, et tous quatre en cire, parfaitement ressemblants [5]. Ce masque était couvert d'une robe ample et longue qui dérobait sa taille, et avait dans cette enveloppe le moyen de tourner ces visages tout comme il voulait, avec facilité et à tous moments. La singularité de la mascarade attira tous les yeux sur lui. Il se fit force commentaires sur les quatre visages, et il ne fut pas longtemps sans être pris à danser.

1. A qui on offrait ces fêtes.

2. De même pendant le carnaval de 1685, dans une foire de Saint-Germain organisée chez Mme de Montespan, « ce n'était partout, dit le *Mercure* de mars, que boutiques remplies de marchands, et l'on voyait même des compagnies entières de personnes qui se promenaient dans cette foire et qui faisaient la conversation ».

3. *Pointer*, pousser sa pointe.

4. Cette femme dont l'auteur veut cacher le nom n'est autre que la duchesse de Villeroy, fille de Louvois et sœur de Barbezieux, qui fut en effet emportée par la petite vérole en 1711.

5. Quarante ans auparavant, on s'était servi de masques analogues pour représenter les médecins de la cour dans l'*Amour médecin*.

En ce premier menuet [1], il tourna et retourna ces visages, et en divertit fort la compagnie. Quand il l'eut achevé, voilà mon démon [2] qui s'en va faire la révérence à cette pauvre femme, en lui présentant le visage du comte d'Evreux. Ce n'est pas tout, il dansait bien et était fort maître de sa danse, tellement qu'il eut la malice de si bien faire que, quelques tours et retours qu'il fit en ce menuet, ce même visage tourna toujours si à point et avec tant de justesse, qu'il fut toujours vis à vis [3] de la dame avec qui il dansait. Elle était cependant de toutes les couleurs ; mais, sans perdre contenance, elle ne songea qu'à couper court. Dès le deuxième tour, elle présente la main ; le masque fait semblant de la prendre, et, d'un autre temps léger, s'éloigne et fait un autre tour. Elle croit, au moins, à celui-là, être plus heureuse ; point du tout, même fuite, et toujours ce visage sur elle. On peut juger quel spectacle cela donna, les personnes les plus éloignées en pied [4], d'autres, encore plus reculées, debout sur les bancs ; pourtant, point de huée. La dame était grande dame et grandement apparentée, et de gens en place et en crédit. Enfin elle en eut pour le triple au moins d'un menuet ordinaire. Ce masque demeura encore assez longtemps, puis trouva le moyen de disparaître sans qu'on s'en aperçût. Le mari masqué, vint au bal dans ce temps-là ; un de ses amis en sortait, je crois, pour l'attendre ; il lui dit qu'il y avait un flot de masques qu'il ferait bien de laisser sortir s'il ne voulait étouffer, et le promena en attendant dans la galerie

1. *Menuet*, ancienne danse à trois temps, *à pas menus*, d'un caractère grave, où le cavalier et la dame font certaines évolutions, avec des révérences et des salutations.

2. *Démon*, au figuré, personne qui a l'esprit et la malice d'un *démon*.

3. *Vis à vis* est pris ici dans son sens rigoureusement étymologique de visage à visage (*visum ad visum*). C'est un de ces mots dont Voltaire, épris avant tout de la propriété des termes, regrettait l'emploi incorrect dans certaines tournures de phrases comme celle-ci : remplir ses devoirs *vis à vis* de quelqu'un. On doit dire plutôt : à l'égard de quelqu'un. Voir le recueil de ses Lettres. L'auteur de ce livre profite de l'occasion pour réparer un *lapsus* commis à la page 13 et que le tirage trop rapide des premières feuilles ne lui a pas laissé le temps de réparer. Il prie le lecteur de lire dans l'en-tête en petit texte de cette page 13 : « Richelieu recommande la sévérité *à l'égard* des gentilhommes arrogants et la douceur bienveillante *à l'égard* de ceux qui, etc... »

4. Sur pieds, debout.

des Princes. A la fin il s'ennuya, et voulut entrer : il vit le masque à quatre visages; mais, quoiqu'il en fût choqué, il n'en fit pas semblant, et son ami lui avait sauvé le menuet [1]. Cela fit grand bruit, mais n'empêcha pas le cours des choses, qui dura quelque temps. Ce qui est fort rare, c'est que, ni devant, ni depuis, il n'a été question de personne avec elle, quoique ce fût un des plus beaux visages de la cour, et qui sérieuse à un cercle ou à une fête, défaisait [2] toutes les autres femmes, et même plus belles qu'elle.

Saint-Simon.
Mémoires, éd. Delloye, t. IV, p. 223.

UN DANSEUR RIDICULE

Ce qui était divertissement pour les uns était quelquefois amère humiliation pour d'autres et cette humiliation même de ceux-ci ajoutait au divertissement de ceux-là. Témoin l'aventure suivante racontée par Saint-Simon (1692).

Je ne puis passer sous silence une aventure fort ridicule qui arriva au même homme à tous les deux. C'était le fils de Montbron, qui n'était pas fait pour danser chez le roi, non plus que son père pour être chevalier de l'ordre, qui le fut pourtant en 1688, et qui était gouverneur de Cambrai, lieutenant-général, et seul lieutenant-général de Flandre, sous un nom qu'il ne put jamais prouver être le sien. Ce jeune homme, qui n'avait encore que peu ou point paru à la cour, menait Mlle de Mareuil, fille de la dame d'honneur de Mme la duchesse, et qui non plus que lui ne devait pas être admise à cet honneur. On lui avait demandé s'il dansait bien, et il avait répondu avec confiance qui donna envie de trouver qu'il dansait mal : on eut contentement [3]. Dès la première révérence il se déconcerta. Plus de cadence dès les premiers pas. Il crut la rattraper et couvrit son défaut par des airs penchés et un haut port de bras ; ce ne fut qu'un ridicule de plus qui

1. Lui avait épargné l'humiliation de voir le menuet.
2. Eclipsait.
3. *L'envie de trouver qu'il dansait mal,* fut contentée.

excita une risée qui en vint aux éclats, et qui, malgré le respect de la présence du roi qui avait peine à s'empêcher de rire, dégénéra enfin en véritable huée. Le lendemain, au lieu de s'enfuir et de se taire, il s'excusa sur la présence du roi qui l'avait étourdi, et promit merveilles pour le bal qui devait suivre. Il était de mes amis, et j'en souffrais. Je l'aurais même averti si le sort tout différent que j'avais eu ne m'eût fait craindre que mon avis n'eût pas de grâce. Dès qu'au second bal on le vit pris à danser, voilà les uns en pied, les plus reculés à l'escalade [1], et la huée si forte qu'elle fut poussée aux battements de mains. Chacun, et le roi même, riait de tout son cœur, et la plupart aux éclats, en telle sorte que je ne crois pas que personne ait jamais rien essuyé de semblable. Aussi disparut-il incontinent après, et ne se remontra-t-il de longtemps. Il eut depuis le régiment Dauphin infanterie, et mourut tôt après sans avoir été marié. Il avait beaucoup d'honneur et de valeur, et ce fut dommage. Ce fut le dernier de ces faux entés sur Montbron, c'est à dire son père qui lui survécut.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. I, p. 58.

UNE MAUVAISE FARCE
(1703)

Mais je ne puis quitter Courtin sans conter son aventure unique avec Fiubet. C'était un autre conseiller d'Etat très capable, d'un esprit charmant, dans le plus grand monde de la ville et de la cour, et dans les meilleures compagnies, recherché par toutes les plus distinguées, quelquefois gros joueur, et qui avait été chancelier de la reine. Il menait Courtin à Saint-Germain au conseil, et on volait fort dans ce temps-là. Ils furent arrêtés et fouillés, et Fieubet y perdit gros qu'il avait dans ses poches. Comme les voleurs les

1. Montés sur des bancs.

eurent laissés, et que Fieubet se plaignit de son infortune, Courtin s'applaudit d'avoir sauvé sa montre et 50 pistoles qu'il avait fait, à temps, glisser dans sa brayette. A l'instant voilà Fieubet qui se jette par la portière à crier après les voleurs et à les rappeler, si bien qu'ils vinrent voir ce qu'il voulait. « Messieurs, leur dit-il, vous me paraissez d'honnêtes gens dans le besoin, il n'est pas raisonnable que vous soyez les dupes de monsieur que voilà, qui vous a escamoté 50 pistoles et sa montre ; » et, se tournant à Courtin : « Monsieur, lui dit-il en riant, vous me l'avez dit, croyez-moi, donnez-les de bonne grâce et sans fouiller. » L'étonnement et l'indignation de Courtin furent tels qu'il se les laissa prendre sans dire une seule parole ; mais, les voleurs retirés, il voulut étrangler Fieubet qui était plus fort que lui, et qui riait à gorge déployée. Il en fit le conte à tout le monde à Saint-Germain. Leurs amis communs eurent toutes les peines du monde à les raccommoder. Fieubet était mort longtemps avant lui, retiré aux Camaldules de Gros-Bois. C'était un homme de beaucoup d'ambition, qui se sentait des talents pour la soutenir, qui soupirait après les premières places, et qui ne put parvenir à aucune. Le dépit, la mort de sa femme sans enfants, des affaires peu accommodées, de l'âge et de la dévotion sur le tout, le jetèrent dans cette retraite. Pontchartrain envoya son fils le voir, qui, avec peu de discrétion, s'avisa de lui demander ce qu'il faisait là. « Ce que je fais, lui répondit Fieubet, je m'ennuie ; c'est ma pénitence, je me suis trop diverti. » Il s'ennuya si bien, mais sans se relâcher d'un rien, que la jaunisse le prit, et qu'il y mourut d'ennui au bout de peu d'années.

SAINT-SIMON, *Mémoires,* t. VII, p. 151.

UN BON TOUR JOUÉ AUX DAMES

Ce qu'il y avait de fausse dévotion et de servilité parmi les dames de la cour, l'anecdote suivante racontée par Saint-Simon le prouve (1708).

Brissac, peu d'années avant sa retraite, fit un étrange tour aux dames. C'était un homme droit qui ne pouvait

souffrir le faux. Il voyait avec impatience toutes les tribunes bordées de dames l'hiver au salut, les jeudis et les dimanches, où le roi ne manquait guère d'assister, et presque aucune ne s'y trouvait quand on savait de bonne heure qu'il n'y viendrait pas; et, sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avaient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connaître et remarquer. Un soir que le roi devait aller au salut, et qu'on faisait à la chapelle la prière de tous les soirs qui était suivie du salut, quand il y en avait, tous les gardes postés et toutes les dames placées, arrive le major vers la fin de la prière, qui, paraissant à la tribune vide du roi, lève son bâton et crie tout haut : « Gardes du roi, retirez-vous, rentrez dans vos salles, le roi ne viendra pas. » Aussitôt les gardes obéissent, murmures tout bas entre les femmes, les petites bougies s'éteignent et les voilà toutes parties, excepté la duchesse de Guiche, M[me] de Dangeau et une ou deux autres qui demeurèrent. Brissac avait posté des brigadiers aux débouchés de la chapelle pour arrêter les gardes, et qui les firent reprendre leurs postes, sitôt que les dames furent assez loin pour ne pouvoir pas s'en douter. Là-dessus arrive le roi, qui, bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demande par quelle aventure il n'y avait personne. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avait fait, non sans s'espacer [1] sur la piété des dames de la cour [2]. Le roi en rit beaucoup et tout ce qui l'accompagnait. L'histoire s'en répandit incontinent après; toutes ces femmes auraient voulu l'étrangler.

SAINT-SIMON,
Mémoires, t. XI, p. 89.

1. *S'espacer*, s'étendre en paroles plaisantes.
2. D'après Dangeau, Brissac était chargé de dénoncer au roi les courtisans qui causaient pendant la messe.

VIOLENTE QUERELLE DE JEU QUI SE TERMINE PAR UN EMPRISONNEMENT A LA BASTILLE (1698)

Dans la haute société du XVII[e] siècle le jeu était une véritable fureur. « Les pertes de 100.000 écus sont communes, écrit un contemporain. Le jour de Noël, M[me] de Montespan perdit 700.000 écus ; elle joua sur trois cartes 150.000 pistoles et les gagna. Et à ce jeu-là on peut perdre ou gagner cinquante ou soixante fois en un quart d'heure. » D'après Saint-Simon, le roi lui-même avait le goût du jeu « qu'il voulait gros et continuel, » M[me] de Montespan « faisait des coups qui pouvaient aller à un million ; et quand on ne les tenait pas, elle grondait et le roi aussi. La maréchale de Clérembault n'interrompait son jeu « que le temps des deux repas, et trouvait mauvais encore qu'on la quittât à deux heures après minuit... qui l'eût cru, on eût fait ses repas sans quitter les cartes ». (*Ibidem.*) Aussi d'immenses fortunes, celle de Danjeau, de Langlée, s'étaient faites et se soutenaient par le jeu. Mais ces gains énormes supposent bien des catastrophes. Combien de suicides ou d'exils volontaires furent la conséquence de ces pertes exorbitantes ! Mais rien n'était plus fréquent que les querelles de jeu. On va lire le récit d'une de ces querelles (1698).

Il arriva à Meudon une scène fort étrange. On jouait après souper, et Monseigneur s'alla coucher ; assez de courtisans demeurèrent à jouer ou à voir jouer : M. le prince de Conti et le grand prieur [1] étaient des acteurs. Il y eut un coup qui fit une dispute. On a déjà vu en plus d'un endroit que ce prince et M. de Vendôme ne s'aimaient pas, et d'une manière même assez déclarée. La faveur de M. de Vendôme qui ne l'était pas moins [2], sa préférence sur les princes du sang pour le commandement des armées, ses rangs et ses distinctions, crûs à pas de géant, touchant presque le niveau des princes du sang, avaient tellement augmenté l'audace du grand prieur qu'il lui échappa dans la dispute une aigreur et des propos qui eussent été trop forts dans un égal, et qui lui attirèrent une cruelle répartie, où le prince de Conti tançait à bout portant et sa fidélité au jeu, et son courage à la guerre, l'un et l'autre à la vérité fort peu nets. Là-dessus le grand prieur s'emporte, jette les

1. Philippe de Vendôme, frère cadet du duc.
2. Qui n'était pas moins déclarée.

cartes, et lui demande satisfaction, l'épée à la main, de cette insulte. Le prince de Conti, d'un sourire de mépris, l'avertit qu'il lui manquait de respect, mais qu'en même temps il était facile à rencontrer, parce qu'il allait partout et tout seul. L'arrivée de Monseigneur tout nu en robe de chambre, que quelqu'un alla avertir, imposa à tous deux. Il ordonna au marquis de Gesvres qui s'y trouva d'aller rendre compte au roi de ce qui venait d'arriver, et chacun s'en alla se coucher. Le marquis de Gesvres, au réveil du roi, s'acquitta de sa commission, sur quoi le roi manda à Monseigneur d'envoyer, par l'exempt des gardes[1] servant auprès de lui, le grand prieur à la Bastille. Celui-ci était déjà venu de Meudon pour parler au roi de son affaire, et fit demander audience par la Vienne. Le Roi lui manda qu'il lui défendait de se présenter devant lui, et lui ordonna de s'en aller sur-le-champ à la Bastille, où il trouverait ordre de le recevoir. Il fallut obéir. Un moment après arriva M. le prince de Conti qui entretint le roi en particulier dans son cabinet.

Le lendemain, 30 juillet, M. de Vendôme arriva d'Anet, eut audience du roi, et de là alla chez M. le prince de Conti. Ce fut un grand émoi à la cour. Les princes du sang prirent l'affaire fort haut, et les bâtards furent si embarrassés, que le 2 août, M. du Maine et M. le comte de Toulouse allèrent voir M. le prince de Conti. Enfin l'affaire s'accommoda à Marly, le 6 août le matin. Monseigneur pria le roi de vouloir bien pardonner au grand prieur et le faire sortir de la Bastille, et l'assura que M. le prince de Conti lui pardonnait aussi. Là-dessus le roi envoya chercher M. de Vendôme. Il lui dit qu'il allait faire expédier l'ordre pour faire sortir son frère de la Bastille ; qu'il pourrait le lendemain l'amener à Marly, où d'abord il voulait qu'il allât demander pardon à M. le prince de Conti, après à Monseigneur ; qu'il le verrait ensuite, et que de là il s'en retournerait à Paris. Il ajouta qu'au retour à Versailles, le grand prieur pourrait y venir. La chose fut exécutée de point en point de la sorte le lendemain jeudi 7 août, les deux pardons demandés et en propres termes, et M. de

1. *L'exempt des gardes* était un sous-officier de cavalerie (*exempt* du service ordinaire) commandant en l'absence du lieutenant.

Vendôme présent avec son frère. Ce ne fut pas sans que nature [1] pâtit cruellement en tous les deux ; mais il fallut avaler le calice, et calmer les princes du sang, qui étaient extrêmement animés.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. III, p. 238.

UNE VICTIME DU JEU, LE CHEVALIER DE ROHAN

C'est la passion du jeu qui perdit le chevalier, comme elle fut funeste à beaucoup d'autres en ce temps-là. C'était la passion dominante du moment et, si elle ne poussa pas ses autres victimes jusqu'au crime du chevalier de Rohan, du moins elle obscurcit trop souvent le sens moral des gens de cour et des grandes dames, jusqu'au point de leur faire commettre des vilenies, qui, pour en être moins graves, n'en étaient pas moins honteuses. Le marquis de La Fare va nous raconter les méfaits du chevalier.

Il ne faut pas oublier de parler de la mort du chevalier de Rohan, qui eut la tête tranchée au mois de novembre 1674. Il a été le seul homme de qualité jusqu'au jour que j'écris ceci, puni de mort sous le règne du Roi, pour crime de lèse-majesté. Il était de l'illustre maison de Rohan, qui, comme celle de Bouillon, a eu dans ces derniers temps le rang de prince en France. C'était l'homme de son temps le mieux fait, de la plus grande mine, et qui avait les plus belles jambes. Cette particularité paraîtra peut-être petite et basse ; mais il ne faut pas mépriser les dons de la nature, pour petits qu'ils soient, quand on les a dans la perfection. Au reste, c'était un composé de qualités contraires. Il avait quelquefois beaucoup d'esprit, et souvent peu. Sa bile échauffée lui fournissait ce qu'on appelle de bons mots. Il était capable de hauteur, de fierté, et d'une action de courage. Il l'était aussi de faiblesse et de mauvais procédés, comme il le fit voir dans une affaire qu'il avait eue

1. *Sans que nature pâtit.* Cette ellipse de l'article se trouve dans quelques expressions. « Leur malade paya tribut *à nature*. » La Font. *Fabl.* V. 12. — La loi *de nature*. — Peindre *d'après nature*. — Des figures plus grandes *que nature*.

avec M. le chevalier de Lorraine, qui valait mieux que lui ; car il osa avancer qu'un jour étant à cheval, il l'avait frappé de sa canne, chose dont il s'est dédit après beaucoup de menteries [1] avérées. Ce même chevalier de Rohan avait eu autrefois un procédé avec le roi, encore jeune, et sous la tutelle du cardinal [2], qui lui avait donné la réputation. Voici le fait en peu de mots.

On jouait fort gros jeu chez le cardinal : le chevalier de Rohan, après avoir beaucoup perdu, se trouva devoir au Roi une grosse somme. On était convenu qu'on ne payerait qu'en louis d'or, et après en avoir compté au Roi sept ou huit cents, il lui compta deux cents pistoles d'Espagne ou environ. Le Roi ne voulut pas les recevoir, et dit qu'il fallait des louis. Alors le chevalier de Rohan prit brusquement les deux cents pistoles d'Espagne et les jeta par la fenêtre, disant : « Puisque Votre Majesté ne les veut pas, elles ne sont bonnes à rien. » Le Roi, piqué, se plaignit au cardinal de cette insolence, et le cardinal comme son gouverneur lui dit : « Sire, le chevalier de Rohan a joué en Roi, et vous en chevalier de Rohan. » Ce procédé donna du relief au chevalier de Rohan dans le public, et au Roi, malgré son orgueil et son amour-propre, une idée de ce chevalier, dont il aurait pu profiter s'il l'avait su faire. Une marque que ce que je dis est vrai, c'est qu'après un grand dérèglement, beaucoup d'extravagances et un mépris de la cour marqué en plusieurs occasions, le roi l'avait encore agréé pour la charge de colonel des gardes, lorsqu'elle sortit de la maison de Gramont ; grâce dont il ne sut pas profiter, et qui l'aurait garanti d'une mort tragique.

Cet homme, tel que je viens de le dépeindre, perdu de dettes, mal à la cour, ne sachant où donner de la tête, et susceptible d'idées vastes, vaines et fausses, trouva un homme comme lui, hors qu'il [3] avait plus d'esprit, et plus de courage pour affronter la mort. C'était la Truaumont,

1. *Menteries*, vieilli, pour discours mensongers.
2. Mazarin.
3. *Horsque*. Cette locution conjonctive signifie souvent à moins que : « hors qu'un commandement exprès du roi ne vienne » Mol., *Misanthrope*. Plus rarement elle est mise pour *hormis* (*foris missum*), en mettant à part, en exceptant que ; c'est ce dernier sens qu'elle offre ici.

ancien officier, qui espéra, se servant du chevalier de Rohan comme d'un fantôme, faire une grande fortune [1] en introduisant les Hollandais en Normandie, d'où il était, et où il avait beaucoup d'habitudes. [2] Le mécontentement des peuples, et la Guyenne et la Bretagne, prêtes à se soulever, le confirmèrent dans cette pensée. Ces messieurs se servirent d'un maître d'école hollandais, et leur traité fut effectivement fait et ratifié. Les Hollandais embarquèrent des troupes sur leur flotte, et ne s'éloignèrent pas beaucoup pendant cette campagne des côtes de Normandie, où on les devait recevoir. Les Etats de Hollande étaient convenus, entre autres choses, que, quand tous leurs préparatifs seraient faits, ils feraient mettre certaines nouvelles dans leurs gazettes, et elles y furent mises. La Truaumont partit pour aller assembler ses amis en Normandie, mais sous un autre prétexte, ne leur ayant pas voulu découvrir tout à fait la trahison. Un de ses neveux, nommé le chevalier de Préault, avait engagé dans leur dessein Mme de Villiers, autrement Bordeville, femme de qualité dont il était amoureux et aimé, qui avait des terres en ce pays-là, et M. le chevalier de Rohan était enfin sur le point de partir lui-même quand il fut arrêté et mené à la Bastille. Le Roi, en même temps, envoya Brissac, major de ses gardes, à Rouen, pour prendre la Truaumont. Celui-ci, sans s'émouvoir, dit à Brissac, son ancien ami : « Je m'en vais te suivre, laisse-moi seulement pour quelque nécessité entrer dans mon cabinet. » Brissac, follement, le laisse faire, et fut bien étonné de l'en voir sortir avec deux pistolets. Il appela les gardes qui étaient à la porte de la chambre, qui, au lieu seulement de le désarmer et de le prendre en vie, le tirèrent et le blessèrent d'un coup dont il mourut le lendemain, avant que le premier président ait pu lui faire donner la question, et par conséquent sans rien avouer. Cet incident aurait pu dans la suite sauver la vie au chevalier de Rohan, si, après avoir tout nié à ses autres juges,

1. Ses dettes énormes contractées au jeu et le besoin de satisfaire cette malheureuse passion lui avaient inspiré la pensée de « faire une grande fortune » et l'avaient jeté dans cette suite d'aventures qui devaient aboutir à sa mort.

2. *Habitudes*, relations fréquentes avec quelqu'un. « J'avais autrefois quelque habitude avec les gens dont vous parlez. » Rac., *Port-Royal*.

il n'avait pas sottement tout avoué à Besons, qui lui arracha son secret en lui promettant sa grâce, action indigne d'un juge. Le maître d'école fut pendu, et le chevalier de Rohan eut la tête coupée avec le chevalier de Préault et et Mme de Villiers, qui mourut plus constamment [1] que le chevalier de Rohan même, car il fut d'abord étonné, et montra quelque faiblesse dès qu'il put soupçonner quel serait son sort; mais il se remit ensuite, et reçut la mort avec résignation et fermeté. Il avait été fort bien vu des dames, et on prétendait qu'il avait aimé Mme de Montespan même. Quoiqu'elle n'eût pas répondu à sa passion, elle fut touchée de sa mort ; mais elle n'eut pas le courage de demander sa grâce. Le roi, à ce que j'ai ouï dire, fut tenté de la lui donner lui-même ; le Tellier et Louvois lui représentèrent que dans la conjoncture présente un exemple étant nécessaire, et qu'il n'en pouvait faire un grand à meilleur marché, puisque le chevalier de Rohan était d'une grande naissance, et cependant sans suite et sans amis, mal avec sa mère et avec tous ceux de sa famille dont aucun n'osa se jeter aux pieds du roi. Cela fut trouvé fort mauvais dans le public. On blâma fort sa mère et sa parente, Mme de Soubise, qui étaient en ce temps-là fort bien avec le roi, à ce qu'on prétendait, quoique leur commerce fût caché. Mme de Montespan, comme j'ai dit, maîtresse du roi déclarée depuis longtemps, fut chargée du même blâme dans cette occasion, et ce n'est pas la seule où elle ait montré un cœur dur, peu sensible à la pitié et à la reconnaissance. Je me suis peut-être trop étendu sur cette mort ; mais il m'a semblé que cet incident ne laissait pas d'être propre à faire connaître en partie l'esprit de ce temps-là.

Le marquis de LA FARE.

Mémoires, Coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXXII, p. 279.

1. Avec plus de constance, de fermeté.

L'AFFAIRE DES POISONS

Voici un autre épisode qui montre sous un jour aussi défavorable une partie des mœurs du temps de Louis XIV. C'est la fameuse affaire des poisons, dans laquelle tant de personnes furent impliquées, à la suite de la marquise de Brinvilliers. Sans doute ce n'est là qu'un dramatique fait divers et à coup sûr il n'eut pas toute l'importance historique qu'on a voulu lui donner, mais bien des gens y furent compromis et il eut pour effet de faire attribuer à des empoisonnements la mort de beaucoup de grands personnages : Henriette d'Angleterre, Mlle de Fontanges, Louvois, Fouquet, le duc de Bourgogne, la duchesse, sa femme, le duc de Berry, son frère, ses deux jeunes fils, dont le plus jeune se rétablit à grand peine et devint Louis XV. Saint-Simon se fait l'écho de ces soupçons.

On ne peut s'empêcher de parler de la Chambre des poisons, qui fut établie avec raison pour punir les coupables et arrêter les progrès de ce crime qui augmentait chaque jour ; mais Louvois s'en servit pour ses vengeances et pour ses inimitiés particulières. On vit plusieurs personnes de la première qualité, et innocentes, citées devant ce tribunal, la plupart assez légèrement [1].

Ce qui donna lieu à la première idée de ce crime, qui était alors commun en France, fut l'affaire de Mme de Brinvilliers, fille du lieutenant civil d'Aubray, petite femme qui avait été jolie et galante, mais qui depuis un certain temps visitait les hôpitaux et faisait la dévote. Elle était dans un commerce étroit avec un homme nommé Sainte-Croix, Gascon qui vivait d'industrie, et qui avait été à la Bastille, où il avait appris la composition des poisons d'un prisonnier Italien. Il se piquait aussi de chimie. Cet homme, en travaillant un poison violent et prompt, laissa tomber son masque de verre qui le garantissait de la malignité du venin, et en mourut subitement. Lorsqu'on leva son scellé, on trouva une cassette, que Mme de Brinvilliers réclama avec empressement. La justice en ordonna l'ouverture, et les poisons s'y trouvèrent étiquetés, avec l'effet qu'ils de-

1. Deux cent quarante personnes furent maintenues en état d'arrestation; un bien plus grand nombre furent compromises ; trente-quatre subirent une condamnation capitale ; les moins coupables durent s'exiler ou finir leurs jours en prison.

vaient faire ; mais dès que la dame en eut avis, elle s'enfuit en Angleterre. On fit l'essai de ses poisons sur plusieurs animaux ; ainsi son crime fut avéré, et Desgrais, exempt [1] habile, mis en campagne pour la chercher. Il faut remarquer que dans le même temps, et même auparavant, l'archevêque de Paris avait été averti par les confesseurs des paroisses, que plusieurs personnes s'accusaient d'empoisonnement. Il était arrivé que bien des gens étaient morts de maladies lentes inconnues, entre autres le père et le frère de la Brinvilliers. Elle ne fut pas longtemps en Angleterre, où le roi Charles la faisait chercher. A la fin on la prit à Liège, et elle fut amenée à Paris, où elle eut la tête tranchée, supplice trop doux pour elle (1676). Mais comme sa famille était des plus puissantes de la robe, elle fut épargnée par ses juges, quoique convaincue d'avoir empoisonné non seulement son père et son frère, mais même plusieurs pauvres à l'hôpital, et plusieurs paysans à la campagne, dans la seule vue de faire l'essai de ses poisons. Dès qu'on fut sur ces voies, des soupçons et les indices de crimes semblables tombèrent sur d'autres gens. On en trouva qui en faisaient comme un commerce, entre autres la Vigoureux et la Voisin, qui, en disant la bonne aventure, avaient donné à plusieurs dames de quoi se défaire de leurs maris, et même de leurs amants quand elles en étaient lasses [2]. Comme la curiosité naturelle au sexe, et même à plusieurs hommes, avait amené chez ces femmes quelques gens de la première qualité, qui n'avaient pourtant point songé à empoisonner personne, il était arrivé que des dames leur avaient fait des questions sur la vie du tiers et du quart [3] et même sur celle du Roi et de ses

1. L'*exempt* est ici un sous-officier commandant les escouades et la maréchaussée des gardes de la prévôté, du guet, etc., chargées des recherches et des arrestations,

2. M. P. Clément, dans son ouvrage intitulé *La Police sous Louis XIV*, p. 94, a compulsé et mis au jour sur cet épisode du grand règne les documents les plus authentiques et les plus curieux. La Voisin déclare « qu'un grand nombre de personnes« de toute sorte de conditions et de qualités se sont adressées à elle pour demander la mort et les moyens de faire mourir beaucoup de personnes, et que c'est la débauche qui est le premier mobile de tous ces désordres ». Aussi Bourdaloue, dans son fameux sermon sur *l'Impureté*, pouvait-il rappeler avec raison cette scandaleuse histoire des poisons.

3. *Le tiers et le quart*, locution familière pour : les uns et les autres indifféremment.

maîtresses. Cela donna un beau champ [1] à Louvois, homme malin et haineux, pour perdre ceux à qui il en voulait. D'ailleurs la comtesse de Soissons, ennemie de Mme de Montespan, à qui elle avait refusé de céder sa charge de surintendante de la Reine, fut assez légèrement, je crois, décrétée de prise de corps; et parce qu'elle craignit la prison et l'artifice de ses ennemis, elle se retira en Flandre. Sa sœur, la duchesse de Bouillon, parut avec confiance et hauteur devant les juges, accompagnée de tous ses amis, qui étaient en grand nombre, et ce qu'il y avait de plus considérable. Cela déplut à la cour, et fut cause de son premier exil. Le duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, le même qui a gagné de grandes batailles, brouillé avec Louvois, qui avait été de ses amis, et accusé mal à propos pour avoir consulté un nommé Le Sage, alla se remettre prisonnier à la Bastille, et essuya la rigueur des juges, qui le déclarèrent innocent. Il est vrai que sa trop grande curiosité, et son trop grand commerce avec les femmes pouvaient avoir jeté quelque soupçon sur lui : mais il ne méritait pas l'affront qu'on lui fit. Il est étonnant que Louvois en cette occasion ait poussé jusque-là les premières têtes de l'Etat, sans que ni eux, ni leurs parents et enfants même s'en soient ressentis. Je ne sais s'il faut l'attribuer à l'autorité du Roi ou à la bassesse des grands seigneurs, qui a été excessive sous ce règne, aussi bien que le mépris que les ministres et le roi ont fait de ce qu'il y avait de plus grand dans l'Etat, à commencer par son frère et par les princes de son sang.

Le marquis de La Fare,
Mémoires, Ibidem, p. 291.

SARCASMES DE COUR

Dans cette société de Versailles où les intrigues, l'ambition, la jalousie, servies par l'esprit de conversation, jouaient un rôle si prépondérant, les plus hautes situations étaient toujours mena-

1. Cela ouvrit une vaste carrière à l'imagination de Louvois. « Par quel caprice, Laissez-vous un *champ* libre à votre accusatrice ? » Racine. *Phèdre.*

cées. Des pièges secrets et des trapes cachées étaient partout semés sous les pas. Chamillart, ministre de la Guerre, en fit la dure expérience. Voici une de ces railleries de cour qui lui firent le plus grand mal et qui préparèrent sa disgrâce (1709).

Le maréchal d'Harcourt mettait savamment en pièces (Chamillart) dans tous les particuliers [1] qu'il avait. Un jour, entre autres, qu'il déclamait rudement contre lui chez Mme de Maintenon, à qui il ne pouvait douter que cela ne déplaisait pas, elle lui demanda qui donc il mettrait en sa place. « M. Fagon, Madame », lui répondit-il froidement. Elle se mit à rire, et à lui remontrer qu'il n'était pas question de plaisanter. « Je ne plaisante point, Madame, répliqua-t-il. M. Fagon est un bon médecin, et point homme de guerre ; M. Chamillart est magistrat, et point homme de guerre non plus. M. Fagon, de plus, est homme de beaucoup d'esprit et de sens ; M. Chamillart n'a ni l'un ni l'autre. M. Fagon, d'entrée [2] et faute d'expérience, pourra faire des fautes, il les corrigera bientôt à force d'esprit et de réflexion : M. Chamillart en fait aussi, et ne cesse d'en faire et qui perdront l'Etat, et avec cela il n'y a en lui aucune ressource ; ainsi, je vous répète très sérieusement que M. Fagon y vaudrait beaucoup mieux. »

Il n'est pas concevable le mal que ce sarcasme fit à Chamillart, et le ridicule qu'il lui donna. Le fin Normand comptait bien sur les plaies profondes que ferait à Chamillart ce bizarre parallèle, et si cruellement soutenu. Il fut [3] au roi, et de là à bien des gens qui en jugèrent de même [4].

Saint-Simon,

Mémoires, t. XIII, p. 97.

1. Les entretiens particuliers.
2. Dès le début.
3. Il parvint jusqu'au roi.
4. Nous devons ajouter, pour être juste, que Chamillart, pour son insuffisance notoire reconnue par tous les généraux, par Villars, Catinat, n'était pas tout à fait indigne de ces quolibets.

QUERELLES DE COUR

Saint-Simon excelle à montrer la part d'humanité que contient mal l'étiquette compassée de la cour. Les passions s'échappent parfois et font éclater tout le cérémonial qui les enveloppe. « Dans les conversations, écrit Taine, quelle dignité et quelle politesse! Ces seigneurs aux perruques majestueuses, ces princesses aux coiffures étagées, aux robes trainantes, ces magistrats, ces prélats agrandis par les magnifiques plis de leurs robes violettes, ne s'entretenaient que des plus beaux sujets qui puissent intéresser l'homme. Nous avions honte de penser à eux : nous nous trouvions bourgeois, grossiers, polissons, fils de M. Dimanche, de Jacques Bonhomme et de Voltaire ; nous nous sentions devant eux comme des écoliers pris en faute. Un duc et pair arrive, nous mène dans les coulisses, nous montre des gens débarrassés du fard que les peintres et les poètes ont à l'envi plaqué sur leurs joues. Eh bon Dieu ! quel spectacle ! Tout est habit dans ce monde. Otez la perruque, la rhingrave, les canons, les rubans, les manchettes, reste Pierre et Paul, le même hier et aujourd'hui. » C'est Pierre et Paul que Saint-Simon nous montre dans la scène suivante, sous le fard et la grande robe des princesses (1695).

Peu de jours après nous fûmes d'un voyage à Marly, qui fut pour moi le premier, où il arriva une singulière scène. Le roi et Monseigneur y tenaient chacun une table à même heure et en même pièce, soir et matin ; les dames s'y partageaient sans affectation, sinon que Mme la princesse de Conti était toujours à celle de Monseigneur, et ses deux autres sœurs toujours à celle du roi. Il y avait dans un coin de la même pièce cinq ou six couverts où, sans affectation aussi, se mettaient tantôt les unes, tantôt les autres, mais qui n'étaient tenus par personne. Celle du roi était plus proche du grand salon, l'autre plus voisine des fenêtres et de la porte par où, en sortant de dîner, le roi allait chez Mme de Maintenon, qui alors dînait souvent à la table du roi, se mettait vis à vis de lui, les tables étant rondes, ne mangeait jamais qu'à celle-là, et soupait toujours seule chez elle. Pour expliquer le fait, il fallait mettre ce tableau au net.

Les princesses n'étaient que très légèrement raccommodées, et Mme la princesse de Conti intérieurement de fort mauvaise humeur du goût de Monseigneur pour la Choin, qu'elle ne pouvait ignorer, et dont elle n'osait donner aucun

signe. A un dîner pendant lequel Monseigneur était à la chasse, et où sa table était tenue par Mme la princesse de Conti, le roi s'amusa à badiner avec Mme la duchesse [1], et sortit de cette gravité qu'il ne quittait jamais, pour, et à la surprise de la compagnie, jouer avec elle aux olives. Cela fit boire quelques coups à Mme la Duchesse ; le roi fit semblant d'en boire un ou deux, et cet amusement dura jusqu'aux fruits et à la sortie de table. Le roi, passant devant Mme la princesse de Conti pour aller chez Mme de Maintenon, choqué peut-être du sérieux qu'il lui remarqua, lui dit assez sèchement que sa gravité ne s'accommodait pas de leur ivrognerie. La princesse piquée laissa passer le roi, puis se tournant à [2] Mme de Châtillon, dans ce moment de chaos où chacun se rinçait la bouche, lui dit qu'elle aimait mieux être grave que sac à vin, entendant quelques repas un peu allongés que ses sœurs avaient fait depuis peu ensemble. Ce mot fut entendu de Mme la duchesse de Chartres, qui répondit assez haut, de sa voix lente et tremblante, qu'elle aimait mieux être sac à vin que sac à guenilles : par où elle entendait Clermont et des officiers des gardes du corps qui avaient été, les uns chassés, les autres éloignés à cause d'elle. Ce mot fut si cruel qu'il ne reçut point de repartie, et qu'il courut sur le champ par Marly, et de là par Paris et partout. Mme la duchesse, qui avait bien de la grâce, et de l'esprit à faire des chansons salées [3], en fit d'étranges sur ce même ton. Mme la princesse de Conti au désespoir, et qui n'avait pas les mêmes armes, ne sut que devenir. Monsieur, le roi des tracasseries [4], entra dans celle-ci qu'il trouva de part et d'autre trop forte. Monseigneur s'en mêla aussi ; il leur donna un dîner à Meudon où Mme la princesse de Conti alla seule et y arriva la première : les deux autres y furent menées par

1. De même que le titre de *M. le Duc* désignait le fils aîné du prince de Condé, de même on appelait sa femme Mme la Duchesse.

2. La préposition *à* avait alors un sens beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Elle a ici son sens latin : *ad* que nous traduisons par *vers*.

3. *Salées*, épithète déjà remarquée : des chansons libres et piquantes, pleines de *sel* gaulois.

4. *Tracassier... semant des noises dans sa cour pour brouiller pour savoir, souvent aussi pour s'amuser.* etc. Voir son portrait p. 131.

Monsieur. Elles se parlèrent peu, tout fut aride, et elles revinrent de tout point comme elles étaient allées.

La fin de cette année fut orageuse à Marly. Mme la duchesse de Chartres et Mme la duchesse, plus ralliées par l'aversion de Mme la princesse de Conti, se mirent au voyage suivant à un repas rompu [1], après le coucher du roi, dans la chambre de Mme de Chartres au château ; Monseigneur joua tard dans le salon. En se retirant chez lui, il monta chez ces princesses, et les trouva qui fumaient avec des pipes qu'elles avaient envoyé chercher au corps de garde suisse. Monseigneur, qui en vit les suites si cette odeur gagnait, leur fit quitter cet exercice : mais la fumée les avait trahies. Le roi leur fit le lendemain une rude correction, dont Mme la princesse de Conti triompha. Cependant ces brouilleries se multiplièrent, et le roi, qui avaient espéré qu'elles finiraient d'elles-mêmes, s'en ennuya ; et un soir à Versailles qu'elles étaient dans son cabinet après souper, il leur en parla très fortement, et conclut par les assurer que s'il en entendait parler davantage, elles avaient chacune des maisons de campagne où il les enverrait pour longtemps, et où il les trouverait fort bien. La menace eut son effet, et le calme et la bienséance revinrent et suppléèrent à l'amitié.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. II, p. 121.

C'est encore « Pierre et Paul » que nous allons surprendre dans la personne du roi et de Monsieur (1701).

Le mercredi 8 juin (1701), Monsieur vint de Saint-Cloud dîner avec le roi à Marly, et à son ordinaire, entra dans son cabinet lorque le Conseil d'Etat en sortit. Il trouva le roi chagrin de ceux [2] que M. de Chartres donnait exprès à sa fille,[3] et ne pouvant se prendre à lui directement. Il était amoureux de Mlle de Séry, fille d'honneur de Madame, et

1. *Un repas rompu* est le contraire, d'un repas préparé, organisé ; c'est un repas improvisé, décousu, pour ainsi dire fait au pied levé.

2. Le roi était *chagrin* des *chagrins* que M. de Chartres donnait à sa fille. Chagrin est épithète dans un cas, substantif dans l'autre.

3. M. de Chartres, fils de Monsieur, avait épousé Mlle de Blois, fille illégitime de Louis XIV. Voir p. 146.

menait cela tambour battant. Le roi prit son thème là-dessus, et fit sèchement des reproches à Monsieur de la conduite de son fils. Monsieur qui, dans la disposition où il était, n'avait pas besoin de ce début pour se fâcher, répondit avec aigreur que les pères qui avaient mené de certaines vies avaient peu de grâce et d'autorité à reprendre leurs enfants. Le roi, qui sentit le poids de la réponse, se rabattit sur la patience de sa fille, et qu'au moins devait-on éloigner de tels objets de ses yeux. Monsieur, dont la gourmette était rompue [1], le fit souvenir, d'une manière piquante, des façons qu'il avait eues pour la reine avec ses maîtresses, jusqu'à leur faire faire les voyages dans son carrosse avec elle [2]. Le roi, outré, renchérit, de sorte qu'ils se mirent tous deux à se parler à pleine tête [3].

A Marly, les quatre grands appartements en bas étaient pareils et seulement de trois pièces. La chambre du roi tenait au petit salon, et était pleine de courtisans à ces heures-là pour voir passer le roi s'allant mettre à table; et par de ces usages propres aux différents lieux [4], sans qu'on en puisse dire la cause, la porte du cabinet qui, partout ailleurs, toujours fermée, demeurait en tout temps ouverte à Marly, hors le temps du conseil, et il n'y avait dessus qu'une portière tirée que l'huissier ne faisait que lever pour y laisser entrer. A ce bruit il entra, et dit au roi qu'on l'entendait distinctement de sa chambre et Monsieur aussi, puis ressortit. L'autre cabinet du roi, joignant le premier, ne se fermait ni de porte, ni de portière ; il sortait dans l'autre petit salon, et il était retranché dans sa largeur [5] pour la chaise percée du roi [6]. Les

1. *La gourmette* est une chaînette qui fixe le mors dans la bouche du cheval, en en réunissant les deux branches. La métaphore signifie que Monsieur ne se contenait plus.

2. *Parallèle*, p. 78. Saint-Simon : « Ces deux maîtresses promenées plus d'une fois en Flandre avec la reine, et dans son carrosse, y furent un spectacle inouï, auquel tous les peuples accouraient et se demandaient les uns aux autres s'ils avaient vu les *trois reines*. » Cette réunion des quatre personnages dans le même carrosse est un point très contesté.

3. La voix de tête est la voix de fausset. On disait alors : crier *à pleine tête*, *du haut de sa tête*, pour signifier : crier de toutes ses forces.

4. Et *par* un *de ces usages* qui sont *propres aux différents lieux*.

5. Sa largeur était diminuée par l'espace nécessaire pour la chaise percée du roi. A remarquer cet emploi irrégulier du mot *retranché*.

6. *La chaise percée* était d'un usage général et se voyait dans les plus

valets intérieurs se tenaient toujours dans ce second cabinet, qui avaient entendu d'un bout à l'autre tout le dialogue que je viens de rapporter.

L'avis de l'huissier fit baisser le ton, mais n'arrêta pas les reproches, tellement que Monsieur, hors des gonds, dit au roi qu'en mariant son fils il lui avait promis monts et merveilles ; que, cependant, il n'en avait pu arracher encore un gouvernement ; qu'il avait passionnément désiré de faire servir son fils pour l'éloigner de ces amourettes, et que son fils l'avait aussi fort souhaité, comme il le savait de reste, et lui en avait demandé la grâce avec instance ; que, puisqu'il ne le voulait pas, il ne s'entendait point à l'empêcher de s'amuser pour se consoler. Il ajouta qu'il ne voyait que trop la vérité de ce qu'on lui avait prédit ; qu'il n'aurait que le déshonneur et la honte de ce mariage sans en tirer jamais aucun profit. Le roi, de plus en plus outré de colère, lui repartit que la guerre l'obligerait bientôt à faire plusieurs retranchements [1] ; et que, puisqu'il se montrait si peu complaisant à ses volontés, il commencerait par ceux [2] de ses pensions avant que retrancher sur soi-même.

Là-dessus le roi fut averti que sa viande [3] était portée. Ils sortirent un moment après pour se venir mettre à table, Monsieur d'un rouge enflammé, avec les yeux étincelants de colère. Son visage ainsi allumé fit dire à quelqu'une des dames qui étaient à table et à quelques courtisans derrière, pour chercher à parler, que Monsieur, à le voir, avait grand besoin d'être saigné. On le disait de même à Saint-Cloud, il y avait quelque temps ; il en crevait de besoin, il l'avouait même, le roi l'en avait même pressé plus d'une fois malgré leurs piques [4]. Tancrède, son pre-

beaux logements. C'est cet usage qui explique la mauvaise odeur du palais de Versailles. Chaulieu décrivait un château de M. de Béthune : « Chaque chambre avait sa chaise percée de velours avec des crépines, et un bassin de porcelaine, et son guéridon pour lire. Le marquis de Béthune a fait apporter la sienne auprès de la mienne et nous passions les jours dans ce lieu de délices. » Les courtisans les plus privilégiés avaient l'entrée à la chaise percée du roi.

1. *Retranchement*, suppression de dépenses inutiles.

2. Par les *retranchements* de ses pensions.

3. Le mot *viande* est pris ici dans son sens étymologique de nourriture (*vivenda*), ce dont on vit.

4. *Piques*, brouilles légères.

mier chirurgien, était vieux, saignait mal et l'avait manqué. Il ne voulait pas se faire saigner par lui, et, pour ne point lui faire de peine, il eut la bonté de ne vouloir pas être saigné par un autre et d'en mourir. A ces propos de saignée, le roi lui en parla encore, et ajouta qu'il ne savait à quoi il tenait qu'il ne le menât dans sa chambre, et qu'il ne le fît saigner tout à l'heure. Le dîner se passa à l'ordinaire, et Monsieur y mangea extrêmement, comme il faisait à tous ses deux repas, sans parler du chocolat abondant du matin, et de tout ce qu'il avalait de fruits, de pâtisserie, de confitures et de toutes sortes de friandises toute la journée, dont les tables de ses cabinets et ses poches étaient toujours remplies. Au sortir de table, le roi seul, Monseigneur avec Mme la princesse de Conti, Mgr le duc de Bourgogne seul, Mme la duchesse de Bourgogne avec beaucoup de dames, allèrent séparément à Saint-Germain voir le roi et la reine d'Angleterre [1]. Monsieur, qui avait amené Mme la duchesse de Chartres de Saint-Cloud dîner avec le roi, la mena aussi à Saint-Germain, d'où il partit pour retourner à Saint-Cloud avec elle, lorsque le roi arriva à Saint-Germain.

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. V, p. 219.

Voici encore « Pierre et Paul » dans une querelle de deux grands seigneurs (1701).

J'ai ci-devant parlé de la déroute de la Touanne et de Sauvion, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, et que le roi fit face pour eux afin de soutenir son crédit. En conséquence il s'empara de leurs biens. La Touanne [2] avait à Saint-Maur la plus jolie maison du monde, dont le jardin donnait dans ceux de la maison de Gourville, que Catherine de Médecis avait faits, et bâti un beau château [3].

1. Sur *le roi et la reine d'Angleterre*, voir page 229, note 2.
2. La Touanne était un partisan enrichi par ses exactions.
5. Certains commentateurs de La Bruyère y ont vu « le superbe édifice » bâti par Zénobie sur l'Euphrate. « Le pâtre devenu riche par les péages des rivières » ne serait autre que La Touanne, et les embellissements de cette « royale maison » seraient une allusion aux sommes immenses englouties à Saint-Maur (plus de 7 ou 800.000 livres d'après Danjeau). M. le Duc

Gourville l'avait donnée à M. le Prince, qui en avait fait présent à M. le Duc. Rien ne lui convenait davantage que de joindre les jardins de la Touanne aux siens, et d'avoir sa maison pour en faire à Saint-Maur une petite maison particulière à ses plaisirs [1], et souvent une décharge au château, quand il y était avec Mme la Duchesse et bien du monde. Il l'eut donc pour peu de chose du roi pendant Fontainebleau [2]. Peu après qu'on en fut revenu, il y fut coucher avec cinq ou six de ses plus familiers. Le comte de Fiesque en était un depuis fort longtemps. A table, et avant qu'il pût y avoir de vin sur jeu [3], il s'éleva une dispute sur un fait d'histoire, entre M. le Duc et le comte de Fiesque; celui-ci, qui avait de l'esprit et de la lecture, soutint fortement son opinion, M. le Duc la sienne, à qui peut-être, faute de meilleures raisons, le toupet s'échauffa [4] à un tel excès, qu'il jeta une assiette à la tête du comte de Fiesque, le chassa de la table et du logis. Une scène si subite et si étrange épouvanta les conviés. Le comte de Fiesque, qui était venu là pour y coucher ainsi que les autres, et qui n'avait point gardé de voiture, alla demander le couvert au curé, et regagna Paris le lendemain, aussi matin qu'il put. On se figure aisément que le reste du souper et du soir furent fort tristes. M. le Duc, toujours furieux, et peut-être contre soi-même sans le dire, ne put être induit à chercher à la chaude [5] à replâtrer l'affront. Il fit grand bruit dans le monde, et les choses en demeurèrent

indigné de n'avoir que la moitié du parc, tandis que ce parvenu possédait l'autre, lui fit faire des offres auxquelles La Touanne répondit par des prétentions exorbitantes, et comme pour exaspérer l'envie du prince, il s'y épuisa en dépenses folles pour des embellissements. Sa banqueroute mit son château à la disposition du roi qui le céda ensuite à M. le Duc.

1. Saint-Maur devint le Marly des Condé et M. le Duc se surnomma le baron de Saint-Maur, comme sa sœur se qualifiait de baronne de Sceaux.

2. Pendant le séjour *à Fontainebleau*. On disait familièrement : les Marly, les Meudon, les Saint-Cloud, les Fontainebleau, pour les séjours à Marly, à Meudon, à Saint-Cloud, à Fontainebleau.

3. Le mot *jeu* est pris ici dans le sens figuré. Cela veut dire : avant que le *vin* ne fût entré *en jeu*, en ligne de compte ; on n'avait pas encore assez bu pour qu'on pût attribuer la discussion à l'effet du vin.

4. *Toupet*, au propre, signifie touffe de cheveux, au figuré, hardiesse. *Le toupet s'échauffa* est une expression vieillie.

5. *A la chaude*, sur le moment de la colère, il ne put pas même réparer d'une manière provisoire (*replâtrer*) l'affront qu'il venait d'infliger.

là plusieurs mois. A la fin, les amis de l'un et de l'autre s'en mêlèrent. M. le Duc, revenu tout à fait à soi, ne demanda pas mieux que de faire toutes les avances du raccommodement: le comte de Fiesque eut la misère de les recevoir. Ils se raccommodèrent, et ce qu'il y eut de plus merveilleux, c'est qu'ils vécurent tous deux ensemble depuis comme s'il ne se fût rien passé entre eux.

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. VI, p. 53.

QUERELLES DE PRESEANCE

Louis XIV se vengeait bien de l'ambition remuante et des révoltes des seigneurs de la Fronde ! Il les avait appelés à la cour, apprivoisés, domestiqués et réduits à n'être qu'une brillante tapisserie de ses galeries de Versailles. Il ne leur avait inculqué qu'une pensée : plaire au monarque et se montrer le plus souvent possible à ses yeux aussi près que possible de sa personne. Le souci de plaire et les préoccupations des rangs et des préséances primaient toutes les autres pensées. Tous ces grands seigneurs n'existaient que pour le roi. Nombreuses et vives étaient ces querelles de préséances. En voici une qui éclata à l'occasion des sermons du Père Séraphin.

Le père Séraphin, capucin, prêcha cette année (1696) le carême à la cour[1]. Ses sermons, dont il répétait souvent deux fois de suite les mêmes phrases, et qui étaient fort à la capucine, plurent fort au roi, et il devint à la mode de s'y empresser et de l'admirer, et c'est de lui, pour le dire en passant, qu'est venu ce mot si répété depuis : *Sans Dieu point de cervelle.* Il ne laissa pas d'être hardi devant un prince qui croyait donner les talents avec les emplois. Le maréchal de Villeroy était à ce sermon ; chacun comme entraîné le regarda. Le roi fit des reproches à M. de Ven-

1. La Bruyère, un des admirateurs du Père Séraphin, nous apprend, dans ses *Caractères*, que ce prédicateur par son débit uni, familier, vraiment apostolique, rompait avec les traditions des « rhéteurs, déclamateurs, énumérateurs », ses devanciers. Au dire de M[me] de Maintenon, il aurait charmé le roi et toute la cour.

dôme, puis à M. de la Rochefoucauld de ce qu'ils n'allaient jamais au sermon, pas même à ceux du père Séraphin. M. de Vendôme lui répondit librement qu'il ne pouvait aller entendre un homme qui disait tout ce qui lui plaisait, sans que personne eût la liberté de lui répondre, et fit rire le roi par cette saillie.

M. de la Rochefoucauld le prit sur un autre ton, en courtisan avisé. Il lui dit qu'il ne pouvait s'accoutumer d'aller, comme les derniers de la cour, demander une place à l'officier qui les distribuait, s'y prendre de bonne heure pour en avoir une bonne, et attendre et se mettre où il plaisait à cet officier de le placer. Là-dessus et tout de suite, le roi lui donna pour sa charge une quatrième place derrière lui, auprès du grand chambellan [1] ; en sorte que partout il est ainsi placé : le capitaine des gardes derrière le roi, qui a le grand chambellan à sa droite, et le premier gentilhomme de la chambre à sa gauche, et jamais que ces trois-là jusqu'à cette quatrième que M. de la Rochefoucauld sut tirer sur le temps [2] pour sa charge qui n'en avait point, qui est nouvelle et que le roi fit pour Guitri, tué au passage du Rhin, auquel M. de la Rochefoucauld succéda. M. d'Orléans [3], premier aumônier, qui a sa place au prie-Dieu, mais point ailleurs, s'était peu à peu accoutumé à se mettre auprès du grand chambellan, et, comme il était fort aimé et honoré, on l'avait laissé faire sans lui dire mot. C'était celle que le roi donna à M. de la Rochefoucauld. M. d'Orléans qui, à force de s'y mettre la voulait croire sienne, fit les hauts cris comme si elle l'eût été, et n'osant se prendre au roi qui venait de le nommer si gracieusement au cardinalat, se brouilla ouvertement avec M. de la Rochefoucauld, jusqu'alors et de tout temps son ami particulier. Les envieux de sa faveur, qui ne manquent point dans les cours, firent grand bruit, M. le Grand [4] surtout et ses frères. Ils étaient, eux et le duc de Coislin, et M. d'Orléans, et le chevalier de Coislin, enfants du frère et de la sœur ; ils

1. *Le grand Chambellan* était le premier officier de la chambre.
2. *Tirer sur le temps*, c'est à dire faire sortir habilement de la circonstance. On reconnaît les expressions latines : *cedere tempori*, se prêter aux circonstances ; *uti tempore*, mettre à profit les circonstances.
3. L'évêque d'Orléans M[gr] de Coislin.
4. Le grand écuyer.

avaient toujours vécu sur ce pied-là avec eux, et s'étaient surtout piqués d'une grande amitié pour M. d'Orléans. M. le Grand était l'émule de la faveur de M. de la Rochefoucauld, et[1] fort jaloux l'un de l'autre. N'osant aller au roi, ils excitèrent Monsieur dont le chevalier de Lorraine disposait; bref toute la cour se partialisa[2], et M. d'Orléans l'emporta par le nombre et par la considération des personnes qui se déclarèrent pour lui. Le roi tâcha inutilement de lui faire entendre raison. M. de la Rochefoucauld, vraiment affligé de perdre son amitié, fit fort au delà de ce dont il était ordinairement capable; des amis communs s'entremirent; M. d'Orléans fut inflexible, et quand il vit que cet éclat n'aboutissait qu'à du bruit, il s'en alla bouder dans son diocèse.

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. II, p. 151.

Nulle part nous ne voyons mieux que dans le récit suivant de Saint-Simon jusqu'où était poussée à la cour du grand roi cette préoccupation de l'étiquette et des préséances qui absorbait les esprits. « Dans quel océan de minuties, de tracasseries poussées jusqu'aux coups de poing, dans quel abîme de petitesses et de ridicules, dans quelles chicanes inextricables de cérémonial et d'étiquette la noblesse était tombée, c'est ce qu'un mandarin chinois pourrait seul comprendre. » Taine (*Essais de critique et d'histoire*, p. 217).

La plus légère infraction dans le cérémonial était traitée comme une affaire d'État, une question de vie ou de mort, qui mettait en émoi le roi et toute la cour.

Les Lorrains[3], lassés de leurs faibles avantages de diligence et de ruse où ils se trouvaient quelquefois prévenus,

1. Et ils étaient fort jaloux.
2. Prit parti.
3. La maison de Lorraine, qui avait hérité de l'ambition remuante des Guises, cherchait à dominer à la cour et profitait de toutes les occasions pour se pousser et gagner des rangs. M. le Grand et ses frères, le duc de Coislin, le chevalier de Coislin, le chevalier de Lorraine, M. l'évêque d'Orléans, la princesse d'Harcourt, etc... formaient un parti puissant qui, par la princesse de Conti, disposait de Mgr le Dauphin et qui avait accaparé Monsieur, frère du roi. Or c'était à Monsieur que le roi s'en rapportait ordinairement pour toutes les questions de cérémonial et d'étiquette. Ce fut donc un coup prémédité et monté d'avance que cette entreprise hardie racontée par Saint-Simon. Elle avait pour but de remanier au profit des Lorrains la *carte de la cour*.

résolurent d'en usurper de plus réels, et se crurent en état de les emporter. Soit hasard ou de dessein prémédité, le leur éclata à la première audience que milord Jersey eut de Mme la duchesse de Bourgogne, le mardi 6 janvier de cette année (1699). De part et d'autre les dames arrivèrent avant qu'on pût entrer. Les duchesses, qui s'étaient trouvées les plus diligentes, se trouvèrent les premières à la porte et entrèrent les premières. La princesse d'Harcourt et d'autres Lorraines suivirent. La duchesse de Rohan se mit la première à droite. Un moment après, avant qu'on fût assis, et comme les dernières arrivaient encore, titrées et non titrées, et il y avait grand nombre de dames, la princesse d'Harcourt se glisse derrière la duchesse de Rohan, et lui dit de passer à gauche. La duchesse de Rohan répond qu'elle se trouvait bien là, avec grande surprise de la proposition, sur quoi la princesse d'Harcourt n'en fait pas à deux fois, et grande et puissante comme elle l'était, avec ses deux bras lui fait faire la pirouette, et se met en sa place. Mme de Rohan ne sait ce qui lui arrive, si c'est un songe ou vérité, et, voyant qu'il s'agissait de faire tout de bon le coup de poing, fait la révérence à Mme la duchesse de Bourgogne, et passe de l'autre côté, ne sachant pas trop encore ce qu'elle faisait ni ce qui lui arrivait, dont toutes les dames furent étrangement étonnées et scandalisées. La duchesse de Lude n'osa dire mot, et Mme la duchesse de Bourgogne à son âge encore moins, mais sentit l'insolence et le manque de respect. Mme d'Armagnac, et ses fille et belle-fille, qui voulait aussi la droite à l'audience de l'ambassadeur, qui se donnait dans la pièce qui précédait celle du lit où on était, contente de l'expédition [1] qu'elle venait de voir, se tint vers la porte de ces deux pièces, qui était le côté gauche de celle du lit, y fit asseoir ses filles et belle-fille, quoique après les duchesses, dit qu'il y avait trop de monde, et s'en alla dans la pièce de l'audience garder la droite, et se mit dans le cercle qui était arrangé tout prêt vers le bas bout de la droite.

La toilette finie, on passa dans la pièce de l'audience. Mme de Saint-Simon était grosse de six semaines ou deux

1. *Expédition*, geste rapide et brutal avec lequel la princesse d'Harcourt avait *expédié* Mme de Rohan.

mois. Elle était venue tard et des dernières du côté gauche, tellement que lorsqu'on se leva elle n'eut qu'un pas à faire pour gagner la pièce de l'audience. Ce brouhaha d'y passer était toujours assez long; elle se trouvait mal et ne pouvait se tenir debout. Elle alla donc s'asseoir, en attendant qu'on vînt, sur le premier tabouret [1] qu'elle y trouva du cercle même tout arrangé, et comme le côté droit de ce cercle était le plus près de la porte des deux pièces, elle se trouva à deux sièges au-dessus de Mme d'Armagnac, mais celle-ci tournée en cercle et en dedans, et Mme de Saint-Simon en dehors, tournée le visage à la muraille, de manière qu'elles étaient toutes deux comme adossées. Mme d'Armagnac, qui vit qu'elle se trouvait un peu mal, lui offrit de l'eau de la reine de Hongrie. Comme on se mit à passer un peu après, elle lui dit qu'étant la première arrivée, elle ne croyait pas qu'elle voulût se mettre au-dessus d'elle. Mme de Saint-Simon, qui ne s'était mise là qu'en attendant, ne répondit point, et dans le moment même s'alla mettre de l'autre côté, où elle s'assit même avant qu'on fût rangé, et fit mettre une duchesse devant elle, pour la cacher jusqu'à ce qu'on fût placé.

J'appris ce qui s'était passé à la toilette, et je sus par des dames du palais que Mme la duchesse de Bourgogne était fort bien disposée, et qu'elle comptait d'en parler au roi et à Mme de Maintenon. Je crus qu'il était important de ne pas souffrir un affront, et à propos d'en tirer parti. Nous conférâmes quelques-uns ensemble. Le maréchal de Boufflers alla parler à M. de Noailles, et moi à M. de la Rochefoucauld, au retour du roi, qui était allé tirer [2]. L'avis fut que M. de Rohan devait, le lendemain matin, demander justice au roi, sans être accompagné, parce que le roi craignait et haïssait tout ce qui sentait un corps [3]. J'allai aussi voir

1. Les tabourets jouèrent un grand rôle à la cour du roi. Il y eut une *guerre des tabourets* qui un moment divisa tous les nobles. Le roi et la reine avaient seuls droit à un fauteuil : les fils de France à un fauteuil à dos, sans bras ; les princes du sang et les ducs et pairs à un tabouret ; leurs femmes jouissaient du même privilège ; elles étaient, comme dit Saint-Simon, assises. Louis XIII avait accordé l'honneur du tabouret à la maison de Bouillon, comme issue de princes souverains, quoique étrangers ; Mazarin à la fille de Mme de Monbazon, Marie de Rohan, au même titre.

2. *Tirer*, s'exercer au tir.

3. Le roi n'admettait que des représentations individuelles. Les représenta-

M. de la Trémoille, qui allait souper chez le duc de Rohan, à la ville, qui n'avait point de logement : M. de la Trémoille me promit de le disposer à ce que nous désirions.

Comme j'étais au souper du roi, Mme de Saint-Simon m'envoya dire de venir sur-le-champ lui parler dans la grande cour, où elle m'attendait dans son carrosse. J'y allai. Elle me dit qu'elle venait d'être avertie par Mme de Noailles, sortant de chez la duchesse de Lude, qui l'avait trouvée sortant de chez M. de Duras, qui était l'appartement joignant, que les trois frères Lorrains avaient été au tirer du roi ; qu'ils s'y étaient toujours tenus tous trois tout seuls, séparés de tout ce qui y était, et peu de gens avaient la liberté d'y suivre le roi, et aucun de l'approcher, excepté le capitaine des gardes en quartier, qui était le duc de Noailles ; qu'ils avaient paru disputer entre eux, et M. de Marsan le plus agité ; qu'enfin, après un long débat, M. le Grand les avait quittés, s'était avancé au roi, lui avait parlé assez longtemps ; que M. de Noailles avait entendu que c'était une plainte qu'il faisait de ce qu'à l'audience du matin Mme de Saint-Simon avait pris la place de Mme d'Armagnac, et s'était mise au-dessus d'elle, à quoi le roi n'avait pas distinctement répondu, et fort en un mot ; après quoi M. le Grand était allé rejoindre ses frères, et était toujours demeuré en particulier avec eux. Mme de Saint-Simon, bien étonnée de l'étrange usage qu'ils faisaient de la chose du monde la plus simple et la plus innocente, et du mensonge qu'ils y ajoutaient, conta ce qui lui était arrivé à Mme de Noailles, qui fut d'avis que j'en fisse parler au roi le soir même. Ces messieurs, fort embarrassés de soutenir ce que la princesse d'Harcourt avait fait à la duchesse de Rohan, en quelque disgrâce qu'eussent toujours vécu le duc de Rohan et elle, et qui craignaient des plaintes au roi, saisirent ce qui était arrivé à Mme de Saint-Simon, pour se plaindre les premiers et tâcher de compenser l'un par l'autre. Voilà un échantillon de l'artifice de ces messieurs, et d'un mensonge public et dont toute l'audience [1] était témoin.

tions collectives lui paraissaient avoir quelque chose de séditieux et de frondeur que son absolutisme redoutait et détestait.

1. *Audience* : ceux qui entendent quelqu'un, auditoire ; « que je puisse représenter à cette auguste *audience* ». Bossuet. *Marie-Thérèse.*

Cet artifice, tout mal inventé qu'il fût, me mit en colère. J'allai trouver M. de la Rochefoucauld, qui voulut absolument que je parlasse au roi à son coucher. « Je le connais bien, me dit-il, parlez-lui hardiment, mais respectueusement ; ne touchez que votre affaire ; n'entamez point celle des ducs, et laissez faire M. de Rohan demain, c'est la sienne. Croyez-moi, ajouta-t-il, des gens comme vous doivent parler eux-mêmes ; votre liberté et votre modestie plairont au roi, il l'aimera cent fois mieux. » J'insistai ; lui aussi. Je voulus voir si le conseil partait du cœur ou de l'esprit, et je lui proposai de monter vite chez M. le maréchal de Lorge, et que je l'engageais à parler. « Non, encore un coup, non, reprit le duc, cela ne vaut rien, parlez vous-même. Si, au petit coucher, j'en puis trouver le moyen, je parlerai à mon tour. » Cela me détermina.

Je remontai chez le roi, et voulus m'avancer au [1] duc de Noailles, qui sortait de prendre l'ordre. Il ne jugea pas devoir paraître avec moi, et me dit en passant de parler au coucher. Boufflers, à qui Noailles avait conté l'affaire, m'en dit autant, et qu'il ne s'avancerait point pour prendre l'ordre que je n'eusse parlé. Je m'approchai de la cheminée du salon, et quand le roi vint, je me contentai de le voir aller se déshabiller. Comme il eut donné le bonsoir, et qu'à son ordinaire il se fut retiré le dos au coin de la cheminée pour donner l'ordre, tandis que tout ce qui n'avait pas les entrées sortait, je m'avançai à lui, et lui aussitôt se baissa pour m'écouter, en me regardant fixement. Je lui dis que je venais d'apprendre tout à l'heure la plainte que M. le Grand lui avait faite de Mme de Saint-Simon ; que rien au monde ne me touchait tant que l'honneur de son estime et de son approbation, et que je le suppliais de me permettre de lui conter le fait ; et tout de suite j'enfile ma narration telle que je l'ai faite ci-dessus, et sans en oublier une seule circonstance. Je m'en tins là, suivant le conseil de M. de la Rochefoucauld. Je n'ajoutai aucune plainte ni des Lorrains ni de M. le Grand, et je me contentai de lui avoir donné, par le simple et véritable exposé du fait, un parfait démenti. Le roi ne m'interrom-

1. La proposition *à* vient étymologiquement de *ad* que nous traduisons par *vers*.

pit jamais d'un seul mot depuis que j'eus ouvert la bouche. Quand j'eus fini, il me répondit : « Cela est bien, Monsieur, d'un air très gracieux et content : il n'y a rien à cela, » en souriant avec un signe de tête comme je me retirais. Après quelques pas faits, je me rapprochai du roi avec vivacité, je l'assurai de nouveau que tout ce que je lui avais avancé était vrai de point en point, et je reçus la même réponse.

L'heure de parler au roi était tellement indue, les spectateurs avaient trouvé le discours si long et si actif [1] de ma part, et si bien reçu à l'air du roi, que leur curiosité était extrême de savoir ce qui m'avait pu engager à une démarche si peu usitée, quoique la plupart se doutassent bien en gros qu'il s'agissait de l'affaire du matin. Beaucoup de courtisans attendaient dans les antichambres. Le maréchal de Boufflers prit l'ordre, et me trouva avec le duc d'Humières. Je leur rendis [2] ma conversation, je fis ensuite quelques tours par rapport à Mme la duchesse de Bourgogne, et je m'en allai après chez le duc de Rohan, comme je l'avais promis. Ma conversation avec le roi avait déjà couru partout à cause de l'heure indue où je l'avais eue. Ils ne m'attendaient plus, et avaient envoyé chez moi le fils du duc de Rohan pour tâcher d'en apprendre quelque chose. Ils me pressèrent là-dessus. La présence du duc d'Albret me retint, et celle encore de la comtesse d'Egmont. Enfin, après bien des assurances et des instances, il fallut les satisfaire, et je m'y portai pour donner courage au duc de Rohan. Ce qu'il fallut essuyer de disparates [3] de sa part ne se peut imaginer avec une déraison surnageante à désoler [4]. A la fin pourtant il promit de parler au roi le lendemain, comme nous le voulions, et je les quittai là-dessus à trois heures après minuit.

Le lendemain, de bonne heure, je retournai voir le maréchal de Boufflers pour qu'il instruisît M. de Noailles, et je fus rendre compte de ma soirée à M. le maréchal de

1. *Si actif*, c'est à dire si animé.
2. *Rendre* a le sens déjà remarqué de reproduire.
3. *Disparate* a le sens vieilli de parole ou d'action extravagante, « quelle disparate je vais faire ! » Sévigné.
4. Même avec une déraison qui serait débordante jusqu'à être un sujet de désolation, il serait impossible d'imaginer ce qu'il fallut essuyer, etc.

Lorge, qui n'en savait pas un mot, et à qui jusque-là je n'avais pas eu le temps d'en parler. Il alla aussi dire au roi ce dont je venais de le prier, et cependant je me montrai fort chez le roi, où je vis le maréchal de Villeroy très animé, tout ami intime qu'il fût des trois frères[1] et beau-frère de l'aîné. J'envoyai cependant messager sur messager au duc de Rohan, pour l'avertir des moments et le presser de venir[2]. Enfin il arriva comme le roi allait sortir de la messe. Il se mit à la porte du cabinet, et quelques ducs avec lui. Comme le roi approcha, il s'avanca. Le roi le fit entrer et le mena à la fenêtre de son cabinet, et la porte se ferma aussitôt, en sorte qu'il demeura seul avec le roi. Les maréchaux de Villeroy, Noailles, Boufflers et quelques autres ducs se tinrent à la porte. Je crus en avoir assez fait, et je regardais de la cheminée du salon toute cette pièce entre eux et moi, mais dans la même. Cela dura près d'un petit quart d'heure. Le duc de Rohan sortit fort animé, le duc de Noailles ne fit qu'entrer et sortir pour prendre l'ordre, et tous vinrent à moi à la cheminée, puis nous sortîmes dans la chambre du roi, où nous mîmes en tas à la cheminée. Là le duc de Rohan nous rendit sa conversation, où rien ne fut oublié. Il demanda justice sur sa femme de la princesse d'Harcourt[3], s'étendit sur les entreprises des Lorrains et l'impossibilité d'éviter des querelles continuelles; il fit valoir le respect violé à[4] M[me] la duchesse de Bourgogne par la princesse d'Harcourt, et gardé par la duchesse de Rohan ; expliqua bien le fait de M[me] de Saint-Simon et de M[me] d'Armagnac, et le noir et audacieux artifice des Lorrains pour se tirer d'affaire par ce

1. *Ces trois frères lorrains* sont M. le grand Écuyer et ses deux frères.

2. Cette multiplicité fiévreuse de démarches pressées qui se succèdent sans interruption, l'heure avancée de la nuit (3 h.) jusqu'à laquelle elles se prolongent, le léger repos, et quel repos, qui les suit, l'heure matinale à laquelle elles recommencent, la trépidation de la phrase vive et courte qui les raconte, le ton ému et comme haletant du récit : comme tout cela nous donne la sensation de l'intérêt passionné que le duc de Saint-Simon et tout le monde autour de lui a dû prendre à cette affaire de tabourets !

3. Il demanda en faveur de sa femme qu'on fît justice de la princesse d'Harcourt. La construction est un peu embarrassée.

4. *A* mis pour envers.

faux change[1] ; en un mot, parla avec beaucoup de force, d'esprit et de dignité. Le roi lui répondit qu'il l'avait laissé dire pour en être encore mieux informé par lui ; qu'il l'était dès la veille par Mme la duchesse de Bourgogne et par la duchesse du Lude, qui lui avaient dit les mêmes choses ; qu'il l'avait été le soir par moi, et ce matin encore par M. le maréchal de Lorge, et qu'il nous en avait parfaitement crus l'un et l'autre ; qu'il louait fort le respect et la modération de Mme de Rohan, et trouvait la princesse d'Harcourt fort impertinente. Il s'expliqua en termes durs sur les Lorrains, et par deux fois l'assura qu'il y mettrait ordre, et qu'il serait content. Je sus ensuite, par mes amies du palais, que Mme de Saint-Simon avait été servie à souhait par Mme la duchesse de Bourgogne, et qu'il y avait eu une dispute assez forte entre le roi et Mme de Maintenon, qui obtint à toute peine que la princesse d'Harcourt, qui allait toujours à Marly, n'en fût pas exclue le lendemain. Mme d'Armagnac et ses fille et belle-fille, qui s'étaient présentées, pas une n'y fut.

Toute cette journée e passa encore en mesures. Le lendemain le roi alla à Marly. Mme la duchesse de Bourgogne n'y couchait pas encore, mais elle y allait tous les jours. Nous demeurâmes tard à Versailles pour la bien instruire par ce qui l'environnait. Elle fit merveilles le lendemain. La princesse d'Harcourt essuya du roi une rude sortie, et Mme de Maintenon lui lava fort la tête, en sorte que tout le voyage ce fut autre nature[2], la douceur et la politesse même, mais avec la douleur et l'embarras peints sur toute sa personne. Ce ne fut pas tout. Elle eut ordre de demander pardon en propres termes à la duchesse de Rohan, et ce fut encore à Mme de Maintenon à qui elle dut que ce ne fut pas chez la duchesse, et qui fit régler que, n'ayant point de logement, la chose se passerait en plénière compagnie chez Mme de Pontchartrain. En même temps la duchesse du Lude eut ordre du

1. En substituant, pour donner *le change*, l'affaire de Mme de Saint-Simon à celle de la princesse d'Harcourt.

2. Pendant tout le voyage la princesse d'Harcourt fut *une toute autre nature*, elle fut la *douceur* et la *politesse même*. A remarquer devant *nature* l'ellipse de *une*, semblable à l'ellipse de l'article remarquée plus haut, p. 317.

roi de déclarer à la maison de Lorraine : que le mariage de M. de Lorraine ne leur donnait rien de plus et ne leur faisait pas d'un fétu [1], ce fut l'expression. Elle s'en acquitta ; et, deux jours après le retour de Marly, la duchesse de Rohan se rendit à heure prise chez Mme la chancelière, où il y avait beaucoup de dames et de gens de la cour à dîner. La princesse d'Harcourt y vint, qui lui fit des excuses, l'assura qu'elle l'avait toujours particulièrement honorée, et qu'en un mot elle lui demandait pardon de ce qui s'était passé. Mme de Rohan reçut tout cela fort gravement, et répondit fort froidement. La princesse d'Harcourt redoubla de compliments, lui dit qu'elle savait bien que ce devrait être chez elle qu'elle aurait dû lui témoigner son déplaisir, qu'elle comptait bien aussi d'y aller s'acquitter de ce devoir, et lui demander l'honneur de son amitié, à quoi, si elle pouvait réussir. elle s'estimerait la plus heureuse du monde. C'était là tomber d'une grande audace à bien de la bassesse. Dire poliment ce que le roi avait prescrit aurait suffi. Mais elle était si battue de l'oiseau [2], qu'elle crut n'en pouvoir trop dire pour en faire sa cour, et voilà comme sont les personnes qui en sont enivrées ! elles se croient tout permis, et quand cela bâte mal [3], elles se croient perdues, et se roulent [4] dans les dernières soumissions pour plaire et pour se raccrocher. Telle fut la fin de cette étrange histoire, qui nous donna enfin repos.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. IV, p. 64.

1. Le mot *faire* a ici le sens vieilli de servir à quelque chose. « Si cela *fait* (sert) à votre allègement. » Mol. *Dep. am.*, III, 4. La phrase signifie donc : que le mariage de M. de Lorraine ne leur servait pas d'*un fétu* (d'un brin de paille) L'expression rappelle le *nihil* des Latins (*ne hilum*) rien, pas même le petit point noir qui domine la fève.

2. *Si battue de l'oiseau.* C'est une expression empruntée à la fauconnerie. *Battre un faucon de l'oiseau* signifie, dans son sens propre, battre le faucon pour le dresser avec un mannequin représentant un oiseau. Au figuré, *être battu de l'oiseau*, signifie être accablé.

3. *Quand cela bâte mal*, quand le bât, s'appliquant mal, les gêne, les blesse.

4. Ils ne s'abaissent pas seulement jusqu'aux *dernières soumissions*, ils *s'y roulent* avec délices, ils s'y vautrent comme dans de la fange. Quelle énergie familière dans ces expressions

Autre grave question de préséance à la communion du roi

(1707)

J'appris une nouvelle entreprise des princes du sang qui, dans l'impuissance et le discrédit où le roi les tenait, profitaient sans mesure de son désir de la grandeur de ses bâtards qu'il leur avait assimilés, pour s'acquérir de nouveaux avantages qui leur étaient soufferts [1] afin de les partager avec eux. La supériorité et les différences de rang, si marquées au-dessus d'eux des petits-fils de France, leur était toujours fâcheuses à supporter. Une de ces distinctions se trouvait aux communions du roi.

On poussait après l'élévation de la messe un pliant au bas de l'autel, au lieu où le prêtre la commence, on le couvrait d'une étoffe, puis d'une grande nappe qui traînait devant et derrière. Au *Pater*, l'aumônier de jour se levait et nommait au roi à l'oreille tous les ducs qui se trouvaient dans la chapelle. Le roi lui en nommait deux qui étaient toujours les plus anciens, à chacun desquels aussitôt après le même aumônier s'avançant allait faire une révérence. La communion du prêtre se faisant, le roi se levait et s'allait mettre à genoux sans tapis ni carreau derrière ce pliant et y prenait la nappe ; en même temps, les deux ducs avertis, qui seuls avec le capitaine des gardes en quartier s'étaient levés de dessus leurs carreaux et l'avaient suivi, l'ancien par la droite, l'autre par la gauche, prenaient en même temps que lui chacun un coin de la nappe qu'ils soutenaient à côté de lui à peu de distance, tandis que les deux aumômiers de quartier soutenaient les deux autres coins de la même nappe du côté de l'autel, tous quatre, à genoux, et le capitaine des gardes aussi, seul derrière le roi. La communion reçue et l'ablution prise quelques moments après, le roi demeurait encore un peu en même place, puis retournait à la sienne, suivi du capitaine des gardes et des deux ducs qui reprenaient les leurs. Si un fils de France s'y trouvait seul, lui seul tenait le coin droit de la nappe et personne de l'autre côté ; et quand M. le duc

1. *Qui leur étaient soufferts*, qui leur étaient concédés par une simple tolérance.

d'Orléans s'y rencontrait sans fils de France, c'était la même chose. Un prince du sang présent n'y servait pas avec lui ; mais s'il n'y avait qu'un prince du sang, un duc, au lieu de deux, était averti à l'ordinaire, et il servait à la gauche comme le prince du sang à la droite. Le roi nommait les ducs pour montrer qu'il était maître du choix entre eux, sans être astreint à l'ancienneté ; mais il ne lui est pourtant jamais arrivé de préférer le moins ancien ; et je me souviens que, marchant devant lui un jour de communion qu'il allait à la chapelle, et voyant le duc de la Force, je le vis parler bas au maréchal de Noailles, et, un moment après, le maréchal me vint demander qui était l'ancien de M. de la Force ou de moi. Il ne l'avait pu dire certainement, et le roi le voulut savoir pour ne s'y pas méprendre.

Les princes du sang, blessés de cette distinction de M. le duc d'Orléans, qu'ils avaient essuyée assez peu encore avant qu'il allât en Espagne, s'en voulurent dédommager en usurpant sur les ducs la même distinction. Ils firent leur affaire dans les ténèbres, et, à l'Assomption de cette année [1], M. le Duc servit seul à la communion du roi, sans qu'aucun duc fût averti. Je l'appris à Forges ; je sus que la surprise avait été grande, et que le duc de la Force, qui aurait dû servir et le maréchal de Boufflers, étaient à la chapelle. J'écrivis à ce dernier que cela n'était jamais arrivé, que moi-même j'avais servi avec les princes du sang et avec M. le Duc lui-même, et il n'y avait pas même longtemps ; que cela était aisé à vérifier sur les registres de Desgranges, maître des cérémonies, et ce que je crus enfin qu'il fallait faire pour ne pas essuyer cette perte nouvelle. On visita le registre et on le trouva écrit et chargé de ce que j'avais mandé et de quantité d'autres pareils exemples. Mais la mollesse et la misère des ducs n'osa branler. Je m'en était douté, et j'avais en même temps écrit à M. le duc d'Orléans, en Espagne, tout ce que je crus le plus propre à le piquer, et par rapport à la conversation de sa distinction sur les princes du sang, à ne pas souffrir cette

1. A l'assomption, dit le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, le roi communiait le jour même de la fête, tandis qu'à Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint, il faisait ses dévotions la veille et se contentait d'entendre la grand'messe le jour de la fête.

usurpation sur les ducs pour s'égaler par là à lui en ce qu'il était possible. A son retour, je fis qu'il en parla au roi ; le roi s'excusa, M. le Duc dit qu'il n'y avait point eu de part. M. le duc d'Orléans pressa, tout timide qu'il était avec le roi, qui répondit que c'étaient les ducs qui d'eux-mêmes ne s'y étaient pas présentés. Mais comment l'eussent-ils fait sans être avertis ? et comment le roi lui-même l'eût-il trouvé ? Bref, il n'en fut autre chose, et cela est demeuré ainsi.

Piqué, et peu pressé de retourner à la cour, je m'en allai de Forges à La Ferté, où Mme de Saint-Simon me vint trouver de Rambouillet, où Mme la duchesse d'Orléans l'avait engagée d'aller avec elle et quelques autres dames. Nous demeurâmes trois semaines à la Ferté. La cour était à Fontainebleau, où je ne voulais point aller. Plus sage que moi, Mme de Saint-Simon m'y entraîna. Je n'allai faire ma révérence au roi que le surlendemain de mon arrivée, et dans l'instant je me retirai et sortis. Apparemment il remarqua l'un et l'autre. C'était l'homme du monde qui était le plus attentif à toutes ces petites choses, et il était exactement informé chaque jour des gens de la cour qui arrivaient à Fontainebleau, où il aimait surtout à l'avoir grosse et distinguée. Le jour suivant, passant par son antichambre, allant ailleurs l'après-dîner, je le rencontrai qui passait chez Mme de Maintenon. A l'instant il me demanda de mes nouvelles. Je répondis avec respect et brièveté, et sans le suivre, je continuai mon chemin. Aussitôt je m'entendis rappeler : c'était le roi qui me parlait encore. A cette fois, je n'osai plus quitter, et je le suivis jusqu'où il allait. Il sentait quand il avait fait peine ou injustice, et quelquefois même assez souvent il cherchait à faire distinction, et ce qui dans un particulier supérieur s'appellerait honnêteté. Ce narré m'a conduit à Fontainebleau plus tôt que de raison, il faut retourner un peu en arrière. Mais auparavant je dirai que, quoique pressé souvent de me trouver aux communions du roi depuis, et en des temps où il n'y avait point de princes du sang à la cour, car les bâtards ne s'y étaient pas encore présentés, je ne pus jamais m'y résoudre, et jamais je n'y ai été depuis.

SAINT-SIMON,
Mémoires, éd. Delloye, t. X, p. 225.

Extrême importance que le roi attache à ces règles d'étiquette

(1707)

A un dîner, je ne sais comment il arriva que Mme de Torcy se trouva auprès de Madame, au dessus de la duchesse de Duras, qui arriva un moment après. Mme de Torcy, à la vérité, lui offrit sa place, mais on n'en était déjà plus à les prendre : cela se passa en compliments, mais la nouveauté du fait surprit Madame et toute l'assistance qui était debout et Madame aussi. Le roi arrive et se met à table. Chacun s'allait asseoir, lorsque le roi, regardant du côté de Madame, prit un sérieux et un air de surprise qui embarrassa tellement Mme de Torcy, qu'elle pressa Mme la duchesse de Duras de prendre sa place, qui n'en voulut rien faire encore une fois, et pour celle-là, elle aurait bien voulu qu'elle l'eût prise, tant elle se trouva embarrassée. Il faut remarquer que le hasard fit qu'il n'y avait que la duchesse de Duras de titrée de ce même côté de la table ; les autres, apparemment, avaient préféré ou, par hasard, s'étaient trouvées du côté de Mme la duchesse de Bourgogne et de Mme la Duchesse, les deux princes étant ce jour-là à la chasse avec Monseigneur. Tant que dura le dîner, le roi n'ôta presque point les yeux de dessus les deux voisines de Madame, et ne dit presque pas un mot, avec un air de colère qui rendit tout le monde fort attentif, et dont la duchesse de Duras même fut fort en peine.

Au sortir de table, on passa à l'ordinaire chez Mme de Maintenon. A peine le roi y fut établi dans sa chaise, qu'il dit à Mme de Maintenon qu'il venait d'être témoin d'une insolence, et ce fut le terme dont il se servit, incroyable, et qui l'avait mis dans une telle colère qu'elle l'avait empêché de manger, et raconta ce qu'il avait vu de ces deux places ; qu'une telle entreprise aurait été insupportable d'une femme de qualité, de quelque haute naissance qu'elle fût ; mais que d'une petite bourgeoise, fille de Pomponne, qui s'appelait Arnauld, mariée à un Colbert, il avouait qu'il avait été dix fois sur le point de la faire

sortir de table, et qu'il ne s'en était retenu que par la considération de son mari. Enfilant là-dessus la généalogie des Arnauld qu'il eut bientôt épuisée, il passa à celle des Colbert qu'il déchiffra de même, s'étendit sur leur folie d'avoir voulu descendre d'un roi d'Ecosse ; que M. Colbert l'avait tant tourmenté de lui en faire chercher les titres par le roi d'Angleterre, qu'il avait eu la faiblesse de lui en écrire ; que la réponse ne venant point, et Colbert ne lui donnant sur cela aucun repos, il avait écrit une seconde fois, sur quoi enfin le roi d'Angleterre lui avait mandé que, par politesse, il n'avait pas voulu lui répondre, mais que puisqu'il le voulait, qu'il sût donc que, par pure complaisance, il avait fait chercher soigneusement en Ecosse, sans avoir rien trouvé, sinon quelque nom approchant de celui de Colbert dans le plus petit peuple ; qu'il l'assurait que son ministre était trompé par son orgueil, et qu'il n'y donnât pas davantage [1]. Ce récit, fait en colère, fut accompagné de fâcheuses épithètes, jusqu'à s'en donner à lui même sur sa facilité d'avoir ainsi écrit ; après quoi il passa tout de suite à un autre discours plus surprenant encore à qui l'a connu. Il se mit à dire qu'il trouvait bien sot à Mme de Duras, car ce fut son terme, de n'avoir pas fait sortir de cette place Mme de Torcy par le bras, et s'échauffa si bien là-dessus, que Mme la duchesse de Bourgogne et les princesses à son exemple, ayant peur qu'il ne lui en fît une sortie, se prirent à l'excuser sur sa jeunesse, et à dire qu'il séyait toujours bien à une personne de son âge d'être douce et facile, et d'éviter de faire peine à personne. Là-dessus le roi reprit qu'il fallait qu'elle fût donc bien douce et bien facile en effet de l'avoir souffert de qui que ce fût sans titre, plus encore de cette petite bourgeoise, et que toutes deux ignorassent bien fort, l'une ce qui lui était dû, l'autre le respect, ce fut encore son terme, qu'elle devait porter à la dignité et à la naissance ; qu'elle devait se sentir bien honorée d'être admise à sa table et soufferte parmi les femmes de qualité ; qu'il avait vu les secrétaires d'Etat bien éloignés d'une confusion semblable ; que sa bonté et la sottise des gens de qualité les avaient lais-

1. Il lui recommandait de ne pas *donner davantage* dans le piège, dans le panneau, de ne pas être dupe de l'orgueil de son ministre.

sés mêler parmi eux ; que ce honteux mélange devait bien leur suffire à ne pas entreprendre ce que la femme de la plus haute naissance n'eût pas oser songé d'attenter, ce fut encore l'expression dont il se servit, mais encore pour respecter les femmes de qualité sans titre, et ne pas abuser de l'honneur étrange et si nouveau de se trouver comme l'une d'elles, et se bien souvenir toujours de l'extrême différence qu'il y avait, et qui y serait toujours ; qu'on voyait bien à cette impertinence, ce fut le mot dont il se servit, le peu d'où elle était sortie et que les femmes de secrétaires d'Etat qui avaient de la naissance se gardaient bien de sortir de leurs bornes, comme par exemple Mme de Pontchartrain qui, par sa naissance se pouvant mêler davantage avec les femmes de qualité, prenait tellement les dernières places, et cela si naturellement et avec tant de politesse, que cette conduite ajoutait infiniment à sa considération, et lui procurait aussi des honnêtetés qui, depuis son mariage, étaient bien loin de lui être dues.

Après ce panégyrique de Mme de Ponchartrain, sur lequel le roi prit plaisir à s'étendre, il acheva de combler l'assistance d'étonnement ; car, reprenant sa première colère que le long discours semblait avoir amortie, il se mit à exalter la dignité des ducs et fit connaître pour la première fois de sa vie qu'il n'en ignorait ni la grandeur, ni la connexité de cette grandeur à celle de sa couronne et de sa propre majesté. Il dit que cette dignité était la première de l'Etat, la plus grande qu'il pût donner à son propre sang, le comble de l'honneur et de la récompense de la plus haute noblesse [1]. Pour conclusion, le roi demanda qui des princesses se voulait charger de dire à Mme de Torcy à quel point il l'avait trouvée impertinente. Toutes se regardèrent, et pas une ne se proposa, sur quoi le roi, se fâchant davantage, dit que si fallait-il pourtant [2] qu'elle le sût, et là-dessus s'en alla chez lui.

1. On devine avec quelle ivresse Saint-Simon enregistre ces déclarations royales, lui qui a passé sa vie et dépensé toute sa fougue à défendre et à glorifier la dignité de duc et pair.

2. *Si fallait-il pourtant*. Dans cette tournure archaïque, *si* a le sens de pourtant et dès lors forme pléonasme avec *pourtant*. « Vous avez beau faire : si faut-il croire ou douter. » Pascal. *Pensées*.

Alors les dames, qui avaient bien vu de loin qu'il y avait eu beaucoup de colère dans la conversation, et qui pour cela même s'étaient tenues encore plus soigneusement à l'écart, s'approchèrent un peu par curiosité, qui augmenta fort en voyant l'espèce de trouble des princesses qui s'ébranlaient pour s'en aller, lesquelles, après quelque peu de discours entre elles, se séparèrent et contèrent le fait chacune à ses amies, Mme de Maintenon à ses favorites, Mme la duchesse de Bourgogne à ses dames et à la duchesse de Duras ; en sorte que la chose se répandit bientôt à l'oreille et courut après partout. On crut que cela était fini ; mais sitôt que le roi eut passé, le même jour, de son souper dans son cabinet, la vesperie [1] recommença encore avec plus d'aigreur, tellement que Mme la Duchesse, craignant enfin pis, conta tout en sortant à Mme de Bouzols pour qu'elle en avertît Torcy son frère, et que sa femme prît bien garde à elle. Mais la surprise fut extrême quand, le lendemain, au sortir du dîner, le roi ne put, chez Mme de Maintenon, parler d'autre chose, et encore sans aucun adoucissement dans les termes ; si bien que pour l'apaiser un peu, Mme la duchesse lui dit qu'elle avait averti Mme de Bouzols, n'osant le dire à Mme de Torcy elle-même ; sur quoi le roi, comme soulagé, se hâta de lui répondre qu'elle lui avait fait grand plaisir, parce que cela lui épargnait la peine de bien laver la tête à Torcy, qu'il avait résolu de le faire plutôt que sa femme ne manquât de recevoir ce qu'elle méritait. Il ne laissa pas de poursuivre encore les mêmes propos et de même façon jusqu'à ce qu'il repassât chez lui.

Torcy et sa femme outrés furent quelques jours à ne paraître presque point. Ils firent l'un et l'autre de grandes excuses et force compliments à la Duchesse de Duras, qui elle-même était, surtout devant le roi, fort embarrassée, lequel, quatre jours durant, ne cessa de parler toujours sur ce même ton dans ses particuliers. Torcy, craignant une sortie, écrivit une lettre au roi de plainte et de douleur

1. *Vesperie* (*vesper*, soir) signifie au propre une thèse qu'un licencié soutenait *le soir*, avant de recevoir le bonnet et qui donnait lieu à des observations de la part de celui qui présidait. Au figuré, le mot signifie ici admonestation.

respectueuse d'une tempête [1], dont la source n'était qu'un hasard qu'il n'avait pas tenu à sa femme de corriger, mais à la duchesse de Duras qui, poliment, quoi qu'elle eût pu faire, n'avait pas voulu prendre sa place. Toutes sortes d'aveux de ce qui était dû, et dont sa femme n'avait jamais songé à s'écarter et toutes sortes de respects et de traits délicats de modestie étaient adroitement glissés dans cette lettre. Le roi lui témoigna en être content à son égard ; il ménagea les termes sur sa femme, mais il lui fit entendre qu'elle ferait bien d'être attentive et mesurée dans sa conduite, tellement que cela fut fini de manière que Torcy ne sortit pas trop mécontent de la conversation. On peut imaginer le bruit que fit cette aventure, et jusqu'à quel point les secrétaires d'Etat et les ministres si haut montés la sentirent. Le rare fut qu'il y eut des femmes de qualité qui se sentirent piquées de ce qui avait été dit sur elles. Toutes affectèrent une grande attention à rendre aux femmes titrées. Le roi, qui le remarqua, le loua, mais avec aigreur sur le contraire, et s'est toujours montré depuis le même à cet égard des femmes titrées et non titrées, et des hommes pareillement.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye t. x, p. 230.

LAISSER ALLER INTIME — MOMENTS DE DÉTENTE

Il faut ajouter cependant que dans l'intimité ce cérémonial compassé de la cour souffrait de singulières infractions. S'il faut en croire le duc de Luynes qui certifie ce qu'il raconte en citant ses garants et ses auteurs, il se passait à Marly des débauches de gaieté qui contrastaient avec les majestueuses symétries de Versailles. On en jugera par le récit suivant.

« M[me] la Duchesse mère (fille naturelle de Louis XIV mariée avec le duc de Chartres, neveu du Roi) me contait à Marly, il y a quelques jours, que dans le souper du feu roi avec des princesses et des dames à Marly, il arrivait

1. Au sujet d'une tempête.

quelquefois que le roi, qui était fort adroit, se divertissait à jeter des boules de pain aux dames et permettait qu'elles lui en jetassent toutes. M. de Lassay qui était fort jeune et n'avait encore jamais vu ces soupers, m'a dit qu'il fut d'un étonnement extrême de voir jeter des boules de pain au roi ; non seulement des boules, mais on jetait des pommes, des oranges. On prétend que Mlle de Viantais, fille d'honneur de Mme la princesse de Conti, fille du roi, à qui le roi avait fait un peu de mal en lui jetant une boule, lui jeta une salade tout assaisonnée. »

MŒURS PRÉCIEUSES

La marquise de Rambouillet et ses amis

Une partie de la société aristocratique chercha à réagir contre la violence des mœurs de ce commencement du XVIIe siècle. L'hôtel de Rambouillet fut un des artisans de cette réaction bienfaisante. Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet et sa fille, Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, réunissaient chez elles une société choisie de grands seigneurs, de gens de lettres et de femmes distinguées par leur naissance et par leur esprit. Ce salon qui réunit de 1608 à 1645 l'élite de la société s'appela *la chambre bleue d'Arthénice* (anagramme de Catherine). Nous trouvons des renseignements circonstanciés sur l'ingénieuse marquise dans Tallemant des Réaux que Sainte-Beuve estime « le meilleur témoin de l'hôtel Rambouillet et de ce monde raffiné » *Causeries du Lundi*, t. XIII, p. 186.

Mme de Rambouillet est fille, comme j'ai déjà dit, de feu M. le marquis de Pisani, et d'une Savalli, veuve d'un Ursins. Sa mère était une habile femme ; elle eut soin de l'entretenir dans la langue italienne afin qu'elle sût également cette langue et la française. On fit toujours cas de cette dame-là à la cour, et Henri IV l'envoya, avec Mme de Guise, surintendante de la maison de la Reine, recevoir la reine-mère à Marseille. Elle maria sa fille devant[1] douze ans avec M. le vidame du Mans. Mme de Rambouillet dit qu'elle regarda d'abord son mari, qui avait alors une fois autant d'âge qu'elle, comme un homme fait, et qu'elle

1. Vieilli, pour *avant* « De ce qu'on le faisait lever *devant* l'aurore. » La Font. *Fable* VI. 11.

se regarda comme un enfant, et que cela lui est toujours demeuré dans l'esprit, et l'a portée à le respecter davantage. Hors les procès, jamais il n'y a eu un homme plus complaisant pour sa femme. Elle m'a avoué qu'il a toujours été amoureux d'elle, et ne croyait pas qu'on pût avoir plus d'esprit qu'elle en avait. A la vérité, il n'avait pas grand-peine à lui être complaisant, car elle n'a jamais rien voulu que de raisonnable. Cependant elle jure que si on l'eût laissée jusqu'à vingt ans et qu'on ne l'eût point obligée après à se marier, elle fût demeurée fille. Je la croirais bien capable de cette résolution, quand je considère que dès vingt ans elle ne voulut plus aller aux Assemblées du Louvre ; chose assez étrange pour une belle et jeune personne et qui est de qualité. Elle disait qu'elle n'y trouvait rien de plaisant, que de voir comme on s'y pressait pour y entrer, et que quelquefois il lui est arrivé de se mettre en une chambre pour se divertir du méchant ordre qu'il y a pour ces choses-là en France. Ce n'est pas qu'elle n'aimât le divertissement mais c'était en particulier. A l'entrée qu'on devait faire à la reine-mère, quand Henry IV la fit couronner, M[me] de Rambouillet était une des belles qui devaient être de la cérémonie.

Elle a toujours aimé les belles choses, et elle allait apprendre le latin, seulement pour lire Virgile, quand une maladie l'en empêcha. Depuis, elle n'y a pas songé, et s'est contentée de l'espagnol. C'est une personne habile en toute choses. Elle fut elle-même l'architecte de l'hôtel de Rambouillet, qui était la maison de son père. Mal satisfaite de tous les desseins [1] qu'on lui faisait (c'était du temps du maréchal d'Ancre, car alors on ne savait que faire une salle à un côté, une chambre à l'autre, et un escalier au milieu : d'ailleurs la place était fort irrégulière et d'une assez petite étendue), un soir après y avoir bien rêvé, elle se mit à crier : « Vite, du papier ; j'ai trouvé le moyen de faire ce que je voulais. » Sur l'heure elle en fit le dessin, car naturellement elle sait dessiner; et dès qu'elle a vu une maison, elle en tire le plan fort aisément. De là vient qu'elle faisait tant la guerre à Voiture de ce qu'il ne retenait jamais rien des beaux bâtiments

1. *Dessein* signifiait alors le plan d'un bâtiment.

qu'il voyait ; et c'est ce qui a donné lieu à cette ingénieuse badinerie qu'il lui écrivit sur le Valentin[1]. On suivit le dessin de Mme de Rambouillet de point en point. C'est d'elle qu'on a appris à mettre les escaliers de côté, pour avoir une grande suite de chambres, à exhausser les planchers, et a faire des portes et des fenêtres hautes et larges et vis à vis les unes des autres, et cela est si vrai que la reine-mère, quand elle fit bâtir le Luxembourg, ordonna aux architectes d'aller voir l'hôtel de Rambouillet et ce soin ne leur fut pas inutile. C'est la première qui s'est avisée de faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné ; et c'est ce qui a donné à sa grand'chambre le nom de la chambre bleue. J'ai dit ailleurs que Mme la Princesse et le cardinal de La Vallette étaient fort de ses amis. L'hôtel de Rambouillet était, pour ainsi dire, le théâtre de tous les divertissements, et c'était le rendez-vous de ce qu'il y avait de plus galant à la cour, et de plus poli parmi les beaux esprits du siècle... Elle dit qu'elle ne conçoit pas de plus grand plaisir au monde que d'envoyer de l'argent aux gens, sans qu'ils puissent savoir d'où il vient. Elle passe bien plus avant que ceux qui disent que donner est un plaisir de roi car elle dit que c'est un plaisir de Dieu...

Jamais il n'y a eu une meilleure amie. M. d'Andilly[2], qui faisait le professeur en amitié, lui dit un jour qu'il la voulait instruire amplement en cette belle science ; il lui faisait des leçons prolixes ; elle, pour trancher tout d'un coup, lui dit : « Bien loin de ne pas faire toutes choses au monde pour mes amis, si je savais qu'il y eût un fort honnête homme aux Indes, sans le connaître autrement, je tâcherais de faire pour lui tout ce qui serait à son avantage. — Quoi ! s'écria M. d'Andilly, vous en savez jusque-là ! Je n'ai plus rien à vous montrer. »

Mme de Rambouillet est encore présentement d'humeur à se divertir de tout. Un de ses plus grands plaisirs était de surprendre les gens. Une fois elle fit une galanterie à

1. C'est une allusion à la lettre que Voiture écrivit à Mme de Rambouillet pour lui donner la description d'un château Royal de la maison de Savoie, le Valentin, proche Turin (*Œuvres de Voiture*, éd. Ubicini, t. I, p. 315).
2. Robert Arnauld d'Andilly (1599-1674).

M. de Lisieux [1] à laquelle il ne s'attendait pas. Il l'alla voir à Rambouillet. Il y a au pied du château une fort grande prairie, au milieu de laquelle, par une bizarrerie de la nature, se trouve comme un cercle de grosses roches, entre lesquelles s'élèvent de grands arbres qui font un ombrage très agréable. C'est le lieu où Rabelais se divertissait, à ce qu'on dit dans le pays ; car le cardinal du Bellay, à qui il était, et MM. de Rambouillet, comme proches parents, allaient fort souvent passer le temps à cette maison, et encore aujourd'hui on appelle une certaine roche creuse et enfumée la Marmite de Rabelais. La marquise proposa donc à M. Lisieux d'aller se promener dans la prairie. Quand il fut assez près de ces roches pour entrevoir à travers les feuilles des arbres, il aperçut en divers endroits je ne sais quoi de brillant. Etant plus proche, il lui sembla qu'il discernait des femmes, et qu'elles étaient vêtues en nymphes. La marquise, au commencement, ne faisait pas semblant de rien voir de ce qu'il voyait. Enfin, étant parvenus jusqu'aux roches, ils trouvèrent M[lle] de Rambouillet et toutes les demoiselles de la maison, vêtues effectivement en nymphes, qui, assises sur ces roches, faisaient le plus agréable spectacle du monde. Le bonhomme en fut si charmé, que, depuis, il ne voyait jamais la marquise sans lui parler des roches de Rambouillet.

Si elle eût été en état de faire de grandes dépenses, elle eût bien fait de plus chères galanteries. Je lui ai entendu dire que le plus grand plaisir qu'elle eût pu avoir, eût été de faire bâtir une belle maison au bout du parc de Rambouillet, si secrètement que personne de ses amis n'en sût rien (et avec un peu de soin la chose n'était pas impossible, parce que le lieu est assez écarté, et que ce parc est un des plus grands de France, et même éloigné d'une portée de mousquet du château, qui n'est qu'un bâtiment à l'antique); qu'elle eût voulu ensuite mener à Rambouillet ses meilleurs amis, et le lendemain, en se promenant dans le parc, leur proposer d'aller voir une belle maison qu'un de ses voisins avait fait faire depuis quelque temps : « Et après bien des détours, je les aurais menés, disait-elle, dans

1. L'évêque de Lisieux, Philippe de Cospéan, prédicateur renommé de son temps.

ma nouvelle maison, que je leur aurais fait voir, sans qu'il parût un seul de mes gens, mais seulement des personnes qu'ils n'eussent jamais vues ; et enfin je les aurais priés de demeurer quelques jours, en ce beau lieu, dont le maître était assez mon ami pour le trouver bon. Je vous laisse à penser, ajoutait-elle, quel aurait été leur étonnement lorsqu'ils auraient su que tout ce secret n'aurait été que pour les surprendre agréablement. »

Elle attrapa plaisamment le comte de Guiche, aujourd'hui le maréchal de Gramont[1]. Il était encore fort jeune quand il commença à aller à l'hôtel de Rambouillet. Un soir, comme il prenait congé de Mme la Marquise, M. de Chaudebonne[2], le plus intime des amis de Mme de Rambouillet, qui était fort familier avec lui, lui dit : « Comte, ne t'en vas point, soupe céans[3]. — Jésus ! vous moquez-vous ? s'écria la marquise ; le voulez-vous faire mourir de faim ? — Elle se moque elle-même, reprit Chaudebonne, demeure, je t'en prie. » Enfin il demeura. Mlle Paulet[4], car tout cela était concerté, arriva en ce moment avec Mlle de Rambouillet ; on sert, et la table n'était couverte que de choses que le comte n'aimait pas. En causant, on lui avait fait dire, à diverses fois, toutes ses aversions. Il y avait entre autres choses un grand potage au lait et un gros coq d'Inde. Mlle Paulet y joua admirablement son personnage. « Monsieur le Comte, disait-elle, il n'y eut jamais un si bon potage au lait ; vous en plaît-il sur votre assiette ? — Mon Dieu ! le bon coq d'Inde ! il est aussi tendre qu'une gelinotte. — Vous ne mangez point du blanc que je vous ai servi ; il vous faut donner du rissolé, de ces petits endroits de dessus le dos. » Elle se tuait de lui en donner, et lui de la remercier. Il était déferré[5] ; il ne savait que penser d'un si pauvre souper. Il émiait[6] du pain

1. Antoine de Gramont, maréchal de France (1604-1678).
2. C'était aussi le protecteur de Voiture.
3. *Céans*, du latin *ecce intùs*. « Le maître de *céans*. »
4. Angélique Paulet, surnommée *la Lionne* à cause de sa belle chevelure fauve et qui donna son nom à une taxe, la *Paulette* ; c'est l'impôt que nous avons déjà vu nommé par Richelieu droit annuel, page 20, note 1.
5. *Déferré*, au sens propre, se dit d'un cheval qui a perdu ses fers, au sens figuré, d'une personne qui se déconcerte.
6. *Émier*, émietter.

entre ses doigts. Enfin, après que tout le monde se fut bien diverti, Mme de Rambouillet dit au maître d'hôtel : « Apportez donc quelque autre chose, M. le Comte ne trouve rien là à son goût. » Alors on servit un souper magnifique, mais ce ne fut pas sans rire.

On lui fit encore une malice à Rambouillet. Un soir qu'il avait mangé force champignons, on gagna son valet de chambre qui donna tous les pourpoints des habits que son maître avait apportés. On les étrécit promptement. Le matin, Chaudebonne le va voir comme il s'habillait ; mais quand il voulut mettre son pourpoint, il le trouva trop étroit de quatre grands doigts. « Ce pourpoint-là est bien étroit, dit-il à son valet de chambre ; donnez-moi celui de l'habit que je mis hier. » Il ne le trouve pas plus large que l'autre. « Essayons-les tous », dit-il. Mais tous lui étaient également étroits. « Qu'est ceci ? ajouta-t-il, suis-je enflé ? serait-ce d'avoir trop mangé de champignons ? — Cela pourrait bien être, dit Chaudebonne, vous en mangeâtes hier au soir à crever. » Tous ceux qui le virent lui en dirent autant, et voyez ce que c'est que l'imagination. Il avait, comme vous pouvez penser, le teint tout aussi bon que la veille ; cependant il y découvrait, ce lui semblait, je ne sais quoi de livide. La messe sonne, c'était un dimanche : il fut contraint d'y aller en robe de chambre. La messe dite, il commence à s'inquiéter de cette prétendue enflure et il disait en riant du bout des dents : « Ce serait pourtant une belle fin que de mourir à vingt et un ans pour avoir mangé des champignons ! » Comme on vit que cela allait trop avant, Chaudebonne dit qu'en attendant qu'on pût avoir du contre-poison, il était d'avis qu'on fît une recette dont il se souvenait. Il se mit aussitôt à l'écrire, et la donna au comte. Il y avait : *Recipe*[1] de bons ciseaux, et décous ton pourpoint. Or, quelque temps après, comme si c'eût été pour venger le comte, Mlle de Rambouillet et M. de Chaudebonne mangèrent effectivement de mauvais champignons, et on ne sait ce qui en fut arrivé, si Mlle de Rambouillet n'eût trouvé de la thériaque[2] dans un cabinet, où elle chercha à tous hasards.

1. Prends.
2. *Thériaque*, « composition médicinale qui est faite avec de la chair de

Mme de Rambouillet a eu six enfants : Mme de Montausier est l'aînée de tous ; Mme d'Hyères est la seconde ; M. de Pisani était après. Il y avait un garçon bien fait qui mourut de la peste à huit ans. Sa gouvernante alla voir un pestiféré, et au sortir de là fut assez sotte pour baiser cet enfant ; elle et lui en moururent. Mme de Rambouillet, Mme de Montausier et Mlle Paulet l'assistèrent jusques au dernier soupir. Mme de Saint-Étienne est après, puis Mme de Pisani. Toutes sont religieuses, hors la première et la dernière des filles, qui est Mlle de Rambouillet.

M. de Pisani vint beau, blanc et droit au monde, mais il eut l'épine du dos démise en nourrice, sans qu'on le sût et en devint si contrefait, qu'on ne lui pouvait faire de cuirasse. Cela lui gâta jusques aux traits du visage, et il demeura fort petit, ce qui semblait d'autant plus étrange que son père, sa mère et ses sœurs sont tous grands. On disait les sapins de Rambouillet autrefois, parce qu'ils étaient je ne sais combien de frères de grande taille et point gros. En revanche, M. de Pisani avait beaucoup d'esprit et beaucoup de cœur. De peur qu'on ne le fît d'église, il ne voulut jamais étudier, ni même lire en français, et il ne commença à y prendre quelque goût que quand on imprima la traduction de ces huit oraisons de Cicéron, dont il y en a trois de M. d'Ablancourt et une de M. Patru. Il les aimait et les lisait à toute heure. Il raisonnait comme s'il eût eu toute la logique du monde dans la tête. Il avait l'esprit adroit, et chez les dames il était quelquefois mieux reçu que les mieux bâtis. Un jour, pour avoir de l'argent, il fit accroire à son père et à sa mère, qui en vingt-huit ans n'avaient couché qu'une nuit à Rambouillet, qu'il y avait du bois mort dans le parc et qu'il le faudrait ôter, et, en ayant eu la permission, il fit couper six cents cordes du plus beau et du meilleur. Il disait à M. le Prince en disputant, car ils disputaient souvent : « Faites-moi prince du sang au lieu de vous, et ayez toutes les raisons du monde : je gagnerai toujours contre vous. » Il voulut le suivre en toutes ses campagnes, quoique ce fut une ter-

vipère et plusieurs autres ingrédients et que l'on donne pour fortifier le cœur et pour servir d'antidote contre le venin et le poison. » (*Dict. Acad.*, 1694).

rible figure à cheval que le marquis de Pisani. On disait que c'était le chameau du bagage de M. le Prince. Il y fut tué enfin : ce fut à la bataille de Nordlingue, il était à l'aile du maréchal de Gramont, qui fut rompue. Le chevalier de Gramont lui cria : « Viens par ici, Pisani, c'est le plus sûr. » Il ne voulut pas apparemment se sauver en si mauvaise compagnie, car le chevalier était fort décrié pour la bravoure ; il alla par ailleurs, et ils rencontrèrent des Cravates[1] qui le massacrèrent...

Revenons au plaisir qu'avait Mme de Rambouillet à surprendre les gens. Elle fit faire un grand cabinet avec trois grandes croisées, à trois faces différentes, qui répondaient[2] sur le jardin des Quinze-Vingts, sur le jardin de l'hôtel de Chevreuse, et sur le jardin de l'hôtel de Rambouillet. Elle le fit bâtir, peindre et meubler, sans que personne de cette grande foule de gens qui allaient chez elle s'en fût aperçu. Elle faisait passer les ouvriers par-dessus la muraille, pour aller travailler de l'autre côté, car ce cabinet est en saillie sur le jardin des Quinze-Vingts. Le seul M. Arnault eut la curiosité de monter sur une échelle qu'il trouva appuyée à la muraille du jardin ; mais quelqu'un l'appela qu'il n'était encore qu'au second échelon ; depuis il n'y pensa plus. Un soir donc qu'il y avait grande compagnie à l'hôtel de Rambouillet, tout d'un coup on entend du bruit derrière la tapisserie, une porte s'ouvre, et Mlle de Rambouillet, aujourd'hui Mme de Montausier, vêtue superbement, paraît dans un grand cabinet tout à fait magnifique, et merveilleusement bien éclairé. Je vous laisse à penser si le monde fut surpris. Ils savaient que derrière cette tapisserie il n'y avait que le jardin des Quinze-Vingts, et sans avoir eu le moindre soupçon, ils voyaient un cabinet si beau, si bien peint, et presque aussi grand qu'une chambre, qui semblait apporté là par enchantement. M. Chapelain[3], quelques jours après, y fit attacher secrètement un rouleau de vélin, où était cette ode, où Zirphée, reine d'Argennes, dit qu'elle a fait cette loge pour mettre

1. « On appelle *Cravates* certaine milice à cheval. » (*Dict. Acad.*, 1694.)
2. Qui donnaient sur le jardin.
3. M. Chapelain (1595-1674) est l'auteur tristement célèbre du poème intitulé *la Pucelle d'Orléans*, le principal rédacteur des statuts de l'Académie française et du fameux jugement de cette Académie sur le *Cid*.

Arthénice à couvert de l'injure des ans ; car, comme nous dirons bientôt, Mme de Rambouillet avait bien des incommodités. Aurait-on cru, après cela, qu'il se fût trouvé un chevalier, et encore un chevalier qui descend des neuf preux qui, sans respecter la reine d'Argennes, ni la grande Arthénice, ôta à ce cabinet, que depuis on appela la loge de Zirphée, une de ses plus grandes beautés ? Car M. de Chevreuse s'avisa de bâtir je ne sais quelle garde-robe dont la croisée qui donnait sur son jardin fut bouchée. On lui en fit des reproches. « Il est vrai, dit-il, que M. de Rambouillet est mon bon ami et mon bon voisin et que même je lui dois la vie, mais où voulait-il que je misse mes habits? » Notez qu'il avait quarante chambres de reste.

Depuis la mort de M. de Rambouillet, Mme de Montausier a fait de l'appartement de Monsieur son père un appartement magnifique et commode tout ensemble. Quand il fut achevé, elle voulut le dédier [1], et pour cela elle y donna à souper à Madame sa mère. Elle, sa sœur de Rambouillet et Mme de Saint-Etienne, qui était alors ici religieuse, la servirent à table, sans que pas un homme, pas même M. de Montausier, eût le crédit d'y entrer. Mme de Rambouillet fit aussi quelque chose à son appartement qui n'est pas moins beau, ni moins bien pratiqué, et je me souviens qu'on disait à la mère et à la fille, voyant tant d'alcôves et d'oratoires, qu'elles prenaient tous les ans quelque chose sur l'hôtel de Chevreuse pour venger l'injure qu'on avait faite à Zirphée.

Un jour, Mme de Rambouillet, entrant dans ce cabinet, aperçut assez loin un grand jet d'eau qu'elle n'avait point accoutumé de voir. Ce jet d'eau était dans le parterre du logement de Mademoiselle. On avait dessein d'y faire un bassin, depuis on n'y pensa plus. On découvre ce parterre aisément de cette loge. Elle considéra qu'il n'y avait pas si loin qu'on ne pût conduire cette eau facilement dans le jardin de l'hôtel de Rambouillet. Elle parle à Mme d'Aiguillon [2] pour en avoir la décharge ; car la fontaine de l'hôtel de Rambouillet n'a qu'un filet d'eau. Mme d'Aiguillon fut quelque temps sans lui en rendre réponse, et Mme de

1. Le consacrer.
2. C'était la nièce du cardinal de Richelieu,

Rambouillet lui envoya ce madrigal pour l'en faire ressouvenir, car elle en a fait quelquefois de biens jolis :

Orante, dont les soins obligent tout le monde,
Gardez que le cristal dont se forme cette onde,
Qui dans le grand parterre a son trône établi,
A la fin ne se perde au fleuve de l'oubli.

Mais il se trouva que cette eau n'avait été conduite là qu'afin de la conduire après au Palais-Cardinal [1], c'est à dire que, comme il la fallait faire passer par là auprès, il fut de la bienséance d'en donner un peu à Mademoiselle ; mais la décharge était pour remplir le grand rond d'eau du Palais-Cardinal.

Il est temps de parler des incommodités de Mme de Rambouillet. Elle en a une dont il faut dire l'histoire, si on peut parler ainsi, car cela a fait croire à ceux qui ne voient les choses que de loin, qu'il y avait de la vision.

Mme de Rambouillet pouvait avoir trente-cinq ans ou environ, quand elle s'aperçut que le feu lui échauffait étrangement le sang, et lui causait des faiblesses. Elle qui aimait fort à se chauffer ne s'en abstint pas pour cela absolument ; au contraire, dès que le froid fut revenu, elle voulut voir si son incommodité continuerait ; elle trouva que c'était encore pis. Elle essaya encore l'hiver suivant ; mais elle ne pouvait plus s'approcher du feu. Quelques années après, le soleil lui causa la même incommodité : elle ne se voulait pourtant point rendre, car personne n'a jamais tant aimé à se promener et à considérer les beaux endroits du paysage de Paris. Cependant il fallut y renoncer, au moins tandis qu'il faisait soleil, car une fois qu'elle voulut aller à Saint-Cloud, elle n'était pas encore à l'entrée du Cours qu'elle s'évanouit, et on lui voyait visiblement bouillir le sang dans les veines, car elle a la peau fort délicate. Avec l'âge, son incommodité s'augmenta ; je lui ai vu un érysipèle pour un poêle de feu qu'on avait oubliée par mégarde sous son lit. La voilà donc réduite à demeurer presque toujours chez elle, et à ne se chauffer jamais. La nécessité lui fit emprunter des Espagnols l'invention des alcôves, qui sont aujourd'hui si fort en

1. Construit par Richelieu, le Palais-Cardinal est devenu depuis le Palais-Royal.

vogue à Paris. La compagnie se va chauffer dans l'antichambre. Quaud il gèle, elle se tient sur son lit; les jambes dans un sac de peau d'ours, et elle dit plaisamment, à cause de la grande quantité de coiffes qu'elle met l'hiver, qu'elle devient sourde à la Saint-Martin, et qu'elle recouvre l'ouïe à Pâques. Pendant les grands et longs froids de l'hiver passé, elle se hasarda de faire un peu de feu dans une petite cheminée qu'on a pratiquée dans sa petite alcôve. On mettait un grand écran du côté du lit qui, étant plus éloigné qu'autrefois, n'en recevait qu'une chaleur fort tempérée. Cependant cela ne dura pas longtemps car elle en reçut à la fin de l'incommodité ; et cet été qu'il à fait un furieux chaud, elle en a pensé mourir, quoique sa maison soit fort fraîche... Dans ce voyage de Rambouillet, elle fit dans le parc une belle chose ; mais elle se garda de le dire à ceux qui la furent voir. J'y fus attrapé comme les autres. Chavaroche, intendant de la maison, autrefois gouverneur du marquis de Pisani, eut charge de me faire tout voir. Il me fit faire mille tours ; enfin il me mena en un endroit où j'entendis un grand bruit, comme une grande chute d'eau. Moi qui avais toujours ouï dire qu'il n'y avait que des eaux basses à Rambouillet, imaginez-vous à quel point je fus surpris quand je vis une cascade, un jet et une nappe d'eau dans le bassin où la cascade tombait ; un autre bassin ensuite avec un gros bouillon d'eau, et au bout de tout cela un grand carré, où il y a un jet d'eau d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires, avec une nappe d'eau encore, qui conduit toute cette eau dans la prairie où elle se perd. Ajoutez que tout ce que je viens de vous représenter est ombragé des plus beaux arbres du monde. Toute cette eau venait d'un grand étang qui est dans le parc en un endroit plus élevé que le reste. Elle l'avait fait conduire par un tuyau hors de terre, si à propos, que la cascade sortait d'entre les branches d'un grand chêne, et on avait si bien entrelacé les arbres qui étaient derrière celui-là, qu'il était impossible de découvrir ce tuyau. La marquise, pour surprendre M. de Montausier, qui y devait aller, fit travailler avec toute la diligence imaginable. La veille de son arrivée, on fut obligé, la nuit étant survenue, de mettre plusieurs lanternes sur les arbres et d'éclairer les ouvriers avec des flam-

beaux : mais sans compter pour rien le plaisir que lui donna le bel effet que faisaient toutes ces lumières entre les feuilles des arbres et dans l'eau des bassins et du grand carré, elle eut une joie étrange de l'étonnement ou se trouva le lendemain le marquis, quand on lui montra tant de belles choses.

Mme de Rambouillet a toujours un peu trop affecté de deviner certaines choses. Elle m'en a conté plusieurs qu'elle avait devinées ou prédites. Le feu Roi [1] étant à l'extrémité, on disait : « Le Roi mourra aujourd'hui ; » puis : « Il mourra demain. — Non, dit-elle, il ne mourra que le jour de l'Ascension, comme j'ai dit il y a un mois. » Le matin de ce jour-là on dit qu'il se portait mieux: elle soutint toujours qu'il mourrait dans le jour ; en effet, il mourut le soir. Elle ne pouvait souffrir le roi ; il lui déplaisait étrangement: tout ce qu'il faisait lui semblait contre la bienséance. Mlle de Rambouillet disait : « J'ai peur que l'aversion que ma mère a pour le roi ne la fasse damner. . »

Mme de Rambouillet est un peu trop complimenteuse pour certaines gens qui n'en valent pas trop la peine ; mais c'est un défaut que peu de personnes ont aujourd'hui, car il n'y a plus guère de civilité. Elle est un peu trop délicate, et le mot de teigneux dans une satire, ou dans une épigramme, lui donne, dit-elle, une vilaine idée... Cela va dans l'excès, surtout quand on est en liberté. Son mari et elle vivaient un peu trop en cérémonie.

Hors qu'elle branle un peu la tête, et cela lui vient d'avoir mangé trop d'ambre [2] autrefois, elle ne choque point encore, quoi qu'elle ait près de soixante-dix-ans. Elle a le teint beau, et les sottes gens ont dit que c'était pour cela qu'elle ne voulait point voir le feu, comme s'il n'y avait point d'écrans au monde. Elle dit que ce qu'elle souhaiterait le plus pour sa personne, ce serait de se pouvoir chauffer tout son saoul. Elle alla à la campagne l'automne passé, qu'il ne faisait ni froid ni chaud ; mais cela lui arrive rarement, et ce n'était qu'à une demi-lieue de

1. Louis XIII.
2. On s'en servait pour se parfumer.

Paris. Une maladie lui rendit les lèvres d'une vilaine couleur; depuis elle y a toujours mis du rouge. J'aimerais mieux qu'elle n'y mît rien. Au reste, elle a l'esprit aussi net, et la mémoire aussi présente que si elle n'avait que trente ans. C'est d'elle que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit et de ce que j'écrirai dans ce livre. Elle lit toute une journée sans la moindre incommodité, et c'est ce qui la divertit le plus. Je la trouve un peu trop persuadée, pour ne rien dire de pis, que la maison des Savellis est la meilleure maison du monde.

TALLEMANT DES RÉAUX,
Historiettes, 2e éd., par Mommerquée, 1861, t. III, p. 211.

MŒURS PRÉCIEUSES DE PROVINCE

L'affectation guindée qui déshonora le genre précieux ne vint qu'après la dispersion des membres de l'hôtel de Rambouillet, et ce n'est pas à eux, mais à leurs ridicules imitateurs, que s'adressèrent plus tard les satires de Boileau et de Molière. Fléchier, avec sa bonne humeur habituelle et son style agréable qui lui-même n'est pas exempt de préciosité, nous raconte la rencontre qu'il fit en Auvergne de quelques précieuses. On retrouve dans leur langage un écho de celui que Molière prête à ses héroïnes.

Environ ce temps, un capucin qui n'avait point la barbe si vénérable que les autres, et qui se piquait d'être un peu plus du monde que ses confrères, ayant ouï parler de moi, et sachant que j'avais prêté quelques livres de poésies, se souvint d'avoir vu mon nom au bas d'une ode ou d'une élégie [1], et d'avoir vu quelqu'un à Bourbon qui se disait de mes amis ; car le bon père va de bain en bain, et se croit appelé de Dieu pour consoler les dames malades qui prennent les eaux. Il ne manqua pas de me faire compliment et de me traiter de bel esprit et sa bonté passa jusqu'à dire partout que j'étais poète. Faire des vers et

1. Probablement l'élégie intitulée *Plainte de la France sur l'insulte faite à l'ambassadeur le* 20 août 1662.

venir de Paris, ce sont des choses qui donnent bien de la réputation dans ces lieux éloignés, et c'est là le comble de l'honneur d'un homme d'esprit. Ce bruit de ma poésie fit un grand éclat, et m'attira deux ou trois précieuses languissantes, qui recherchèrent mon amitié, et qui crurent qu'elles passeraient pour savantes dès qu'on les aurait vues avec moi, et que le bel esprit se prenait ainsi par contagion. L'une était d'une taille qui approchait un peu de celle des anciens géants, et son visage n'étant point proportionné à sa taille, elle avait une figure d'une laide amazone ; l'autre était, au contraire, fort petite, et son visage était si couvert de mouches, que je ne pus juger autre chose, sinon qu'elle avait un nez et des yeux. Je pris garde même qu'elle était un peu boiteuse, et surtout je remarquai que l'une et l'autre se croyaient belles. Ces deux figures me firent peur, et je les pris pour deux mauvais anges qui tâchaient de se déguiser en anges de lumière ; je me rassurai le mieux que je pus, et ne sachant encore comme leur parler, j'attendis leur compliment de pied ferme. La petite, comme plus âgée, et de plus mariée, s'adressa à moi : « Ayant de si beaux livres que vous avez, me dit-elle, et en faisant d'aussi beaux vers que vous en faites, comme nous a dit le révérend père Raphaël, il est probable, Monsieur, que vous tenez, dans Paris, un des premiers rangs parmi les beaux esprits, et que vous êtes sur le pied de ne céder à aucun des Messieurs de l'Académie. C'est, Monsieur, ce qui nous a obligées de venir vous témoigner l'estime que nous faisons de vous. Nous avons si peu de gens polis et bien tournés dans ce pays barbare, que lorsqu'il en vient quelqu'un de la cour et du grand monde, on ne saurait assez le considérer. — Pour moi, reprit la grande jeune, quelque indifférente et quelque froide que je paraisse, j'ai toujours aimé l'esprit avec passion, et ayant toujours trouvé que les abbés en ont plus que les autres, j'ai toujours senti une inclination particulière à les honorer. »

Je leur répondis, avec un peu d'embarras, que j'étais le plus confus du monde ; que je ne méritais ni la réputation que le bon père m'avait donnée, ni la bonne opinion qu'elles avaient eue de moi, que j'étais pourtant satisfait de la bonté qu'il avait eue de me flatter, et de celle

qu'elles avaient de me croire, puisque cela me donnait l'occasion de connaître deux aimables personnes qui devaient avoir de l'esprit infiniment, puisqu'elles le cherchaient en d'autres. Après ces mots, elles s'approchèrent de ma table, et me prièrent de les excuser, si elles avaient la curiosité d'ouvrir quelques livres qu'elles voyaient ; que c'était une curiosité invincible pour elles. Parmi tous les livres de poésie, elles y trouvèrent la traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, par Nicole [1]. Je ne sais si le titre leur en plut, et si elles espérèrent y pouvoir apprendre quelque chose ; mais elles me prièrent de leur prêter cet ouvrage, qu'elles avaient tant ouï estimer dans l'original. Je leur prêtai donc l'*Art d'aimer* ; je leur eusse bien voulu donner encore celui de se rendre aimables. Elles me proposèrent un petit voyage à une belle maison de campagne qu'elles avaient à deux ou trois lieues de là et firent mille beaux desseins de me régaler.

FLÉCHIER, *Mémoires*.

Éd. Chéruel, p. 50.

Fléchier nous cite ensuite un curieux spécimen de ces conversations. Il raconte l'aventure romanesque de Mlle de Scudéri et de M. de Scudéri, son frère.

Comme on se lasse d'entendre parler de procès et de crimes, on est bien aise de trouver des conversations plus douces et plus divertissantes, et l'on se sert de tous les moyens qu'on a de tourner le discours agréablement. Nous parlâmes donc d'abord de l'esprit des personnes qui en font profession, et d'une infinité de dames et demoiselles de Paris, qui en ont infiniment, et qui font voir que l'esprit est de tout sexe, et que rien ne manque à la plupart des filles pour être savantes, que l'usage de se faire instruire, et la liberté de savoir. « Pourquoi, disait une

1. Cette traduction de l'*Art d'aimer*, en vers français, ne renferme que des fragments du poème d'Ovide ; elle est de Claude Nicole, président de l'élection de Chartres, oncle du célèbre moraliste de ce nom. On retrouve toujours ici le Fléchier des premiers temps, qui, en fait de poésie, suit la mode et ne songe nullement à la contrarier ; il est pour la poésie d'idylles, de sonnets, de recueils choisis, et du *Mercure galant*, pour la poésie à la Deshoulières.

dame de la compagnie, nous veut-on défendre l'usage de raisonner, et pourquoi veut-on que la nature nous ait bornées à certain agrément extérieur, et qu'elle nous ait retranché la raison, parce qu'elle nous a donné peut-être un peu de beauté? Il y a de l'injustice d'avoir tenu nos esprits captifs depuis tant de siècles, et les hommes ont tort de s'être imaginé que la raison fût toute pour eux. — Ils ont eu quelque raison, repartit un de nos amis, de s'être conservé, par cette imagination, un peu de crédit dans le monde. C'est votre esprit de vous faire aimer, c'est notre industrie de nous faire admirer, et de pouvoir dire que, si vous êtes belles, ils sont savants. — Quel malheur serait-ce, disait un autre, si les femmes avaient de l'étude! Elles triomphent assez de nous, d'ailleurs, sans nous vaincre encore en science. Il serait bon qu'elles eussent un peu plus de cœur, un peu moins d'esprit, moins de connaissances et plus de tendresse, et qu'elles n'eussent pas tant de raison à opposer à nos passions. »

Je leur montrai là-dessus une petite poésie que je venais de recevoir de Paris, qui était de la façon de Mlle de Scudéri, sur le sujet d'une tubéreuse [1] que le roi avait dans sa chambre. Elle fait parler cette fleur le plus galamment du monde, se mettre [2] au-dessus de toutes les autres fleurs, se moquer des palmes et des lauriers, et publier avec fierté la bonté que Sa Majesté a de la souffrir auprès de lui. Cela fit que nous parlâmes des romans de Sapho [3] et d'une aventure plaisante qui lui arriva à Lyon, lorsqu'elle revenait à Paris avec M. de Scudéri, son frère [4]. On leur avait donné une chambre dans l'hôtellerie, qui n'était séparée que d'une petite cloison d'une autre chambre où l'on avait logé un bon gentilhomme d'Auvergne, si bien qu'on pouvait les entendre discourir. Ces deux illustres personnes n'avaient pas grand équipage, mais ils [5] traînaient partout

1. La *tubéreuse* est une plante à fleur blanche, très odorante.

2. *Elle fait parler cette fleur*, elle la fait *se mettre au-dessus* des autres fleurs, *se moquer et publier*, etc. Cette construction n'a pas toute sa limpidité.

3. On désignait sous ce nom Mlle de Scudéri.

4. Georges de Scudéri, né vers 1601, mort en 1667. Ces *illustres personnes*, comme Fléchier appelle Scudéri et sa sœur, étaient alors dans tout l'éclat de leur réputation.

5. Cette syllepse est bien connue. Elle consiste à faire un accord logique.

avec eux une troupe de héros qui les suivaient dans leur imagination; et quoiqu'ils allassent à petit bruit, ils avaient toujours dans l'esprit des[1] grandes aventures; quoiqu'ils n'eussent qu'à compter avec leur hôte, ils avaient de grandes affaires à démêler avec les plus grands princes du monde; si bien que leur conversation la plus ordinaire était un conseil d'Etat, et, sans s'émouvoir, ils faisaient le procès aux plus redoutables princes. Durant quinze jours qu'ils furent en chemin, ils firent donner je ne sais combien de batailles. Qu'il est beau de voir toutes les intrigues d'un siècle passer par l'imagination de deux personnes qui font le destin de ceux qui faisaient autrefois celui du monde! Dès qu'ils furent arrivés à Lyon, et qu'ils eurent pris une chambre dans l'hôtellerie, ils reprirent leurs discours sérieux, et tinrent conseil s'ils devaient faire mourir un des héros de leur histoire, et, quoiqu'il n'y eût qu'un frère et une sœur à opiner, les avis furent partagés. Le frère, qui a l'humeur un peu plus guerrière, concluait, d'abord à la mort, et la sœur, comme d'une complexion plus tendre, prenait le parti de la pitié, et voulait bien lui sauver la vie. Ils s'échauffèrent un peu sur ce différend, et Sapho étant revenue à l'autre avis, la difficulté ne fut plus qu'à choisir le genre de mort. L'un criait qu'il fallait le faire mourir très cruellement, l'autre lui demandait par grâce de ne le faire mourir que par le poison. Ils parlaient si sérieusement et si haut, que le gentilhomme d'Auvergne logé dans la chambre voisine, crut qu'on délibérait sur la vie du roi, et ne sachant pas le nom du personnage, prit innocemment le héros du temps passé pour celui du nôtre, et fit un attentat d'un divertissement imaginaire; il s'en va faire sa plainte à l'hôte qui, ne prenant point ce fait pour une intrigue de roman, fit appeler les officiers de la justice pour informer sur la conjuration de ces deux inconnus. Ces messieurs, qui croient qu'ils ont seuls le pouvoir de faire mourir, se saisirent de leurs personnes, et jugeant à leur mine et à la tranquillité de leur esprit qu'ils

non grammatical. Le pronom *ils* s'accorde non avec les *deux illustres personnes*, mais avec l'idée de *personnages* contenue dans ces mots. Cette phrase rappelle la phrase si souvent citée de La Bruyère: « *Les personnes* d'esprit ont en *eux* les semences de tous les sentiments. »

1. Aujourd'hui on dirait : *de grandes aventures*.

n'étaient point si entreprenants qu'on les figurait [1], leur firent la grâce de les interroger sur-le-champ, s'ils n'avaient point eu dans l'esprit quelque grand dessein depuis leur arrivée. M. de Scudéri répondit que oui ; s'ils n'avaient point menacé la vie du prince de mort cruelle ou de poison ; il l'avoua ; s'ils n'avaient pas concerté ensemble le temps et le lieu ; il tomba d'accord ; s'ils n'allaient point à Paris pour exécuter et pour mettre fin à leur dessein ; il ne le nia point. Là-dessus on leur demande leurs noms, et ayant ouï que c'étaient M. et Mlle de Scudéri, ils connurent bien qu'ils parlaient plutôt de Cyrus et d'Ibrahim que de Louis et qu'ils n'avaient autre dessein que de faire mourir en idée [2] des princes morts depuis longtemps. Ainsi leur innocence fut reconnue ; ces messieurs se retirèrent après leur avoir demandé pardon, chargés de honte et pleins de respect, et ceux qui faisaient le procès aux héros donnèrent grâce [3] à ces hommes simples [4].

FLÉCHIER, *Mémoires*, p. 60.

MŒURS AUSTÈRES

Une visite à Port-Royal des Champs

L'histoire de Port-Royal tient une trop large place dans la société du XVIIe siècle, pour n'en pas trouver une quelconque dans cette peinture de l'époque.

Ces solitaires pratiquèrent de grandes vertus : ils se consacraient à l'éducation de la jeunesse ou à l'étude des livres saints, passaient leur vie dans le jeûne et dans les prières ; ils furent convaincus, pieux, rigides pour eux-mêmes comme pour les autres, mortifiés, irréprochables dans leurs mœurs. Mais d'une part, la doctrine janséniste qu'ils professèrent n'était point une hérésie imaginaire, mais une hérésie réelle, condamnée par l'Église, qui exagérait certains dogmes du Christianisme et supprimait les autres ou en

1. Qu'on les représentait.
2. Le mot *idée* signifie ici représentation par l'imagination, fiction.
3. *Donnèrent grâce*. Cette expression ne serait plus usitée aujourd'hui. On dirait plutôt : firent grâce, accordèrent le pardon.
4. Ce trait a fourni à MM. Scribe et Delestre-Poison le sujet d'une comédie-vaudeville, intitulée *l'Auberge*, ou *les Brigands sans le savoir*, 1812. Ils ont placé la scène dans une auberge, au milieu des Pyrénées.

tenait peu de compte ; qui ne voulait voir dans l'homme que la créature tombée et à jamais pervertie ; qui, dans les difficiles problèmes de la prédestination et de la grâce, accordait tout à la volonté arbitraire de Dieu, rien à la liberté ni aux mérites de l'homme ; qui condamnait à une radicale impuissance notre raison comme notre volonté. D'autre part, il n'est que trop vrai que ces hautes vertus, dont ces pieux solitaires donnèrent l'exemple, n'étaient pas exemptes d'un certain mélange de vices qui les faisaient appeler les Pharisiens du Christianisme : orgueil exclusif, entêtement, esprit de révolte, affectation de sévérité, noires médisances contre tous ceux qui ne pensaient pas comme eux. Dans ce siècle d'adulation et de servilité universelles, ils furent des caractères, dignes contemporains du grand Corneille, et leur physionomie morale présente une certaine grandeur. Louis XIV qui n'aimait ni les esprits fiers, ni les volontés inflexibles et qui vit toujours dans les jansénistes un parti de frondeurs religieux, alliés naturels des frondeurs politiques, avait pour eux une sorte de répulsion instinctive et exagérée, qui explique toutes ses violences. Voici trois témoignages en faveur de cette vie austère et retirée de Port-Royal.

Un jour quelqu'un me dit que le Port-Royal des Champs n'était qu'à deux lieues de Limours, il me prit la plus grande envie du monde d'y aller ; il est bon de dire d'où procédait cette curiosité, une abbaye de l'ordre de Saint-Bernard n'est pas extraordinaire à voir. Jansénius, évêque d'Ypres (et qui était mort en opinion de sainteté par la vie qu'il avait menée, à ce que j'ai ouï dire à ma belle-mère, qui en a fort entendu parler en Flandres lorsqu'elle y était, pendant sa vie, et après sa mort, même je crois qu'elle l'a vu) avait écrit de la grâce sur ce qu'en a dit Saint-Augustin. L'abbé de Saint-Cyran, homme très savant, et qui a aussi fort bien vécu, entra dans la même opinion ; le cardinal de Richelieu, soit qu'il appréhendât que ces opinions ne fussent nuisibles à la religion, soit qu'il craignît des gens dont le savoir et la vertu donnaient des lumières nouvelles (on en faisait voir qui avaient été cachées) le fit mettre en prison où il a été jusqu'à la régence, en ce temps la reine le fit sortir. Cet abbé hantait le couvent du Port-Royal qui est au faubourg Saint-Jacques. M. Arnauld[1] avait quantité de filles et de sœurs en ce monastère : il

1. Antoine Arnauld, surnommé le Grand Arnauld (1602-1694). — Arnauld d'Andilly, son frère aîné (1588-1674). — Louis Le Maître de Sacy (1613-1684).

s'adonna à la dévotion avec M. d'Andilly, son frère, et M. Le Maître, son neveu, ils étaient très souvent en cette maison où ils servaient Dieu avec grand zèle, et le prochain avec beaucoup de charité ; il y allait beaucoup de docteurs les visiter, ainsi par leur moyen il y avait de bons prédicateurs dans l'église du Port-Royal. La France devint fort tranquille, la campagne put être habitée en toute sûreté par les religieuses, et par les gens du monde ; les religieuses du Port-Royal de Paris en envoyèrent en celui des Champs. Ces messieurs que j'ai nommés se retirèrent au dehors ; à leur exemple beaucoup de gens, qui voulaient abandonner le monde, y allèrent, ils se mirent tous à écrire, et firent des traductions admirables ; ils travaillaient à leur jardin et assistaient les pauvres des environs, ils y menaient une vie qui n'est pas ordinaire ; ils portaient la pénitence plus loin pour des gens du monde que ne font les religieux qui en ont plus à faire que ces messieurs, parce qu'ils ménagent plus leurs intérêts que leur conscience et celle de leur prochain. Cela déchaîna contre eux particulièrement les Jésuites, ils les nommèrent Jansénistes, comme on dirait les Calvinistes, afin que ce nom qui a du rapport à l'autre effrayât le monde et les fît passer pour des hérétiques. Comme ce sont des questions de théologie, et qu'il n'appartient pas aux femmes d'en parler ni même à beaucoup d'hommes, c'est à ceux à qui Dieu a donné le pouvoir et le caractère d'en connaître de les décider. Ce qu'on peut dire des mœurs de cette compagnie, c'est qu'elles sont admirables et d'exemple [1] : ils prêchent et ils écrivent avec la plus belle éloquence du monde, font des ouvrages merveilleux à la gloire de Dieu et des saints. Il ont fait depuis la traduction de l'office que l'Eglise fait du Saint-Sacrement, et on dit qu'il n'y a rien qui doive plus convaincre les Huguenots et prouver par raisons fortes et évidentes les vérités de notre religion à ceux qui sont assez malheureux pour manquer de foi. Leur dévotion est sincère ; retirés du commerce du monde, ils sont sans intérêts, sans ambition, et charitables au dernier point : si leur doctrine est mau-

1. Dignes d'être données en exemple.

vaise, il faut espérer qu'avec de bonnes mœurs ils obtiendront par leurs prières les lumières nécessaires pour se reconnaître et la changer. Cette doctrine donc a fait grand bruit dans la Sorbonne, où l'on a condamné des propositions de Jansénius, à quoi la compagnie du Port-Royal a souscrit et s'est soumise à l'Eglise et au Saint-Père avec le dernier respect. Cette dispute a causé beaucoup de scandale à la religion, et les Huguenots en ont tiré de grands avantages, parce que les Jésuites ont écrit des lettres contre leur sévérité, et eux contre les Jésuites sur leur relâchement : en cela il y a eu peu d'esprit de charité. Ceux qui n'aimaient pas les Jésuites disaient que la congrégation mangeait toujours du pain pétri de haine contre MM. Arnauld et Le Maître, parce que leur grand-père, avocat célèbre, nommé Marion, plaida contre eux du temps du Roi mon grand-père [1]. Pour moi je ne puis croire cela d'une si illustre compagnie, où il y a eu tant d'habiles gens et de saints personnages : je crois que c'était un zèle ardent pour la gloire de Dieu qui a emporté ces bons pères, et qui les a empêchés d'avoir toute la considération que leurs anciens eussent pu avoir. Assurément il n'y eut jamais moins de prédicateurs qu'ils ont maintenant parmi eux, ni moins de bonnes plumes, et cela paraît par leurs lettres ; c'est pourquoi par toutes sortes de raisons, ils eussent mieux fait de ne pas écrire, et si les Jansénistes les eussent tourmentés par leurs écrits ils se doivent défendre par leur silence, et le tort serait demeuré aux autres.

Il y avait à Port-Royal des Champs un petit collège, où l'on recevait des pensionnaires, qui étaient parfaitement élevés en la crainte de Dieu, aux belles-lettres, et en mille sciences qu'on leur apprenait, qui sont nécessaires dans le monde, et pour bien vivre : de sorte que contre l'ordinaire des écoliers qui sortent fort sots du collège, et à qui il faut du temps avant que de parvenir à la société des hommes et des honnêtes gens, ceux-là au sortir de leurs études avaient la même politesse que s'ils eussent été nourris [2] dans

1. Mlle de Montpensier connue sous le nom de *la grande Mademoiselle*, était fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et par suite petite-fille de Henri IV.

2. *Nourris* a le sens latin et signifie : élevés. « Ma jeunesse nourrie à la cour de Néron. » Racine, *Bérénice*.

la cour et le grand monde. On fit défense à ceux qui tenaient le collège de recevoir des enfants, et les ordres furent portés par un exempt des gardes du corps du Roi. En cette rencontre on connut visiblement que les Jésuites avaient agi : on crut aussi que le cardinal de Retz y avait bonne part, parce que l'on croyait qu'il avait des amis particuliers dans le Port-Royal, et cela peut-être, il n'est pas extraordinaire qu'un archevêque ait commerce avec des docteurs de Sorbonne ; assurément ce qui s'appelle janséniste ne faisait rien contre le service du Roi. J'allai donc en cette maison du Port-Royal : lorsque j'y arrivai, j'y demandai M. d'Andilly, je le connais, parce qu'il a été secrétaire des commandements de S. A. R. [1] Il y avait plusieurs années que je ne l'avais vu. On me dit qu'il était dans sa chambre ; je l'ai voulu voir, je jetai d'abord les yeux sur sa table, il me dit : « Vous êtes curieuse, vous voulez voir à quoi je m'amuse présentement, je traduis quelques endroits des œuvres de sainte Thérèse. » Je l'en remerciai, et lui dis : « J'aime cette sainte extrêmement, et je serais fort aise de voir ce qu'elle a fait en bons termes ; jusqu'ici on a mal traduit ses œuvres. » J'entrai dans le couvent, où je trouvai une communauté fort nombreuse, et des religieuses d'une mine dévote, naïve, simple et sans aucune façon ; leur église était fort ajustée [2]. Je me promenai par tout le couvent, et je regardais tout, je croyais ne rien voir dans cette maison de ce que j'ai vu dans les autres, je la trouvai toute pareille à toutes les abbayes réformées de l'ordre de Saint-Bernard. Ces religieuses furent assez étonnées de ce que je me récriai : « Voilà des saints et des saintes », lorsque je vis leurs images dans leurs cellules ; elles n'osèrent me questionner là-dessus. Lorsque je sortis, M. d'Andilly me dit : « Vous avez vu qu'il y a ici des images des saints, qu'on les prie et qu'on les révère, que nos sœurs ont des chapelets, et que l'on y voit des reliques. » Je lui dis : « Il est vrai que j'avais ouï

1. Son Altesse Royale, Gaston frère du roi. Ce titre d'*altesse*, au XVII[e] siècle, était réservé aux membres de la famille royale. Gaston d'Orléans prit, en 1630, le titre d'*altesse sérénissime*, qu'il abandonna l'année suivante pour celui d'*altesse royale*.

2. *Ajustée ;* nous dirions aujourd'hui, ornée, arrangée. « Nous verrons comment vous aurez *ajusté* vos appartements. » Voltaire. *Lettres*.

dire que l'on ne faisait pas cas de cela en ce lieu, et je suis bien aise d'en être éclaircie. » M. d'Andilly me dit : « Vous vous en allez à la cour, vous prendrez la peine de rendre ce témoignage à la reine de ce que vous avez vu. » Je l'assurai que je le ferais très volontiers, et lui m'assura des prières de toute la communauté et des siennes, il me tint mille beaux discours pour m'obliger à être dévote. Je m'en allai fort satisfaite de ce que j'avais vu et ouï.

M[lle] de MONTPENSIER.

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXVIII, p. 244.

Voici sur le même sujet un rapport compromettant adressé par un médecin au roi lui-même (1703).

Je me souviens qu'il (le médecin) nous conta, à M[me] de Saint-Simon et à moi, une aventure qui lui arriva et qui mérite d'être rapportée. Moins d'un an depuis qu'il fut premier chirurgien et déjà en familiarité et en faveur, mais voyant, comme il a toujours fait, tous les malades de toute espèce qui avaient besoin de sa main dans Versailles et autour, il fut prié par le chirurgien de Port-Royal-des-Champs d'y aller voir une religieuse à qui il croyait devoir couper la jambe. Maréchal s'y engagea pour le lendemain. Ce même lendemain, on lui proposa, au sortir du lever du roi, d'aller à une opération qu'on devait faire ; il s'en excusa sur l'engagement qu'il avait pris pour Port-Royal. A ce nom, quelqu'un de la faculté le tira à part, et lui demanda s'il savait bien ce qu'il faisait d'aller à Port-Royal. Maréchal, tout uni [1], et fort ignorant de toutes les affaires qui sous ce nom avaient fait tant de bruit, fut surpris de la question, et encore plus quand on lui dit qu'il ne jouait [2] pas à moins qu'à se faire chasser ; il ne pouvait comprendre que le roi trouvât mauvais qu'il allât voir si on y couperait ou non la jambe à une religieuse. Par composition [3], il promit de

1. *Uni*, droit, simple, sans façon. « J'aime les gens simples et *unis*. » Marivaux. *Legs*.
2. *Qu'il ne jouait pas*, qu'il ne travaillait pas.
3. *Par composition*, par esprit de conciliation. C'est dans ce sens qu'on dit d'une personne conciliante qu'elle est de *bonne composition*.

le dire au roi avant d'y aller. En effet, il se trouva au retour du roi de sa messe, et comme ce n'était pas une heure où il eût accoutumé de se présenter, le roi, surpris, lui demanda ce qu'il voulait. Maréchal lui raconta avec simplicité ce qui l'amenait, et la surprise où il en était lui-même. A ce nom de Port-Royal, le roi se redressa comme il avait accoutumé aux choses qui lui déplaisaient, et demeura deux ou trois Pater sans répondre, sérieux et réfléchissant, puis dit à Maréchal : « Je veux bien que vous y alliez tout à l'heure pour avoir du temps devant vous; que, sous prétexte de curiosité, vous voyiez toute la maison, et les religieuses au chœur et partout où vous les pourrez voir; que vous les fassiez causer et que vous examiniez bien tout de très près, et que ce soir vous m'en rendiez compte. » Maréchal, encore plus étonné, fit son voyage, vit tout, et ne manqua à rien de tout ce qui lui était prescrit. Il fut attendu avec impatience ; le roi le demanda plusieurs fois, et le tint, à son arrivée, près d'une heure en questions et en récits. Maréchal fit un éloge continuel de Port-Royal ; il dit au roi que le premier mot qui lui fut dit fut pour lui demander des nouvelles de la santé du roi et à plusieurs reprises ; qu'il n'y avait lieu où on priât tant pour lui, dont [1] il avait été témoin aux offices du chœur. Il admira la charité, la patience et la pénitence qu'il y avait remarquées ; il ajouta qu'il n'avait jamais été en aucune maison dont la piété et la sainteté lui eussent fait autant d'impression. La fin de ce compte fut un soupir du roi, qui dit que c'étaient des saintes qu'on avait trop pressées, dont on n'avait pas assez ménagé l'ignorance des faits et l'entêtement, et à l'égard desquelles on avait été beaucoup trop loin. Voilà le sens droit et naturel produit par un récit sans fard d'un homme neuf [2] et neutre qui dit ce qu'il a vu, et dont le roi ne se pouvait défier, et qui eut par là toute liberté de parler; mais le roi, vendu à la contre-partie, ne donnait d'accès qu'à elle, aussi cette impression fortuite du vrai fut-elle bientôt anéantie. Il ne s'en souvint plus quelques années après, lorsque le père Tellier

1. Ce dont.
2. *Neuf*, étranger à tous les partis, sincère, sans parti pris.

lui fit détruire jusqu'aux pierres et aux fondements matériels de Port-Royal, et y passer partout la charrue.

SAINT-SIMON.

Mémoires, t. VII, p. 39.

Les religieuses du Saint-Sacrement s'étaient retirées en 1638 à Port-Royal, sous la direction de la Mère angélique. Leur institut avait été approuvé par bref du pape et par lettres patentes du roi.

Racine dont la grand'mère et la tante furent religieuses à Port-Royal et qui fut confié dès l'âge de seize ans aux doctes et pieux solitaires, témoigne en faveur de ses maîtres et particulièrement en faveur des religieuses, dans les pages qui suivent.

Pendant cet état florissant de la maison de Paris, les religieuses n'avaient point perdu le souvenir de leur monastère des champs ; on n'y avait laissé qu'un chapelain pour y dire la messe et y administrer les sacrements aux domestiques. Bientôt après, M. le Maistre, neveu de la Mère Angélique, ayant, à l'âge de vingt-neuf ans, renoncé au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvait procurer, s'était retiré dans le désert (en 1637) pour y achever sa vie dans le silence et la retraite. Il y fut suivi par un de ses frères, qui avait été jusqu'à ce jour dans la profession des armes. Quelque temps après, M. de Sacy, son autre frère, si célèbre par les livres de piété dont il a enrichi l'Eglise, s'y retira aussi avec eux pour se préparer dans la solitude à recevoir l'ordre de la prêtrise. Leur exemple y attira encore cinq ou six autres, tant séculiers qu'ecclésiastiques qui, étant comme eux dégoûtés du monde, se vinrent rendre les compagnons de leur pénitence. Mais ce n'était pas une pénitence oisive : pendant que les uns prenaient connaissance du temporel de cette abbaye et travaillaient à en rétablir les affaires, les autres ne dédaignaient pas de cultiver la terre comme de simples gens de journée ; ils réparèrent même une partie des bâtiments qui y tombaient en ruine, et, rehaussant ceux qui étaient trop bas et trop enfoncés, rendirent l'habitation de ce désert beaucoup plus saine et plus commode qu'elle n'était. M. d'Andilly, frére aîné de la Mère Angélique, ne tarda guère à y suivre ses neveux, et s'y consacra comme eux à des exercices de piété qui ont duré autant que sa vie.

Comme les religieuses se trouvaient alors au nombre de plus de cent, elles obtinrent de M. de Gondy la permission de renvoyer une partie des sœurs dans leur premier monastère, en telle sorte que les deux maisons ne formassent qu'une même abbaye et une même communauté, sous les ordres d'une même abbesse. La Mère Angélique, qui l'était alors par élection (en 1648), y alla en personne avec un certain nombre de religieuses qu'elle y établit. Ce fut vers ce temps-là que la duchesse de Luynes, mère de M. le duc de Chevreuse, persuada au duc son mari de quitter la Cour, et de choisir à la campagne une retraite où ils pussent ne s'occuper tous deux que du soin de leur salut. Ils firent bâtir pour cela un petit château dans le voisinage et sur le fonds même de Port-Royal-des-Champs ; ils firent aussi bâtir à leurs dépens un fort beau dortoir pour les religieuses. Mais la duchesse ne vit achever ni l'un ni l'autre de ces édifices, Dieu l'ayant appelée à lui dans une fort grande jeunesse.

Les religieuses des Champs étaient à peine établies que, la guerre civile s'étant allumée en France et les soldats des deux partis courant et ravageant la campagne, elles furent obligées (en 1652) de chercher leur sûreté dans leur maison de Paris. Mais, la guerre finie (en 1653), on retourna dans le monastère des Champs, qui n'a plus été abandonné depuis ce temps-là. Plusieurs personnes s'y venaient retirer de temps en temps pour y chercher Dieu dans le repos de la solitude, et pour participer aux prières de ces saintes filles. De ce nombre étaient le duc et la duchesse de Liancourt, si célèbres par leur vertu et par leur grande charité envers les pauvres ; ils contribuèrent même à faire bâtir, dans la cour du dehors, un corps de logis, qui est celui qu'on voit encore vis à vis [1] la porte de l'église. La princesse de Guéméné, la marquise de Sablé et d'autres dames, considérables par leur naissance et par leur mérite, firent aussi bâtir dans les dehors de la maison

1. *Vis à vis* est bien ici encore le terme rigoureusement propre (*Visum ad Visum*). Voir page 310, note 3. Voltaire, qui a l'instinct de la propriété des termes, regrette l'emploi abusif de ce mot que l'on faisait de son temps, dans une lettre adressée à l'abbé d'Olivet le 5 janvier 1767. Voir recueil de L. Brunel, p. 349. Lui-même l'emploie très à propos, quand il dit : « Je suis *vis à vis* ce beau portail. » *Ibidem*, p. 66.

de Paris, résolues d'y passer leur vie dans la retraite et attirées par la piété solide qu'elles voyaient pratiquer dans ce monastère.

En effet, il n'y avait point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur que Port-Royal. Tout ce qu'on en voyait au dehors inspirait de la piété ; on admirait la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu y étaient chantées, la simplicité et en même temps la propreté de leur église, la modestie des domestiques, la solitude du parloir, le peu d'empressement des religieuses à y soutenir la conversation, leur peu de curiosité pour savoir les choses du monde et même les affaires de leurs proches, en un mot, une entière indifférence pour tout ce qui ne regardait point Dieu. Mais combien les personnes qui connaissaient l'intérieur de ce monastère y trouvaient-elles de nouveaux sujets d'édification ! Quelle paix ! quel silence! quelle charité! quel amour pour la pauvreté et pour la mortification ! Un travail sans relâche, une prière continuelle, point d'ambition que pour les emplois les plus vils et les plus humiliants, aucune impatience dans les sœurs, nulle bizarrerie [1] dans les mères, l'obéissance toujours prompte et le commandement toujours raisonnable.

Mais rien n'approchait du parfait désintéressement qui régnait dans cette maison. Pendant plus de soixante ans qu'on y a reçu des religieuses, on n'y a jamais entendu parler ni de contrat ni de convention tacite pour la dot de celles qu'on recevrait. On y éprouvait les novices pendant deux ans ; si on leur trouvait une vocation véritable, les parents étaient avertis que leur fille était admise à la profession et l'on convenait avec eux du jour de la cérémonie. La profession faite, s'ils étaient riches, on recevait comme une aumône ce qu'ils donnaient et on mettait toujours à part une partie de cette aumône pour en assister de pauvres familles et surtout de pauvres communautés religieuses....

Une des choses qui rendaient cette maison plus recom-

1. Le commandement est bizarre, quand il s'inspire du caprice de l'imagination ou de la volonté, non de la raison. A la *bizarrerie* s'oppose, exactement, le *commandement toujours raisonnable*.

mandable, et qui peut-être lui ont attiré plus de jalousie, c'est l'excellente éducation qu'on y donnait à la jeunesse. Il n'y eut jamais d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert de l'air contagieux du siècle, ni d'école où les vérités du christianisme fussent plus solidement enseignées ; les leçons de piété qu'on y donnait aux jeunes filles faisaient d'autant plus d'impression sur leur esprit, qu'elles les voyaient appuyées non seulement de l'exemple de leurs maîtresses, mais encore de l'exemple de toute une grande communauté, uniquement occupée à louer et à servir Dieu. Mais on ne se contentait pas de les élever à la piété ; on prenait aussi un grand soin de leur former l'esprit et la raison, et on travaillait à les rendre également capables d'être un jour ou de parfaites religieuses ou d'excellentes mères de famille. On pourrait citer un grand nombre de jeunes filles élevées dans ce monastère qui ont depuis édifié le monde par leur sagesse et leur vertu. On sait avec quel sentiment d'admiration et de reconnaissance elles ont toujours parlé de l'éducation qu'elles y avaient reçue, et il y en a encore qui conservent, au milieu du monde et de la cour, pour les restes de cette maison affligée, le même amour que les anciens Juifs conservaient dans leur captivité pour les ruines de Jérusalem.

RACINE. *Abrégé de l'histoire de Port-Royal.*

VOCATIONS FORCÉES

Un abus trop réel qui afligea la société du XVIIe siècle fut celui des vocations forcées chez les hommes ou chez les femmes. Les hommes embrassaient trop souvent l'état ecclésiastique, non par vocation, mais par des convenances et des intérets de famille, par des calculs d'avarice et d'ambition. Les prédicateurs, tels que Bourdaloue, déploraient cet abus et les mémoires du temps le constataient.

Saint-Simon parle de la famille des ducs de La Rochefoucauld, « accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles ni cadets, qu'ils comptaient pour rien et à les jeter à Malte et dans l'église ». (Ed. Chéruel, t. X, ch. XII).

Les meilleurs pères et les plus chrétiens ne se faisaient aucun scrupule de suivre cet usage déplorable. Le père du cardinal de Retz était excellent : ses bons sentiments ne l'empêchèrent pas

d'attacher à l'église « l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. Sa prédilection pour son aîné, et la vue de l'archevêché de Paris qui était dans sa maison, produisirent cet effet. » (*Mémoires* du Cardinal de Retz, début). Tel évêché semblait appartenir à telle famille par une sorte d'hérédité. Celui de Béziers fut possédé sans interruption « par six Bonzi, d'oncle à neveu ». (Saint-Simon, t IV, chap. VII).

L'abbé de Choisy, étrange ecclésiastique, lui aussi, nous a raconté dans ses *Mémoires* l'histoire de Daniel de Cosnac pour qui les instances du prince et de la princesse de Conti auprès de Mazarin avaient obtenu l'évêché de Valence. Il court aussitôt chez M. de Paris. « Le roi, lui dit-il, Monseigneur, m'a fait évêque, mais il s'agit de me faire prêtre. — Quand il vous plaira, répondit M. de Paris. — Ce n'est pas là tout répliqua M. de Valence : c'est que je vous supplie de me faire diacre. — Volontiers, lui dit M. de Paris. — Vous n'en serez pas quitte pour ces deux grâces, Monseigneur, interrompit M. de Valence ; car, outre la prêtrise et le diaconat, je vous demande encore le sous-diaconat. — Au nom de Dieu, reprit brusquement M. de Paris, dépêchez-vous de m'assurer que vous êtes tonsuré, de peur que vous ne remontiez la disette des sacrements jusqu'à la nécessité du baptême. » Choisy, (*Mémoires*, chap. VIII). — En supposant même que le récit soit arrangé ou imaginé de toutes pièces, quel temps que celui où un abbé a pu laisser dans ses *Mémoires* de semblables inventions et les croire si vraisemblables qu'elles seraient acceptées comme vraies !

Ce que nous disons des hommes, on peut le dire des femmes que de simples considérations de famille précipitaient dans la vie religieuse. Les comédies de Molière sont remplies de ces sommations brutales de pères de famille imposant à leurs filles tel époux ou le couvent. Bossuet, dans *l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, déplore en passant ce désordre : « La princesse Benédicte, la plus jeune des trois sœurs, fut la première immolée à ces intérêts de famille. On la fit abbesse sans que, dans un âge si tendre, elle sût ce qu'elle faisait, et la marque d'une si grave dignité fut un jouet entre ses mains. »

Une jeune personne est pauvre, mais elle a la vocation : le monastère se ferme devant elle, parce qu'elle n'est pas « assez riche pour faire dans une riche abbaye vœu de pauvreté ». (La Bruyère *chap. De quelques usages*). Telle autre n'a aucune vocation, mais elle est riche : les monastères se la disputent et il fallait qu'il y eût ici un abus réel pour qu'en 1667 une loi défendit « ces traités illicites par lesquels toute sorte de personnes étaient admises aux vœux sacrés moyennant des sommes certaines », quelle que fût la vocation.

Sur le scandale de pareilles contraintes Fléchier va nous raconter une histoire piquante.

On nous parla de plusieurs religieuses qui réclamaient, ou qui avaient quitté l'habit, depuis quelque temps en Auvergne. Je ne m'en étonnais pas; on les contraint pour des intérêts domestiques; on leur ôte, par des menaces, la

liberté de refuser, et les mères les sacrifient avec tant d'autorité, qu'elles sont contraintes de souffrir le congé sans se plaindre.

M. Chéron qui a été grand vicaire dans l'archevêché de Bourges, étant un jour prié d'assister à la réception d'une religieuse, pour y faire la cérémonie et recevoir les vœux de cette jeune fille, qui paraissait assez disposée à la religion, se rendit au monastère, et après l'avoir instruite en particulier et s'y être revêtu des habits d'église, il fit les premières invocations, et lui demanda, à la manière accoutumée, ce qu'elle demandait. Cette fille lui répondit d'un air assez ferme : « Je demande les clefs du monastères, Monsieur, pour en sortir. » Cette réponse extraordinaire surprit tout le monde. Chacun croyait n'avoir pas bien entendu, jusqu'à ce qu'elle l'eût redit à haute voix, et qu'elle eût demandé, pour une seconde fois, les clefs du monastère, pour en sortir, et qu'elle eût déclaré qu'elle avait trouvé cette occasion propre à faire ses protestations, parce qu'il y avait assez de témoins pour les confirmer. Si les filles qu'on sacrifie tous les jours avaient cette résolution, les couvents seraient moins peuplés, mais les sacrifices y seraient plus saints et plus volontaires.

FLÉCHIER.

Mémoires, éd. Chéruel, p. 59.

USAGES ET MODES

UNE APPLICATION DE LA QUESTION

La question était un vestige encore subsistant de la barbarie du moyen âge. C'est en vain que les moralistes la réprouvaient : « C'est une dangereuse invention, écrivait Montaigne (l. II, ch. v), que celle des géhennes, il semble que ce soit plutôt un essai de patience que de vérité. » Ménage disait de même : « Ceux qui la peuvent supporter, et ceux qui n'ont pas assez de force pour la souffrir, mentent également » (*Menagiana*, t. II, p. 240). La Bruyère : « La question est une invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent et qui a la complexion faible et sauver un coupable qui est né robuste. » (*Caractères*, ch. XIV, *De quelques usages*.) Un grave magistrat, Lamoignon, reconnaissait « qu'il y avait de grandes raisons

de l'ôter » de l'ordonnance criminelle. Eufin, un autre magistrat, Augustin Nicolas, fit paraitre à Amsterdam, en 1682, une dissertation ayant pour titre : *Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets*.

Malgré ces réclamations du bon sens, la question continua de sévir jusque sous le règne de Louis XVI. Les détails qu'on va lire font frémir les lecteurs d'aujourd'hui. Bordeaux, comme Paris, était du parti des Frondeurs. La Fronde s'était même calmée à Paris qu'elle s'agitait à Bordeaux, entretenue par une faction puissante dont le boucher Dureteste était l'un des chefs, sous l'autorité du prince de Conti. Jacques de Filhot, secrétaire de la chambre du roi, avait voulu essayer, à l'encontre de cette faction, de servir l'autorité royale. Il fut soumis à la torture qu'il décrit dans le récit suivant :

Ce fait, je me lève et leur demande où il fallait aller. On me fait descendre sept ou huit marches. Là j'aperçus un homme qui préparait des cordages qu'il attachait à un banc qui pouvait avoir dix à douze pieds de long, et m'ayant arraché moi-même mon pourpoint, je retroussai les manches de mes chemises et je m'allai asseoir sur le banc de la question, avec résolution, si la violence de tous m'obligeait à dire quelque chose, d'accuser quelques-uns des principaux factieux, afin que, nommant des biens intentionnés, je les pusse décharger tous de la mort, ce qui n'aurait pas resté [1] de mettre parmi les factieux du trouble et de la division. Celui qui était proposé à donner la question commença à me tourner les bras par derrière, comme l'on fait à ceux à qui l'on donne l'estrapade [2], et après les passa dans deux anneaux de fer, et il m'attacha les deux jambes, proche les pieds, à une corde qui répondait à une roue qu'il tourna pour allonger mon corps, après avoir mis deux boulets de canon sous mes reins, environ de quarante livres de balles, pour m'appuyer comme on avait fait au sieur Ithier.

Cependant Pontalier écrivait de sa main les intendits [3] que lui et le greffier prenaient sur la procédure. On porta le premier à Dureteste, qui était assis au bout du banc du côté des pieds, lequel me dit d'abord : « Il y a assez de

1. Ce qui n'aurait pas laissé de.
2. Supplice qui consistait à élever en l'air le patient ligotté par derrière.
3. Pièces de procédure concernant les faits articulés et dont la preuve est à faire.

preuves dans la procédure pour vous faire mourir : mais tout ce que nous prétendons de vous est de savoir les complices qui trempent en ladite conspiration. » Et ensuite il commença à m'interroger sur le premier intendit, s'il n'était pas vrai que Chastaing avait eu ordre de m'aller attendre au Tourne ; si je n'avais pas fait un traité avec M. de Marin ; s'il n'avait pas été envoyé à M. de Candalle et si je n'avais pas reçu des ordres de la cour et de M. le cardinal Mazarin ? — Et ayant répondu que cela était faux, il cria à cet homme, qui était au derrière de moi, et qui avait déjà passé un cordillon autour du bras gauche : « Tire ! tire ! » — A l'instant il commença à tourner à force de bras une roue à laquelle le cordillon était attaché. J'avoue que je laissai échapper quelques cris, étant impossible [1] d'exprimer par des paroles les douleurs que pareils tourments me faisaient souffrir, quoiqu'il n'appartienne qu'à ceux qui ont passé dans ces supplices d'en parler.

Le temps qui s'employait à chaque intendit allait à peu près jusque à un quart d'heure.

Pontalier ayant porté le second intendit, Dureteste me dit : « Vous ne pouvez pas nier que vous n'avez vu David à Cadillac, et que vous n'avez conféré avec MM. de Marin et de Théobon, à Podensac ? » Et ayant répondu que je ne savais ce que c'était, lors Dureteste commença à dire de nouveau que l'on tirât ; ce qui fut fait comme auparavant.

Le même Pontalier lui porte le troisième intendit, sur lequel j'avais à répondre s'il n'était pas vrai que M. du Sault, conseiller au Parlement, et moi, avec plusieurs autres de la ville de toutes conditions, n'avions pas eu diverses conférences secrètes en divers lieux, touchant ladite conspiration. Sur quoi ayant répondu que cela était faux et supposé, on me persécuta à l'ordinaire. Mais, grand Dieu ! quelles douleurs ne souffrais-je pas !

Le quatrième intendit ayant été donné à Dureteste, il m'interpella que j'eusse à déclarer s'il n'était pas véritable que M. de Candalle avec toute l'armée, feignant d'aller à la Teste de Buch, devait venir à la Porte Saint-Julien, de laquelle on se devait saisir ? et si on ne devait pas

1. Sorte de nominatif absolu déjà remarqué.

faire des signaux aux coureurs et autres choses impertinentes et inutiles à écrire ? — Sur quoi ayant dit que je ne savais rien de tout cela, on me serra à l'ordinaire et avec plus de furie que de coutume, pendant lesquels tourments je disais tout haut : « Seigneur, si je suis coupable, faites que je ne puisse supporter la violence de ces douleurs, sans leur avouer tout ce qu'ils désirent de moi ! »

Au cinquième intendit, on passa du bras gauche au bras droit, que j'avais eu démis il y a cinq ou six ans, mais toujours mon autre bras garrotté, sans avoir relâché des cordillons qui le serraient. Dureteste me demanda : « Quand vous avez été avec M. du Sault, de quoi vous êtes-vous entretenus ? — Je répondis : « De choses indifférentes et des nouvelles que nous apprenions de divers endroits. » — Lors il me dit : « Rien que cela ? » — « Non, » lui dis-je. — Et lui, tout transporté, cria : « Tire ! tire ! » — J'avoue ici que le coup de cordillon me répondit au cœur, et il me sembla ouïr mes os qui se plaignaient en craquetant. Comme j'eus exhalé ma douleur par ma plainte, je me trouvai si altéré que je n'en pouvais plus ; et m'étant adressé à Hugla, je le priai de me donner, pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, une goutte d'eau pour mettre sur ma langue. Lequel me répondit d'un visage fier : « Lorsque vous aurez parlé comme il le faut, vous aurez de tout ce qu'il vous plaira ! » — Ce refus me fit grand mal au cœur, d'autant plus que je le croyais de mes amis, et que sans reproches je lui avais fait quelquefois bonne chère [1].

Pontalier, qui écrivait toujours les intendits sur la procédure, porte ensuite le sixième à la main devant Dureteste. Dans ce même temps, Janet se jette à genoux devant moi, ayant les mains jointes et le chapeau à la main, et me dit : « M. Filhot ! je vous demande miséricorde ? — A moi ? lui repartis-je : et que m'avez-vous fait ? — Ha ! dit-il, je vous la demande pour vous-même. — J'ai grand besoin, lui repartis-je, que Dieu me la fasse et qu'il me seconde : mais demandez-la aussi pour vous. — Il me dit alors : Vous n'avez vu que des roses. — Eh bien, dis-je,

1. Bon accueil, bon visage, du grec κάρα, tête, devenu *chière*, *chère*. « S'il y avait près de vous une personne bien faite qui vous fît *bonne chère*. » Voltaire. *Lettres*.

allons aux épines : frappez hardiment puisque vous me tenez en vos mains. » — Lors Dureteste me demanda si je ne savais pas que Roux eût reçu cent pistoles à Cadillac et si je n'avais pas eu pouvoir d'emprunter de l'argent pour l'employer à l'effet de ladite conspiration. Je repartis que cela était une imposture et une fausseté. — « Tirez ! » dit Dureteste. Ce fut à ce coup que je croyais que mon épaule fût rompue, mes os brisés et mes nerfs rompus. Je bus pour lors abondamment de l'eau : mais c'était de celle qui découlait le long de mes joues par la sueur que me causait la rigueur des tourments.

Pontalier porte le septième intendit, qui m'interpellait sur la plupart des autres précédents, pour tâcher de me faire vaciller et de me surprendre. Mais Dieu, qui vint visiblement à mon secours en cette occasion, me fit la grâce de redoubler mes forces qui étaient tout à fait abattues. Dureteste, enfonçant son chapeau sur la tête et le relevant d'une main : « Quoi ! vous ne voulez rien avouer ? dit-il. — Je n'ai garde, lui dis-je, puisque je ne sais rien, et vous ne pouvez prétendre autre chose de moi que le mal que vous me ferez souffrir. » — Lors il dit d'un ton de voix furieux : « Tire, tire ! » Après que j'eus un peu charmé [1] le mal par les cris et les plaintes, je m'adressai à Dieu pour le supplier de ne m'abandonner point en ce besoin, et je priai aussi la Vierge de m'être favorable et de me donner la patience de supporter cette horrible persécution, étant véritable qu'il me semblait avoir au dedans de mes mains des charbons tous ardents, et une sueur froide me prit si grande que mon haut de chausse en était tout percé. Et comme le bras droit pouvait être vu de mes commissaires, Dureteste dit à cet homme qui faisait l'office de me serrer : « Coquin, il y a un cordillon qui est rompu ou qui lâche, » et s'avança incontinent lui-même pour le voir. Je lui dis, comme il passait : « Monsieur, je n'entends point cela ; » et je priai le geheneur [2] de faire comme il avait accoutumé et de ne m'épargner point. Ce qui l'obligea, pour se

1. *Charmé* est pris ici dans son sens étymologique d'endormir par un *charme* (*carmen*), calmer par une sorte d'influence magique. « Rien ne peut-il donc *charmer* l'ennui qui vous dévore ? » Racine. *Bérénice*.

2. Celui qui applique la question, le bourreau.

garantir de reproches, à faire ses efforts pour me bien serrer : mais en vérité je l'ouïs soupirer diverses fois, qui [1] était une marque de la compassion qu'il avait de moi.

Ledit Pontalier ayant porté à Dureteste le huitième intendit, on me demanda s'il n'était pas vrai qu'on se devait saisir de la porte de Saint-Julien et couper la gorge à ceux qui étaient de garde ce jour-là à ladite porte, et combien ils devaient être et que je leur nommasse les principaux des bourgeois du quartier du Chapeau-Rouge, de la Rousselle, et autres endroits de la ville, qui en avaient le commandement, et autres choses dont je ne puis me souvenir, à force que [2] j'étais faible. Et leur ayant répondu que je ne savais ce que c'était, il y eut deux ou trois de ces commissaires qui crièrent tous à la fois : « Serre, serre ! » A force d'avoir crié je ne criais plus et je ne faisais que panteler, en recommandant toujours mon âme à Dieu, et le priais, dans mon cœur, de me laisser mourir plutôt que de rien dire qui pût préjudicier aux gens de bien et fidèles serviteurs du roi.

Comme j'ai promis de dire nettement la vérité de ma persécution, il faut que je dise ici que Dureteste dit d'un ton grave : « Je voudrais avoir donné un verre de mon sang et ne voir point ceci ! » ne sachant s'il disait cela par compassion qu'il eut de mes souffrances, ou par le déplaisir qu'il avait de n'avoir pu tirer une seule parole de ce qu'ils prétendaient me faire avouer par la rigueur des tourments. Et ensuite il me dit : « Allons à l'extraordinaire. [3] »

Pendant que Pontalier parachevait le neuvième intendit, cet homme, choisi pour me donner la question, s'étant retiré de derrière mes épaules et ayant laissé toujours mes deux bras garrotés, sans avoir lâché aucun des cordillons, vint au bas du banc pour me tourmenter de tous les côtés, et après qu'on m'eut interrogé sur diverses choses que la violence des tourments m'a fait oublier et à quoi

1. Ce qui était.
2. Tant j'étais faible. *A force que* n'est guère usité. Mais on dit très bien : *à force de* « A force de façons il assomme le monde ». Mol. *Misanthrope*.
3. La torture qualifiée d'extraordinaire.

j'avais répondu comme à l'ordinaire, on me donna un coup de cordillon à la jambe gauche si cruel, qu'il me sembla qu'on m'avait rompu l'os de la jambe. Cette douleur nouvelle, avec tout ce que je souffrais de mes bras et de mon épaule ne se pouvant exprimer par de simples paroles, m'oblige à finir la narration de mes peines et à supprimer une partie du récit de mes souffrances, de peur que la seule lecture de ce triste spectacle ne blesse les yeux et le cœur des gens de bien qui verront ce procès-verbal ; me contentant de les assurer qu'après quatorze intendits, à tous lesquels on me donna un coup de cordillon, je ne répondis autre chose, si ce n'est : « Je ne sais que c'est », — ou : « Cela est faux. »

Après que ces juges, qui étaient mes parties, se furent lassés de me persécuter et que par le secours et assistance du Ciel j'eus surmonté la rage et la grandeur des tourments, Dureteste commanda à ce donneur de question de lâcher les cordillons. Je puis dire avec vérité que cette grâce me fut plus cruelle que toute leur félonie et que je ne ressentis jamais plus de douleur que lorsqu'ils cessèrent de me tourmenter. Je pris la fin de mes supplices pour le commencement de nouvelles gênes [1] et je crus véritablement qu'il me fallait mourir, lorsque mes persécuteurs prirent la résolution de me laisser vivre. D'abord, les bras me devinrent enflés, et l'on ne m'eut pas plus tôt levé de dessus le banc, que je tombai dans de fréquentes convulsions, comme si j'eusse [2] tombé dans la dernière agonie. Je voulais porter mes deux bras l'un sur l'autre pour offrir mes plaies au Grand Dieu, qui a tant souffert pour l'amour de nous ; mais une nouvelle faiblesse me mit en état de recevoir du secours même de ceux qui venaient de me faire tant souffrir. Ils me firent revenir de cette courte mort et se mirent en état de me transporter hors de ce lieu. Je ne puis dire au vrai qui me porta et combien ils étaient ; mais, étant revenu à moi, j'aperçus un nombre d'Ormistes qui étaient tous en la Chambre du conseil pour voir l'issue de la tragédie, auxquels je dis, comme je passais : « Vo-

1. Gêne (*gehenna*) a le sens latin de torture. « Sont-ils d'accord tous deux pour me mettre à la *gêne* ? » Racine. *Phèdre*.
2. Nous dirions aujourd'hui : je fusse tombé.

yez, Messieurs, en l'état [1] qu'on m'a mis ! » Ils tournèrent la tète vers le grand fossé, et n'eurent point assez de félonie [2] pour me voir dans cette extrémité. Comme je fus plus avant, je vis une quantité d'archers du guet, qui étaient, comme j'ai appris depuis, tous prêts, avec lesdits Ormistes, pour s'aller saisir de ceux qu'ils estimaient que je nommerais. Dureteste, qui marchait au derrière de moi, étant au-devant des prisons, cria : « Vergus (qui est le concierge), qu'on donne un lit à cet homme, et que personne ne parle à lui, sans ordre de Son Altesse. » — On me monte dans la prison, où, par un bonheur après mon infortune, il se trouva deux personnes pour mon secours : la première fut une fille de Charité, qui est à Paris, nommée Mlle Geneviève, laquelle était allée porter la charité aux prisonniers, et, ayant appris qu'on venait de me donner la question, elle ne voulait point sortir sans me voir ; l'autre fut M. Babel, chirurgien, qui, étant allé voir un prisonnier malade, se trouva à propos pour me donner un secours que je ne pouvais espérer sans cette rencontre ou sans un billet de Son Altesse, qui eût été un remède bien tardif, mon médecin ne m'ayant pu voir que le lendemain avec ordre de Son Altesse. Il y eût encore une charité qui me fut faite par un cabaretier qui avait porté du vin aux prisonniers, lequel, m'ayant vu tout percé d'eau qui découlait de toutes parts, m'alla quérir une de ses chemises pour me changer. On me déshabilla, et, m'ayant détaché [3] mes souliers, ils se trouvèrent pleins d'eau de la sueur qui avait découlé de mon corps.

Jacques de Filhot.

Journal éd. Communay. p, 132.

1. Nous dirions aujourd'hui : *dans quel état on m'a mis* ou *l'état dans lequel on m'a mis*.

2. *Félonie* signifie, au propre, déloyauté d'un vassal envers son seigneur. Par extension ce mot désigne ici un acte de déloyauté, de lâcheté.

3. Cette phrase serait aujourd'hui incorrecte. Nous dirions : *Quand on m'eut détaché les souliers ;* ou bien, *mes souliers ayant été détachés se trouvèrent* etc.

UN HOMMAGE-LIGE

Dans cette société formaliste, il est intéressant de voir, au moins à titre de spécimen, le détail d'une cérémonie d'hommage-lige rendu au roi. C'est le duc de Lorraine qui vient offrir l'hommage du duché de Bar (1699).

Le mercredi 25 novembre 1699, jour marqué pour l'hommage, Monsieur amena M. de Lorraine à Versailles, qui, en mettant pied à terre, s'en fut attendre chez M. le Grand[1], et Monsieur monta tout droit chez le roi. M. le duc de Chartres ne vint point avec eux. Monsieur avait eu soin de l'éviter pour plaire au chevalier de Lorraine. Un peu après que Monsieur fut chez le roi, Monsieur envoya dire à M. de Lorraine d'y venir : c'était vers les trois heures après midi. Il fut suivi de tous ceux de ses sujets qui l'avaient accompagné dans son voyage, et passa toujours entre une double haie de curieux de bas étage. Il traversa les salles des gardes sans qu'ils fissent aucun mouvement, non plus que pour le dernier particulier. Le roi l'attendait dans le salon, qui était lors entre sa chambre et le cabinet du conseil, et qui depuis est devenu sa chambre. Il était dans son fauteuil, le chapeau sur la tête, M. le maréchal de Lorge derrière lui, au milieu de M. le Chancelier et du duc de Gesvres, en l'absence de M. de Bouillon, grand chambellan, qui était à Evreux; Mgr le duc de Bourgogne, debout et découvert, un peu en avant de M. le Chancelier, mais sans le couvrir ; M. le duc d'Anjou de même, de l'autre côté, sans couvrir le duc de Gesvres, qui avait derrière lui Nyert, premier valet de chambre du roi. M. le duc de Berry, Monsieur, M. le duc de Chartres, les princes du sang et les deux bâtards étaient tous en rang, faisant le demi-cercle, avec force courtisans derrière eux et après eux. Aucun duc que les deux que je viens de nommer, parce qu'ils étaient en fonction de leurs charges et nécessaires, ni aucun prince étranger. Les secrétaires d'Etat étaient derrière M. le Chancelier et les princes du même côté. Monseigneur ne se soucia pas de voir la cérémonie.

1. Le grand écuyer.

M. de Lorraine trouva fermée la porte de la chambre du roi qui entre dans le salon, et l'huissier en dedans. Un de la suite de M. de Lorraine gratta, l'huissier demanda : « Qui est-ce ? » Le gratteur répondit : « C'est M. le duc de Lorraine, » et la porte demeura fermée. Quelques instants après, même cérémonie. La troisième fois le gratteur répondit : « C'est M. le duc de Bar ; » alors l'huissier ouvrit un seul battant de la porte. M. de Lorraine entra, et de la porte, puis du milieu de la chambre, enfin assez près du roi, il fit de très profondes révérences. Le roi ne branla point, et demeura couvert sans faire aucune sorte de mouvement. Le duc de Gesvres alors, suivi de Nyvert, mais ayant son chapeau sous le bras, s'avança deux ou trois pas, et prit le chapeau, les gants et l'épée de M. de Lorraine, qu'il lui remit, et le duc de Gesvres tout de suite à Nyert, qui demeura en place, mais fort en arrière de M. de Lorraine, et le duc de Gesvres se remit en la place où il était auparavant. M. de Lorraine se mit à deux genoux sur un carreau de velours rouge bordé d'un petit galon d'or qui était aux pieds du roi, qui lui prit les mains jointes entre les deux siennes [1]. Alors M. le chancelier lut fort haut et fort distinctement la formule de l'hommage lige et du serment, auxquels M. de Lorraine acquiesça, et dit et répéta ce qui était de forme, puis se leva, signa le serment avec la plume que Torcy lui présenta un peu à côté du roi, où Nyert lui présenta son épée qu'il remit, puis il rendit son chapeau dans lequel étaient ses gants et se retira. Pendant ce moment le roi s'était levé et découvert, et tous les princes du sang et les deux bâtards demeurèrent en leurs places. M. de Lorraine retourné vers le roi, Sa Majesté se couvrit, le fit couvrir ensuite, et en même temps les princes du sang et les deux bâtards se couvrirent aussi. Après être demeurés quelque peu de temps en conversation ainsi debout et rangés, le roi se découvrit et passa dans son cabinet où, après moins de demi-quart d'heure, il fit appeler M. de Lorraine. Monsieur demeura dans le salon, et M. de Lorraine demeura seul avec le roi une bonne demi-heure. Il trouva Monsieur qui

1. C'est dans cette attitude que le roi et le duc sont représentés sur la médaille frappée à cette occasion.

l'attendait dans le salon, qui tout de suite le ramena à Paris, où, le lendemain, Torcy alla lui faire signer un écrit de tout le détail de la cérémonie et de sa prestation de foi et hommage lige, et lui en délivra une copie signée de lui et de Pontchartrain.

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. IV, p. 183.

DANSES D'AUVERGNE

L'autre fois les dames se querellèrent, et se menaçant provincialement du petit crédit qu'elles pouvaient avoir, furent sur le point de se prendre aux cheveux et de se battre à coup de manchons, et troublèrent la compagnie. On les apaisa du mieux qu'on put, et on ne laissa pas de danser encore quelques bourrées et quelques goignades [1]. Ce sont deux danses qui sont d'une même cadence, et qui ne sont différentes qu'en figures. La bourrée d'Auvergne est une danse gaie, figurée, agréable, où les départs, les rencontres et les mouvements font un très bel effet et divertissent fort les spectateurs. Mais la goignade, sur le fond de gaieté de la bourrée, ajoute une broderie d'impudence, et l'on peut dire que c'est la danse du monde la plus dissolue. Elle se soutient par des pas qui paraissent fort déréglés et qui ne laissent pas d'être mesurés et justes, et par des figures qui sont très hardies et qui font une agitation universelle de tout le corps. M. l'évêque d'Aleth [2] excommunie dans son diocèse ceux qui dansent de cette

1. « Il y a ici (à Vichy) des femmes fort jolies. Elles dansèrent hier des bourrées du pays, qui sont en vérité les plus jolies du monde. Il y a beaucoup de mouvement, et l'on se *dégogne* extrêmement. Mais si on avait à Versailles de ces sortes de danseuses en mascarades, on en serait ravi par la nouveauté, car cela passe encore les bohémiennes... Tout mon déplaisir, c'est que vous ne voyiez point danser les bourrées de ce pays, c'est la plus surprenante chose du monde : des paysans, des paysannes, une oreille aussi juste que vous, une légèreté, une disposition ; enfin j'en suis folle... » *Mme de Sévigné*, lettres des 26 mai et 8 juin 1676.

2. L'évêque d'Aleth était alors Nicolas Pavillon, célèbre par sa résistance aux ordres de Louis XIV. Il a occupé le siège épiscopal d'Aleth de 1637 à 1667.

façon. L'usage en est pourtant si commun en Auvergne, qu'on le sait dès qu'on sait marcher, et l'on peut dire qu'ils naissent avec la science infuse de leurs bourrées. Il est vrai que les villes s'étant réglées dans leurs divertissements, et les dames s'étant, depuis quelques années retranchées dans le soin de leur domestique [1] et de la dévotion ou par pitié ou par la nécessité de leurs affaires, il n'en reste que deux ou trois qui, pour soutenir l'honneur de leur pays et pour n'être pas blâmées de laisser perdre leurs bonnes coutumes, pratiquent encore ces anciennes leçons, avec quelque espèce de retenue pourtant devant les étrangers ; mais lorsqu'elles sont ou masquées ou avec du monde de connaissance, il les fait beau voir perdre toute sorte de honte et se moquer des bienséances et de l'honnêteté. Dès que le printemps est arrivé, tout le petit peuple passe tous les soirs dans cet exercice, et l'on ne voit pas une rue ni une place publique qui ne soit pleine de danseurs ; ce qui fait que les petits enfants en savent tant sans aucune étude. Dans les bals, on danse ordinairement ces bourrées, soit parce qu'elles conviennent fort au pays, soit parce qu'il est permis de saluer la dame et de baiser, ce qui ne se fait point ni pour les courantes ni pour les autres espèces de danse. On a bien voulu donner ce privilège, qui est d'une grande conduite pour les cavaliers, qui demandent aux violons ou la bourrée ou la courante, selon qu'ils aiment ou n'aiment pas. Lorsque M. de Choisy fut intendant en Auvergne, pendant qu'il avait soin des affaires du roi, M. de Baleroi avait soin des affaires des dames, et laissant la justice à régler à son frère, il se mêlait de régler les bals et de mettre l'ordre dans les assemblées. Mais il avait pris tant d'autorité et faisait les choses si cavalièrement que sa mémoire n'est point en bénédiction dans la province. Sans respect d'âge ni de qualité, il donnait le premier rang aux plus belles, et faisait descendre les plus considérables pour donner leurs places à celles qui lui paraissaient plus agréables, leur disant qu'on n'était là que pour se faire voir, et qu'il fallait mettre au plus beau jour celles dont la vue pouvait plaire, et quand on avait le malheur d'être laide, on devait tenir à faveur

1. De leur intérieur.

d'être cachée. Quand quelque dame allait le prendre pour danser, il commandait aux violons de jouer des courantes, lorsqu'il ne la jugeait pas digne d'être baisée ; ainsi il en désobligea plusieurs à qui il ne put pas persuader qu'elles ne fussent belles, et qui croyaient et voulaient mériter un baiser. Tous ces divertissements eussent duré plus longtemps ; mais la mauvaise humeur des dames, bientôt après la nouvelle de la mort de la reine, et l'empressement qu'avaient Messieurs des Grands-Jours à sortir d'une infinité d'affaires qui leur restaient, obligèrent à finir ces fêtes publiques. Les uns songèrent à prendre le deuil, les autres à payer leurs taxes, et les autres à juger des procès.

FLÉCHIER,

Mémoires, éd. Chéruel, p. 257.

USAGES D'AUVERGNE

Le lendemain, j'employai toute la matinée, selon l'usage de l'Eglise, à penser à mes amis morts, et à leur rendre ces pieux devoirs que la charité chrétienne exige de nous pour notre consolation et pour leur repos. Ce fut dans l'église des Cordeliers, qui est ce jour-là d'un grand abord [1], que je fis mes prières. Je ne vis jamais dévotion plus tumultueuse que celle que l'usage a introduite et que la prudence devrait abolir. On voit plus de vingt cordeliers, divisés par bandes de deux à deux, qui se promènent jusque dans le sanctuaire avec un visage serein, et qui se rangent dans tous les coins de l'église attendant qu'on les emploie à chanter les prières funèbres qu'on a recueillies de l'Ecriture pour exciter la piété envers les morts. Les bonnes dames, selon la rencontre, s'adressent à eux et leur recommandent l'âme de leurs pères ou de leurs maris, et d'abord les deux religieux qu'on emploie entonnent, d'une voix à remplir toute la nef, des *De profundis* et des *Libera*. A peine ceux-là ont-ils commencé en se promenant

1. *D'un grand abord* où afflue une grande foule. L'expression a vieilli. « *Ce grand abord* de gens au logis de ma sœur. La Font. *Eunuque*.

que d'autres sont priés de l'autre côté, et font comme un écho déambulatoire qui répond aux premiers. Cependant deux voix sortent d'un autre endroit, et l'on n'entend que chant lugubre par toute l'église. Les premiers achèvent lorsque les derniers commencent ; il y en a de plus ou moins avancés, et cela fait à la vérité un peu de confusion. Ce que j'admire, c'est que ces bons pères sont si préparés à cela, qu'à la moindre aumône qu'on leur présente, au moindre mot qu'on leur dit, au moindre signe qu'on leur fait, ils entonnent leurs prières de commande à qui mieux mieux, cependant que les autels sont chargés d'offrandes et de pain et de vin. Ce qui m'étonna davantage, ce fut que je vis un bon frère au milieu de l'Église, qui vendait du vin aux bonnes femmes pour leurs obligations, et qui faisait un trafic de vendre et d'acheter que l'évangile n'approuve pas. Je voulus dire ce que j'en pensais, mais on m'avertit que c'était une coutume établie, et que le peuple ferait une sédition plutôt que de la perdre. Une autre persécution qu'on souffre ce jour-là, c'est celle d'une infinité de petits enfants et de petites filles qui viennent interrompre votre dévotion, et vous exhortent d'acheter un *De profundis* ou les sept psaumes de la pénitence de David ; ils mettent les prières à bon marché, et pour un sou on leur fait bien tourner des feuillets. J'en avais la tête si rompue, qu'après avoir dîné chez Mme de Brion et passé quelque temps en conversation, je partis pour Effiat, qui est une belle maison, où j'avais appris que Mme de Caumartin s'était arrêtée à son retour de Vichy.

Fléchier, *Mémoires*, p. 104.

MODE DES CHAPEAUX DE DAMES

Les coiffures de dames ont été de tout temps un élément important... capital, de la toilette féminine, soumis à tous les caprices de la mode. C'est une étrangère, la duchesse de Schrewsbury, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, qui changea tout à coup une mode contre laquelle toute l'autorité du roi avait échoué. Saint-Simon nous en fait le récit piquant (1713).

La duchesse de Schrewsbury était une grande créature et grosse, hommasse, sur le retour et plus, qui avait été

belle, et qui prétendait l'être encore, toute décolletée, coiffée derrière l'oreille, pleine de rouge et de mouches, et de petites façons. Dès en arrivant [1] elle ne douta de rien, parla haut et beaucoup en mauvais français, et mangea dans la main à tout le monde [2]. Toutes ses manières étaient d'une folle, mais son jeu, sa table, sa magnificence, jusqu'à sa familiarité générale la mirent à la mode. Elle trouva bientôt les coiffures des femmes ridicules, et elles l'étaient en effet. C'était un bâtiment de fil d'archal, de rubans, de cheveux et de toutes sortes d'affiquets de plus de deux pieds de haut qui mettait le visage des femmes au milieu de leur corps, et les vieilles étaient de même, mais en gazes noires. Pour peu qu'elles remuassent, le bâtiment tremblait, et l'incommodité en était extrême. Le roi, si maître jusque [3] des plus petites choses, ne les pouvait souffrir. Elles duraient depuis plus de dix ans sans qu'il eût pu les changer, quoi qu'il eût dit et fait pour en venir à bout. Ce que ce monarque n'avait pu, le goût et l'exemple d'une vieille folle étrangère l'exécuta avec la rapidité la plus surprenante. De l'extrémité du haut les dames se jetèrent dans l'extrémité du plat, et ces coiffures plus simples, plus commodes et qui siéent bien mieux, durent jusqu'à aujourd'hui. Les gens raisonnables attendent avec impatience quelque autre folle étrangère qui défasse nos dames de ces immenses rondaches de paniers [4], insupportables en tout, à elles-mêmes et aux autres.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XIX, p. 206.

1. Nous dirions : dès son arrivée.
2. Métaphore familière empruntée à l'usage de faire manger dans sa main les animaux apprivoisés ou domestiques. Au figuré, cela signifie que cette duchesse était familière avec tout le monde.
3. *Jusque*, même.
4. On appelait *paniers* des corps de jupes soutenus par des baleines, semblables à des crinolines. Ces paniers étaient ronds : de là le suffixe péjoratif qui forme le terme méprisant de *rondache*.

QUELQUES ABUS

Les grands jours d'Auvergne

Pour établir solidement partout son autorité et vaincre toutes les résistances, le roi envoya dans les provinces des tribunaux extraordinaires, connus sous les noms de *Grands Jours* et composés de magistrats parisiens chargés de connaître et de poursuivre les crimes que des tribunaux ordinaires n'auraient pas pu châtier. Déjà en, 1634, il y avait eu des *Grands Jours* à Poitiers pour calmer des troubles religieux et politiques. Mais la Fronde, dernière tentative des grands pour ressaisir leur indépendance ruinée par Richelieu, rendit encore nécessaires ces solennelles assises. L'Auvergne abritait dans ses montagnes des petits tyrans qui profitaient de l'absence de tout contrôle pour opprimer les paysans. L'état de cette province appelait surtout une énergique répression. « Les désordres sont si fréquents en Auvergne, écrivait-on à Colbert en 1661 [1], et se commettent si ouvertement par toutes sortes de gens, que j'ai cru être de mon devoir de vous avertir que tout le monde et particulièrement les officiers, chacun en son ressort, couvrent les coupables au lieu de les punir. » Les *Grands Jours* tinrent leurs assises à Clermont le 26 septembre 1665. Cette délégation judiciaire était présidée par le président de Novion et avait pour procureur général Talon. Esprit Fléchier, le futur évêque de Nimes, l'accompagna à la suite du conseiller de Caumartin. C'est lui qui nous à tracé un tableau fameux de cette assemblée. Les détails qu'il nous donne sont intéressants, parce qu'ils nous font connaître les abus invétérés qui s'abritaient dans ces lointains asiles.

Un procès aux grands jours d'Auvergne

Je remarquai par toute la campagne et dans Clermont, lorsque j'y fus arrivé, que la terreur était générale. Toute la noblesse était en fuite, et il ne restait pas un gentilhomme qui ne se fût examiné, qui n'eût repassé tous les mauvais endroits de sa vie, et qui ne tâchât de réparer le tort qu'il pouvait avoir fait à ses sujets, pour arrêter les plaintes qu'on pouvait faire. Il se faisait mille conversions qui venaient moins de la grâce de Dieu que de la justice des hommes, et qui ne laissaient pas d'être avantageuses, pour être contraintes. Ceux qui avaient été les tyrans des pauvres devenaient leurs suppliants, et il se faisait plus de restitutions qu'il ne s'en fait au grand jubilé de l'année

1. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, pp. 9 et 10.

sainte. La prison de M. de La Mothe de Canillac était le principal sujet de leur épouvante.

A peine étions-nous arrivés, après le 25 septembre, que M. le Président et M. Talon conclurent ensemble de faire arrêter M. le Vicomte de La Mothe de Canillac, fort considéré par sa qualité dans la province, et, au sentiment de tous, le plus innocent de tous les Canillac. La comparaison que j'en fais avec les autres de son nom ne le justifie pas tout à fait, et ces sortes d'innocents ne veulent dire que moins coupables. L'ordre fut donné au premier huissier de prendre avec lui le prévôt d'Auvergne, avec ses archers, et de ne lui communiquer ses ordres que lorsqu'il faudrait les exécuter, parce qu'il savait qu'il était des intimes amis du vicomte, et qu'il venait même de donner à dîner ce jour-là. Ils allèrent donc ensemble dans la maison, où il était déjà couché, et l'huissier lui ayant intimé ses ordres d'un ton de voix un peu éclatant, comme il a le ton un peu haut, le criminel fut si étonné, qu'il ne sut depuis ce qu'il faisait, si ce n'est qu'il mit entre les mains du prévôt quelques lettres qu'on tient [1] qu'il venait de recevoir d'une maîtresse, car il était homme à galanterie. Il fut conduit dans les prisons de la ville, attendant qu'on lui fît son procès. On l'avait fort raillé à table sur les Grands Jours; mais il se trouvait si innocent, qu'il ne se croyait point en danger, et qu'il ne craignait point de s'exposer à la plus sévère justice ; il déplorait même l'obstination de quelques gentilshommes de ses amis qu'il avait avertis de se retirer, et qui demeuraient encore, contre ses avis, dans la province. Voilà comment on s'aveugle dans ses intérêts propres, et particulièrement dans la confiance de son innocence. Cependant il est accusé, il est pris le premier ; il est Canillac ; il a été d'un mauvais parti. Voici le fait :

Dans le temps des guerres civiles, M. de La Mothe, qui avait quelque crédit dans la province, fut sollicité de s'attacher aux intérêts de M. le Prince [2], et reçut une somme d'argent de lui pour lever des troupes de cavalerie. Il employa ses soins et ses amis, et particulièrement un gentilhomme nommé d'Orsonnette, à qui il donna 5.000 francs

1. Qu'on croit.
2. Condé, alors à la tête des mécontents.

pour faire quelques compagnies de cavaliers ; et croyant avoir mis ordre à toutes choses, il se rendit auprès de M. le Prince qui, ne trouvant pas son argent bien employé, et ne voyant pas venir des troupes aussi promptement que l'exigeait la nécessité de ses affaires, en témoigna quelques plaintes et s'emporta contre le vicomte. Lui, qui est assez fier de son naturel, ne souffrit pas les reproches qu'on lui faisait là-dessus, et, se retirant du parti du Prince, se rendit en Auvergne et demanda compte à d'Orsonnette de l'argent qu'il lui avait confié. Ce gentilhomme ne lui rendit ni argent ni cavaliers ; soit qu'il eût considéré qu'il fallait lever des troupes contre le parti du roi, soit qu'il eût besoin de la somme qu'on lui avait remise entre les mains, il n'exécuta point les ordres qu'il avait reçus, et suivit les lois que la fidélité ou la nécessité lui proposèrent. Il fut pourtant contraint de rendre raison de sa conduite, d'avouer la dette et de s'obliger à restituer cet argent. On prétend qu'on lui donna une année entière de terme ; après quoi, faisant difficulté de payer, au lieu d'un procès, il se fit entre eux une querelle de gentilhomme, et la haine croissant avec le temps, ils en vinrent à des voies de fait. Le malheur de l'un et de l'autre fit qu'ils se rencontrèrent accompagnés de leurs domestiques. On tient que M. de La Mothe avait l'avantage du nombre, et que sur cette confiance il attaqua son ennemi, qui, se voyant plus faible, se mit en fuite. Quoi qu'il en soit, M. de La Mothe blessa son ennemi et un de ses gens, tua son fauconnier qui fuyait avec lui : voilà le fait. L'accusé et l'accusateur sont présentement d'accord, et c'est le procureur général qui lui fait partie[1] au nom du roi.

On a parlé diversement de la conduite de ces messieurs qui le firent arrêter si subitement. Les uns ont cru que M. le Président a voulu faire voir qu'il suivait aveuglément les intérêts de la justice du roi, et qu'il avait oublié toutes les considérations qui le pouvaient toucher, en arrêtant d'abord un homme qui est dans son alliance ; les autres se sont imaginé qu'il avait voulu commencer par un grand exemple, et faire trembler tout le reste de la no-

1. *Qui lui fait partie*, qui se porte *partie* contre lui, c'est à dire son adversaire, qui le poursuit au nom du roi.

blesse, en faisant le procès à un homme de qualité, et qui paraissait le plus innocent de la famille. D'autres ont estimé que le nom de Canillac étant extrêmement décrié à la Cour, on ne pouvait pas mieux faire valoir auprès du roi l'autorité des Grands Jours qu'en arrêtant un gentilhomme de ce nom, quoiqu'il ne fût pas des plus criminels. Je n'entre point dans ces considérations particulières; mais je sais bien que des gens qui jugent fort sagement des choses, ont trouvé que M. le président et M. Talon auraient bien pu consulter les principaux de ces messieurs sur cette affaire, et principalement M. de Caumartin, qui tenait parmi eux un rang assez considérable, et qu'ils auraient mieux fait de n'épouvanter pas d'abord un grand nombre de gentilshommes qui se retirèrent d'abord après [1] cette prise. En effet, pour ne pas laisser échapper la capture d'un demi-coupable, on fit perdre l'occasion d'arrêter cent criminels, et tout le monde est d'accord que cette première capture est un bon coup pour le juge, mais non pas pour la justice. Si le fait était comme sa parenté l'expose, il y aurait fort peu à craindre pour lui; mais je doute fort que les charges soient conformes à leur relation, et je crois que le nom de Canillac et le malheur d'avoir porté les armes contre le roi seront deux chefs d'accusation tacite qui ne serviront pas beaucoup à le faire absoudre.

M[me] de La Mothe, sa femme, avec Mademoiselle sa fille, âgée de onze à douze ans, se jettent tous les jours aux pieds des juges, et implorent toutes les lois, la larme à l'œil; mais ils plaignent son malheur, sans oser lui donner l'espérance de le soulager. Le 8 et le 9 octobre, dans l'extrémité de sa douleur, elle est venue, avec toute sa parenté, conjurer M. de Caumartin, qui tient les sceaux, de lui accorder des lettres de rémission et de grâce pour Monsieur son mari, sur un exposé qui fait le cas tout à fait rémissible. Quoique M. de Caumartin eût bien de la disposition à les leur donner, il ne voulut pourtant par le faire, sans en avoir conféré avec M. le président et M. Talon, qui furent d'avis qu'il ne fallait point en donner; que la cour aurait

1. Aussitôt après.

sujet de se plaindre, et que cela romprait toutes les mesures de la justice. Ils alléguaient deux raisons : la première, que les desseins des Grands-Jours n'étant que d'abréger les procédures et de faire bonne et prompte justice, il fallait éviter toutes les choses qui pouvaient donner lieu aux accusés de chicaner et de reculer le jugement de leurs procès, comme étaient les lettres de grâce; la seconde, que ce serait une conséquence pour tous les autres criminels, qui prétendraient le même droit. Enfin, ils prétendaient que la déclaration du roi était contraire. Ils proposaient un expédient qui était que M. de Caumartin demandât à voir le procès, pour voir si l'exposé était conforme aux charges, ce qu'ils croyaient ne pouvoir être, et qu'ainsi il éludât adroitement. M. de Caumartin ne trouvait pas cet expédient à propos, parce qu'il est inouï de voir deux fois un procès, une fois comme juge, l'autre fois comme maître des requêtes tenant le sceau. Il alléguait : 1o que la déclaration du roi portait exclusion de toute abolition, mais qu'elle n'excluait pas les rémissions; 2o que ces lettres qu'on appelle de rémission sont plutôt lettres de justice que de grâce, qu'on ne saurait refuser au dernier des sujets du roi, lorsqu'il expose qu'il s'est trouvé innocemment à quelque meurtre, ou qu'il a tué sans sortir des bornes d'une juste défense ; 3o qu'étant accusé d'affectation [1], il fallait en ôter le soupçon, faisant les voies de droit libres ; 4o que n'ayant aucune instruction de la cour sur cela, il n'avait qu'à suivre la loi et l'ordonnance, sans qu'on pût le blâmer avec raison ; 5o si l'exposé n'était pas conforme, les témoins ne serviraient de rien ; que s'il l'était, on ne le pouvait condamner, quand il n'aurait pas des lettres. Il parla le matin devant qu'on fût assemblé à l'audience, et tous les conseillers à qui il s'en ouvrit confidemment furent de son avis. Il est vrai que l'ayant proposé avant qu'on eût commencé l'audience, les plus anciens se retirèrent, et dirent qu'ils n'avaient point d'avis à lui donner là-dessus. Il résolut donc d'accorder ces lettres, et trouva cet expédient : il fit passer un appointement [2] entre

1. Passion, faveur. Bossuet a dit dans ce sens : « Je me contente d'être prêt à exposer mes sentiments sans affectation de quoi que ce soit », sans parti pris en faveur de qui que ce soit.

2. Règlement judiciaire sur une affaire avant de la juger au fond.

l'accusé et l'accusateur qui sont d'accord, pour tous les moyens d'obreption[1] et de subreption[2], et réponse à iceux[3], de n'employer que ce qui est dans le procès, et fit promettre que les lettres scellées seraient d'abord commises entre les mains du greffier, pour être présentées le lendemain. Les lettres furent lues le lendemain samedi, 10 du mois, M. de La Mothe ayant été conduit à l'audience et mis dans la posture accoutumée. Ainsi la grâce fut accordée, sans que le procès fut reculé d'un moment. Chacun informa la cour de son procédé, et M. de Caumartin fut loué de tout le monde, d'avoir donné cette satisfaction à la parenté d'un homme de qualité, et d'avoir satisfait à toute sorte de justice. Nous attendons l'issue du procès[4].

FLÉCHIER,

Mémoires, éd. Chéruel et Sainte-Beuve, p. 53.

Effet des Grands Jours

Les Grands Jours produisirent un effet auquel ils ne visaient pas. Ils voulaient simplement rendre justice au paysan en punissant ses oppresseurs. Mais à force d'y paraître appuyer les faibles, les Grands Jours rendirent tout à coup ceux-ci insolents. Se sentant appuyés par l'autorité royale, les paysans levèrent la tête et devinrent presque oppresseurs à leur tour.

On remarqua que les paysans étaient fort hardis et qu'ils déposaient volontiers contre les nobles, lorsqu'ils n'étaient point retenus par la crainte. Si l'on ne leur parle avec honneur et si l'on manque à les saluer civilement, ils en appellent aux Grands Jours, menacent de faire punir et protestent de violence. Une dame de la campagne se plaignit que tous ses paysans eussent acheté des gants et croyaient qu'ils n'étaient plus obligés de travailler, et que le roi ne considérait plus qu'eux dans son royaume. Lors-

1. Omission.
2. Fausseté.
3. *Iceux*, forme archaïque pour ceux-ci.
4. Il fut jugé le 23 octobre et Canillac condamné pour assassinat fut exécuté.

que des personnes de qualité, d'esprit et de fort bonne mesure, qui ne craignaient point la plus sévère justice et qui s'étaient acquis la bienveillance des peuples, venaient à Clermont, ces bonnes gens les assuraient de leur protection et leur présentaient des attestations de bonnes vie et mœurs, croyant que c'était une dépendance nécessaire et qu'ils étaient devenus seigneurs par privilège de leurs seigneurs mêmes. Ils étaient encore persuadés que le roi n'envoyait cette Compagnie que pour les faire rentrer dans leurs biens, de quelque manière qu'ils les eussent vendus, et sur cela ils comptaient déjà pour leur héritage tout ce que leurs ancêtres avaient vendu, remontant jusqu'à la troisième génération. Ces simplicités [1], qui faisaient rire ceux qui ne s'y trouvaient point intéressés, donnaient une fâcheuse contrainte à ceux qui y avaient quelque part, parce qu'il fallait souffrir des insolences auxquelles ils n'étaient pas accoutumés, et réprimer des promptitudes qu'ils n'avaient pas accoutumé de réprimer, lorsqu'ils voyaient la justice plus éloignée. Celui qui s'en trouva le plus incommodé fut M. de Chazeron, qui est un homme assez considérable dans la province, et dont [2] on n'a pu faire aucune plainte. Un de ses sujets, fort avare et fort mutin, se souvenant qu'il avait appris par tradition dans sa famille que son bisaïeul ou son trisaïeul avait autrefois vendu quelque pré ou quelque vigne au grand-père de ce gentilhomme, le vint trouver dans sa maison et lui demanda la restitution de son bien. Ces demandes ne sont jamais agréables ; mais, quand elles sont injustes et sans fondement, elles excitent la colère des plus modérés. Il lui représenta que le temps de la restitution était venu ; qu'après en avoir joui injustement, le roi envoyait des gens qui ne le craignaient pas et qui rendraient bonne justice. On lui répondit qu'il se trompait, que ce qu'il demandait n'était pas juste, et que, si ses ancêtres avaient vendu leur champ, les siens aussi l'avaient payé. Cette raison ne parut pas trop convaincante a ce bonhomme, qui se mit sur

1. *Ces simplicités,* un de ces pluriels abstraits si fréquents dans la langue du XVIIe siècle. « Dans ses *simplicités* à tous coups je l'admire. » Mol. *Ecole des femmes.*

2. *Dont,* au sujet de qui.

sa rustique fierté [1], et, enfonçant son chapeau et s'approchant avec emportement et mettant sa main gauche à son côté et faisant un geste menaçant de la droite : « Vous me le rendrez, disait-il, et les Grands Jours..... » Le paysan aurait été plus sage en un autre temps, et le seigneur l'aurait été moins ; mais la peine où l'on voyait ceux qui étaient accusés faisait craindre ceux qui ne l'étaient pas. Aussi toute la punition qu'il osa faire de cette hardiesse fut de lui jeter son chapeau par terre et de l'avertir de se tenir dans le respect. Mais ce misérable, entrant en fureur, lui commandait de lui ramasser son chapeau, ou qu'il lui en coûterait la tête. La chose en vint au point que le gentilhomme, craignant de s'emporter et se méfiant de sa patience, en un temps où il fallait éviter toute sorte de reproche, lui releva son chapeau et lui en ayant donné quelques coups, trouva à propos de monter à cheval et de venir faire ses plaintes à M. le Président. Tant le peuple se flatte ici des Grand Jours et tant la noblesse les craint !

FLÉCHIER.

Mémoires, éd, Chéruel p. 170.

EXACTIONS D'UN GENTILHOMME DE PROVINCE

Je ne m'arrêterai point à raconter tous les dérèglements dont il (le marquis de Canillac) [2] est accusé. Il suffit de dire qu'il a pratiqué tout ce que la tyrannie peut inventer en matière d'imposition. On levait dans ses terres la taille de Monsieur, celle de Madame et celle de tous les enfants de la maison, que ses sujets étaient obligés de payer, outre celle du roi. Il est vrai qu'il y a des droits justifiés par des titres fort anciens, qui permettent à quelque seigneur de faire quelques impositions en certains cas, comme lorsqu'eux-mêmes ou leurs fils aînés se ma-

1. Se dressa *sur sa rustique fierté*, comme un coq menaçant sur ses ergots.
2. Jacques Timoléon de Beaufort, marquis de Canillac, fut condamné à mort le 25 janvier 1666.

rient, mais le marquis savait l'art d'étendre les droits et faisait tous les ans ce que les autres ne font qu'une fois en leur vie. Pour exécuter ses desseins plus facilement, et pour empêcher les murmures, il entretenait dans des tours douze scélérats, devoués à toute sorte de crimes, qu'il appelait ses douze apôtres, qui catéchisaient avec l'épée ou avec le bâton ceux qui étaient rebelles à sa loi et faisaient de terribles violences, lorsqu'ils avaient reçu la cruelle mission de leur maître. Il leur avait donné des noms fort apostoliques, appelant l'un Sans-Fiance, l'autre Brise-Tout, et ainsi du reste. Sur la terreur quedonnaient ces noms effroyables, il imposait des sommes assez considérables sur les viandes qu'on mange ordinairement et, comme on pratiquait un peu trop d'abstinence, il tournait l'imposition sur ceux qui n'en mangeaient pas. Le plus grand revenu qu'il avait était celui de la justice ; il faisait pour la moindre chose emprisonner et juger des misérables et les obligeait de racheter leurs peines par argent. Il eût voulu que tous ses justiciables eussent été de son humeur, et les engageait souvent à de méchantes actions pour tous les faire payer après, avec beaucoup de rigueur. Enfin personne n'a jamais tant fait, et n'a jamais tant souhaité[1], et n'a jamais tant profité des crimes que lui. Non seulement il faisait payer les mauvaises actions qu'on avait faites ; il fallait encore acheter la liberté d'en faire, et, lorsqu'on avait de l'argent à lui donner, on pouvait être criminel ou le devenir. Enfin il était permis de contenter toutes ses passions, pourvu qu'on satisfît son avarice. Il avait beaucoup dépensé et s'était incommodé[2] pendant ses longues années de service, et il n'avait point d'autre voie pour remettre ses affaires que la tyrannie. Il se sentait du penchant à ces sortes de vexations ; il était éloigné de la Cour et presque assuré de l'impunité. Toutes ces concussions et plusieurs autres violences, dont on eut peine à trouver des preuves, à cause de la terreur qu'avaient encore laissée dans l'esprit des peuples le marquis et ses émissaires, obligèrent messieurs des Grands Jours à le

1. *Personne n'a jamais tant fait, ni tant souhaité* de crimes que lui, ni n'en a *jamais tant profité*.
2. S'était mis à la gêne par ses dépenses.

juger à mort. Il fut effigié[1] au grand contentement de tout le monde ; il l'avait été autrefois par arrêt du Parlement de Toulouse ; il avait vu lui-même d'une fenêtre voisine son exécution, et il avait trouvé fort plaisant d'être fort en repos dans une maison, pendant qu'on le décapitait dans une place, et de se voir mourir dans la rue pendant qu'il se portait bien chez soi. Il n'eut pas le moindre mal de tête de ce coup, et je crois qu'il fut bien fâché de n'avoir pas eu encore une fois ce divertissement. Mais il avait jugé expédient pour sa santé de se retirer, ayant perdu beaucoup de sa belle humeur passée par le chagrin et par la pesanteur que l'âge apporte. Il fut condamné à une grosse amende et à la confiscation de ses biens, et l'on fit raser deux ou trois tours qui avaient été longtemps la retraite de ses apôtres.

FLÉCHIER,
Mémoires, éd. Chéruel, p. 277.

VIOLENCES SAUVAGES SÉVÈREMENT PUNIES PAR LES GRANDS JOURS

Le 28e novembre, l'affaire de MM. du Palais fut décidée, qui fut la première contumace[2] qu'on ait jugée dans la cour des Grands Jours. L'arrêt en fut sévère, parce que l'action avait été fort criminelle. M. le comte du Palais ayant acheté Feurs, qui est un bourg fort considérable dans le Forez, et prétendant faire valoir les droits de seigneur avec un peu trop d'autorité, M. de Magnieu, qui est un homme de qualité, qui avait des terres dans l'étendue de sa paroisse, eut quelque intérêt à démêler avec lui, qui ne semblait pas fort important dans le fond, mais qui le devint dans les suites. Les premières plaintes se firent de part et d'autre dans l'ordre de la justice, et il sembla que le procès devait se terminer dans les formes ordinaires. Mais comme il se glisse ordinairement un certain esprit d'animosité et d'aigreur entre ceux qui plaident, et que la haine

1. Condamné par effigie.
2. La première affaire où les prévenus aient été jugés et condamnés sans qu'ils fussent présents.

ou la vengeance achèvent souvent ce que la justice a commencé, cette affaire changea de face, et devint une affaire d'honneur, après avoir été de pur intérêt. Cela fit qu'il y eut entre ces deux gentilshommes une inimitié déclarée, ensuite de laquelle on accusa M. du Palais d'avoir voulu faire assassiner M. de Magnieu et de lui avoir fait dresser des embûches. Soit que ce fût pour cet assassinat, ou pour quelque autre raison de justice, ce dernier, sur les plaintes qu'il avait faites de son ennemi, obtint un décret contre lui, et lui envoya cinq huissiers à sa maison du Palais pour lui faire quelque sommation, ou pour lui signifier quelque ordre qui ne lui était pas fort agréable. L'on dit qu'il en avait été averti, qu'il avait mandé quelques-uns de ses amis, et qu'il avait assemblé chez lui tous les braves de son voisinage. Les huissiers ne manquèrent pas de venir exécuter leur commission dans toutes les formes, à la porte du château, et de témoigner à ces messieurs qu'ils étaient sujets aux lois et aux ordonnances des juges, comme les autres. Cette hardiesse ne leur plut pas ; ils délibérèrent s'ils devaient s'en venger sur-le-champ, ou s'il fallait différer quelque temps leur ressentiment pour l'assouvir avec plus de violence et avec plus de sûreté. Quelque chaleur qui les emportât, ils furent capables d'un peu de modération, et se contentèrent pour lors de leur donner la chasse et de les menacer. Il n'était pas malaisé d'épouvanter ces sortes de gens, qui se retirèrent au premier village pour y passer la nuit ; mais personne ne voulut les recevoir, parce qu'ils étaient ennemis de M. du Palais qu'ils aimaient ou qu'ils redoutaient. Ils ne furent pas mieux reçus dans les autres endroits pour les mêmes considérations, et quelque tard qu'il fût, ils furent obligés d'aller loger à six lieues de là, où, après s'être retirés, ils reposaient fort profondément, lorsque deux troupes de gens à cheval arrivèrent du Palais, entrèrent avec violence dans l'hôtellerie, passèrent dans une chambre où trois de ces huissiers étaient couchés, et tirant plus de vingt coups de pistolet en tuèrent deux, et cassèrent l'épaule au troisième, qu'ils obligèrent de se traîner encore tout sanglant jusqu'à la chambre de ses compagnons, lesquels se voyant dans la dernière extrémité, se jetèrent à leurs pieds, implorèrent toute leur pitié, et n'attendaient plus que la mort.

Quelques-uns, échauffés dans le premier meurtre, furent d'avis qu'il fallait achever ; mais quelqu'un plus modéré, si l'on peut dire qu'il y eût de la modération en ce[1] rencontre, opina à[2] la vie. Ainsi on les laissa vivre, mais on leur fit souffrir des peines extrêmes ; on les mena jusqu'au Palais tout nus dans la plus grande rigueur de la saison ; on leur donna mille coups de fouet durant le chemin, et on les renvoya presque aussi morts que leurs compagnons, avec défense de regarder derrière eux sous peine de la vie. Quoique le marquis du Palais fût fort jeune en ce temps-là, il n'a pas laissé d'être compris dans l'information, comme ayant été remarqué lui-même avec un de la maison de Canillac, qu'on charge extrêmement, et qui est mort pour son bonheur et peut-être pour celui de quelques autres. La partie de ces messieurs ne manqua point de faire les poursuites qu'il fallait faire. Le procès fut instruit et prêt à juger ; mais, soit qu'ils fussent las de plaider, ou qu'ils ne voulussent pas être la cause de la mort de plusieurs personnes de qualité, ils remirent leurs intérêts à M. de Villeroi, qui les accommoda et les mit hors de tout intérêt civil. Mais les Grands Jours étant survenus, et M. Legrand, conseiller au Parlement de Paris, étant venu dans la province, et ayant donné le procès entièrement instruit, il fut jugé sans que les parties intéressées en eussent eu le moindre soupçon. Par arrêt, MM. du Palais père et fils furent condamnés à avoir la tête coupée, et quelques juges même furent d'avis qu'ils fussent roués vifs ; leurs biens furent confisqués ; l'amende fut de 40.000 livres : on procéda à la démolition du château du Palais.

FLÉCHIER,

Mémoires, éd. Chéruel, p. 146.

1. *Rencontre* était masculin à l'origine. Dans les textes du XIII[e] siècle on trouve ces mots : « *D'un rencontre* et d'une chance. » Ce mot garde le genre masculin dans Saint-Simon.

2. On disait alors : *opiner à*, au lieu de *opiner pour*. « Chacun *opine* à la vengeance. » La Font. *Contes*.

UN CRIME INVOLONTAIRE GRACIÉ

Si les Grands Jours étaient sévères contre les vrais criminels, ils étaient indulgents pour les crimes auxquels la volonté était étrangère. Témoin le fait suivant :

« Quelques jours après, on présenta les lettres de grâce que M. de Caumartin avait scellées pour un jeune homme de Clermont, nommé Gaschier, fils du lieutenant criminel, qui avait tué sans dessein une femme de la même ville. C'est la coutume dans la province que lorsqu'il se fait quelque fête solennelle, ou pour quelque réjouissance publique, ou pour l'entrée de quelque personne considérable, toute la jeunesse s'assemble, et s'étant mise sous les armes, fait le tour de la ville en bel ordre pour faire honneur à la fête. Chacun cherche les armes les plus bruyantes, et c'est une gloire parmi eux d'avoir tiré le plus grand mousquet et d'avoir fait le plus grand bruit. Lorsque M. l'évêque de Clermont [1] fit son entrée et qu'il reçut les compliments de tous les corps, il y eut une troupe fort nombreuse d'habitants armés qui allèrent au devant de lui, et l'accompagnèrent jusque dans son palais en le saluant incessamment de toute leur mousqueterie. Son cheval, qui était fougueux, bondissait si fort qu'on craignait que la joie ne fût troublée par quelque malheur, et que le prélat ne fût pas assez bon cavalier pour soutenir ces agitations violentes. Ce cheval croyait d'être [2] dans un champ de bataille plutôt que dans une ville de paix, et porter un général d'armée, non pas un évêque. Toutes les bénédictions que l'évêque donnait à peine restaient à demi formées en l'air, et il ne pouvait faire qu'un demi-signe de croix, que le mouvement interrompait à tous les coups qu'on venait d'entendre. Toute la ville loua Dieu de leur avoir donné pour le gouvernement de son église un homme qui, outre qu'il était homme de bien, était encore bon écuyer, et l'on reconnut l'importance qu'il y a qu'un évêque

1. M. de Vainy d'Arbouze avait fait son entrée à Clermont le 30 novembre 1664.
2. L'usage actuel réprouve cette construction. Nous dirions : *croyait être*.

soit bon homme de cheval, lorsqu'il fait son entrée dans ces provinces. Ce Gaschier dont je parle était de cette joyeuse escadre, des plus lestes et des mieux armés, et voyant une bourgeoise de sa connaissance qui, pour voir passer la pompe plus en repos, était montée avec quelques-unes de ses compagnes sur un monceau de pierres assez élevé, ou pour la saluer, ou pour l'épouvanter par divertissement, tira son mousquet si proche d'elle que la poudre et le feu ayant fait un effort considérable et pénétré jusqu'au corps au travers des jupes, elle resta morte sur la place. Le gendre de cette malheureuse qui était présent voulut venger la mort de sa belle-mère, et poursuivit son meurtrier l'épée à la main. Ce criminel involontaire représente aujourd'hui ses justifications, et a reçu des lettres de rémission qui ont été lues et examinées.

FLÉCHIER, *Mémoires*, p. 144.

Ces mœurs s'incarnent et se cristallisent en quelque sorte dans des types dominants dont voici quelques-uns.

TYPES DE COURTISAN
M. DE LA ROCHEFOUCAULD

Si M. de La Rochefoucauld [1] passa sa vie dans la faveur la plus déclarée, il faut dire aussi qu'elle lui coûta cher, s'il avait quelque sentiment de liberté. Jamais valet ne le fut de personne avec tant d'assiduité et de bassesse, il faut lâcher le mot, avec tant d'esclavage, et il n'est pas aisé de comprendre qu'il s'en pût trouver un second à soutenir plus de quarante ans d'une semblable vie. Le lever et le coucher, les deux autres changements d'habits tous les jours, les chasses et les promenades du roi de tous les jours, il n'en manquait jamais ; quelquefois dix ans de suite sans découcher d'où était le roi, et sur le pied de de demander congé, non pour découcher (car en plus de quarante ans il n'a jamais couché vingt fois à Paris), mais

1. Le fils de M. de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, qui, lui, ne fut jamais en faveur.

pour aller dîner hors de la cour et ne pas être à la promenade; jamais malade, et sur la fin, rarement et courtement, la goutte. Les douze ou quinze dernières années, il prenait du lait à Liancourt, et un congé de cinq ou six semaines. Quatre ou cinq fois en sa vie, il en a pris autant pour aller chez lui à Verteuil, au Poitou, où il se plaisait fort, et où la dernière il ne fut pas huit jours qu'il fallut revenir, sur un courrier et un billet du roi, qui lui mandait qu'il avait un anthrax, et qui, par amitié et confiance, le voulut auprès de lui.

On aurait cru qu'il devait être heureux, et jamais homme ne le fut moins. Tout le choquait ; il se fâchait des choses les plus fortuites et les plus indifférentes, et il était si accoutumé à réussir que tout ce qu'il obtenait pour soi ou pour autrui lui semblait toujours peu de chose. En même temps, jamais homme si envieux : les grâces les moins à la portée de gens en qui il s'intéressât, et les moins proportionnées à lui [1], le chagrinaient essentiellement. Il était né piqué de tout, d'un évêché, d'une abbaye ; mais quand il en tombait sur des émules de faveur, il était au désespoir, à ne pouvoir le cacher.

Sur les derniers temps, ses bas amis et ses valets abusèrent de lui pour eux et les leurs, et lui firent faire au roi si souvent des demandes âpres, importunes et si peu convenables, qu'il l'en fatigua et l'accoutuma à les refuser, et lui à le gourmander de plaintes et de reproches, qui mit un malaise entre eux et lui donna des pensées de retraite, qui l'amusèrent et le trompèrent longtemps.

Sa vue était déjà fort affaiblie ; elle ne lui permettait plus de monter à cheval ; il courait en calèche, et si on manquait [2], c'était à l'ordinaire une furie, jusqu'à la chasse suivante qu'on prenait [2]. A la mort du cerf, il se

1. On comprendrait qu'il eût pris ombrage de faveurs auxquelles pouvaient prétendre ceux à qui il s'intéressait, et qui leur étaient refusées, ou de faveurs auxquelles il pouvait prétendre lui-même (qui lui étaient *proportionnées*) et qu'il n'avait pu atteindre. Mais s'alarmer pour *un évêché* ou *une abbaye* qui étaient hors *de sa portée* et de celle de ses amis, n'était-ce pas le comble de l'envie ? — A remarquer cet *en qui*, au lieu de *à qui*. *en faveur de qui* ; ce subjonctif *s'intéressât* qui s'explique parce qu'il appartient à une proposition subordonnée à une autre qui renferme une supposition. (Supposons des grâces qui *seraient* les moins à la portée de gens à qui il *s'intéresserait*.)

2. Après *manquait* et *prenait*, il faut sous-entendre : la bête poursuivie. Ces deux termes sont d'un emploi habituel en vénerie.

faisait descendre et mener au roi, pour lui présenter le pied, qu'il lui fourrait souvent dans les yeux ou dans l'oreille [1]. Cela le peinait fort, et même le monde, et de le voir presque couché dans sa calèche, comme un corps mort. Quelquefois le roi lui hasardait doucement de lui proposer de prendre du repos, et cela perçait le cœur au favori, qui, ne pouvant plus suivre le roi ni le servir faute de vue, sentait qu'il lui devenait pesant de plus en plus.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XIII, p. 71.

AUTRE TYPE DE COURTISAN — HUXELLES
(1703)

C'était un grand et assez gros homme, tout d'une venue, qui marchait lentement et comme se traînant, un grand visage couperosé, mais assez agréable, quoique de physionomie refrognée par de gros sourcils, sous lesquels deux petits yeux vifs ne laissaient rien échapper à leurs regards ; il ressemblait tout à fait à ces gros brutaux de marchands de bœufs. Paresseux, voluptueux à l'excès en toutes sortes de commodités, de chère exquise grande et journalière, en choix de compagnie ; glorieux jusqu'avec ses généraux et ses camarades, et ce qu'il y avait de plus distingué, pour qui, par un air de paresse, il ne se levait pas de son siège, allait peu chez le général, et ne montait presque jamais à cheval pendant les campagnes ; bas, souple, flatteur auprès des ministres et des gens dont il croyait avoir à craindre ou à espérer, dominant sur tout le reste sans nul ménagement, ce qui mêlait ses compagnies et les esseulait [2] assez souvent. Sa grosse tête sous une grosse perruque, un silence rarement interrompu, et toujours en peu de mots, quelques sourires à propos, un air d'autorité et de poids, qu'il tirait plus

1. C'était un privilège très envié de présenter au roi le pied du cerf tué.
2. Les laissait seules. Le dictionnaire de l'Académie ne donne que l'adj. participe *esseulé, ée*.

de celui de son corps et de sa place que de lui-même; et cette lourde tête offusquée d'une perruque vaste lui donnèrent la réputation d'une bonne tête, qui toutefois était meilleure à peindre par Rembrand pour une tête forte qu'à consulter. Timide de cœur et d'esprit, faux, corrompu dans le cœur comme dans les mœurs, jaloux, envieux, n'ayant que son but, sans contrainte des moyens [1], pourvu qu'il pût se conserver une écorce de probité et de vertu feinte, mais qui laissait voir le jour à travers et qui cédait même au besoin véritable. Avec de l'esprit et quelque lecture, assez peu instruit et rien moins qu'homme de guerre, sinon quelquefois dans le discours; en tout genre le père des difficultés, sans trouver jamais de solution à pas une; fin, délié, profondément caché, incapable d'amitié que relative à lui [2], ni de servir personne, toujours occupé de ruses et de cabales de courtisan, avec la simplicité la plus composée [3] que j'aie vue de ma vie, un grand chapeau clabaud [4] toujours sur ses yeux, un habit gris sans jamais d'or que les boutons, et boutonné tout du long, sans vestige du cordon bleu, et son Saint-Esprit [5] bien caché sous sa perruque; toujours des voies obliques, jamais rien de net, et se conservant partout des portes de derrière; esclave du public et n'approuvant aucun particulier.

Jusqu'en 1710 il ne venait à Paris et à la cour que des moments, pour se conserver les amis importants qu'il se savait ménager. A la fin il s'ennuya de son Alsace, et sans en quitter le commandement, moins encore les appointements, car avec une grande dépense que sa vanité et ses voluptés tiraient de lui, il était avare, il trouva le moyen de venir demeurer à Paris pour travailler à sa fortune. Sous un masque d'indifférence et de paresse, il brûlait d'envie d'être de quelque chose, surtout d'être duc. Il se lia étroitement aux bâtards par le premier président de Mesmes, esclave de M. et Mme du Maine, et le plus intime

1. Préoccupé du seul but à atteindre, peu scrupuleux sur les moyens.
2. Incapable de toute autre amitié que de celle qui pouvait lui être utile.
3. *Simplicité la plus composée*, alliance de mots remarquable, qui montre que tout était profondément calculé dans sa conduite.
4. *Un chapeau clabaud* est un chapeau à bords pendants.
5. Il était chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

ami de Beringhem, par conséquent le sien. Par M. du Maine qui fut la dupe de sa capacité et des secours qu'il pourrait trouver en lui, il eut quelques secrets accès auprès de Mme de Maintenon. Il ne négligea pas le côté de Monseigneur; Beringhem et sa femme étaient fort amis de la Choin; ils lui vantèrent Huxelles, elle consentit à le voir.

Il devint son courtisan jusqu'à la bassesse d'envoyer tous les jours, de la rue Neuve-Saint-Augustin où il logeait, auprès du petit Saint-Antoine où elle demeurait, des têtes de lapins à sa chienne. Par elle il fut approché de Monseigneur, il eut avec lui des entretiens secrets à Meudon, et ce prince, à qui il n'en fallait pas tant pour l'éblouir, prit une estime pour lui jusqu'à le croire propre à tout, et à s'en expliquer autant qu'il le pouvait oser. Dès qu'il fut mort, la pauvre chienne fut oubliée, plus de têtes de lapins: la maîtresse le fut aussi. Elle avait eu la sottise de compter sur son amitié. Surprise et blessée d'un abandon si subit, elle lui en fit revenir [1] quelque chose. Lui-même fit le surpris: il ne pouvait comprendre sur quoi ces plaintes étaient fondées. Il dit effrontément qu'il ne la connaissait presque pas, et qu'il ne l'était [2] de Monseigneur que par son nom, ainsi qu'il ne savait pas ce qu'elle voulait dire. De cette sorte finit ce commerce avec la cause de la faveur, et elle n'en a pas ouï parler depuis.

SAINT-SIMON,
Mémoires, éd. Delloye, t. VII, p. 7.

L'ABBÉ DE POLIGNAC — TYPE D'ABBÉ DE COUR
(1705)

L'abbé de Polignac, après ses aventures de Pologne et l'exil dont elles furent suivies, était enfin revenu sur l'eau. C'était un grand homme très-bien fait, avec un beau vi-

1. Elle lui fit savoir quelque chose de sa surprise et de son ressentiment.
2. Qu'il n'était connu de Monseigneur que par son nom.

sage, beaucoup d'esprit, surtout de grâces et de manières, toute sorte de savoir, avec le débit le plus agréable, la la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmants, une expression particulière ; tout coulait de source, tout persuadait. Personne n'avait plus de belles-lettres ; ravissant à mettre les choses les plus abstraites à la portée commune, amusant en récits, et possédant l'écorce de tous les arts, de toutes les fabriques et de tous les métiers. Ce qui appartenait au sien, au savoir ou à la profession ecclésiastique, c'était où il était le moins versé. Il voulait plaire au valet, à la servante, comme au maître et à la maîtresse. Il buttait[1] toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux. On se croyait aisément de l'esprit et des connaissances dans sa conversation ; elle était dans la proportion des personnes avec qui il s'entretenait, et sa douceur et sa complaisance faisaient aimer sa personne et admirer ses talents ; d'ailleurs tout occupé de son ambition, sans amitié, sans reconnaissance, sans aucun sentiment que pour soi ; faux, dissipateur, sans choix sur les moyens d'arriver, sans retenue ni pour Dieu ni pour les hommes, mais avec des voiles et de la délicatesse qui lui faisaient des dupes ; galant surtout, plus par facilité, par coquetterie, par ambition que par débauche, et si le cœur était faux et l'âme peu correcte, le jugement était nul, les mesures erronnées et nulle justesse dans l'esprit, ce qui, avec les dehors les plus gracieux et les plus trompeurs, a toujours fait périr entre ses mains toutes les affaires qui lui ont été commises.

Avec une figure et des talents si propres à imposer, il était aidé par une naissance à laquelle les biens ne répondaient pas, ce qui écartait l'envie et lui conciliait la faveur et les désirs. Les dames de la cour les plus aimables, celles d'un âge supérieur les plus considérables, les hommes les plus distingués par leurs places ou par leur considération, les personnes des deux sexes qui donnaient le plus de ton, il les avait tous gagnés. Le cardinalat était de tout temps son grand point de vue. Deux fois il avait entrepris une licence, deux fois il l'avait abandonnée. Les bancs, le sémi-

1. *Butter*, ou *buter* viser au but. « Toutes mes volontés ne *butent* qu'à vous plaire. » Molière. *Etourdi*.

naire, l'apprentissage de l'épiscopat, toutes ces choses lui puaient [1], il n'avait pu s'y captiver. Il lui fallait du grand, du vaste, des affaires, de l'intrigue. Celles du cardinal de Bouillon, auquel il s'était attaché, l'avaient fort écarté, et plus d'une fois, avaient pensé le perdre. Torcy, que pour ses vues il avait toujours particulièrement cultivé, l'avait sauvé plusieurs fois, et était toujours son ami intime et, depuis ce dernier retour, toute la fleur de la cour l'environnait sans cesse, il y brillait avec éclat, il en faisait les délices. Le roi même s'était rendu à lui [2], par M. du Maine à la femme duquel il s'était livré. Il était de tous les voyages de Marly, et c'était à qui jouirait de ses charmes. Il en avait pour toutes sortes d'état, de personnes, d'esprits.

Avec tout le sien [3], il lui échappa une flatterie dont la misère fut relevée, et dont le mot est demeuré dans le souvenir et le mépris du courtisan. Il suivait le roi dans ses jardins de Marly, la pluie vint ; le roi lui fit une honnêteté sur son habit [4] peu propre à la parer. « Ce n'est rien, sire, répondit-il, la pluie de Marly ne mouille point. » On en rit fort, et ce mot lui fut fort reproché.

SAINT-SIMON,
Mémoires, t. VIII, p. 239.

NINON DE L'ENCLOS

Une telle époque de sensualité raffinée et élégante, de civilisation très avancée, une société à laquelle Bourdaloue a pu infliger son fameux sermon sur l'impureté, n'ont pu manquer d'engendrer un type brillant et corrompu comme elles, fleur de vice, nénuphar d'égoût, une hétaïre de haut vol, Ninon de l'Enclos (1705). On ne saurait l'omettre dans cette galerie de portraits et de types représentatifs du siècle de Louis XIV.

1. *Lui puaient*, c'est à dire lui répugnaient.
2. *S'était rendu à lui*. Il y a dans cette expression l'idée d'une défaite. Le roi lui-même avait été vaincu par ses charmes.
3. Avec tout son esprit.
4. Le roi lui fit remarquer honnêtement que son habit était peu propre à le garantir de la pluie.

Ninon, courtisane fameuse, et depuis que l'âge lui eut fait quitter le métier, connue sous le nom de Mlle de l'Enclos, fut un exemple nouveau du triomphe du vice conduit avec esprit, et réparé de quelques vertus. Le bruit qu'elle fit, et plus encore le désordre qu'elle causa parmi la plus haute et la plus brillante jeunesse, força l'extrême indulgence que, non sans cause, la reine-mère avait pour les personnes galantes et plus que galantes, de lui envoyer un ordre de se retirer dans un couvent. Un de ces exempts de Paris lui porta la lettre de cachet ; elle la lut, et remarquant qu'il n'y avait pas de couvent désigné en particulier : « Monsieur, dit-elle à l'exempt sans se déconcerter, puisque la reine a tant de bonté pour moi que de me laisser le choix du couvent où elle veut que je me retire, je vous prie de lui dire que je choisis celui des grands cordeliers de Paris », et lui rendit la lettre de cachet avec une belle révérence. L'exempt, stupéfait de cette effronterie sans pareille, n'eut pas un mot à répliquer, et la reine la trouva si plaisante qu'elle la laissa en repos [1]. Jamais Ninon n'avait qu'un amant à la fois, mais des adorateurs en foule, et quand elle se lassait du tenant, elle le lui disait franchement, et en prenait un autre. Le délaissé avait beau gémir et parler, c'était un arrêt, et cette créature avait usurpé un tel empire qu'il n'eût osé se prendre à celui qui le supplantait, trop heureux encore d'être admis sur le pied d'ami de la maison. Elle a quelquefois gardé à son tenant, quand il lui plaisait fort, fidélité entière pendant toute une campagne.

La Châtre, sur le point de partir, prétendit être de ces heureux distingués. Apparemment que Ninon ne lui promit pas bien nettement. Il fut assez sot, et il l'était beaucoup et présomptueux à l'avenant, pour lui en demander un billet. Elle lui fit. Il l'emporta et s'en vanta fort. Le billet fut mal tenu, et à chaque fois qu'elle y manquait : « Oh ! le bon billet, s'écriait-elle, qu'a la Châtre ! » Son fortuné à la fin lui demanda ce que cela voulait dire, elle le lui expliqua ; il le conta, et accabla la Châtre d'un ridicule qui gagna jusqu'à l'armée où il était.

1. Selon quelques auteurs, on répliqua à Ninon que les *Filles repenties* lui conviendraient mieux. A quoi elle riposta encore qu'elle n'était ni fille, ni repentie.

Ninon eut des amis illustres de toutes les sortes, et eut tant d'esprit qu'elle se les conserva tous, et qu'elle les tint unis entre eux, ou pour le moins sans le moindre bruit. Tout se passait chez elle avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des faiblesses. Elle eut de la sorte pour amis tout ce qu'il y avait de plus trié et de plus élevé à la cour, tellement qu'il devint à la mode d'être reçu chez elle, et qu'on avait raison de le désirer par les liaisons qui s'y formaient [1]. Jamais ni jeu, ni ris élevés, ni disputes, ni propos de religion ou de gouvernement; beaucoup d'esprit et fort orné, des nouvelles anciennes et modernes, des nouvelles de galanteries, et toutefois sans ouvrir la porte à la médisance; tout y était délicat, mesuré, et formait les conversations qu'elle sut soutenir par son esprit et par tout ce qu'elle savait de faits de tout âge. La considération, chose étrange, qu'elle s'était acquise, le nombre et la distinction de ses amis et de ses connaissances continuèrent à lui attirer du monde, quand les charmes eurent cessé, et quand la bienséance et la mode lui défendirent de plus mêler le corps avec l'esprit. Elle savait toutes les intrigues de l'ancienne et de la nouvelle cour, sérieuses et autres; sa conversation était charmante ; désintéressée, fidèle, secrète, sûre au dernier point, et à la faiblesse près, on pouvait dire qu'elle était vertueuse et pleine de probité. Elle a souvent secouru ses amis d'argent et de crédit, est entrée pour eux dans des choses importantes et a gardé très fidèlement des dépôts d'argent et des secrets considérables qui lui étaient confiés. Tout cela lui acquit de la réputation et une considération tout à fait singulière.

Elle avait été amie intime de M[me] de Maintenon, tout le temps que celle-ci demeura à Paris. M[me] de Maintenon

1. Sa maison fut alors comme un petit hôtel Rambouillet où venaient en foule non seulement les gens les plus distingués de la cour et du monde des lettres, mais même des dames qui ne craignaient pas de se compromettre quelque peu, La Sablière, Bouillon, Coulanges, Castelnau, Cornuel, d'Olonne, etc. C'est dans son salon que Molière fit sa première lecture de *Tartuffe*. Sa réputation était si universellement répandue qu'elle fut, au dire de M[me] de Motteville, la seule femme de France à qui la reine de Suède rendit visite et donna « quelques marques d'estime » dans son voyage de 1655. Ed. Riaux, t. IV, p. 74.

n'aimait pas qu'on lui parlât d'elle, mais elle n'osait la désavouer. Elle lui a écrit de temps en temps jusqu'à sa mort avec amitié. L'Enclos, car Ninon avait pris ce nom depuis qu'elle eut quitté le métier de sa jeunesse, longtemps poussée [1], n'y était pas si réservée avec ses amis intimes, et quand il lui est arrivé de s'intéresser fortement pour quelqu'un ou pour quelque chose, ce qu'elle savait rendre rare et bien ménager, elle en écrivait à Mme de Maintenon, qui la servait efficacement et avec promptitude ; mais, depuis sa grandeur [2], elles ne se sont vues que deux ou trois fois, et bien en secret. L'Enclos avait des reparties admirables. Il y en a deux entre autres, au dernier maréchal de Choiseul, qui ne s'oublient point : l'une est une correction excellente, l'autre un tableau vif d'après nature. Choiseul, qui était de ses anciens amis, avait été galant et bien fait. Il était mal avec M. de Louvois, et il déplorait sa fortune, lorsque le roi le mit, malgré le ministre, de la promotion de l'ordre [3] de 1688. Il ne s'y attendait en façon [4] du monde, quoique de la première naissance et des plus anciens et meilleurs lieutenants généraux. Il fut donc ravi de joie et se regardait avec plus que de la complaisance paré de son cordon bleu. L'Enclos l'y surprit deux ou trois fois. A la fin, impatientée : « Monsieur le comte, lui dit-elle devant toute la compagnie, si je vous y prends encore, je vous nommerai vos camarades [5]. » Il y en avait eu en effet plusieurs à faire pleurer, mais quels et combien en comparaison de ceux de 1724, et de quelques autres encore depuis ? Le bon maréchal était toutes les vertus mêmes, mais peu réjouissantes et avec peu d'esprit. Après une longue visite, l'Enclos bâille, le regarde, puis s'écrie : « Seigneur, que de vertus vous me faites haïr [6] ! » qui est un vers de je ne sais plus quelle pièce de théâtre. On peut juger de la risée et du scandale. Cette saillie pourtant ne les brouilla point. L'Enclos passa de beaucoup quatre-vingts ans, toujours saine, visitée,

1. *Poussée*, prolongée.
2. Depuis que Mme de Maintenon a épousé le roi.
3. Il s'agit ici de l'ordre du Saint-Esprit.
4. *En* aucune *façon du monde*.
5. Ailleurs, en effet, l'auteur parle de la promotion de *pieds plats* et de *canailles* faite en 1724.
6. C'est le dernier vers de l'acte III de *Pompée* de Corneille.

considérée. Elle donna à Dieu ses dernières années, et sa mort fit une nouvelle. La singularité unique de ce personnage m'a fait étendre sur elle.

Saint-Simon,

Mémoires, éd. Delloye, t. VIII, p. 202.

UN GRAND JOUEUR
(1698)

Le vieux Seissac épousa la dernière sœur du second lit du duc de Chevreuse, jeune et jolie, qui, avec peu de bien, le voulut malgré la disproportion d'âge, dans l'espérance d'être bientôt veuve, et de jouir des grands avantages de son contrat de mariage. C'était un homme de grande qualité et de beaucoup d'esprit, que démentaient toutes les qualités de l'âme. Il avait eu la charge de maître de la garde-robe du roi de M. de Quitry, lorsque le roi fit pour lui la nouvelle charge de grand-maître de la garde-robe. Seissac était fort riche, fort gascon, gros joueur et beaucoup du grand monde, mais peu estimé, et on se défiait fort de son adresse au jeu.

Le roi, dans ces temps-là, jouait aussi fort gros jeu, et c'était le brelan [1] qui était à la mode. Un soir que Seissac était de la partie du roi, M. de Louvois vint lui parler à l'oreille. Un moment après le roi donna son jeu à M. de Lorge, à qui il dit de le tenir, et de continuer pour lui jusqu'à ce qu'il fût revenu, et s'en alla dans son cabinet avec M. de Louvois. Dans cet intervalle Seissac fit une tenue à M. de Lorge, et qu'il jugea contre toutes les règles du jeu, puis un va-tout qu'il gagna ne portant quasi-rien. Le coup était fort gros. Le soir M. de Lorge se crut obligé d'avertir le roi de se qui s'était passé. Le roi fit arrêter sans bruit le garçon bleu qui tenait le panier des cartes et le cartier. Les cartes se trouvèrent pipées [2]; et le cartier,

1. *Le brelan* était un jeu de hasard qui se jouait en donnant trois cartes à chaque joueur, et faisait gagner celui qui l'avait en main.
2. *Cartes pipées*, préparées de manière à amener certaines figures.

pour avoir grâce, avoua que c'était Seissac qui les lui avait fait faire, et l'avait mis de part avec lui.

Le lendemain Seissac eut ordre de se défaire de sa charge et de s'en aller chez lui. Au bout de quelques années il obtint la permission d'aller en Angleterre. Il y joua plusieurs années, et gagna extrêmement. A son retour il eut liberté de se tenir où il voudrait, hors de se présenter devant le roi. Il s'établit à Paris, où il tint grand jeu chez lui. Après, Monsieur, à qui tout était bon pour le jeu, demanda permission au roi pour que Seissac pût jouer avec lui à Paris et à Saint-Cloud. Monseigneur, à la prière de Monsieur, obtint la même permission pour Meudon, et de l'un à l'autre ces deux princes se le firent accorder pour jouer à Versailles et de là à Marly, où, sur le pied de joueur, il était à la fin de presque tous les voyages. C'était un homme très singulier, qui comptait le mépris et les avanies pour rien, et qui avait encore la fantaisie de ne porter le deuil de personne. Il disait que cela l'attristait et n'était bon à rien, et le soutint ainsi de ses plus proches toute sa vie. Ils le lui rendirent ; car lorsqu'il mourut, M. de Chevreuse ni pas un parent ne portèrent le deuil de lui. Son nom, maintenant éteint, était Castelnau, non pas des Castelnau du maréchal de France, mais il portait celui de Clermont-Lodève, d'une héritière de cette maison anciennement éteinte, qui en avait apporté les biens dans la sienne.

SAINT-SIMON,

Mémoires, t. III, p. 167.

UN GRAND JOUEUR ARRIVÉ A TOUT PAR LE JEU

Dangeau, le marquis ridicule — Son journal.

Philippe de Courcillon, dit le marquis de Dangeau, mourut à Paris à quatre-vingt-quatre ans, le 7 septembre ; ce fut une espèce de personnage en détrempe [1], sur lequel, à

1. *Détrempe*. Ce mot est un terme de peinture qui signifie une couleur broyée à l'eau et détrempée avec de la colle liquide qui est bien loin d'avoir la solidité de la couleur à l'huile. Au figuré, *un personnage en détrempe* est un homme sans consistance, sans caractère et sans dignité.

l'occasion de ses singuliers mémoires, la curiosité engage à s'étendre un peu ici. Sa noblesse était fort courte, du pays Chartrain, et sa famille était huguenote. Il se fit catholique de bonne heure, et s'occupa fort de percer et de faire fortune. Entre tant de profondes plaies que le ministère du cardinal Mazarin a faites et laissées à la France, le gros jeu et ses friponneries en fut une à laquelle il accoutuma bientôt tout le monde, grands et petits. Ce fut une des sources où il puisa largement, et un des meilleurs moyens de ruiner les seigneurs qu'il haïssait et qu'il méprisait, ainsi que toute la nation française, dont il voulait abattre tout ce qui était grand par soi-même, ainsi que sur ses documents [1] on y a sans cesse travaillé depuis sa mort jusqu'au parfait succès que l'on voit aujourd'hui, et qui présage si sûrement la fin et la dissolution prochaine de cette monarchie. Le jeu était donc extrêmement à la mode à la cour, à la ville et partout, quand Dangeau commença à se produire.

C'était un grand homme, fort bien fait, devenu gros avec l'âge, ayant toujours le visage agréable, mais qui promettait ce qu'il tenait, une fadeur à faire vomir. Il n'avait rien, ou fort peu de chose ; il s'appliqua à savoir parfaitement tous les jeux qu'on jouait alors : le piquet, la bête, l'hombre, grande et petite prime, le hoc, le reversi, le brelan, et à approfondir toutes les combinaisons des jeux et celles des cartes, qu'il parvint à posséder jusqu'à s'y tromper rarement, même au lansquenet et à la bassette, à les juger avec justesse et à charger celles qu'il trouvait devoir gagner. Cette science lui valut beaucoup, et ses gains le mirent à portée de s'introduire dans les bonnes maisons, et peu à peu à la Cour, dans les bonnes compagnies. Il était doux, complaisant, flatteur, avait l'air, l'esprit, les manières du monde, de prompt et excellent compte au jeu, où, quelques gros gains qu'il ait faits, et qui ont fait son grand bien et la base et les moyens de sa fortune, jamais

1. *Documents*. Ce mot vient de *docere*, enseigner et a ici son sens étymologique de leçons, exemples. Saint-Simon veut dire que c'est en suivant l'exemple de Mazarin que Louis XIV s'est appliqué à abaisser les nobles en appelant de simples bourgeois à collaborer avec lui dans l'administration du royaume.

il n'a été soupçonné, et sa réputation toujours entière et nette. La nécessité de trouver de fort gros joueurs pour le jeu du roi et pour celui de Mme de Montespan, l'y fit admettre, et c'était de lui, quand il fut tout à fait initié, que Mme de Montespan disait plaisamment qu'on ne pouvait s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer, et cela était parfaitement vrai. On l'aimait, parce qu'il ne lui échappait jamais rien contre personne, qu'il était doux, complaisant sûr dans le commerce, fort honnête homme, obligeant, honorable ; mais d'ailleurs si plat, si fade, si grand admirateur de riens, pourvu que ces riens tinssent au roi, ou aux gens en place, ou en faveur ; si bas adulateur des mêmes, et depuis qu'il s'éleva, si bouffi d'orgueil et de fadaises, sans toutefois manquer à personne, ni être moins bas, si occupé de faire entendre et valoir ses prétendues distinctions, qu'on ne pouvait s'empêcher d'en rire.

Etabli dans les jeux du roi et de sa maîtresse, il en profita pour se décorer, et comprit qu'il ne le pouvait qu'à force d'argent. Il donna donc à M. de Vivonne, à ce qu'il me semble, car ce fait est de 1670, tout ce qu'il voulut du gouvernement de Tours et de Touraine, et il acheta, peu de mois après, une des deux charges de lecteur du roi, parce qu'elles donnent les entrées, si rares et si utiles sous Louis XIV. Son argent commença donc à en faire un homme du petit coucher, un gouverneur de province, et un familier dans les parties du roi et de Mme de Montespan, qui jouaient presque tous les jours. Avec peu d'esprit, mais celui du grand monde et de savoir [1] être toujours dans la bonne compagnie, il ne laissait pas de rimailler. Le roi s'amusait quelquefois alors à donner des bouts rimés à remplir. Dangeau souhaitait ardemment un logement qui était rare dans les premiers temps que le roi s'établit à Versailles.

Un jour qu'il était au jeu avec Mme de Montespan, Dangeau soupirait fadement en parlant de son désir d'un logement à quelqu'un, assez haut pour que le roi et Mme de Montespan le pussent entendre ; ils l'entendirent effectivement et s'en divertirent, puis trouvèrent plaisant de mettre Dangeau sur le gril, en lui composant sur le champ les

1. Et l'esprit de *savoir être*, etc.

bouts rimés les plus étranges qu'ils pussent imaginer, les donnèrent à Dangeau, et comptant bien qu'il ne pourrait jamais en venir à bout, lui promirent un logement s'il les remplissait sans sortir du jeu et avant qu'il finît. Ce fut le roi et Mme de Montespan qui en furent les dupes. Les muses favorisèrent Dangeau, il conquit un logement, et en eut un sur-le-champ. Il avait été capitaine de cavalerie ; il obtint le régiment du roi ; puis la guerre étant moins son fait que la cour, non qu'il ait été accusé de poltronnerie, il fut employé auprès de quelques princes en Allemagne, puis en Italie ; au mariage de Mgr le Dauphin, il fit si bien, qu'il fut un de ses ennemis, quoique tous les autres fussent de qualité distinguée. On a pu voir ici que Mme de Maintenon, qui voulait environner la Dauphine de gens à elle, fit passer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, à Mme la Dauphine, et que, pour adoucir cette complaisance, elle fit donner la charge de chevalier d'honneur de cette princesse au duc de Richelieu, avec promesse qu'après l'avoir gardée quelque temps, il la vendrait tout ce qu'il la pourrait vendre à qui il voudrait qui serait agréé. Il s'était étrangement incommodé [1] au jeu. Dangeau, déjà menin [2] et gouverneur de province, fut son homme : il en tira 500.000 livres. Dangeau devint ainsi chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, et nécessairement par là chevalier de l'ordre, en la grande promotion, trois ans après, le premier jour de l'an 1689.

Il avait épousé en 1682 une fille fort riche, d'un partisan, qu'on appelait Morin le Juif qui le fit beau-frère du maréchal d'Estrées, mari de l'autre. Dangeau en eut une fille unique, qu'il maria au duc de Montfort, fils aîné du duc de Chevreuse, dont il se bouffit [3] fort. Etant devenu veuf, il se trouva assez riche pour se remarier à une comtesse de Lœwenstein, fille d'honneur de Mme la Dauphine, et fille d'une sœur du cardinal de Furstemberg, laquelle avait des sœurs grandement mariées en Allemagne, et des frères

1. Les pertes essuyées au jeu l'avaient mis mal à son aise. « Personnes *incommodées* » (gênées du côté de l'argent). Pascal. *Provinciales*.

2. *Menin* : ce mot déjà remarqué désigne un jeune homme attaché à la maison d'un prince.

3. Dont il était fier, jusqu'au point d'en être gonflé d'orgueil.

en grands emplois. On a vu ailleurs quels sont les Lœwenstein, et le bruit que fit Madame, et même Mme la Dauphine, de voir les armes palatines accolées à celles de Courcillon, à la chaise [1] de Mme de Dangeau, et combien il fut avec raison inutile. Mme de Dangeau n'avait rien vaillant [2], mais elle était charmante de visage, de taille et de grâces. On en a parlé souvent ici ailleurs. C'était un plaisir de voir avec quel enchantement Dangeau se pavanait en portant le deuil des parents de sa femme, et en débitait les grandeurs. Enfin, à force de revêtements l'un sur l'autre, voilà un seigneur, et qui en affectait toutes les manières à faire mourir de rire. Aussi La Bruyère, disait-il, dans ses excellents caractères de Théophrate, que Dangeau n'était pas un seigneur, mais d'après un seigneur.

Je fus brouillé avec lui longtemps, pour un fou rire qui partit malgré moi, et que j'ai eu lieu de croire qu'il ne m'a jamais bien pardonné. Il faisait magnifiquement les honneurs de la cour, où sa maison et sa table, tous les jours grande et bonne, était ouverte à tous les étrangers de considération. Il m'avait prié à dîner. Plusieurs ambassadeurs et d'autres étrangers s'y trouvèrent, et le maréchal de Villeroy qui était fort de ses amis, et chez qui sa noce s'était faite. Il fit peu à peu tomber à table la conversation sur les gouvernements et les gouverneurs de province : puis, se balançant avec complaisance, se mit à dire à la compagnie : « Il faut dire la vérité : de tous nous autres gouverneurs de provinces, il n'y a que M. le Maréchal, en regardant Villeroy, qui soit demeuré maître de la sienne. » Les yeux de Mme de Dangeau et les miens se rencontrèrent dans cet instant ; elle sourit, et moi je fis pis, quelque effort que je pusse faire, car il était bon homme, et je ne voulais pas le fâcher, mais cette fatuité fut plus forte que moi. Un an après la mort de M. de Louvois, le roi se lassa d'être grand maître des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont Louvois avait toute la gestion en qualité de grand vicaire, et donna cette grande maîtrise à Dangeau. L'envie de s'en divertir eut grande part à ce

1. *La chaise*. Ce mot désigne sans doute la chaise à porteurs.
2. *Vaillant*, qui vaut quelque chose (*Valentem*). Nous disons encore : il n'a pas un *sou vaillant*.

choix. Il traita bien Dangeau, mais il s'en moquait volontiers. Cette grâce en devint une source. On a vu ici ailleurs avec quelle dignité il tâcha d'imiter le roi donnant l'ordre du Saint-Esprit, en donnant celui de Saint-Lazare combien le prie-dieu était bien imité dans Sant-Germain des-Prés, comment ces prêtres de l'ordre, placés comme le sont les évêques et les abbés au prie-dieu du roi, représentaient bien les cardinaux avec leurs soutanes et leurs camails rouges ; avec quelle grâce et quel air de satisfaction et de bonté, Dangeau faisait la roue au milieu de cette pompe et de toute la cour, hommes et femmes, qui y allaient sur des échafauds parés, et y riaient scandaleusement. Le roi après s'amusait du récit qu'il lui en faisait faire chez Mme de Maintenon, et il était, ou se montrait transporté de la privance [1] de ces conversations, et des applaudissements qu'il en recevait. Il est pourtant vrai qu'il faisait un très noble usage de sa commanderie magistrale, qui était bonne, et qu'il abandonna tout entière, pour y élever de pauvres gentilshommes,qui y apprenaient gratuitement tout ce qui peut convenir à leur état, ils y étaient fort honnêtement nourris et entretenus.

Dès les commencements qu'il vint à la cour, c'est à dire vers la mort de la reine mère, il se mit à écrire tous les soirs les nouvelles de la journée, et il a été fidèle a ce travail jusqu'à sa mort. Il le fut aussi à les écrire comme une gazette sans aucun raisonnement, en sorte qu'on n'y voit que les événements avec une date exacte, sans un mot de leurs causes, encore moins d'aucune intrigue ni d'aucune sorte de mouvement de cour ni d'entre les particuliers. La bassesse d'un humble courtisan, le culte du maître et de tout ce qui est ou sent la faveur, la prodigalité des plus fades et des plus misérables louanges, l'encens éternel et suffoquant jusque [2] des actions du roi les plus indifférentes,la terreur et la fadeur suprêmes qui ne l'abandonnent nulle part pour ne blesser personne, excuser tout, principalement dans les généraux et les autres personnes du goût du roi, de Mme de Maintenon, des ministres,

1. *Privance,* mot déjà remarqué qui signifie familiarité.
2. *Jusque,* même.

toutes ces choses éclatent dans toutes les pages, dont il est rare que chaque journée remplisse plus d'une et dégoutent merveilleusement. Tout ce que le roi a fait chaque jour, même de plus indifférent, et souvent les premiers princes et les ministres les plus accrédités, quelquefois d'autres sortes de personnages, s'y trouve avec sécheresse pour les faits, mais tant qu'il se peut avec les plus serviles louanges et pour des choses que nul autre que lui ne s'aviserait de louer [1].

Il est difficile de comprendre comment un homme a pu avoir la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans, si maigre, si sec, si contraint, si précautionné, si littéral, à n'écrire [2] que des écorces de la plus repoussante aridité. Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais mémoires qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines de la cour. Quoiqu'il n'en sortît presque jamais, et encore pour des moments, quoiqu'il y fût avec distinction et dans les bonnes compagnies, quoiqu'il y fût aimé, et même estimé du côté de l'honneur et du secret, il est pourtant vrai qu'il ne fut jamais au fait d'aucune chose ni initié dans quoi que ce fût. Sa vie frivole et d'écorce [3] était telle que ses mémoires; il ne savait rien au delà de ce que tout le monde voyait; il se contentait aussi d'être des festins et des fêtes, sa vanité a grand soin de l'y [4] montrer dans ses mémoires, mais il ne fut jamais de rien de particulier. Ce n'est pas qu'il ne fût instruit quelquefois de ce qui pouvait regarder ses amis, par eux-mêmes, qui, étant quelques-uns des gens considérables, pouvaient lui donner quelques connaissances relatives, mais cela était rare et court. Ceux qui étaient de ses amis de ce genre, en très petit nombre, connaissaient trop la légèreté de son étoffe pour perdre leur temps avec lui.

1. Saint-Simon n'est pas juste pour un écrit dont il a beaucoup usé et profité lui-même. Ce journal n'est sans doute qu'une gazette, mais exacte et d'un prix qui augmente avec le temps. Ce n'est pas de l'histoire, mais c'est la matière de l'histoire, l'histoire des mœurs.

2. Jusqu'au point *de n'écrire que*.

3. *D'écorce*, superficielle.

4. *De le montrer* au milieu des festins et des fêtes.

Dangeau était un esprit au-dessous du médiocre, très futile, très incapable en tout genre, prenant volontiers l'ombre pour le corps, qui ne se repaissait que de vent, et qui s'en contentait parfaitement. Toute sa capacité n'allait qu'à se bien conduire, ne blesser personne, multiplier les bouffées de vent qui le flattaient, acquérir, conserver et jouir d'une sorte de considération, sans vouloir s'apercevoir qu'à commencer par le roi, ses vanités et ses fatuités divertissaient souvent les compagnies, ni des panneaux[1] où on le faisait tomber souvent là-dessus. Avec tout cela, ses mémoires sont remplis de faits que taisent les gazettes, gagneront beaucoup en vieillissant, serviront beaucoup à qui voudra écrire plus solidement, pour l'exactitude de la chronologie, et pour éviter confusion. Enfin ils représentent, avec la plus désirable précision, le tableau extérieur de la cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, le partage de la vie du roi, le gros de celle de tout le monde, en sorte que rien ne serait plus désirable pour l'histoire que d'avoir de semblables mémoires de tous les règnes, s'il était possible, depuis Charles V, qui jetteraient une lumière merveilleuse parmi cette futilité sur tout ce qui a été écrit de ces règnes[2].

Saint-Simon,

Mémoires, éd. Delloye, t. XXXIV, p. 151 et suiv.

BEAU TYPE D'ÉVÊQUE
(1705)

Lorsque après la révocation de l'édit de Nantes on mit en tête au roi de convertir les huguenots à force de dragons et de tourments, on en envoya un régiment à Orléans,

1. *Panneau*, dérivé de *pan* (*pannum*) morceau d'étoffe. Ce mot désigne au sens propre une nappe ou un filet tendu pour prendre le gibier. Au figuré, il désigne un piège. « Quoique bien averti j'étais dans le *panneau* ». Corneille. *Menteur*.

2. Dans cette appréciation, Saint-Simon se montre plus juste et moins ingrat envers Langeau.

pour y être répandus dans le diocèse. M. d'Orléans [1], dès qu'il fut arrivé, en fit mettre tous les chevaux dans ses écuries, manda les officiers et leur dit qu'il ne voulait pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne, qu'il les priait qu'aucun dragon ne sortît de la ville, qu'aucun ne fît le moindre désordre, et que, s'ils n'avaient pas assez de subsistance, il se chargeait de la leur fournir, surtout qu'ils ne dissent pas un mot aux huguenots, et qu'ils ne logeassent chez pas un d'eux. Il voulait être obéi et il le fut. Le séjour dura un mois et lui coûta bon, au bout duquel il fit en sorte que ce régiment sortît de son diocèse et qu'on n'y renvoyât plus de dragons. Cette conduite pleine de charité, si opposée à celle de presque tous les autres diocèses voisins de celui d'Orléans, gagna presque autant de huguenots que la barbarie qu'ils souffraient ailleurs. Ceux qui se convertirent le voulurent et l'exécutèrent de bonne foi, sans contrainte et sans espérance. Ils furent préalablement bien instruits, rien ne fut précipité, et aucun d'eux ne tourna à l'erreur. Outre la charité, la dépense et le crédit sur cette troupe, il fallait aussi du courage pour blâmer, quoique en silence, par une conduite si opposée, tout ce qui se passait alors et que le roi affectionnait si fort. La même bénédiction qui la suivit s'étendit encore jusqu'à empêcher le mauvais gré et pis [2] qui en devait naturellement résulter.

L'autre action, toute de charité aussi, fut moins publique et moins dangereuse, mais ne fut pas moins belle. Outre les aumônes publiques, qui de règle consumaient tout le revenu de l'évêché tous les ans, M. d'Orléans en faisait quantité d'autres qu'il cachait avec grand soin. Entre celles-là, il donnait 400 livres de pension à un pauvre gentilhomme ruiné qui n'avait ni femme et enfants, et ce gentilhomme était presque toujours à sa table tant qu'il était à Orléans. Un matin les gens de M d'Orléans trouvèrent deux fortes pièces d'argenterie de sa chambre disparues, et un d'eux s'était aperçu que ce gentilhomme avait

1. Le cardinal de Coislin, dont on a parlé aux pages 333 et 334.
2. Il aurait encouru le mécontentement et peut-être la disgrâce du roi, sans cette *bénédiction* et cette faveur publique qui s'attacha à sa conduite et le fit aimer de tous.

beaucoup tourné là autour. Ils dirent leur soupçon à leur maître, qui ne le put croire, mais qui s'en douta sur ce que ce gentilhomme ne parut plus. Au bout de quelques jours il l'envoya quérir, et tête à tête il lui fit avouer qu'il était le coupable. Alors M. d'Orléans lui dit qu'il fallait qu'il se fût trouvé étrangement pressé pour commettre une action de cette nature, et qu'il avait grand sujet de se plaindre de son peu de confiance de ne lui avoir pas découvert son besoin. Il tira vingt louis de sa poche qu'il lui donna, le pria de venir manger chez lui à son ordinaire, et surtout d'oublier, comme il le faisait, ce qu'il ne devait jamais répéter. Il défendit bien à ses gens de parler de leur soupçon, et on n'a su ce trait que par le gentilhomme même, pénétré de confusion et de reconnaissance.

M. d'Orléans fut souvent et vivement pressé par ses amis de remettre son évêché, surtout depuis qu'il fut cardinal.

Ils lui représentaient que, n'en ayant jamais rien touché, il ne s'apercevrait pas de cette perte du côté de l'intérêt, que de celui du travail ce lui serait un grand soulagement, et que cela le délivrerait des disputes continuelles qu'il avait avec le roi, et qui le fâchaient quelquefois sur la résidence. En effet, lorsque M[me] la duchesse de Bourgogne approcha du terme d'accoucher du prince qui ne vécut qu'un an, et qui fut le premier enfant qu'elle eut, le roi envoya un courrier à M. d'Orléans avec une injonction très expresse de sa main de venir sur-le-champ, et de demeurer à la cour jusqu'après les couches, à quoi il fallut obéir. Le roi, outre l'amitié, avait pour lui un respect qui allait à la dévotion. Il eut celle que l'enfant qui naîtrait ne fût pas ondoyé d'une autre main que de la sienne, et le pauvre homme, qui était fort gras et grand sueur [1], ruisselait dans l'antichambre, en camail et en rochet, avec une telle abondance que le parquet en était mouillé tout autour de lui.

Jamais il ne voulut entendre [2] à remettre son évêché. Il convenait de toutes les raisons qui lui étaient alléguées ; mais il y objectait qu'après tant d'années de travail dont il voyait les fruits, il ne voulait pas s'exposer de son vi-

1. *Sueur*, qui sue beaucoup. Ce mot n'est guère usité dans ce sens.
2. *Entendre*, consentir.

vant à voir ruiner une moisson si précieuse, des écoles si utiles, des curés si pieux, si appliqués, si instruits, des ecclésiastiques excellents qui gouvernaient avec lui le diocèse, et d'autres, qui le conduisaient par différentes parties, qu'on chasserait et qu'on tourmenterait, et pour cela seul il demeura fermement évêque. On verra bientôt que ce fut une prophétie.

Toute la cour s'affligea de sa mort. Le roi plus que personne, qui fit son éloge. Il manda le curé de Versailles, lui ordonna d'accompagner le corps jusque dans Orléans, et voulut qu'à Versailles et sur la route on lui rendit tous les honneurs possibles. Celui de l'accompagnement du curé n'avait jamais été fait à personne.

On sut de ses valets de chambre, après sa mort, qu'il se macérait habituellement par des instruments de pénitence, et qu'il se relevait toutes les nuits et passait à genoux une heure en oraison. Il reçut les sacrements avec une grande piété, et mourut comme il avait vécu, la nuit suivante.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. IX, p. 19.

L'ÉVÊQUE DE BAYEUX
(1715)

C'était un vrai pasteur [1], toujours résidant, tout occupé du soin de son diocèse, de ses visites, de ses fonctions jusque tout à la fin de sa vie, et avec plus d'esprit et de sens que Dieu ne lui en avait donné pour tout le reste. Il était riche de patrimoine ; son évêché l'était aussi : il eut l'industrie de le doubler sans grever personne. Il vivait fort honorablement, mais sans délicatesse, fort épiscopalement, avec modestie et avec économie. Au bout de l'année, il ne lui restait pas un écu, et tout allait aux pauvres et en bonnes œuvres. Tant que le roi Jacques vécut en France,

1. Nesmond, « évêque de Bayeux, mort à quatre-vingt-six ans, doyen de l'épiscopat en France.

il lui donnait tous les ans 10.000 écus, et jamais on ne l'a su qu'après la mort de l'évêque, non plus que quantité d'autres œuvres nobles et grandes qui faisaient marier et subsister la pauvre noblesse de son diocèse. Ses gens le tenaient de court tant qu'ils pouvaient sur les aumônes de sa poche, et lui les trompait aussi tant qu'il pouvait pour donner. Allant à Paris, quelqu'un lui dit qu'il prierait un de ses gens de se charger de 100 louis d'or qu'il avait à payer à un tel à Paris. L'évêque répondit qu'il s'en voulait charger lui-même, et n'eut point de patience qu'il ne les eût. Par les chemins il donnait à tous les pauvres couvents des lieux où il passait, à tous les pauvres et aux hôpitaux. Ses gens n'imaginaient pas d'où il avait pris de quoi faire des aumônes si abondantes. Elles furent au point qu'il donna la dernière pistole avant d'arriver à Paris. Le lendemain qu'il y fut arrivé, il dit à celui qui avait soin de ses affaires qu'il savait avoir de l'argent à lui, d'aller porter 100 louis à un tel, et ce fut par là que ses gens surent d'où étaient venues les aumônes du voyage. Le roi qui connaissait sa vertu, le traitait avec bonté, et une sorte de considération même dans le peu qu'il paraissait devant lui, et le bon évêque était libre avec le roi, comme s'il l'eût vu tous les jours. C'était le meilleur et le plus doux des hommes, avec un air quelquefois grondeur, et le plus éloigné de toute voie de fait et d'autorité. Nul bruit jamais dans son diocèse qu'il laissa dans la plus profonde paix, et ses affaires en grand ordre. Sa mort fut le désespoir des pauvres et l'affliction amère de tout son diocèse. Il ne laissait pourtant pas d'être dangereux en vesperies [1], mais ce n'était qu'avec des gens qu'il ne savait plus par où prendre, et ce trait, entre beaucoup d'autres, montrera le zèle qui l'animait. Il avait un procès considérable au Parlement de Rouen, qui l'obligea d'y aller. Un des premiers présidents à mortier, et qui, par sa capacité et son autorité, menait le plus la grand'chambre et le reste de la compagnie, avait chez lui une femme mariée qu'il entretenait publiquement, et il avait forcé la sienne, par ses mauvais traitements, à se mettre dans un couvent. Le bon évêque alla donc chez

1. *Vesperies*, remontrances, voir plus haut p. 349, note 1.

le président qui était un de ses juges, pour l'entretenir de son affaire. Le portier dit qu'il n'y était pas. Le prélat insista, le portier l'assura que le président était sorti, mais que s'il voulait entrer et voir madame en l'attendant, elle y était. « Comment, madame, s'écria l'évêque, eh ! de bon cœur, ajouta-t-il, je suis ravi de joie. Et depuis quand est-elle revenue chez M. le Président ? — Mais ce n'est pas madame sa femme, répondit le portier, dont je parle, c'est de madame... — Fi, fi, fi, répliqua l'évêque avec feu, je ne veux pas entrer, c'est une vilaine, une vilaine, je vous le dis, une vilaine que je ne veux pas voir, dites-le bien à M. le Président de ma part, et que cela est honteux à un magistrat comme lui de maltraiter, comme il le fait, madame sa femme, une honnête femme et vertueuse comme elle est, et donner ce scandale, et vivre avec cette gueuse, et encore à son âge. Fi, fi, fi, cela est infâme, dites-le-lui bien de ma part, encore une fois, et que je ne reviendrai pas ici. » Voilà la belle sollicitation que fit ce bon homme. Le rare est qu'il gagna son procès, et que ce président l'y servit à merveille. Il ne se raccommoda pourtant pas avec lui. Ce conte fit rire toute la ville de Rouen, et vint jusqu'à Paris. J'ai connu si peu d'évêques qui ressemblassent à celui-ci que je n'ai pu me refuser tout cet article.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XXII, p. 231.

LES PÉCHERESSES REPENTANTES

On a souvent remarqué avec raison que le XVIIe siècle, siècle de foi et de religion, pouvait n'être pas exempt des faiblesses humaines, mais qu'il était le siècle des grands repentirs. Nous en avons pour preuve et pour exemple les dernières années de Mme de Montespan (1707), celles de Mme de la Vallière (1710), et la fin chrétienne de Mme de Montbazon.

Une autre mort fit bien plus de bruit, quoique d'une personne depuis longtemps retirée de tout, et qui n'avait conservé aucun reste du crédit dominant qu'elle avait si

longtemps exercé. Ce fut la mort de Mme de Montespan, arrivée fort brusquement aux eaux de Bourbon, à soixante-six ans, le vendredi 27 mai, à trois heures du matin.

Je ne remonterai pas au delà de mon temps à parler de celui de son règne. Je dirai seulement, parce que c'est une anecdote assez peu connue, que ce fut la faute de son mari plus que la sienne; elle l'avertit du soupçon de l'amour du roi pour elle; elle ne lui laissa pas ignorer qu'elle n'en pouvait plus douter. Elle l'assura qu'une fête que le roi donnait était pour elle; elle le pressa, elle le conjura avec les plus fortes instances de la mener dans ses terres de Guyenne, et de l'y laisser jusqu'à ce que le roi l'eût oubliée et se fût engagé ailleurs. Rien n'y put déterminer Montespan, qui ne fut pas longtemps sans s'en repentir, et qui, pour son tourment, vécut toute sa vie et mourut amoureux d'elle, sans toutefois l'avoir jamais voulu revoir depuis le premier éclat. Je ne parlerai point non plus des divers degrés que la peur du diable mit à reprises à sa séparation de la cour [1], et je parlerai ailleurs de Mme de Maintenon qui lui dut tout, qui prit peu à peu sa place, qui monta plus haut, qui la nourrit longtemps des plus cruelles couleuvres, et qui enfin la relégua de la cour. Ce que personne n'osa, ce dont le roi fut bien en peine, M. du Maine, comme je l'ai dit ailleurs, s'en chargea, M. de Meaux acheva ; elle partit en larmes et en furie, et ne l'a jamais pardonné à M. du Maine, qui par cet étrange service se dévoua pour toujours le cœur et la toute-puissance de Mme de Maintenon.

La maîtresse, retirée à la communauté de Saint-Joseph qu'elle avait bâtie, fut longtemps à s'y accoutumer. Elle promena son loisir et ses inquiétudes à Bourbon, à Fontevrault, aux terres de d'Antin, et fut des années sans pouvoir se rendre à elle-même [2]. A la fin Dieu la toucha. Son péché n'avait jamais été accompagné de l'oubli, elle quittait souvent le roi pour aller prier Dieu dans son cabinet ; rien ne lui aurait fait rompre aucun jeûne ni un jour

1. Cette phrase peu limpide signifie : *Je ne parlerai pas des divers degrés* des diverses phases, par lesquelles *la peur du diable* amena peu à peu *sa séparation* de la cour.

2. *Se rendre à elle-même.* Elle s'étourdissait par des distractions pour s'éviter elle-même. Enfin elle se retrouve en face d'elle-même.

maigre, elle fit tous les carêmes, et avec austérité quant aux jeûnes dans tous les temps de son désordre. Des aumônes, estime [1] des gens de bien ; jamais rien qui approchât du doute ni de l'impiété ; mais impérieuse, altière, dominante, moqueuse, et tout ce que la beauté et la toute-puissance qu'elle en tirait entraîne après soi. Résolue enfin de mettre à profit un temps qui ne lui avait été donné que malgré elle, elle chercha quelqu'un de sage et d'éclairé et se mit entre les mains du père de la Tour, ce général de l'Oratoire si connu par ses sermons, par ses directions, par ses amis, et par la prudence et les talents du gouvernement. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, sa conversion ne se démentit point, et sa pénitence augmenta toujours. Il fallut d'abord renoncer à l'attachement secret qui lui était demeuré pour la cour, et aux espérances qui, toutes chimériques qu'elles fussent, l'avaient toujours flattée. Elle se persuadait que la peur du diable seule avait forcé le roi à la quitter ; que cette même peur dont Mme de Maintenon s'était habilement servie pour la faire renvoyer tout à fait, l'avait mise au comble de grandeur où elle était parvenue ; que son âge et sa mauvaise santé qu'elle se figurait l'en pourrait délivrer ; qu'alors se trouvant veuve, rien ne s'opposerait à rallumer un feu autrefois si actif, dont la tendresse et le désir de la grandeur de leurs enfants communs pouvait aisément rallumer les étincelles, et qui n'ayant plus de scrupules à combattre, pouvait la faire succéder à tous les droits de son ennemie.

Ses enfants eux-mêmes s'en flattaient et lui rendaient de grands devoirs et fort assidus. Elle les aimait avec passion, excepté M. du Maine qui fut longtemps sans la voir, et qui ne la vit depuis que par bienséance. C'était peu dire qu'elle eût du crédit sur les trois autres, c'était de l'autorité, et elle en usait sans contrainte. Elle leur donnait sans cesse, et par amitié et pour conserver leur attachement, et pour se réserver ce lien avec le roi qui n'avait avec elle aucune sorte de commerce, même par leurs enfants. Leur assiduité fut retranchée [2] ; ils ne la voyaient

4. Cette construction elliptique signifie sans doute que *ses aumônes* lui attiraient *l'estime des gens de bien.*

5. *Retranchée*, diminuée, nous avons déjà rencontré ce mot employé dans ce sens., P. 328, note 5.

plus que rarement et après le lui avoir fait demander. Elle devint la mère de d'Antin, dont elle n'avait été jusqu'alors que la marâtre, elle s'occupa de l'enrichir.

Le père de la Tour tira d'elle un terrible acte de pénitence, ce fut de demander pardon à son mari et de se remettre entre ses mains. Elle lui écrivit elle-même dans les termes les plus soumis, et lui offrit de retourner avec lui s'il daignait la recevoir, ou de se rendre en quelque lieu qu'il voulût lui ordonner. A qui a connu Mme de Montespan, c'était le sacrifice le plus héroïque. Elle en eut le mérite sans en essuyer l'épreuve : M. de Montespan lui fit dire qu'il ne voulait ni la recevoir, ni lui prescrire rien, ni ouïr parler d'elle de sa vie. A sa mort, elle en prit le deuil comme une veuve ordinaire, mais il est vrai que, devant et depuis, elle ne reprit jamais ses livrées ni ses armes qu'elle avait quittées, et porta toujours les siennes seules et pleines.

Peu à peu elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avait aux pauvres. Elle travaillait pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables, et y faisait travailler ce qui l'environnait. Sa table, qu'elle avait aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés ; sa prière interrompait sa compagnie, et le plus petit jeu auquel elle s'amusait, et à toutes les heures du jour, elle quittait tout pour aller prier dans son cabinet. Ses macérations étaient continuelles ; ses chemises et ses draps étaient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires. Elle portait sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer, qui lui faisaient souvent des plaies, et sa langue, autrefois si à craindre, avait aussi sa pénitence. Elle était, de plus, tellement tourmentée des affres de la mort, qu'elle payait plusieurs femmes dont l'emploi unique était de la veiller. Elle couchait tous ses rideaux ouverts avec beaucoup de bougies dans sa chambre, ses veilleuses autour d'elle qu'à toutes les fois qu'elle se réveillait elle voulait trouver causant, jouant ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement.

Parmi tout cela, elle ne put jamais se défaire de l'extérieur de reine qu'elle avait usurpé dans sa faveur et qui la

suivit dans sa retraite. Il n'y avait personne qui n'y fût si accoutumé de ce temps-là qu'on n'en conservât l'habitude sans murmure. Son fauteuil avait le dos joignant le pied de son lit; il n'en fallait point chercher d'autre dans la chambre, non pas même pour ses enfants naturels, Mme la duchesse d'Orléans pas plus que les autres. Monsieur et la grande Mademoiselle l'avaient toujours aimée et l'allaient voir assez souvent. A ceux-là on apportait des fauteuils et à Mme la Princesse; mais elle ne songeait pas à se déranger du sien, ni à les conduire. Madame n'y allait presque jamais, et trouvait cela fort étrange. On peut juger par là comme elle recevait tout le monde. Il y avait de petites chaises à dos, lardées de ployants[1] de part et d'autre, depuis son fauteuil, vis à vis les uns des autres, pour la compagnie qui venait et pour celle qui logeait chez elle, nièces, pauvres demoiselles, filles et femmes qu'elle entretenait et qui faisaient les honneurs.

Toute la France y allait. Je ne sais par quelle fantaisie cela s'était tourné de temps en temps en devoir; les femmes de la Cour en faisaient la leur[2] à ses filles; d'hommes il y en allait peu sans des raisons particulières, ou des occasions. Elle parlait à chacun comme une reine qui tient sa cour et qui honore en adressant la parole. C'était toujours avec un air de grand respect, qui que ce fût qui entrât chez elle, et de visites elle n'en faisait jamais, non pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à la grande Mademoiselle, ni à l'hôtel de Condé. Elle envoyait aux occasions aux gens qu'elle voulait favoriser, et point à tout ce qui la voyait. Un air de grandeur répandu partout chez elle, et de nombreux équipages toujours en désarroi.

Belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie, sans être malade, elle croyait toujours l'être et aller mourir. Cette inquiétude l'entretenait dans le goût de voyager; et dans ses voyages elle menait toujours sept ou huit personnes de compagnie. Elle en fut toujours de la meilleure[3],

1. Entremêlées de sièges *ployants* ou *pliants* placés de distance en distance.

2. *Les dames de la Cour faisaient* leur cour *à ses filles*. Saint-Simon joue sur le mot *cour*. Ce mot est pris dans deux sens différents. Le premier désigne l'entourage du souverain. Le second marque l'empressement avec lequel les femmes entouraient ses filles et cherchaient à leur plaire.

3. *Elle fut toujours de la meilleure* compagnie. Ici encore le mot *compa-*

avec des grâces qui faisaient passer ses hauteurs et qui leur étaient adaptées. Il n'était pas possible d'avoir plus d'esprit, de fine politesse, d'expressions singulières [1], d'éloquence, de justesse naturelle qui lui formait comme un langage particulier, mais qui était délicieux et qu'elle communiquait si bien par l'habitude, que ses nièces et les personnes assidues auprès d'elle, ses femmes, et celles qui sans l'avoir été avaient été élevées chez elle, le prenaient toutes, et qu'on le sent et qu'on le reconnaît encore aujourd'hui dans le peu de personnes qui en restent. C'était le langage naturel de la famille, de son frère et de ses sœurs. Sa dévotion ou peut-être sa fantaisie était de marier les gens, surtout les jeunes filles, et comme elle avait peu à donner après toutes ses aumônes, c'était souvent la faim et la soif qu'elle mariait. Jamais, depuis sa sortie de la cour, elle ne s'abaissa à rien demander pour soi ni pour autrui. Les ministres, les intendants, les juges n'entendirent jamais parler d'elle. La dernière fois qu'elle alla à Bourbon, et sans besoin, comme elle faisait souvent, elle paya deux ans d'avance de toutes les pensions charitables qu'elle faisait en grand nombre, presque toutes à de pauvre noblesse, et doubla toutes ses aumônes. Quoique en pleine santé, et de son aveu, elle disait qu'elle croyait qu'elle ne reviendrait pas de ce voyage, et que tous ces pauvres gens auraient, avec ces avances, le temps de chercher leur subsistance ailleurs. En effet, elle avait toujours la mort présente ; dans une fort bonne santé, elle en parlait comme prochaine [2], et avec toutes ses frayeurs, ses veilleuses et une préparation continuelle, elle n'avait jamais ni médecin ni même de chirurgien.

Le mal l'ayant reprise tout à coup, elle profita d'une courte tranquillité pour se confesser et recevoir les sacrements. Elle fit auparavant entrer tous ses domestiques jusqu'aux plus bas, fit une confession publique de ses péchés publics, et demanda pardon du scandale qu'elle

gnie est pris dans deux sens un peu différents. *Les sept ou huit personnes de compagnie* l'accompagnaient pour qu'elle ne fût pas seule. Tel est le sens du premier mot. Elle avait les manières et le ton qui conviennent à la meilleure société. Tel est le sens du second mot.

1. Expressions choisies, distinguées.
2. Comme si elle était prochaine.

avait si longtemps donné, même de ses humeurs, avec une humilité si sage, si profonde, si pénitente que rien ne peut être plus édifiant. Elle reçut ensuite les derniers sacrements avec une piété ardente. Les frayeurs de la mort qui, toute sa vie, l'avaient si continuellement troublée, se dissipèrent subitement et ne l'inquiétèrent plus. Elle remercia Dieu en présence de tout le monde de ce qu'il permettait qu'elle mourût dans un lieu où elle était éloignée des enfants de son péché, et n'en parla durant sa maladie que cette seule fois. Elle ne s'occupa plus que de l'éternité, quelque espérance de guérison dont on la voulût flatter, et de l'état d'une pécheresse dont la crainte était tempérée par une sage confiance en la miséricorde de Dieu, sans regret et uniquement attentive à lui rendre son sacrifice plus agréable, avec une douceur et une paix qui accompagna toutes ses actions.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. *Delloye*, t. X, p. 152.

MADAME DE LA VALLIÈRE

L'abbé de Choisy qui l'avait beaucoup connue nous en a laissé le portrait suivant :

« Elle avait le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus, et le regard si tendre et en même temps si modeste, qu'il gagnait le cœur et l'estime au même moment : au reste, assez peu d'esprit, qu'elle ne laissait pas d'orner tous les jours par une lecture continuelle. Point d'ambition, point de vues : plus attentive à songer à ce qu'elle aimait qu'à lui plaire; toute renfermée en elle-même et dans sa passion, qui a été la seule de sa vie ; préférant l'honneur à toutes choses, et s'exposant plus d'une fois à mourir, plutôt qu'à laisser soupçonner sa fragilité : l'humeur douce, libérale, timide ; n'ayant jamais oublié qu'elle faisait mal, espérant toujours rentrer dans le bon chemin ; sentiments chrétiens qui ont attiré sur elle tous les trésors de la miséricorde, en lui fai-

sant passer une longue vie dans une joie solide, et même sensible, d'une pénitence austère. J'en parle ici avec plaisir : j'ai passé mon enfance avec elle... »

Voici maintenant, d'après Saint-Simon, quelques détails sur sa vie pénitente et sa mort édifiante.

Mme de la Vallière mourut aux Carmélites de la rue Saint-Jacques où elle avait fait profession le 3 juin 1675, sous le nom de sœur Marie de la Miséricorde, à trente et un ans. Sa fortune et la honte, la modestie, la bonté dont elle en[1] usa, la bonne foi de son cœur sans aucun autre mélange, tout ce qu'elle employa pour empêcher le roi d'éterniser la mémoire de sa faiblesse et de son péché en reconnaissant ni légitimant les enfants qu'il eut d'elle[2], ce qu'elle souffrit du roi et de Mme de Montespan, ses deux fuites de la Cour, la première aux Bénédictines de Saint-Cloud, où le roi alla en personne se la faire rendre, prêt à commander de brûler le couvent, l'autre aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, où le roi envoya M. de Lausun, son capitaine des gardes, avec main-forte pour enfoncer le couvent, qui la ramena, cet adieu public si touchant à la reine qu'elle avait toujours respectée et ménagée et ce pardon si humble qu'elle lui demanda prosternée à ses pieds devant toute la Cour, en partant pour les Carmélites, la pénitence si soutenue tous les jours de sa vie, fort au-dessus des austérités de sa règle, cette fuite exacte des emplois de la maison, ce souvenir si continuel de son péché, cet éloignement constant de tout commerce, et de se mêler de quoi que ce fût, ce sont des choses qui pour la plupart ne sont pas de mon temps, ou qui sont peu de mon sujet, non plus que la foi, la force et l'humilité qu'elle fit paraître à la mort du comte de Vermandois, son fils.

Mme la princesse de Conti lui rendit toujours de grands devoirs et de grand soins, qu'elle éloignait et qu'elle abrégeait autant qu'il lui était possible. Sa délicatesse natu-

1. *La honte, la modestie, la bonté* avec lesquelles *elle usa* de la fortune.

2. *Les enfants qu'il eut d'elle.* Elle eut quatre enfants du roi : 1° Charles, né le 19 décembre 1663, mort le 15 juillet 1666 ; 2° Philippe, né le 7 janvier 1666, qui ne vécut pas ; 3° Mlle de Blois, qui devint princesse de Conti, née le 2 octobre 1666 ; 4° Louis, comte de Vermandois, né le 2 octobre 1667.

relle avait infiniment souffert de la sincère âpreté de sa pénitence de corps et d'esprit, et d'un cœur fort sensible dont elle cachait tout ce qu'elle pouvait. Mais on découvrit qu'elle l'avait portée[1] jusqu'à s'être entièrement abstenue de boire pendant toute une année, dont elle tomba malade à la dernière extrémité. Ses infirmités s'augmentèrent, elle mourut enfin d'une descente[2] dans les grandes douleurs, avec toutes les marques d'une grande sainteté, au milieu des religieuses dont sa douceur et ses vertus l'avaient rendue les délices, et dont elle se croyait et se disait sans cesse être la dernière, indigne de vivre parmi des vierges. Mme la princesse de Conti ne fut avertie de maladie, qui fut fort prompte, qu'à l'extrémité. Elle y courut et n'arriva que pour la voir mourir. Elle parut fort affligée, mais elle se consola bientôt. Elle reçut sur cette perte les visites de toute la cour. Elle s'attendait à celle du roi, il fut fort remarqué qu'il n'alla point chez elle.

Il avait conservé pour Mme de Vallière une estime et une considération sèche dont il s'expliquait même rarement et courtement. Il voulut pourtant que la reine et les deux dauphines l'allassent voir et qu'elles la fissent asseoir, elle et Mme d'Epernon, quoique religieuses, comme duchesses qu'elles avaient été, ce que je crois avoir remarqué ailleurs. Il parut peu touché de sa mort, il en dit même la raison : c'est qu'elle était morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites.

Saint-Simon,

Mémoires, t. XVI, p. 2.

MADAME DE MONTBAZON

(1657)

C'est le Cardinal de Retz qui nous présente la duchesse de Montbazon dans le médaillon ci-dessous :

« Mme de Montbazon était d'une grande beauté. La modestie

1. *Qu'elle avait porté* sa pénitence *jusqu'à*, etc.
2. *Descente* est le nom vulgaire d'une hernie intestinale, qui lui causa de *grandes douleurs*.

manquait à son air. Sa morgue et son jargon eussent suppléé, dans un temps calme, à son peu d'esprit. Elle eut peu de foi dans la galanterie, nulle dans les affaires. Elle n'aimait rien que son plaisir et, au-dessus de son plaisir, son intérêt. Je n'ai jamais vu personne qui eût conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu ».

Cette illustre mondaine fit aussi une fin chrétienne.

Mme de Montbazon était aussi revenue à Paris depuis quelque temps, mais avec des sentiments fort différents de ceux qui obligeaient M. le Duc d'Orléans d'en partir. Elle était encore belle et aussi enchantée[1] de la vanité que si elle n'avait eu que vingt-cinq ans. Elle n'avait point encore eu la permission de revoir la reine ; mais sous quelque prétexte, elle avait eu celle de son retour à Paris. Elle y trouva les mêmes charmes ; car elle y revint avec les mêmes désirs de plaire, et ceux qui la virent m'assurèrent que le deuil qu'elle portait alors comme veuve et qu'elle accompagnait de tous les agréments que l'amour-propre lui pouvait suggérer, la rendait si belle, qu'en elle on pouvait dire que l'ordre de la nature se trouvait changé, puisque beaucoup d'années et de beauté se pouvaient rencontrer ensemble. Dans cet état, la mort qui ne respecte personne la vint surprendre, et une maladie qui ne parut qu'un rhume l'ôta du monde en peu de temps. Elle fut peu regrettée de la reine ; car souvent elle avait abandonné ses intérêts, pour suivre ses caprices. Le ministre vit sa mort avec les sentiments qu'on a pour ses ennemis. Ses anciens amants la regardèrent avec mépris, et ceux qui l'aimaient encore n'en furent pas touchés, parce que chacun, jaloux de son rival, laissa les larmes et la douleur en partage au duc de Beaufort, qui en était alors le mieux aimé. Les femmes sérieuses, et qui avaient fait profession de vertu et de piété, y trouvèrent qu'elles avaient de grandes grâces à rendre à Dieu, de leur avoir fait haïr la vanité, et les coquettes eurent sujet de craindre la même destinée, c'est à dire, une fin de la vie sans fruit et sans avoir rien profité[2] à l'égard de l'éternité. Cette

1. *Enchanté*. Ce mot a ici toute sa force étymologique (*incantare*) ensorceler. « S'il faut des coups de surprise à nos cœurs *enchantés* de l'amour du monde. » Bossuet, *duchesse d'Orléans*.

2. *Sans avoir rien profité*. Ce verbe n'est plus usité comme verbe transi-

illustre mondaine n'eut que trois heures à se préparer à ce grand voyage : il parut néanmoins qu'elle les employa bien. Elle se confessa et reçut tous les sacrements avec beaucoup de marques de piété et de repentir de n'avoir pas suivi des maximes plus solides et plus chrétiennes ; disant à sa fille, l'abbesse de Caen, qui alors se trouva là auprès d'elle, qu'elle était fâchée de n'avoir pas été toujours comme elle dans un cloître, et que, sentant approcher l'heure de son jugement, elle avait de l'horreur de sa vie passée. Ce regret peut faire espérer que la grâce aura réparé toutes les faiblesses de sa vie ; mais enfin que reste-t-il de cette beauté qui avait reçu tant de louanges, et que les hommes avaient idolâtrée, qu'un juste mépris de son néant ? Ne peut-on pas dire de cette Dame, ce que le Prophète remarque dans les psaumes, parlant des hommes qui ont suivi la volupté : « *J'ai vu le pécheur élevé comme le cèdre du Liban ; mais je suis repassé, et il n'y était plus, je l'ai cherché, et ne l'ai point trouvé ?* »

Mémoires de Mme de Motteville,
coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 459.

ÉVÉNEMENTS

LA ROCHELLE APRÈS LE SIÈGE

Richelieu, voulant en finir avec les protestants qui avaient pour ville principale La Rochelle, avait investi par terre et par mer cette capitale de la rébellion et réussi à s'en emparer (1628). Le récit d'un témoin oculaire nous montrera ce qu'il restait de La Rochelle quand elle fit sa soumission et comment Louis XIII s'efforça d'adoucir le mal qui avait été fait.

Le temps arriva que cette ville qui était toute l'espérance et tout l'appui du parti des hérétiques devait tomber entre les mains de son prince légitime. L'extrémité où elle se trouva réduite par la famine fut telle qu'un très

tif dans le sens de recueillir comme profit. « Votre sévérité... *n'a rien profité.* » Corn. *Cinna.*

grand nombre de personnes mouraient de faim : et je dirai ici sur cela ce que j'appris ensuite de la propre bouche de mon hôte, étant entré dans La Rochelle. Car voulant me faire connaître quelle avait été l'extrémité de leur misère, il me protesta que pendant huit jours il s'était fait tirer de son sang et l'avait fait fricasser pour en nourrir son pauvre enfant, s'ôtant ainsi peu à peu la vie à soi-même pour conserver celle de son fils [1]. L'éloquence du ministre Salbert qui était un homme d'une grande considération parmi eux servit beaucoup pour faire résoudre les Rochelais à souffrir de si grandes extrémités. L'entêtement de leur nouvelle religion les rendait comme insensibles à tout et l'obstination jointe à la grande autorité et à la conduite héroïque de Guiton, maire de la ville, qui se rendit si fameux durant ce siège, semblait leur donner de nouvelles forces et leur inspirer à toute heure un nouveau courage. Il suffit de dire pour donner quelque idée de sa fermeté, qu'un de ses amis lui montrant une personne de leur connaissance qui se mourait de langueur et de faim, il lui répondit froidement : « Vous étonnez-vous de cela ? Il faut bien que vous et moi en venions là. » Et comme un autre lui disait que tout le monde mourait de faim, il repartit avec la même froideur : « Pourvu qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est assez. » Mais il parut trop visiblement que le ciel se déclarait en faveur des armes du Roi. Les Rochelais le reconnurent eux-mêmes et furent obligés d'avouer qu'il y avait quelque chose d'étonnant de voir que le temps fût si beau en une saison comme celle de l'automne, où l'orage et la mer avaient accoutumé de faire trembler toute La Rochelle et de s'étendre jusques dans les rues. Ce qui augmentait encore l'étonnement de tout le monde, et pouvait passer pour un effet miraculeux de l'assistance de Dieu dans cette grande entreprise, fut que la peste étant alors furieuse dans les deux tiers du royaume, ce canton en demeura entièrement exempt au milieu des nécessités épouvantables d'une ville réduite en un si pitoyable état, et de l'infection qui a

1. Le fait n'est rien moins que prouvé, malgré le récit de Pontis. Il n'en est pas moins significatif et montre quel était le degré de la misère, puisque Pontis ajoute foi à cette affirmation et ne craint pas de la rapporter à son tour.

accoutumé d'accompagner les grandes armées principalement après un si long siège.

Les Rochelais voyant donc qu'il ne leur restait aucune espérance du côté de l'Angleterre dont la flotte avait fait inutilement divers efforts pour les secourir, ils[1] commencèrent à traiter de la capitulation de la ville : et l'un des articles fut que le maire Guiton serait conservé dans tous les honneurs et dans tous les privilèges de sa dignité. Dix députés vinrent avec la ratification des articles le 20 d'octobre de l'année 1628 se jeter aux pieds du roi dans sa chambre, où il était accompagné de M. le comte de Soissons, de MM. les cardinaux de Richelieu et de la Valette, de MM. de Chevreuse, de Bassompierre, de Schomberg, d'Effiat et autres : et là, ils implorèrent de nouveau la clémence de Sa Majesté, le sieur de la Gousse avocat du Roi au présidial[2] portant la parole pour eux. En même temps les bourgeois se mirent sur les remparts et contrescarpes[3] à crier : Vive le roi. Quatre cents hommes furent nommés par Sa Majesté pour aller se rendre maîtres de la ville, préparer son logement, faire nettoyer les rues et les maisons, et mettre ordre à toutes choses pour son entrée. Elle choisit quatre capitaines et quatre lieutenants, dont j'étais un, pour les commander sous M. le duc d'Angoulême à qui elle nous ordonna d'obéir : et elle nous fit de très expresses défenses de causer le moindre désordre dans la ville, menaçant de faire une punition exemplaire s'il entendait quelques plaintes. Entre autres choses le roi nous recommanda de ne point souffrir que les soldats vendissent le pain à ces pauvres affamés qui en manquaient depuis tant de temps, et de leur permettre seulement de recevoir quelques présents en cas qu'ils leur en offrissent d'eux-mêmes. Nous entrâmes donc dans La Rochelle avec cet ordre du roi ; nous nous rendîmes maîtres des portes et plaçâmes en divers lieux des corps de

1. La syntaxe actuelle supprimerait le pronom *ils*.
2. *Le présidial* était un Tribunal jugeant sans appel jusqu'à concurrence de 250 livres.
3. *L'escarpe* est la pente donnée à la muraille ou au terre-plein qui s'élève au-dessus du fossé du côté de la place.
La contre escarpe est la pente opposée à l'escarpe.

garde. Nous trouvâmes cette ville en un état qui faisait horreur et compassion à tous ceux qui y entrèrent. Les rues et les maisons étaient infectées des corps morts qui y étaient en grand nombre sans être ensevelis ni enterrés. Car sur la fin de ce siège les Rochelais, ressemblant plutôt à des squelettes qu'à des hommes vivants, étaient devenus si languissants et si faibles, qu'ils n'avaient pas le courage de creuser des fosses, ni d'emporter les corps morts hors des maisons. Le plus grand présent qu'on pouvait faire à ceux qui restaient était de leur donner du pain qu'ils préféraient à toutes choses comme étant le remède infaillible qui pouvait les empêcher de mourir, quoique ce remède même devenait[1] à quelques-uns mortel par la grande avidité avec laquelle ils le mangeaient et s'étouffaient en même temps.

J'eus en cette occasion un différend avec un Rochelais qui pensa être cause de ma perte. Ayant donné quelques pains à un homme qui paraissait en avoir grand besoin, j'eus quelque envie d'une arquebuse qu'il avait et qui était fort belle : je lui demandai s'il voulait la vendre, et le trouvant un peu difficile, je le pressai tant que je le fis enfin consentir à me la donner pour onze quarts d'écus. Mais lorsque je l'eus payé et que je m'en allai avec cette arme, il se repentit de me l'avoir vendue ou plutôt de n'avoir pas tant reçu de pain qu'il aurait voulu, et commençant à entrer tout d'un coup en une fureur incroyable contre moi, il dit tout haut en sorte que je l'entendis : « Je voudrais que l'argent de ces onze quarts d'écus lui fût fondu sur le cœur et qu'il eût dans la tête le plomb qui est dans cette arquebuse ; il m'emporte ici mon arme qu'il m'a fait vendre malgré moi. » Etonné que je fus d'un compliment si brutal, je me retournai aussitôt vers lui et lui dis : « Comment, mon ami, vous ai-je fait tort en vous payant de votre arquebuse l'argent dont vous êtes convenu ? je vous avais cru jusqu'ici honnête homme, mais vous m'avez détrompé. » L'autre me paya sur-le-champ d'un démenti, et la patience m'échappant, sans avoir

1. *Quoique ce remède devenait.* « La mienne, *quoiqu'aux* *yeux*, elle n'*est* pas si forte. » Mol. *Ecole des femmes.* La syntaxe actuelle réprouve cet emploi de l'indicatif avec *quoique*.

égard à la défense du roi, et à l'extrémité où cet homme était réduit, je lui déchargeai un soufflet sur sa joue toute décharnée, et lui dis qu'il devait penser à qui il parlait, et ne pas ainsi démentir un homme d'honneur. Alors étant tout furieux d'avoir reçu ce soufflet, il commença à crier et à tempêter. Il dit tout haut qu'il voulait s'en plaindre au roi, qu'on lui faisait violence et qu'on l'outrageait contre la parole que Sa Majesté leur avait donnée. Je vis aussitôt jusqu'où irait cette affaire si je ne l'étouffais d'abord, me tenant bien assuré de porter ma tête sur l'échafaud si le Roi en entendait parler. Je fis donc tout mon possible et par moi-même et par mes amis, et par les parents de cet homme pour tâcher de l'apaiser; je lui présentai encore dix-huit quart d'écus, qu'il me refusa, voulant se venger àquelque prix que ce fût. Mais enfin je le comblai par tant de prières et d'importunités de la part de ses meilleurs amis, qu'il s'adoucit, et je lui donnai pour sa peine de s'être mis si fort en colère environ une douzaine de pains par-dessus ceux qu'il avait déjà reçus. Comme il vint ensuite me faire ses excuses, et qu'il me dit que l'extrême nécessité où ils étaient l'avait fait emporter de la sorte, je lui fis une remontrance charitable qu'il reçut fort bien, et lui fis entendre, doucement, qu'un des grands points de la vie était de connaître ceux à qui on parlait, et de ne pas offenser les gens d'honneur par un démenti comme il avait fait. Je lui offris en même temps mon service et autant de pain pour lui ou pour ses amis qu'ils en auraient de besoin: Ainsi tout ce différend se termina à nous rendre bons amis.

Pontis,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
éd. Didier, t. XX, p. 545.

L'ARRESTATION DE BASSOMPIERRE

Les grands furent pour Richelieu des ennemis plus redoutables que les protestants. Intrigues de cour, conspirations avec l'étranger, révoltes à main armée, ils ne reculèrent devant rien pour ébranler le pouvoir royal et renverser le ministère. Nous rapportons ici le récit de l'arrestation de Bassompierre d'après Bassompierre lui-

même (1631). Par ses propos vifs et mordants, le maréchal n'avait pas épargné le cardinal qui le fit arrêter et l'envoya à la Bastille où il demeura douze ans, tant que Richelieu vécut. Quand il sortit de la Bastille, Louis XIII lui demanda son âge. Bassompierre qui avait alors soixante ans, dit au roi qu'il n'en avait que cinquante. Cette réponse surprenait Louis XIII : « Sire, ajouta Bassompierre, je retranche dix années passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas employées au service de Votre Majesté. »

Sur le soir j'attendais l'heure d'aller à la comédie chez M. de Saint-Géran qui la donnait ce soir-là, et le bal ensuite, quand M. d'Epernon m'envoya prier de venir jusque chez Mme de Choisy, où il était, et y étant arrivé, il me dit que la reine-mère [1] avait été arrêtée le matin même à Compiègne, d'où le roi était parti pour venir coucher à Senlis ; que Mme la princesse de Conti avait eu commandement par une lettre du roi que M. de la Ville aux Clers lui avait portée, de s'en aller à Eu ; que le Roi avait fait Mme de la Flotte dame d'atour de la reine, et Mlle de Hautefort fille de la reine sa femme, et que toutes deux étaient venues à Senlis avec elle ; que le premier médecin de la reine, M. Vautier, avait été amené prisonnier à la suite du roi, et finalement qu'il savait de bonne part qu'il avait été mis sur le tapis [2] de nous arrêter, lui, le maréchal de Créquy et moi ; qu'il n'y avait encore été rien conclu contre eux, mais qu'il avait été arrêté que l'on me ferait prisonnier le mardi à l'arrivée du roi à Paris, dont il m'avait voulu avertir afin que je songeasse à moi. Je lui demandai ce qu'il me conseillait de faire, et ce que lui-même voulait faire. Il me dit que s'il n'avait que cinquante ans, qu'il ne serait pas une heure à Paris et qu'il se mettrait en lieu de sûreté d'où puis après il pourrait faire sa paix ; mais qu'étant proche de quatre-vingts ans il se sentait bien encore assez fort pour faire une traite, mais qu'il craindrait de demeurer le lendemain : c'était pourquoi, puisqu'il avait été si mal habile de venir encore faire le courtisan à son âge, il était bien employé qu'il en pâtît, et qu'il tenterait toutes choses et mettrait toutes

1. Marie de Médicis.
2. Qu'il avait été question de nous arrêter. L'expression est encore usitée aujourd'hui.

pierres en œuvre [1] pour se rétablir tellement quellement, et puis de s'en aller finir ses jours en paix dans son gouvernement ; mais pour moi qui étais encore jeune, en état de servir et d'attendre une meilleure fortune, il me conseillait de m'éloigner et de conserver ma liberté, et qu'il m'offrait de me prêter cinquante mille écus pour passer deux mauvaises années, et que je lui rendrais quand il en viendrait de bonnes.

Je lui rendis premièrement très humbles grâces de son bon conseil et ensuite de son offre, et lui dis que ma modestie m'empêchait d'accepter le dernier et ma conscience d'effectuer l'autre, étant très innocent de tout crime et n'ayant jamais fait aucune action qui ne mérite plutôt louange et récompense que punition ; qu'il a paru que j'ai toujours plutôt recherché la gloire que le profit, et que, préférant mon honneur non seulement à ma liberté mais à ma propre vie, je ne le mettrais jamais en compromis par une fuite qui pourrait faire soupçonner et douter de ma probité ; que depuis trente ans je servais la France et m'y étais attaché pour y faire ma fortune [2] ; que je n'en voulais point maintenant (que j'approche l'âge de cinquante ans) en chercher une nouvelle, et qu'ayant donné au roi mon service et ma vie je lui pouvais bien donner aussi ma liberté, qu'il me rendrait bientôt quand il jetterait les yeux sur mes services et ma fidélité ; qu'au pis aller j'aimais mieux vieillir et mourir dans une prison, jugé d'un chacun innocent et mon maître ingrat [3], que par une fuite inconsidérée me faire croire coupable et soupçonner méconnaissant des honneurs et charges que le roi m'a voulu départir ; que je ne me pouvais imaginer que l'on me veuille mettre prisonnier n'ayant rien fait, ni m'y retenir quand on ne trouvera aucune charge contre moi : mais quand on voudra faire l'un et l'autre, que je le souffrirai avec grande constance et modération, et qu'au lieu de m'éloigner je me résolvais dès demain matin de m'aller présenter à Senlis au roi, ou pour me justifier si l'on m'accuse,

1. Locution figurée empruntée au langage de la construction, qui signifie qu'il ferait tous ses efforts.

2. Bassompierre était Lorrain d'origine.

3. *Mon maître* jugé *ingrat*.

ou pour entrer en prison si l'on me soupçonne, ou même pour mourir si on avait les doutes que l'on a pu prendre de moi, et quand on ne trouverait rien à redire à ma vie ni à ma conduite, pour mourir aussi, et généreusement et constamment, si ma mauvaise fortune ou la rage de mes ennemis me pousse jusques à cette extrémité.

Comme j'achevai ce discours, M. d'Epernon, les larmes aux yeux, m'embrassa et me dit : « Je ne sais ce qui vous arrivera, et je prie Dieu de tout mon cœur que ce soit tout bien ; mais je n'ai jamais connu gentilhomme mieux né que vous, ni qui mérite mieux toute bonne fortune : vous l'avez eue jusques ici ; Dieu vous la conserve, et bien que j'appréhende la résolution que vous avez prise, je l'approuve néanmoins et vous conseille de la suivre, ayant ouï et pesé vos raisons. »

Il me pria ensuite de n'éventer point cette nouvelle qui bientôt serait publique, et me pria qu'au sortir de la comédie il me donnât [1] à souper chez Mme de Choisy où il l'avait fait apprêter, et sur cela nous allâmes à la fête chez M. de Saint-Géran où je trouvai M. le maréchal de Créqui à qui M. d'Epernon le dit devant moi et ce que je voulais faire, qui l'approuva, et dit que pour lui, il ferait ce qu'il pourrait pour détourner l'orage, mais qu'il l'attendrait [2].

Peu après, Mme la Comtesse divulgua l'arrêt [3] de la reine-mère, et nous ouïmes la comédie, vîmes le bal, et à minuit vînmes souper chez Mme de Choisy où M. de Chevreuse vint, qui ne fut guère touché de l'éloignement de sa bonne sœur de la cour, et fut aussi gai que de coutume. Comme nous nous retirions, M. du Plessis-Pralin arriva, qui dit à M. de Chevreuse de la part du roi que non par haine qu'il portât à sa maison, mais que pour le bien de son service, il avait éloigné Madame sa sœur d'auprès de la reine-mère.

Le lendemain, lundi, vingtième jour de février, je me levai devant le jour et brûlai plus de six mille lettres d'amour que j'avais autrefois reçues de diverses femmes, ap-

1. *Il me pria* d'accepter *qu'il me donnât à souper*, etc.

2. Cette phrase trop chargée de *qui* et de *que* est un peu embarrassée. Elle signifie : M. d'Epernon dit à M. le Maréchal de Créqui ce que je voulais faire. M. le Maréchal de Créqui l'approuva et répondit que, pour lui, il ferait, etc.

3. L'arrestation de la reine mère Marie de Médicis.

préhendant que, si l'on me prenait prisonnier, on ne vînt chercher dans ma maison, et que l'on n'y trouvât quelque chose qui pût nuire, étant les seuls papiers que j'avais, qui eussent pu préjudicier à quelqu'un. Puis je mandai à M. le comte de Gramont que je m'en allais trouver le roi à Senlis, et que, s'il y voulait venir, je l'y mènerais, ce qu'il fit volontiers, et l'étant venu prendre à son logis, il monta en mon carrosse, et nous allâmes jusques au Louvre où nous trouvâmes M. le cardinal de la Vallette, et M. de Bouillon qui montaient en carrosse, après s'être chauffés, pour passer à Senlis. Il voulut que M. de Gramont et moi nous nous missions en son carrosse pour y aller de compagnie, et me dit que je me vinsse chauffer : puis en montant quant et moi [1] dans la chambre, il me dit : « Je sais assurément que l'on vous veut arrêter : si vous m'en croyez, vous vous retirerez, et si vous voulez, voilà deux coureurs qui vous mèneront bravement à dix lieues d'ici. » Je le remerciai très humblement et lui dis que n'ayant rien, sur ma conscience, de sinistre [2], je ne craignais rien aussi, et que j'aurais l'honneur de l'accompagner à Senlis, où nous arrivâmes peu après et trouvâmes le roi avec la reine sa femme dans sa chambre et MMmes la Princesse et de Guyméné. Il vint à nous et nous dit : « Voilà la bonne compagnie » ; puis ayant un peu parlé à M. le Comte et à M. le cardinal de la Valette, il m'entretint assez longtemps, me disant qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour porter la reine sa mère à se raccommoder avec M. le Cardinal, mais qu'il n'y avait su rien gagner, ne me dit jamais rien de Mme la princesse de Conti : puis je lui dis que l'on m'avait donné avis qu'il me voulait faire arrêter et que j'étais venu le trouver afin que l'on n'eût point de peine à me chercher, et que, si je savais où c'est, je m'y en irais moi-même sans que l'on m'y menât. Il me dit là-dessus ces mêmes mots : « Comment, Betstein [3], aurais-tu la pensée que je le voulusse faire ? Tu sais bien que je t'aime », et je crois certes qu'à cette heure-là il le disait comme il le pensait.

1. *Quant et*, avec.
2. Ce mot a ici son sens primitif. *Sinistre* : qui présage un malheur. « Que nous fait-elle annoncer de *sinistre* ? » Racine. *Athalie*.
3. On nommait indifféremment le maréchal Bassompierre ou Betstein.

Sur cela on lui vint dire que M. le Cardinal était en sa chambre, et lors il prit congé de la compagnie, et me dit que je fisse avancer le lendemain matin de bonne heure la compagnie qui était en garde afin qu'elle la pût faire à Paris, puis me donna le mot.

Nous demeurâmes quelque temps chez la reine, et puis nous vînmes tous souper chez M. de Longueville, et de là nous retournâmes chez la reine où était venu le roi après souper. Je vis bien qu'il y avait quelque chose contre moi ; car le roi baissait toujours la tête, jouant de la guitare sans me regarder et en toute la soirée ne me dit jamais un mot. Je le dis à M. de Gramont, nous allant coucher ensemble en un logis que l'on nous avait apprêté.

Le lendemain, mardi, vingt-cinquième jour de février, je me levai à six heures du matin, et comme j'étais devant le feu avec ma robe, le sieur de Launay, lieutenant des gardes du corps, entra en ma chambre et me dit : « Monsieur, c'est avec la larme à l'œil, et le cœur qui me saigne, que moi qui depuis vingt ans suis votre soldat, et ai toujours été sous vous, sois obligé de vous dire que le roi m'a commandé de vous arrêter. » Je ne ressentis aucune émotion particulière à ce discours et lui dis : « Monsieur, vous n'y aurez pas grand peine, étant venu exprès à ce sujet comme l'on m'en avait averti. J'ai toute ma vie été soumis aux volontés du roi qui peut disposer de moi et de ma liberté à sa volonté » ; sur quoi je lui demandai s'il voulait que mes gens se retirassent, mais il me dit que non, et qu'il n'avait autre charge que de m'arrêter et puis de l'envoyer dire au roi, et que je pouvais parler à mes gens, écrire et mander tout ce qu'il me plairait, et que tout m'était permis. M. de Gramont alors se leva du lit et vint pleurant à moi, dont je me mis à rire, et lui dis que, s'il ne s'affligeait de ma prison non plus que moi, il n'en aurait aucun ressentiment, comme de vrai je ne m'en mis pas beaucoup en peine, ne croyant pas y demeurer longtemps. Launay ne voulut jamais qu'aucun des gardes qui étaient avec lui entrassent dans ma chambre, et peu après arrivèrent devant mon logis un carrosse du roi, ses mousquetaires à cheval, et trente de ses chevau-légers. Je me mis en carrosse avec Launay seul, et rencontrai en sortant Mme la Princesse qui montra être touchée de ma disgrâce ;

puis marchâmes toujours deux cents pas devant le roi jusques à la porte de Saint-Martin que je tournai à gauche et, passant par la place Royale on me mena à la Bastille, où je mangeai avec le gouverneur M. du Tremblay [1], et puis il me mena dans la chambre où était autrefois M. le Prince, dans laquelle on m'enferma avec un seul valet.

Le mercredi, vingt-sixième, M. du Tremblay me vint voir le soir, et me dit de la part du roi qu'il ne m'avait point fait arrêter pour aucune faute que j'aie faite, et qu'il me tenait son bon serviteur, mais de peur que l'on ne me portât à mal faire ; et que je n'y demeurerais pas longtemps, dont j'eus beaucoup de consolation. Il me dit de plus que le roi lui avait commandé de me laisser toute liberté hormis celle de sortir ; que je pouvais prendre avec moi tels de mes gens que je voudrais, parler à qui je voudrais, et me promener par toute la Bastille. Il ajouta encore à mon logement une autre chambre auprès de la mienne pour mes gens. Je ne pris que deux valets et un cuisinier, et fus plus de deux mois sans vouloir sortir de ma chambre et n'en fusse point du tout sorti si le ventre ne m'eût enflé de telle sorte que je crus mourir.

Bassompierre,

Mémoires relatifs à l'histoire de France par MM. Michaud et Poujoulat. Editeur Didier, t. XX, p.322.

CONDAMNATION ET EXÉCUTION D'UN GRAND SEIGNEUR

La sévérité de Richelieu frappait de préférence les plus hautes têtes. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, se laissa entraîner dans une conspiration menée par Gaston d'Orléans, qui avait pour but de nouer des relations avec les Espagnols. Il souleva le Midi, pendant que Gaston se jetait en Lorraine avec vingt mille hommes. Les Espagnols devaient appuyer le mouvement. Mais les Espagnols furent chassés par les Suédois, nos alliés, et le

1. C'était le frère cadet du fameux Père Joseph, *l'Éminence grise*, le confident de Richelieu.

duc de Montmorency fut vaincu, blessé et fait prisonnier sous les murs de Castelnaudary (septembre 1632). Ce dernier représentant d'une illustre famille qui avait donné à la France cinq connétables et six maréchaux, fut décapité à l'âge de trente-deux ans, dans la cour du Capitole de Toulouse, au pied de la statue de Henri IV, son parrain. Voici le récit émouvant de cette exécution.

Toute la Cour était occupée à faire de très incessantes prières au roi pour demander la grâce de M. de Montmorency, et tout le monde faisait en même temps des prières à Dieu pour ce sujet ; car, outre qu'il était extrêmement aimable de sa personne, les grandes alliances qu'il avait avec la maison royale, ayant l'honneur d'être premier beau-frère du premier prince du sang et oncle de deux autres princes et d'une princesse, qui est Mme la duchesse de Longueville, et le nom illustre de sa maison, qui a été connu en France en même temps que celui de la religion, étaient cause que tout le royaume s'intéressait dans[1] sa conservation. Le Cardinal de la Valette fit paraître par-dessus tous les autres un zèle extraordinaire en cette rencontre, et, après avoir fait auprès du roi tout ce qu'il put, aussi bien que le nonce du pape et que tous les princes, il eut recours aux prières de l'Eglise, qu'il fit faire de tous côtés, y assistant lui-même avec plusieurs personnes de la Cour, et n'oubliant rien de tout ce qu'une amitié aussi ardente et aussi généreuse qu'était la sienne peut inspirer dans la rencontre. J'étais touché beaucoup plus que je ne saurais l'exprimer, tant par mon propre sentiment que par la vue de la désolation presque générale qui paraissait et dans la cour et parmi le peuple même ; jusque-là qu'un jour, lorsque le roi était dans sa salle avec grand monde, on entendit tout à coup un grand tumulte causé par le peuple qui, tout transporté de douleur et de tristesse, se mit à crier auprès du logis du roi : « Miséricorde ! miséricorde ! grâce ! grâce ! » Le roi demanda ce que c'était[2] tout ce grand bruit, et M. de Brézé, qui avait été fait maréchal de France depuis la journée de Castelnaudary, lui ayant dit que, si Sa Majesté voulait prendre la peine de mettre la tête à la fenêtre, elle aurait compassion de ce pauvre

1. *A* ou *pour* sa conservation.
2. *Ce que* signifiait *tout ce bruit*.

peuple, le roi répondit assez fièrement et suivant sans doute plus les expressions que lui avait données le cardinal que les siennes propres : « Si je voulais suivre les différentes inclinations d'un peuple, je n'agirais pas en roi. »

Pendant que toutes ces sollicitations et que toutes ces prières se faisaient pour la conservation de M. de Montmorency, et qu'il semblait qu'il n'y eût qu'une seule voix de tous les grands et de tout le peuple qui, d'un commun consentement, demandaient à Dieu et au roi la vie d'un seul homme, chéri uniquement de tout le monde, ce duc lui seul semblait presque s'être oublié lui-même, pour ce qui était de la vie du corps. La persuasion où il était de s'être rendu coupable de mort, et la connaissance particulière qu'il avait du caractère de l'esprit de son principal ennemi, lui ôtèrent toute pensée et toute inquiétude touchant sa grâce; et, l'abandonnant entre les mains de Dieu, il pensa uniquement à se procurer une autre grâce que celle de cette vie, qu'il était tout résolu de quitter. Il s'y prépara par une confession générale, à laquelle il se disposa pendant deux jours par une application toute particulière sur lui-même et sur toute sa vie passée, et souhaitant de se fortifier davantage contre une aussi violente tentation qu'était celle qu'il avait à soutenir, il demanda et reçut le corps de Notre-Seigneur, comme le sacré viatique dont il espérait toute sa force.

... Sur les sept ou huit heures du matin, M. le comte de Charlus alla prendre M. de Montmorency dans l'Hôtel de Ville, il le mena au Palais dans son carrosse. Il le conduisit jusqu'à la Chambre, où Messieurs [1] étaient assemblés et où M. le Garde des sceaux avait pris séance, et, après l'avoir mis sur la sellette, il se retira. Les juges baissèrent tous les yeux lorsqu'il entra, et la plupart tenaient leurs mouchoirs à leur visage, comme s'ils eussent voulu cacher leurs larmes, qu'ils ne pouvaient faire paraître en cette occasion avec bienséance. La sellette était placée au milieu du parquet, et on l'avait extraordinairement élevée, en sorte qu'elle était presque à la hauteur des sièges des juges. Il était sur la sellette nu-

1. Messieurs les Conseillers du Parlement.

tête, sans être lié, contre l'usage du Parlement de Toulouse, où nul ne paraît sur la sellette que les fers aux pieds. M. le Garde des sceaux, après lui avoir fait les demandes ordinaires qui sont de formalité, lui demanda s'il avait signé la délibération des Etats du Languedoc ; sur quoi il répondit qu'il était vrai qu'il l'avait signée, qu'il s'en était souvenu après y avoir pensé et qu'il avait eu tort de le nier.

On lui demanda s'il avait appelé M. le duc d'Orléans dans son gouvernement ; il dit que non, mais que les Etats de la province l'avaient prié de vouloir prendre la protection de leurs privilèges. Interrogé si Monsieur ne lui avait pas fait prendre les armes, il dit qu'il ne voulait pas chercher des excuses sur la personne de Monsieur. Interrogé s'il avait intelligence avec les étrangers sur la frontière, il le nia absolument, et surtout qu'il n'avait jamais eu l'intention de nuire à l'Etat. Il répondit à tout ce qu'on lui demanda avec tant de modération et d'honnêteté, et d'un ton de voix si charmant, que les juges ont avoué qu'il eurent une extrême peine à se contenir, voyant ce grand homme dans un état si touchant. A la fin de l'interrogatoire, M. le Garde des sceaux lui demanda s'il ne reconnaissait pas qu'il avait fait une très grande faute et qu'il méritait la mort ; à quoi il repartit avec un grand sentiment qu'il méritait au delà de tout ce qu'on pouvait dire. Etant ensuite sorti, il demanda à rentrer, et excusa devant la Cour le greffier des Etats qu'il avait chargé et maltraité le jour précédent.

Lorsqu'il se fut retiré et pendant qu'on le ramena à l'Hôtel de ville, le Parlement était aux opinions [1] ; on ne pouvait pas beaucoup délibérer sur ce sujet, et un homme qui avait été pris ayant les armes à la main contre son prince, ne pouvait pas n'être pas condamné à mort. Ainsi, l'un des commissaires forma le premier l'avis de la mort et on remarqua qu'en finissant il avait les larmes aux yeux. Toute la compagnie ayant ôté le bonnet, sans dire un seul mot, M. le Garde ces sceaux conclut de même, fit dresser et signa l'arrêt avant que de sortir du palais.

On fit venir M. de Montmorency dans la chapelle de

1. *Etait aux opinions*, occupé à voter. L'expression a vieilli.

l'Hôtel de ville, lequel se mit à genoux au pied de l'autel et, ayant les yeux sur le crucifix, il ouït prononcer son arrêt. S'étant ensuite levé, il dit à ceux qui étaient présents: « Priez Dieu, Messieurs, qu'il me fasse la grâce de souffrir chrétiennement l'exécution de ce qu'on vient de lire. » Comme il demeura dans la chapelle et qu'il leva de nouveau les yeux sur le crucifix, les ayant ensuite baissés sur ses habits qui étaient fort riches, il jeta sa robe de chambre et dit: « Oserai-je bien, étant criminel comme je suis, aller à la mort vêtu avec vanité, lorsque je vois mon Sauveur mourir innocent, tout nu, sur la croix ? il faut, mon père, ajouta-t-il, en parlant à son confesseur, que je me mette en chemise pour faire amende honorable devant Dieu des grands péchés qne j'ai commis contre lui. S'étant informé de l'heure à laquelle il devait être exécuté, il demanda comme une grâce de mourir à l'heure que Jésus-Christ était mort, c'est à dire, deux heures plus tôt qu'il avait été ordonné, ce qui fut laissé à son choix. Il écrivit avant de mourir à M[me] de Montmorency, sa femme, un billet par lequel il la conjurait de vouloir se consoler et d'offrir à Dieu pour le repos de son âme la douleur qu'elle ressentait de sa mort, en modérant son ressentiment dans la vue de la miséricorde que Dieu lui faisait.

Il se fit couper les cheveux par derrière et, étant nu, en caleçon et en chemise, il traversa, au milieu des gardes qui le saluèrent à son passage, une allée qui conduisait dans la cour de l'hôtel de ville, à l'entrée de laquelle il rencontra l'échafaud, qui pouvait être de quatre pieds de hauteur. Lorsqu'il fut monté, accompagné de son confesseur et suivi de son chirurgien, il salua la compagnie. Il les pria de vouloir bien témoigner au roi qu'il mourait son très humble sujet et avec un regret extrême de l'avoir offensé, dont il lui demandait pardon, aussi bien qu'à toute la compagnie. Il s'informa où était l'exécuteur, qui ne l'avait point encore approché, et ne voulant plus souffrir par humilité que son chirurgien le touchât, mais s'abandonnant absolument entre les mains du bourreau, afin qu'il l'ajustât, qu'il le liât, qu'il le bandât et qu'il lui coupât encore les cheveux qui ne l'étaient pas assez, il dit avec un profond sentiment d'humilité qu'un grand pécheur comme lui ne pouvait mourir avec assez d'infa-

mie. Enfin, il se mit à genoux, proche le billot, sur lequel il posa son corps en se recommandant à Dieu, et l'exécuteur à l'instant lui coupa la tête, chacun ayant détourné les yeux, et les gardes même jetant les plus grands soupirs.

Ainsi mourut Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal et autrefois amiral de France, gouverneur du Languedoc, petit-fils de quatre connétables et de six maréchaux, premier chrétien et premier baron de France, beau-frère du premier prince du sang et oncle du fameux prince de Condé.

PONTIS,

Mémoires, 1632, coll. Michaud et Poujoulat, t. XX, p. 576.

ORIGINES POLITIQUES DE LA FRONDE

« Après ces quatres premières années de la Régence, dit Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. V, p. 48), durant lesquelles le mouvement d'impulsion donné par le cardinal de Richelieu continua de pousser le vaisseau de l'État sans qu'il fût besoin d'imprimer de secousse nouvelle, après ces quatre années de calme parfait, de sourire et d'indulgence, on entre, sans s'en apercevoir d'abord, dans de nouvelles eaux, et un nouveau souffle peu a peu se fait sentir : c'est le souffle des réformes, des révolutions. D'où vient-il ? à quelle occasion ? quels furent les minces sujets qui amenèrent des secousses si violentes ? C'est ce que Retz excelle a nous rendre, et les pages de ses mémoires qu'on pourrait intituler : *Comment les révolutions commencent*, tiennent a la fois par leur hauteur et par leur fermeté, de Bossuet et de Montesquieu. » La Fronde fut un mouvement de réaction contre la politique absolutiste de Richelieu. Le Parlement avait à cœur de reconquerir les droits politiques que le cardinal lui avait enlevés, et visait à prendre dans l'Etat le rôle jadis dévolu aux États généraux. La noblesse ecartée, en tant que corps, du Gouvernement y voulait reprendre sa place. Le peuple imputait à la regence la responsabilité des impôts très lourds qu'avaient amenés la continuation de la guerre de Trente ans et le gaspillage financier. La Fronde fut donc la dernière tentative faite en France pour s'opposer à l'établissement du pouvoir absolu. C'est la ce qui fait son intérêt et nul n'a mieux expliqué ce mouvement que celui qui fut un des principaux frondeurs, le cardinal de Retz.

Il y a plus de douze cents ans que la France a des rois ; mais ces rois n'ont pas toujours été absolus au point

qu'ils le sont. Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites. Elle a été seulement tempérée par des coutumes reçues et comme mises en dépôt, au commencement dans les États-Généraux et depuis dans celles des parlements. Les enregistrements des traités faits entre les couronnes et les vérifications des édits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage [1] des peuples. Ce milieu a été considéré par les bons et sages princes comme un assaisonnement de leur pouvoir, très utile même pour le faire goûter aux sujets ; il a été regardé par les mal habiles comme par les mal intentionnés comme un obstacle à leur dérèglement et à leur caprice. L'histoire du sire de Joinville nous fait voir clairement que saint Louis l'a connu et estimé, et les ouvrages d'Oresmieux [Nicolas Oresme], évêque de Lisieux, et du fameux Jean-Juvénal des Ursins, nous convainquent que Charles V, qui a mérité le titre de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. Louis XI, plus artificieux que prudent, donna, sur ce chef aussi bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi.

Louis XII l'eût rétablie, si l'ambition du cardinal d'Amboise [2], maître absolu de son esprit, ne s'y fût opposée. L'avarice insatiable du connétable de Montmorency [3], lui donna bien plus de mouvement à étendre l'autorité de François Ier qu'à la régler. Les vastes et lointains desseins de MM. de Guise ne leur permirent pas, sous François second, de penser à y donner des bornes.

Sous Charles IX et Henri III, l'on fut si fatigué des troubles, que l'on y prit pour révolte tout ce qui n'était pas soumission. Henri IV, qui ne se défiait pas des lois parce qu'il se fiait en lui-même, marqua combien il les

1. Ce mot de *libertinage* se disait du défaut de soumission et de respect en matière religieuse. Retz l'emploie pour la politique.

2. Le cardinal Georges d'Amboise, ministre d'État sous Louis XII, mort en 1510. Ses prétentions à la tiare furent très funestes à la France en la retenant mal à propos dans les guerres d'Italie.

3. Anne de Montmorency, ami d'enfance de François Ier, fait maréchal en 1522 et connétable en 1538.

estimait par la considération qu'il eut pour les remontrances très hardies de Miron [1], prévôt des marchands, touchant les rentes de l'hôtel de ville. M. de Rohan [2] disait que Louis XIII n'était jaloux de son autorité qu'à force de ne pas la connaître. Le maréchal d'Ancre et de M. de Luynes n'étaient que des ignorants, qui n'étaient pas capables de l'en informer.

Le cardinal de Richelieu leur succéda, qui fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes ces mauvaises intentions et de toutes ces ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon son intérêt. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale ; et la fortune secondant ses desseins par le désarmement du parti protestant en France, par les victoires des Suédois, par la faiblesse de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un Etat. L'habitude, qui a eu la force, en quelques pays, d'accoutumer les hommes au feu, nous a endurcis à des choses que nos pères ont appréhendées plus que le feu même. Nous ne sentons plus la servitude qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leur maître, et le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisait, dans le siècle passé, les vertus des Miron, des Harlay [3], des Marillac [4], des Pibrac [6] et des Faye [6]. Ces martyrs de l'Etat,

1. François Miron, lieutenant civil et prévôt des marchands sous Henri IV. Ce furent ses remontrances qui détournèrent le roi, en 1605, de réduire les rentes constituées sur l'hôtel-de-ville. La protestation du prévôt avait été si énergique que les courtisans conseillèrent à Henri IV de le faire enlever ; mais, au lieu de suivre ce conseil, le roi répondit « qu'il prenait en bonne part ses remontrances ».

2. Henri, duc de Rohan, gendre de Sully, chef du parti protestant sous Louis XIII.

3. Achille de Harlay (1536-1616) magistrat savant et intègre, célèbre par les remontrances qu'il adressa aux rois Henri III et Henri IV.

4. Charles de Marillac (1510-1560) archevêque de Vienne et habile diplomate. A l'assemblée des notables tenue à Fontainebleau en 1560, il s'éleva avec force contre les désordres de l'État, en particulier contre ceux qui s'étaient introduits dans le sein de l'Église, et pour la réforme desquels il demandait un concile national.

5. Sans doute Guy du Faur, seigneur de Pibrac, l'auteur des *Quatrains*.

6. Faye est le nom de deux éminents magistrats, père et fils.

qui ont dissipé plus de factions par leurs bonnes et saintes maximes, que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina[1] M. le président Barillon à Amboise : et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats, pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les oblige d'exposer leur propre vie.

Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlements dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de l'envie et de la haine que l'exécution des plus saintes et même des plus nécessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes, semblables à Dieu qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. Les ministres qui sont presque toujours aveuglés par leur fortune, pour ne se pas contenter de ce que ces ordonnances permettent, ne s'appliquent qu'à les renverser, et le cardinal de Richelieu plus qu'aucun autre y a travaillé avec autant d'imprudence que d'application. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul. Les monarchies les plus établies et les monarques les plus autorisés ne se soutiennent que par l'assemblage des armes et des lois, et cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les lois désarmées tombent dans le mépris ; les armes qui ne sont pas modérées par les lois tombent bientôt dans l'anarchie.

Le cardinal de Richelieu était trop habile pour ne pas avoir toutes ces vues : mais il les sacrifia à son intérêt. Il voulut régner selon son inclination, qui ne se donnait point de règles, même dans les choses où il ne lui eût rien coûté de s'en donner; il fit si bien que, si le destin lui eût donné un successeur de son mérite, je ne sais si la qualité de premier ministre qu'il a prise le premier n'aurait pas pu être, avec un peu de temps, aussi odieuse en France que l'ont été, par l'événement, celle de maire du palais et de comte de Paris. La providence de Dieu y

1. *Confina*, enferma.

pourvut au moins d'un sens [1], le cardinal Mazarin, qui prit sa place, n'ayant donné ni pu donner aucun ombrage à l'État du côté de l'usurpation. Comme ces deux ministres ont beaucoup contribué, quoique fort différemment, à la guerre civile de laquelle je vais vous [2] rendre compte, je crois qu'il est nécessaire de vous en faire le portrait et le parallèle.

Le cardinal de Richelieu avait de la naissance : sa jeunesse jeta des étincelles de son mérite. Il se distingua en Sorbonne ; on remarqua de fort bonne heure qu'il avait de la force et de la vivacité dans l'esprit. Il prenait d'ordinaire très bien son parti. Il était homme de parole où un grand intérêt ne l'obligeait pas au contraire [3], et en ce cas, il n'oubliait rien pour sauver les apparences de la bonne foi. Il n'était pas libéral, mais il donnait plus qu'il ne promettait, et il assaisonnait admirablement les bienfaits. Il aimait la gloire beaucoup plus que la morale ne le permet : mais il faut avouer qu'il n'abusait qu'à proportion de son mérite, de la dispense qu'il avait prise sur ce point de l'excès de son ambition. Il n'avait ni l'esprit ni le cœur au-dessus des périls, il n'avait ni l'un ni l'autre au-dessous : et l'on peut dire qu'il en prévint davantage par sa sagacité qu'il n'en surmonta par sa fermeté. Il était bon ami ; il eût même souhaité d'être aimé du peuple : mais quoiqu'il eût la civilité, l'extérieur et beaucoup d'autres parties propres à cet effet, il n'en eut jamais le je ne sais quoi, qui est encore, en cette matière, plus requis qu'en toute autre. Il anéantissait, par son pouvoir et son faste royal, la majesté personnelle du roi : mais il remplissait avec tant de dignité les fonctions de la royauté, qu'il fallait n'être pas du vulgaire pour ne pas confondre le bien et le mal en ce fait. Il distinguait, plus judicieusement qu'homme du monde, entre le mal et le pis, entre le bien et le mieux, ce qui est une grande qualité pour un ministre. Il s'impatientait trop facilement dans les petites choses qui étaient préalables des grandes ; mais ce défaut,

1. Dans un sens.
2. Retz adresse ses *Mémoires* à Mme de Caumartin.
3. Là *où un grand intérêt ne l'obligeait pas* à vouloir et à faire le *contraire* de ce qu'il avait promis.

qui vient de la sublimité de l'esprit, est toujours joint à des lumières qui le suppléent. Il avait assez de religion pour ce monde. Il allait au bien, ou par inclination ou par bon sens, toutefois[1] que son intérêt ne le portait point au mal, qu'il connaissait parfaitement quand il le faisait. Il ne considérait l'Etat que pour sa vie : mais jamais ministre n'a eu plus d'application à faire croire qu'il en ménageait l'avenir. Enfin, il faut confesser que tous ses vices ont été de ceux que la grande fortune rend aisément illustres, parce qu'ils ont été de ceux qui ne peuvent avoir pour instruments que de grandes vertus.

Vous jugez facilement qu'un homme qui a autant de grandes qualités et d'apparences de celles même qu'il n'avait pas, se conserve assez aisément dans le monde cette sorte de respect qui démêle le mépris d'avec la haine, et qui, dans un Etat où il n'y a plus de lois, supplée au moins pour quelque temps à leur défaut.

Le cardinal Mazarin était d'un caractère tout contraire. Sa naissance était basse et son enfance honteuse[2]. Au sortir du Colysée, il apprit à piper[3], ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfèvre de Rome, appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline, et Bagni, qui était son général, m'a dit qu'il ne passa dans la guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut la nonciature extraordinaire en France par la faveur du cardinal Antoine, qui ne s'acquérait pas, en ce temps-là, par de bons moyens. Il plut à Chavigny, par ses contes libertins d'Italie, et par Chavigny à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on a cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La reine l'ayant choisi faute d'autre, ce qui est vrai quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino Principe*[4].

1. *Toutefois,* toutes les fois que.
2. Cette peinture d'un ennemi est trop passionnée pour être exacte. Le portrait que trace de Mazarin Mme de Motteville (voir plus haut p. 91) est plus près de la vérité.
3. *Piper* ou tromper au jeu.
4. *Trivelino Principe*, personnage de la comédie italienne qui était tour à tour celui d'un intrigant, d'un aventurier ou d'un valet, et qui jouait sous l'habit et le masque d'Arlequin.

La fortune l'ayant ébloui et tous les autres, il s'érigea et on l'érigea en Richelieu : mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'était fait de l'honneur [1]. Il se moqua de la religion. Il promit tout, parce qu'il ne voulait rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se ressouvenait ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimait trop, ce qui est le naturel des âmes lâches ; il craignait trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas de soin de leur réputation. Il prévoyait assez bien le mal, parce qu'il avait souvent peur : mais il n'y remédiait pas à proportion, parce qu'il n'avait pas tant de prudence que de peur. Il avait de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières ; mais le vilain cœur paraissait toujours au travers, et au point que ces qualités eurent, dans l'adversité, tout l'air du ridicule et ne perdirent pas, dans la plus grande prospérité, celui de la fourberie. Il porta le filoutage [2] dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui : et ce filoutage faisait que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyait pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est le mal le plus dangereux d'un État, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans les membres.

Il n'est pas malaisé de concevoir, par ce que je viens de vous dire, qu'il peut et qu'il doit y avoir beaucoup de contre-temps fâcheux dans une administration qui suivit d'aussi près celle du cardinal de Richelieu, et qui en était aussi différente.

[1647]. Vous avez vu ci-devant tout l'extérieur des quatre années de la Régence, et je vous ai déjà même expliqué l'effet que la prison de M. de Beaufort fit d'abord sur les esprits. Il est certain qu'elle y imprima du respect pour un homme pour qui l'éclat de la pourpre n'en avait pu donner aux particuliers. Ondédeï [3] m'a dit que le

1. Tout ce qui avait tourné à l'honneur de Richelieu tourna à la honte de Mazarin.

2. *Filoutage*, action de filouter, de dérober subtilement et avec adresse. Mot rarement employé.

3. L'un des confidents et des auxiliaires les plus actifs de Mazarin pendant la Fronde.

Cardinal s'était moqué avec lui, à ce propos, de la légèreté des Français ; mais il m'ajouta, en même temps, qu'au bout de quatre mois il s'admira lui-même ; qu'il s'érigea dans son opinion en Richelieu, et qu'il se crut même plus habile que lui. Il faudrait des volumes pour raconter toutes ces fautes, dont les moindres étaient d'une importance extrême, par une considération qui mérite une observation particulière.

Comme il marchait sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avait achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'Etat, il suivait un chemin qui était de tous côtés bordé de précipices, et comme il ne voyait pas ces précipices que le cardinal de Richelieu n'avait pas ignorés, il ne se servait pas des appuis par lesquels le cardinal de Richelieu avait assuré sa marche. J'explique ce peu de paroles, qui comprend beaucoup de choses, par un exemple.

Le cardinal de Richelieu avait affecté d'abaisser les corps, mais il n'avait pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée suffit pour vous faire concevoir tout le reste. Ce qu'il y eut de merveilleux, fut que tout contribua à le tromper et à se tromper soi-même [1]. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion, et vous en avez vu quelques-unes dans la disposition où je vous ai marqué ci-devant qu'il avait trouvé les affaires, les corps et les particuliers du royaume : mais il faut avouer que cette illusion fut très extraordinaire, et qu'elle passa jusqu'à un grand excès.

Le dernier point de l'illusion en matière d'État, est une espèce de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes. Le renversement des anciennes lois, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les peuples et les rois, l'établissement de l'autorité purement et absolument despotique, sont ceux qui ont jeté originairement la France dans les convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue. Le cardinal de Richelieu la vint traiter comme un empirique, avec des remèdes violents qui lui firent paraître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps et les parties. Le cardinal Mazarin,

1. C'est à dire à produire cet effet « qu'il se trompât soi-même ». Construction assez hardie.

comme un médecin très expérimenté, ne connut point son abattement. Il ne le soutint point par les secrets chimiques de son prédécesseur ; il continua de l'affaiblir par des saignées ; elle tomba en léthargie, et il fut assez mal habile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les provinces abandonnées à la rapine des surintendants demeuraient abattues et assoupies sous la pesanteur de leurs maux, que les secousses qu'elles s'étaient données de temps en temps, sous le cardinal de Richelieu, n'avaient fait qu'augmenter et qu'aigrir [1]. Les parlements, qui avaient tout fraîchement gémi sous sa tyrannie, étaient comme insensibles aux mesures présentes, par la mémoire encore trop vive et trop récente des passées. Les grands qui, pour la plupart, avaient été chassés du royaume, s'endormaient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avaient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eût été ménagée, l'assoupissement eût peut-être duré plus longtemps ; mais comme le médecin ne le prenait que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aigrit ; la tête s'éveilla ; Paris se sentit, il poussa des soupirs ; l'on n'en fit point de cas : il tomba en frénésie [2]. Venons au détail.

Emery [3], surintendant des Finances, et à mon sens l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchait que des noms pour trouver des édits. Je ne vous puis mieux exprimer le fond de l'âme du personnage, qui disait en plein conseil (je l'ai ouï) que la foi [4] n'était que pour les marchands, et que les Maîtres des requêtes qui l'alléguaient pour raison dans les affaires qui regardaient le roi, méritaient d'être

1. Allusion aux diverses révoltes qui agitèrent quelques provinces pendant l'administration de Richelieu. La plus importante fut celle des *nu-pieds* normands. *Jean-nu-pieds* ou *Jean-va-nu-pieds* était le nom du chef demeuré inconnu de cette *armée de souffrance* (c'est ainsi qu'on appelait les révoltés). Il y eut d'autres révoltes dans le Périgord, et en général dans tous les pays entre la Garonne et la Charente.

2. Toutes ces remarques procèdent d'un profond esprit d'observation politique.

3. Michel Particelli, seigneur d'Emery, s'était attaché à la fortune de Mazarin ; il fut intendant des finances en 1643, contrôleur général la même année, surintendant en 1647, renvoyé en juillet 1648, par suite de troubles qu'avaient excités les plans financiers, surtout les fameux édits du *tarif* et du *toisé*.

4. *Foi*. Ce mot a son sens latin (*fides*), et signifie fidélité à sa parole, probité, loyauté.

punis; je ne vous puis mieux expliquer le défaut de son jugement. Cet homme, qui avait été condamné à Lyon, dans sa jeunesse, à être pendu, gouvernait même avec empire le cardinal Mazarin, en tout ce qui regardait le dedans du royaume. Je choisis cette remarque entre douze ou quinze que je pourrais faire de même nature, pour vous donner à entendre l'extrémité du mal, qui n'est jamais à son période[1] que quand ceux qui commandent ont perdu la honte ; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect, et c'est dans ce même moment où l'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

Les Suisses paraissaient, pour ainsi parler, si étouffés sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiraient plus, quand la révolte de trois de leurs paysans[2] forma les Ligues[3]. Les Hollandais se croyaient subjugués par le duc d'Albe[4] quand le prince d'Orange[5], par le sort réservé aux grands guerriers qui voient devant[6] tous les autres le point de la possibilité, conçut et enfanta leur liberté. Voilà des exemples ; la raison y est. Ce qui cause l'assoupissement dans les Etats qui souffrent est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussitôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à

1. Le mot *période* au masculin signifie chacun des divers degrés par lesquels une chose passe pendant sa durée. « Les temps destinés à cette attente sont dans leur dernier *période.* » Bossuet. *Hist. univ.* Mais, par ellipse, et c'est le cas ici, *le période* signifie le plus haut degré. « Les sciences et les arts ne sont jamais à leur *période.* » Corn. *Clitandre*, préface.

2. Le serment de ces trois paysans au Rütli paraît bien être, ainsi que l'histoire de Guillaume Tell, plutôt légendaire qu'historique. Les trois vraies libératrices qui délivrèrent le canton helvétique de la domination de l'Autriche, ce furent les victoires de Morgarten (1315), de Sempach (1386) et de Neefels (1388).

3. États confédérés de la Suisse. « Ces vieilles *Ligues* d'Allemagne, dit Commines, qu'on appelle Suisses. »

4. Le duc d'Albe, lieutenant du roi d'Espagne, Philippe II, dans les Pays-Bas révoltés, y établit le terrible *tribunal du sang* qui décima la population.

5. Guillaume Ier de Nassau, prince d'Orange, dit le *Taciturne*. En 1579, il fit signer aux sept provinces bataves l'*union d'Utrecht*, origine de la République des Provinces-Unies. Il fut assassiné en 1584. Ses deux fils continuèrent son œuvre. C'est en 1648 que l'Espagne elle-même reconnut l'indépendance des Provinces-Unies.

6. *Devant*, c'est à dire avant.

un certain point, ils sont si surpris, si aises et si emportés, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, et que bien loin de considérer les révolutions comme impossibles, ils les croient faciles : et cette disposition toute seule est quelquefois capable de les faire. Nous avons éprouvé et senti toutes ces vérités dans notre dernière révolution. Qui eût dit, trois mois devant la petite pointe[1] des troubles, qu'il en eût pu naître dans un État où la maison royale était parfaitement unie, où la cour était esclave du ministre, où les provinces et la capitale lui étaient soumises, où les armées étaient victorieuses, où les compagnies paraissaient de tout point impuissantes : qui l'eût dit eût passé pour insensé, je ne dis pas dans l'esprit du vulgaire, mais je dis entre les d'Estrées[2] et les Senneterre[3]. Il paraît un peu de sentiment, une lueur, ou plutôt une étincelle de vie, et ce signe de vie dans les commencements presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume, il ne se donne point par les provinces ; il se donne par le Parlement qui, jusqu'à notre siècle, n'avait jamais commencé de révolution, et qui certainement aurait condamné, par des arrêts sanglants, celle qu'il faisait lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée.

Il gronda sur l'édit du tarif[4] (août 1647), et aussitôt

1. Trois mois avant qu'on ne vit *pointer* les premiers troubles.

2. Le duc d'Estrées, frère de la « charmante » Gabrielle, maréchal de France depuis 1626. Il fut nommé en 1636 ambassadeur extraordinaire à Rome.

3. Senneterre ou de Saint-Nectaire, ministre d'État, alors âgé de plus de soixante ans. Retz présente d'Estrées et Senneterre comme les types des plus avisés et des plus clairvoyants des courtisans, les plus occupés à flairer de loin le vent de la cour et de l'opinion.

4. Cet édit du tarif (22 septembre 1646) établissait un impôt sur toutes les marchandises qui entraient dans Paris par eau ou par terre. Mathieu Molé raconte dans ses *Mémoires* (t. III, p. 168, Société de l'histoire de France) les discussions orageuses que cet édit provoqua dans le Parlement. Voir aussi les *Mémoires d'Omer Talon*, année 1647.

Cet édit n'était pas une imposition nouvelle : on voulait, dans un intérêt fiscal il est vrai, répartir avec plus d'égalité entre toutes les marchandises un impôt qui pesait fort sur un certain nombre seulement, et faire payer par tous ce que quelques-uns seuls payaient jusque-là ; cette réforme eût diminué les charges des consommateurs, en même temps qu'elle augmentait les ressources de l'État.

qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. L'on chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois : on ne les trouva plus, l'on s'effara, l'on cria, on se les demanda, et dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques, et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire : il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. Venons aux faits particuliers, qui vous feront voir à l'œil ce détail [1].

Retz, *Mémoires*, t. I, p. 119 et suiv.

UNE JOURNÉE D'ÉMOTION A PARIS ET A LA COUR. ARRESTATION DE BROUSSEL

La lutte entre la Cour et le Parlement se poursuivait au grand détriment de l'autorité royale, quand une heureuse nouvelle éclata tout à coup comme un coup de soleil dans un ciel assombri et chargé d'orage. On venait d'apprendre que le prince de Condé avait brisé l'audace insolente des Espagnols par une brillante victoire remportée dans les plaines de Lens (20 août 1648). Cette victoire va fournir à la reine l'occasion de frapper un grand coup.

La reine, voulant faire chanter le *Te Deum* à Notre-Dame, pour rendre grâces à Dieu de la bataille gagnée, et y faire porter plusieurs drapeaux conquis sur les ennemis [2], vou-

1. « Ce sont là, dit Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. V, p. 53), des exordes qui comptent dans l'histoire. L'homme qui sous Louis XIV, âgé de 58 ans, écrivait ces choses dans la solitude, dans l'intimité, en les adressant, par manière de passe-temps, à une femme de ses amies, avait certes dans l'esprit et dans l'imagination la sérieuse idée de l'essence des sociétés et la grandeur de la conception politique ; il l'avait trop souvent altérée et ternie dans la pratique ; mais, plume en main, comme il arrive aux écrivains de génie, il la ressaisissait avec éclat, netteté et plénitude. »

2. Ces drapeaux, au nombre de soixante-treize, furent portés dans le chœur de l'eglise par les Suisses. Les membres du Parlement se trouvaient en grand nombre à la cérémonie pour écarter le soupçon que *cette victoire ne leur avait pas été agréable* (Omer Talon).

lut aussi se servir de ce jour de triomphe, pour apporter quelque remède aux révoltes du Parlement, et le punir de sa dernière désobéissance, qui, après tant de grâces accordées, et tant de commandements réitérés, avait paru aux yeux de tout le monde, cacher une audace criminelle, sous l'apparence d'une fausse fidélité. Pour cet effet, bien d'accord avec le duc d'Orléans, et son ministre, elle commanda à Comminges, lieutenant de ses gardes, d'aller prendre le président de Blancmenil, le président Charton, et surtout un nommé Broussel [1], conseiller de la Grand'Chambre, qui avait toujours levé l'étendard contre le roi, et avait ouvert tous les avis qui allaient à la destruction de l'autorité royale, et s'était érigé en *Tribun du Peuple*, en montrant dans toutes ces occasions l'esprit d'un homme né dans une république, en affectant de paraître avoir les sentiments d'un véritable romain. Ce jour fut choisi pour cet effet, de l'avis du Cardinal, à cause que la cérémonie du *Te Deum* donnait lieu de mettre le régiment des gardes sous les armes, et qu'il est d'ordinaire rangé sur le chemin du roi, et aux environs de Notre-Dame, où logeait Broussel. Et, comme il y avait sujet d'appréhender que le peuple ne s'émût pour sa défense, on voulut avoir de quoi se défendre contre cette canaille [2], qui ne devait pas apparemment trouver des forces suffisantes pour résister au nom du roi, et au bruit glorieux du favorable succès de cette victoire.

La reine ayant donné ses ordres à Comminges [3], il donna les siens pour l'exécution de l'entreprise qui lui était confiée. Il envoya deux de ses exempts, ainsi qu'il me le conta lui-même fort exactement, l'un au président de Blancmenil, l'autre au président Charton, et se réserva l'exécution la plus périlleuse, qui était celle de prendre Broussel, l'ami du peuple et son protecteur. La reine, après le *Te Deum*, et après avoir recommandé cette affaire au Souverain des Souverains, comme une rigueur forcée

1. Broussel était ancien officier, âgé de 73 ans, populaire par ses bienfaits et par son zèle contre les nouvelles impositions. Il avait joué le rôle et pris l'attitude d'un chef de parti (Omer Talon).

2. *Canaille*, rebut du peuple. Ce mot a été déjà remarqué p. 302, note 3.

3. Guitaut était à ce moment capitaine des gardes de la Reine, et Comminges éttai son neveu et son lieutenant.

et nécessaire au repos public, en sortant de l'église dit tout bas à Comminges : *Allez, et Dieu veuille vous assister*, bien contente elle-même, à ce qu'elle nous conta depuis, de pouvoir espérer que bientôt elle serait vengée de ceux qui avaient méprisé son autorité, et celle du roi son fils. Le Tellier, secrétaire d'Etat, dit aussi à Comminges, dans ce même temps, qu'il pouvait aller, et que tout était prêt ; voulant lui dire par là qu'ils étaient tous trois en leur logis ; Comminges demeura donc à Notre-Dame avec quelques Gardes, attendant qu'un ordre qu'il avait donné pour cette affaire eût eu son effet. Comme c'est l'ordinaire aux Officiers des Gardes du Corps, de ne quitter jamais la personne des rois, on donna aussitôt avis à quelques-uns du Parlement qui étaient restés dans l'église, que le lieutenant des Gardes de la reine y était, ce qui semblait menacer la liberté de quelques particuliers de leurs Compagnies. A cet avis chacun d'eux prit la fuite ; et, à leur gré, l'église n'avait pas assez de portes pour les laisser sortir au plus tôt. Le peuple, qui était répandu aux environs de ce lieu, et qui était venu pour voir passer le roi, entendant ce murmure, se mit par troupes, et commença à écouter et regarder ce que cela voulait dire. Comminges avait envoyé son carrosse, avec quatre de ses gardes, et un exempt, au bout de la rue de Broussel, qui était étroite et petite, avec commandement à l'exempt aussitôt qu'il le verrait paraître à pied auprès de sa maison, d'aborder la porte avec le carrosse, les portières abattues, et les mantelets[1] levés : ce qu'il ordonna, à ce qu'il me dit, afin de n'être pas attaqué dans son carrosse, avec son prisonnier, sans qu'il le pût voir, et y donner ordre. Il vint donc à pied, et frappa à la porte. Un petit laquais lui ayant ouvert, sans différer, il se saisit de l'entrée, et y laissant deux gardes, monta aussitôt avec deux autres dans l'appartement de Broussel. Il le trouva sur la fin de son dîner, et sa famille autour de lui. Comminges lui dit, qu'il lui apportait un ordre du roi pour se saisir de sa personne ; mais que s'il voulait s'épargner la peine de lire la lettre de cachet qu'il lui montra, il n'avait qu'à le

1. *Mantelet*, partie en cuir d'une calèche qui s'abat sur le devant et les côtés quand on la découvre.

suivre et obéir. Cet homme âgé de soixante et tant d'années, malgré le courage qu'il avait témoigné dans le Parlement, se troubla, entendant nommer le roi de cette sorte, et témoigna que cette visite lui déplaisait fort. Il lui répondit qu'il n'était pas en état d'obéir, qu'il avait pris médecine, et qu'il demandait du temps. Une vieille femme du logis se mit à crier aux voisins, qu'on voulait emmener son maître et leur demanda du secours, disant, avec mille injures à Comminges, qu'il ne serait pas obéi, qu'elle l'empêcherait bien de faire du mal à son maître. Au bruit de cette femme, le peuple s'assembla dans cette petite rue : les premiers qui accoururent en emmenèrent d'autres, et, en un moment, elle fut pleine de canaille. Comme ils virent ce carrosse plein d'armes et d'hommes, ils se mirent tous à crier qu'on voulait emmener leur libérateur. Il y en eut qui voulurent couper les rênes des chevaux et qui parlèrent de rompre le carrosse : mais les gardes et un petit page de Comminges le défendirent vaillamment et s'opposèrent à leur dessein, menaçant de tuer ceux qui voudraient l'entreprendre. Comminges, qui entendit la rumeur du peuple et de la maison et qui vit le désordre qui pouvait arriver s'il tardait davantage à exécuter son dessein, crut qu'il fallait se hâter, et, prenant Broussel par force, le menaça de le tuer s'il ne marchait. Il l'arracha de sa maison et des embrassements de sa famille et le jeta dans son carrosse, malgré qu'il en eût [1], ses gardes allant devant, pour écarter le peuple, qui le menaçait et le voulait attaquer. Sur ce bruit, les chaînes se tendent dans les rues, et, au premier détour, Comminges se trouva arrêté ; si bien que, pour s'échapper, il fallut souvent faire tourner le carrosse et donner à tout moment une espèce de bataille contre le peuple, dont la troupe grossissait à mesure qu'il avançait dans son chemin. A force d'aller, il arriva enfin vis à vis du logis du premier président sur le Quai, où son carrosse versa et se rompit. Il était perdu si, dans ce même endroit, il n'eût trouvé les soldats du régiment des Gardes qui étaient encore en haie et qui avaient

1. *Malgré qu'il en eût*. Cette locution a son sens rigoureusement étymologique (*malé gratum*) et signifie : quoique cela lui fût fort désagréable, quelque *mauvais gré qu'il en eût*.

ordre de lui prêter main-forte. Il s'était élancé hors de son carrosse versé, et, se voyant environné d'ennemis qui le voulaient déchirer, n'ayant que trois ou quatre de ses Gardes qui n'étaient pas capables de le sauver de ce péril, il s'écria : *Aux armes, Compagnons, à mon secours*. Les soldats, toujours fidèles au roi dans tous les temps de cette régence, l'environnèrent et lui donnèrent toute l'assistance qu'il leur fut possible. Le peuple l'environnait aussi avec des intentions bien contraires, et là se forma un combat de main et d'injures seulement, qui n'était pas moins périlleux à l'Etat, que les plus grands qui se sont jamais donnés avec le fer et le feu. Comminges demeura dans cet état assez longtemps, jusqu'à ce qu'un de ses Gardes lui eût amené un autre carrosse, qu'il prit à des passants, dont par menaces il avait fait sortir quelques femmes et dont le cocher, malgré leur résistance, fut contraint de servir en cette occasion. Comminges le prit et laissa le sien sur la place, que le peuple de rage et de dépit rompit en mille morceaux. Celui qui le menait par force se rompit tout de nouveau à la rue Saint-Honoré, et ces accidents servirent à faire savoir cette action à toute la ville de Paris et à émouvoir la compassion d'une infinité de gens qui fomentèrent ensuite la sédition. Enfin, il arriva un autre carrosse, que Guitaut, oncle de Comminges et capitaine des Gardes de la reine, envoyait au-devant de lui, prévoyant que peut-être il en aurait besoin. Celui-là lui arriva fort à propos : il se jeta dedans et son prisonnier avec lui et gagna un relais qui l'attendait proche les Tuileries où logeait alors Mademoiselle [1]. Ce relais le mena au Château de Madrid, et de là à Saint-Germain selon l'ordre qu'il en avait de la reine. Elle avait dessein de le faire conduire de ce lieu par un exempt en celui où l'on avait résolu de l'envoyer, qui, à ce que je crois, était Sedan.

Quand les Parisiens eurent perdu de vue leur Broussel, les voilà tous comme des forcenés, criant par les rues qu'ils sont perdus, qu'ils veulent qu'on leur rende leur protecteur et qu'ils mourront tous de bon cœur pour sa querelle. Ils s'assemblent, ils tendent toutes les chaînes des rues

1. Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans.

et en peu d'heures, ils mirent des barricades dans tous les quartiers de la ville[1]. La reine, avertie de ce désordre, envoie le maréchal de la Meilleraye par les rues, pour apaiser le peuple et lui parler de son devoir.

Mémoires de Mme DE MOTTEVILLE,
coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 189.

ADMIRABLE SCÈNE DE COMÉDIE

(1648)

« Je ne réponds pas, dit Sainte-Beuve, de l'exactitude historique de la plupart des récits que nous offrent les mémoires de Retz; mais ce qui est évident et qui saute aux yeux, c'est quelque chose de supérieur pour nous à cette exactitude de détail, je veux dire la vérité morale, la fidélité humaine et vivante de l'ensemble. Et, par exemple, voyez cette première scène de la Fronde, lorsqu'après l'emprisonnement du conseiller Broussel, le coadjuteur prend le parti de se rendre au Palais-Royal pour représenter à la reine l'émotion de Paris et le danger imminent d'une sédition. » Vient ensuite l'analyse détaillée de la scène et le rôle joué par chaque acteur. « Il faut lire la comédie entière. Cette scène est vraie, elle doit l'être, car elle ressemble à la nature humaine, à la nature des rois, des ministres et des courtisans en ces extrémités. C'est la scène de Versailles pendant qu'on prend la Bastille, ou à la veille du 5 octobre; c'est la scène tant de fois répétée de Saint-Cloud ou des Tuileries, le matin des émeutes qui balaient les dynasties. *Causeries du Lundi*, t. II, p. 259. » Ces indications du pénétrant critique aideront le lecteur à mieux comprendre la scène qui suit.

Je ne vous puis exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure de l'enlèvement de Broussel, et le mouvement qui s'y fit dès le second. La tristesse, ou plutôt l'abattement, saisit jusqu'aux enfants; l'on se regardait et l'on ne se disait rien.

L'on éclata tout d'un coup : l'on s'émut, l'on courut, l'on cria, l'on ferma les boutiques. J'en fus averti, et quoique je ne fusse pas insensible à la manière dont j'avais été joué la veille au Palais-Royal, où l'on m'avait même prié

1. Omer Talon dit qu'on en compta douze cent soixante dans Paris.

de faire savoir à ceux qui étaient de mes amis dans le Parlement que la bataille de Lens n'y avait causé que des mouvements de modération et de douceur, quoique, dis-je, je fusse très piqué, je ne laissai pas de prendre le parti, sans balancer, d'aller trouver la reine et de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choses. Je le dis en ces propres termes à Chapelain, à Gomberville[1] et à Piot, chanoine de Notre-Dame et présentement chartreux, qui avaient dîné chez moi. Je sortis en rochet et camail[2], et je ne fus pas au Marché-Neuf que je fus accablé d'une foule de peuple, qui hurlait plutôt qu'il ne criait. Je m'en démêlai[3] en leur disant que la reine leur ferait justice. Je trouvai sur le Pont-Neuf le maréchal de la Meilleraie à la tête des gardes qui, bien qu'il n'eût encore en tête[4] que quelques enfants qui disaient des injures et qui jetaient des pierres aux soldats, ne laissait pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyait que les nuages commençaient à se grossir de tous côtés. Il fut très aise de me voir, il m'exhorta à dire à la reine la vérité. Il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très aise à mon tour, et nous allâmes ensemble au Palais-Royal, suivis d'un nombre infini de peuple, qui criait : « Broussel ! Broussel ! »

Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de M. le duc d'Orléans, du cardinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroi, de l'abbé de la Rivière, de Bautru, de Guitaut, capitaine de ses gardes, et de Nogent. Elle ne me reçut ni bien ni mal. Elle était trop fière et trop aigre pour avoir de la honte de ce qu'elle m'avait dit la veille, et le cardinal n'était pas assez honnête pour en avoir de la bonne[5]. Il me parut toutefois un peu embarrassé, et il me fit une espèce de galimatias par lequel, sans me l'oser toutefois dire, il eût été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avait eu des raisons toutes nouvelles qui avaient obligé la reine à se porter à la résolu-

1. C'étaient les deux écrivains membres de l'Académie française.
2. Habits sacerdotaux que portent les évêques. Retz sortait de Notre-Dame.
3. *Je m'en démêlai*, je m'en débarrassai.
4. Devant lui.
5. De la bonne honte, un regret procédant d'un bon sentiment.

tion que l'on avait prise. Je feignis que je prenais pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étais venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandements de la reine, et pour contribuer de tout ce qui serait en mon pouvoir au repos et à la tranquillité. La reine me fit un petit signe de la tête, comme pour me remercier ; mais je sus depuis qu'elle avait remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole, qui était pourtant très innocente et même fort dans l'ordre, en la bouche d'un coadjuteur de Paris. Mais il est vrai de dire qu'auprès des princes il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal.

Le maréchal de la Meilleraie, qui vit que la Rivière, Bautru et Nogent traitaient l'émotion de bagatelle, et qu'ils la tournaient même en ridicule, s'emporta : il parla avec force, il s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté, et je confirmai ce qu'il avait dit et prédit du mouvement. Le cardinal sourit malignement, et la reine se mit en colère, en proférant, de son fausset aigre et élevé, ces propres mots : « Il y a de la révolte à s'imaginer que l'on se puisse révolter ; voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent. L'autorité du roi y donnera bon ordre. » Le cardinal, qui s'aperçut à mon visage que j'étais un peu ému de ce discours, prit la parole, et, avec un ton doux, il répondit à la reine : « Plût à Dieu, Madame, que tout le monde parlât avec la même sincérité que parle M. le Coadjuteur ! Il craint pour son troupeau ; il craint pour la ville ; il craint pour l'autorité de Votre Majesté. Je suis persuadé que le péril n'est pas au point qu'il se l'imagine ; mais le scrupule sur cette matière est en lui une religion [1] louable. » La reine, qui entendait le jargon du cardinal, se remit tout d'un coup : elle me fit des honnêtetés, et j'y répondis par un profond respect, et par une mine si niaise [2], que la Rivière dit à l'oreille à Bautru, de qui je le sus quatre jours après : « Voyez ce que c'est que de

1. Un sentiment profond et délicat qui tient de la religion. C'est dans ce sens qu'on dit : la *religion* de l'honneur, la *religion* du serment, etc.

2. *Niais*, au propre, est un terme de fauconnerie et signifie un faucon qui s'est laissé prendre au nid (*nidacem*). Au figuré, *niais* signifie bête par excès de simplicité.

n'être pas jour et nuit en ce pays-ci [1]. Le Coadjuteur est homme du monde ; il a de l'esprit : il prend pour bon ce que la reine lui vient de dire. » La vérité est que tout ce qui était dans ce cabinet jouait la comédie : je faisais l'innocent, et je ne l'étais pas, au moins en ce fait ; le cardinal faisait l'assuré, et il ne l'était pas si fort qu'il le paraissait ; il y eut quelques moments où la reine contrefit la douce, et elle ne fut jamais plus aigre ; M. de Longueville témoignait de la tristesse, et il était dans une joie sensible, parce que c'était l'homme du monde qui aimait le mieux les commencements de toutes affaires ; M. le duc d'Orléans faisait l'empressé et le passionné en parlant à la reine, et je ne l'ai jamais vu siffler avec plus d'indolence qu'il siffla une demi-heure en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise ; le maréchal de Villeroi faisait le gai pour faire sa cour au ministre, et il m'avouait en particulier, les larmes aux yeux, que l'Etat était sur le bord du précipice ; Bautru et Nogent bouffonnaient, et représentaient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je vous supplie, qu'il avait quatre-vingts ans), qui animait le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent très bien l'un et l'autre que la tragédie ne serait peut-être pas fort éloignée de la farce. Le seul et unique abbé de la Rivière était convaincu que l'émotion du peuple n'était qu'une fumée : il le soutenait à la reine, qui l'eût voulu croire, quand même elle eût été persuadée du contraire, et je remarquai dans un même instant, et par la disposition de la reine qui était la personne du monde la plus hardie, et par celle de la Rivière, qui était le poltron le plus signalé de son siècle, que l'aveugle témérité et la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu.

Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théâtre [2], le maréchal de la Meilleraie, qui jusque-là était demeuré très ferme avec moi à représenter la conséquence du tu-

1. *En ce pays-ci*. La Bruyère, parlant de la cour, dira aussi : « *Il y a un pays* où les joies sont visibles, mais fausses, et les chagrins cachés, mais réels. » *Caractères*, chap. de la Cour.

2. L'auteur vient de montrer que c'est bien une scène de comédie qui se joue sur ce *théâtre* et que ces différentes personnes, feignant des sentiments qu'elles n'ont pas, sont bien des *personnages*, des rôles, des acteurs.

multe, prit celui du capitan [1] : il changea tout d'un coup et de ton et de sentiment sur ce que le bonhomme [2] Vennes, lieutenant-colonel des Gardes, vint dire à la reine que les bourgeois menaçaient de forcer les Gardes. Comme il était tout pétri de bile et de contretemps [3], il se mit en colère jusques à l'emportement et même jusques à la fureur. Il s'écria qu'il fallait périr plutôt que de souffrir cette insolence, et il pressa que l'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison et tous les courtisans qui étaient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasserait toute la canaille. La reine donna même avec ardeur dans son sens ; mais ce sens ne fut appuyé de personne ; et vous verrez par l'événement qu'il n'y en a jamais eu un de plus réprouvé. Le chancelier [4] entra dans le cabinet à ce moment. Il était si faible de son naturel qu'il n'y avait jamais dit, jusques à cette occasion, aucune parole de vérité; mais en celle-ci la complaisance céda à la peur. Il parla, et il parla selon ce que lui dictait ce qu'il avait vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avait jamais vu. Mais Senneterre, qui entra presque en même temps, effaça en moins d'un rien ces premières idées, en assurant que la chaleur du peuple commençait à se ralentir, que l'on ne prenait point les armes, et qu'avec un peu de patience tout irait bien.

Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie dans les conjonctures où celui que l'on flatte peut avoir peur. L'envie qu'il a de ne la pas prendre fait qu'il croit à tout ce qui l'empêche d'y remédier. Ces avis, qui arrivaient de moment à autre, faisaient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'Etat était enfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit, d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenait pas comme il était possible de s'endormir en l'état où étaient les choses. Il ajouta je ne sais quoi

1. Le matamore.
2. Brave homme.
3. Fâché de voir que tout allait mal. Alliance de mots remarquable.
4. Séguier.

entre ses dents, que je n'entendis pas, mais qui apparemment piqua le cardinal, qui d'ailleurs ne l'aimait pas, et qui lui répondit : « Hé bien ! Monsieur de Guitaut, quel est votre avis ? — Mon avis est, Monsieur, lui repartit brusquement Guitaut, de rendre ce vieux coquin de Broussel mort ou vif. » Je pris la parole et je lui dis : « Le premier ne serait ni de la piété ni de la prudence de la reine; le second pourrait faire cesser le tumulte. ». La reine rougit à ce mot, et elle s'écria : « Je vous entends, Monsieur le Coadjuteur ; vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel : je l'étranglerais plutôt avec ces deux mains. » Et en achevant cette dernière sylfabe, elle me les porta presque au visage, en ajoutant : « Et ceux qui... » Le cardinal, qui ne douta point qu'elle ne m'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança, il lui parla à l'oreille. Elle se composa, et à un point que, si je ne l'eusse bien connue, elle m'eût paru bien radoucie.

Le lieutenant civil [1] entra à ce moment dans le cabinet, avec une pâleur mortelle sur le visage, et je n'ai jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la reine en lui racontant des aventures de rien qui lui étaient arrivées depuis son logis jusques au Palais-Royal. Admirez, je vous supplie, la sympathie des âmes timides. Le cardinal Mazarin n'avait jusque-là été que médiocrement touché de ce que M. de la Meilleraie et moi lui avions dit avec assez de vigueur, et la Rivière n'en avait pas été seulement ému. La frayeur du lieutenant civil se glissa, je crois, par contagion, dans leur imagination, dans leur esprit, dans leur cœur. Ils nous parurent tout à coup métamorphosés ; ils ne me traitèrent plus de ridicule ; ils avouèrent que l'affaire méritait de la réflexion ; ils consultèrent, et ils souffrirent que MM. de Longueville, le chancelier, le maréchal de Villeroi et celui de la Meilleraie, et le coadjuteur prouvassent, par bonnes raisons, qu'il fallait rendre Broussel devant que les peuples, qui menaçaient de prendre les armes, les eussent prises effectivement.

Nous éprouvâmes en ce [2] rencontre qu'il est bien plus

1. Officier de justice qui connaissait des causes civiles.
2. *Ce rencontre*. Nous avons déjà remarqué la singularité de ce masculin.

naturel à la peur de consulter que de décider. Le cardinal, après une douzaine de galimatias qui se contredisaient les uns les autres, conclut à se donner encore du temps jusques au lendemain, et de faire connaître, en attendant, au peuple, que la reine lui accordait la liberté de Broussel, pourvu qu'il se séparât et qu'il ne continuât pas à la demander en foule. Le cardinal ajouta que personne ne pouvait plus agréablement ni plus efficacement que moi porter cette parole. Je vis le piège ; mais je ne m'en pus défendre, et d'autant moins que le maréchal de la Meilleraie, qui n'avait point de vue [1], y donna même avec impétuosité, et m'y entraîna, pour ainsi parler, avec lui. Il dit à la reine qu'il sortirait avec moi dans les rues, et que nous y ferions des merveilles. « Je n'en doute point, lui répondis-je, pourvu qu'il plaise à la reine de nous faire expédier en bonne forme la promesse de la liberté des prisonniers ; car je n'ai pas assez de crédit parmi le peuple pour m'en faire croire sans cela. » L'on me loua de ma modestie. Le maréchal ne douta de rien : « La parole de la reine valait mieux que tous les écrits ! » En un mot, l'on se moqua de moi, et je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage où peut-être jamais particulier se soit rencontré. Je voulus répliquer ; mais la reine entra brusquement dans sa chambre grise ; Monsieur me poussa, mais tendrement, avec ses deux mains, en me disant : « Rendez le repos à l'Etat » ; le maréchal m'entraîna, et tous les gardes du corps me portaient amoureusement sur leurs bras, en me criant : « Il n'y a que vous qui puissiez remédier au mal. » Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche, et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchait pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvais. Je pris toutefois, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance et de faire mes efforts pour apaiser le tumulte. La seule mesure que je me résolus de garder fut celle de ne rien promettre en mon nom au peuple, et de lui dire simplement que la reine

1. Qui n'y voyait pas loin.

m'avait assuré qu'elle rendrait Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion.

L'impétuosité du maréchal de la Meilleraie ne me laissa pas lieu de mesurer mes expressions ; car au lieu de venir avec moi comme il l'avait dit, il se mit à la tête des chevau-légers de la garde, et il s'avança, l'épée à la main, en criant de toute sa force : « Vive le roi ! Liberté à Broussel ! » Comme il était vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avait qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée qu'il n'en apaisa par sa voix. L'on cria aux armes. Un crocheteur mit un sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts : le maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublèrent ; l'on courut de tous côtés aux armes ; une foule de peuple, qui m'avait suivi depuis le Palais-Royal, me porta plutôt qu'elle ne me poussa jusques à la Croix-du-Tiroir, et j'y trouvai le maréchal de la Meilleraie aux mains avec une grosse troupe de bourgeois, qui avaient pris les armes dans la rue de l'Arbre-Sec. Je me jetai dans la foule pour essayer de les séparer, et je crus que les uns et les autres porteraient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument ; car le maréchal, qui était fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour commander aux chevau-légers de ne plus tirer, et les bourgeois s'arrêtèrent et se contentèrent de faire ferme[1] dans le carrefour ; mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent avec des hallebardes et des mousquetons de la rue de Prouvelles, qui ne furent pas si modérés, et qui ne me voyant pas ou ne me voulant pas voir, firent une charge fort brusque aux chevau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles, qui était auprès du maréchal l'épée à la main, blessèrent un de mes pages, qui portait le derrière de ma soutane, et me donnèrent à moi-même un coup de pierre au-dessous de l'oreille, qui me porta par terre. Je ne fus pas plutôt relevé, qu'un garçon d'apothicaire m'appuya le mousqueton dans la tête. Quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il était bon de ne le lui pas témoigner[2] dans ce moment, et je lui dis au

1. *Faire ferme,* s'arrêter pour tenir tête à l'ennemi.
2. *De ne pas lui témoigner* que je ne le connaissais pas.

contraire : « Ah ! malheureux ! si ton père te voyait... » Il s'imagina que j'étais le meilleur ami de son père, que je n'avais pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus attentivement. Mon habit lui frappa les yeux : il me demanda si j'étais M. le Coadjuteur ; et aussitôt que je le lui eus dit, il cria : « Vive le Coadjuteur ! » Tout le monde fit le même cri ; l'on courut à moi, et le maréchal de la Meilleraie se retira avec plus de liberté au Palais-Royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le temps, de marcher du côté des halles.

Tout le monde me suivit, et j'en eus besoin, car je trouvai cette fourmilière de fripiers toute en armes. Je les flattai, je les caressai, je les injuriai, je les menaçai : enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris, parce que, s'ils les eussent eues encore à la main à l'entrée de la nuit, qui s'approchait, la ville eût été infailliblement pillée [1].

Je n'ai guère eu en ma vie de satisfaction plus sensible que celle-là, et elle fut si grande, que je ne fis pas seulement de réflexion sur l'effet que le service que je venais de rendre devait produire au Palais-Royal. Je dis devait ; car vous allez voir qu'il y en produisit un tout contraire. J'y allai avec trente ou quarante mille hommes qui me suivaient, mais sans armes, et je trouvai à la barrière le maréchal de la Meilleraie qui, transporté de la manière dont j'en avais usé à son égard, m'embrassa presque jusques à m'étouffer, et il me dit ces propres paroles : « Je suis un fou, je suis un brutal, j'ai failli à perdre l'Etat, et vous l'avez sauvé. Venez, parlons à la reine en Français véritables et en gens de bien, et prenons des dates pour faire pendre à notre témoignage [2], à la majorité du roi, ces pestes de l'Etat, ces flatteurs infâmes, qui font croire à la reine que cette affaire n'est rien. » Il fit une apostrophe aux officiers des gardes, en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathétique et la plus éloquente qui soit peut-être jamais sortie de la bouche

1. Personne n'eût pu arrêter le pillage. Le beau rôle que Retz se prête si complaisamment n'est pas absolument démontré, mais son récit si vif donne une idée juste de ce qu'étaient alors les émotions populaires.

2. *A notre témoignage*, sur le témoignage que nous déposerons.

d'un homme de guerre, et il me porta plutôt qu'il ne me mena chez la reine. Il lui dit en entrant et en me montrant de la main : « Voilà celui, Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Votre Majesté doit le salut de sa garde et peut-être celui du Palais-Royal. » La Reine se mit à sourire, mais d'une sorte de sourire ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas semblant, et pour empêcher M. le maréchal de la Meilleraie de continuer mon éloge, je pris la parole : « Non, Madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris soumis et désarmé, qui se vient jeter aux pieds de Votre Majesté. — Il est bien coupable et peu soumis, repartit la reine avec un visage plein de feu ; s'il a été aussi furieux que l'on me l'a voulu faire croire, comment se serait-il pu adoucir en si peu de temps ? » Le maréchal, qui remarqua aussi bien que moi le ton de la reine, se mit en colère, et il lui dit en jurant : « Madame, un homme de bien ne vous peut flatter en l'extrémité où sont les choses. Si vous vous ne mettez aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre à Paris. » Je voulus ouvrir la bouche, pour appuyer ce que disait le maréchal ; la reine me la ferma, en me disant d'un air de moquerie : « Allez vous reposer, Monsieur ; vous avez bien travaillé. »

Le cardinal de Retz,

Mémoires, éd. Aimé Champollion-Figeac,

t. I, p. 154.

FUITE DE LA COUR

La reine, lasse de ses luttes incessantes avec le Parlement, voulut frapper un grand coup. De concert avec Mazarin, son ministre et avec le prince de Condé qui lui avait promis son concours, elle se résolut à sortir secrètement de Paris, « pour le châtier par les voies les plus fortes » et à ne plus « parler à ses peuples que par la bouche de ses canons » (Mme de Motteville). Cet exode eut lieu le 6 janvier 1649, on va voir dans quelles conditions.

La veille des Rois, ce jour si célèbre, et dont on parlera sans doute dans les siècles à venir, j'allai le soir chez la reine, où j'avais accoutumé de passer la plus grande par-

tie de ma vie. Je la trouvai dans son petit cabinet tranquillement occupée à regarder jouer le roi, et nonchalamment appuyée sur le coin de la table, qui ne paraissait penser qu'à ce qu'elle voyait. En arrivant, je me mis derrière sa chaise pour prendre le même divertissement, et pour faire ce que les gens de la Cour font quasi toujours, qui est de passer beaucoup d'heures inutilement. Un moment après, M[me] de la Trémouille, qui était assise auprès d'elle, me faisant signe de l'œil, je me penchai vers elle pour savoir ce qu'elle me voulait dire. Cette dame, qui n'était pas des moins habiles du monde, me parlant fort bas, me dit : « Il court un bruit par Paris que la reine part cette nuit. » Je fus surprise de ce discours. Pour y répondre, je ne fis que lui montrer la reine et le repos de son esprit, et haussant les épaules, je m'étonnai avec elle de cette pensée qui me parut un peu chimérique.

La reine passa le reste du soir avec cette égalité d'esprit dont elle accompagnait toutes les actions de sa vie, et tout ce que nous y aurions pu remarquer fut qu'elle nous parut plus gaie qu'à l'ordinaire. Les princes et le ministre[1] lui firent leur cour selon leur coutume ; mais ils n'y tardèrent pas[2], parce qu'ils allaient souper chez le maréchal de Gramont, qui tous les ans ce même jour leur donnait un grand repas. La reine ne parla que de dévotion, et nous dit qu'elle irait le lendemain passer sa journée au Val-de-Grâce. Monsieur[3], notre petit prince, en lui donnant le bonsoir, lui fit promettre qu'il irait avec elle, et s'en alla coucher avec cette pensée. Pour divertir le roi, la reine voulut séparer un gâteau, et nous fit l'honneur à M[me] de Bregy, à ma sœur et moi, qui seules étions avec elle, de nous y faire prendre part avec le roi et elle. Nous la fîmes la reine de la fève, parce que la fève s'était trouvée dans la part de la Vierge, et pour faire bonne mine, elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hippocras[4], dont nous bûmes devant elle, et nous qui n'avions pas une plus grande affaire que celle de nous divertir, nous

1. Mazarin.
2. Mais ils ne s'y attardèrent pas.
3. Le second fils de la reine.
4. Breuvage composé de vin sucré et aromatisé.

forçâmes la reine d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux obligations des extravagantes folies de ce jour et nous criâmes : la reine boit! Nous soupâmes à notre ordinaire dans sa garde-robe des restes de son souper, et nous fîmes bonne chère sans nulle inquiétude. Après souper nous parlâmes d'un repas, que nous devait donner deux jours aprés le marquis de Villequier, capitaine des gardes, et cette princesse ordonna elle-même de ceux qui en devaient être, et dit qu'il fallait y faire venir la petite bande de violons de M. le Prince, pour nous y mieux divertir. Nous fûmes si dupes enfin que nous nous moquâmes avec elle de ceux qui avaient dit qu'elle partirait cette même nuit, et jamais elle ne nous parut plus cordiale et de meilleure humeur.

La reine nous avoua, depuis l'exécution de cette grande aventure, qu'elle eut alors de la peine à s'empêcher de rire, et qu'ensuite elle eut quelque bonté[1] pour nous, et quelque compassion de nous laisser dans une ville qu'elle quittait avec dessein de l'assiéger ; mais nous lui avons toujours maintenu qu'elle ne fut point alors susceptible d'aucun sentiment de pitié et que la vengeance et la joie occupèrent entièrement son cœur. Comme la reine fut prête de se déshabiller et qu'il était déjà tard, Beringhen, premier écuyer, qu'elle avait envoyé chercher, entra dans son cabinet. En le voyant, elle se leva, le prit à part pour lui commander les carrosses du roi. Un peu après minuit, en se levant de dessus son siège, elle nous dit qu'elle allait parler à M. le Premier[2] d'une affaire de charité. Si dans ce moment nous eussions été capables de défiance et pas tout à fait aveugles, ces paroles de la reine nous auraient pu ouvrir les yeux, parce qu'elle n'avait pas accoutumé de nous rendre raison des commandements qu'elle faisait, et nous eussions connu qu'en cas de voyage le premier écuyer devait être du secret ; mais comme la reine parlait souvent à M. le Premier, nous n'y pensâmes pas, et nous nous occupâmes à parler de ces agréables bagatelles qui font toute la belle conversation. Après ses ordres donnés, la reine se désha-

1. Un sentiment de bienveillance qui lui inspira de la pitié pour nous, en songeant qu'elle allait nous laisser, etc.
2. Le premier écuyer.

billa, et comme elle était prête de se coucher, Mlle de Beaumont, qui venait de souper chez Beringhen, que la reine venait d'instruire, nous dit à Comminges et à moi qu'il y avait quelque dessein en campagne et que ce qui se disait n'était pas une affaire de raillerie. Elle l'avait aperçu par un discours que lui avait fait la maréchale de Gramont, à qui son mari avait dit le grand secret du jour, qui le sut parce que tout ce dessein se devait exécuter chez lui; et quoique la maréchale de Gramont n'eût rien dit à son amie, elle l'avait tellement pressée de partir avec elle ce même jour que ces marques de tendresse, jointes au bruit qui en était commun dans Paris, avaient donné de grands soupçons à cette fille. Comminges et moi commençâmes alors à ouvrir les yeux, et nous contâmes à Mlle de Beaumont que la reine ayant envoyé quérir M. le Premier, elle nous avait voulu justifier sa conversation avec lui, ce qui nous avait paru en quelque sorte une affectation extraordinaire. Alors nous eûmes sujet de craindre et de douter; mais comme ce mal était sans remède et qu'on n'appréhende jamais beaucoup un péril qu'on ne connaît point entièrement, après avoir un peu raisonné ensemble sur nos misères, quand nous vîmes la reine dans son lit, nous donnâmes le bonsoir à Comminges et à Villequier, capitaine des gardes, qui était arrivé un instant avant notre séparation; nous nous allâmes coucher, en disant que l'événement nous apprendrait la vérité de toutes ces illusions.

Aussitôt que nous fûmes parties, les portes du Palais-Royal se fermèrent avec commandement de ne les plus ouvrir. La reine se releva pour penser à ses affaires et ne fit part de son secret qu'à sa première femme de chambre qui couchait auprès d'elle. On donna les ordres nécessaires aux capitaines des gardes, que nous avions laissés dans la chambre de la reine pas plus savants que nous. Le maréchal de Villeroi, à qui on donna la connaissance de cette résolution quand il fut nécessaire qu'il la sût, laissa dormir le roi jusques à trois heures du matin, puis le fit lever, lui et Monsieur, pour les faire monter dans le carrosse qui les attendait à la porte du jardin du Palais-Royal. La reine se joignit au roi et à Monsieur. Ces trois personnes Royales furent suivies du maréchal de Villeroi, de Villequier et de Guitaut, capitaines des gardes de leurs Ma-

jestés, de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, et de Mme de Beauvais sa première femme de chambre. Ils descendirent par un petit escalier dérobé, qui de l'appartement de la reine allait dans le jardin, et sortant par cette petite porte qui est par delà le Rondeau, montèrent dans les carrosses qui les attendaient. La reine étant au Cours[1], qui était le lieu du rendez-vous, s'y arrêta pour attendre que le duc d'Orléans, M. le Prince et toute la maison royale fût venue la joindre.

Après le souper et le jeu qui finit chez le maréchal de Gramont plus tôt qu'à l'ordinaire, le duc d'Orléans et M. le prince de Condé s'en allèrent chacun chez eux, pour donner ordre à leurs affaires domestiques et faire sortir de Paris leurs familles. Le ministre demeura où il était, s'amusant à jouer pendant que ses confidents firent emporter ce qu'il avait de plus précieux et sortir ses nièces qui étaient encore auprès de Mme de Senecey. L'heure du rendez-vous le pressant de partir, il se mit dans un carrosse avec quelques-uns de ses amis qu'il avertit alors de ce qui se passait et s'en alla trouver la reine qui l'attendait déjà dans le Cours. Là, se trouvèrent les personnes les plus considérables de la Cour, qui ne furent averties qu'à l'instant de sa sortie, dont furent sa dame d'honneur, ses filles et beaucoup d'autres. Chacun alla chercher son ami, l'emmenait avec lui pour se sauver ensemble et quitter cette ville qui allait être l'objet de la colère de son roi, et tous ceux qui purent prendre la fuite le firent avec empressement. Les domestiques du ministre, qui voyaient que leur maître avait une grande part au succès de ce voyage[2], furent les plus diligents à faire leur retraite, et jamais nuit sans assaut et sans guerre ne fut remplie de tant d'horreur et de trouble. Je fus avertie comme les autres, à l'heure que la reine partit, et un de mes amis, domestique du cardinal Mazarin, vint heurter à ma porte avec un carrosse à six chevaux pour me convier de suivre la reine ; mais je ne voulus pas le faire pour plusieurs raisons, qui toutes regardaient ma commodité et mon repos. Le duc d'Orléans étant arrivé aux Luxembourg, fit éveiller Madame[3], qui

1. Le Cours La Reine.
2. Avait grand intérêt à ce que ce voyage réussit.
3. Sa seconde femme.

se leva toute troublée de cette nouvelle : il fit aussi lever Mesdemoiselles ses filles, et toutes ensemble s'en allèrent où la reine les attendait. Mademoiselle, fille aînée du duc d'Orléans, avait été avertie par la reine même, qui lui avait envoyé Comminges aussitôt après que nous l'eûmes quittée, et cette princesse, avec la même surprise que les autres, alla se joindre, selon l'ordre qu'elle en avait reçu, avec la famille royale. Le prince de Condé en fit autant dans sa maison. Mme la Princesse sa mère, qui prétendait que M. le Prince ne devait point avoir de secret pour elle, fut surprise de voir qu'il lui en avait caché un si grand. Elle en fut touchée ; mais comme il n'était pas temps de gronder, elle prit Mme la Princesse sa belle-fille et le petit duc d'Enghien son petit-fils encore au maillot, et vint de même grossir la troupe du Cours.

Mme de Longueville, qui était demeurée à coucher à l'hôtel de Condé, à cause du jour des Rois, fut avertie et sollicitée par Mme la Princesse, sa mère, de sortir avec elle ; mais cette princesse, qui avait l'esprit rempli de beaucoup de grands desseins, s'excusa et lui dit qu'elle n'osait sortir de Paris sans les ordres de monsieur son mari. Mme la Princesse ne prenant pas ses raisons pour bonnes la pressa de partir, et comme elle ne le voulait pas faire, elle fut obligée de lui dire qu'elle pouvait la laisser sans crainte et qu'elle savait bien que les Parisiens ne lui feraient point de mal. Enfin, elle refusa si constamment de la suivre, que Mme la Princesse fut contrainte de la laisser dans cette grande ville, où elle voulait établir sa puissance [1]. Elle y régna quelque temps et ce qu'elle y fit doit avoir une grande place dans l'histoire de notre siècle. La reine avait écrit par M. le Prince un billet à Mme la Princesse pour la convier de la suivre, où [2] Mme de Longueville avait eu part et fort civilement : de sorte que la reine ne la voyant point, en fut un peu surprise. Mais n'ayant nulle vue [3] de ce qui arriva depuis, l'excuse [4] fut

1. Mme de Longueville fut, en effet, comme on le sait, un des personnages les plus influents de la Fronde.
2. Dans lequel.
3. Prévision.
4. De Mme de Longueville.

reçue pour bonne, et dans l'occupation que lui donnait sa retraite, elle[1] ne s'amusa pas longtemps à regretter l'absence de Mme de Longueville. Le prince de Conti fut de la partie, et toute la maison royale étant assemblée, elle prit le chemin de Saint-Germain-en-Laye. Le roi, la reine et toute la Cour se trouvèrent en ce lieu sans lit, sans officiers, sans meubles, sans linge, et sans rien de tout ce qui était nécessaire au service des personnes royales et de toutes les autres qui les avaient suivies. La reine, étant arrivée, coucha dans un petit lit que le cardinal Mazarin avait fait sortir de Paris quelques jours auparavant à cette intention. Il avait de même pourvu à la nécessité du roi, et il se trouva aussi deux autres petits lits de camp, dont l'un servit à Monsieur, et l'autre demeura pour lui[2]. Mme la duchesse d'Orléans coucha une nuit sur la paille, et Mademoiselle aussi. Tous ceux qui avaient suivi la Cour eurent la même destinée, et en peu d'heures la paille devint si chère à Saint-Germain qu'on ne pouvait pas en trouver pour de l'argent.

Mme DE MOTTEVILLE.

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 230.

ARRESTATION DES PRINCES

La reine et le cardinal Mazarin, effrayés de la puissance, de l'ambition et du prestige croissant du prince de Condé, se décidèrent contre lui à un hardi coup de main. Mme de Motteville nous raconte les circonstances dramatiques de son arrestation (18 janvier 1650).

Le matin de ce jour, le prince de Condé alla voir le cardinal, qu'il trouva occupé à parler à Priolo, domestique du duc de Longueville, à qui le cardinal dit mille douceurs pour son maître, le priant de se trouver après midi au Conseil. M. le Prince entrant dans la chambre du

1. La Reine.
2. Pour le roi.

ministre, lui dit de continuer son discours : puis s'approchant du feu, il trouva de Lionne, secrétaire du cardinal, qui écrivait sur une petite table, certains ordres nécessaires pour l'exécution de l'affaire du jour. De Lionne les cacha soigneusement sous le tapis, faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fut possible. Cette visite finie, le prince de Condé alla dîner chez madame sa mère. Elle avait eu quelque avis, ou quelque pressentiment de sa disgrâce; si bien qu'après le dîner, ayant tiré à part messieurs ses enfants, elle dit au prince de Condé de prendre garde à lui, et qu'assurément la cour ne lui était point favorable. M. le Prince lui répondit que la reine l'avait encore assuré depuis peu de son amitié, que le cardinal vivait fort bien avec lui, mais que sans doute le mal venait de la Rivière qui le trahissait, et qu'il faisait pencher son maître du côté des Frondeurs. Puis il dit au prince de Condé son frère qu'il voulait ce jour même en sa présence le gourmander comme il le méritait. Le prince de Marsillac, par un esprit de pénétration et d'habileté, avait souvent jugé que les affaires allaient mal pour leur parti, et dans cette pensée, il leur recommandait toujours de ne se trouver jamais tous trois au conseil ; mais l'ordre de Dieu était qu'ils ne profiteraient point de ses avis. Le prince de Condé fut le premier qui alla chez la reine, et les deux autres le suivirent bientôt après. Il y trouva madame sa mère, et demeura quelque temps dans la ruelle du lit de la reine, en simple conversation. Comme il avait beaucoup d'affaires et beaucoup de chagrin dans l'esprit, après quelques discours communs, il quitta la reine, et laissa Mme la Princesse auprès d'elle. Ce fut la dernière fois qu'il la vit, et le dernier moment qui les sépara pour jamais. Le prince de Condé passa dans le petit cabinet, d'où l'on entre par un autre en forme de passage dans une galerie, où d'ordinaire se tenait le conseil. De ce petit passage, on allait aussi dans l'appartement du cardinal. M. le Prince y voulut aller ; mais il le rencontra dans ce même lieu, qui venait chez la reine. Ils s'arrêtèrent en cet endroit, et ce prince parla longtemps des affaires qui le touchaient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le Parlement donnait à ses ennemis, et le refroidissement qu'il reconnaissait pour lui

dans l'esprit du duc d'Orléans. Il vint ensuite à se plaindre de l'abbé de la Rivière, qu'il soupçonnait de favoriser auprès de son maître le parti de la Fronde. Il dit au cardinal, qu'il aurait infiniment souhaité de lui parler en sa présence; et sachant qu'il était chez le maréchal de Villeroi, gouverneur du roi, qui était malade, ils l'envoyèrent chercher. L'abbé de la Rivière apprenant que de telles personnes le demandaient, se hâta de venir; mais il trouva pour entrer chez la reine de si grandes difficultés, à la porte de la salle de ses gardes, qu'il eut peur que cette sévérité ne le regardât; car sans rien savoir de particulier, il voyait les choses brouillées, et ne se sentait pas si bien avec son maître qu'à l'ordinaire. Comminges, alors lieutenant des Gardes de la reine, qui avait reçu l'ordre conjointement avec Guitaut son oncle, pour cet emprisonnement, voyant que ses gardes ne voulaient point laisser passer, selon l'ordre donné, les gentilshommes qui suivaient la Rivière, eut peur que leur exacte obéissance ne lui donnât quelque soupçon. Il lui en fit des excuses, et commanda de le laisser entrer, lui et les gens. Cette douceur le rassura, et comme il fut arrivé, M. le Prince et le ministre fermèrent la porte sur eux. Alors le prince de Condé commença fortement à se plaindre de lui, lui disant qu'il le trahissait auprès de son maître; qu'il voyait trop qu'il était abandonné, et qu'il l'en accusait entièrement. Il lui dit qu'il se devait souvenir de toutes les promesses que le duc d'Orléans, et lui en son particulier, lui avaient faites; que cependant ses ennemis avaient plus de protection que lui; mais qu'il se ferait justice à lui-même, et saurait se venger de ceux qui lui manquaient en cette occasion. En parlant de toutes ces choses, il se mit à crier si haut, que la reine qui était attentive à tout ce qui se passait, eut quelque légère crainte de ce bruit, s'imaginant que peut-être M. le Prince se plaignait d'un plus grand mal. Pendant que ces trois personnes s'entretenaient avec chaleur, le comte de Servien arriva, qui avait le secret de la grande affaire de la cour; car il était considéré du cardinal; mais comme il voulut entrer, ils le repoussèrent, en le renvoyant comme un importun, et continuèrent leurs discours, jusqu'à ce que le duc de Longueville arriva. Alors M. le Prince pria le cardinal et l'abbé de la Rivière, de cesser de parler

de cette affaire devant lui. Ce prince n'avait pas approuvé que le prince de Condé eût entrepris cette accusation contre le coadjuteur, qui était en quelque façon de ses amis : il lui avait dit qu'il ne le voulait point abandonner, qu'il n'eût vu clairement son crime, et ce partage ambigu avait déplu à M. le Prince. Leur conversation ayant été interrompue pour quelques moments, ils s'occupèrent à parler des choses communes, et peu après le prince de Conti arriva. Le ministre voyant alors ces trois personnes en état de subir la loi du souverain, manda à la reine en leur présence que tout était prêt, et qu'elle pouvait venir au conseil, ce qui voulait dire qu'elle pouvait donner le dernier commandement. La reine aussitôt donna congé à Mme la Princesse, disant qu'elle allait au conseil, et ce fut aussi la dernière fois qu'elle la vit. Mme la Princesse, malgré ses soupçons, sortit sans aucune pensée du mal qui dans ce moment lui devait arriver, et la reine manda aux princes qui l'attendaient qu'ils pouvaient toujours passer dans la galerie et qu'elle allait les trouver.

Le prince de Condé passa le premier, le prince de Conti son frère après, ensuite le duc de Longueville, et le reste des ministres. M. le Prince, en attendant la reine, s'amusa à parler au comte d'Avaux d'affaires de finances, et disputa contre lui sur quelque article qui regardait les intérêts d'un de ses amis. Le cardinal, qui était resté dans ce petit passage, voyant les princes entrés dans la galerie, au lieu de les suivre, prit l'abbé de la Rivière par la main, et lui dit tout bas : *Repassons dans ma chambre, j'ai quelque chose de conséquence*[1] *à vous dire.* Ils s'en allèrent ensemble : le premier entièrement occupé de son dessein, et le second, comme lui-même me l'a conté, fort en peine de ne savoir que penser de cette retraite si extraordinaire, qui paraissait lui annoncer quelque grand événement.

La reine, d'autre côté, ayant quitté son lit, où elle s'était tenue toute habillée, donna l'ordre nécessaire à Guitaut,

1. *Quelque chose de conséquence*, quelque chose à laquelle il faut faire attention à cause de ses conséquences. « Ma musique est une musique *de conséquence.* » Regnard. Cela se dit encore des choses, mais ne se dirait plus des personnes. On ne dirait plus : « Un homme de *ma conséquence.* » Molière. *Médec. malgré lui*, pour dire un homme qui mérite que l'on fasse attention à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait.

capitaine de ses gardes. Elle prit le roi, à qu jusqu'alors elle n'avait rien dit de cette résolution, et s'enferma avec lui dans son oratoire. Comme elle n'était pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance, elle fit mettre ce jeune monarque à genoux, lui apprit ce qui se devait exécuter en cet instant, et lui ordonna de prier Dieu avec elle, afin de lui recommander le succès de cette entreprise, dont elle attendait la fin avec beaucoup d'émotion et de battement de cœur [1]. Au lieu de la reine qu'on attendait au conseil, Guitaut entra dans la galerie, M. le Prince qui s'amusait à causer, comme je l'ai déjà dit, car toutes ces choses se firent en un même temps, voyant Guitaut qu'il aimait, venir à lui, crut qu'il avait quelque grâce à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette pensée, et lui demanda ce qu'il désirait. Guitaut lui répondit tout bas : *Monsieur, ce que je vous veux, c'est que j'ai ordre de vous arrêter, vous, M. le prince de Conti votre frère, et M. de Longueville.* M. le Prince lui répondit brusquement : *Moi! M. Guitaut, vous m'arrêtez.* Puis ayant un peu rêvé : « *Au nom de Dieu*, dit-il, *retournez à la reine, et dites lui que je la supplie que je lui puisse parler.* » Guitaut lui dit *que cela sans doute ne servirait de rien; mais que pour le satisfaire il s'y en allait.* Comme le prince s'était écarté des autres pour parler à Guitaut, et que Guitaut lui avait parlé bas, personne de la compagnie n'avait entendu prononcer cet arrêt contre la liberté de ces trois personnes, si bien que Guitaut le quittant pour aller parler à la reine selon son désir, M. le Prince revint à eux, avec le visage un peu ému, et leur dit à tous: *Messieurs, la reine me fait arrêter*, et se tournant vers le prince de Conti et le duc de Longueville, il leur dit: *Et vous aussi, mon frère, et vous aussi M. de Longueville.* Continuant son discours, il s'adressa à toute la compagnie, et leur dit à tous : *J'avoue que cela m'étonne, moi qui ai toujours si bien servi le roi, et qui croyais être si bien assuré de l'amitié de M. le Cardinal.* Puis se tournant vers le chancelier, il le pria tout de nouveau d'aller trouver la reine, pour la prier de sa part qu'il pût lui parler, et pria aussi

1. Ces détails confirment ce que nous avons vu plus haut sur la piété de la reine, qui n'entreprenait rien d'important sans faire appel par la prière au Maître des événements.

le comte de Servien d'aller chez le cardinal lui dire la même chose.

Le chancelier partit pour aller trouver la reine, mais il ne revint point, et Servien qui s'en alla chez le cardinal, en fit autant. Cependant Guitaut revint, qui lui dit de la part de la reine, qu'elle ne le pouvait voir, et qu'il avait ordre d'exécuter ses volontés. Alors le prince de Condé lui répondit d'un ton de voix tout à fait paisible : « *Hé bien, je le veux, obéissons ; mais où nous allez-vous mener ? Je vous prie que ce soit dans un lieu chaud* ». Guitaut lui répondit qu'il avait ordre de les mener au bois de Vincennes. M. le Prince lui dit : *Hé bien, allons.* En ce même temps, il voulut s'avancer vers le bout de la galerie, où est une porte qui allait à l'appartement du Cardinal, croyant sans doute pouvoir sortir par là ; mais comme il voulut l'ouvrir, Guitaut lui dit : *Monsieur, vous ne pouvez sortir par cette porte ; car Comminges y est avec douze gardes.* Alors il se tourna vers la compagnie sans nulle marque de chagrin, ayant le visage serein et tranquille, et en les saluant tous, leur dit adieu, les priant de se souvenir de lui, de vouloir témoigner dans les occasions, comme[1] gens de bien qu'ils étaient, combien il avait été bon serviteur du roi, ayant toujours vécu comme tel, et qu'il était leur serviteur à tous. Puis s'adressant au comte de Brienne, secrétaire d'Etat, il l'embrassa, et lui dit : *Pour vous, vous êtes mon parent.* Dans ce même temps, Guitaut fit entrer Comminges son neveu, et les douze gardes, par la porte du bout de la galerie où ils étaient attendant l'ordre. Il les fit passer pour lui ouvrir la petite porte qui donne au[2] jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé, par où il fallait les mener. M. le Prince, voyant qu'il fallait suivre cette escorte, avant que d'entrer dans l'escalier, s'adressa à Comminges, et lui dit : *Comminges, vous êtes un homme d'honneur et gentilhomme. N'ai-je rien à craindre ?* Puis il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avait faites pour lui, et l'amitié qu'il avait pour le petit Guitaut son cousin[3], et tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devait

1. En gens de bien qu'ils étaient.
2. *Qui donne sur le jardin.*
3. Ce petit Guitaut était au service de M. le Prince.

avoir quelque reconnaissance. Ce fut Comminges qui me conta peu de jours après toutes ces particularités, s'étonnant de la présence d'esprit de ce prince, et avec quelle promptitude il l'avait fait souvenir de la manière dont il l'avait traité en toutes occasions. Comminges ayant donc vu par les choses qu'il lui dit qu'il craignait quelque dessein contre sa vie, lui répondit qu'il était homme de bien, et gentilhomme, et que sur sa parole il devait s'assurer qu'il n'y avait rien à craindre pour lui, et qu'il n'avait nul commandement que celui de le mener au bois de Vincennes. Sur cette assurance, il le suivit, sans plus témoigner aucune inquiétude, et sans dire même aucune parole contre ses ennemis. Le prince de Conti ne parla point du tout : il demeura toujours assis sur le petit lit de repos qui était dans la galerie, sans montrer ni peur, ni chagrin, et se laissa conduire sans nulle résistance là où on voulut le mener. Le duc de Longueville, qui avait mal à une jambe, et qui ne trouvait pas agréable de s'en servir en cette occasion, allait lentement et mal volontiers [1]. Guitaut fut obligé de commander à deux gardes de lui aider à marcher, et comme dans l'âge avancé les esprits [2] ayant moins de chaleur, les maux que l'on souffre abattent sans doute davantage, Guitaut me dit ce même jour qu'il avait trouvé ce dernier accablé de tristesse, et qu'on voyait dans son visage qu'il avait regardé cette disgrâce comme un malheur qui le mènerait au tombeau.

M. le Prince, marchant le premier, arriva plus tôt que les autres à la porte du jardin qui donne dans la rue, par où il devait sortir. Il fallut attendre les deux princes qui le suivaient pour faire ouvrir la porte, afin d'entrer dans un carrosse qui les attendait et qui les devait mener au bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M. le Prince demanda à Guitaut s'il comprenait la raison de cette aventure, et lui dit qu'il s'étonnait infiniment, qu'il eût voulu prendre cette commission, vu qu'il savait bien

1. *Mal volontiers*, ne se dirait plus aujourd'hui. On dirait plutôt : de mauvais gré, en maugréant, contre son gré,

2. *Les esprits* étaient des corps légers et subtils qui, sous l'influence de la philosophie de Descartes, passaient pour être le principe de la vie. « Il (le lièvre) se trahit lui-même par *les esprits* sortant de son corps échauffé. » La Font. *Fabl.* v. 17.

qu'il l'aimait. Guitaut lui répondit qu'il le suppliait de considérer ce que les hommes attachés à leurs maîtres et au service du roi étaient obligés de faire quand il s'agissait de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avait d'avoir été contraint par son devoir de faire ce qu'il faisait. Ce prince parut satisfait de ses sentiments. Les deux autres prisonniers arrivèrent, comme ils parlaient ensemble, et Guitaut alors ouvrant la porte, le carrosse se trouva tout prêt pour les recevoir, avec Comminges et quelques gardes. On les fit sortir par la porte de Richelieu, pour ne pas traverser Paris avec cette proie ; ce qui les obligea de prendre un grand tour, et par de fort mauvais chemins.

Comme la route par où on voulait conduire les princes était détournée et difficile, le carrosse versa dans un mauvais pas. Aussitôt qu'il fut à terre, M. le Prince dont la belle taille, l'agilité et l'adresse étaient incomparables, se trouva hors du carrosse, et au milieu de la campagne, plus vite qu'un oiseau qui serait échappé de sa cage, et déjà prenant un faux fuyant, il s'éloignait de ses gardes. Miossens, qui le vit, mit pied à terre, et se mit à courir après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fossé, où il voulait se jeter. Le prince de Condé lui dit (à ce que le même Miossens m'a conté) : *Ne craignez point, Miossens, je ne prétends pas me sauver, mais véritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire.* Sur quoi il lui répondit qu'il le suppliait très humblement de ne lui point demander une chose qu'il ne pouvait faire comme homme d'honneur, et l'assura qu'il était fâché d'être obligé à cette fidélité, mais qu'il fallait obéir au roi et à la reine. On peut remarquer par cette réponse quelle est la différence du procédé d'un honnête homme, quand on se confie en lui, ou qu'on le traite de suspect, puisque ce Miossens avait eu le dessein de sauver ce prince, lorsqu'il n'avait point encore eu les ordres du roi avec évidence. Je ne sais s'il disait vrai, quand il dit toutes ces choses, car il eût été presque en tout estimable par les belles qualités qui étaient en lui, s'il eût eu autant de vertus chrétiennes que de morales, et si, en respectant la vérité dans l'Evangile, il eût haï le mensonge et la vanité dans ses discours. M. le Prince étant donc arrêté par Miossens, il fallut attendre que le

carrosse fût relevé. Alors Comminges et les Gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne, et de celle des deux autres princes. Quand ils furent remontés, Comminges commanda au cocher d'aller le plus vite qu'il lui serait possible. M. le prince, l'entendant parler, lui dit en s'éclatant[1] de rire : *Ne craignez rien, Comminges, personne ne doit venir à mon secours, car je vous assure que je n'ai pris nulle précaution contre ce voyage*. Peu après, il lui demanda ce qu'il pensait du sujet de sa prison, y ajoutant que pour lui il ne le devinait pas. Comminges, qui avait de l'esprit et qui avait beaucoup lu, lui repartit qu'*il n'en savait rien, mais qu'il devait croire que son plus grand crime était pareil à celui de Germanicus, qui devint suspect à l'empereur Tibère, pour valoir trop, pour être trop aimé, et pour être trop grand.* Cette réponse le fit rêver quelques moments ; puis il s'écria : *A l'heure qu'il est, Monsieur est bien content de m'avoir joué ce tour et son traître de favori* (voulant parler de l'abbé de la Rivière). *a sans doute tramé toute cette affaire*. En entrant au bois de Vincennes, il parut un peu touché et dit à Miossens, qui au bas du donjon prit congé de lui, qu'il le priait d'assurer la reine qu'il était son très humble serviteur[2]. Quand ils furent arrivés dans la chambre qu'ils devaient occuper, ils n'y trouvèrent point de lit pour les coucher. Ils furent contraints tous trois, pour se divertir, de jouer aux cartes. Ils passèrent toute la nuit dans cette occupation et Comminges m'a dit que ce fut avec gaieté et beaucoup de repos d'esprit. Le prince de Condé, raillant le prince Conti et le duc de Longueville, leur dit mille choses agréables ; ce qui témoignait assez la fermeté de son courage et que s'il avait paru ému, et s'il avait tant de fois inutilement demandé à voir la reine et le ministre, la vivacité de son esprit et la force de ses passions y avaient plus de part que sa faiblesse. M. le Prince ajouta

1. *En s'éclatant.* Le verbe *éclater* avait alors un sens transitif qu'il n'a plus aujourd'hui. On disait : *éclater* un arbre, une plante, et au figuré : *s'éclater* de rire. « Le premier qui les vit de rire *s'éclata*. » La Font. *Fabl.* III, 1.

2. Chez les hommes les plus ardents et les plus passionnés, ce respect profond de l'autorité était inné comme un instinct et survivait à toutes les révoltes. On a pu plus d'une fois faire cette remarque dans les pages qui précèdent.

à l'occupation, outre le jeu, une grande dispute qu'il eut avec Comminges touchant l'astrologie, et j'ai ouï dire à ce même Comminges, qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avait jamais passé de si bonnes heures, que celles qu'il eut dans sa conversation, et que s'il eût pu n'être pas touché de compassion de son malheur et qu'il eût été capable de cette sévérité, qu'il faut avoir pour garder des personnes de cette conséquence [1], il aurait souhaité demeurer avec lui tout le temps de sa prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avait pleuré en se séparant de lui et que M. le Prince en l'embrassant avait aussi eu les larmes aux yeux. Il est certain néanmoins que le prince ni le gentilhomme n'étaient pas tous deux accusés d'être susceptibles d'une grande tendresse.

Mme DE MOTTEVILLE,
Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat,
t. XXIV, p. 325.

LE CARDINAL DE RETZ EST ARRÊTÉ

Mme de Motteville (t. IV, p. 36) dit qu'il y avait deux mois que le roi et la reine attendaient « une bonne occasion » pour exécuter un dessein nécessaire à leur repos. Mlle de Montpensier écrit de son côté que « depuis que l'on avait pris ce dessein, on avait été quelques jours sans l'exécuter, parce qu'il (Retz) ne venait guère au Louvre. Car quand l'on y entre, l'on n'échappe guère, et rien n'est si véritable qu'un vers de *Nicomède*, où il y a :

« Quiconque entre au Palais porte sa tête au Roi. »

Les avis de ses amis étaient partagés. La plupart lui conseillaient de ne pas aller au Louvre, quelques-uns lui affirmaient qu'en y allant il ne courait aucun danger. Voici le récit de Retz lui-même (1652).

Ce qui est constant, c'est que, sans une circonstance que vous allez voir, je n'eusse pas été au Louvre ; que je me fusse tenu sur mes gardes, et que, nonobstant les ordres de M. de Pradelle, j'eusse apparemment embarrassé le théâtre au moins assez longtemps pour attendre des nouvelles de M. le cardinal Mazarin. Tout le monde me le conseillait et je me souviens que M. d'Hacqueville me dit un

1. *Des personnes de conséquence* sont des personnes dont les paroles ou les actes ont une grande *conséquence*. Cette expression ne s'emploie plus aujourd'hui, tandis qu'on dit encore : *des choses de conséquence* (Voir p. 490 note 1).

soir avec colère : « Vous avez bien gardé votre maison trois semaines pour M. le Prince ; est-il possible que vous ne la puissiez garder trois jours pour le roi? »

Voici ce qui m'en empêcha. Mme de Lesdiguières, que j'avais sujet de croire être très bien avertie et qui l'était en effet très bien d'ordinaire, me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant que, si j'y pouvais aller en sûreté, il fallait que je convinsse que ce serait beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, etc. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sûreté. « N'y a-t-il que cette considération qui vous en empêche? reprit-elle. — Non, lui répondis-je. — Allez-y donc demain, me dit-elle, car nous savons le dessous des cartes. » Ce dessous des cartes était qu'il s'était tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avait été résolu qu'on s'accommoderait avec moi et que l'on me donnerait satisfaction pour mes amis. Je suis très assuré que Mme de Lesdiguières ne me trompait point. Je ne le suis pas moins que M. le maréchal de Villeroi ne trompait point Mme de Lesdiguières. Il fut trompé lui-même, et par cette raison je ne lui en ai jamais voulu parler.

J'allai ainsi au Louvre le 19 décembre, et je fus arrêté dans l'antichambre de la reine par M. de Villequier, qui était capitaine des Gardes en quartier. Il s'en fallut très peu que M. d'Hacqueville ne me sauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenait dans la cour, Il me joignit à la descente de mon carrosse et il vint avec moi chez Mme la maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmège, qui lui dit que tout le monde disait que j'allais être arrêté[1]. Il descendit en diligence pour m'en

1. Voici le récit de Gui Joli dans ses *Mémoires* :

« Etant arrivés, ils montèrent d'abord (Retz et ceux qui l'accompagnaient) à l'appartement du maréchal de Villeroy d'où l'on envoya savoir ce que le Roi faisait, et comme on rapporta que Sa Majesté sortait de sa chambre pour aller chez la Reine, le Cardinal partit et, au bas de l'escalier, il rencontra le roi, qui lui dit en partant : « Ah ! vous voilà donc, M. le Cardinal, je vous souhaite le bonjour. » Le Roi entra ensuite dans la chambre de la Reine qui, voyant paraître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : « M. le Cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à

avertir et pour me faire sortir par la porte des cuisines, qui répondait justement à l'appartement de Mme de Villeroi. Il ne m'y trouva plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, et ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à M. d'Hacqueville; mais je suis assuré que de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joie. M. de Villequier me mena dans un appartement, où les officiers de la bouche m'apportèrent à dîner. L'on trouva très mauvais à la cour que j'eusse bien mangé, tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux coupeurs de bourses. M. de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'était pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du roi d'Angleterre [1], qui me chargeait de tenter du côté de Rome si l'on ne pourrait point lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre d'Angleterre se répandit dans la basse-cour ; il fut relevé par un homme de qualité au nom duquel je me crois obligé de faire grâce [2], à la con-

« votre visage ; mais il paraît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas « été grand. » La conversation finit là, sans que Sa Majesté lui dit un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espèce d'indifférence l'obligea de sortir un peu plus tôt qu'il n'avait dessein de faire ; mais à peine fut-il hors de la porte qu'il fut joint par M. de Villequier qui, l'ayant tiré vers une fenêtre de l'antichambre, lui dit qu'il l'arrêtait de la part du roi et marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer, le cardinal se tourna vers ceux qui l'avaient suivi, et leur dit qu'ils n'avaient qu'à se retirer, et qu'il était arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin .»

1. Les rapports du cardinal de Retz avec le roi d'Angleterre étaient très fréquents, ainsi que le constate la *Muse historique*, p. 314 :

Le jeudi, le roi d'Angleterre
Noya ses soucis dans le verre,
Chez son Éminence de Retz,
Où l'on fit de fort beaux apprêts,
Car ledit Cardinal se pique
D'être opulent et magnifique.
Je n'ai point appris le détail
Du gibier, volaille et bétail,
Ni du breuvage délectable
Qu'illec (là, *illic*) on servit sur la table;
Ainsi je n'en parlerai pas,
Car en de semblables repas,
S'il se trouve bien de quoi frire,
Cela va toujours sans dire.

2. A qui je ferai grâce en ne le nommant pas.

sidération de l'un de ses frères qui est de mes amis. Il crut faire sa cour de la gloser d'une manière qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette lettre était du Protecteur [1]. Quelle bassesse !

L'on me fit passer, sur les trois heures, toute la grande galerie du Louvre, et l'on me fit descendre par le pavillon de Mademoiselle. Je trouvai un carrosse du roi, dans lequel M. de Villequier monta avec moi et cinq ou six officiers des gardes du corps. Le carrosse fit douze ou quinze pas du côté de la ville, mais il tourna tout d'un coup à la porte de la Conférence. Il était escorté par M. le maréchal d'Albret, à la tête des gendarmes ; par M. de Vauguion, à la tête des chevau-légers, et par M. de Venne, lieutenant-colonel du régiment des gardes, qui y commandait huit compagnies. Comme on voulait gagner la porte Saint-Antoine, il y en avait deux ou trois autres devant lesquelles il fallait passer : il y avait à chacune un bataillon des Suisses, qui avaient les piques baissées vers la ville. Voilà bien des précautions et des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la ville. La douleur et la consternation y parurent, mais elles n'allèrent pas jusques au mouvement, soit que l'abattement du peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étaient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. L'on m'en a parlé depuis diversement. Leroux, boucher, mais homme de crédit dans le peuple et de bon sens, m'a dit que toute la boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit qu'on me ferait tuer si on me prenait, il eût fait des barricades dans tout ce quartier-là, avec toute sorte de facilités. L'Epinay m'a confirmé la même chose de la rue Montmartre. Il me semble que M. le marquis de Chateau-Renaud, qui se donna bien du mouvement ce jour là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avait pas trouvé jour, et je sais bien que Malclerc, qui courut pour le même dessein les ponts de Notre-Dame et de Saint-Michel qui étaient fort à moi, y trouva les femmes dans les

1. *Protecteur.* Ce nom est une de ces anticipations fréquentes chez Retz. C'est le 16 décembre 1653 que Cromwell fut proclamé Protecteur.

larmes, mais les hommes dans l'inaction et la frayeur. Personne du monde ne peut juger ce qui fût arrivé, s'il y avait eu une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pouvait rien avoir, et s'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. Broussel, l'on se serait moqué de ceux qui auraient cru qu'elles eussent été seulement possibles. J'arrivai à Vincennes entre huit et neuf heures du soir, et, M. le maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du carrosse, si je n'avais rien à faire savoir au roi, je lui répondis que je croirais manquer au respect que je lui devais si je prenais cette liberté. L'on me mena dans une grande chambre où il n'y avait ni tapisserie ni lit ; celui que l'on y apporta, sur les onze heures, était de taffetas de la Chine, étoffe peu propre pour un ameublement d'hiver. J'y dormis très bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé, en plus d'une occasion, qu'il m'éveille le jour et qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force, et je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis, dans les moments où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine n'est pas divertie [1] par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une satisfaction sensible à me développer [2], pour ainsi parler, moi-même, et à vous rendre compte des mouvements les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme.

Je fus obligé de me lever, le lendemain, sans feu, parce qu'il n'y avait point de bois pour en faire, et les trois exempts que l'on avait mis auprès de moi eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerais pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, et je fus quinze jours, à Noël, dans une chambre grande comme une église, sans me chauffer. Cet exempt s'appelait Croisat ; il était Gascon, et il avait été, au moins à ce que l'on

1. *Divertie.* Ce mot a ici son sens étymologique de *détournée* (*divertere*). « Cherchant à *divertir* cette tristesse. » Mol. *Scapin.*

2. *Me développer* a aussi toute la force de son sens primitif et signifie : me dégager de ce qui m'enveloppe, m'embarrasse. « *Se développer* de ses ténèbres. » Bossuet. *Le Tellier.*

disait, valet de chambre de M. Servien. Je ne crois pas que l'on eût pu trouver encore sous le ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, et j'étais obligé de demeurer quelquefois dans le lit huit ou dix jours, faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur et sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein et je me résolus à ne pas mourir, au moins de cette sorte de mort. Je me divertis, au commencement, à faire la vie de mon exempt qui, sans exagération, était aussi fripon que Lazarille de Tormes et que le Buscon[1]. Je l'accoutumai à ne plus me tourmenter à force de lui faire connaître que je ne me tourmentais de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignais de quoi que ce soit, et je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disait pour me fâcher, quoiqu'il ne proférât pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin, de deux ou trois toises, qui était dans la cour du donjon ; et comme je lui demandai ce qu'il en prétendait faire, il me répondit que son dessein était d'y planter des asperges : vous remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà l'une des plus grandes douceurs ; il y en avait tous les jours une vingtaine de cette force. Je les buvais toutes avec douceur, et cette douceur l'effarouchait, parce qu'il disait que je me moquais de lui.

Les instances du chapitre et des curés de Paris, qui firent pour moi tout ce qui était en leur pouvoir, quoique mon oncle, qui était le plus faible des hommes[2] et de plus,

1. Ce sont deux héros de romans espagnols, dont le moindre défaut est la délicatesse.

2. Gui Joli insiste sur la « nonchalance » et même la « lâcheté » montrée en cette occasion par François de Gondy, archevêque de Paris, animé « d'une jalousie ridicule » contre son neveu. Omer Talon dit que le prélat, malgré une « inimitié capitale » ne laissa pas de satisfaire à la bienséance. L'un et l'autre rapportent dans leurs *Mémoires* que les amis de Retz et le chapitre de Paris, dans le dessein d'émouvoir le peuple, firent exposer durant plusieurs jours le Saint-Sacrement. Gui Joli ajoute que « le chapitre et les curés étaient résolus de fermer Notre-Dame et toutes les églises, si l'archevêque avait voulu appuyer; ce qui aurait causé un étrange désordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince était devenu beaucoup plus considérable ».

jaloux jusques au ridicule de moi, ne les appuyât que très mollement ; leurs instances, dis-je, obligèrent la cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le Chancelier qui, en la présence du roi et de la reine, dit à tous ces corps que Sa Majesté ne m'avait fait arrêter que pour mon propre bien, et pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avait sujet de croire que j'avais dans l'esprit...

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs[1], en deux ou trois libelles très spirituels. M. de Caumartin fit, dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Hacqueville y redoubla son soin et son zèle pour moi. Le chapitre de Notre-Dame fit chanter tous les jours une antienne publique et expresse pour ma liberté. Aucun des curés ne me manqua, à la réserve de celui de Saint-Barthélemy. La Sorbonne se signala ; il y eut même beaucoup de religieux qui se déclarèrent. M. de Châlons[2] échauffait les cœurs et les esprits, et par sa réputation, et par son exemple. Ce soulèvement obligea la cour à me traiter un peu mieux que dans les commencements. L'on me donna des livres, mais par compte, et sans papier ni encre ; et l'on m'accorda un valet de chambre, et un médecin, à propos duquel je suis bien aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce médecin, qui était homme de mérite et de réputation dans sa profession, et qui s'appelait Vacherot, me dit, le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avait chargé de me dire que Goisel, cet avocat qui avait prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avait assuré que j'aurais la mienne dans le mois de mars, mais qu'elle serait imparfaite, et que je ne l'aurais entière et pleine qu'au mois d'août. Vous verrez par les suites que le présage fut juste.

Je m'occupai fort à l'étude dans le cours de ma prison

1. Dont on ne manqua pas de *relever*, c'est à dire de faire remarquer, de souligner *les couleurs*, c'est à dire les fausses raisons, les mensonges. « J'inventai *des couleurs* ; j'armai la calomnie. » Racine. *Esther*.

2. L'évêque de Châlons.

de Vincennes, qui dura quinze mois, et au point que les jours ne me suffisaient pas et que j'employais même les nuits. Je fis un étude [1] particulier de la langue latine, qui me fit connaître que l'on ne s'y peut jamais trop appliquer, parce que c'est un étude qui comprend toutes les autres [2]. Je travaillai sur la grecque, que j'avais fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût. Je composai, à l'imitation de Boëce [3], une *Consolation de théologie*, par laquelle je prouvais que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *Vinctus in Christo* [4] dont parle saint Paul. Je ramassai, dans une manière de *sylva* [5] beaucoup de matières différentes, et entre autres une application, à l'usage de l'Eglise de Paris, de ce qui était contenu dans le livre des actes de celle de Milan, dressé par les cardinaux Borromées, et j'intitulai cet ouvrage : *Partus Vicennarum* [6]. Mon exempt n'oubliait rien pour troubler la tranquillité de mes études et pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le Roi lui avait commandé de me faire prendre l'air et de me mener sur le haut du donjon. Comme il crut que j'y avais pris du divertissement, il m annonça avec une joie qui paraissait dans ses yeux, qu'il avait reçu un contre-ordre ; je lui répondis qu'il était venu tout à propos, parce que l'air, qui était trop vif au-dessus du donjon, m'avait fait mal à la tête. Quatre jours après, il me proposa de descendre au jeu de paume pour y voir jouer mes gardes ; je le priai de m'en excuser, parce qu'il me semblait que l'air y devait être trop humide. Il me força en me disant que le Roi, qui avait plus de soin de ma santé que je ne le croyais, lui avait demandé de me faire faire exercice. Il me pria de l'excuser à son tour de ce qu'il ne m'y faisait plus descendre, pour « quelque considération, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire ». Je m'étais mis, pour vous dire le vrai, assez au-dessus de toutes ces petites chicaneries, qui

1. *Etude* pouvait encore être employé au masculin.
2. C'est à dire surtout, outre le français, les deux langues étrangères que dans ce temps-là on apprenait le plus en France, à savoir l'italien et l'espagnol.
3. Auteur d'une *Consolation philosophique*.
4. « Enchaîné dans le Christ, » expression de saint Paul.
5. Recueil.
6. Le produit de Vincennes.

ne me touchaient pas dans le fond et pour lesquelles je n'avais que du mépris ; mais je vous confesse que je n'avais pas la même supériorité d'âme pour la substance [1] (si l'on se peut servir de ce terme) de la prison, et la vue de me trouver tous les matins, en me réveillant, entre les mains de mes ennemis, me faisait assez sentir que je n'étais rien moins que stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin ; mais il fut extrême par cette unique raison ou déraison, car c'est en effet de l'orgueil humain, et je me souviens que je me disais, vingt fois le jour, à moi-même, que la prison d'Etat était le plus sensible de tous les malheurs sans exception. Je ne connaissais pas encore celui des dettes.

Vous avez déjà vu que je divertissais mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avais des lapins sur le haut du donjon, j'avais des tourterelles dans une des tourelles, j'avais des pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'Église de Paris faisaient que l'on m'accordait, de temps en temps, ces petits divertissements ; mais l'on les troublait toujours par mille et mille chicanes. Ils ne laissaient pas de m'amuser, et d'autant plus agréablement que je les avais aussi prévus mille et mille fois, en faisant réflexion à quoi je me pourrais occuper, si il m'arrivait jamais d'être arrêté. Il n'est pas concevable combien l'on se trouve soulagé quand l'on rencontre, dans les malheurs où l'on tombe, les consolations, quoique petites, que l'on s'y est imaginées par avance.

Je ne m'occupais pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême application à me sauver ; et le commerce que j'eus toujours au dehors, et sans discontinuation, me donnait lieu d'y pouvoir penser, et avec espérance et avec fruit.

Le cardinal DE RETZ,

Mémoires, éd. Aimé Champollion-Figeac,
t. IV, pp. 163 et suiv.

1. *La substance*, le fait seul d'être en prison.

TENTATIVES D'ÉVASION
(1653)

Un homme tel que Retz, au caractère entreprenant et aux initiatives hardies, ne pouvait pas manquer de chercher le moyen de s'évader. Avant de réussir, il fit quelques tentatives infructueuses, telles que celle qu'il nous raconte lui-même dans le récit suivant.

Le neuvième jour de ma prison, un garde appelé Carpentier, s'approcha de moi comme son camarade dormait; il y en avait toujours un d'eux qui me gardait à vue, et même la nuit, et il me mit un billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de Mme Pommereux. Il n'y avait dans ce billet que ces paroles : « Faites-moi réponse ; fiez-vous au porteur. »

Ce porteur me donna un crayon et un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du billet. Mme de Pommereux avait trouvé habitude [1] avec la femme de ce garde et elle lui avait donné cinq cents écus pour ce premier billet. Le mari avait été accoutumé à cette manière de trafic, et il n'avait pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort, lui et toute sa famille ; j'en parle par cette considération plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vu par des accidents imprévus, permettez-moi, je vous supplie, de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là et dans lesquels il faudrait nommer des gens qui vivent encore. Il suffit que je vous dise que, nonobstant le changement de trois exempts et de vingt-quatre gardes du corps, qui se succédèrent pendant le cours de quinze mois les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu et qu'il fut aussi réglé que celui de Paris à Lyon.

Mme de Pommereux [2] et MM. de Caumartin et d'Hacqueville m'écrivaient réglément [3] deux fois la semaine, et je leur

1. S'était mise en relation fréquentes avec. Ce mot *habitude* a été déjà remarqué avec ce sens. N'est-ce pas le *consuetudo* des Latins, avec le sens de *familiarité ? consuetudines jungere*. Cicéron.

2. Mmes de Pommereux et de Lesdiguière, si on en croit Mme de Sévigné, sacrifièrent leurs pierreries et leurs bijoux pour secourir Retz pendant sa prison.

3. *Réglément*, régulièrement.

faisais réglément réponse deux fois la semaine. Voici les différentes matières de ce commerce. Elles tendaient toutes à ma liberté. La voie la plus courte était celle de se sauver de prison. Je fis pour cela deux entreprises dont l'une me fut suggérée par mon médecin qui était homme de mathématiques ; il prit la pensée de limer la grille qui était à la petite fenêtre qui était dans la chapelle où j'entendais la messe et d'y attacher une espèce de machine avec laquelle je fusse, à la vérité, descendu assez facilement du troisième étage du donjon ; mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin de fait et qu'il eût fallu remonter l'enceinte de laquelle d'ailleurs on n'eût pu descendre, il quitta cette pensée, qui était en effet impraticable, et nous nous réduisîmes à une autre qui ne manqua que parce qu'il ne plut pas à la Providence de la faire réussir. J'avais remarqué, dans le temps qu'on me menait sur la tour, qu'il y avait tout au haut un creux dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il était plein à demi de pierrailles, mais on pouvait y descendre et s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le temps que mes gardes seraient à dîner et que Carpentier serait de jour, et d'enivrer son camarade qui était un vieillard appelé Toneville, qui tombait comme mort dès qu'il avait bu deux verres de vin, ce que Carpentier avait éprouvé plus d'une fois, et de me servir de ce moment pour monter au haut de la tour sans que l'on s'en aperçût et pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains et quelques bouteilles d'eau et de vin. Carpentier convenait de la possibilité et même de la facilité de ce premier pas, qui était d'autant plus aisé que les deux gardes qui le devaient relever, lui et son camarade, avaient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre et de demeurer à la porte jusqu'à ce qu'ils pussent juger que je fusse éveillé ; car je m'étais accoutumé à dormir l'après-dînée, ou plutôt à faire semblant de dormir. Ce n'est pas qu'il leur fût ordonné de ne m'y laisser jamais seul ; mais il y a toujours des gens qui sont plus honnêtes les uns que les autres. Carpentier devait attacher des cordes à la fenêtre de la galerie par laquelle M. de Beaufort s'était sauvé, et jeter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avait travaillée la nuit dans sa

chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au-dessus de la petite muraille qu'on y avait faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devait, en même temps, donner l'alarme comme s'il m'avait vu passer dans la galerie, et montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant. Toute la garde fût accourue au bruit ; on eût trouvé les cordes à la fenêtre ; on eût vu la machine et du sang dans le fossé ; huit ou dix cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois, comme pour me recevoir ; il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête ; ils se seraient séparés, et celui qui aurait eu la calotte rouge aurait tiré [1] du côté de Mézières ; l'on eût tiré le canon à Mézières, trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou ? L'on n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes et de n'y laisser que des mortes-payes [2] ordinaires qui eussent fait voir pour deux sous, à tout Paris, et la fenêtre et les cordes, comme ils firent celle de M. de Beaufort. Mes amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres ; ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, et j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon ni de difficulté.

Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de si ridicule pour la cour, si elle eût été attrapée en cette manière. Elle est si extraordinaire qu'elle en paraît impossible ; elle était même facile. Et je suis convaincu qu'elle aurait infailliblement réussi, si un garde appelé l'Escarmouche ne l'eût rompue par un incident que la pure fortune y jeta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, et comme c'était un homme dur, vieux et exact, il dit à l'exempt qu'il ne concevait pas comment il ne faisait pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la tour. Elle y fut posée le lendemain au matin, et ainsi

1. *Aurait tiré*, se serait dirigé. L'expression a vieilli. « Nous sommes découverts, *tirons* de ce côté. » Mol. — *Etourdi* « La colombe l'entend, part et *tire* de long » (s'envole au loin). La Fontaine.

2. *Morte-paye*, sorte de vieil employé ou vieux domestique qu'on paie sans lui imposer un service actif.

mon entreprise fut rompue. Ce même garde m'assura le soir, en bonne amitié, qu'il m'étranglerait s'il plaisait à Sa Majesté de le lui commander.

Cardinal de Retz,
Mémoires, éd. Aimé Champollion,
t. IV, p. 177.

LE CARDINAL DE RETZ ARCHEVÊQUE DE PARIS

Mon oncle mourut (le 21 mars 1654) à quatre heures du matin ; à cinq, on prit possession de l'archevêché en mon nom avec une procuration [1] de moi en très bonne forme, et M. le Tellier, qui vint à cinq heures et un quart dans l'église pour s'y opposer de la part du Roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminait mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'était au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette espèce, dans un temps où l'on ne croyait pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire ; mes amis soufflaient le feu ; les peuples ne voyaient plus leur Archevêque ; le Nonce, qui croyait avoir été doublement joué par la cour, parlait fort haut et menaçait de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvait qu'il fallait fermer les églises. M. le Cardinal eut peur, et comme ses peurs allaient toujours à négocier, il négocia : il n'ignorait pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés : il croyait la moitié du temps que j'étais de ce nombre ; il le crut en celui-là, et il me fit jeter cent et cent vues [2] de permutations,

1. Gui Joli dit qu'elle avait été signée du cardinal à Vincennes « quoiqu'elle parût avoir été passée avant la détention ». D'après Claude Joli, Roger « notaire apostolique » s'était introduit dans la chambre de Retz, avec la procuration, « déguisé en garçon tapissier, portant des pièces de tapisserie, qu'il y tendit en la place de celles qui y étaient, et qu'il fit remporter, après avoir donné le moyen au cardinal de signer ».

2. *Vues*, promesses, espérances.

d'établissements, de gros clochers, de gouvernements, de retour dans les bonnes grâces du Roi, de liaison solide avec le ministre.

Pradelle et mon exempt ne parlaient du matin au soir que sur ce ton. L'on me donnait bien plus de liberté qu'à l'ordinaire ; l'on ne pouvait plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre pour peu qu'il fît beau sur le donjon. Je ne faisais pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changements, parce que je savais par mes amis le dessous des cartes [1]. Ils me mandaient que je me tinsse couvert et que je ne m'ouvrisse [2] en façon du monde, parce qu'ils étaient informés, à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendrait à fondre la cloche, l'on ne trouverait rien de solide [3], et que la cour ne songeait qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir et le clergé et le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, et au point que M. de Navailles, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi et m'ayant fait un discours très éloigné de ses manières et de son inclination honnête et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga [4] des janissaires beaucoup plus qu'en officier d'un roi très chrétien), je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles, mais je sais bien qu'elles marquaient un souverain mépris pour les menaces

1. Malgré toutes les précautions prises par la cour, Retz n'était pas moins bien informé que l'avait été en 1650 le prince de Condé de tout ce qui se passait au dehors. Claude Joli raconte dans ses *Mémoires* que les amis de Retz avaient imaginé des signes ingénieux pour lui faire savoir, dès qu'elle aurait lieu, la mort de son oncle : « l'un desquels était le son de certaines cloches qui sont dans les tours de Notre-Dame, que l'on fait sonner d'une manière extraordinaire, et la répétition qu'on ferait faire à la sonnerie de l'horloge de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, qui annoncerait deux fois de suite une même chose. On dit aussi qu'il en fut averti par le prêtre qui, en disant la messe devant lui, et en élevant sa voix plus haut qu'à l'ordinaire, le nomma dans le canon de la messe *Joannes Franciscus Paulus, antistes noster*, le nom de Paul le distinguant de son oncle. »

2. Ils me recommandaient de me tenir dans la réserve (*couvert*) et de ne rien révéler (*de ne pas m'ouvrir*) de ce que je savais.

3. Cette métaphore familière signifie que de tout ce bruit ne sortirait aucune réalité solide.

4. *Aga*, mot de la langue turque qui signifie *chef*.

et pour les promesses, et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris.

Cardinal DE RETZ,
Mémoires, t. IV, p. 188

L'ÉVASION DU CARDINAL DE RETZ

Transporté de la prison de Vincennes au château de Nantes, il y fut traité avec plus de ménagements. Là les chances d'évasion se présentaient en plus grand nombre et le prisonnier ne manqua pas d'en profiter. Enfermé à Nantes, en mars, il réussit à s'échapper en août (1654).

Je m'allais quelquefois promener sur une manière de ravelin [1], qui répond [2] sur la rivière de Loire, et j'avais observé que, comme nous étions au mois d'août, la rivière ne battait pas contre la muraille et laissait un petit espace de terre entre elle et le bastion. J'avais aussi remarqué qu'entre le jardin, qui était sur ce bastion et la terrasse sur laquelle mes gardes demeuraient quand je me promenais, il y avait une porte que Chalucet [3] y avait fait mettre pour empêcher les soldats d'y aller manger son verjus. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer, sans faire semblant de rien, cette porte après moi, qui, étant à jour par des treillis, n'empêcherait pas les gardes de me voir, mais qui les empêcherait au moins de pouvoir venir à moi, de me faire descendre par une corde que mon médecin et l'abbé Rousseau, frère de mon intendant, me tiendraient, et de faire trouver des chevaux au bas du ravelin et pour moi et pour quatre gentilshommes que je faisais état [4] de mener avec moi. Ce projet était d'une exécution très difficile. Il ne se pouvait exécuter qu'en plein jour entre deux sentinelles qui n'étaient

1 Angle saillant d'une fortification.
2. Qui donne sur.
3. Gouverneur du château.
4. *Faire état de*. Cette expression a vieilli et signifie *estimer*. Retz estimait devoir amener avec lui ces quatre gentilshommes.

qu'à trente pas l'une de l'autre, à la portée d'un demi-pistolet, et qu'à la vue de mes six gardes, qui me pouvaient tirer à travers des barreaux de la porte. Il fallait que les quatre gentilshommes qui devaient venir avec moi et favoriser mon évasion fussent bien justes à se trouver au bas du ravelin, parce que leur apparition pouvait aisément donner de l'ombrage. Je ne me pouvais pas passer d'un moindre nombre, parce que j'étais obligé de passer par une place qui est toute proche et qui était le promenoir ordinaire des gardes du maréchal [1]. Si mon dessein n'eût été que de sortir de prison, il eût suffi d'avoir les égards nécessaires à tout ce que je viens de vous marquer ; mais, comme il s'étendait plus loin et que, j'avais formé celui d'aller droit à Paris et d'y paraître publiquement, j'avais encore d'autres précautions à observer, qui étaient, sans comparaison, plus difficiles. Il fallait que je passasse, en diligence, de Nantes à Paris, si je ne voulais être arrêté par les chemins, où les courriers du maréchal de la Meilleraie ne manqueraient pas de donner l'alarme ; il fallait que je prisse mes mesures à Paris même, où il m'était aussi important que mes amis fussent avertis de ma marche, qu'il me l'était que les autres n'en fussent point informés. Voilà bien des cordes, dont la moindre qui eût manqué, eût déconcerté la machine... Tout ce plan fut renversé en un moment, quoique aucune des machines sur lesquelles il était bâti n'eût manqué.

Je me sauvai un samedi 8 d'août, à cinq heures du soir ; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement, je descendis, un bâton entre les jambes, très heureusement, du bastion, qui avait quarante pieds de haut. Un valet de chambre, qui est encore à moi [2], qui s'appelle Fromentin, amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amusaient eux-mêmes à regarder un jacobin [3]

1. De la Meilleraie, gouverneur de Nantes.

2. *Qui est encore à moi.* On disait cela des personnes que l'on avait à son service. « Cet homme *est-il à vous ?* » Corneille. *Nicomède.*

3. Un dominicain. Les religieux de cet ordre étaient ainsi appelés à Paris et dans tout le royaume d'une chapelle du titre de Saint-Jacques, faisant partie de la maison située dans la rue du même nom, où ils s'étaient établis dès le XIIIe siècle.

qui se baignait et qui, de plus, se noyait. La sentinelle, qui était à vingt pas de moi, mais en lieu d'où elle ne pouvait pourtant me joindre, n'osa me tirer, parce que, lorsque je lui vis compasser[1] sa mèche, je lui criai que je le ferais pendre s'il tirait, et il avoua, à la question, qu'il crut, sur cette menace, que le maréchal était de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignaient, et qui, me voyant suspendu à la corde, crièrent que je me sauvais, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appelaient les gens au secours du jacobin qui se baignait. Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avaient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux, comme s'ils eussent voulu aller à la chasse. Je fus à cheval moi-même devant qu'il y eut eu seulement la moindre alarme, et, comme j'avais quarante-deux relais posés entre Nantes et Paris, j'y serais arrivé infailliblement le mardi à la pointe du jour, sans un accident que je puis dire avoir été le fatal et le décisif du reste de ma vie.

Aussitôt que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes, sur la rivière où nous étions convenus que M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné[2] m'attendraient avec un bateau pour la passer. La Ralde, écuyer de M. le duc de Brissac, qui marchait devant moi, me dit qu'il fallait galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux gardes du Maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où était leur quartier et par laquelle il fallait nécessairement passer. J'avais un des meilleurs chevaux du monde, et qui avait coûté mille écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que le pavé était très mauvais et très glissant ; mais un gentilhomme à moi qui s'appelait Boisguérin, m'ayant crié de mettre le pistolet à la main, parce qu'il voyait deux gardes du Maréchal, qui ne songeaient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, et en le présentant à la tête de celui de ces gardes qui était le plus près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval, le so-

1. Préparer.
2. Beau-frère de la marquise.

leil, qui était encore haut, donna dans la platine [1] ; la réverbération fit peur à mon cheval, qui était vif et vigoureux ; il fit un grand soubressaut et il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un gentilhomme à moi, appelé Beauchesne, me releva ; il me remit à cheval quoique je souffrisse des douleurs effroyables et que je fusse obligé de me tirer les cheveux, de temps en temps, pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues devant que M. le Grand Maître [2] qui me suivait à toute bride, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné, avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. L'on me fit revenir en me jetant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eûmes passé la rivière ; mais les forces me manquèrent, et M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une fort grosse meule de foin, où il me laissa avec un gentilhomme à moi, appelé Montet, qui me tenait entre ses bras. Il emmena avec lui Joli, qui, seul avec Montet, m'avait pu me suivre, les chevaux des trois autres ayant manqué, et il tira [3] droit à Beaupré, en dessein [4] d'y assembler la noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Cependant qu [5]'elle se mettra en état de cela [6], je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions particulières

1. *Platine*, pièce des armes à feu à laquelle est fixé le mécanisme destiné à enflammer l'amorce.

2. Le grand maître de l'artillerie, fils du maréchal qui se mit à la poursuite du fugitif avec deux ou trois cents chevaux, dit Gui Joli ; « mais comme, ajoute-t-il, tant de monde ne pouvait pas aller si vite, ils n'arrivèrent au lieu où il avait passé la rivière que trois heures après ; et n'y ayant pas trouvé de bateau, ceux qui avaient servi au passage ayant été percés et coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze gardes ; mais il en fut détourné par un gentilhomme qui avait été page dans la maison de Retz, qui lui représenta qu'il serait inutile et même dangereux de passer de l'autre côté, puisque le duc de Brissac se mêlait de l'affaire et qu'il n'aurait pas manqué d'assembler ses amis ».

3. *Il tira*, voir plus haut page 507, note 1.

4. Avec le dessein.

5. *Cependant que*. Locution vieillie « *Cependant que* mon front au Caucase pareil » La Fontaine.

6. *En état de cela*. Pendant que la noblesse se prépare à me tirer de ma meule de foin.

de mes pauvres domestiques, qui ne méritent pas d'être oubliées. Paris, docteur de Navarre, qui avait donné le signal, avec son chapeau, aux quatre gentilhommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, écuyer du Maréchal, qui le prit, en lui donnant même quelques gourmades[1]. Le docteur ne perdit point le jugement, et il dit à Coulon, d'un ton niais et normand : « Je le dirai à M. le Maréchal que vous vous amusez à battre un pauvre prêtre parce que vous n'osez vous prendre à M. le Cardinal, qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle ». Coulon prit cela pour bon, et il lui demanda où j'étais. « Ne le voyez-vous pas, répondit le docteur, qui entre dans ce village? » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avait vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, et il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une[2] de cœur qui n'est pas moindre. Celui pour qui le docteur me voulut faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrais dans un village qu'il lui montrait, était ce Beauchesne dont je vous ai parlé ci-dessus, dont le cheval était outré[3], et qui n'avait pu me suivre. Coulon, le prenant pour moi, courut à lui, et, comme il se voyait soutenu par beaucoup de cavaliers qui étaient près de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beauchesne l'arrêta sur cul[4] en la même posture, et il eut la fermeté de s'apercevoir, dans cet instant, qu'il y avait un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jeta dedans, et cependant qu'il arrêtait Coulon, en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier et le força de passer la rivière. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le Grand Maître, ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Je reviens à ma meule de foin. J'y demeurai caché plus de sept heures, avec une incommodité que je ne puis

1. *Gourmades*, coups de poing sur la figure. « On se donna des *gourmades* dans le sanctuaire de la Justice. » Volt. *Siècle de Louis XIV*.

2. Une présence de cœur. L'alliance des mots est piquante.

3. Fourbu, « poussé au-delà de ses forces. » *Dictionnaire de l'Académie* (1835) dernière édition.

4. L'arrêta court.

vous exprimer. J'avais l'épaule rompue et démise ; j'y avais une contusion terrible ; la fièvre me prit sur les neuf heures du soir ; l'altération qu'elle me donnait était encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fusse sur le bord de la rivière, je n'osais boire, parce que, si nous fussions sortis de la meule, Montet et moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le foin qui eut paru remué et qui eût donné lieu, par conséquent, à ceux qui couraient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des cavaliers qui passaient à droite et à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable et inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poise-Saint-Offanges, homme de qualité du pays, que M. de Brissac avait averti en passant chez lui, vint, sur les deux heures après minuit, me prendre dans cette meule de foin, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avait plus de cavalerie aux environs. Il me mit sur une civière à fumier, et il me fit porter par deux paysans dans la grange d'une maison qui était à lui, à une lieue de là. Il m'y ensevelit dans le foin ; mais comme j'y avais de quoi boire, je m'y trouvais même délicieusement [1].

M. et Mme de Brissac m'y vinrent prendre au bout de sept ou huit heures, avec quinze ou vingt chevaux, et ils me menèrent à Beaupréau, où je trouvai l'abbé de Bélesbat qui les y était venu voir, et où je ne demeurai qu'une nuit, et jusques à ce que la noblesse fût assemblée. M. de Brissac était fort aimé dans tout le pays ; il mit ensemble, dans ce peu de temps, plus de deux cents gentilshommes. M. de Rais, qui l'était encore plus dans son quartier, le joignit, à quatre lieues de là, avec trois cents. Nous passâmes presque à la vue de Nantes, d'où quelques gardes du Maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement, jusque dans

1. Gui Joli, dont le récit est plus circonstancié, raconte que Retz et lui allèrent d'abord au château même de la Poise, où le concierge les fit descendre, avec une petite provision de pain et de vin, « au bas d'une tour, par une trappe qui ne paraissait point, étant couverte d'un grand coffre », et que ce fut le lendemain seulement, au point du jour, qu'ils se rendirent à une ferme voisine, appartenant à la Poise. Là, ajoute-t-il, on fit « une petite loge » dans un tas de foin, où le Cardinal et Joli demeurèrent jusqu'à l'entrée de la nuit.

la barrière, et nous arrivâmes à Machecoul, qui est dans le pays de Rais, avec toute sorte de sûreté.

Le cardinal de Retz,
Mémoires, éd. Champollion-Figeac, t. IV, p. 206.

DISGRACE DE FOUQUET

Quand Louis XIV prit la direction des affaires, le ministère laissé par Mazarin se composait de quatre personnes : Pierre Séguier, chancelier ; Michel Le Tellier, secrétaire d'Etat de la Guerre ; Hugues de Lionne, secrétaire d'Etat pour la Marine et les Affaires étrangères ; Nicolas Fouquet, surintendant des Finances. La surintendance générale des finances pouvait devenir un ministère prépondérant. Fouquet pouvait espérer un rôle de premier ministre. Mais ses malversations le perdirent. Créature de Mazarin, Fouquet imitait l'exemple de son patron, faisant bourse commune avec le Trésor et puisant sans mesure pour payer le bien et le mal, les gens de lettre et les espions : il comptait sur la jeunesse du roi et sur sa propre habileté. Mais Colbert veillait, qui montrait tous les soirs au roi les preuves des dilapidations du surintendant. Dès lors sa perte fut résolue (1661).

On partit pour Nantes quatre jours après. Fouquet fit le voyage avec Lionne, son ami, et Le Tellier mena Colbert avec lui. Ils prirent des cabanes [1] à Orléans et s'embarquèrent sur la Loire. Les courtisans disaient hautement que ce voyage serait fatal à Fouquet ou à Colbert. On voyait assez qu'ils ne pouvaient pas vivre ensemble, et que l'un des deux perdrait bientôt l'autre. Mais le commun avis était que Fouquet serait le plus faible, et le malheureux Roze m'a conté qu'étant à Fontainebleau deux jours avant le voyage de Nantes, il trouva sur le grand escalier de la cour du Cheval blanc Syron de la Sironade, qui lui dit tout bas en passant : « Monsieur Roze, on va faire le procès au surintendant, et il sera pendu. » Roze se mit à rire et passa son chemin.

Mais, pour revenir au voyage, le jeune Brienne avait aussi pris une cabane à Orléans, et y avait donné place à

1. Choisy veut sans doute dire des *gabares*, c'est à dire des bateaux.

un commis de Nouveau, général des postes. Ils virent passer l'une après l'autre les deux cabanes où étaient les ministres, magnifiquement parées et menées chacune par douze ou quinze rameurs. Le commis de la poste dit en les voyant passer : « L'une de ces deux cabanes fera naufrage à Nantes », voulant faire entendre que ce voyage se faisait pour perdre Fouquet ou Colbert. Brienne le pressa de lui dire ce qu'il en savait, mais il fit le mystérieux, et il y a apparence qu'il en avait seulement ouï parler chez Nouveau, homme de bonne chère, où toute la cour était tous les jours.

Fouquet avait été averti par ses amis il y avait plus d'un mois. Il avait profité de leurs avis, et croyait s'être mis à couvert de l'orage en ouvrant son cœur au roi, et lui parlant cette fois avec sincérité ; mais il n'était plus temps. Le roi, outré contre lui d'avoir vu cinq mois durant qu'il le trompait, avait pris ses mesures avec Colbert, et les choses étaient trop avancées pour les changer. Il dissimula à son ordinaire, et il lui fit plus de caresses que jamais. Il fit le voyage en poste à cheval, suivi de M. le Prince et de M. le Duc, de M. de Turenne, de M. de Bouillon, et d'une trentaine de courtisans, et fut régalé en chemin (je crois à Saumur) par Nouveau, général des postes. Il arriva à Nantes le 1er septembre, il alla loger dans le château. Fouquet fit marquer son logis à l'autre bout de la ville ; on n'en devina pas d'abord la raison. On a su depuis qu'il y avait dans cette maison un aqueduc sous terre, qui rendait à la rivière, et qu'il songeait à se sauver par là dans Belle-Isle[1], en cas qu'on vînt pour l'arrêter. Il était parti de Fontainebleau avec la fièvre tierce, et la fatigue du voyage avait redoublé ses accès. Le roi, à qui l'on dit qu'il était assez mal, ordonna au comte de Brienne d'aller savoir de ses nouvelles. Le comte arriva dans la maison à trois heures après midi, et trouva Mme la Surintendante avec Gourville dans une salle, qui faisait danser devant elle des paysannes de Belle-Isle. Elle lui dit que M. le Surintendant ne voyait personne, et qu'il était dans son accès. Il répliqua qu'il fallait qu'il le vît, et

1. Qui lui appartenait.

qu'il venait lui parler de la part du roi. On le fit monter; il trouva le surintendant couché sur son lit dans des robes de chambre, tremblant la fièvre assez fort. Il lui dit que le roi était en peine de sa santé, et qu'il l'envoyait pour savoir de ses nouvelles. Le surintendant reçut le compliment avec grande joie, et s'écria: « Le roi a bien de la bonté pour moi. » Il pria ensuite Brienne de dire au roi qu'il lui répondait des Etats de Bretagne ; que plusieurs députés l'étaient venus trouver, et qu'ils feraient tout ce que Sa Majesté souhaitait, et au delà. Brienne voulait s'en aller, de peur de l'incommoder. Il le pria de s'asseoir au chevet de son lit, et lui dit avec un air gai : « Monsieur, vous êtes de mes amis. » (Ils s'étaient raccommodés depuis trois ou quatre mois, et le surintendant lui avait fait payer seize mille livres sur ce qui lui était dû de ses pensions.) Il lui dit donc: « Vous êtes de mes amis ; je vais m'ouvrir à vous. Colbert est perdu, et ce sera demain le plus beau jour de ma vie. » Il lui demanda ensuite s'il n'y avait rien de nouveau à la cour. Brienne lui dit que ce matin-là on n'entrait plus chez le roi par le chemin ordinaire, qu'il fallait passer l'un après l'autre par un petit corridor fort étroit ; que Roze, secrétaire du cabinet, écrivait sur une petite table dans ce corridor, et qu'il était obligé de se lever à chaque personne qui passait; que M. de Gèvres, capitaine des gardes du corps en quartier [1], et Chamarante, premier valet de chambre, étaient seuls à la porte du cabinet; que le roi y avait été enfermé tout le matin, et que, quand il était entré dans le cabinet, le roi avait jeté un grand morceau de taffetas vert sur une table couverte de papiers; que tous ces petits changements donnaient à raisonner aux courtisans. Il n'ajouta pas qu'il venait de voir dans sa rue, à cent pas de sa porte, deux mousquetaires qui paraissaient y être par ordre, et qui l'avaient fort examiné en passant. Fouquet lui dit que tout cela regardait Colbert, et Brienne n'osa lui dire qu'il n'en croyait rien.

Brienne, étant retourné au château rendre compte de sa commission, trouva l'appartement du roi ouvert à son

1. *En quartier*, dont c'était la période, *le quartier*, de service.

ordinaire; on ne passait plus par le corridor. Le roi lui ordonna de retourner le soir chez M. le Surintendant, et de lui dire qu'il ne manquât pas d'être au conseil le lendemain à sept heures du matin. Brienne n'y alla qu'à onze heures du soir, et trouva Fouquet abattu de corps et d'esprit. La fièvre l'avait extrêmement tourmenté, et il lui était venu tant d'avis et de tant de côtés qu'enfin il avait ouvert les yeux. Toute la rue et les environs de sa maison étaient remplis de mousquetaires. « Monsieur, dit-il à Brienne, on vient de me dire que Chevigny, capitaine aux gardes (ç'a été depuis le fameux P. de Chevigny, prêtre de l'Oratoire), est monté sur deux grands bateaux avec sa compagnie, pour aller se saisir de Belle-Isle. Gourville me presse de me sauver par l'aqueduc.» Il lui dit alors qu'il y avait un aqueduc dans sa maison, et que, malgré tous les mousquetaires du monde, il pouvait encore gagner la rivière, où un petit bateau l'attendait: c'était être passablement indiscret. « Mais, ajouta-t-il avec fermeté, je n'en veux rien faire, il en faut courir le risque. Je ne puis croire que tout ceci soit contre moi. » Il conta alors à Brienne qu'à Fontainebleau il avait représenté au roi que le cardinal faisait tout à sa tête et sans observer aucune formalité, il lui avait fait faire beaucoup de choses, dont il pourrait être recherché [1]; que lui en son particulier avait aussi fait des fautes considérables et des dépenses excessives, et que, pour mettre sa conscience et son honneur en sûreté, il suppliait le roi de lui pardonner tout le passé et qu'il était persuadé que Sa Majesté avait eu la bonté de le faire. Il se coucha là-dessus tranquille ou non. Brienne crut, ou fit semblant de croire tout ce qu'il lui avait dit, et s'en alla. Il y retourna le lendemain à six heures du matin suivant l'ordre du roi, pour faire lever M. le Surintendant, afin qu'il fût au château à sept heures du matin précises. Mais il trouva les portes de la maison gardées par les mousquetaires qui lui dirent que le surintendant était déjà parti pour aller chez le roi. Il vit bien alors que c'était un homme perdu, et il revint au château à toute bride. Fouquet était déjà au conseil, il avait vu les mousquetaires rangés en bataille dans la place, et avait cru que le roi

1. Sur lesquelles on pourrait faire des recherches, des enquêtes.

voulait aller à la chasse. Il monta en haut. Le conseil se tint à l'ordinaire ; le roi lui demanda encore quatre-vingt-dix mille livres pour distribuer aux officiers de la marine. Le Tellier sortit du conseil le premier, et mit dans la main de Boucherat, qui depuis est devenu chancelier et qu'il trouva dans l'antichambre, un petit billet, en lui disant à l'oreille : « Lisez vite, et exécutez. » Boucherat était alors maître des requêtes et conseiller d'honneur au parlement de Paris, et faisait les fonctions de commissaire du roi aux Etats de Bretagne. Il descendit le degré, ouvrit son billet et y lut ces mots : « Le roi vous ordonne d'aller tout à l'heure mettre le scellé chez M. le Surintendant », qui descendait lui-même le degré, pendant que Boucherat lisait, et en passant il lui donna le bonjour. Il monta ensuite dans sa chaise pour aller à la messe.

Cependant Artagnan, capitaine-lieutenant des mousquetaires, avait eu ordre du roi de l'arrêter au sortir du conseil, mais hors de l'enceinte du château pour ne pas fâcher le capitaine des gardes du corps. Il l'avait manqué d'un moment, parce qu'ayant vu descendre M. Le Tellier, il l'avait suivi au bout de la cour, où il s'était allé promener sous des arbres avec La Feuillade. Il lui demanda s'il n'y avait rien de changé. Le Tellier lui dit que non, et pendant ce temps-là Fouquet était passé. 'Artagnan, tout éperdu, courut dans la place qui est dans le château. Il demanda tout bas à Roze s'il n'avait point vu M. le Surintendant. Roze lui dit qu'il était sorti du conseil. Il alla tout courant le chercher et le trouva dans sa chaise qui allait à la messe. Il lui envoya dire par Maupertuis qu'il eût bien voulu lui dire une parole. Le surintendant sortit aussitôt de sa chaise, et Artagnan, sans perdre de temps lui dit : « Monsieur, je vous arrête par ordre du roi. » Il ne parut point étonné et lui dit seulement : « Mais, Monsieur d'Artagnan, est-ce bien moi que vous voulez ? — Oui, Monsieur, reprit Artagnan », et sans plus de discours le fit monter dans un carrosse entouré de cent mousquetaires, qui le conduisirent sur-le-champ au château d'Angers. Boucherat pendant ce temps-là se saisissait de tous ses papiers.

Roze était monté dans la chambre du roi. Il trouva à la porte Maupertuis qui lui dit tout bas : « Monsieur, faites-

moi parler au roi. » Roze lui dit de s'adresser aux huissiers de la chambre. Maupertuis dit que les huissiers se moquaient de lui et lui fermaient la porte au nez. Roze lui répliqua qu'il en était bien fâché ; mais Maupertuis lui ayant dit avec fermeté : « Eh bien, Monsieur, vous en répondrez en votre propre et privé nom », Roze eut peur, et s'avança vers la porte du cabinet du roi. Aussitôt le marquis de Gèvres, Chamarante et quelques autres courtisans lui dirent que le roi voulait être seul. Roze ne laissa pas de gratter à la porte du cabinet. Le roi était enfermé avec M. Le Tellier, et vint ouvrir lui-même la porte, en disant d'un ton chagrin : « Qui est-ce qui est là ? » Roze lui dit que Maupertuis voulait absolument lui parler. On le fit entrer, et il dit au roi que M. le Surintendant avait été arrêté. Alors Sa Majesté passa dans la chambre, et dit tout haut aux courtisans qui s'y trouvèrent : « J'ai fait arrêter le surintendant. Il est temps que je fasse moi-même mes affaires. »

L'abbé de Choisy,

Mémoires, col. Michaud et Poujoulat, t. XXX, p. 587.

FAITS LITTÉRAIRES

Bien que les mémoires du XVIIe siècle, occupés surtout de peindre l'état social, soient sobres de détails sur la littérature de l'époque, cependant, quand il s'agit d'un siècle qui fut par excellence un siècle littéraire, nous ne pouvons nous empêcher de citer un événement qui exerça sur les lettres une influence capitale, la fondation de l'Académie française.

Pellisson, il est vrai, n'est pas, à proprement parler, un auteur de mémoires. Mais comme il a été le témoin de ce qu'il raconte, on peut, à la rigueur, assimiler son récit à celui des mémoires contemporains.

Le cardinal Richelieu, entendant parler des petits cénacles littéraires qui se réunissaient çà et là pour agiter des problèmes de goût, avec son sens inné de l'ordre et de la discipline, vit dans ces réunions un moyen puissant d'agir sur la langue et la littérature du pays. Il s'appliqua à attirer à lui ces groupes divergents et disparates pour former un véritable corps d'Etat dont l'action organisée et convergente se ferait sentir sur l'esprit et le goût publics. C'est cette idée qui a donné naissance à l'Académie française.

Environ l'année 1629 quelques particuliers logés en divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus incommode dans cette grande ville, que d'aller fort souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étaient tous gens de lettres, et d'un mérite fort au-dessus du commun : M. Godeau, maintenant évêque de Grasse, qui n'était pas encore ecclésiastique ; M. de Gombault; M. Conrart; M. Giry; feu M. Habert, commissaire de l'artillerie ; M. l'abbé de Cerisy ; son frère ; M. de Serizay et M. de Malleville. Ils s'assemblaient chez M. Conrart, qui s'était trouvé le plus commodément logé pour les recevoir, et au cœur de la ville, d'où tous les autres étaient presque également éloignés. Là, ils s'entretenaient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et de toute sortes de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles lettres. Que si quelqu'un de la compagnie avait fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le communiquait volontiers à tous les autres qui lui en disaient librement leur avis, et leurs conférences étaient suivies, tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faisaient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois ou quatre ans, et comme j'ai ouï dire à plusieurs d'entr'eux, c'était avec un plaisir extrême et un profit incroyable. De sorte que quand ils parlent encore aujourd'hui de ce temps là, et de ce premier âge de l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence et toute la liberté des premiers siècles, sans bruit, sans pompe, et sans autres lois que celles de l'amitié, ils goûtaient ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable ont de plus doux, et de plus charmant.

Ils avaient arrêté de n'en parler à personne, et cela fut observé fort exactement pendant ce temps-là. Le premier qui y manqua fut M. de Malleville (car il n'y a point de mal à l'accuser d'une faute qu'un événement si heureux a effacée). Il en dit quelque chose à M. Faret, qui venait alors de faire imprimer son *Honnête Homme*, et qui, ayant obtenu de se trouver à une de leurs conférences, y porta un exemplaire de son livre qu'il leur donna.

Il s'en retourna avec beaucoup de satisfaction, tant des avis qu'il reçut d'eux sur cet ouvrage, que de tout ce qui

se passa dans le reste de la conversation. Mais comme il est difficile qu'un secret que nous avons éventé ne devienne tout public bientôt après, et qu'un autre nous soit plus fidèle que nous ne n'avons été à nous-mêmes, M. des Marets et M. de Boisrobert eurent connaissance de ces assemblées, par le moyen de M. Faret. M. des Marets y vint plusieurs fois, et y lut le premier volume de *l'Ariané* qu'il composait alors. M. de Boisrobert désira aussi d'y assister, et il n'y avait point d'apparence de lui en refuser l'entrée ; car outre qu'il était l'ami de la plupart de ces messieurs, sa fortune même lui donnait quelque autorité, et le rendait plus considérable. Il s'y trouva donc : et quand il eut vu de quelle sorte les ouvrages y étaient examinés, et que ce n'était pas là un commerce de compliments et de flatteries, où chacun donnât des éloges pour en recevoir, mais qu'on y reprenait hardiment et franchement toutes les fautes jusques aux moindres, il en fut rempli de joie et d'admiration. Il était alors en sa plus haute faveur auprès du cardinal de Richelieu, et son plus grand soin était de délasser l'esprit de son maître, après le bruit et l'embarras des affaires, tantôt par ces agréables contes qu'il faisait mieux que personne du monde, tantôt en lui rapportant toutes les petites nouvelles de la cour et de la ville ; et ce divertissement était si utile au cardinal que son premier médecin, M. Citois, avait accoutumé de lui dire : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé, mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mettez une drachme [1] de Boisrobert. » Parmi ces entretiens familiers, M. de Boisrobert, qui l'entretenait de tout, ne manqua pas de lui faire un récit avantageux de la petite assemblée qu'il avait vue, et des personnes qui la composaient, et le cardinal qui avait l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimait surtout la langue française, en laquelle il écrivait lui-même fort bien, après avoir loué ce dessein, demanda à M. de

1. C'était la huitième partie d'une once. Cela veut dire plaisamment qu'il fallait ajouter à toutes les médications un peu de la bonne humeur de Boisrobert.

Boisrobert si ces personnes ne voudraient point faire un Corps et s'assembler régulièrement et sous une autorité publique. M. de Boisrobert ayant répondu qu'à son avis cette proposition serait reçue avec joie, il lui commanda de la faire et d'offrir à ces messieurs sa protection pour leur compagnie qu'il ferait établir par Lettres patentes, et à chacun d'eux en particulier son affection qu'il leur témoignerait en toutes rencontres.

Quand ces offres eurent été faites et qu'il fut question de résoudre en particulier ce que l'on devait répondre, à peine y eut-il aucun de ces messieurs qui n'en témoignât du déplaisir et ne regrettât que l'honneur qu'on leur faisait vînt troubler la douceur et la familiarité de leurs conférences ; quelques-uns même, et surtout MM. de Serisay et de Malleville, étaient d'avis qu'on s'excusât envers le cardinal le mieux qu'on pourrait ; mais ces deux là, outre les raisons générales qui leur étaient communes avec les autres, en avaient une particulière qui les regardait, M. de Serisay était intendant de la maison du duc de la Rochefoucauld, et M. de Malleville était secrétaire du maréchal de Bassompierre. On considérait ces deux seigneurs comme ennemis du cardinal ; le premier ne se sentant pas bien à la Cour, s'était retiré en son gouvernement de Poitou, et l'autre était déjà prisonnier dans la Bastille : or vous savez en quelle réputation était alors ce ministre : on croyait que se voyant en une place si enviée et si exposée aux entreprises des grands, il n'y en avait presque point chez qui il n'eût quelqu'un à ses gages pour lui donner avis de tous leurs desseins. Ces deux messieurs craignaient donc que cette liaison qu'ils auraient avec lui par le moyen d'une Académie dont il serait le fondateur et le protecteur, ne donnât à parler à beaucoup de gens, et ne les rendît suspects à leurs maîtres. Ainsi ils n'oublièrent rien pour persuader à la compagnie ce qu'il désiraient. A la fin pourtant on passa à l'opinion contraire, qui était celle de M. Chapelain : car comme il n'avait ni passion, ni intérêt contre le cardinal, auquel il était connu, et qui lui avait même témoigné l'estime qu'il faisait de lui, et en lui donnant une pension, il leur représenta qu'à la vérité ils se fussent bien passés que leurs conférences eussent ainsi

éclaté ; mais qu'en l'état où les choses se trouvaient réduites, il ne leur était pas libre[1] de suivre le plus agréable de ces deux partis ; qu'ils avaient affaire à un homme qui ne voulait pas médiocrement ce qu'il voulait, et qui n'avait pas accoutumé de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément ; qu'il tiendrait à injure le mépris qu'on ferait de sa protection, et s'en pourrait ressentir[2] contre chaque particulier. Que du moins, puisque par les lois du royaume toutes sortes d'assemblées qui se faisaient sans autorité du Prince étaient défendues, pour peu qu'il en eût envie, il lui serait fort aisé de faire malgré eux-mêmes cesser les leurs, et de rompre par ce moyen une société que chacun d'eux désirait être éternelle. Sur ces raisons il fut arrêté que M. de Boisrobert serait prié de remercier très humblement M. le Cardinal de l'honneur qu'il leur faisait, et de l'assurer qu'encore qu'ils n'eussent jamais eu une si haute pensée, et qu'ils fussent fort surpris du dessein de Son Eminence, ils étaient tous résolus de suivre ses volontés. Le cardinal reçut leur réponse avec une grande satisfaction, et donnant divers témoignages qu'il prenait cet établissement à cœur, commanda à M. de Boisrobert de leur dire qu'ils s'assemblassent comme de coutume, et qu'augmentant leur compagnie, ainsi qu'ils le jugeraient à propos, ils avisassent entre eux quelle forme et quelles lois il serait bon de lui donner à l'avenir.

Cela se passait ainsi au commencement de l'année 1634. En ce même temps, M. Conrart, chez qui les assemblées s'étaient faites jusques alors, vint à se marier ; ayant donc prié tous ces messieurs, comme ses amis particuliers[3], d'assister à son contrat, ils avisèrent entr'eux qu'à l'avenir sa maison ne serait plus si propre qu'auparavant pour leurs conférences : ainsi on commença à s'assembler chez M. des

1. *Il ne leur était pas libre*, c'est à dire permis, loisible. C'est l'impersonnel latin : *non licet*. Nous disons encore elliptiquement : *Libre* à vous de sortir.

2. *S'en pourrait ressentir*, pourrait garder un ressentiment *contre chaque particulier*. L'expression aurait un autre sens aujourd'hui.

3. *Comme* étant *ses amis particuliers*.

Marets, et à penser sérieusement, suivant l'intention du cardinal, à l'établissement de l'Académie[1].

PELLISSON,

Histoire de l'Académie Française, éd. Ch. Livet, 1858, t. I, p. 8.

FAITS RELIGIEUX

La société française du XVIIe siècle était restée foncièrement religieuse. On a pu voir, par les détails des portraits et des mœurs, quelle place considérable la religion occupait dans les préoccupations générales et dans l'esprit public, jusqu'à quel degré, malgré les défaillances de la conduite et de la vie privée, la foi pénétrait et captivait les consciences. Trois faits principaux dominèrent les événements religieux de l'époque : la controverse du quiétisme, la querelle du Jansénisme et des Jésuites dans l'histoire de Port-Royal, la Révocation de l'Edit de Nantes et ses conséquences. Nous laissons de côté le quiétisme dont l'histoire se déroule tout entière dans la vie connue de Fénelon, pour ne parler que des deux autres faits. Racine, que nous assimilons ici à un auteur de mémoires, dans son *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, à laquelle il a été mêlé comme disciple et comme témoin, nous expose les causes de la persécution des solitaires ; et Saint-Simon, avec sa verve enflammée, mais aussi avec ses préventions jansénistes, qu'il ne faut pas oublier pour juger sainement son récit, nous décrit la destruction de Port-Royal des Champs. L'acte de la Révocation de l'Edit de Nantes et surtout les mesures vexatoires auxquelles son exécution donna lieu rencontrèrent chez les protestants des résistances opiniâtres dont l'histoire des Camisards dans les Cévennes, racontée par Villars, n'est pas un épisode des moins intéressants.

Causes de la persécution des solitaires

La principale cause, aux yeux de Racine, fut la haine des Jésuites. D'où venait cette haine et quels en furent les effets, c'est ce qu'il nous raconte avec sa partialité connue en faveur de ses maîtres. La haine des Jésuites vint d'abord de leurs démêlés avec le grand Arnauld, à propos de son livre *de la Fréquente Communion*.

« Les religieuses de Port-Royal n'avaient eu aucune part à ces contestations. Quand même le livre *de la Fréquente*

1. Les lettres patentes qui l'instituèrent sont de janvier 1635.

communion aurait été aussi plein de blasphèmes contre l'Eucharistie que les Jésuites le publiaient, elles n'en étaient pas moins prosternées jour et nuit devant le Saint-Sacrement. Mais M. Arnauld était frère de la mère Angélique ; il avait sa mère, six de ses sœurs et six de ses nièces religieuses de Port-Royal. Lui-même, lorsqu'il fut fait prêtre, avait donné tout son bien à ce monastère, ayant jugé qu'il devait entrer pauvre dans l'état ecclésiastique. Il avait aussi choisi sa retraite dans la solitude de Port-Royal, avec M. d'Andilly, son frère aîné, et avec ses deux neveux, M. le Maistre et M. de Sacy. C'est de là que sortaient tous ces excellents ouvrages si édifiants pour l'Eglise et qui faisaient tant de peine aux Jésuites. C'en fut assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux ; ils s'accoutumèrent à confondre dans leurs idées les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et conçurent pour toutes les religieuses de ce monastère la même haine qu'ils avaient pour la personne de ce docteur.

Ajoutez qu'à toutes ces querelles de religion, il se joignait encore entre les Jésuites et les écrivains du Port-Royal une pique de gens de lettres. Les Jésuites s'étaient vus longtemps en possession du premier rang dans les lettres, et on ne lisait presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur était donc très sensible de se voir déposséder de ce premier rang et de cette vogue par de nouveaux venus, devant lesquels il semblait, pour ainsi dire, que tout leur génie et tout leur savoir se fussent évanouis. En effet, il est assez surprenant que depuis le commencement de ces disputes il ne soit sorti de chez eux aucun ouvrage digne de la réputation que leur compagnie s'était acquise, comme si Dieu, pour me servir des termes de l'Ecriture, leur avait tout à coup ôté leurs prophètes ; pendant que les ouvrages de Port-Royal étaient tout ensemble l'admiration des savants et la consolation de toutes les personnes de piété.

Ils eurent même peur, pendant quelque temps, que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est à dire ne tarît leur crédit dans sa source. Quelques personnes de qualité, craignant pour leurs enfants la corruption, qui n'est que trop ordinaire dans la plupart des collèges, et appréhendant aussi que, s'ils faisaient étudier ces

enfants seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avaient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis. Ils avaient pris là-dessus conseil de M. Arnauld et de quelques ecclésiastiques de ses amis, et on leur avait donné des maîtres tels qu'ils les pouvaient souhaiter. Ces maîtres n'étaient pas des hommes ordinaires ; il suffit de dire que l'un d'entre eux était le célèbre M. Nicole ; un autre était ce même M. Lancelot à qui l'on doit les *Nouvelles méthodes* grecque et latine, si connues sous le nom de *Méthodes de Port-Royal.*

M. Arnauld ne dédaignait pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très utiles, et c'est ce qui a donné naissance aux excellents livres de la logique, de la géométrie et de la grammaire générale. On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un conseiller d'Etat, et l'autre premier président du Grand Conseil ; M. de Harlay et M. de Bagnols, aussi conseillers d'Etat, et le célèbre M. le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'Eglise, et par la sainteté de sa vie et par son grand travail sur l'histoire ecclésiastique.

Ce fut aussi en ce même temps que l'illustre M. Pascal connut Port-Royal et M. Arnauld. Cette connaissance se fit par le moyen de Mlle Pascal, sa sœur, religieuse dans ce monastère. Cette vertueuse fille avait fait beaucoup d'éclat dans le monde par la beauté de son esprit et par un talent singulier qu'elle avait pour la poésie ; mais elle avait renoncé de bonne heure aux vains amusements du siècle et fait une des plus humbles religieuses de la maison. Lorsqu'elle y entra, elle avait voulu donner tout son bien au couvent ; mais la Mère Angélique et les autres mères ne voulurent pas le recevoir, et obtinrent d'elle qu'elle n'apporterait qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des religieuses excita la curiosité de M. Pascal et il voulut connaître plus particulièrement une maison où l'on était si fort au-dessus de l'intérêt. Il était déjà dans de grands sentiments de piété, et il y avait même deux ou trois ans que, malgré l'inclination et le génie prodigieux qu'il avait pour les mathématiques, il s'était dégoûté de

ses spéculations pour ne plus s'appliquer qu'à l'étude de l'Ecriture et des grandes vérités de la religion. La connaissance de Port-Royal et les grands exemples de piété qu'il y trouva le frappèrent extrêmement ; il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès lors tout commerce avec les gens du monde : il renonça même à un mariage très avantageux qu'il était sur le point de conclure, et embrassa une vie très austère et très mortifiée, qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il était fort touché du grand mérite de M. Arnauld et avait conçu pour lui une estime qu'il trouva bientôt occasion de signaler.

Au plus fort de la persécution contre M. Arnauld, le miracle de la Sainte Epine [1] ne fut pas la seule mortification qu'eurent alors les Jésuites ; car ce fut dans ce temps-là même que parurent les fameuses *Lettres provinciales*, c'est à dire l'ouvrage qui a le plus contribué à les décrier. M. Pascal, auteur de ces lettres, avait fait les trois premières pendant qu'on examinait en Sorbonne la lettre de M. Arnauld. Il y avait expliqué les questions sur la grâce avec tant d'art et de netteté, qu'il les avait rendues non seulement intelligibles, mais agréables à tout le monde. M. Arnauld y était pleinement justifié de l'erreur dont on l'accusait ; et les ennemis mêmes du Port-Royal avouaient que jamais ouvrage n'avait été composé avec plus d'esprit et de justesse. M. Pascal se crut donc obligé d'employer ce même esprit à combattre un des plus grands abus qui se soient jamais glissés dans l'Eglise, c'est à savoir la morale relâchée de quantité de casuistes, et dont les jésuites faisaient le plus grand nombre, qui, sous prétexte d'éclaircir les cas de conscience, avaient avancé dans leurs livres une multitude infinie de maximes abominables, qui tendaient à ruiner toute la morale de Jésus-Christ.

On avait déjà fait plusieurs écrits contre ces maximes et l'Université avait présenté plusieurs requêtes au Parlement, pour intéresser la puissance séculière à réprimer l'audace de ces nouveaux docteurs. Cela n'avait pas néanmoins produit un fort grand effet ; car ces écrits,

1. Ce miracle, qui fit grand bruit, fut la guérison de Marguerite Périer, nièce de Pascal, pensionnaire de la maison, abandonnée des médecins, guérie par l'application d'une relique de la « couronne d'épines. »

quoique très solides, étant fort secs, n'avaient été lus que par très peu de personnes. On les avait regardés comme des traités de scolastique, dont il fallait laisser la connaissance aux théologiens, et les Jésuites, par leur crédit, avaient empêché toutes les requêtes d'être répandues. Mais M. Pascal, venant à traiter cette matière avec sa vivacité merveilleuse, cet heureux agrément, que Dieu lui avait donné, fit un éclat prodigieux et rendit bientôt ces misérables casuistes l'horreur et la risée de tous les honnêtes gens.

On peut juger de la consternation où ces lettres jetèrent les Jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mêmes. Ils confessent dans une de leurs réponses que les exils, les emprisonnements et tous les plus affreux supplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués et abandonnés de tout le monde; en quoi ils font connaître tout ensemble et combien ils craignent d'être méprisés des hommes et combien ils sont attachés à soutenir leurs méchants auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public, à laquelle ils sont si sensibles, ils n'avaient qu'à désavouer de bonne foi ces mêmes auteurs et à remercier l'auteur des lettres de l'ignominie salutaire qu'il leur avait procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives à quoi ils ne s'emportassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors inconnue. Le Père Annat disait que, pour toute réponse à ses quinze premières lettres, il n'y avait qu'à lui dire quinze fois qu'il était un janséniste, et l'on sait ce que veut dire un janséniste en langage des Jésuites. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans la citation des passages de leurs casuistes; mais il les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs, il n'y avait qu'à lire leurs livres pour être convaincu de son exacte fidélité, et, malheureusement pour eux, beaucoup de gens eurent alors la curiosité de les lire; jusque-là que, pour satisfaire l'empressement du public, il se fit une nouvelle édition de la *Théologie morale* d'Escobar, laquelle est comme le précis de toutes les abominations des casuistes, et cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante.

J. Racine,

Extraits de l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*.

La politique se mêla de bonne heure à cette querelle religieuse. Les Jésuites, exploitant pour les incriminer les tendances et les sympathies politiques de Messieurs de Port-Royal, parvinrent à leur aliéner Mazarin d'abord, puis Louis XIV.

Il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur liaison avec le cardinal de Retz. On ne prétend point le justifier de tous les défauts qu'une violente ambition entraîne d'ordinaire avec elle ; mais tout le monde convient qu'il avait de très excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour les gens de mérite et un fort grand désir de les avoir pour amis. Il regardait M. Arnauld comme un des premiers théologiens de son siècle, étant lui-même un théologien fort habile, et il lui a conservé jusqu'à la mort cette estime qu'il avait conçue pour lui lorsqu'ils étaient ensemble sur les bancs; jusque-là qu'après son retour en France, il a mieux aimé se laisser rayer du nombre des docteurs de la Faculté que de souscrire à la censure, qui lui parut toujours l'ouvrage d'une cabale.

La vérité est pourtant que, tandis qu'il fut coadjuteur, c'est à dire dans le temps qu'il était à la tête de la Fronde, messieurs de Port-Royal eurent très peu de commerce avec lui, et qu'il ne s'amusait guère alors à leur communiquer ni les secrets de sa conscience ni les ressorts de sa politique. Et comment les leur aurait-il pu communiquer ? Il n'ignorait pas, et personne dès lors ne l'ignorait, que c'était la doctrine de Port-Royal qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut se révolter en conscience contre son légitime prince; que, quand même il en serait injustement opprimé, il doit souffrir l'oppression et n'en demander justice qu'à Dieu, qui seul a droit de faire rendre compte aux rois de leurs actions..... C'est une chose connue d'une infinité de gens que, pendant les guerres de Paris, lorsque les plus fameux directeurs de conscience donnaient indifféremment l'absolution à tous les gens engagés dans les deux partis, les ecclésiastiques de Port-Royal tinrent toujours ferme à la refuser à ceux qui étaient dans le parti contraire à celui du roi. On sait les rudes pénitences qu'ils ont imposées et au prince de Conti et à la duchesse de Longueville, pour avoir eu part aux troubles

dont nous parlons, et les sommes immenses qu'il en a coûté à ce prince pour réparer, autant qu'il était possible, les désordres dont il avait pu être cause pendant ces malheureux temps.

Leurs ennemis prirent cependant occasion de les noircir dans l'esprit du cardinal Mazarin, en persuadant à ce ministre que le cardinal de Retz n'était parti de Rome que pour se venir jeter entre leurs bras; qu'il était même caché à Port-Royal; que c'était là que se faisaient tous les manifestes qu'on publiait pour sa défense; qu'ils lui avaient déjà fait trouver tout l'argent nécessaire pour une guerre civile, et qu'il ne désespérait pas, par leurs moyens, de se rétablir à force ouverte dans son siège. On a bien vu, dans la suite, l'impertinence [1] de ces calomnies.

Je ne saurais mieux finir que par les propres paroles que le cardinal de Retz dit à quelques-uns de ses plus intimes amis, qui, en lui parlant de ses aventures passées, lui demandaient si, en effet, en ce temps-là, il avait reçu quelques secours de la cabale des Jansénistes. « Je me connais, leur répondit-il, en cabale, et pour mon malheur, je ne m'en suis que trop mêlé. J'avais autrefois quelque habitude [2] avec les gens dont vous parlez, et je voulus les sonder pour voir si je les pouvais mettre à quelque usage; mais, vous pouvez vous en fier à ma parole, je ne vis jamais de gens qui, par inclination et par incapacité, fussent plus éloignés de tout ce qui s'appelle cabale..... »

Quelques grands principes qu'on eût à Port-Royal sur la fidélité et sur l'obéissance qu'on doit aux puissances légitimes, quelque persuadé qu'on y fût qu'un sujet ne peut avoir de justes raisons de s'élever contre son prince, le roi (Louis XIV) était prévenu que les Jansénistes n'étaient pas bien intentionnés pour sa personne et pour son Etat, et ils avaient eux-mêmes, sans y penser, donné occasion à lui inspirer ces sentiments par le commerce, quoique innocent, qu'ils avaient eu avec le cardinal de

1. *Impertinence*. Ce mot a ici son sens latin de chose déplacée, inconvenante (*in- pertinet*, qui ne convient pas). « N'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire, voilà le principe de toute *impertinence* ». La Bruyère. Ce sens a vieilli.

2. *Quelque habitude*, quelque commerce. Voir plus haut, page 505, note 1.

Retz, et par leur facilité plus chrétienne que judicieuse à recevoir beaucoup de personnes, ou dégoûtées de la cour, ou tombées dans la disgrâce, qui venaient chez eux chercher des consolations, quelquefois même se jeter dans la pénitence. Joignez à cela qu'encore que les principaux d'entre eux fussent fort réservés à parler et à se plaindre, ils avaient des amis moins réservés et indiscrets, qui tenaient des discours très peu excusables. Ces discours, quoique avancés souvent par un seul particulier, étaient réputés des discours de tout le corps ; leurs adversaires prenaient grand soin qu'ils fussent rapportés au ministre ou au roi même [1].

J. Racine. Extraits de l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal.*

Un des prétendus effets de cette haine des Jésuites fut la destruction de Port-Royal-des-Champs [2]. Voici le récit de Saint-Simon qui fut lui-même un Janséniste passionné et un ennemi des Jésuites.

Le roi, séduit par les Jésuites, s'était laissé persuader par eux le contradictoire exact et précis de la vérité : savoir que toute autre école que la leur en voulait à l'autorité royale et n'avait qu'un esprit d'indépendance et républicain. Le roi, là-dessus et sur bien d'autres choses, n'en savait pas plus qu'un enfant. Les Jésuites n'ignoraient pas à qui ils avaient affaire. Il leur fut donc aisé de le préoccuper [3], et jusqu'à l'infatuation la plus complète,

1. Il est manifeste que Racine, cédant à ses préventions, dans une prose qui est du reste la plus pure et la plus limpide qui soit au monde, rapetisse et envenime singulièrement le débat. De la condamnation d'une hérésie réelle faite par la seule autorité compétente, devant laquelle il faut n'avoir pas le sens catholique pour ne pas s'incliner, Racine fait une série de basses intrigues, d'agissements, de complots et de représailles, une guerre de sectes, une rivalité de clochers, presque une querelle de boutiques. Il triomphe trop aisément des Jésuites en rappelant les *Provinciales* de Pascal, qui n'accable ses adversaires que sous le poids de ses mensonges, écrits dans une langue immortelle, ce qui a fait dire à Joseph de Maistre, parlant de la prose admirable des *Provinciales* et de la comédie du *Menteur* de Corneille que « le *Menteur* et les Menteuses » ont créé la langue française.

2. (1709-1710).

3. *De le préoccuper*, c'est à dire de s'emparer de son esprit, les premiers, et de lui inculquer cette idée *que quiconque*, etc.

que quiconque parlait autrement qu'eux était janséniste, et que janséniste était être ennemi du roi et de son autorité, laquelle était la partie faible et sensible du roi jusqu'à l'incroyable. Ils parvinrent donc à disposer en plein de lui à leur gré, et par conscience, et par jalousie [1] de son autorité sur tout ce qui regardait cette affaire, et encore sur tout ce qui y avait le moindre trait, c'est à dire sur toutes choses et gens qu'il leur convenait de lui montrer de ce côté.

C'est par où ils dissipèrent ces saints solitaires illustres, que l'étude et la pénitence avaient assemblés à Port-Royal, et à qui les chrétiens seront à jamais redevables de ces ouvrages fameux qui ont répandu une si vive et si solide lumière pour discerner la vérité des apparences, le nécessaire de l'écorce, en faire toucher du doigt l'étendue [2] si peu connue, si obscurcie et d'ailleurs si déguisée, éclairer la foi, allumer la charité, développer le cœur de l'homme, régler ses mœurs, lui présenter un miroir fidèle et le guider entre la juste crainte et l'espérance raisonnable.

On veut imposer aux religieuses la signature d'un formulaire condamnant cinq propositions qu'on prétend avoir extraites du livre de Jansénius.

Or, dit Saint-Simon, « proposer de jurer qu'un fait est contenu dans un livre qu'on n'a point lu, dans un livre même qu'on n'a pu lire, parce qu'il est en latin, et qu'on ignore cette langue, c'est une violence qui n'eut jamais d'exemple et qui remplit les provinces d'exilés et les prisons et les monastères de captifs ».

Ces filles, tant de fois et si cruellement traitées, en garde contre des signatures captieuses qu'on leur avait si souvent présentées, dans une solitude qui était sans cesse épiée, et qu'on ne pouvait aborder sans péril d'exil et quelquefois de prison, par conséquent destituées de conseils de confiance, ne purent être amenées à une nouvelle si-

1. *De disposer en plein de lui*, au point de le faire agir *par conscience et par jalousie de son autorité*, etc.
2. *L'étendue* de la vérité.

gnature. Aucune de celles qu'on leur montra ne les toucha. En vain le cardinal (de Noailles) les exhorta, leur expliqua ce qu'on leur demandait, qui ne blessait en rien la paix de Clément IX[1], ni les vérités auxquelles elles étaient attachées, rien ne put rassurer la frayeur de ces âmes simples et timorées. Elles ne purent comprendre qu'une signature nouvelle ne renfermât pas quelque venin et quelque surprise, et leur courage ne put être ébranlé par la considération de tout ce dont leur refus les menaçait.

C'était là ce qu'avaient espéré les Jésuites, d'engager le cardinal de Noailles et de parvenir enfin à détruire une maison qu'ils détestaient, et dont ils n'avaient cessé depuis tant d'années de machiner la dernière mine. Ils mouraient de peur que les religieuses qui restaient ne survécussent le roi[2], qu'après lui ils ne pussent continuer d'avoir le crédit de les empêcher de recevoir des filles à profession, et que cette maison ennemie subsistât et se relevât, qui était toujours considérée comme le centre, le chef-lieu et le ralliement du parti janséniste, dès qu'on oserait y aborder.

Le Père Le Tellier les noircit auprès du roi de toutes les anciennes couleurs, qu'ils renouvelèrent, les fit passer dans son esprit pour des révoltées qui, seules, dans l'Eglise, refusaient une signature trouvée partout orthodoxe, et lui persuadèrent qu'il ne serait jamais en repos sur ces questions, tant que ce monastère, fameux par ses rébellions contre toutes les deux puissances, subsisterait; enfin que sa conscience était pour le moins aussi engagée que son autorité à une destruction si nécessaire et qui n'avait tardé que trop d'années. Le bon Père piqua et tourna si bien le roi que les fers furent mis au feu[3] pour la destruction.

Il fut donc rendu un arrêt du Conseil, en vertu duquel, la nuit du 28 au 29 octobre, l'abbaye de Port-Royal des

1. Le pape Clément IX avait un instant suspendu la guerre par un bref fameux dont surent profiter les ruses et les artifices des Jansénistes.
2. On dit maintenant : *au roi*.
3. On passa au feu les outils de fer pour les aiguiser et les tremper. C'est une métaphore qui signifie qu'on se prépara à l'œuvre de démolition.

Champs se trouva secrètement investie par des détachement des gardes françaises et suisses, et, vers le milieu de la matinée du 29, d'Argenson arriva dans l'abbaye avec des escouades du guet et d'archers. Il se fit ouvrir les portes, fit assembler toute la communauté au chapitre, montra une lettre de cachet, et, sans leur donner plus d'un quart d'heure, l'enleva tout entière. Il avait amené force carrosses attelés, avec une femme d'âge dans chacun ; il y distribua les religieuses suivant les lieux de leur destination, qui étaient différents monastères à dix, à vingt, à trente, à quarante et jusqu'à cinquante lieues du leur, et les fit partir de la sorte, chaque carrosse accompagné de quelques archers à cheval, comme on enlève des créatures publiques d'un mauvais lieu. Je passe sous silence tout ce qui accompagna une scène si touchante et si étrangement nouvelle; il y en a des livres entiers.

Les divers traitements que ces religieuses reçurent dans leurs diverses prisons, pour les forcer à signer sans restriction, est la matière d'autres ouvrages qui, malgré la vigilance des oppresseurs, furent bientôt entre les mains de tout le monde, dont l'indignation publique éclata à tel point que la cour et les Jésuites mêmes en furent embarrassés.

Mais le Père Le Tellier n'était pas homme à s'arrêter en si beau chemin. Il fut enjoint aux familles qui avaient des parents enterrés à Port-Royal des Champs, de les faire exhumer et porter ailleurs, et on jeta dans le cimetière d'une paroisse voisine tous les autres, comme on put, avec l'indécence qui se peut imaginer. Ensuite on procéda à raser la maison, l'église et tous les bâtiments, comme on fait des maisons des assassins des rois, en sorte qu'enfin il ne resta pas pierre sur pierre. Tous les matériaux furent vendus, et on laboura et sema à la place ; à la vérité ce ne fut pas de sel, c'est toute la grâce qu'elle reçut. Le scandale en fut grand, jusque dans Rome. Je me borne à ce simple et court récit d'un expédition si militaire et si odieuse [1].

SAINT-SIMON, *Mémoires*.

1. Ici encore nous devons mettre au point les exagérations passionnées du fougueux duc et pair par quelques rectifications : 1° rien ne justifie l'obstina-

LES CAMISARDS

Les moyens violents organisés par Louvois, ses *dragonnades*, ne pouvaient pas déterminer chez les protestants un mouvement de conversion vraiment sincère. Parmi ces derniers, les uns s'exilèrent, les autres prirent les armes et répondirent à la persécution par la révolte. Les Cévennes furent le théâtre de la guerre des *Camisards:* il fallut l'habileté militaire et politique du maréchal de Villars pour réduire ces hommes exaspérés, commandés par un chef énergique, Jean Cavalier (1704).

Il y avait alors une révolte en Languedoc où les huguenots, sous le nom de camisards, avaient pris les armes

---

tion et l'entêtement de ces « saintes filles » à refuser leurs signatures à des pièces authentiquement émanées de Rome. « Franchement, dit Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal* (t. I, p. 184). à voir les choses par le dehors, des yeux du simple bon sens, lorsqu'une bulle sollicitée par le roi était arrivée en France, y avait été reçue sans difficulté par l'assemblée générale du clergé, enregistrée sans difficulté par le Parlement, acceptée avec de grands témoignages de soumission par la Faculté de théologie, publiée avec mandement par tous les évêques du royaume, il était singulier et ridicule que, seules, une vingtaine de filles, vieilles, infirmes, et la plupart sans connaissances suffisantes, qui se disaient avec cela les plus humbles et les plus soumises en matière de foi, vinssent faire acte de méfiance et protester indirectement en interjetant une clause restrictive »; 2° Autorisé par une bulle qui supprimait le titre de l'abbaye des Champs et permettait la translation en d'autres monastères des religieuses, le cardinal de Noailles, dont le roi avait plus d'une fois blâmé les lenteurs, rendit une ordonnance par laquelle il déclara le titre de Port-Royal des Champs éteint à perpétuité. Peu après, Louis XIV ordonna à son lieutenant civil, M. d'Argenson, de se rendre aux Champs et de disperser en diverses villes ces filles rebelles qui se moquaient des arrêts du conseil et des constitutions apostoliques. De l'aveu même des Jansénistes, les ordres de la cour furent exécutés avec beaucoup de douceur et de charité. Le 29 octobre 1709, les quinze religieuses de chœur et les sept converses qui composaient toute la communauté, furent distribuées entre Rouen, Autun, Chartres, Amiens, Compiègne. Meaux, Nantes, Nevers et Saint-Denis. Le roi fut persuadé que les Jansénistes feraient de Port-Royal-des-Champs un lieu de pèlerinage où ils se retremperaient dans l'esprit de leurs maîtres, en attendant qu'ils pussent le repeupler ; il ordonna la démolition des bâtiments par un arrêt du conseil du 22 janvier 1710. L'église elle-même n'échappa pas à la pioche des démolisseurs. La destruction du monastère rendit nécessaire l'exhumation des corps qui y avaient été ensevelis ; 3° on peut tout au plus regretter avec Fénelon « le coup d'autorité qui excita la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre leurs persécuteurs ». Mais il faut remarquer que l'église resta étrangère à cette sévérité. Le Souverain Pontife aurait désiré qu'on laissât les religieuses s'éteindre dans le cloître ; vivement sollicité, il ordonna la suppression du titre de l'abbaye : il n'en commanda pas la destruction matérielle.

dès l'année précédente. On y avait envoyé le maréchal de Montrevel. Mais les désordres augmentaient, les troupes du roi avaient été défaites en plusieurs occasions, et singulièrement dans une où près de 500 hommes des vaisseaux avaient été taillés en pièces. Les rigueurs dont on usait contre ces révoltés avaient aigri leurs esprits. Ce n'était plus, d'une part, que meurtres, incendies, églises renversées, prêtres massacrés et, de l'autre, liberté entière accordée aux troupes de tuer tout ce qu'elles trouveraient avoir l'air de camisards. Dans ces excès de désordres, le roi ne crut pas le maréchal de Montrevel propre à le faire cesser, et le maréchal de Villars, à son retour de Normandie, trouva que le commandement de ces provinces lui était destiné. Il en reçut l'ordre du roi même, qui lui dit avec bonté : « Des guerres plus considérables à conduire vous conviendraient mieux, mais vous me rendrez un service bien important si vous pouvez arrêter une révolte qui peut devenir très dangereuse, surtout dans une conjoncture où, faisant la guerre à toute l'Europe, il est assez embarrassant d'en voir commencer une dans le centre du royaume. »

On donna peu de jours au maréchal de Villars pour se préparer à partir et, pendant ce court intervalle, il s'informa autant qu'il lui fut possible de l'état des affaires de Languedoc. Il apprit qu'on exerçait les plus grandes cruautés contre ces fanatiques et que, par la rigueur des supplices, on leur inspirait un désespoir qui les portait à ne plus craindre la mort. Ces inhumanités, auxquelles le maréchal de Villars a toujours été très opposé, lui firent imaginer des routes toutes contraires : en prenant congé du roi, il lui dit : « Si Votre Majesté me le permet, j'agirai par des moyens tout différents de ceux que l'on emploie, et je tâcherai de terminer par la douceur des malheurs où la sévérité en tout me paraît non seulement inutile, mais totalement contraire. — Je m'en rapporte à vous, lui répondit le roi, et vous croyez bien que je préfère la conservation de mes peuples à leur perte que je vois certaine si cette malheureuse révolte continue. »

Le maréchal de Villars partit dans la fin d'avril 1704 et ne s'arrêta que peu de jours dans ses terres de Lyonnais et de Dauphiné. Il fut reçu avec de grands honneurs à

Lyon et dans les principales villes du Royaume, encore remplies du bruit de ses récentes victoires. Le vice-légat d'Avignon vint le recevoir à son château hors la ville, avec la chevalerie consistant dans une compagnie. Celui qui la commande avec le titre de général (c'était pour lors le frère du cardinal Maldaquin) a pour privilège de ne jamais monter à cheval. Le hasard fit que le maréchal alla descendre à Beaucaire où M. de Basville et les principaux du Languedoc vinrent le recevoir. A son arrivée, on lui montra une prophétie de Nostradamus, très claire, qui marquait que le général qui entrerait dans le Languedoc par Beaucaire dissiperait les révoltés et rétablirait entièrement le calme dans la province.

Il crut, en arrivant, devoir parler lui-même à tous ces fanatiques, et pour cela, il commença un voyage dans les pays les plus révoltés, faisant assembler les peuples de cinq ou six villages dans un. Il leur fit les discours les plus capables de les guérir de la fureur qui les portait à leur perte certaine. Dans le temps qu'il tâchait de ramener ainsi par la douceur ceux qui venaient l'entendre, il cherchait avec une grande activité ceux qui avaient les armes à la main, et on en tua un assez grand nombre. Un gentilhomme d'Uzès, nommé d'Aygalliers, homme d'esprit, proposa au maréchal de Villars de donner les armes à un grand nombre de nouveaux convertis, mais qui, du reste, étaient gens de bien et d'honneur, bons serviteurs du roi, et cependant tous les jours exposés à leur ruine par la fureur des fanatiques. M. de Basville trouvait dangereux d'armer des gens qui, eux-mêmes, s'avouaient huguenots. Mais leur franchise, la connaissance que le maréchal avait d'ailleurs de leurs personnes, de leurs qualités et de leurs biens, lui fit juger qu'il pouvait prendre confiance en eux. Enfin, il ne voulut négliger aucun moyen de faire promptement cesser la révolte en parlant lui-même à tous les peuples, et en faisant marcher toutes les troupes jour et nuit pour joindre ceux qui ne se soumettraient pas. Il ordonna ces mouvements contre l'opinion de toutes les troupes qui voulaient supposer impossible de joindre des gens qui avaient une infinité de retraites. La vérité est que la province était remplie de petits commandants qui craignaient tous la fin de la

guerre, et qui n'étaient occupés qu'à établir dans leur district et leur autorité, et quelques petits monopoles. La sévérité du maréchal de Villars ranima ces gens-là. Il en fit destituer quelques-uns, et, par là, fit craindre aux autres la même destinée, s'ils ne servaient pas plus vivement.

Le 4 mai, le maréchal de Villars, ayant séparé ses troupes en plusieurs petits corps de 500 hommes, se mit lui-même à la tête d'un de 300 pour faire voir aux lieutenants généraux et aux maréchaux de camp que, lorsqu'un maréchal de France se mettait à la tête de 300 hommes seulement, ils pouvaient bien se contenter de détachements plus forts que celui-là. Il le fit à dessein, parce que quelques-uns de ces messieurs disaient qu'ils ne voulaient pas hasarder leur réputation avec si peu de troupes.

Il en fit cinq de celles qui étaient à Uzès. Il ordonna la même chose aux garnisons de Sommières, de Nîmes et de Lunel. Les commandants de Genouillac, de Montvert, et de Saint-Germain sortirent dans le même temps. Il mena avec lui M. de Basville qui, quoique intendant et homme de robe, était très hardi. La course fut extrêmement rude, et par des pays horribles. On joignit trois troupes de rebelles et on tua presque tout. La troupe de Cavalier passant par un village, nommé Moussac, demanda du pain, disant qu'ils n'avaient pas mangé depuis deux jours. Pressée par le besoin, elle voulut se révolter contre Cavalier, qui leur dit : « Ceux qui veulent abandonner Dieu, je les abandonne. Laissez-moi seul avec mes armes, je défendrai sa cause jusqu'à la mort. » Dès lors, sa troupe diminua considérablement, et la poursuite vive que l'on fit, jointe aux exhortations, fit revenir un grand nombre de ces rebelles.

Les nouveaux convertis, armés sous la conduite du sieur d'Aygalliers, sortirent d'Uzès, et l'on mit tout en usage pour presser les fanatiques de toutes parts et de toute manière.

Le succès répondit aux espérances que l'on pouvait avoir de tous les moyens qu'on employait, et, le 16 mai, Cavalier, avec tous ses principaux officiers, vint dans le jardin des capucins de Nîmes se soumettre au maréchal de Vil-

lars. Il ne parlait que d'avoir recours à la clémence du roi, et protestait que lui et ses gens se trouvaient heureux de pouvoir sacrifier leur vie pour son service dans ses armées. Le maréchal de Villars fut surpris de trouver tant de fermeté et même de sens dans un jeune paysan de vingt-deux ans ; car le maréchal savait avec quelle hauteur ce chef de rebelles menait ceux qui le suivaient. Il les faisait tuer avec un empire souverain, et la mort auprès de lui était le prompt et infaillible châtiment de la désobéissance à ses ordres. « Je crois, disait-il au maréchal, ne leur commander rien que de juste, et devoir punir sur-le-champ ceux qui me désobéissent. »

Pendant que cette négociation avançait, il arriva une aventure très propre à relever le courage des fanatiques. M. de Tournon, brigadier d'infanterie, qui commandait dans les hautes Cévennes, en partit pour venir trouver le maréchal de Villars, sans en avoir reçu aucun ordre de lui, et sans nécessité. Son escorte, de 200 hommes de pied et de quelques compagnies de miquelets [1], fut attaquée par une troupe commandée par Rolland et fut entièrement défaite. Son lieutenant, nommé Courbeville, et quatre capitaines furent tués sur-le-champ.

Tout cela n'empêcha pas que Cavalier ne promît de ramener tous ces gens. On lui donna pour rendez-vous général le bourg de Calvisson, et l'on eut soin d'y faire trouver tous les vivres nécessaires.

Cavalier tint parole et se rendit à Calvisson avec près de 1.000 personnes, dont plus de 800 étaient armées. Rolland fit difficulté de suivre l'exemple de Cavalier ; mais, tous les jours, il revenait des camisards, et on leur permettait l'exercice de la religion en attendant leur départ, qui fut fixé au 1er juin. Pendant ce temps-là, le sieur d'Aygalliers travaillait toujours et très utilement à gagner les restes des révoltés. Il en revint près de 1.800 à Calvisson, où il faisait faire leurs prières, à la fin desquelles il y en avait de très dévotes pour le roi, pour la famille royale et pour le maréchal de Villars, tous priant Dieu avec zèle qu'il leur fît la grâce d'apaiser la juste colère du roi.

1. On nommait ainsi alors des milices de partisans chargés de faire la guerre dans les montagnes.

Quelques-uns de ces fanatiques voulant faire des miracles, une grande fille qui, apparemment, avait sous les pieds de ces drogues qui endurcissent contre les flammes, se promenait sur des fagots allumés en priant Dieu, si ce feu la respectait, que ce prodige convertît les ennemis de l'Eternel. On leur permit les prières, mais on leur défendit les miracles, parce que les peuples ne discernent pas aisément les faux, et que les catholiques de ce pays étaient disposés à y ajouter quelque foi. Enfin, tout se disposait à faire partir, au 1er juin, les rebelles rendus.

Cependant, les ennemis de l'Etat, voyant cette révolte presque éteinte et les fanatiques prêts à sortir du royaume, mettaient tout en usage pour la ranimer. Ils firent passer un argent considérable et gagnèrent Ravanel, lieutenant de Cavalier. Cet homme, lorsque tous ces gens étaient en prière, le 28, commença à trembler, dit qu'il était inspiré ; que Cavalier les trahissait ; que Dieu lui avait révélé que l'on devait les égorger tous. Cavalier courut à lui et allait le tuer ; on les sépara, mais tout s'enfuit.

Cavalier courut après et promit de périr ou de les ramener. Le sieur d'Aygalliers et ses gens agirent aussi, et le maréchal de Villars, d'un côté, avec ce qu'il put ramasser de troupes, marcha pour les ramener ou pour les défaire. Il envoya ordre au marquis de Lalande d'en user de même. On fut informé certainement qu'il était arrivé à ces rebelles deux hommes de Genève avec de l'argent, et avec parole qu'il entrerait un corps d'armée en Dauphiné pour les soutenir. Cette promesse était sans fondement ; mais les fanatiques ne raisonnent pas. Ils pouvaient savoir aussi qu'une armée navale très considérable venait d'entrer dans la Méditerranée.

Cependant, comme Cavalier était véritablement bien déterminé à se soumettre, la vivacité du maréchal de Villars à suivre ceux qui s'étaient retirés de Calvisson en fit revenir la plus grande partie, et dès le 2 juin, Cavalier ramena près de 50 hommes à cheval et plus de 500 à pied. Le maréchal, qui ne voulut plus s'exposer à la folie de ces gens-là, les fit tous enfermer dans l'île de Vallabrègues pour y attendre, pendant quelques jours, ceux qui reviendraient encore, et les faire tous marcher vers l'Allemagne.

On avait proposé de les envoyer servir dans les armées du roi en Portugal. Mais cette marche d'hérétiques, au travers des pays catholiques, effraya les fanatiques, et l'on ne trouva rien de plus convenable que de les faire passer de l'autre côté du Rhin.

Le maréchal recommença ses poursuites et fit marcher cinq détachements sous les ordres de M. de Lalanne et des brigadiers. Pour lui, il partit avec 700 hommes pour percer toutes les Cévennes et ne donner aucune relâche aux autres chefs des rebelles, qui étaient Rolland, Maillet, Mauplat, Ravanel, Castanet, Jouany et plusieurs autres. Enfin, toutes les espèces de moyens furent employées : argent, discours, poursuites très vives, mouvements des nouveaux convertis ; rien ne fut oublié de ce qui pouvait ramener ou détruire ces fanatiques.

Cavalier, qui agissait de très bonne foi, alla au milieu d'une troupe très nombreuse commandée par Roland, dont la mère vint lui dire : « Tu ne me tueras pas, car je suis ta mère. Veux-tu nous faire tous périr et ruiner ton pays? » Ces fanatiques assemblés, ébranlés et prêts à se soumettre, Ravanel se laisse tomber de cheval, reste un quart d'heure comme pâmé à terre, et tremblant, s'écrie : « Dieu nous ordonne de tuer ce traître de Cavalier. » En même temps, on l'environne, et s'il n'avait pas été très bien monté sur un des chevaux du maréchal de Villars, et en état de percer la foule, il était mort.

Il revint sans avoir pu gagner cette troupe de rebelles. Le maréchal de Villars le fit sortir de la province avec tous ceux qu'il avait rassemblés et demanda pour lui une pension de 500 écus, persuadé que, pour terminer cette révolte, il fallait continuer ses premières maximes, c'est à dire récompenser ceux qui ramenaient les rebelles et pardonner à tous ceux qui se soumettaient, les faire sortir de la province et poursuivre avec la plus grande ardeur ceux qui demeuraient opiniâtres.

Rolland envoya le nommé Maillet, le premier après lui, au maréchal de Villars. C'était un jeune homme très bien fait, et ayant l'air d'un homme de condition. Il dit au maréchal que les révoltés étaient composés de trois sortes de partis ; que les premiers, et en petit nombre, n'étaient entêtés et attachés à leur révolte que par des motifs de

religion, gens qui méprisaient tous les périls, la faim, la misère, la mort même ; que le second qui faisait le plus grand nombre, connaissait la folie de son opiniâtreté ; qu'il sentait bien qu'à la fin il faudrait périr, et qu'il ne demandait qu'à finir ; qu'enfin, le troisième était une autre espèce de gens accoutumés au meurtre et au brigandage, et n'ayant en vue que la continuation du désordre. Qu'ainsi, il fallait tâcher de tenter les premiers par les récompenses ; que les seconds se soumettraient et que les troisièmes ne méritaient aucune considération.

VILLARS,

Mémoires, éd. du marquis de Voguë (Société de l'Histoire de France, t. II, p. 145).

SITUATIONS ET RÉSULTATS DES ÉVÉNEMENTS

PILLAGE DES CAMPAGNES

Le passage des troupes royales ou frondeuses était toujours une source de déboires pour le pays qu'elles traversaient avec leur cortège ordinaire de fourrageurs et de picoreurs. Le soldat lâché à travers champs pillait tout, s'emparait de tout. Les villageois étaient constamment menacés dans leurs biens et dans leur vie.

L'armée de Lorraine se retira en son pays, et, tous tant que nous étions réfugiés à Gros-Bois, nous nous en retournâmes en nos maisons. L'Affaire de la porte Saint-Antoine arriva ensuite [1]. Nous eûmes en nos quartiers quelques troupes du roi qu'on y avait envoyées se rafraîchir. C'était dans le commencement de la moisson. J'appris que les gens de guerre fourrageaient dans mes grains. J'avais en ce temps-là deux ménages assez amples et assez bien conduits à une lieue l'un de l'autre, et je puis dire que j'étais laboureuse de bonne foi, puisque

1. Le 2 juillet 1652.

je tenais mes terres par mes mains. Je montai à cheval, la canne à la main, pour aller trouver MM. les Fourrageurs, et dans la plus belle disposition du monde pour en frotter quelque-uns si j'avais trouvé de la résistance ; mais, aussitôt qu'il me virent et qu'il se furent informés qui j'étais, ils s'en vinrent à moi et me dirent : « Madame, nous nous étions mis dans vos grains pour fourrager, comme vous voyez ; mais nous allons sortir tont à l'heure pour aller chez vos voisins. » Je leur dis : « Vous me faites plaisir », et leur demandai : « Etes vous cavaliers ou fantassins ? — Nous sommes l'un et l'autre, me dirent-ils. » Il y en eut deux qui s'offrirent pour garder ce qui m'appartenait ; je les acceptai, et ils s'en acquittèrent fort bien. Je mis pied à terre pour voir de quelle façon ces bonnes gens travaillent quand ils pêchent en eau trouble. J'en voyais plusieurs qui se servaient de faux, d'autres de fléaux, d'autres de faucilles, d'autres de tonneaux pour battre le blé, d'autres qui portaient des trousses, et la plupart étaient faits comme des démons. Je les quittai et m'en retournai chez moi. Par bonne fortune, ils ne demeurèrent pas longtemps où ils étaient ; tous les paysans s'en trouvèrent mieux ; mais il courait toujours quelque bruit sourd que les Lorrains revenaient. Cela m'inquiétait fort. Néanmoins, il y eut des gentilhommes qui me dirent de ne me point mettre en peine, que l'on disait qu'ils devaient aller du côté de Saint-Denis, et qu'ainsi notre Brie serait à couvert ; que pourtant ils tiendraient un homme à Lagny pour apprendre leur marche, et qu'ils m'en donneraient avis. Au lieu de l'avis que j'attendais incessamment, je vis plusieurs gens de guerre à ma porte, qui y frappèrent assez ferme. J'y fus moi-même et l'ouvris tout entière. Je leur dis : « Messieurs, que me demandez-vous ? » Ils se mirent à jurer et blasphémer horriblement le nom de Dieu ; mais sans m'étonner, je leur dis : « Que cherchez-vous, encore une fois ? — Nous voulons entrer là-dedans ! — Mort de ma vie ! Je vous en empêcherai bien, et vous trouve bien hardis de venir frapper à ma porte. Retirez-vous seulement et sans bruit. » Comme ils virent ma résolution, ils me demandèrent qui j'étais. Je leur dis tout en colère : « Allez vous en informer dans le lieu ; on vous le dira. » Un de la bande, qui paraissait le plus honnête, mit pied à

terre et me dit : « Madame, vous êtes une femme perdue ; car voici l'armée du roi, qui va passer à un quart de lieue d'ici, et tous les picoreurs se jetteront chez vous, sans que vous leurs puissiez résister. Comme vous êtes la plus brave et la plus généreuse de toute les femmes, selon les apparences, nous voulons vous rendre service ; voyez en quoi vous nous voulez employer. » — Comme je vis que c'était de bon, je commençai à parler beau [1], et dis : « Je ne vous connais ni les uns ni les autres ; mais je prie celui d'entre vous qui est le plus connu dans l'armée de demeurer ici en sauvegarde. Je suis assurée que M. le maréchal de Turenne n'en sera point fâché ; mon mari a l'honneur d'être son très humble serviteur. » Ils voulaient tous demeurer ; je dis : « Non, il n'en faut qu'un. » Celui qui m'avait parlé y demeura. Il était Italien de nation et officier dans le régiment de M. le cardinal Mazarin. Je remerciai tous les autres, qui s'en allèrent chercher fortune ailleurs, après avoir goûté de mon vin. Aussitôt que l'on sut que j'avais un officier chez moi, toutes les femmes et les filles y accoururent, et quantité d'hommes, pour se mettre en sûreté. Incontinent après, tout le lieu fut plein de picoreurs qui faisaient un ravage épouvantable. Je priai mon Italien de se mettre sur ma porte jusqu'à ce que tout cela fût passé. Plusieurs lui demandèrent ce qu'il faisait là. « Je suis en sauvegarde ici de la part de M. le maréchal de Turenne, leur répondit-il. La maison appartient à M. de La Guette. » La plupart disaient : « Nous sommes serviteurs de M. de La Guette. » Quand tout fut passé, je dis à son valet de lui dire que je le priais de rentrer et qu'il prît la peine de monter à ma chambre. Aussitôt qu'il y fut, je fis appporter la collation ; il en avait besoin, car il mangeait de grand appétit. Quand sa première faim fut passée, il me dit : « Madame, vous ne savez pas une nouvelle, que je vas vous dire ; c'est que les Lorrains nous suivent de fort près. Voyez où est votre lieu de retraite, afin que je vous y accompagne : car je vous réponds qu'il ne sera point demain neuf heures du matin qu'ils ne soient ici. Vous ne seriez pas aise de tomber entre leurs mains et de me voir massacrer en votre

1. Bien.

présence ; vous savez, Madame, qu'ils sont les ennemis du roi, et par conséquent les nôtres. Partez donc avec votre petite famille, car il n'y a point de temps à perdre. » Je lui dis : « Monsieur, vous m'apprenez là une étrange nouvelle ; mais je ne partirai point que tout ce peuple ici ne soit en lieu de sûreté, et s'il y a quelqu'un qui doive périr, il faut que ce soit moi ; voilà à quoi je suis résolue. » Il me pressa fort de faire autrement, mais je ne le voulus jamais.

Sur ces entrefaites, il m'arriva trois gardes que M. de Vibrac, capitaine de Gros-Bois, m'avait envoyés pour m'escorter, et me mandait de tout quitter pour m'en venir au plus vite au château avec mes petits enfants ; que les Lorrains approchaient fort et qu'il n'y avait point de temps à perdre. Je fus inébranlable; car j'étais résolue de faire une bonne action. Je renvoyai deux gardes et fis dire à M. de Vibrac que je partirais le lendemain de grand matin. Cependant je fis marcher tout ce peuple, qui était en grand nombre, et le fis accompagner par mon Italien et ce garde qui m'était resté. Ils n'avaient qu'un fort petit trajet de chemin à faire; mais ce qui était le plus embarrassant, il fallait passer la rivière de Marne dans un bac. Tout cela se fit heureusement, par la grâce de Dieu. Ensuite il fut question de songer à moi. Je partis pour Gros-Bois à six heures du matin et m'en allai les mains vides. Cela veut dire que j'emportai très peu de chose et abandonnai tout le reste à la merci des gens de guerre. J'arrivai à bon port avec mes gardes et plusieurs personnes du lieu qui étaient restées et qui me suivirent. Je trouvai là des sauvegardes du Roi, des sauvegardes de M. le Prince, des sauvegardes du duc de Lorraine, ces deux-là même qui étaient venus la première fois. Il y en avait aussi du duc de Vitemberg. M. de Turenne trouva bon que mon Italien y demeurât. Le château était conservé comme la prunelle de l'œil. Il y avait plus de dix mille paysans réfugiés, et plusieurs de la noblesse du pays ; car tout y accourut. La première rencontre que je fis dans ma chambre, ce fut d'une de mes servantes à qui les Lorrains avaient donné un grand coup d'estramaçon [1] sur

1. *Estramaçon* se disait du tranchant de l'épée, par opposition avec l'*es-*

la tête et plusieurs autres coups, en sorte qu'elle était tout en sang. Elle me dit en pleurant : « Madame, votre maison, vos chevaux et bestiaux sont pillés ; tous vos gens sont en fuite. » Cette femme était économe de la maison que je n'habitais pas, et était fort entendue. J'en eus un extrême regret, car elle mourut quatre jours après. Pour mon pillage qui se fit à droite et à gauche dans tout le temps que les Lorrains séjournèrent là, j'eus pour plus de soixante mille francs de perte. Je puis dire que tout cela ne me toucha nullement, n'ayant jamais eu d'attache au bien et en ayant fait un mépris toute ma vie. Pour la vertu, c'est ce que je considère fort, en quelque lieu qu'elle se trouve, et quiconque la possède, possède tout.

Mme de LA GUETTE,

Mémoires, éd. Moreau. *Bibliothèque elzévirienne,* p. 91.

MISÈRE EXTRÊME
(de 1646 à 1662)

Laporte, dans ses *Mémoires,* raconte les détails effrayants de cette misère.

« Le roi voyait quantité de soldats malades et estropiés qui couraient après lui, demandant de quoi soulager leur misère, sans qu'il eût un seul douzain à leur donner ; de quoi tout le monde s'étonnait fort. Outre la misère des soldats, celle du peuple était épouvantable, et dans tous les lieux où la cour passait, les pauvres paysans s'y jetaient, pensant y être en sûreté, parce que l'armée désolait la campagne. Ils y amenaient leurs bestiaux, qui mouraient de faim aussitôt, n'osant sortir pour les mener paître. Quand leurs bestiaux étaient morts, ils mouraient eux-mêmes incontinent après, car ils n'avaient plus rien que les charités de la cour qui étaient fort médiocres, chacun se considérant le premier. Ils n'avaient de couvert,

tocade qui était la pointe de l'épée. « Ou feindre une *estocade* ou des *estramaçons.* » Desmarets. *Visionnaires.*

contre les grandes chaleurs du jour et les fraîcheurs de la nuit, que le dessous des auvents, des charrettes et des chariots qui étaient dans la rue. Quand les mères étaient mortes, les enfants mouraient bientôt après, et j'ai vu sur le pont de Melun, où nous vînmes quelque temps après, trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétait encore. ». (1652) Collection Michaud et Poujoulat, t. XXXII, p. 52.

SITUATION PÉRILLEUSE DES AFFAIRES DE FRANCE

L'heure était venue (1689) où Louis XIV, entraîné par son ambition, allait avoir toute l'Europe sur les bras. Et pourtant la gravité du péril n'empêchait en rien les vaines préoccupations d'étiquette ou de faveurs. Nous en avons pour témoin Mme de la Fayette.

Sa Majesté déclara dans ce temps-là, au moment qu'on s'y attendait le moins, qu'elle avait résolu de faire des cordons bleus [1]. La promotion fut grande : elle fut de soixante-treize. Les gens de guerre y eurent beaucoup de part, parce qu'on voyait bien que l'on allait avoir besoin d'eux, et que les autres récompenses eussent été plus chères que celles-là. Il parut aussi que M. de Louvois seul avait décidé de ceux qui seraient faits cordons bleus. Mme de Maintenon eut pour sa part son frère et M. de Montchevreuil, et contribua peut-être à faire Villarceaux chevalier de l'ordre. Il y eut trois officiers de la maison du roi qui ne le furent pas : le grand prévôt, le premier maître d'hôtel, et Cavoye, grand maréchal des logis. Le premier avait par-dessus sa charge sa naissance, et son père, qui l'avait été ; mais les deux autres n'avaient que leurs charges. A la vérité, l'on en fit chevaliers quelques-uns dont la naissance, aussi bien que la leur, faisait grand tort à l'ordre ; mais c'est où paraît le plus la grandeur des rois d'égaler les gens de peu aux grands seigneurs du royaume. Des ducs, il y en eut trois qui ne furent pas faits cordons bleus : MM. de Rohan, de Venta-

1. C'est à dire des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

dour et de Brissac. Ces trois-là étaient très peu souvent à la cour, n'allaient point à la guerre, et étaient chacun en leur espèce des gens extraordinaires, quoique de très différents caractères l'un de l'autre. M. de Soubise et le comte d'Auvergne refusèrent l'ordre, parce qu'on leur proposa de passer parmi les gentilshommes, puisqu'ils n'avaient pas de duché. Les princes lorrains avaient consenti de passer après M. de Vendôme, mais ils précèdent tous les ducs. M. le comte de Soissons, que le roi avait nommé pour remplir une place, lui fit demander permission de ne la pas accepter, parce que son père n'avait pas voulu passer après feu M. de Vendôme, et que, comme il était mal avec la princesse de Carignan, sa grand'mère, outre que M. de Savoie ne l'aimait pas, cela les aigrirait encore contre lui. Le roi eut la bonté d'entrer dans ces raisons, mais il fut piqué contre le comte d'Auvergne et contre M. de Soubise. La gloire des Bouillon, à qui il avait donné le rang de princes, quoique naturellement ils ne fussent que des gentilshommes de très bonne maison d'Auvergne, avait été la cause de leur malheur. Le roi fit mettre dans les archives que le comte d'Auvergne avait refusé le cordon bleu, de peur de passer après les ducs, quoique ses grands-pères n'eussent été qu'au rang des gentilshommes, et que M. de Soubise avait aussi refusé cet honneur, quoiqu'un homme de sa maison, appelé le comte de Rochefort, n'eût fait aucune difficulté de l'accepter aux conditions proposées. Pour M. de Monaco, qui a le même rang, il le reçut avec toute la soumission que l'on doit quand on reçoit des grâces de son maître, et il dit qu'il se contentait de marcher au rang de son duché. Peut-être le fit-il parce qu'il ne se trouvait pas à la cérémonie, et qu'il ne se devait trouver à aucune. Il y eut bien des lieutenants du roi des grandes provinces qui comptaient que cet honneur leur était presque dû, mais qui en furent privés, entre autres les trois de Languedoc. C'était leur faute d'y compter, car, depuis longtemps, on leur avait donné tant de dégoûts, et eux l'avaient souffert avec tant d'humilité, que l'on crut pouvoir encore leur donner celui-là. M. de la Trémoille fut très favorisé, car il s'en fallait un an tout entier qu'il n'eût l'âge. Il y en eut beaucoup qui ne vinrent pas à la cérémonie, parce

qu'ils étaient employés pour le service du roi dans les provinces, et d'autres que le roi dispensa, parce que, comme il les avait déclarés tard, et qu'à peine même ceux qui étaient à Paris avaient eu le temps de faire faire leurs habits, ceux qui seraient venus de si loin ne les eussent pu avoir : par exemple M. de Monaco, qui n'était parti pour aller chez lui que dix jours auparavant que l'on déclarât la promotion, et M. de Richelieu, qui s'était fait un exil volontaire à Richelieu, parce qu'il avait perdu en une fois plus de cent mille francs, qu'il n'était pas en état de payer.

Le roi paraissait assez chagrin. Premièrement, il était fort occupé, et l'était de choses désagréables, car le temps qu'un peu auparavant il passait à régler ses bâtiments et ses fontaines, il le fallait employer à trouver les moyens de soutenir tout ce qui allait tomber sur lui. L'Allemagne fondait tout entière ; il n'avait aucun prince dans ses intérêts, et il n'en avait ménagé aucun. Les Hollandais, on leur avait déclaré la guerre. Les affaires d'Angleterre allaient si mal que l'on craignait tout au moins qu'il n'y eût un accommodement entre le roi et le prince d'Orange, qui retomberait entièrement sur nous, et on trouvait même que c'était le mieux qui nous pût arriver. Les Suédois, qui avaient été nos amis de tout temps, étaient devenus nos ennemis. Le roi d'Espagne disait qu'il voulait conserver la neutralité ; mais celui-la par-dessus les autres ne faisait rien, et l'on s'attendait qu'il ne conserverait cette neutralité que jusqu'au temps que nous serions bien embarrassés ; ainsi le roi voulait ou que les Espagnols se déclarassent, ou qu'ils lui donnassent deux villes, qui étaient Mons et Namur, comme otages de leur foi [1]. La proposition était dure ; mais aussi nous ne pouvions avoir d'avantage considérable qu'en Flandre, et Namur nous était absolument nécessaire, parce que c'était le seul passage qu'eussent les Hollandais et les Allemands pour venir en notre pays. M. de Louvois, qui a la plus grande part au gouvernement, n'avait pas trouvé cela de son district. Il savait l'union qui était entre les deux rois, et cela lui suffisait. Les vues fort éloignées ne sont pas de son goût.

1. *Foi*, fidélité à leur promesse (*fides*).

Il fallait nécessairement que la Hollande et l'Angleterre se joignissent pour nous faire du mal. Cette jonction ne se pouvait imaginer chez lui, et Dieu seul avait pu prévoir que l'Angleterre serait en trois semaines soumise au prince d'Orange : tout cela faisait qu'on avait négligé nos côtes.

Le dedans du royaume n'inquiétait pas moins le roi; il y avait beaucoup de convertis, qui gémissaient sous le poids de la force, mais qui n'avaient ni le courage de quitter le royaume, ni la volonté d'être catholiques. Leurs ministres, qui étaient dans les pays éloignés, les avaient toujours flattés de se voir délivrés de la persécution dans l'année 1689. Ils voyaient l'événement d'Angleterre qui commençait dans ce temps. Ils recevaient tous les jours des lettres de leurs frères réfugiés qui les fortifiaient encore davantage, et, quand ils songeaient que tout le monde était contre le roi, ils ne doutaient point qu'il ne succombât et qu'il ne fût obligé de leur accorder le rétablissement de leur religion. Outre les nouveaux convertis, il y avait beaucoup d'autres gens mal contents dans le royaume qui se joindraient à eux si la fortune penchait plus du côté des ennemis que du nôtre. Le roi voyait tout cela aussi bien qu'un autre, et l'on eût été inquiet à moins. Il ne fallait pas une moindre grandeur d'âme et une moindre puissance que la sienne pour ne pas se laisser accabler ; le moyen d'avoir assez de troupes pour résister en même temps à tout cela ! On avait compté sur les Suisses, mais on se brouilla avec eux. Ils ne voulaient pas nous permettre de levée dans leurs Etats ; au contraire, ils en permettaient à l'empereur. Il y avait un traité avec feu M. de Savoie pour avoir trois mille hommes, qui était [1] un petit secours : celui-ci fit le difficile. Le roi se dépita et dit qu'il n'en voulait plus. Enfin, M. de Savoie fut obligé de le prier de les prendre ; mais ce fut un très médiocre secours. Il fallait donc que le roi tirât tout de son seul Etat. On délivra des commissions jusqu'au premier janvier, et le roi fit une ordonnance pour la levée de cinquante mille hommes de milices dans toutes ses provinces, qui se transporteraient où l'on le jugerait à propos, et cela fut divisé par régiments. On mettait pour officiers tous gens

1. Ce *qui était*.

qui eussent servi, et, les dimanches et les fêtes, on exerçait cette milice à tirer. Enfin, le roi devait se trouver au printemps plus de trois cent mille hommes, sans ces milices, et c'était infiniment. Tout le mois de décembre s'était passé en Allemagne à tirer des contributions, qu'on avait poussées jusque dans les Etats de l'électeur de Bavière, et Feuquières, qui commandait dans Heilbronn et qui avait marché avec un gros détachement, avait fait trembler tous ces pays. On s'était fait donner cinquante mille francs du côté de la Hollande, c'est à dire dans le Brabant hollandais. Bullonde y avait marché et avait brûlé un village au prince d'Orange, nommé Rosendaal, auprès de Bréda, qui avait refusé de payer la contribution. Elle était établie aussi dans les pays de Liège et de Juliers, et tout cet argent servait très utilement. Les troupes, à la vérité, en tiraient un très médiocre avantage, car on ne leur en donnait rien; mais c'est une habitude que l'on a prise en France, et dont on se trouve fort bien. On fut obligé, à la fin de décembre, de retirer les troupes que l'on avait au delà du Rhin, mais on pilla et démolit les places, comme Heilbronn, Stuttgard, Sinsheim, et beaucoup d'autres. On travailla à fortifier Pforzheim, qui est une place à l'entrée du Wurtemberg, et dont la situation est bonne, parce qu'elle est dans les montagnes. On travaillait aussi à la fortification de Mayence.

Mme DE LA FAYETTE,
Mémoires de la Cour de France,
éd. Michaud, t. XXXII, p. 222.

LA FRANCE A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Ces misères « qui saisissent le cœur », dont parle La Bruyère dans son chapitre *Des biens de la fortune*, désolaient le royaume à la fin du règne de Louis XIV. Les causes en étaient multiples: les guerres désastreuses sans cesse renouvelées et toujours plus longues, le désordre des finances, les exactions ruineuses des partisans ou fermiers généraux chargés de la perception de l'impôt, le goût du roi pour les bâtiments, les fêtes, le jeu, le luxe, enfin les hivers rigoureux et les disettes qui sévissaient avec une périodicité fatale : toutes ces causes réunies amenèrent une misère lamentable que les témoins contemporains sont unanimes à déplorer. Tels sont

les prédicateurs, comme Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, les intendants et les gouverneurs de provinces, du Dauphiné, du Poitou, du Berry, de la Provence dans leurs rapports ou leur correspondance administrative — les magistrats, comme Lamoignon, dans leurs discours. Cette misère, visible aux courtisans même les plus optimistes, inspirait à Racine le travail qui lui attira la disgrâce de Louis XIV, à Fénelon sa lettre célèbre du 4 mai 1693 dans laquelle il écrivait au roi : « La France n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions », à Boisguillebert ses travaux économiques (*Détail de la France sous le règne de Louis XIV*) qui lui valurent son exil en Auvergne; enfin à Vauban l'ouvrage, publié en 1707, intitulé *Dîme royale*, qu'il paya de la disgrâce. Le roi vieillissant, de plus en plus infatué de son pouvoir, ne souffrait pas qu'on lui donnât des conseils ni qu'on lui parlât librement. Nous allons citer quelques détails de ce dernier ouvrage.

La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus, m'ayant donné occasion de voir et de visiter plusieurs fois et de plusieurs façons, la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes domestiques, et tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions, et de remarquer le bon et le mauvais des pays : d'en examiner l'état et la situation, et celui des peuples, dont la pauvreté ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Ce qu'ayant fait avec beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait parfaitement à ce qu'en écrit l'auteur du *Détail de la France*, qui a développé et mis au jour fort naturellement les abus et malfaçons [1] qui se pratiquent dans l'imposition et la levée des Tailles [2], des Aides [3] et des Douanes [4] provinciales. Il serait à souhaiter

1. *Malfaçons*, mot vieilli qui signifie : profits illicites.

2. La taille avait été instituée sous Charles VII pour l'entretien des troupes permanentes et depuis lors ne cessa de grandir. Le clergé et la noblesse en furent toujours exempts. La taille *réelle* se percevait sur les fonds de terre ; la taille *personnelle* pesait sur les personnes à raison du revenu que leur procurait leur travail, leur commerce ou leur industrie; la taille *mixte* frappait à la fois les terres et les revenus.

3. Les aides ou impôts sur les boissons n'existaient au profit du roi que dans les deux cinquièmes du royaume, c'est à dire dans le ressort des *cours des aides* de Paris et de Rouen. Elles étaient perçues, comme la gabelle, par la Ferme. Le vin payait chez le vigneron-propriétaire ; il payait encore chez le marchand en gros ; il payait tout le long du chemin qu'il parcourait, sans compter l'entrée à Paris ; il payait chez l'aubergiste et le cabaretier pour être débité au consommateur.

4. On ne les payait pas seulement à la frontière, mais à chaque pas dans le royaume; le seigneur, les provinces, les villes avaient leurs douanes.

qu'il en eût autant fait des Affaires extraordinaires [1], de la Capitation [2], et du prodigieux nombre d'Exempts qu'il y a présentement dans le royaume, qui ne lui ont guère moins causé de mal que les trois autres, qu'il nous a si bien dépeints. Il est certain que ce mal est poussé à l'excès, et que si on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais; les grands chemins de la campagne, et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort malaisées, et embarrassées de dettes et de procès, et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois

1. On appelle ainsi les revenus inventés par une cupidité ingénieuse. Par exemple on révisait les titres des créanciers de l'Etat et on les réduisait de deux cinquièmes; on suspendait ou on supprimait le paiement des arrérages dus aux rentiers de l'hôtel de ville. On refondait les monnaies et on attribuait aux nouvelles pièces une valeur de 23 p. 0/0 supérieure aux anciennes. On vendait des titres de noblesse, ce qui diminuait d'autant le nombre des taillables. On vendait une infinité de charges inutiles. On imposait aux provinces des logements militaires afin qu'elles offrissent de s'en racheter, etc., etc... « On inventa, dit Voltaire, des conseillers du roi, contrôleurs aux empilements des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui; mais alors elles faisaient pleurer. » *Siècle de Louis XIV*. Finances et règlements.

2. La capitation était un impôt à payer par tête, mais calculé sur le revenu de chacun. Bientôt les plus riches trouvèrent moyen d'être ceux qui payaient le moins. Le clergé se fit exempter en payant une somme égale à sa contribution de six années. C'était insuffisant. Les nobles obtinrent que leur part d'impôt serait déterminée, non par les répartiteurs ordinaires, mais par l'intendant. Celui-ci, par politesse, acceptait l'évaluation qu'ils faisaient eux-mêmes de leur fortune et les taxait très modérément. Tout le poids de l'impôt finit par tomber sur le peuple.

rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles, et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et qui en ôterait[1] les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre.

Les causes de la misère des peuples de cet Etat sont assez connues ; je ne laisse pas néanmoins d'en représenter en gros les principales ; mais il importe beaucoup de chercher un moyen solide qui arrête ce désordre, pendant que nous jouissons d'une paix dont les apparences nous promettent une longue durée.

Bien que je n'aie aucune mission pour chercher ce moyen et que je sois peut-être l'homme du royaume le moins pourvu des qualités nécessaires à le trouver, je n'ai pas laissé d'y travailler, persuadé qu'il n'y a rien dont une vive et longue application ne puisse venir à bout.

J'ai donc premièrement examiné la Taille dans son origine ; je l'ai suivie dans sa pratique, dans son état d'innocence et dans sa corruption, et, après en avoir découvert les désordres, j'ai cherché s'il n'y aurait pas moyen de la remettre dans la pureté de son ancien établissement, en lui ôtant les défauts et abus qui s'y sont introduits par la manière arbitraire de l'imposer, qui l'ont rendue si odieuse.

J'ai trouvé que, dès le temps de Charles VII, on avait pris toutes les précautions qui avaient paru nécessaires pour prévenir les abus qui pourraient s'y glisser dans les suites, et que ces précautions ont été bonnes, ou du moins que le mal n'a été que peu sensible, tant que le fardeau a été léger, et que d'autres impositions n'ont point augmenté les charges, mais dès qu'elles ont commencé à se faire un peu trop sentir, tout le monde a fait ce qu'il a pu pour les éviter ; ce qui ayant donné lieu au désordre et à la mauvaise foi de s'introduire dans le détail de la Taille, elle est devenue arbitraire, corruptible, et en toute manière accablante à un point qui ne se peut exprimer. Ce qui s'est

1. *Qui en ôterait.* Nous dirions aujourd'hui : si on ôtait de cette dixième partie... je m'assure, etc.

tellement compliqué et enraciné, que quand même on viendrait à bout de le ramener à son premier établissement, ce ne serait tout au plus qu'un remède palliatif qui ne durerait pas longtemps ; car les chemins de la corruption sont tellement frayés, qu'on y reviendrait incessamment ; et c'est ce qu'il faut sur toute chose éviter.

La Taille réelle, fondée sur les arpentages et sur les estimations des revenus des héritages, est bien moins sujette à corruption, il faut l'avoüer ; mais elle n'en est pas exempte, soit par le défaut des arpenteurs, ou par celui des estimateurs qui peuvent être corrompus, intéressés ou ignorants : ou, par le défaut du système en sa substance, étant très naturel d'estimer un héritage ce qu'il vaut, et de le taxer à proportion de la valeur présente de son revenu ; ce qui n'empêche pas que, dans les suites, l'estimation ne se puisse trouver défectueuse. C'est ce que l'exemple suivant rendra manifeste.

Un bon ménager[1] possède un héritage, dans lequel il fait toute la dépense nécessaire à une bonne culture, cet héritage répond aux soins de son maître, et rend à proportion. Si, dans ce temps-là, on fait le Tarif ou Cadastre du pays, ou qu'on le renouvelle, l'héritage sera taxé sur le pied de son revenu présent ; mais si, par les suites, cet héritage tombe entre les mains d'un mauvais ménager, ou d'un homme ruiné, qui n'ait pas moyen d'y faire de la dépense ; ou qu'il tombe à des mineurs (tout cela arrive souvent et fort naturellement) ; en un mot, qu'il soit négligé par impuissance ou autrement ; pour lors il déchoira de sa bonté, et ne rapportera plus tant ; auquel cas le propriétaire ne manquera pas de se plaindre et de dire que son champ a été trop taxé, et il aura raison, par rapport au revenu présent : ce qui n'empêche cependant pas que les premiers estimateurs n'aient fait leur devoir. Qui donc aura tort ? Ce sera bien sûrement le Système qui est défectueux, pour ne pouvoir pas soutenir à perpétuité la justesse de son estimation. Et c'est de ce défaut d'où[2] procède la plus

1. *Ménager*, chargé de l'administration domestique.

2. *D'où*. Nous dirions aujourd'hui *que*. « C'est à vous, mon esprit, *à qui* je veux parler. » Boileau, *Satire IX*. La syntaxe actuelle réprouve ces pléonasmes.

grande partie des plaintes qui se font dans les pays où la Taille est réelle, bien qu'il ne soit pas impossible qu'il ne s'y glisse d'autres défauts de négligence ou de malice pour favoriser quelqu'un.

Il arrive la même chose dans le système des vingtièmes et centièmes, qui réussissent assez bien dans les Pays-Bas, parce que, le pays étant plat, il ne s'y trouve que trois ou quatre différences au plus dans les estimations. Mais dans les pays bossillés[1], par exemple, dans le mien, frontière de Morvan, pays montagneux, faisant partie de la Bourgogne et du Nivernais, presque partout mauvais, quand j'en ai voulu faire un essai, il s'est trouvé que, dans une terre qui ne contient pas plus d'une demi-lieue carrée, il a fallu la diviser en quatorze ou quinze cantons, pour en faire autant d'estimations différentes, et que, dans chacun de ces cantons, il y avait presque autant de différences que de pièces de terre. Ce qui fait voir, qu'outre les erreurs auxquelles la Taille réelle est sujette, aussi bien que les vingtième et centièmes, elle serait encore d'une discussion dont on ne verrait jamais la fin, s'il fallait l'étendre à toute la France.

Il en est de même des répartitions qui se font par feux ou fouages[2] comme en Bretagne, Provence et Dauphiné, où, quelque soin qu'on ait pris de les bien égaler, la suite des temps les a dérangés et disproportionnés comme les autres.

Il y a des pays où l'on met toutes les impositions sur les denrées qui s'y consomment, même sur le pain, le vin et les viandes, mais cela en rend les consommations plus chères, et par conséquent plus rares. En un mot, cette méthode nuit à la subsistance et nourriture des hommes, et au commerce, et ne peut satisfaire aux besoins extraordinaires d'un Etat, parce qu'on ne peut pas la pousser assez loin. D'autres ont pensé à tout mettre sur le sel ; mais cela le rendrait si cher, qu'il faudrait tout forcer pour obliger le menu peuple à s'en servir. Outre que ce qu'on

1. *Bossillés,* accidentés. Ce mot est inusité. On dit bien: *les bosses* d'un *terrain*, pour dire les aspérités, les inégalités de sa surface. Mais on ne dit plus : *un terrain bossillé*.

2. *Le fouage* est un impôt réparti par *feux* ou familles.

en tirerait ne pourrait jamais satisfaire aux deux tiers des besoins communs de l'Etat, loin de pouvoir suffire aux extraordinaires. Sur quoi, il est à remarquer que les gens qui ont fait de telles propositions se sont lourdement trompés sur le nombre des peuples, qu'ils ont estimé de moitié plus grand qu'il n'est en effet.

Tous ces moyens étant défectueux, il en faut chercher d'autres qui soient exempts de tous les défauts qui leur sont imputés, et qui puissent en avoir toutes les bonnes qualités, et même celles qui leur manquent. Ces moyens sont tout trouvés ; ce sera la dîme royale, si le roi l'a pour agréable, prise proportionnellement sur tout ce qui porte revenu. Ce système n'est pas nouveau, il y a plus de trois mille ans que l'Ecriture sainte en a parlé, et l'histoire profane nous apprend que les plus grands Etats s'en sont heureusement servis. Les empereurs grecs et romains l'ont employé; nos rois de la première et seconde race l'ont fait aussi, et beaucoup d'autres s'en servent encore en plusieurs parties du monde, au grand bien de leur pays. On prétend que le roi d'Espagne s'en sert dans l'Amérique et dans les îles, et que le grand Mogol et le roi de la Chine s'en servent aussi dans l'étendue de leurs empires.

En effet, l'établissement de la dîme royale imposée sur tous les fruits de la terre, d'une part, et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes, de l'autre, me paraît le moyen le mieux proportionné de tous; parce que l'une suit toujours son héritage qui rend à proportion de sa fertilité, et que l'autre se conforme au revenu notoire et non contesté. C'est le système le moins susceptible de corruption de tous, parce qu'il n'est soumis qu'à son tarif, et nullement à l'arbitrage des hommes...

Je me sens encore obligé d'honneur et de conscience de représenter à Sa Majesté qu'il m'a paru que de tout temps on n'avait pas eu assez d'égard en France pour le menu peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas ; aussi c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du royaume; c'est elle, cependant, qui est la plus considérable par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend; car c'est elle qui porte toutes les charges, qui a toujours le plus souffert et qui souffre encore le plus, et c'est sur elle aussi que tombe toute la diminution des

hommes qui arrive dans le royaume. Voici ce que l'application que je me suis donnée pour apprendre jusqu'où cela pourrait aller, m'en a découvert.

Par un mesurage fait sur les meilleures cartes de ce royaume, je trouve que la France, de l'étendue qu'elle est aujourd'hui, contient 30.000 lieues carrées ou environ, de 25 au degré, la lieue de 2.282 toises 3 pieds carrés, que chacune de ces lieues contient 4.688 arpents, 82 perches et demie de terres de toutes espèces, l'arpent de 100 perches carrées, et la perche de 20 pieds de long et de 400 pieds carrés. Ces 4.688 arpents 82 perches et demie divisés proportionnellement en terres vagues et vaines, places à bâtir, chemins, haies et fossés, étangs, rivières et ruisseaux, en terres labourables, prés, jardins, vignes, bois, et en toutes les parties qui peuvent composer un petit pays habitable de cette étendue, la fertilité du même pays supposée un peu au-dessous du médiocre; ces terres, enfin, cultivées, ensemencées, et la récolte faite, doivent produire par commune année de quoi nourrir 7 ou 800 personnes de tous âges et de tous sexes, sur le pied de 3 setiers de blé, mesure de Paris, par tête, le setier pesant net 240 livres, le poids du sac défalqué.

De sorte que, si la France était peuplée d'autant d'habitants qu'elle en pourrait nourrir de son cru, elle en contiendrait sur le pied de 700 par lieue carrée, 21 millions, et, sur le pied de 800, 24 millions. Et par des dénombrements, que j'ai supputés, de quelque provinces du royaume et de plusieurs autres petites parties, il se trouve que la lieue carrée commune de ces provinces ne revient qu'à 627 personnes et demie, de tous âges et de tous sexes ; encore ai-je lieu de me défier que cette quantité puisse se soutenir dans toute l'étendue du royaume ; car il y a bien de mauvais pays dont je n'ai pas les dénombrements. Je trouve donc au premier cas, c'est à dire de 700 personnes à la lieue carrée, qu'il manque 72 personnes et demie par lieue carrée, et au second, de 800 à la même lieue, qu'il en manque 172 et demie; ce qui revient, au premier, à 2.175.000 âmes de différence par tout le royaume, et dans l'autre, à 5.175.000, qui est à peu près autant qu'il y en peut avoir dans l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, et tout cela en diminution de la

partie basse du peuple, qui remplit à ses dépens les villes qui se font dans la haute par les gens qui s'élèvent et qui font fortune.

C'est encore la partie basse du peuple qui, par son travail et son commerce, et par ce qu'elle paye au roi, l'enrichit et tout son royaume; c'est elle qui fournit tous les soldats et matelots de ses armées de terre et de mer, et grand nombre d'officiers, tous les marchands et les petits officiers de judicature ; c'est elle qui exerce et qui remplit tous les arts et métiers; c'est elle qui fait tout le commerce et les manufactures de ce royaume, qui fournit tous les laboureurs, vignerons et manouvriers de la campagne ; qui garde et nourrit les bestiaux: qui sème les blés et les recueille ; qui façonne les vignes et fait le vin, et, pour achever de le dire en peu de mots, c'est elle qui fait tous les gros et menus ouvrages de la campagne et des villes.

Voilà en quoi consiste cette partie du peuple si utile et si méprisée, qui a tant souffert, et qui souffre tant à l'heure que j'écris ceci. On peut espérer que l'établissement de la dîme royale pourra réparer tout cela en moins de quinze année de temps, et remettre le royaume dans une abondance parfaite d'hommes et de biens ; car quand les peuples ne seront pas si oppressés, ils se marieront plus hardiment; ils se vêtiront et nourrirront mieux; leurs enfants seront plus robustes et mieux élevés ; ils prendront un plus grand soin de leurs affaires ; enfin, ils travailleront avec plus de force et de courage, quand ils verront que la principale partie du profit qu'ils y feront leur demeure.

Il est constant que la grandeur des rois se mesure par le nombre de leurs sujets ; c'est en quoi consiste leur bien, leur bonheur, leurs richesses, leurs forces, leur fortune, et toute la considération qu'ils ont dans le monde. On ne saurait donc rien faire de mieux pour leur service et pour leur gloire, que de leur remettre souvent cette maxime devant les yeux ; car puisque c'est en cela que consiste tout leur bonheur, ils ne sauraient trop se donner de soin pour la conservation et augmentation de ce peuple qui leur doit être si cher.

VAUBAN,

La Dîme royale, éd. Georges Michel, pp. 2 et 15.

Voici quelques détails de statistique administrative qui, pour offrir la sécheresse d'un rapport, n'en sont pas moins significatifs et qui, s'ils n'ont rien de littéraire, ont du moins la valeur d'un document historique.

...Dans l'élection de Vézelay, le commun du peuple boit rarement du vin, ne mange pas trois fois de la viande en un an et un peu de sel. Il ne faut donc pas s'étonner si des peuples si mal nourris ont si peu de force. A quoi il faut ajouter que ce qu'ils souffrent de la nudité y contribue beaucoup, les trois quarts n'étant vêtus, hiver et été, que de toile à demi pourrie et déchirée et chaussés de sabots, dans lesquels ils ont le pied nu toute l'année. L'extrême pauvreté où ils sont réduits (car ils ne possèdent pas un pouce de terre) retombe par contre-coup sur les bourgeois des villes et de la campagne, qui sont un peu aisés, et sur la noblesse et le clergé, parce que, prenant leurs terres à bail de métairie, il faut que le maître qui veut avoir un nouveau métayer commence par le dégager et payer ses dettes, garnir sa métairie de bestiaux et le nourrir, lui et sa famille, une année d'avance à ses dépens. Le pauvre peuple y est encore accablé d'une autre façon, par les prêts de blé et d'argent que les aisés leur font dans leurs besoins, au moyen desquels ils exercent une grosse usure sur eux.

Comme on ne peut guère pousser la misère plus loin, elle ne manque pas aussi de produire les effets qui lui sont ordinaires, qui sont : 1° de rendre les peuples faibles et malsains, spécialement les enfants, dont il en meurt beaucoup[1] par défaut de bonne nourriture ; 2° les hommes fainéants et découragés, comme gens persuadés que du fruit de leur travail il n'y aura que la moindre et plus mauvaise partie qui tourne à leur profit ; 3° menteurs, larrons, gens de mauvaise foi, toujours prêts à jurer faux, pourvu qu'on les paie, et à s'enivrer, sitôt qu'ils peuvent avoir de quoi.

Dans cette seule élection on compte :

1. Desquels enfants *il en meurt beaucoup*. *En* a le sens partitif. C'est comme si l'on disait : parmi lesquels il en meurt beaucoup. Les pronoms *dont* et *en* ne représentent pas le même groupe. Il n'y a donc pas pléonasme proprement dit.

441 familles de mendiants, qui font près de 2.000 personnes; c'est à dire la onzième partie du tout; le surplus du bas peuple est si pauvre, que s'ils ne sont pas encore réduits à la mendicité, ils en sont fort près.

VAUBAN, *Dîme royale.*

Nous avons vérifié que presque partout le nombre des familles a diminué considérablement, sans compter celles qui sont sorties à cause de la religion (révocation de l'Edit de Nantes). Que sont-elles donc devenues? La misère les a dissipées; elles sont allées demander l'aumône et ont péri ensuite dans les hôpitaux ou ailleurs.

On ne voit presque plus, dans les petites villes et à la campagne, de jeux ni de divertissements; tout y languit; tout y est triste, parce que la joie et le plaisir ne se trouvent que dans l'abondance, et à peine a-t-on le nécessaire. On remarquera ici sur cela un exemple particulier qu'on a vu à Laval. Il y avait autrefois, dans cette ville-là, cinq jeux de paume, dont un seul était affermé 1.350 livres. Il n'y a plus présentement que celui-là, qui est affermé 50 écus.

Dans les petites villes où l'on donnait en mariage à des filles d'un certain étage [1] 20.000 livres, par exemple, en argent, on leur donne à peine la moitié maintenant et on le donne en métairies, vignes et autres terres de peu de rapport et au delà de leur valeur; d'où vient que pour exprimer des terres de cette qualité, on les appelle, par une manière de parler qui a passé en proverbe « des terres à gendre ».

Il n'y a plus guère de paysans qui aient du bien en propre; ce qui est un grand mal.

Un autre mal très fâcheux est qu'il n'y a presque plus de laboureurs aisés. Autrefois ils étaient montés et fournis de tout ce qui était nécessaire pour l'exploitation des fermes; ils avaient des bestiaux pour le labour et pour l'engrais; ils avaient nombre de valets; ils pouvaient garder le blé qu'ils recueillaient et le vendaient dans la sai-

1. *D'un certain étage*, d'une certaine classe, d'une certaine condition. « Il tutoie en parlant ceux du plus haut *étage*. » Mol., *Misanthrope*.

son. Aujourd'hui, il n'y a plus que de pauvres métayers qui n'ont rien. Il faut que les maîtres leur fournissent les bestiaux, qu'ils leur avancent de quoi se nourrir, qu'ils paient leurs tailles et qu'ils prennent en paiement toute leur portion de la récolte, laquelle même quelquefois ne suffit pas. Aussi les métayers ne gagnent jamais rien. Ils sortent aussi gueux des métairies qu'ils y sont entrés. A peine peuvent-ils entretenir un valet. Dans leurs maisons, on voit une misère extrême. On les trouve couchés sur la paille, point d'habits que ceux qu'ils portent, qui sont fort méchants ; point de meubles, point de provisions pour la vie ; enfin tout y marque la nécessité.

Il y a beaucoup moins d'écoliers dans les collèges ; on commence d'avoir de la peine à trouver des prêtres.

(*Mémoires des commissaires du roi sur la misère des peuples*, 1687).

Ces détails sont confirmés par divers extraits de Boisguillebert ;

« C'est un fait qui ne peut être contesté que plus de la moitié de la France est en friche ou mal cultivée, c'est à dire beaucoup moins qu'elle ne le pourrait être et même qu'elle n'était autrefois, ce qui est encore plus ruineux que si le terroir était complètement abandonné, parce que le produit ne peut répondre aux frais de la culture. »

(*Détail de la France*, art. 6.)

Il y a un canton de Normandie, autour des rivières de Seine et d'Eure, presque tout composé de vignobles, dont les revenus sont à la sixième partie de ce qu'ils étaient, il y a trente ans ; en sorte qu'il faut qu'il y ait plus de deux millions de diminution par an, tant dans son commerce que dans le produit ordinaire des fonds, et la voix universelle est que c'est un impôt, qu'on appelle le *grand droit*, qui a causé cet effet. On a arraché et on arrache tous les jours la plupart des vignes, pour laisser les terres en friche. La faute en est aux traitants. Les officiers de ces armées désolantes se sont beaucoup plus enrichis que dans toutes les guerres, quelles qu'elles soient, n'ont jamais pu

faire les généraux les plus intéressés et les plus décriés.

Les octrois de la ville de Mantes sur les vins qui passent par eau produisaient, il y a quarante ans, 6 à 7.000 livres; ils ont été adjugés récemment à 420 francs.

(*Mémoires de Boisguillebert*, 1704.)

EXTRÊME MISÈRE — POPULARITÉ ET RARE MAGNANIMITÉ DE BOUFFLERS (1709)

La cherté de toutes choses, et du pain surtout, avait causé de fréquentes émotions [1] dans toutes les différentes parties du royaume. Paris s'en était souvent senti, et quoique on eût fait demeurer près d'une moitié plus qu'à l'ordinaire du régiment des gardes, pour la garde des marchés et des lieux suspects, cette précaution n'avait pas empêché force désordres, en plusieurs desquels Argenson courut risque de la vie.

Monseigneur, venant et retournant de l'Opéra, avait été plus d'une fois assailli par la populace et par des femmes en grandnombre, criant du pain [2], jusque-là qu'il en avait eu peur au milieu de ses gardes, qui ne les osaient dissiper de peur de pis. Il s'en était tiré en faisant jeter de l'argent et promettant merveilles ; mais comme elles ne suivirent pas, il n'osait plus venir à Paris.

Le roi en entendit lui-même d'assez fortes, de ses fenêtres, du peuple de Versailles qui criait dans les rues. Les discours étaient hardis et fréquents, et les plaintes vives et fort peu mesurées contre le gouvernement, et même contre sa personne, par les rues et par les places, jusqu'à s'exhorter les uns les autres à n'être plus si endurants, et qu'il ne leur pouvait arriver pis que ce qu'ils souffraient, et de mourir [3] de faim.

Pour amuser ce peuple, on employa les fainéants et

1. *Emotions*, soulèvements, émeutes.
2. Demandant à grands cris du pain.
3. *Il ne leur pouvait* rien *arriver pis... que de mourir de faim.*

les pauvres à raser une assez grosse butte de terre qui était demeurée sur le boulevard, entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin, et on y distribuait par ordre du mauvais pain aux travailleurs pour tout salaire, et en petite quantité à chacun.

Il arriva que, le mardi matin 20 août, le pain manqua pour un grand nombre. Une femme entre autres cria fort haut, ce qui en excita d'autres. Les archers préposés à cette distribution menacèrent la femme, elle n'en cria que plus fort ; les archers la saisirent et la mirent indiscrètement[1] à un carcan voisin[2]. En un moment tout l'atelier accourut, arracha le carcan, courut les rues, pilla les boulangers et les pâtissiers. De main en main les boutiques se fermèrent. Le désordre[3] grossit et gagna les rues de proche en proche sans faire mal à personne, mais criant du pain, et en prenant partout.

Le maréchal de Boufflers, qui ne pensait à rien moins, était allé ce matin-là chez Bérenger, son notaire, dans ce voisinage. Surpris de l'effroi qu'il y trouva, et en apprenant la cause, il voulut aller lui-même tâcher de l'apaiser malgré tout ce que le duc de Gramont, qu'il trouva chez le même notaire, put lui dire pour l'en détourner, et qui, l'y voyant résolu, alla avec lui. A cent pas de chez ce notaire, ils rencontrèrent le maréchal d'Huxelles dans son carrosse, qu'ils arrêtèrent pour lui demander des nouvelles, parce qu'il venait du côté de l'émotion. Il leur dit que ce n'était plus rien, les voulut empêcher de passer outre, et pour lui, gagna pays[4] en homme qui n'aimait pas le bruit et être fourré parmi ce désordre. Le maréchal et son beau-père continuèrent d'aller, trouvant, à mesure qu'ils avançaient, une grande épouvante, et qu'on leur criait des fenêtres de retourner, et qu'ils se feraient assommer[5].

1. *Indiscrètement* (sens latin : *in discernere*), sans discernement, par une violence maladroite et imprudente.

2. *Carcan*, cercle de fer avec lequel on attachait par le cou à un poteau celui qui avait commis quelque crime ou quelque délit. Il y avait plusieurs de ces appareils de justice dans Paris. Le plus connu était celui de la justice royale qui s'élevait aux Halles dans une tour appelée *pilori*.

3. *Le désordre*, pour la foule en désordre (*turba*), *grossit*, *sans faire mal à personne*, *mais criant du pain*, etc.

4. *Gagna pays*, locution vieillie pour dire : prit de l'avance.

5. Cette construction est embarrassée. Voici la suite régulière des proposi-

Arrivés au haut de la rue Saint-Denis, la foule et le tumulte firent juger au maréchal de Boufflers qu'il était temps de mettre pied à terre. Il s'avança ainsi à pied avec le duc de Gramont parmi ce peuple infini et furieux, à qui le maréchal demanda ce que c'était, pourquoi tout ce bruit, promettant du pain, et leur parlant de son mieux avec douceur et fermeté, leur remontrant que ce n'était pas là comme [1] il en fallait demander. Il fut écouté, il y eut des cris à plusieurs reprises de : Vive M. le maréchal de Boufflers, qui s'avançait toujours parmi la foule et lui parlait de son mieux. Il marcha ainsi avec le duc de Gramont le long de la rue aux Ours, et dans les rues voisines, jusqu'au plus fort de cette espèce de sédition. Le peuple le pria de représenter au roi sa misère et de lui obtenir du pain. Il le promit et, sur sa parole, tout s'apaisa et se dissipa, avec des remerciements et de nouvelles acclamations de : Vive M. le maréchal de Boufflers. Ce fut un véritable service.

Argenson y marchait avec des détachements des régiments des gardes françaises et suisses, et sans le maréchal il y aurait eu du sang de répandu qui aurait peut-être porté les choses fort loin. On faisait même déjà monter à cheval les mousquetaires.

A peine le maréchal était-il rentré chez lui à la Place-Royale avec son beau-père, qu'il fut averti que la sédition était encore bien plus grande au faubourg Saint-Antoine. Il y courut aussitôt avec le duc de Gramont, et l'apaisa comme il avait fait l'autre. Il revint après chez lui manger un morceau, et s'en alla à Versailles. Il ne voulut que sa chaise de poste, un laquais derrière et personne avec lui à cheval jusqu'au Cours, affectant de traverser tout Paris de la sorte. A peine fut-il sorti de chez lui à la Place-Royale, que le peuple des rues et les gens des boutiques se mirent à crier qu'il eût pitié d'eux, qu'il leur fît donner du pain, et toujours : Vive M. le maréchal de Boufflers ! Il fut conduit ainsi jusqu'au quai du Louvre.

En arrivant à Versailles, il alla droit chez Mme de

tions : *Le maréchal et son beau-père... trouvant... qu'on leur criait des fenêtres que,* s'ils ne retournaient pas, *ils se feraient assommer.*

1. Que ce n'était pas ainsi qu'il fallait en demander.

Maintenon, où il la trouva avec le roi, tous deux bien en peine. Il rendit compte de ce qui l'amenait et reçut de grands remerciements. Le roi lui offrit le commandement de Paris, troupes, bourgeoisie, police, etc., et le pressa de l'accepter ; mais le généreux maréchal préféra à cet honneur le rétablissement des choses dans leur ordre naturel. Il dit au roi que Paris avait un gouverneur auquel il ne déroberait pas les fonctions qui lui appartenaient, qu'il était honteux qu'il ne lui en restât pas une, et que le lieutenant de police et le prévôt des marchands les eussent toutes emblées[1] et partagées, jusque sur les troupes, et engagea le roi, dans ces moments de crainte, de les rendre au duc de Tresmes, qui les avait si bien perdues, ainsi que ses derniers prédécesseurs, qu'il lui fallut expédier une patente nouvelle pour lui rendre son autorité.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t, XIV, p. 1.

IMPOT DU DIXIÈME DENIER

Rien n'accuse davantage le mauvais état des affaires et l'épuisement général des finances que les moyens désespérés qui furent pris pour y porter un remède. L'impôt du dixième denier perpétré par Desmarets, accepté par le roi et passé sans examen au Conseil des finances, vint aggraver les autres impôts, déjà écrasants, et plongea le public dans la stupeur. C'est cette situation lamentable que Saint-Simon expose avec la passion et la fureur de son style (1710). « L'homme qui écrit ainsi, dit Taine, palpite et frémit tout entier comme un prisonnier devant des cannibales ; le mot y est : « Bureau d'anthropophages. » *Essais de Critique et d'histoire*, p. 220.

L'impossibilité, trop bassement éprouvée, d'obtenir la paix, et l'épuisement où était le royaume, jetèrent le roi dans les plus cruelles angoisses, et Desmarets dans le plus funeste embarras. Les papiers de toutes les espèces dont le commerce se trouvait inondé, et qui tous avaient plus ou moins perdu crédit, faisaient un chaos dont on n'apercevait point le remède : billets d'Etat, billets de monnaie,

1. *Emblées*, prises, ravies. Voir p. 172, note 3.

billets des receveurs généraux, billets sur les tailles, billets d'ustensile, étaient la ruine des particuliers que le roi forçait de prendre en paiement de lui, qui perdaient moitié, deux tiers et plus, et avec le roi comme avec les autres. Ces escomptes enrichissaient les gens d'argent et de finance aux dépens du public, et la circulation de l'argent ne se faisait plus, parce que l'espèce manquait, parce que le roi ne payait plus personne et qu'il tirait toujours, et que ce qu'il y avait d'espèces hors de ses mains était bien enfermé dans les coffres des partisans. La capitation doublée et triplée à volonté arbitraire des intendants des provinces, les marchandises et des denrées de toute espèce imposées en droit au quadruple de leur valeur, taxes d'aisés [1] et autres de toute nature et sur toutes sortes de choses, tout cela écrasait nobles et roturiers, seigneurs et gens d'église, sans que ce qu'il en revenait au roi pût suffire, qui tirait le sang de tous ses sujets sans distinction, qui en exprimait jusqu'au pus, et qui enrichissait une armée infinie de traitants et d'employés à ces divers genres d'impôts entre les mains de qui en demeurait la plus grande et la plus claire partie.

Desmarets, en qui enfin le roi avait été forcé de mettre toute sa confiance pour les finances, imagina d'établir, en sus de tant d'impôts, cette dîme royale sur tous biens de chaque communauté, et de chaque particulier du royaume que le maréchal de Vauban d'une façon, et que Boisguilbert de l'autre, avaient autrefois proposée, ainsi que je l'ai rapporté alors, comme une taxe unique, simple, qui suffirait à tout, qui entrerait tout entière dans les coffres du roi, au moyen de laquelle tout autre impôt serait aboli, même la taille et jusque [2] son nom. On a vu au même lieu et avec quel succès [3], que les financiers en frémirent, que les ministres en rugirent, avec quel anathème cela fut rejeté, et à

1. *Taxes d'aisés*, de gens aisés. « Il taxa *les aisés* et les malaisés. » La Rochefoucauld.

2. *Jusque*. Nous avons déjà remarqué cet adverbe comme synonyme de *même*.

3. *On a vu au même lieu* aussi (*et*) *avec quel succès* la chose se passa, c'est à dire quelle fut l'issue, quel fut le résultat de cette affaire. On a vu *que les financiers en frémirent*, etc.

quel point ces deux excellents et habiles citoyens en demeurèrent perdus. C'est dont [1] il faut se souvenir ici, puisque Desmarets, qui n'avait pas perdu de vue ce système, non comme soulagement et remède, crime irrémissible dans la doctrine financière, mais comme surcroît, y eut maintenant recours [2].

Sans dire mot à personne, il fit son projet qu'il donna à examiner et à limer à un bureau qu'il composa exprès et uniquement de Bouville, conseiller d'Etat, mari de sa sœur ; Nointel, conseiller d'Etat, frère de sa femme ; Vaubourg, conseiller d'Etat, son frère ; Bercy, intendant des Finances, son gendre ; Harlay-Cœli, maître des requêtes, son affidé, mort depuis conseiller d'Etat et intendant de Paris, et de trois maîtres financiers. Ce fut donc à ces gens si bien triés à digérer l'affaire, à en diriger l'exécution et à en dresser l'édit. Nointel, seul d'entre eux, eut horreur d'une exaction si monstrueuse, et sous prétexte du travail du bureau qu'il avait des vivres des armées, il s'excusa d'entrer en celui-ci ; il fut imité par un des trois traitants, à qui apparemment il restait encore quelque sorte d'âme. On fut étonné que Vaubourg ne s'en fût point retiré, lui qui avait beaucoup de probité et de piété, et qui s'était retiré des intendances par scrupule, où il avait longtemps et bien servi.

Ces commissaires travaillèrent donc avec assiduité et grande peine à surmonter les difficultés qui se présentaient de toutes parts. Il fallait d'abord tirer de chacun une confession de bonne foi, nette et précise, de son bien, de ses dettes actives et passives, de la nature de tout cela. Il en fallait exiger des preuves certaines et trouver les moyens de n'y être pas trompé. Sur ces points roulèrent toutes les difficultés. On compta pour rien la désolation [3] de l'impôt même dans une multitude d'hommes de tous les états si

1. *C'est* ce *dont*.

2. Ces impôts représentaient le dixième des revenus de toutes les terres, même de celles de la noblesse et du clergé. La noblesse témoigna un vif mécontentement de cette invention qui la mettait au rang du simple peuple, et le dixième fut aboli bientôt après. C'était le même impôt que la capitation, mais perçu sur les terres et non sur les personnes. L'impôt fut très onéreux parce que les *non-taillables*, les nobles, trouvèrent encore le moyen de s'y soustraire.

3. *La désolation* causée par *l'impôt*.

prodigieuse, et leur désespoir d'être forcé à révéler eux-mêmes le secret de leur famille, la turpitude d'un si grand nombre[1], le manque de bien suppléé par la réputation et le crédit, dont la cessation allait jeter dans une ruine inévitable, la discussion des facultés[2] de chacun, la combustion des familles par ces cruelles manifestations et par cette lampe portée sur leurs parties les plus honteuses ; en un mot, plus que le cousin germain de ces dénombrements impies qui ont toujours indigné le Créateur et appesanti sa main sur ceux qui les ont fait faire, et presque toujours attiré d'éclatants châtiments.

Moins d'un mois suffit à la pénétration de ces humains commissaires pour rendre bon compte de ce doux projet au cyclope[3] qui les en avait chargés. Il revit avec eux l'édit qu'ils en avaient dressé tout hérissé de foudre contre les délinquants qui seraient convaincus, mais qui n'avait aucun égard aux charges que les biens portent par leur nature, et dès lors il ne fut plus question que de le faire passer.

Alors Desmarets proposa au roi cette affaire dont il sut bien faire sa cour ; mais le roi, quelque accoutumé qu'il fût aux impôts les plus énormes, ne laissa pas de s'épouvanter de celui-ci. Depuis longtemps il n'entendait parler que des plus extrêmes misères ; ce surcroît l'inquiéta jusqu'à l'attrister d'une manière si sensible, que ses valets intérieurs s'en aperçurent dans les cabinets plusieurs jours de suite, et assez pour en être si en peine, que Maréchal, qui m'a conté toute cette curieuse anecdote, se hasarda de lui parler de cette tristesse qu'il remarquait, et qui était telle depuis plusieurs jours, qu'il craignait pour sa santé. Le roi lui avoua qu'il sentait des peines infinies, et se jeta vaguement sur la situation des affaires. Huit ou dix jours après, et toujours la même mélancolie, le roi reprit son calme accoutumé. Il appela Maréchal, et, seul avec lui, il lui dit que, maintenant qu'il se sentait au large, il voulait bien lui dire ce qui l'avait si vivement peiné, et ce qui avait mis fin à ses peines.

1. *La turpitude d'un si grand nombre* de ces secrets.
2. *Facultés*. Ce mot a son sens latin de ressources : *facultates*.
3. *Humains commissaires, doux projet, cyclope :* quelle ironie et quel mépris haineux dans tous ces mots !

Alors il lui conta que l'extrême besoin de ses affaires l'avait forcé à de furieux impôts ; que l'état où elles se trouvaient réduites le mettait dans la nécessité de les augmenter très considérablement ; que, outre la compassion, les scrupules de prendre ainsi les biens de tout le monde l'avait fort tourmenté ; qu'à la fin il s'en était ouvert au père Tellier, qui lui avait demandé quelques jours à [1] y penser, et qu'il était revenu avec une consultation des plus habiles docteurs de Sorbonne, qui décidait nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, et que, quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait ; qu'il avouait que cette décision l'avait mis fort au large, ôté tous ses scrupules, et lui avait rendu le calme et la tranquillité qu'il avait perdus. Maréchal fut si étonné, si éperdu d'entendre ce récit, qu'il ne put proférer un seul mot. Heureusement pour lui le roi le quitta dès qu'il le lui eut fait, et Maréchal resta quelque temps seul en même place, ne sachant presque où il en était. Cette anecdote, qu'il me conta peu de jours après, et dont il était presque encore dans le premier effroi, n'a pas besoin de commentaire ; elle montre, sans qu'on ait besoin de le dire, ce qu'est un roi livré à un pareil confesseur, et qui ne parle qu'à lui, et ce que devient un Etat livré en de telles mains.

Maintenant il faut dire ce que c'était que le Conseil des Finances, et ce qui s'y faisait, ce qui est de même encore aujourd'hui. Le roi le tenait tous les mardis matin et les samedis matin encore ; mais celui des samedis était supprimé toujours à Marly. Outre Monseigneur et Mgr le duc de Bourgogne qui entraient en tous, il était composé du chancelier, parce qu'il avait été contrôleur général ; du duc de Beauvilliers, comme chef du Conseil des Finances ; de Desmarets, comme contrôleur général et de deux conseillers d'Etat, comme conseillers du Conseil royal des Finances, qui étaient lors Pelletier de Sousi, et Daguesseau, père du chancelier d'aujourd'hui. Il faut se souvenir ici de ce qui a été rapporté ailleurs de la création de l'inutile charge de chef de ce Conseil, lorsque Colbert, pour perdre Fouquet et se rendre maître des Finances, persuada au roi d'en supprimer le surintendant, et d'en

1. Pour y penser.

faire la fonction lui-même. Ainsi ce Conseil se passait presque entier en signatures et en bons, que le roi mettait et faisait au lieu du surintendant, en jugements d'affaires entre particuliers, que leur nature ou la volonté du ministre y portait, et en appel du jugement du Conseil des prises des vaisseaux ennemis, mais marchands, que tenait chez lui M. le comte de Toulouse, dont l'appel venait au Conseil des Finances, que Pontchartrain y rapportait, et où pour ces affaires seulement le comte de Toulouse entrait avec voix délibérative. Toutes les autres y étaient rapportées par le contrôleur général, où le comte de Toulouse et Pontchartrain n'entraient pas. Rien autre n'y était agité ni délibéré. Tout ce qui s'appelle affaires de finances : taxes, impôts, droits, impositions de toute espèce, nouveaux [1], augmentation des anciens, régies de toutes les sortes, tout cela est fait par le contrôleur général seul chez lui, avec un intendant des finances dont la fonction est d'être son commis, quelquefois, avec le traitant seul. Si la chose est considérable à un certain point, elle est rapportée au roi par le contrôleur général seul, dans son travail avec lui tête à tête, tellement qu'il sort des arrêts du Conseil des finances qui n'ont jamais vu que le cabinet du contrôleur général, et des édits bursaux les plus ruineux qui de même n'ont pas été portés ailleurs, que le secrétaire d'Etat ne peut refuser de signer, ni le chancelier de viser et sceller sans voir, sur la simple signature du contrôleur général, et ceux qui entrent au Conseil des Finances n'en apprennent rien que par l'impression de ces pièces devenues publiques, comme tous les particuliers les plus éloignés des affaires. Cela se passait ainsi alors, et s'est toujours continué de même depuis jusqu'à aujourd'hui.

L'établissement de la capitation fut proposé, et passa sans examen au Conseil des Finances, comme je l'ai raconté en son lieu, singularité donnée à l'énormité de cette espèce de dénombrement. La même énormité redoublée engagea Desmarets à la même cérémonie, ou plutôt au même jeu. Le roi, mis au large par le père Tellier et sa consultation de Sorbonne, ne douta plus que tous les biens de tous ses

1. *Nouveaux* impôts,

sujets ne fussent siens, et que ce qu'il n'en prenait pas et qu'il leur laissait ne fût pure grâce. Ainsi il ne fit plus de difficulté de les prendre à toutes mains et en toutes les sortes ; il goûta [1] donc le dixième en sus de tous les autres droits, impôts et affaires extraordinaires, et Desmarets n'eut plus qu'à exécuter. Ainsi le mardi matin, 30 septembre, Desmarets entra au Conseil des Finances avec l'édit du dixième dans son sac.

Il y avait déjà quelques jours que chacun savait la bombe en l'air, et en frémissait avec ce reste d'espérance qui n'est fondé que sur le désir, et toute la cour ainsi que Paris attendait dans une morne tristesse ce qui en allait arriver. On s'en parlait à l'oreille, et bien que ce projet près d'éclore fût déjà exprès rendu public, personne n'en osait parler tout haut. Ceux du Conseil des Finances y entrèrent ce jour-là sans en savoir davantage que le public, ni même si l'affaire baiserait [2] ou non le bureau de ce Conseil.

Tout le monde assis, et Desmarets tirant un gros cahier de son sac, le roi prit la parole et dit que l'impossibilité d'avoir la paix, et l'extrême difficulté de soutenir la guerre, avaient fait travailler Desmarets à trouver des moyens extraordinaires qui lui paraissaient bons ; qu'il lui en avait rendu compte, et qu'il avait été du même avis quoique bien fâché d'être réduit à ces secours ; qu'il ne doutait pas qu'ils ne fussent d'avis semblable après que Desmarets le leur aurait expliqué.

Après une préface si décisive et si contraire à la coutume du roi, Desmarets fit un discours pathétique sur l'opiniâtreté des ennemis et l'épuisement des finances, court et plein d'autorité, qu'il conclut par dire qu'entre laisser le royaume en proie à leurs armes ou se servir des seuls expédients qui restaient, lui n'en sachant aucuns autres, il croyait encore moins dur de les mettre en usage que de souffrir l'entrée des ennemis dans toutes les provinces de France ; qu'il s'agissait de l'imposition du dixième denier sans exception de personne ; qu'outre la raison d'impossi-

1. *Il goûta,* il approuva.
2. Toucherait le bureau, serait déposée sur le bureau.

bilité susdite, chacun encore y trouverait son compte, parce que cette levée qui serait modique pour chacun en comparaison de ce qu'il avait sur le roi en rentes et en bienfaits (mais outre cette iniquité criante à ceux-là, combien de gens qui n'avaient rien du roi ni sur le roi !) en procurerait le paiement régulier désormais, et par là un recouvrement de moyens pour tous les particuliers et une circulation pour le général qui remettrait une sorte de petite abondance et de mouvement d'argent; qu'il avait tâché de prévenir tous les inconvénients tant pour le roi que pour ses sujets, et que ces messieurs en jugeraient mieux par la lecture de l'édit même qu'il allait faire, que par tout ce qu'il leur en pourrait dire de plus. Aussitôt, et sans attendre de réponse, il se mit à lire l'édit, et il le lut d'un bout à l'autre tout de suite sans aucune interruption, puis il se tut.

Personne ne prenant la parole, le roi demanda l'avis à Daguesseau, à qui, comme le dernier du Conseil, c'était à parler le premier. Ce digne magistrat répondit que l'affaire lui paraissait d'une si grande importance, qu'il n'en pouvait dire ainsi son avis sur-le-champ; qu'il lui faudrait pour le former lire longtemps chez lui l'édit, tant sur la chose même que sur la forme, partant qu'il suppliait le roi de le dispenser d'opiner là-dessus. Le roi dit que Daguesseau avait raison[1], que l'examen qu'il demandait était même inutile puisqu'il ne pouvait être travaillé plus que ce qu'avait fait Desmarets, qui était d'avis de faire cet édit, et tel qu'ils le venaient d'entendre; que c'était aussi son sentiment à lui à qui Desmarets en avait rendu compte, et qu'ainsi ce ne serait que perdre le temps que de le discuter davantage.

Tous se turent, hormis le duc de Beauvilliers qui, séduit[2] par le neveu de Colbert son beau-père, qu'il croyait un oracle en finances, et touché de la réduction à l'impossible, dit en peu de mots que, tout fâcheux qu'il reconnût ce

1. *Le roi dit que Daguesseau avait raison*, en déclarant que la question était grave et demandait un long examen. Mais il ajoutait aussitôt que cet examen était inutile, après celui qu'en avait fait Desmarets. La suite des idées avait besoin d'être rétablie dans cette phrase.

2. *Séduit*, trompé.

secours, il ne pouvait ne le pas préférer à voir les ennemis ravager la France, ni trouver que ce parti ne fût plus salutaire à ceux-là même qui en souffriraient le plus.

Ainsi fut bâclée cette sanglante affaire, et immédiatement après signée, scellée, enregistrée parmi les sanglots suffoqués, et publiée parmi les plus douces, mais les plus pitoyables plaintes. La levée ni le produit n'en furent pas tels à beaucoup près qu'on se l'était figuré dans ce bureau d'anthropophages[1], et le roi ne paya non plus un seul denier à personne qu'il faisait auparavant. Ainsi tourna en fumée ce beau soulagement, cette sorte de petite abondance, cette circulation et ce mouvement d'argent, lénitif unique du beau discours de Desmarets. Je sus dès le lendemain tout le détail que je viens de rapporter, par le chancelier. Quelques jours après la publication de l'édit, il se répandit qu'il s'y était opposé avec vigueur au Conseil des Finances; cela lui fit grand honneur, mais il s'en fit un bien plus véritable en rejetant hautement le faux[2]. Il avoua à quiconque lui en parla qu'il s'était tu absolument, qu'il n'avait pas été mis à portée de dire un seul mot là-dessus ; qu'il en était même bien aise, parce que tout ce qu'il aurait pu dire n'aurait rien changé à une résolution de ce poids, absolument prise, dont on ne leur avait parlé que par forme, cérémonie qui l'avait même surpris. D'ailleurs il ne se cacha pas de blâmer cette invention affreuse avec toute l'amertume que méritait un remède tourné en poison.

Le maréchal de Vauban était mort de douleur du succès de son zèle, et de son livre, comme je l'ai raconté en son lieu. Le pauvre Boisguilbert, qui avait survécu à l'exil que le sien lui avait coûté, conçut une affliction extrême de ce que, pour n'avoir songé qu'au bien de l'Etat et au soulagement universel de tous ses membres, il se trouvait l'innocent donneur d'avis d'un si exécrable monopole, lui qui n'avait imaginé et proposé le dixième denier qu'en haine et pour la destruction totale de la taille et de tout monopole, et soutint constamment que ce dixième denier

1. *Bureau d'anthropophages :* quel mot sanglant pour flétrir ce conseil et ses opérations !

2. *Le faux*, c'est à dire la fausse nouvelle de sa protestation.

en sus des monopoles ne produirait presque rien, par le défaut de circulation et de débit qui formait l'impuissance, et l'événement fit voir en bref qu'il ne se trompait pas. Ainsi tout homme, sans aucun excepter, se vit en proie aux exacteurs, réduit à supputer et à discuter avec eux son propre patrimoine, à recevoir leur attache et leur protection sous les peines les plus terribles, à montrer en public tous les secrets de sa famille, à produire lui-même au grand jour les turpitudes domestiques enveloppées jusqu'alors sous les replis des précautions les plus sages, les plus multipliées. La plupart à convaincre et vainement [1], qu'eux-mêmes propriétaires ne jouissaient pas de la dixième partie de leurs fonds. Le Languedoc entier, quoique sous le joug du comité Basville, offrit en corps d'abandonner au roi tous ses biens sans réserve, moyennant assurance d'en pouvoir conserver quitte et franche la dixième partie, et le demanda comme une grâce. La proposition non-seulement ne fut pas écoutée, mais réputée à injure et rudement tancée. Il ne fut donc que trop manifeste que la plupart payèrent le quint [2], le quart, le tiers de leurs biens par cette dîme seule, et que par conséquent ils furent réduits aux dernières extrémités. Les seuls financiers s'en sauvèrent par leurs portefeuilles inconnus, et par la protection de leurs semblables devenus les maîtres de tous les biens des Français de tous les ordres. Les protecteurs du dixième denier virent clairement toutes ces horreurs sans être capables d'en être touchés.

Quelques jours après la publication de l'édit, Monseigneur, par grand extraordinaire, alla dîner à la Ménagerie avec les princes ses enfants et leurs épouses, et des dames en petit nombre. Là, Mgr le duc de Bourgogne, moins gêné que d'ordinaire, se mit [3] sur les partisans, dit qu'il fallait qu'il en parlât, parce qu'il en avait jusqu'à la gorge, déclama contre le dixième denier et contre cette multitude d'autres impôts, s'expliqua avec plus que de la dureté sur les financiers et les traitants, même sur les gens de

1. *La plupart* réduits à s'efforcer *vainement* de *convaincre qu'eux-mêmes*, etc.
2. *Le quint*, le cinquième.
3. *Se mit*, amena la conversation *sur les partisans*.

finances, et par cette juste et sainte colère, rappela le souvenir de saint Louis, de Louis XII, père du peuple, et de Louis-le-Juste. Monseigneur, ému par cette sorte d'emportement de son fils qui lui était si peu ordinaire, y entra aussi un peu avec lui, et montra de la colère de tant d'exactions aussi nuisibles que barbares, et de tant de gens de néant si monstrueusement enrichis de ce sang, et tous deux surprirent infiniment ce peu de témoins qui les entendirent et les consolèrent un peu dans l'espérance en eux de quelque ressource [1].

Mais le décret en était porté ; le vrai successeur de Louis XIV était le fils d'un rat de cave [2], qui ajouta dans son long et funeste gouvernement à tout ce qui s'était auparavant inventé en ce genre, et qui mit les publicains et leurs vastes armées en effroi, et s'il était possible, en honneur [3], par la vénération qu'il leur porta, la puissance et le crédit sans bornes qu'il leur donna, le respect odieux qu'il leur fit porter par les plus grands et par tout le monde, et les grâces et les distinctions de la cour, de l'Eglise et de la guerre, qu'ils partagèrent avec les seigneurs, même avec préférence, jusqu'à pas une desquelles [4] jusqu'alors aucun d'eux n'avait osé lever les yeux.

SAINT-SIMON,

Mémoires, éd. Delloye, t. XVI, p. 107.

1. *Dans l'espérance* que, en leur qualité de fils et de petit-fils du roi, ils pourraient quelque chose pour amender ce terrible impôt ou en adoucir l'application.

2. *Mais... le vrai successeur de Louis XIV* ce ne furent ni Mgr le Dauphin, ni Mgr le duc de Bourgogne ; *c'était le fils d'un rat de cave,* le neveu de Colbert, Desmarets, le sinistre contrôleur général.

3. Il fit redouter et même honorer tous ces partisans et fermiers généraux d'impôts.

4. *Jusqu'à pas une desquelles.* Grâce à Desmarets, ces *publicains, monstrueusement enrichis de ce sang du peuple*, entrèrent en concurrence *avec les seigneurs* les mieux titrés ; que dis-je ? ils leur furent même préférés dans la distribution de ces grâces et distinctions si convoitées, vers lesquelles *aucun d'eux jusqu'alors n'avait osé lever les yeux.* Cette longue phrase, riche d'idées, mais lourde et obscure à force de traîner, et de charrier avec elle des termes abstraits, des incidentes, des *qui* et des *que,* peut être donnée comme un spécimen caractéristique du style de Saint-Simon. Nous l'avons coupée à dessein, allégée et même traduite.

COMMENT LE DUC DE BOURGOGNE ENTEND RÉGNER APRÈS LOUIS XIV

Amélioration, mais non suppression du régime monarchique

Les fautes de Louis XIV, les abus de son règne ont trouvé dans le duc de Bourgogne, son petit-fils, appelé à régner après lui, un témoin impartial, un censeur respectueux et sincère. Ses idées, ses plans de gouvernement peuvent laisser quelque chose à désirer ; mais ils prouvent deux choses : d'abord qu'il y avait des abus à réformer, ensuite que la réforme de ces abus n'impliquait pas nécessairement un changement de régime, qu'on pouvait, sans changer le régime, l'améliorer en corrigeant ses imperfections. Va-t-on, pour quelques lézardes qu'on aura vues dans un édifice, renverser cet édifice de fond en comble et le refaire à neuf ? Parce qu'on a relevé des désordres sous la monarchie, on n'est pas pour cela un adversaire, un destructeur de cette monarchie. On en veut aux désordres, mais non au régime qui les a vus naître. Si, après Louis XIV, un roi clairvoyant, avisé et énergique, eût mis la main à cette œuvre d'évolution et de réforme, peut-être eût-il empêché, en la rendant inutile, l'œuvre de la Révolution. Quelle que fût la valeur pratique de ces plans de Gouvernement que Saint-Simon nous expose après en avoir reçu la confidence (1712), l'idée d'une sage réforme ne pouvait-elle pas sauver la monarchie en l'améliorant et en supprimant ses abus ? Il n'était pas encore trop tard.

Le prince, après quelques mots de préface sur ce qu'il savait par M. de Beauvilliers qu'on pouvait sûrement me parler de tout, avoua la vérité de ce que je disais, et tomba incontinent sur les ministres. Il s'étendit sur l'autorité sans bornes qu'ils avaient usurpée, sur celle qu'ils s'étaient acquise sur le roi, sur le dangereux usage qu'ils en pouvaient faire, sur l'impossibilité de faire rien passer au roi, ni du roi à personne, sans leur entremise, et, sans nommer aucun d'eux, il me fit bien clairement entendre que cette forme de gouvernement était entièrement contraire à son goût et à ses maximes. Revenant de là tendrement au roi, il se plaignit de la mauvaise éducation qu'il avait eue, et des pernicieuses mains dans lesquelles il était successivement tombé ; que, par là, sous prétexte de politique et d'autorité dont tout le pouvoir et tout l'utile n'étaient que pour les ministres, son cœur, naturellement bon et juste, avait sans cesse été détourné du droit chemin,

sans s'en apercevoir; qu'un long usage l'avait confirmé dans ces routes une fois prises et avait rendu le royaume très malheureux.

Saint-Simon,
Mémoires, t. XVIII, p. 6.

Il se mit sur la différence d'une extraction qui tire toute celle qui la distingue si grandement de son habilité[1] innée à la couronne, d'avec une autre qui n'est due qu'à un crime séducteur et scandaleux qui ne porte avec soi qu'infamie. Il parcourut les divers et nombreux degrés par lesquels les bâtards, car ce mot fut souvent employé, étaient montés au niveau des princes du sang, et qui, pour leur avantage, avaient élevé ce niveau de tant d'autres degrés à nos dépens. Il traita de nouveau le point du sacre énoncé dans l'édit, et, s'il lui avait paru intolérable dans les princes du sang, il lui sembla odieux ét presque sacrilège dans les légitimés. Dans tout cela, néanmoins, de fréquents retours de respect, d'attendrissement même et de compassion pour le roi, qui me firent admirer souvent la juste alliance du bon fils et du bon prince dans ce Dauphin si éclairé. Sur la fin se concentrant en lui-même : « C'est un grand malheur, me dit-il, d'avoir de ces sortes d'enfants. Jusqu'ici Dieu me fait la grâce d'être éloigné de cette route ; il ne faut pas s'en élever. Je ne sais ce qui m'arrivera dans la suite. Je puis tomber dans toutes sortes de désordres, je prie Dieu de m'en préserver ! mais je crois que si j'avais des bâtards, je me garderais bien de les élever de la sorte, et même de les reconnaître. Mais c'est un sentiment que j'ai à présent par la grâce que Dieu me fait; comme on n'est pas sûr de la mériter et de l'avoir toujours, il faut au moins se brider là-dessus de telle sorte qu'on ne puisse plus tomber dans ces inconvénients. »

Saint-Simon,
Mémoires, t. XVIII, p. 17.

1. *Habilité* (dérivé de *habilis*, propre à, capable de) signifie capacité légale, naturelle à porter la couronne. Le duc de Bourgogne distinguait cette capacité naturelle des fils légitimes de celle qui était indûment et criminellement accordée aux « batards ».

Il était touché, jusqu'au plus profond du cœur, de la ruine de la noblesse, des voies prises et toujours continuées pour l'y réduire et l'y tenir, de l'abâtardissement que la misère et le mélange du sang par les continuelles mésalliances nécessaires pour avoir du pain, avaient établi dans les courages [1] et pour valeur, et pour vertu, et pour [2] sentiments. Il était indigné de voir cette noblesse française si célèbre, si illustre, devenue un peuple presque de la même sorte que le peuple même, et seulement distingué de lui en ce que le peuple a la liberté de tout travail, de tout négoce, des armes mêmes, au lieu que la noblesse est devenue un autre peuple qui n'a d'autre choix qu'une mortelle et ruineuse oisiveté qui, par son inutilité à tout, la rend à charge et méprisée, ou d'aller [3] à la guerre se faire tuer. à travers les insultes des commis des secrétaires d'Etat, et des secrétaires des intendants, sans que les plus grands de toute cette noblesse, par leur naissance et par leur dignité qui, sans les sortir de cet ordre, les met au-dessus d'elle, puissent éviter ce même sort d'inutilité, ni les dégoûts des maîtres de la plume [4] lorsqu'ils servent dans les armées. Surtout il ne pouvait se contenir contre l'injure faite aux armes, par lesquelles cette monarchie s'est fondée et maintenue, qu'un officier vétéran, souvent couvert de blessures, même lieutenant général des armées, retiré chez soi avec estime, réputation, pensions mêmes, y soit réellement mis à la taille avec tous les autres paysans de sa paroisse, s'il n'est pas noble, par eux et comme eux, et comme je l'ai vu arriver à d'anciens capitaines chevaliers de Saint-Louis et à pension, sans remède pour les en exempter, tandis que les exemptions

1. *Courages*. Ce mot au XVII[e] siècle a souvent le sens de *cœur*. « Que les travaux, les dangers, les soins du voyage, changent un peu votre *courage*. » La Fontaine.

2. Cette ellipse de l'article ne serait guère usitée aujourd'hui, du moins après une préposition ; tandis qu'on dirait très bien : « *Valeur, vertu, sentiments* : tout cela était changé. »

3. *D'aller*. La noblesse *n'a d'autre choix qu'une mortelle oisiveté, ou d'aller à la guerre*.

4. Ces *maîtres de la plume* sont les gens de bureau, les commis aux écritures, les greffiers, etc. Nous dirions aujourd'hui, avec cette même nuance de mépris : *les plumitifs* ou les *ronds de cuir*.

sont sans nombre pour les vils emplois de la petite robe et de la finance, même après les avoir vendus, et quelquefois héréditaires [1].

Ce prince ne pouvait s'accoutumer qu'on ne pût parvenir à gouverner l'Etat en tout ou en partie, si on n'avait été maître des requêtes, et que ce fût entre les mains de la jeunesse de cette magistrature que toutes les provinces fussent remises pour les gouverner en tout genre, et seuls, chacun la sienne à sa pleine et entière discrétion, avec un pouvoir infiniment plus grand, et une autorité plus libre et plus entière, sans nulle comparaison, que les gouverneurs de ces provinces n'en avaient jamais eue, qu'on avait pourtant voulu si bien abattre qu'il ne leur en était resté que le nom et les appointements uniques. Il ne trouvait pas moins scandaleux que le commandement de quelques provinces fût joint et quelquefois attaché à la place du chef du parlement de la même province, en absence du gouverneur et du lieutenant général en titre, laquelle était nécessairement continuelle, avec le même pouvoir sur les troupes qu'eux. Je ne répéterai point ce qu'il pensait sur le pouvoir et sur l'élévation des secrétaires d'État, des autres ministres, et la forme de leur gouvernement. On l'a vu, il n'y a pas longtemps, comme sur le dixième, on a vu ce qu'il pensait et sentait sur la finance et les financiers. Le nombre immense de gens employés à lever et à percevoir les impositions ordinaires et extraordinaires, et la manière de les lever; la multitude énorme d'offices et d'officiers de justice de toute espèce ; celle des procès, des chicanes, des frais ; l'iniquité de la prolongation des affaires, les ruines, les cruautés qui s'y commettent, étaient les objets d'une impatience qui lui inspirait presque celle d'être en pouvoir d'y remédier.

La comparaison qu'il faisait des pays d'Etats [2] avec les autres lui avait donné la pensée de partager le royaume

1. Dans ce plaidoyer véhément et qui ne manque pas de justesse en faveur des vrais nobles ainsi avilis, Saint-Simon indique en passant la véritable cause qui jusque là les avait fait exempter de l'impôt, à savoir les services considérables qu'ils avaient rendus à l'État.

2. *Les pays d'États*, par opposition aux *pays d'élections*, étaient les provinces où les états, c'est à dire les députés, s'assemblaient périodiquement et régulièrement.

en parties, autant qu'il se pourrait, égales pour la richesse, de faire administrer chacune par ses Etats, de les simplifier tous extrêmement pour en bannir la cohue et le désordre, et d'un extrait aussi fort simplifié de tous ces Etats des provinces en former quelquefois des Etats généraux du royaume. Je n'ose achever un grand mot, un mot d'un prince pénétré « qu'un roi est fait pour les sujets, et non les sujets pour lui », comme il ne se contraignit pas de le dire en public, et jusque dans le salon de Marly, un mot enfin de père de la patrie, mais un mot qui hors de son règne, que Dieu n'a pas permis, serait le plus affreux blasphème. Pour en revenir aux Etats généraux, ce n'était pas qu'il leur crût aucune sorte de pouvoir. Il était trop instruit pour ignorer que ce corps, tout auguste que sa représentation le rende, n'est qu'un corps de plaignants, de remontrants, et quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de proposants [1]. Mais ce prince, qui se serait plu dans le sein de sa nation rassemblée, croyait trouver des avantages infinis d'y être informé des maux et des remèdes par des députés qui connaîtraient les premiers [2] par expérience, et de consulter les derniers [3] avec ceux sur qui ils devaient porter. Mais dans ces Etats il n'en voulait connaître que trois, et laissait fermement dans le troisième celui qui si nouvellement a paru vouloir s'en tirer [4].

SAINT-SIMON,
Mémoires, t. XVIII, p. 222.

1. Cette idée du duc de Bourgogne sur les États généraux, même avec ses prudentes réserves et ses sages restrictions, marque déjà une étape dans l'évolution de la royauté absolue vers la monarchie tempérée et représentative. Le Régent la reprendra. Saint-Simon en a peur et la juge d'un maniement dangereux, comme s'il pressentait la Révolution qui devait en sortir. Il songe avec terreur aux résistances et aux révoltes du Parlement qui avaient si souvent tenu en échec et menacé de ruiner l'autorité royale.

2. *Les maux*.

3. *Consulter les derniers*, mettre en délibération *les remèdes avec ceux* à qui il faut les appliquer. Le verbe *consulter*, dans ce sens transitif, n'est plus employé aujourd'hui.

4. Le parlement, qui est Tiers État, malgré qu'il en ait. Voir p. 42.

CROQUIS ET PAYSAGES DE PROVINCE

BÉNAC — UN COIN DES PYRÉNÉES

Mme de Motteville, venue pour assister au mariage du roi, traverse les Pyrénées (1660) et s'arrête à Bénac qu'elle décrit. Sa palette n'est pas très riche en couleurs, mais on voit que, pour une parisienne et une parisienne du XVIIe siècle, elle a un sentiment assez vif des beautés de la nature.

Bénac est situé sur une élévation à l'entrée des petites montagnes, qui plus avant se forment en de très grandes. Il n'est pas loin de la plaine de Bigorre et il est à la vue des Pyrénées, dont on voit les cîmes couvertes de neige par les fenêtres du château. Il n'est pas tout à fait privé des avantages du pays plat; car le Bénageois contigu à la Bigorre est une assez agréable vallée. De ce lieu on entre dans le profond des montagnes, soit qu'on suive la piste des vallées qui se forment dans ces affreuses montagnes, soit qu'on aille par le grand chemin de Lourdes, qui est une place forte à une lieue de Bénac. Elle semble être placée du côté de la France pour en défendre l'entrée et la sortie aux Espagnols, s'ils avaient l'audace d'y vouloir entrer de leur côté. Le duc de Navailles a beaucoup de bien en cette province, il est seigneur du Lavedan, qui contient sept vallées qui se forment dans le fond, et sont remplies de plusieurs châteaux et de bourgs. Il me fut facile, en allant visiter leurs terres, de contenter la curiosité que j'avais eue, de voir ces pays que la nature a formés en ce lieu, différents des autres. Je m'étais toujours imaginé que les Pyrénées étaient des montagnes désertes et incultes, où nulle beauté ne se pouvait rencontrer que celle qu'une affreuse solitude, jointe à leur prodigieuse hauteur, pouvait leur donner; mais je fus étonnée de voir l'agréable et l'horrible y faire un mélange admirable de toutes les différentes beautés de la nature. Il se forme, d'espace en espace, dans ces hautes et monstrueuses montagnes, de très belles vallées. Si elles n'ont pas une assez vaste étendue pour donner aux yeux le plaisir d'une vue

lointaine, elles ont du moins cet avantage que la vue en est bornée par mille objets différents, qui sont agréables à voir. Outre la beauté des prés on y voit des blés, des vignes, des lins et de toutes les choses nécessaires à la vie. D'un côté on voit une montagne, dont la hauteur[1] voisine du ciel, couverte de neige par en haut, ayant des nuées qui se forment à la moitié de la montagne, et de l'autre on en voit de moins hautes qui sont labourées et plantées de la même manière que le sont les collines d'autour de Paris; d'autres qui, portant sur leur front la même hauteur, sont jusques à la moitié aussi remplies de verdure et de pâturages de bêtes et de bons blés que les autres qui sont plus basses. Il y en a aussi parmi celles-là d'incultes, et qui pour tout ornement n'ont que des rochers affreux, qui donnent, par une certaine horreur qu'ils inspirent dans l'esprit, une admiration bien forte de la puissance de celui qui est le Créateur de toutes choses. De ces montagnes, et particulièrement des plus désertes, sortent plusieurs torrents qui, tombant du haut de ces rochers, coulent le long de ces pierres noires, dont les rochers sont formés, et font des cascades admirables : le bruit en est agréable, et tout ensemble étonnant. Il y a dans toutes ces vallées de beaux villages et de grands bourgs fort peuplés. Les églises y sont bien servies; il y a plusieurs prêtres : le peuple y est néanmoins méchant ; car la rusticité du climat les rend cruels ; mais ils ne laissent pas d'être dévots à leur mode, et sur tous les chemins l'on rencontre plusieurs chapelles et des images de Notre-Dame. Leur langage est un espagnol corrompu, qu'il est difficile de pouvoir entendre. Les paysans sont tous grands, de bonne mine et bien habillés. Ils allaient autrefois armés de pistolets et de poignards ; mais alors M. de Tarbes, leur évêque, leur avait défendu d'en porter, à cause que souvent ils se tuaient les uns les autres, et se donnaient entre eux de petites batailles.

Dans ce voyage que nous fîmes pour visiter les beautés de ce pays, nous allâmes dîner à Joncala, beau bourg qui dépend de la vicomté du Lavedan : nous y mangeâmes de

1. *Dont la hauteur* est *voisine du ciel.* Ellipse du verbe.

bonne viande, mais particulièrement du beurre le plus excellent du monde. Leurs maisons sont belles. Ils ont de la pierre qui paraît tenir de la nature du marbre; ils disent que c'en est, mais qu'il est brut. Quoi qu'il en soit, elle est belle et fait leurs maisons fort propres, qui sont en dedans accommodées de bois et couvertes d'ardoise; car ces montagnes désertes sont pleines de mines d'ardoise, et on la tire de ces rochers noirs qui les rendent si affreuses. De Joncala nous allâmes coucher à Bossein, qui est un vieux château, appartenant au duc de Navailles, bâti sur le sommet d'une demi-montagne. C'est un roc qui est des plus inaccessibles, il forme en haut une terrasse carrée et grande, qui sert de cour à ce château, dont on découvre une plaine des plus belles [1] et des plus fertiles de cette contrée, elle a plus de demi-lieue de large et plus d'une lieue de long. Le Gave passe au milieu de la plaine, qui sortant du profond des montagnes, court avec une grande rapidité au milieu de cette belle vallée. Elle est environnée des plus hautes montagnes qui sont en cet endroit. Il y en a une qui, pour être fort droite et fort haute depuis le bas jusqu'en haut, est un peu séparée des autres : elle s'appelle le Pic du Midi. Celle-là n'est pas plus loin des fenêtres du château, que le Pont-Neuf l'est du Louvre. De cette même vue on découvre six grands bourgs qui sont au bas, ou sur les premières hauteurs de ces montagnes. Dans l'un de ces bourgs il y a une abbaye d'importance, et d'un grand revenu, bien bâtie, dont les religieux sont d'une vie exemplaire ; elle s'appelle Saint-Seurin. Le Gave, qui arrose les prés de cette plaine, les rend beaux ; il y a partout des vergers bien plantés, dont les fruits, à ce qu'on nous dit, sont excellents. L'entrée de cette vallée se pourrait fermer par une chaîne

1. *Beau*, *agréable*, *étonnant :* ces épithètes reviennent souvent ; vagues et banales, peu nuancées et peu variées, elles marquent chez l'auteur l'insuffisance de l'observation et de l'analyse. Combien J.-J.-Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Châteaubriand n'ajouteront-ils pas de richesse, de nuances et de couleurs à ces peintures de paysages ! Le pittoresque de Mme de Sévigné elle-même est bien supérieur dans ses descriptions de sa résidence *des Rochers*. Cependant Mme de Motteville daigne regarder la nature, la décrire, la détailler avec complaisance et déclarer qu'elle est *belle, agréable, admirable.* C'est beaucoup cela, en plein XVII[e] siècle. Il faut lui en savoir gré.

de fer, comme l'était autrefois la célèbre Vega de Grenade; car on y entre par des endroits de la montagne, qui sont assez étroits. D'entre ces montagnes, il y a aussi trois entrées ou trois chemins qui vont en Espagne, et qui se pourraient aisément fermer: il n'y a pas plus de quatre lieues de pays pour aller de là dans l'Aragon.

Après avoir satisfait notre curiosité sur la beauté des Pyrénées, nous partîmes de Bénac le deuxième de mai pour aller à Bayonne, où la cour était déjà arrivée. Nous passâmes par Pau, que j'avais assez envie de voir, et le respect que j'ai pour la mémoire de Henri le Grand, me fit visiter le château avec soin, et particulièrement la chambre où il est né.

M[me] DE MOTTEVILLE,

Mémoires, coll. Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 486.

PAYSAGE D'AUVERGNE — CLERMONT

Fléchier, dans ses *Grands Jours d'Auvergne*, nous décrit le pays où les Grands-Jours tenaient leur assises. Ce début est intéressant; car outre qu'il révèle un sentiment de la nature assez rare alors, il peint sur le vif les habitudes d'une ville de province.

Le lendemain, nous partîmes pour Clermont, où tous les messieurs des Grands Jours se rendirent avec beaucoup de bruit et autant de magnificence qu'ils purent[1]. Ces deux villes[2] sont éloignées de deux lieues l'une de l'autre, mais le chemin en est si beau, qu'il peut passer pour une longue allée de promenade; il est bordé de faux[3] des deux côtés, plantés à égale distance, qui sont arrosés conti-

1. Les commissaires des Grands Jours arrivèrent à Clermont le 25 septembre 1665.

2. Clermont et Montferrand.

3. Hêtres, du latin *fagus*. Le précédent éditeur des *Grands Jours* a pensé que le mot *faux* était une erreur de copiste, parce qu'aujourd'hui il n'existe pas de hêtres dans la plaine: mais il faut remarquer que la route actuelle n'est pas précisément celle qu'a suivie Fléchier. Au XVII[e] siècle, le chemin longeait les collines.

nuellement de deux ruisseaux d'une eau fort claire et fort vive, qui se font comme deux canaux naturels pour divertir la vue de ceux qui passent, et pour entretenir la fraîcheur et la verdure des arbres. On découvre en éloignement les montagnes du Forez d'un côté, et une grande étendue de prairies qui sont d'un vert bien plus frais et bien plus vif que celui des autres pays. Une infinité de ruisseaux serpentent dedans, et font voir un beau cristal qui s'écoule à petit bruit dans un lit de la plus belle verdure du monde. On voit de l'autre les montagnes d'Auvergne fort proches, qui bornent la vue si agréablement, que les yeux ne voudraient point aller plus loin, car elles sont revêtues d'un vert mêlé [1] qui fait un fort bel effet, et d'ailleurs d'une grande fertilité.

Tout le peuple de Clermont et de Montferrand était sorti de leur ville pour voir passer cette troupe de magistrats qui venaient leur rendre justice; tous les corps assemblés étaient venus au devant, et les derniers attendaient, d'espace en espace, le temps de débiter leurs harangues, en pleine campagne, remplies, pour la plupart, de lune et de soleil, de grands et de petits jours [2]. Après avoir essuyé toutes ces mauvaises rencontres, nous entrâmes dans la ville, où il fallut encore entendre des harangueurs qui ne voulurent rien perdre de toutes leurs études passées, et

1. Ce *vert mêlé* et plus haut ce *vert bien plus frais et bien plus vif* accusent une observation plus attentive et un sens plus aigu des nuances et du pittoresque.

2. L'extrait de l'abbé Ducreux développe ainsi la phrase du manuscrit de Clermont : « Harangues remplies de comparaisons tirées du soleil et de ses rayons, de la lune et de sa douce lumière, des grands et petits jours, ceux-là propres aux grandes entreprises par leur durée et leur sérénité, ceux-ci plus favorables à l'exécution des mauvais desseins que des bons, à cause des ténèbres et de l'obscurité qui les couvrent presque toujours. » C'est du même ton enjoué et railleur que Fénelon devait raconter plus tard, dans une lettre, les harangues emphatiques qui l'avaient salué à son entrée dans l'abbaye de Carenac (1681). « Me voilà à la porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. Qui pourrait dire quelles furent les grâces de son discours ? Il me compara au soleil ; bientôt après je fus la lune ; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler ; de là nous vînmes aux éléments et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil était déjà couché, et, pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même. »

qui prétendirent se mettre en réputation par une ostentation fort ennuyeuse de leur méchante éloquence; après quoi chacun se retira bien fatigué dans la maison qu'on lui avait préparée. M. Talon [1] alla d'abord visiter les prisons, pour voir si elles étaient sûres et capables de contenir autant de criminels qu'il espérait en faire arrêter, et, suivant les chambres et les cachots, il minutait déjà les conclusions qu'il devait donner ; il fut ensuite au palais pour le faire disposer, et prit tous les soins nécessaires pour mettre la justice en état de se faire craindre.

Le samedi et le dimanche, car nous étions arrivés le vendredi, se passèrent à considérer un peu la ville, ou à entendre une infinité de compliments particuliers des principaux officiers des justices voisines, qui venaient s'humilier devant celle de Paris, et des religieux de différentes couleurs, qui venaient en corps citer saint Paul et saint Augustin, comparer les Grands Jours au jugement universel, et rapporter tout ce que leur fournit l'Ecriture qui peut s'appliquer au sujet de la justice des hommes.

Un jésuite à la tête de son collège, et un capucin, le plus venérable de sa province, se signalèrent entre les autres à citer les plus beaux endroits des saints pères à la louange des Grands Jours, et firent voir que saint Augustin et saint Ambroise avaient prophétisé ce qui se passe présentement en Auvergne.

Pour la ville de Clermont, il n'y a guère de ville en France plus désagréable. La situation n'en est pas fort commode, à cause qu'elle est au pied des montagnes. Les rues y sont si étroites que la plus grande y est la juste mesure d'un carrosse ; aussi deux carrosses y font un embarras à faire damner les cochers, qui jurent bien mieux ici qu'ailleurs, et qui brûleraient peut-être la ville s'ils étaient en plus grand nombre, et si l'eau de mille belles fontaines n'était prête d'éteindre le feu. Les maisons y sont assez belles, et, ce qui est admirable, toutes soutenues en l'air, la coutume étant de creuser des caves au-dessous des fondements, qui ne sont appuyés que sur un peu de terre suspendue, et qui tient si ferme qu'il n'en

1. *M. Talon* était le procureur général du tribunal *des Grands Jours.*

est jamais arrivé aucun accident. En récompense [1], la ville est bien peuplée, et si les femmes y sont laides, on peut dire qu'elles y sont bien fécondes. C'est une vérité constante qu'une dame qui mourut il y a quelques années, âgée de quatre-vingts ans, fit le dénombrement de ses neveux et nièces, en compta jusqu'au nombre de quatre cent soixante-neuf vivants, et plus de mille autres morts, qu'elle avait vus durant sa vie [2]. J'en ai vu la table généalogique que M. Blaise Pascal, son fils, qui a été si connu par ses inventions mathématiques et par les *Lettres provinciales*, en a fait dresser pour la rareté du fait. Après cela, peut-on douter de la propagation prodigieuse d'Israël pendant le temps de la servitude? Il est vrai que depuis Abraham on n'a point ouï parler d'une postérité aussi nombreuse, et qu'on peut dire qu'elle approche bien du nombre des étoiles du ciel. Quoi qu'il en soit, on fait honneur au sacrement, et Dieu donne la plénitude de sa grâce multipliante, et une dame nous disait un jour fort plaisamment que le jour du jugement n'arriverait chez eux que longtemps après qu'il aurait passé par tout le reste du monde. Cette grande bénédiction continue, et deux ou trois dames que nous avons vues, et qui paraissent encore bien fraîches, comptent le dix-huitième de leurs enfants, et quelques autres, que l'on prenait pour jeunes, comptaient pour rien de n'avoir eu que dix garçons. Aussi la vérole, qui est la contagion des enfants, s'étant répandue, s'est enfin lassée dans la ville, et, après en avoir emporté plus de mille, elle s'est retirée de dépit qu'elle a eu qu'il [3] n'y parût pas.

Toutes les dames de la ville vinrent pour rendre leurs respects à nos dames, non pas successivement, mais en troupe. On ne saurait recevoir une visite que la chambre ne soit toute pleine ; on ne peut suffire à fournir des chaises : il se passe longtemps à placer tout ce petit monde ; vous diriez que c'est une conférence ou une assem-

1. *En récompense*, c'est à dire en compensation, en revanche.

2. Cette mère de famille se nommait Jeanne Enjobert, femme d'Etienne Pascal.

3. *Elle s'est retirée de dépit qu'elle a eu* en voyant que, les vides qu'elle faisait se comblant aussitôt, on ne s'apercevait pas de son passage.

blée, tant le cercle est grand. J'ai ouï dire que c'est une grande fatigue de saluer tant de personnes à la fois, et qu'on se trouvait bien embarrassé et devant et après tant de baisers. Comme la plupart ne sont pas faites aux cérémonies de la cour, et ne savent que leur façon de province, elles vont en grand nombre, afin de n'être pas si remarquées, et de se rassurer les unes les autres. C'est une chose plaisante de les voir entrer, l'une les bras croisés, l'autre les bras baissés comme une poupée ; toute leur conversation est bagatelle, et c'est un bonheur pour elles quand elles peuvent tourner le discours à leur coutume et parler des points d'Aurillac [1]. Les échevines rendirent leur visite en corps, et firent le présent de la ville. La personne qui nous parut plus raisonnable fut Mme Périer [2]; les louanges que Mme la marquise de Sablé lui donne, la réputation que M. Pascal, son frère, s'était acquise, et sa propre vertu, la rendent très considérable dans la ville, et quelque gloire qu'elle tire de l'estime où elle est, et de la parenté qu'elle a eue, elle serait illustre, quand il n'y aurait point de marquise de Sablé, et quand il n'y aurait jamais eu de M. Pascal.

FLÉCHIER,

Mémoires sur les Grands Jours, éd. Chéruel et Sainte-Beuve, p. 37.

VICHY

On se reposait des longues séances en allant faire quelques excursions dans les environs. Vichy était déjà une station balnéaire fréquentée. Fléchier nous décrit le pays, avec l'installation de ses bains, et nous donne sur la société des baigneurs de l'époque des détails piquants, tout cela dans un style enjoué, gracieux et plein de charmes, bien qu'un peu maniéré et artificiel.

Ayant trouvé la commodité d'aller faire une promenade jusqu'à Vichy, qui est un lieu fort agréable et fort renom-

1. Dentelles de fil fort réputées alors.
2. Gilberte Pascal, sœur de Blaise.

mé pour ses eaux, qui font des effets merveilleux sur les corps infirmes, nous allâmes coucher à Effiat, qui est une maison très magnifique que le maréchal d'Effiat [1] a fait bâtir, dont les dehors sont très-beaux, mais le dedans n'est point achevé, et se ressent un peu du désordre de la famille; et le lendemain nous aperçumes

Ces vallons où Vichy, par ses chaudes fontaines
Adoucit tous les jours milles cuisantes peines.

Je me souvins de ces deux vers de M. Chapelain [2]; il est vrai que c'est le plus beau paysage du monde. On y voit, d'un côté, des plaines; de l'autre, des montagnes qui font un aspect différent, mais qui sont également fertiles, et qui fournissent au plaisir des yeux et aux nécessités de la vie tout ensemble. On ne saurait s'imaginer un lieu plus charmant, quand on se voudrait faire à plaisir une perspective. Un de mes amis qui fait les plus jolis vers du monde, et qui est encore plus honnête homme que bon poète, me disait qu'il venait y passer tous les ans six semaines, non pas tant pour sa santé que pour son divertissement :

Et pour voir ces lieux à loisir,
Où la nature a pris plaisir
De mettre dans son étendue [3]
Tout ce qui peut plaire à la vue:
Les villages et les châteaux,
Les vallons avec les coteaux,
La perspective des montagnes
Plus fertiles que les campagnes [4];
La rivière qui dans son cours
Forme à leur pied mille détours ;

1. Antoine Coiffier, maréchal d'Effiat, né en 1581, mort en 1632. Le grand écuyer Cinq-Mars (Henri d'Effiat) était son second fils.
2. Flatterie à l'adresse du protecteur de Fléchier.
3. L'extrait des *Mémoires de Fléchier* publié par l abbé Ducreux présente ici quelques variantes :

« A réunir dans l'étendue... »

4. Variantes de l'extrait de l'abbé Ducreux.

« Couronnant de vastes campagnes :
Le beau fleuve qui dans son cours.... »

La belle verdure des plaines,
Le cristal de mille fontaines,
Les prés, les ruisseaux et les bois,
Toutes ces beautés a la fois,
Rendent ce pays admirable ;
Et dans cette vue agréable [1],
L'œil ne sait de tous ces beaux-lieux
Celui qui l'embellit le mieux.
Tous les efforts que la peinture
Fait pour embellir la nature,
Ne sont que de faibles crayons
Des beautés que nous voyons.
Auprès de toutes ces merveilles,
Qui peut-être sont sans pareilles,
Je n'estimerais pas un clou
Le paysage de Saint-Cloud ;
Non plus que celui de Surène,
Arrosé des flots de la Seine ;
Et qui vante Montmorency,
N'a rien vu s'il n'a vu ceci [2].

La rivière de l'Allier, qui serpente dans ce vallon et qui porte en cet endroit de grands bateaux, est un des beaux ornements de cette campagne. On travaille à la rendre navigable entièrement, à l'occasion d'une mine de charbon qu'on a trouvée dans les montagnes :

On voit le cristal de son onde
Se rouler le plus pur du monde,
D'un cours diligent et pressé,
Ce fleuve n'est point ramassé
Dans un lit de juste étendue ;
D'où vient que souvent à la vue
Il paraît large en un endroit,
Et dans l'autre il est fort étroit.
Mais en remontant vers sa source,
On veut en égaler la course,
Et rassembler toute son eau
Pour lui faire porter bateau.

1. Variantes de l'extrait donné par l'abbé Ducreux :

« Et dans ce séjour délectable,
Séjour à jamais préférable
A celui qu'habitent les dieux,
On pense, et c'est chose croyable,
Que pour l'utile et l'agréable,
Jamais on ne peut trouver mieux.... »

2. *Idem.* « Se tairoit, s'il eût vu ceci. »

Mais ce qui est de plus considérable[1] en ce lieu, c'est qu'on y trouve non seulement à se divertir quand on le regarde, et à s'y nourrir quand on l'habite, mais encore à s'y guérir quand on est malade, et qu'on y trouve la beauté, l'abondance et la santé. Même, outre ces ressources inutiles, qui arrosent les champs et ne font que récréer la vue, on en voit qui fortifient le corps et qui soulagent les malades; par de longs canaux souterrains, elles courent au secours de cent misérables[2] qui viennent de tous les pays pour y chercher la fin de leurs tourments, et, passant par le soufre ou par le vitriol, elles se rendent dans de grands bassins qu'on leur a faits, et se présentent en bouillonnant à tous ceux qui viennent rechercher leur assistance. Aussi on les renferme sous des grilles de fer, et l'on les tient aussi chères que les liqueurs les plus précieuses. Un capucin fort vénérable, et à qui sa barbe seule pourrait donner de l'autorité, vint d'abord nous en faire le panégyrique. Il nous parcourut toutes les maladies, nous donna des exemples de guérison de toutes les parties du corps humain, et conclut qu'il fallait que ces sources fussent des canaux de la piscine probatique dont il est parlé dans l'Evangile[3], et nous connûmes bien ensuite l'intérêt qu'il avait à louer ces fontaines.

La saison était fort avancée, et la plupart des buveurs s'étaient déjà retirés ; il n'y restait presque que ceux qui y viennent les premiers et restent toujours les derniers : je veux dire des religieux et des religieuses, que le grand soin de leur santé, et bien souvent le dégoût du cloître, retient longtemps après les autres. La facilité qu'on a d'entrer en conversation, et la liberté de se voir à toute heure, me fit bientôt connaître que, de sept ou huit religieuses qui prenaient les eaux, il y en avait quelques-unes qui avaient obtenu des ordres de la cour, pour y venir en dépit de leur évêque, d'autres qui avaient eu congé de leur évêque en dépit de leurs supérieures. Il y avait trois sœurs de différents monastères qui s'étaient donné rendez-

1. *Considérable*, digne de considération, de remarque.
2. *Misérables*, dignes de considération et de pitié. Le sens de ce mot a légèrement dévié aujourd'hui.
3. *Joannes*, V, 2 sqq.

vous à la fontaine de Vichy. De tout ce nombre, j'en trouvai deux qui avaient de l'esprit. L'une était si retirée et vivait si régulièrement, qu'elle ne sortait point de sa cellule, et passait tout ce temps de liberté que les autres prennent, dans une exactitude de retraite, comme si elle eût été dans la clôture ; elle était fille de qualité, et avait du mérite infiniment. L'autre était une sœur de M. de La Feuillade, qui se communiquait un peu davantage, et qui n'avait pas moins d'esprit et de vertu. Je passai quelques moments d'entretien avec elle ; mais comme ces beautés voilées ont je ne sais quoi de triste et de contraire à mon inclination, je m'attachai particulièrement à la conversation de Mme de Brion, qui fut ma meilleure rencontre. C'est une dame de Paris, fille de M. de La Barde, autrefois ambassadeur en Suisse, qui est une personne aussi aimable qu'on en puisse voir. Elle est encore fort jeune, mais elle a plus de prudence et plus de vertu que d'âge. Elle n'est pas de ces beautés qui ont grand éclat et grande apparence, mais elle a quelque chose de doux et d'agréable, qui vaut mieux que tout le beau et tout le brillant des autres. Son esprit est fort vif et fort réglé, et l'on remarque bientôt en elle beaucoup de discernement et beaucoup de modestie.

Fléchier,

Mémoires, éd. Chéruel, p. 45.

UNE VILLA CHARMANTE

Un petit rayon de soleil qui parut ce jour-là nous obligea d'aller prendre l'air des champs, et de faire fort subitement une partie de promenade. Nous choisîmes une maison de campagne à une quart [1] de lieue de Clermont, qui doit être fort agréable en été, à cause des eaux qui l'arrosent de toutes parts, et qui la rendent le séjour de

1. *Une quart de lieue*, une quatrième partie de lieue. Le mot *quart* est pris ici comme adjectif se rapportant au nom sous entendu (partie). Dans l'expression usitée aujourd'hui : *un quart de lieue*, le mot *quart* est pris comme substantif. On peut reconnaître là l'influence du latin : *quarta pars*.

Saint-Cloud et le Liancourt d'Auvergne [1]. La situation en est la plus belle du monde ; elle est sur une éminence fort douce à monter, de laquelle on voit une grande étendue de prairies, qui sont beaucoup plus vertes et plus fleuries que celles de Paris, et qui, étant rafraîchies par une infinité de ruisseaux, ont un émail plus vif et plus sensible que les autres [2]. On voit en perspective deux villes de distance égale qui semblent paraître belles pour faire honneur à cette maison. La montagne de Dôme [3] avec une grande suite d'autres borne la vue d'un côté, et une plaine s'étend de l'autre, qui donne toute la liberté aux yeux de voir en éloignement [4] des rochers d'une autre province. Le bâtiment est fort petit, mais il est assez propre, et s'il est défectueux, sa situation et sa belle vue font qu'on lui pardonne tous ses défauts. Il y a des grottes d'où viennent les eaux, et c'est une chose considérable que les sources mêmes sont dans la maison et font de fort plaisantes figures. On y trouve des bassins où se rendent mille fontaines, des îles flottantes qui font autant de cabinets, où l'on fait toutes les parties de divertissement ; des cascades qui font un bruit fort modéré, et qui répandent à petits bouillons l'eau la plus vive et la plus claire dans le jardin et dans la prairie ; une volière dans laquelle il y a même des chutes d'eau et une grotte où l'eau coule de tous côtés par cents petits canaux de plomb, et où l'on voit une Diane dans une niche qui jette des filets d'eau et qui est toute couverte d'un voile liquide et coulant, qui tombe sans interruption et qui conserve toujours sa figure. Cette maison appartient à M. Champflour, dont les parents étaient attachés aux intérêts et aux affaires de MM. d'Effiat ; et dans le dessein qu'avait le maréchal surintendant des Finances de ne faire qu'une ville de Clermont et Montferrand, il avait jeté les yeux sur ce lieu, pour en faire une

1. L'Oradoux, dont il s'agit ici, est une maison de campagne située entre Clermont et Montferrand.

2. Ces traits pittoresques indiquent une attention plus patiente qui ne peut venir que d'un plus grand amour de la nature.

3. *La montagne de Dôme*, le Puy de Dôme. Puy vient de *podium* qui signifie hauteur.

4. *En éloignement*, dans le lointain.

merveille de la province. Nous fîmes le tour des allées, et, après avoir rendu visite à toutes les naïades dans leurs grottes, nous rencontrâmes, dans la suite de notre promenade, un chanoine qui paraissait homme d'esprit et homme de bien, et qui semblait s'être retiré là pour y faire quelque méditation sérieuse.

FLÉCHIER,

Mémoires, éd. Chéruel, p. 113.

LA FONTAINE PÉTRIFIANTE

Nous entrâmes ensuite dans le cloître et dans un petit jardin où l'on nous fit voir des grottes de voûtes de rocher, des cabinets et cent autres choses que fait en ce lieu une fontaine admirable qui change tout ce qu'elle arrose en pierre. Elle a fait, en coulant, un pont d'une grandeur fort considérable qu'elle augmente tous les jours ; on dirait que cette petite source coule par-dessus pour y travailler, et qu'elle promet de le rendre encore plus grand si l'on ne la détourne. Les feuilles et les bâtons qui tombent par hasard, ou qu'on jette exprès dans cette eau, durcissent insensiblement, et se couvrent d'une écorce assez forte, qui se forme d'un limon subtil qu'elle entraîne, et qui ne paraît point dans son cours, qui s'épaissit pourtant sur les matières solides qu'elle rencontre. Pline[1] parle d'une rivière des Ciconiens qui avait la même vertu, dont Ovide[2] avait dit devant lui, peut-être un peu poétiquement, qu'elle

1. « In Ciconum flumine, et in Piceno lacu Velino, lignum dejectum lapideo cortice obducitur, et in Surio, Colchidis flumine, adeo ut lapidem plerumque durans adhuc integat cortex. Similiter in Silaro, ultra Surrentum, non virgulta modo immersa, verum et folia lapidescunt, alias salubri potu ejus aquæ. » (Plin. *H. N.*, lib. II, cap. CVI).

« Flumen habent Cicones quod potum saxea reddit
Viscera; quod tactis inducit marmora rebus. »
(*Metam.*, XV, v. 313.)

La source de Saint-Allyre n'est pas la seule qui ait, en Auvergne, la propriété de cristalliser les objets qu'on y plonge. D'autres sources, et particulièrement celle de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), ont la même vertu.

faisait des marbres de tout ce qu'elle touchait, et transformait les corps de ceux qui en buvaient en pierres dures. Le même auteur fait pourtant mention d'une pareille rivière au delà de Sorrente [1], dont l'eau était fort douce et fort saine à boire. Si nous étions au siècle des métamorphoses, nous trouverions bien le nom de quelques nymphes dont les cœurs auraient été inflexibles à leurs amants, qui auraient mérité d'être changées en froides fontaines, et qui, étant tombées dans un état de nature liquide, auraient conservé le droit d'endurcir tout ce qu'elles rencontreraient. Mais nous sommes désabusés de ces sortes de transformations, et nous devons nous contenter d'admirer ces jeux ou ces merveilles de la nature, sans les rapporter à des imaginations fabuleuses.

Fléchier,

Mémoires, éd. Chéruel, p. 177.

LE CANAL DE BRIARE

Nous laissâmes ces messieurs dans leurs belles résolutions, et nous partîmes de Clermont le quatrième jour de février, pour nous rendre à Paris au plus tôt. Rien ne fut nouveau pour nous dans toute cette route, que le canal de Briare, que nous n'avions vu qu'en passant, et qui méritait pourtant bien d'être considéré comme un ouvrage de grand travail et de grande commodité pour le commerce. Il conduit environ dix lieues des eaux ramassées qui, par la rivière de Loing, joignent la Loire avec la Seine, et donnent aux bateaux la communication de l'une et de l'autre rivière. Il était difficile de surmonter deux difficultés qui se rencontraient dans l'exécution de ce dessein : il fallait recueillir toutes les sources voisines, et ménager si bien tous les moindres filets d'eau, qu'il y eût de quoi fournir un large canal, et faire un cours de six à sept lieues. Il fallait encore faire monter les bateaux char-

1. Sorrente ou Sorrento, dans la Terre de Labour (royaume de Naples).

gés de la Loire, dont le lit est fort bas, à la rivière de Loing, qui est fort élevée. Il fut aisé de vaincre la première, en ramassant des montagnes d'alentour, des eaux inutiles, qui se perdaient dans la campagne. Pour la deuxième, il a été nécessaire de faire des écluses qu'on ouvre et qu'on ferme, et où l'on grossit les eaux pour faire que les bateaux en montent ou descendent. Elles sont au nombre de quarante-trois, comme autant de degrés pour les élever insensiblement, et les faire passer jusque dans la Seine. C'est une chose admirable de voir comme le travail et l'art forcent la nature, et comme l'adresse des hommes se joue des éléments, faisant des rivières où il n'y en a point, pour en joindre deux fort éloignées. La plupart de messieurs des Grands Jours, qui s'y trouvèrent en même temps, et plusieurs dames qui étaient de leur compagnie et qui avaient la même curiosité, s'étaient rendus au bord du canal, pour voir descendre et monter les bateaux, et pour considérer toutes les machines qu'on faisait jouer pour les divertir.

Fléchier,

Mémoires, éd. Chéruel, p. 307.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

INSTITUTIONS

Les trois états du royaume : le clergé (Richelieu) 9
La noblesse (Richelieu) 13
La justice et la vénalité des charges (Richelieu) 16
Les offices de finances (Richelieu) 21
Les intendants (Saint-Simon) 24
Le peuple (Richelieu) 27
Le Parlement (Saint-Simon) 29
Le Parlement est tiers état (Saint-Simon) 42

PORTRAITS

Louis XIII, son enfance (Saint-Simon) 45
Sa chasteté (Saint-Simon) (La Rochefoucauld) 47
Louis XIII à l'âge de quinze ans (Mme de Motteville) 48
Fin du règne de Louis XIII, sa mort, son portrait (Mme de Motteville) (La Rochefoucauld) 48
Richelieu, son portrait (La Rochefoucauld) 53
Sa domination (La Rochefoucauld) 54
Anne d'Autriche, son portrait (Mme de Motteville) (Cardinal de Retz) 55
Journée de la reine régente (Mme de Motteville) 57
Incidents de Cour (Mme de Motteville 61
Fermeté de la reine (Mme de Motteville) 65
Piété de la reine (Mme de Motteville) 73
Dignité maternelle de la reine (Mme de Motteville) 74
Ses derniers moments (Mme de Motteville) 79

Mazarin, son portrait (La Rochefoucauld) (Mme de Motteville).. 90
Accueil fait par la Cour aux nièces de Mazarin (Mme de Motteville).. 95
Un beau rêve du cardinal bientôt dissipé (Mme de Motteville).. 97
Quelques traits de son caractère (Montglat) (Mme de Motteville).. 100
Ses derniers moments (Mme de Motteville)............. 103
Prince de Condé, son éducation (Lenet)............... 106
Son portrait (Mlle de Montpensier) (Mme de Motteville) (Retz).. 108
Divers traits de son caractère (Montglat) (Mlle de Montpensier) (Gourville).. 111
Psychologie de Condé (Retz)........................ 115
Autres traits de son caractère (Mme de Motteville)....... 116
Singulière aventure (Retz)........................ 118
Il fait sa soumission (Mme de Motteville) (Montglat)..... 119
Le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, son portrait (Retz). 121
Monsieur, frère de Louis XIV, son portrait (Mme de Motteville).. 125
Sa mort et le deuil de la Cour (Saint-Simon)...........
Henriette de France, reine d'Angleterre, son portrait (Mme de Motteville)........................ 134
Sa détresse pendant la Fronde (Mme de Motteville) (Retz). 135
La reine à la nouvelle de la mort de son mari (Mme de Motteville).. 137
La reine à Sainte-Marie de Chaillot (Mme de Motteville)..
Henriette d'Angleterre, première épouse de Monsieur, 137
son portrait (Daniel de Cosnac) (Mme de Motteville)... 139
Sa mort (Mme de La Fayette)........................ 140
La seconde Madame, épouse de Monsieur (Saint-Simon). 145
Mme de Longueville (Mme de Motteville) (Retz).......... 149
La duchesse de Chevreuse (Retz)........................ 152
Mlle de Chevreuse (Retz)........................ 152
La princesse Palatine (Retz)........................ 153
Le premier président Molé (Retz)........................ 153
Le duc de Beaufort (Retz)........................ 154
Turenne (Retz).. 156
La Rochefoucauld (Retz) (Mme de Motteville) (Mlle de Montpensier) (Gourville)........................ 156
Cardinal de Retz (La Rochefoucauld)................. 159
Le Tellier (abbé de Choisy) (Gourville)................. 160
L'abbé de Rancé (Saint-Simon)........................ 164
Le Nôtre (Saint-Simon)........................ 165
Vauban (Saint-Simon)........................ 167

Le Père de la Chaise (Saint-Simon) 168
Le duc d'Enghien, fils du prince de Condé (Saint-Simon) 172
Le duc de Bourgogne (Saint-Simon) 174
La duchesse de Bourgogne (Saint-Simon) 179
Marie-Thérèse, reine de France (Mme de Motteville) (Mlle de Montpensier) (Mme de Caylus) 181
Mgr le Dauphin, fils de Louis XIV (Saint-Simon) 193
Peinture de la Cour après la mort de Monseigneur (Saint-Simon) 199
Fénelon (Saint-Simon) 208
Colbert (Spanheim) (Choisy) 213
Le duc du Maine et le comte de Toulouse dans une circonstance mémorable de leur vie (Saint-Simon) 225
Louis XIV 228
Son portrait (Saint-Simon) 228
Le même dans la disgrâce de la fin de son règne (Saint-Simon) 230
L'éducation de Louis XIV (P. de la Porte) 232
Le roi après la mort de Mazarin (Mme de Motteville) 237
Traits de son caractère, son absolutisme (Saint-Simon) .. 240
Violente sortie du roi (Saint-Simon) 241
Plutôt athée que janséniste ! (Saint-Simon) 242
Rancune du roi contre les nobles, anciens frondeurs (Saint-Simon) 243
Le roi tranche un conflit ecclésiastique (Saint-Simon) ... 246
Hypertrophie du moi (Saint-Simon) 248
Le roi et le banquier Bernard (Saint-Simon) 251
La journée du roi (Saint-Simon) 253
Le roi et son conseil de ministres (Saint-Simon) 266
Le roi et la Cour (Saint-Simon) 273
Mme de Maintenon, sa vie commune avec le roi, son influence (Saint-Simon) 288
Mort du roi (Saint-Simon) 294

MŒURS

Amour du peuple pour le roi (Mme de Motteville) 299
Macabres divertissements de tranchée (Bussy-Rabutin) .. 303
Une équipée scandaleuse de quelques frondeurs « du bel-air » (Mme de Motteville) 305
Jeux de princes. Mort de Santeuil (Saint-Simon) 307
Divertissements et plaisanteries gauloises de Cour (Saint-Simon) 309
Un danseur ridicule (Saint-Simon) 311
Une mauvaise farce (Saint-Simon) 312
Un bon tour joué aux dames (Saint-Simon) 313

Violente querelle de jeu qui se termine par un emprisonnement à la Bastille (Saint-Simon)........ 315
Une victime du jeu, le chevalier de Rohan (marquis de la Fare)........ 317
L'affaire des poisons (marquis de la Fare)........ 321
Sarcasmes de Cour (Saint-Simon)........ 323
Querelles de Cour (Saint-Simon)........ 325
Querelles de préséance (Saint-Simon)........ 332
Extrême importance que le roi attache à ces règles d'étiquette (Saint-Simon)........ 346
Laisser-aller intime, moments de détente (duc de Luynes) 350
Mœurs précieuses. La marquise de Rambouillet et ses amis (Tallemant des Réaux)........ 351
Mœurs précieuses de province (Fléchier)........ 363
Mœurs austères. Une visite à Port Royal-des-Champs (Mlle de Montpensier) (Saint-Simon) (Racine)........ 368
Vocations forcées (Fléchier)........ 378
Usages et modes. Une application de la question (Jacques de Filhot)........ 380
Un hommage-lige (Saint-Simon)........ 388
Danses d'Auvergne (Fléchier)........ 390
Usages d'Auvergne (Fléchier)........ 392
Modes des chapeaux de dames (Saint-Simon)........ 393
Quelques abus. Un procès aux Grands Jours d'Auvergne (Fléchier)........ 395
Effet des Grands Jours (Fléchier)........ 400
Exactions d'un gentilhomme de province (Fléchier)........ 403
Violences sauvages sévèrement punies (Fléchier)........ 404
Un crime involontaire gracié (Fléchier)........ 407
Quelques types. Type de courtisan. M. de La Rochefoucauld (Saint-Simon)........ 409
Autre type de courtisan. Huxelles (Saint-Simon)........ 410
L'abbé de Polignac, type d'Abbé de Cour (Saint-Simon).. 412
Ninon de l'Enclos (Saint-Simon)........ 414
Un grand joueur (Saint-Simon)........ 418
Autre grand joueur, Dangeau, son journal (Saint-Simon). 419
Beau type d'évêque (Saint-Simon)........ 426
L'évêque de Bayeux (Saint-Simon)........ 429
Les pécheresses repentantes : Mme de Montespan, Mlle de la Vallière, Mme de Montbazon. (Saint-Simon) (Mme de Motteville)........ 431

ÉVÉNEMENTS

La Rochelle après le siège (Pontis)........ 441
L'arrestation de Bassompierre (Bassompierre)........ 445

Condamnation et exécution d'un grand seigneur (Pontis). 451
Origines politiques de la Fronde (Retz)................ 456
Une journée d'émotion à Paris et à la Cour. Arrestation de Broussel (Mme de Motteville)...................... 467
Admirable scène de comédie (Retz).................... 472
Fuite de la cour (Mme de Motteville).................. 481
Arrestation des princes (Mme de Motteville)............ 487
Le cardinal de Retz est arrêté (Retz) (Gui Joli).......... 496
Tentatives d'évasion (Retz)........................... 505
Retz archevêque de Paris (Retz) (Gui Joli) (Claude Joli).. 508
L'évasion du cardinal de Retz (Retz) (Gui Joli).......... 510
Disgrâce de Fouquet (abbé de Choisy).................. 516
Faits littéraires : Fondation de l'Académie française (Pellisson).. 521
Faits religieux : causes de la persécution de Port-Royal (Racine).. 526
Destruction du Port-Royal-des-Champs (Saint-Simon).... 533
Les camisards (Villars).............................. 537

SITUATIONS ET RÉSULTATS

Pillage des campagnes (Mme de la Guette)............. 544
Misère extrême de 1646 à 1652 (La Porte)............. 548
Situation périlleuse des affaires de France en 1689 (Mme de La Fayette).. 549
La France à la fin du règne de Louis XIV (Vauban) (Commissaires du roi) (de Boisguillebert)................. 553
Extrême misère en 1709 (Saint-Simon)................. 565
Impôt du dixième denier (Saint-Simon)................. 568
Comment le duc de Bourgogne entend régner après Louis XIV. Amélioration, mais non suppression du régime monarchique (Saint-Simon).......................... 579

CROQUIS ET PAYSAGES DE PROVINCE

Bénac. Un coin des Pyrénées (Mme de Motteville)....... 584
Paysages d'Auvergne, Clermont (Fléchier).............. 587
Vichy (Fléchier)..................................... 591
Une villa charmante (Fléchier)........................ 595
La fontaine pétrifiante (Fléchier)..................... 597
Le canal de Briare (Fléchier)......................... 598

AUTEURS DES MÉMOIRES CITÉS

Bassompierre (François, baron de), maréchal de France (1579-1646), se mit à la mode sous Henri IV et Louis XIII par sa bravoure, son esprit, son luxe et ses galanteries. Accusé d'avoir comploté contre Richelieu, il fut enfermé à la Bastille de 1631 à 1643. Il a laissé des *Mémoires* sur sa vie de 1598 à 1631, qui sont précieux pour l'histoire du temps.

Boisguilbert (Sieur de), lieutenant général au bailliage de Rouen, mort en 1714, est un des plus anciens économistes. Son principal ouvrage, le *Détail de la France*, 1697, a été réimprimé à Bruxelles en 1712, sous le titre de *Testament politique du maréchal de Vauban* (son parent). Frappé de la misère du peuple, l'auteur en signale la cause dans le mauvais système d'administration. Il s'élève vivement contre les tailles, les aides et les douanes, dont il demande la suppression, et réclame la liberté absolue du commerce des grains. En 1707 il publia le *Factum de la France*, où il proposait de remplacer les aides et les douanes par une capitation générale du dixième du revenu des meubles et immeubles. Ce petit ouvrage, suivi du *Supplément au détail de la France*, valut à Boisguillebert un exil en Auvergne.

Bussy-Rabutin (Roger, comte de) (1618-1693), gentilhomme, bel esprit, cousin de Mme de Sévigné, redoutable par sa malignité et ses insolences. Louis XIV, chansonné par lui avec Mlle de la Vallière, l'envoya à la Bastille, puis en exil en 1665. Bussy ne put reparaître à la cour qu'au bout de 17 ans. Il a laissé des *Lettres* qu'il croyait naïvement supérieures à celles de Mme de Sévigné et des *Mémoires* qui ne sont le plus souvent que le récit de ses prouesses guerrières ou galantes, mais qui renferment d'utiles renseignements sur son caractère.

Caylus (Marthe-Marguerite de Villette, marquise de) (1673-1729). Née de parents protestants, nièce de Mme de Maintenon, qui l'enleva à sa famille pour la convertir, elle fut élevée à la maison de Saint-Cyr, et c'est pour elle que Racine composa le prologue d'*Esther*. Elle a laissé des *Souvenirs*, confidences pleines de naïveté et de malice, mais écrites négligemment et sans ordre, sur l'intérieur de la cour de Louis XIV.

Choisy (François-Timoléon, abbé de), prieur de Saint-Lô, grand doyen de la cathédrale de Bayeux, membre de l'Académie française (1644-1724). Il eut l'incroyable manie de s'habiller en fille, mena, jeune, une vie licencieuse, se convertit à Rome, et fit partie de la mission que Louis XIV envoya au roi de Siam én 1685. Son principal ouvrage sont ses *Mémoires* « très vifs, très amusants, et, sauf les inexactitudes de faits et de dates qu'on y peut relever, très fidèles quant au ton et à l'esprit des choses et des gens qu'il y représente... L'auteur écrit comme il cause, comme il entend causer. Anecdotes, bons mots, de ces choses qui se content en société, abondent » (Sainte-Beuve). Il excelle aussi dans les portraits.

Cosnac (Daniel de) (1630-1708), attaché dans sa jeunesse au prince de Conti, frère du grand Condé, fut mêlé de bonne heure à beaucoup d'intrigues de cour et rendit d'importants services à Mazarin qui, pour l'en récompenser, lui donna l'évêché de Valence à 24 ans. Devenu ensuite aumônier de Monsieur, frère de Louis XIV, il s'attira son inimitié et une disgrâce rigoureuse. Il reparut à la cour et fut nommé, en 1687, archevêque d'Aix. Il a laissé d'intéressants *Mémoires*, qui n'ont été publiés qu'en 1852 en 2 vol.

Fillhot (Jacques de), secrétaire de la Chambre du roi, conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Montauban, fut fidèle à la cause du roi qu'il soutint avec énergie contre la Fronde de Bordeaux.

Fléchier (Esprit), un des grands orateurs de la chaire française (1632-1710). Il s'acquit de la réputation par les oraisons funèbres de la duchesse de Montausier (1672), de la duchesse d'Aiguillon (1675) et de Turennes (1676). Il fut nommé évêque de Lavaur en 1685, puis de Nimes en 1687. L'édit de Nantes avait été révoqué deux ans avant. Ce diocèse, qui contenait beaucoup de protestants, offrait des difficultés de toute sorte, dont Fléchier triompha à force de patience et de charité. Il avait été reçu à l'Académie française en 1673. Son principal ouvrage est intitulé : *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*. C'est une relation adressée à une dame, Mme de Caumartin. Il raconte « tout avec détail, ironie, bonne grâce, galan-

terie et un tact exquis des bienséances... Là où Fléchier n'avait songé qu'à exercer sa plume et à badiner avec ses amis sur la singularité d'un voyage extraordinaire, il se trouve nous avoir ouvert un jour sur un coin de l'ancienne France qui, à travers ce style si poli, éclate d'autant plus brusquement à nos yeux » (Sainte-Beuve.) Sous ce vernis d'agrément et d'élégance mondaine, nous avons donc un document historique de premier ordre.

GOURVILLE (Jean-Hérauldt de) (1625-1703) se rendit célèbre par sa rapide fortune et par le noble usage qu'il en fit, sorte « de Gil Blas supérieur et de Figaro sans mauvais goût et sans charge ». (Sainte-Beuve). Il avait commencé par être valet de chambre dans la maison de La Rochefoucauld et il finit par être le confident indispensable du grand Condé, traité des plus grands sur le pied d'un ami, consulté des ministres, considéré et goûté par les rois et par les puissants en France et en Europe, apprécié de tous comme un homme fécond en ressources, agréable et des plus utiles. Il se montra très dévoué à ses amis. Ses *Mémoires* sont intéressants par leur ton de sincérité, de modestie, de bonne humeur et de fine bonhomie. « Ses jugements sur les hommes sont excellents, simples, tracés en quelques traits et indiquant le point décisif. Les cinq ou six portraits qui terminent l'œuvre, les portraits de Mazarin, de Fouquet, de Colbert, de Lyonne, de Pomponne, de Louvois, sont d'un naturel et d'une vérité admirables » (Sainte-Beuve.).

JOLY (Guy), conseiller du roi au Châtelet, fut secrétaire du cardinal de Retz, se brouilla avec lui et s'attacha alors au parti de la cour. Il a laissé des *Mémoires historiques* de 1648 à 1665, publiés à Amsterdam en 1718 (2 vol. in-12) et qui sont la contre-partie de ceux du cardinal de Retz.

LA FARE (marquis de) (1624-1712), servit en Hollande sous Louis XIV en 1672, fut nommé l'un des capitaines des gardes de Monsieur en 1684 et remplit ensuite la même charge auprès du duc d'Orléans. Ami de Chaulieu, comme lui, paresseux et épicurien aimable et spirituel, il composa des poésies légères, pleines de grâce et de naturel. *Ses Mémoires sur Louis XIV*, embrassent le XVIIe siècle dans son ensemble ; et l'auteur, résumant ce siècle dans son caractère dominant, y voit, contrairement à l'esprit du XVIe siècle, un perpétuel travail et une tendance suivie, depuis Henri IV et Richelieu jusqu'à Louis XIV, à l'établissement du pouvoir monarchique. Ces mémoires sont pleins d'esprit, de finesse, écrits dans une bonne langue et tous les jugements qu'il porte sur les hommes

sont dignes d'attention. Ce que Saint-Simon dit avec plus de développement et une verve plus passionnée et plus débordante, La Fare le dit d'un mot et en courant, mais on a la note plus juste.

La Fayette (Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de) (1633-1693). Formée dans la société la plus lettrée de son temps, douée d'une imagination gracieuse, d'un goût pur et d'une sensibilité naturelle, elle fit une révolution dans le roman ; aux aventures chimériques, aux sentiments faux et au style emphatique, elle substitua dans *Zayde* (1670) et la *Princesse de Clèves* (1678), les événements ordinaires de la vie, le langage naturel du cœur et des passions. Sa *Correspondance* est curieuse au point de vue biographique et littéraire. Ses *Mémoires*, courts et intéressants, ont d'autant plus de prix qu'ils racontent des événements dont elle a été la spectatrice intelligente et pénétrante.

La Guette (Catherine Meurdrac de) (1613-1680), fut mêlée aux intrigues de la Fronde et quand tout fut rentré dans l'ordre se retira en Hollande où l'on croit qu'elle écrivit ses *Mémoires*. Il parurent à La Haye en 1681, in-18, et ont été réimprimés dans la Bibliothèque elzévirienne. Paris, 1856.

La Porte (Pierre de) (1603-1680), d'abord attaché au service d'Anne d'Autriche, devint le premier valet de chambre de Louis XIV enfant, sur qui il a laissé des *Mémoires* intéressants. Cependant l'action qu'il a exercée sur le jeune roi est plus effacée qu'il ne le dit et l'éducation qui fut donnée à Louis XIV a été moins négligée qu'il semble vouloir le faire croire.

La Rochefoucauld (François, duc de), (1613-1680), est connu surtout pour ses *Maximes*, admirables par leur éclat, leur précision et la distinction du style, mais désolantes par leur scepticisme et leur sécheresse qui nient toute générosité et toute vertu. Mais ses *Mémoires* sont bien loin d'être négligeables. D'abord ils sont sincères ; l'auteur n'y dissimule ni ses démarches les plus fâcheuses, ni ses fautes. Nous avons sur la Fronde des *Mémoires* plus variés, plus divertissants... nous n'en avons pas de mieux ordonnés, de mieux composés, ni qui se rapprochent autant de la manière grave et impartiale de l'histoire Retz a plus de mouvement impétueux, plus de vie et de charme piquant ; mais La Rochefoucauld a plus de naturel, de simplicité, de dignité soutenue. L'œuvre du cardinal est une œuvre de premier jet. L'œuvre de La Rochefoucauld est plus châtiée, plus compassée, plus travaillée.

LENET (Pierre), né à Dijon, mort en 1671. Procureur général au Parlement de sa ville natale, il se jeta dans la Fronde et devint le conseiller intime du prince de Condé. Ses écrits intéressants pour le grand nombre de faits dont il a été le témoin, n'ont qu'une valeur historique. Ils sont prolixes et mal composés On en donna d'abord une partie sous le titre de *Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes* 1729, (2 vol. in-12.) Michaud et Poujoulat rééditèrent cet ouvrage en 1838 dans leur collection, en y ajoutant une partie qu'ils rédigèrent d'après les notes de Lenet. A. Champollion-Figeac a publié : *Mémoires inédits de P. Lenet sur le grand Condé, d'après les manuscrits autographes* (Paris, 1840, in-8°).

LUYNES (Charles-Philippe d'Albert, duc de) (1695-1758 , pair de France et mestre de camp de cavalerie, épousa, en 1732, Marie Brulart, veuve du marquis de Charost, qui devint dame d'honneur de la reine Marie Leczinska. Il entreprit de rédiger un journal des événements historiques et des faits de cour, ouvrage sans préoccupation ni mérite littéraires, mais précieux document pour l'étude de la société aristocratique du temps. A cause de la multitude des détails infiniment petits dans lesquels il entre sur l'existence vide et l'oisiveté affairée du grand seigneur de cour, on l'a appelé avec raison le Dangeau du règne de Louis XV. Ce seul mot le peint tout entier. MM. L. Dussieux et Eud. Soulié ont publié cet ouvrage avec le patronage du duc de Luynes, sous le titre de *Mémoires du duc de Luynes* (1860-1865, 17 vol. in-8). Ce mémorialiste appartient au XVIIIe siècle. Mais comme nous l'avons cité une fois à propos du cérémonial de la cour de Louis XIV, nous lui faisons une place parmi les auteurs du XVIIe siècle.

MONGLAT (François de Paule de Clermont, marquis de), mort le 7 avril 1675 ; grand maître de la garde-robe, il fit plusieurs campagnes comme mestre de camp. Ses *Mémoires,* d'un style un peu négligé, sont pleins de faits et intéressent par l'exactitude, l'ordre et le naturel.

MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), connue sous le nom de *Mademoiselle, la Grande Mademoiselle* (1627-1693), fille de Gaston d'Orléans, nièce de Louis XIII, cousine germaine de Louis XIV, a été une des figures les plus originales, les plus singulières et à la fois les plus naturelles du XVIIe siècle ; elle a réalisé dans sa personne et dans sa vie, composé des plus bizarres, des plus glorieux, des plus romanesques et des moins raisonnables, un certain type, alors à la mode, formé d'après les héroïnes de Corneille et de Mlle de Scudéry, auxquels elle ajouta la religion et comme la supers-

tition de sa race et de sa naissance. Après avoir prétendu épouser tant de souverains, entre autres son cousin Louis XIV, elle se livra à une passion malheureuse pour le comte de Lauzun qu'elle épousa, dit-on, secrètement. Elle a laissé des *Mémoires* intéressants et très véridiques dont on a dit malicieusement, mais non sans justesse « qu'ils sont assez mal écrits pour que l'on puisse assurer qu'ils sont d'elle ». Elle dit tout sur elle-même ou sur les autres naïvement, hautement et selon qu'il lui vient à l'esprit. Son témoignage est précieux pour l'histoire de la Fronde et de la cour de Louis XIV.

Motteville (Françoise Bertaut, dame de) (1621-1689). Nièce du poète Bertaut, elle fut dès l'âge de sept ans donnée à la reine d'Autriche, que Richelieu l'obligea de quitter. Mais elle revint à la cour et y demeura pendant la régence, en qualité de femme de chambre et de personne de confiance, ce qui la mit en état de bien voir et d'observer les événements. Les *Mémoires* de Mme de Motteville ont surtout pour objet Anne d'Autriche. Du mariage de la reine à sa régence, elle répète ce qu'elle a appris des personnes les mieux informées : depuis la régence, elle raconte ce qu'elle a vu elle-même. Ces petits faits, qui appartiennent à un ancien monde disparu et qui nous le représentent dans une entière vérité, nous attachent. Car si Mme de Motteville ne démêle pas toujours les secrets du cabinet, elle nous peint au naturel l'esprit général des situations et le caractère moral des personnages ; c'est ce côté durable qui la place à un rang distingué parmi les auteurs de mémoires.

« Son style est simple, uni, excellent et bien à elle pour le fond de la langue et de l'expression. On y sent une imagination naturelle, même poétique. Elle aime à moraliser, à donner des réflexions sérieuses, qu'elle relève de citations agréables ; elle cite volontiers les poètes espagnols ou italiens, quelquefois Sénèque, plus souvent la sainte Ecriture. Quelques expressions vigoureuses, d'agréables métaphores, de beaux portraits viennent relever ce fond un peu monotone. Aucun écrit ne peint mieux la cour à cette époque ». (Sainte-Beuve.)

Pellisson (Paul), né à Béziers, en 1624, d'une famille protestante, mort à Paris en 1693. Il était lié avec Conrart et ses amis, ce qui lui permit d'écrire l'*Histoire de l'Académie française* (1653). Cette œuvre n'est pas de tout point exacte ; mais elle a été reprise, continuée et corrigée par l'abbé d'Olivet (Paris, 1730, 1743, 2 vol. in-12). Enveloppé dans la disgrâce du surintendant Fouquet, il le défendit dans deux *Discours au roi* et un *Mémoire* qui lui valurent l'emprisonnement à la Bastille. Sa détention fort rude dura cinq ans, pendant les-

quels il apprivoisa une araignée devenue célèbre. Rentré en grâce auprès de Louis XIV, il fut nommé son historiographe, sous la condition de se faire catholique. Il abjura en 1670, entra dans les ordres, devint économe de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis et se fit de nombreux amis par la sûreté de son commerce.

Pontis (Louis de) (vers 1583-1670), gentilhomme provençal officier des gardes de Louis XIII, il se retira après cinquante ans de service à Port-Royal, où il dicta à un de ses amis, Thomas du Fossé, l'histoire de sa vie. Ses *Mémoires* (1597-1652), écrits avec simplicité et naturel, sont d'une diction pure et facile. Mme de Sévigné, lors de leur publication (1676, 2 vol. in-12), écrivait en parlant de Pontis : « Il conte sa vie et le temps de Louis XIII avec tant de vérité, de naïveté et de bon sens, que je ne puis m'en tirer. ».

Racine (Jean) (1639-1699), connu surtout pour ses œuvres dramatiques, a laissé quelques écrits en prose, entr'autres un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal* (1693). Dès l'âge de seize ans sa grand'mère et sa tante, religieuses de Port-Royal, le firent entrer dans l'école dirigée par les savants solitaires, réunis autour d'Arnauld. Sous leur direction il fit de rapides progrès, particulièrement dans l'étude du grec ; il se passionna pour les auteurs dramatiques et les autres écrivains qui répondaient le mieux à son ardente sensibilité. La reconnaissance pour d'anciens maîtres vénérés lui a inspiré cette histoire de Port-Royal, trop partiale pour être exacte, mais remarquable par la pureté et le charme du style.

Retz (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de) (1614-1679), d'une famille illustre qui avait donné à Paris deux évêques et son premier archevêque, il fut destiné malgré lui à l'Eglise, avec « l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers ». Nommé coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Paris, et sacré archevêque à vingt-neuf ans, son esprit ambitieux, intrigant, remuant, entreprenant, trouva dans la guerre civile de la Fronde le théâtre qui lui convenait. Il excitait tour à tour le peuple, les chefs de parti, les membres du Parlement. Il paraissait être l'âme de tout, sans avoir, en définitive, une influence proportionnée à tant d'agitation. Après de nouvelles aventures, des alternatives de faveur et de disgrâce, des intrigues à Paris, à Rome, des courses depuis l'Italie jusqu'en Hollande, il finit sa vie orageuse dans la retraite, la charité et l'édification, laissant l'idée d'un homme de cœur et d'un parfait ami. Les *Mémoires* sont l'image de sa vie et un des monuments de la prose française. « Retz, dit Sainte-Beuve, appartient à cette grande et forte génération

d'avant Louis XIV, dont étaient plus ou moins, à quelques années près, La Rochefoucauld, Molière, Pascal lui-même, génération que le régime de Richelieu avait trouvée trop jeune pour la réduire, qui se releva ou se leva le lendemain de la mort du ministre, et se signala dans la pensée et dans le langage (quand l'action lui fit défaut), par un jet libre et hardi, dont se déshabituèrent trop les hommes distingués sortis du long régime de Louis XIV. Cela est si vrai quant à la pensée et à la langue que, lorsque les *Mémoires* de Retz parurent, une des raisons qu'alléguèrent ou que bégayèrent contre leur authenticité quelques esprits méticuleux, c'était là langue même de ces admirables *Mémoires*, cette touche vive, familière, supérieure et négligée, qui atteste une main de maître et qui choquait ceux qu'elle ne ravissait pas. La langue sous Louis XIV acquit bien des qualités, et elle les fixa au commencement du XVIIIe siècle par un cachet de correction et de concision, mais elle y avait perdu je ne sais quoi de large et l'air de grandeur. » Voltaire a dit plus brièvement des *Mémoires* du cardinal : « Ils sont écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite ».

Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal et duc de) (1585-1642). Nous n'avons pas à parler ici de l'homme d'Etat, mais seulement de ses écrits. Pour exprimer sa pensée il sut trouver une langue nette, précise, sobre, bien qu'un peu lourde, empreinte d'une sorte d'*imperatoria brevitas*. Après avoir gouverné la France, Richelieu voulut dire comment il l'avait fait ; ses principes et ses méthodes de gouvernement se retrouvent dans son *Testament politique*. Cet ouvrage n'a pas le titre de *Mémoires* ; mais en vérité n'y a-t-il pas là de vrais mémoires d'un grand ministre d'Etat qui nous apprend comment il a gouverné ? Le *Testament politique* a été regardé par Voltaire comme apocryphe ; mais Foncemagne en a démontré l'authenticité.

Saint-Simon (Louis de Rouvrāy, duc de) (1675-1755). Sa vie est connue. Ses *Mémoires* dont la rédaction définitive se place probablement entre les années 1740 et 1746, avaient été longuement préparés ; non seulement il avait consigné jour par jour ses impressions sur les faits accomplis sous ses yeux pendant les vingt-cinq dernières années du règne de Louis XIV, mais encore il avait lu attentivement des ouvrages du temps dont il faisait des extraits et particulièrement le *Journal* de Dangeau ; il avait fait faire de ce dernier une grande copie manuscrite sur laquelle étaient portées par lui-même ou par des secrétaires des additions considérables.

On ne saurait trop apprécier l'importance des *Mémoires* de Saint-Simon, comme monument historique et comme monument littéraire. Saint-Simon, dit Sainte-Beuve « est le plus grand peintre de son siècle, de ce siècle de Louis XIV dans son entier épanouissement. Jusqu'à lui on ne se doutait pas de tout ce que pouvaient fournir d'intérêt, de vie, de drame navrant et sans cesse renouvelé, les évènements, les scènes de la cour, les mariages, les morts, les revirements soudains, ou même le train habituel de chaque jour, les déceptions ou les espérances se reflétant sur des physionomies innombrables, dont pas une ne se ressemble, le flux et le reflux d'ambitions contraires animant plus ou moins visiblement tous ces personnages, ou les groupes ou *pelotons* qu'ils formaient entre eux dans la grande galerie de Versailles. Si quelqu'un a rendu possible de repeupler en idée Versailles, et de le repeupler sans ennui, c'est lui. Au sortir de sa lecture, lorsqu'on ouvre un livre d'histoire ou même de *Mémoires*, on court risque de trouver tout maigre et pâle, et pauvre ; toute époque qui n'a pas eu son Saint-Simon paraît comme déserte et muette, et décolorée ; elle a je ne sais quoi d'inhabité. Les peintres de cette sorte sont rares, et il n'y a même eu jusqu'ici, à ce degré de verve et d'ampleur, qu'un Saint-Simon ».

Spanheim (Ezéchiel) (1627-1710), genevois, à moitié français de naissance par les origines de sa famille, par sa mère et par l'éducation qu'elle lui avait donnée, passa au service de la diplomatie prussienne et vint en 1680 comme envoyé extraordinaire à Versailles. Il y demeura neuf ans, mêlé au monde et à la cour, s'appliquant à comprendre la politique de la France. En quittant le pays, il put remettre à ses maîtres une *Relation de la cour de France*, qui est un tableau très juste, très bien informé et assez impartial de l'administration de Louis XIV, de ses défauts et de ses qualités. Ses appréciations sont d'autant plus saines qu'il est étranger et qu'il n'est pas, comme les sujets du grand roi, fasciné par l'éclat et le prestige de la cour et de l'autorité royale.

Tallemant des Réaux (Gédéon) (1619-1692). Spirituel, instruit, doué du talent de la conversation, il brilla à l'hôtel de Rambouillet. Il fut l'ami de Conrart, Perrot d'Ablancourt, Maucroix, Patru, Rapin. C'est pour eux et pour son propre plaisir qu'il rédigea ses *Historiettes*, sortes de mémoires qu'il ne destinait pas à la publicité, où il aborde les détails les plus intimes et les plus scabreux, recherche les anecdotes scandaleuses et les raconte avec toute la crudité de sa verve gauloise. « Curieux comme on ne l'est pas, disait Sainte-Beuve, à l'affût de tout ce qui se dit et se fait à l'entour, dans le

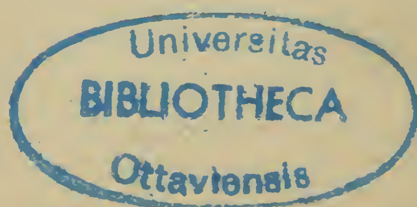
dernier détail de tous les incidents et de tous les commérages de société, il en tient registre, non pas tant registre de noirceurs que de drôleries et de gaités. Il écrit ce qu'il fait par plaisir de l'écrire, avec le sel de sa langue, qui est une bonne langue, et y joignant son jugement, qui est naturel et fin. Tel quel et ainsi fait, il est en son genre impayable et incomparable. Il ne ment pas, mais il médit avec délices et à cœur joie. ».

TALON (Omer) (1595-1652), avocat général au parlement de Paris, a laissé des *Mémoires* estimés qui vont de 1630 à 1652 et jettent une grande lumière sur les troubles de la Fronde. Il s'y montre attaché à la monarchie et dévoué aux intérêts du peuple. Jurisconsulte éclairé, son style est d'une éloquence simple et grave, et parfois la pensée hardie. « Les souverains, disait-il un jour à la mère de Louis XIV, pensent que les peuples sont faits pour les rois, et non pas les rois pour les peuples. ».

VAUBAN (Sébastien Le Prestre, marquis de) (1633-1707), a écrit de nombreux et importants travaux sur la fortification, l'attaque et la défense des places ; d'autres écrits sont relatifs au génie soit militaire, soit civil, à la statistique, au commerce, à l'industrie, à l'histoire, à la géographie, aux finances, aux impôts. Mais son ouvrage le plus célèbre fut un mémoire intitulé *Projet d'une dîme royale*, qu'il fit imprimer au commencement de 1707. Dès la fin du régime devenu trop absolu de Louis XIV, un certain nombre de bons citoyens songeaient déjà très sérieusement à une réaction qui sauverait la monarchie en l'endiguant et en la préservant de ses propres excès ; ils pensaient aux moyens de rétablir dans l'Etat une règle, une constitution reconnue trop absente, et dont les abus d'un long règne et les calamités survenantes faisaient sentir l'utilité. Fénelon et Beauvilliers auprès du duc de Bourgogne, Boulainvilliers, Boisguilbert, Saint-Simon lui-même et Vauban étaient au premier rang de ceux qui agitaient ces pensées de bien public et qui méditaient des plans de réforme. Vauban crut que ses services rendus lui permettaient de parler librement et de donner quelques conseils au roi. Plein d'amour pour le peuple et de respect pour son souverain, il fait un tableau saisissant des misères des classes inférieures et propose de remplacer tous les impôts existants par un impôt unique, payé par tous, nobles, prêtres et roturiers, chacun en proportion de ses ressources et qui porterait le nom de *dîme royale*. Louis XIV reçut fort mal cet écrit. « Le roi, dit Saint-Simon, ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, qu'un criminel qui attentait à l'auto-

rité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Le malheureux maréchal, porté dans tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avait tout fait. Il mourut peu de temps après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le roi fut insensible jusqu'à ne pas faire semblant qu'il eût perdu un serviteur si illustre. ».

VILLARS (Claude-Louis-Hector, duc de) (1653-1734), maréchal de France, venait de sauver la France par la célèbre victoire de Denain et d'amener par d'autres exploits la conclusion de la paix d'Utrecht, lorsque l'Académie française lui offrit une place dans son sein. Il fut reçu le 23 juin 1714. *Les Mémoires de Villars* (La Haye, 1734, 1758, 3 vol. in-12) sont en grande partie l'œuvre de l'abbé La Pause de Margon. Le maréchal, s'il n'en est pas entièrement l'auteur, en est au moins le sujet : il est parlé de lui sur un ton modéré et impartial, à la troisième personne ; ce qui enlève au récit beaucoup de son agrément, de sa vivacité et de son accent personnel, par suite de son intérêt, mais rien de sa véracité.



DIJON, IMP. DARANTIERE.

